JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

DU

CANADA

VOLUME LII

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

DEPUIS LE 12 JANVIER JUSQU'AU 18 MAI 1916 INCLUSIVEMENT

Dans la sixième année du règne de Notre Souverain Seigneur, le Roi George V

ÉTANT LA SIXIÈME SESSION DU 12me PARLEMENT

SESSION 1916

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR J. DE L. TACHÉ, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI 1916

VOLUME LII

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Proclamations	ix-xv
Journal	. 1-464
Index	. 465

PROCLAMATIONS

CANADA.



[L.S.]

ARTHUR

George Cino, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni et de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mardi, le vingtcinquième jour du mois de mai courant, auquel temps vous étiez tenus et il
vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: Sachez maintenant, que
pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de
Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil
privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps
susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous
de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa,
samedi, le troisième jour du mois de juillet prochain, pour prendre en considération
l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit.
Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre Très cher et Bienaimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrice; l'un de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très exalté de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très éminent de l'Empire Indien; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria; Notre Aide-de-Camp personnel; Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dit Dominion, ce vinct-cinquième jour de mai, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quinze et de Notre Règne la sixième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

[L.S.]

ARTHUR.

George Cinq, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni et de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le troisième jour du mois de juillet prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, mercredi, le onzième jour du mois d'août prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre Très cher et Bienaimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrice; l'un de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très exalté de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très éminent de l'Empire Indien; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria; Notre Aide-de-Camp personnel; Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dit Dominion, ce vingt-neuvième jour de juin, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quinze et de Notre Règne la sixième.

Par ordre.

JAMES G. FOLEY.

[L.S.]

ARTHUR.

George Cinq, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni et de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mercredi, le onzième jour du mois d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, samedi, le dix-huitième jour du mois de septembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre Très cher et Bienaimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni). Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrice; l'un de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très exalté de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très éminent de l'Empire Indien; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria; Notre Aide-de-Camp personnel; Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dit Dominion, ce strème jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quinze et de Notre Règne la sixième.

Par ordre.

JAMES G. FOLEY,

[L.S.]

C. FITZPATRICK.

Député du Gouverneur général du Canada.

George Cinq, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni et de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le dixhuitième jour du mois de septembre courant, auquel temps vous étiez temus et il
vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: Sachez maintenant, que
pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de
Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil
privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps
susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous
de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa,
Jeudi, le vingt-huitième jour du mois d'octobre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit.
Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Bienaimé Conseiller le Très Honorable Sir Charles Fitzpatrick, Chevalier Grandcroix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Juge en Chef du Canada et suppléant de Notre Très cher et Bien-aimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrice; l'un de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très exalté de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très éminent de l'Empire Indien; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria; Notre Aide-de-Camp personnel; Gouverneur général et commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dit Dominion, ce seizième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quinze et de Notre Règne la sixième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

[L.S.]

ARTHUR.

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni et de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à jeudi, le vingthuitième jour du mois d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, Lundi, le sixième jour du mois de décembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre Très cher et Bienaimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrice; l'un de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très exalté de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très éminent de l'Empire Indien; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria; Notre Aide-de-Camp personnel; Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dit Dominion, ce vingt et unième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quinze et de Notre Règne la sixième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

[L.S.]

ARTHUR.

George Cinq, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni et de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous.—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à lundi, le sixième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, samedi, le quinzième jour du mois de janvier prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre Très cher et Bienaimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrice; l'un de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très exalté de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très éminent de l'Empire Indien; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria; Notre Aide-de-Camp personnel; Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dit Dominion, ce deuxième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quinze et de Notre Règne la sixième.

Par ordre.

JAMES G. FOLEY,

[L.S.]

ARTHUR.

George Cinq, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni et de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le quinzième jour du mois de janvier prochain, à laquelle date, en Notre cité d'Ottawa, vous étiez tenus et obligés d'être présents, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous soyez exonérés sous ce rapport, vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite cité d'Ottawa, mercredi, le douzième jour du mois de Janvier prochain, pour l'expédition des affaires, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada pourront, par le Conseil commun de Notre dit Dominion, être ordonnées.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre Très cher et Bienaimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrice; l'un de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très exalté de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très éminent de l'Empire Indien; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria; Notre Aide-de-Camp personnel; Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dit Dominion, ce huitième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quinze et de Notre Règne la sixième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

SIXIÈME SESSION, DOUZIÈME PARLEMENT

Mercredi, 12 janvier 1916.

Le Parlement étant ce jour convoqué pour la dépêche des affaires, par proclamations ci-annexées, et les membres de la Chambre étant réunis;

Le greffier communique à la Chambre la lettre suivante:-

Bureau du Secrétaire du Gouverneur général, Ottawa, 4 janvier 1916.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le juge en chef du Canada, en sa qualité de député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, pour ouvrir la session du Parlement du Canada, le mercredi, 12 janvier, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. A. STANTON, lieut.-colonel, Secrétaire du Gouverneur général.

Au Greffier

de la Chambre des Communes.

C-1

Un message est remis par le lieutenant-colonel Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire:—

Messieurs de la Chambre des Communes:

Le juge en chef du Canada, en sa qualité de député du Gouverneur, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre se rend en conséquence au Sénat, alors que l'Orateur du Sénat dit:-

Honorables Messieurs du Sénat, et

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai ordre de vous informer que Son Altesse Royale le Gouverneur général ne juge pas à propos de déclarer les raisons pour lesquelles il a convoqué le présent Parlement du Canada, avant qu'un Orateur de la Chambre des Communes ait été élu suivant la loi; mais demain, à trois heures p.m., son Altesse Royale donnera ces raisons.

Et les députés étant de retour;

Le greffier de la Chambre, debout sur le degré devant le fauteuil de l'Orateur, déclare que les avis des vacances suivantes survenues dans la représentation ont été reçus:—

Collège électoral de King, N.-E., par la démission d'Arthur De Wit Foster, écuyer; Collège électoral de Carleton, Ontario, par la démission de William F. Garland, écuyer;

Collège électoral de Hamilton-Est, par le décès de l'honorable Samuel Barker;

Collège électoral de Lisgar, par la démission de William H. Sharpe, écuyer;

Collège électoral de Brandon, par la démission de Sir James A. M. Aikins, chevalier;

Collège électoral de Prince, I.-P.-E., par le décès de James W. Richards, écuyer; Collège électoral de Hochelaga, par l'acceptation par l'honorable Louis Coderre d'un office rétribué par la Couronne.

Collège électoral de Grey-Est, par la nomination au Sénat de l'honorable Thomas S. Sproule;

Collège électoral de Ristigouche, par le décès de James Reid, écuyer;

Collège électoral de Lincoln, par le décès de Edward Arthur Lancaster, écuyer.

A l'honorable THOMAS SIMPSON SPROULE,

Orateur de la Chambre des Communes,

Je, par les présentes, annonce mon intention de démissionner de mon siège à la Chambre des Communes du Canada, comme député du comté de King, N.-E. Je démissionne donc présentement.

Daté à Ottawa ce vingt-quatrième jour d'avril 1915.

ARTHUR DE WITT FOSTER. [L.S.]

Témoins:-

Thos. P. Calkin, Geo. W. Fowler. CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA, 28 juin 1915.

A l'onorable Dr SPROULE,

CHER MONSIEUR,—Je désire vous présenter ma démission comme député fédéral pour le district électoral du comté de Carleton, Ontario.

Je demeure,

Votre tout dévoué,

WM. F. GARLAND, [L.S.]

Témoins:-

J. A. FORWARD,

S. E. DUNN,

WM. BEGLEY,

J. CARDIFF.

Puissance du Canada) Savoir:

CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Hamilton-Est, par suite de la mort de l'honorable Samuel Barker, C.P., décédé le 26 juin 1915.

Donné sous notre seing et sceau en la cité d'Ottawa, ce sixième jour de juillet 1915.

T. W. CROTHERS,

[L.S.]

Député pour le district électoral de West-Elgin, Ont.

T. WHITE,

[L.S.]

Député pour le district électoral de Leeds, Ont.

A l'honorable docteur T. S. SPROULE,

Orateur de la Chambre des Communes.

Monsieur,—Je, par les présentes, déclare que c'est mon intention de démissionner et je démissionne présentement mon siège à la Chambre des Communes du Canada, comme représentant du district électoral de Lisgar.

En foi de quoi j'ai apposé mon seing et sceau ce seizième jour de juillet 1915.

W. H. SHARPE. [L.S.]

Témoins:-

J. A. M. AIRINS, E. H. COLEMAN. A l'honorable docteur T. S. SPROULE,

Orateur de la Chambre des Communes.

Monsieur,—Je, par les présentes, déclare que c'est mon intention de démissionner et je démissionne présentement mon siège à la Chambre des Communes du Canada, comme représentant du district électoral de Brandon.

En foi de quoi j'ai apposé mon seing et sceau ce seizième jour de juillet 1915.

J. A. M. AIKINS. [L.S.]

Témoins:-

P. FISHER,

E. H. COLEMA'N.

Puissance du Canada) Savoir:

CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Prince, dans la province de l'Ile-du-Prince-Edouard, par suite de la mort de James William Richards, décédé le 9 mars 1915.

Donné sous notre seing et sceau en la cité d'Ottawa, ce vingtième jour de juillet 1915.

J. D. HAZEN,

[L.S.]

Député pour le district électoral de la ville et du comté de Saint-Jean.

W. T. WHITE.

L.S.L

Député pour le district électoral de Leeds. Ont.

Puissance du Canada) Savoir:

CHAMBRE DES COMMUNES.

Λ l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Hochelaga, dans la province de Québec, par suite de l'acceptation d'un office rétribué par la Couronne par l'honorable Louis Coderre, son député.

Donné sous notre seing et sceau en la cité d'Ottawa, ce cinquième jour d'octobre 1915.

ROBERT LAIRD BORDEN, [L.S.] Député pour le district électoral de Halifax.

CHAS. J. DOHERTY,

[L.S.]

Député pour le district électoral de Sainte-Anne (Montréal).

Puissance du Canada) Savoir:

CHAMBRE DES COMMUNES.

Au greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Nous, les soussignés, donnons par le présent avis, d'après la section 10 du chapitre XI des Statuts revisés du Canada, 1906, qu'une vacance est survenue dans la représentation de la Chambre des Communes, pour le district électoral de East-Grey, dans la province d'Ontario, par suite de la nomination au Sénat de l'honorable Thomas Simpson Sproule, Orateur de la Chambre des Communes, son député actuel, et vous êtes par le présent autorisé à émettre un nouveau breg pour l'élection d'un député afin de remplir cette vacance.

Donné sous notre seing et sceau en la cité d'Ottawa, ce troisième jour de décembre 1915.

J. D. REID,

[L.S.]

Député pour le district électoral de Grenville.

Es. L. PATENAUDE,

[L.S.

Député-élu pour le district électoral de Hochelaga.

Puissance du Canada) Savoir:

CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Ristigouche, dans la province du Nouveau-Brunswick, par suite de la mort de James Reid, son député.

Donné sous notre seing et sceau en la cité d'Ottawa, ce vingt-troisième jour de novembre 1915.

ROBERT LAIRD BORDEN, [L.S.]
Député pour le district électoral de Halifax.

J. D. REID.

TLS.7

Député pour le district électoral de Grenville.

Puissance du Canada) Savoir:

CHAMBRE DES COMMUNES.

Au greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Nous, les soussignés, donnons par le présent avis, d'après la section 10 du chapitre XI des Statuts revisés du Canada, 1906, qu'une vacance est survenue dans la représentation de la Chambre des Communes, pour le district électoral de Lincoln, dans la province d'Ontario, par suite du décès de Edward Arthur Lancaster, son député, et vous

êtes par le présent autorisé à émettre un nouveau bref pour l'élection d'un député afin de remplir cette vacance.

Donné sous notre seing et sceau en la cité d'Ottawa, ce dixième jour de janvier 1916.

J. D. REID,

[L.S.]

Député pour le district électoral de Grenville.

P. E. BLONDIN,

[L.S.]

Député pour le district électoral de Champlain.

Il annonce aussi qu'il a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie un certificat et rapport de l'élection de l'honorable Esioff L. Patenaude, pour le collège électoral de Hochelaga, comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA, OTTAWA, 20 novembre 1915.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du sixième jour d'octobre 1915, émis par son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à Narcisse Gougeon, 208 carré Sir Georges-Etienne-Cartier, Montréal, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Hochelaga, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Louis Coderre, nommé juge de la Cour Supérieure, Québec; l'honorable Esioff Léon Patenaude, avocat, de Montréal, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie du Canada.

THOMAS B. FLINT, écr,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Sir George Foster, pour Sir Robert Borden, s'adressant alors au greffier, propose, appuyé par l'honorable M. Casgrain,—Que Albert Sévigny, écuyer, député du district électoral de Dorchester, prenne le fauteuil de la Chambre comme Orateur.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative, nemine contradicente.

Et le greffier ayant déclaré M. Albert Sévigny, écr, dûment élu, il est conduit au fauteuil par Sir George Foster et l'honorable M. Casgrain,—alors qu'il fait ses humbles remerciements à la Chambre pour le grand honneur qu'elle a bien voulu lui conférer en le choisissant à l'unanimité comme son Orateur.

La Masse est alors placée sur la Table.

L'honorable Esioff L. Patenaude, député du district électoral d'Hochelaga, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 13 janvier 1916.

PRIÈRES.

M. l'Orateur donne lecture à la Chambre de la lettre suivante:-

Bureau du secrétaire du Gouverneur général, Canada, Ottawa, 4 janvier 1916.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Altesse Royale le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat, pour ouvrir formellement le session du Parlèment du Canada, jeudi, le 13 janvier, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. A. STANTON, Lt-colonel, Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Un message est remis par le lieutenant-colonel Ernest John Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire:—

M. L'ORATEUR.

Son Altesse Royale le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent à la salle du Sénat, et alors, M. l'Orateur s'exprime comme suit:—

Qu'il plaise à Votre Altesse Royale:

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur.

Alors l'Orateur du Sénat dit:-

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Altesse Royale de vous déclarer qu'Elle interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actions.

Et la Chambre étant de retour,-

Ordonné, que Sir George Foster, pour Sir Robert Borden ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois. M. l'Orateur fait rapport du discours d'ouverture de Son Altesse Royale, et en donne lecture à la Chambre, comme suit:--

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Depuis la dernière fois que je vous ai adressé la parole, la guerre dans laquelle nous sommes engagés a été continuée sans relâche avec vigueur et avec une fortune variée.

Le rôle de l'Empire a été amplement rempli sur mer par les exploits inspirateurs de la marine, et sur terre par la valeur éminente des grandes armées qui se sont enrôlées volontairement dans toutes les parties des domaines de Sa Majesté pour la défense commune de nos libertés.

Avec un esprit de loyauté superbe et de dévouement inlassable, l'Inde et les domaines d'outre-mer ont rivalisé les uns avec les autres en coopérant avec la mère patrie pour accomplir ce grand dessein.

L'appel aux armes a évoqué une réponse générale et marquante au Canada. Déjà 120,000 hommes ont traversé les mers; un nombre égal s'entraînent activement à l'heure qu'il est, pour se préparer à servir au delà des mers; et un appel étendant l'enrôlement autorisé à un demi-million d'hommes a été recu avec grand enthousiasme.

Sur le front, nos vaillants soldats ont fait face à l'ennemi dans maints combats, et, grâce à leur courage éminent et à leur endurance héroïque, ont répandu un grand lustre sur leur pays et maintenu ses plus belles traditions de bravoure.

L'esprit de sacrifice et la loyauté déployés par tout le peuple du Canada sont dignes des mêmes louauges et aussi impressionnants, car il a consacré ses forces et sa vitalité à la défense commune de l'Empire.

L'existence du Parlement actuel doit prendre fin à l'automne de cette année; et, d'après la loi existante, une dissolution du Parlement et une élection seraient prochainement nécessaires. Mes conseillers, cependant, sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion, résultant d'une élection générale à un moment aussi critique.

On ne peut arriver à cette fin que par le moyen d'une législation du Parlement du Royaume-Uni. Il vous sera présenté une résolution autorisant et demandant l'adoption d'une telle législation qui prolongerait la vie de ce Parlement d'une année.

Il vous sera présenté des mesures à l'effet de promouvoir la coopération du Canada à la défense de l'Empire et à la continuation de cette guerre engagée pour la liberté et une paix durable.

Nous sommes tenus de rendre grâces à la Providence qui a récompensé les labeurs de nos cultivateurs, durant l'année passée, en leur donnant la plus abondante récolte connue dans l'histoire du Canada.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes pour l'année passée et les estimations budgétaires pour la prochaine année fiscale, vous seront soumis sans délai, et l'on vous demandera de pourvoir aux nécessités financières pour la conduite efficace de la guerre.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Le grand courage, le splendide héroïsme et la détermination inébranlable qui ont marqué les efforts conjoints de toutes les parties des domaines de Sa Majesté durant une année d'efforts et de sacrifices sans précédent, justifient notre confiance suprême dans le triomphe de notre cause et l'affirmation durable des principes de liberté et de justice dans le monde. Je recommande à votre sérieuse considération les mesures qui vous seront soumises pour aider à la réalisation de ce grand dessein, et j'implore la Providence d'inspirer vos travaux.

Sur motion de Sir George Foster, pour Sir Robert Borden, secondé par M. Casgrain, Ordonné, que le discours adressé par Son Altesse Royale aux deux Chambres du Parlement du Canada, soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de Sir George Foster, pour Sir Robert Borden, secondé par M. Casgrain, Résolu, que l'ordre pour la prise en considération de la motion relative à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général en réponse au discours du Trône à l'ouverture de la session aura la priorité sur toutes autres mesures, sauf la présentation des bills jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de Sir George Foster, pour Sir Robert Borden, secondé par M. Casgrain, Résolu, qu'un comité spécial soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents prescrits par la règle 10; le dit comité devant se composer de Sir Robert Borden, Sir Wilfrid Laurier, messieurs Reid, Casgrain, Pugsley, Stanfield et Pardee,—et que la partie de la règle 10 qui limite le nombre des membres du dit comité soit suspendue à cet effet.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, lequel est comme suit:—

A l'honorable Président de la Chambre des Communes.

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter leur rapport pour l'année 1915.

En conséquence du nombre restreint d'ouvrages littéraires, en tous genres, qui ont été publiés depuis le commencement de la guerre, la bibliothèque a fait peu d'acquisitions de ce côté.

Par ailleurs, on a regardé comme nécessaire l'achat d'ouvrages concernant la guerre actuelle à divers points de vue, tels que livres de droit touchant la contrebande, la neutralité, le commerce et les finances.

Les ouvrages d'un caractère purement historique, généralement considérés comme indispensables, ont été achetés en nombre suffisant pour répondre aux demandes des membres des deux Chambres.

On a réuni, autant que faire se pouvait, la correspondance diplomatique de toutes les nations engagées dans la guerre actuelle.

Les bibliothécaires se sont occupés spécialement de la correspondance des Etats-Unis avec les nations en guerre. Il y en a un nombre suffisant d'exemplaires.

On a fait relier une volumineuse collection de brochures sur la guerre qui peuvent être consultées avec profit, et on en a conservé un certain nombre non reliées à la disposition des députés.

Un grand nombre de brochures et de fascicules s'étant accumulés à la bibliothèque, les bibliothécaires en ont envoyé une partie au département de la Milice et aux différents camps et clubs militaires où ils ont été appréciés.

Parmi les dons faits à la bibliothèque pendant l'année, on peut mentionner spécialement les suivants:—

- 1. Une collection de Statuts provinciaux et de Documents de la session,
- 2. Un exemplaire du Century Dictionary, en six volumes.

3. Une collection de mémoires de la Société Royale du Canada et autres dons de M. T. B. Flint, LL.D., greffier de la Chambre des Communes, qui s'est toujours occupé des intérêts de la bibliothèque d'une facon constante et très utile.

4. Une collection de brochures sur la guerre et d'affiches d'une valeur historique

présentée par l'honorable Sir Clifford Sifton, C.C.M.G.

- 5. Les syndics du British Museum ont offert un grand nombre de beaux et précieux volumes: Catalogue de tablettes cunéiformes et de portraits britanniques-de lampes grecques et romaines—un volume de bronzes choisis, de célébrités anglaises, grecques, romaines et étrangères, et autres objets d'art décrits plus longuement dans la liste de dons.
- 6. Une collection admirable de reproductions de monuments d'architecture de l'antiquité romaine, par les célèbres artistes Piranesi, en 9 immenses volumes in-folio. La bibliothèque doit cet ouvrage devenu très rare à la libéralité du gouvernement italien qui nous en a fait don à l'aimable demande du chevalier G. Chilesotti, consul italien à Montréal.

7. Les dons ordinaires du gouvernement impérial, du Congrès des Etats-Unis, du gouvernement français des différents Etats de l'Union et des législatures de toutes les colonies de l'Empire.

La liste ci-jointe des dons faits à la bibliothèque indique les différentes sources qui contribuent à l'augmenter, et on s'applique à maintenir et développer le système d'échanges.

Cette tâche seule exige une grande partie du temps et du personnel de la biblio-

thèque.

L'augmentation considérable des livres qui se fait d'année en année par achats, échanges ou dons justifie amplement la demande souvent réitérée des bibliothécaires pour une installation plus étendue, demande que la crise financière et économique causée par la guerre actuelle empêche les bibliothécaires de renouveler.

Les bibliothécaires sont heureux de reconnaître la courtoisie qu'ils ont rencontrée dans l'accomplissement de leurs fonctions chez le Président de la Chambre des Com-

munes, sortant de charge, l'honorable T. S. Sproule.

La liste ordinaire des dons faits à la bibliothèque est annexée au présent rapport. ainsi que la liste des ouvrages déposés en vertu de la loi qui protège la propriété littéraire.

Le catalogue annuel des achats de l'année est sous presse, et sera bientôt distribué.

(Document de la session, No 40.)

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DECELLES.

Bibliothécaire · général.

MARTIN I. GRIFFIN.

Bibliothécaire parlementaire.

- M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.-Rapport du ministre des Postes, pour l'exercice terminé le 31 mars 1915. (Document de la session, No 24.)
- M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Rapport du ministre des Travaux Publics sur les travaux sous sa direction, pour l'année expirée le 31 mars 1915. (Document de la session, No 19.)
- M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Quarante-huitième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1914-15.—Pêcheries. (Document de la session, No 39.)

Aussi,—Quarante-huitième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1914-15.—Marine. (Document de la session, No 21.)

Et aussi,—Rapport du département du Service Naval, pour l'année expirée le 31 mars 1915. (Document de la session, No 38.)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel du département de l'Intérieur, pour l'exercice terminé le 31 mars 1915. (Document de la session, No 25.)

Sir George Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Commerce, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1915.—Partie I—Commerce canadien. (Importations et exportations.) (Document de la session, No 10.)

Sur motion de Sir George Foster, pour Sir Robert Borden, secondé par M. Rogers, Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 17 janvier 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Cockshutt,—la pétition de Harvey Hubbell, de Bridgeport, constitué en
corporation en vertu des lois de l'Etat du Connecticut, l'un des Etats-Unis de l'Amérique; et la pétition du Conseil municipal de la cité de Brantford, comté de Brant.
Ontario.

Par M. Green,—la pétition de Strachan Johnston et autres, de Toronto, Ontario; et la pétition de la Pacific Northern and America Railway Company.

Par M. Stevens,—la pétition de *The Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*; et la pétition de George II. Cowan et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Buchanan,—la pétition de Robert Napper, de la cité de Régina, province de la Saskatchewan, fermier, époux légitime de Bétrice Napper (née Oldham), de Pilot-Butte, de la dite province; et la pétition de Cicily Ethel Maud Farera, du village de Shellbrook, province de la Saskatchewan, épouse légitime de Frederick Farera, fermier, actuellement prisonnier dans le pénitencier de Sa Majesté, en la cité de Prince-Albert, dans la dite province.

Par M. Douglas,—la pétition de Sherwood Norman Hill, de la cité d'Ottawa, Ontario, employé civil, époux légitime de Barbara Harris Hill (née Worth) censée résider présentement en la cité de Brooklyn, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis de l'Amérique; la pétition de Nora Louise Jackson, de la cité de Toronto, Ontario, épouse légitime de Arthur Jackson, répareur de pneux; la pétition de Aimée Rita Elliott (née Monchamp), de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, épouse légitime de Dawson Whitla Elliott, du même lieu, commis; la pétition de la Peace River Tramway and Navigation Company; et la pétition de la Farnham and Grandby Railway Company of Canada.

Par M. Blain,—la pétition du Conseil dirigeant de l'Armée du Salut en Canada; et la pétition de George Charles Sowton et autres, officiers et membres de l'Armée du Salut en Canada.

L'ordre étant lu pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général en réponse au discours du Trône;

M. Thompson (Yukon) propose, secondé par M. Paquet,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

Au Feld-Maréchal Son Altesse Royale le Prince Arthur William Patrick Albert, Duc de Connaught et Strathearn, comte de Sussex, dans la pairie du Royaume-Uni; Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe; Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon: Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St-Patrick; Membre de Notre Très Honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Aide-de-camp personnel de Sa Majesté le Roi; Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Casgraiu, secondé par Sir Thomas White, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sir George Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse, et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable William James Roche, ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires des Sauvages; l'honorable John Dowsley Reid, ministre des Douanes; l'honorable Albert Edward Kemp, et l'honorable Thomas Chase Casgrain, ministre des Postes, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des Communes".

Hôtel du Gouvernement,

OTTAWA, 14 janvier 1916.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Copie des décrets du conseil autorisant des règlements pour le département du Service de la Marine conformément à la clause 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII, comme suit:—

No 2864, en date du 4 décembre 1915,—Paiement de l'allocation de séparation dans le cas des sous-officiers brevetés.

No 3009, en date du 21 décembre 1915, au sujet de l'application de la loi sur la discipline navale, etc., pour la direction de la force navale volontaire.

No 63-2422, en date du 15 octobre 1915, au sujet de la nomination de paie-maîtres adjoints en exercice.

No 2267, en date du 25 septembre 1915, au sujet de règlements pour le paiement de " solde retenue ".

No 93-2151, en date du 17 septembre 1915, au sujet des allocations aux officiers et marins faisant le service des signaux.

No 1712, en date du 21 juillet 1915, au sujet d'un mode de pensions pour les officiers et marins des forces navales royales canadiennes.

No 748, en date du 13 avril 1915, au sujet de l'établissement de grades d'artilleurs de 1re et de 2me classes dans la Marine Royale Canadienne.

No 58-1470, en date du 24 juin 1915, au sujet de l'augmentation du chiffre de l'allocation de séparation à un enfant sans mère, dans la proportion de 3 à 5.

No 85-1158, en date du 20 mai 1915, au sujet de la révision des montants payables à compte de l'allocation de séparation aux personnes dépendant de marins du service permanent de la Marine Royale Canadienne.

No 756, en date du 13 avril 1915, au sujet du paiement d'allocations aux officiers de réserve volontaire du service de la Marine Royale Canadienne pour exécution de fonctions comportant l'allocation payée aux officiers de la Marine Royale Canadienne. (Document de la session, No 41.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 18 janvier 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Fripp,—la pétition de Henry Lorne White Cunningham, de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, Ontario, serre-frein, époux légitime de Hattie Bell Cunningham (née Clarke) à présent domiciliée en la cité de Calgary, province de l'Alberta.

Par M. German,—la pétition de Edward Rogers Wood, de la cité de Toronto, banquier, et autres du même lieu.

Par M. Morphy,—la pétition de la Toronto, Niagara and Western Railway Company; la pétition de la Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company; et deux pétitions de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par M. Northrup,-la pétition de la British America Nickel Corporation, Limited.

Par M. Stevens,—la pétition de la Vancouver Life Insurance Company, de la cité de Vancouver.

Par M. Bradbury,-la pétition de la Canadian Northern Railway Company.

Par M. Lemieux,—la pétition de la Révérende Sœur Sainte-Monique (née Adèle Beauchamp), supérieure générale, et autres.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 17 janvier courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De la Compagnie Harvey Hubbell, de Bridgeport, Connecticut, Etats-Unis; pour une loi à l'effet de ratifier le brevet d'invention No 151,245, pour fermeture de lampes, bien que la fabrication n'ait pas commencé en temps requis.

De Strachan Johnston et autres, de Toronto, Ont.; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de la construction du Central Western Canada Railway.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Omenica; pour une loi prolongeant le délai fixé pour commencer et terminer sa ligne ferrée.

De la Compagnie de Tunnel et de Pont de Burrard-Inlet; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses entreprises.

De George H. Cowan et autres, de Vancouver, C.-B.; pour une charte sous le nom de Seaport Trusts Corporation.

De la Peace River Tramway and Navigation Company; pour une loi prolongeant le délai pendant lequel elle est tenue de construire sa voie ferrée.

De la Farnham and Granby Railway Company of Canada; pour une loi prolongeant le délai pendant lequel elle est tenue de construire sa voie ferrée.

Du conseil municipal de la cité de Brantford, comté de Brant, province de l'Ontario; pour une loi décrétant que les pouvoirs conférés par la Loi des Chemins de fer puissent être exercés par sa commission, tout en réservant au dit conseil l'exercice des pouvoirs établis par les articles 136, 137, 138 et 139.

De George Charles Sowton et autres, officiers et autres de l'Armée du Salut en Canada; pour une charte sous le nom de "Governing Council of the Salvation Army, Canada West".

Du Governing Council of the Salvation Army in Canada; pour une loi changeant ce nom en celui de Governing Council of the Salvation Army, Canada East.

De Robert Napper, de Régina, Sask,: pour une loi de divorce avec sa femme.

De Cecily Ethel Maud Farera, de Shellbrook, Sask.; pour une loi de divorce avec son mari, Frederick Farera.

De Sherwood Norman Hill, d'Ottawa; pour une loi de divorce avec sa femme.

De Nora Louise Jackson, de Toronto; pour une loi de divorce avec son mari, Arthur Jackson.

De Annie Rita Elliott, de Winnipeg, Man.; pour une loi de divorce avec son mari, Dawson Whitla Elliott.

Ordonné, que M. Bickerdike ait la permission de présenter un bill (No 2) modifiant le Code criminel.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir Wilfrid Laurier.

Résolu, qu'un comité soit nonmé aux fins de préparer une résolution de condoléance à l'occasion du décès du très honorable Sir Charles Tupper, baronet, C.P., G.C.M.G., et devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et que le dit comité soit composé de Sir Robert Borden, Sir Wilfrid Laurier, Sir George Foster, l'honorable George P. Graham et M. R. B. Bennett.

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministère des Douanes pour l'année terminée le 31 mars 1915. (Document de la session, No 11.)

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copies des proclamations, décrets du conseil et documents se rapportant à la guerre européenne. (Document de la session, No 42.)

Aussi,—Premier supplément de ce volume. (Document de la session, No 42a.) Et aussi,—Décrets du conseil se rapportant à la guerre européenne, du 29 avril 1915 au 12 janvier 1916, les deux dates inclusives. (Document de la session, No 43.)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question,—Qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercier Son Altesse de Son gracieux discours à l'ouverture de la session.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Pugsley, secondé par M. Lemieux. Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 19 janvier 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:-

Par M. Douglas,—la pétition de Dominick Ambrose O'Meara, entrepreneur, de la cité de Montréal, et autres d'autres lieux.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 18 janvier courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Harry Lorne White Cunningham, de la cité de Hamilton, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme.

De Edward Rogers Wood, de la cité de Toronto, banquier, et autres; pour une charte sous le nom de The Ontario Niagara Connecting Bridge Company.

De la Toronto, Niagara and Western Railway Company; pour une loi prorogeant le délai fixé pour la construction de ses voies ferrées.

De la Canadian Northern Ontario Railway Company; pour une loi prorogeant le délai fixé pour la construction de certaines voies ferrées.

De la Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company; pour une loi proro-

geant le délai fixé pour la construction de certaines voies ferrées.

De la Canadian Northern Ontario Railway Company; pour une loi à l'effet de confirmer et ratifier une convention conclue entre le Canadien-Pacifique, le Canadian Northern, et les compagnies du Canadian Northern Ontario Railway, au sujet de l'utilisation conjointe des voies à Port-Arthur, Ont, et pour d'autres fins.

Du Canadian Northern Railway; pour une loi prorogeant le délai fixé pour la cons-

truction d'une certaine voie ferrée.

De la British America Nickel Corporation, Limited; pour une loi l'autorisant d'augmenter le nombre de ses directeurs, et pour d'autres fins.

De la Vancouver Life Insurance Company; pour une loi décrétant que sa charte

n'aura pas été périmée après le onzième jour de mars 1916.

De la révérende Sœur Sainte-Monique (née Adèle Beauchamp) et autres; pour une charte sous le nom de "Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge".

M. l'Orateur informe la Chambre que, avec son assentiment, le sergent d'armes a nommé Louis Charles Panet, écuier, député sergent d'armes pour la présente session.

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1915. (Document de la session, No 28.)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département des Affaires des Sauvages pour l'année terminée le 31 mars 1915. (Document de la session, No 27.)

EXPRESSIONS NON PARLEMENTAIRES DANS LE DÉBAT.

M. l'Orateur mentionne les remarques faites par deux honorables députés au cours de la discussion mardi soir, savoir: les paroles prononcées par l'honorable député de

Portage-la-Prairie:—" l'honorable monsieur a délibérément dénaturé les faits";—et les paroles prononcées par l'honorable député de la cité de Saint-Jean:—" si l'honorable monsieur s'oublie et cesse d'agir comme un gentilhomme". M. l'Orateur déclare que ces expressions sont une violation des règles parlementaires, ne sont pas dans l'ordre, et devraient être retirées.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercie Son Altesse de Son gracieux discours à l'ouverture de la session;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 20 janvier 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:-

Par M. Douglas, la pétition de Lena Pearl Potter (née Moore), de la cité de Toronto, Ontario, épouse légitime de Percy Bernard Potter, du même lieu, commis vogageur; et la pétition de Lillian May Dent (née MacDonald), de la cité de Toronto, Ontario, épouse légitime de Angus Edmund Dent, du même lieu, commis voyageur.

Par M. Nickle,—la pétition de Phyllis Lasher (née Caines), de la cité de Kingston, Ontario, épouse légitime de Walter Lasher, du même lieu, mécanicien.

Par M. Bennett (Calgary),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par M. Cockshutt,-la pétition de The Stone, Limited, d'Ontario.

Par M. Macdonald,-la pétition de la Empire Life Insurance Company of Canada.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 19 janvier courant, laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

De Dominick Ambrose O'Meara, entrepreneur, de la cité de Montréal, et autres, d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de Edmonton and Southern Railway Company.

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année expirée le 31 mars 1915. (Document de la session, No 15.)

M. Meighen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Copie de nouvelles règles de cour adoptées par les juges de la Cour Suprême de l'Alberta, sous l'empire de la clause 576 du Code criminel, à la réunion du 27 novembre 1915. (Document de la session, No 44.)

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Tableau indiquant la moyenne des hommes employés dans la police fédérale pendant chaque mois de l'année 1915, avec la liste de leurs rémunération et frais de route, en vertu des Statuts Revisés du Canada, chap. 92, sec. 6, par. 2. (Document de la session, No 45.)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question,—Qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercier Son Altesse de Son gracieux discours à l'ouverture de la session;

Et le débat se continuant:

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Oliver, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 21 janvier 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Lemieux,—la pétition de la Quebec, Montreal and Southern Railway Comvany.

Par M. Douglas,-la pétition de la Calgary and Edmonton Railway Company.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 20 janvier courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Lena Pearl Potter (née Moore), de la cité de Toronto; pour une loi de divorce avec son mari.

De Lillian May Dent (née MacDonald), de la cité de Toronto; pour une loi de divorce avec son mari.

De Phyliss Lasher (née Caines), de la cité de Kingston; pour une loi de divorce avec son mari.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; pour une loi prorogeant le délai fixé pour la construction et l'exploitation de certaines voies ferrées.

De la Stone, Limited, d'Ontario; pour une loi autorisant le commissaire des brevets à recevoir sa requête pour un certificat du paiement des second et troisième termes des brevets d'invention 123,028, 123,029, 123,030 et 123,031, pour un appareil d'impression photographique.

De la *Empire Life Insurance Company of Canada*; pour une loi édictant que nonobstant les dispositions de l'article 78 de la Loi des Assurances, 1910, ou de la loi de 1911, chapitre 75, le dit chapitre 75 soit considéré comme étant encore en force après le 3 avril 1916, et jusqu'au 4 avril 1917, et pour autres fins.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies pour chacune d'elles, savoir:—

De la Compagnie de Tunnel et de Pont de Burrard-Inlet; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses entreprises.

De la Peace River Tramway and Navigation Company; pour une loi prolongeant le délai pendant lequel elle est tenue de construire sa voie ferrée.

De la Farnham and Granby Railway Company of Canada; pour une loi prolongeant le délai pendant lequel elle est tenue de construire ses voies ferrées.

De George Charles Sowton et autres; pour un charte sous le nom de "Governing Council of the Salvation Army, Canada West".

De la Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company; pour une loi prorogeant le délai fixé pour la construction de certaines voies ferrées.

De la Canadian Northern Ontario Railway Company; pour une loi à l'effet de confirmer et ratifier une convention conclue entre le Canadian-Pacifique et le Canadian Northern, au sujet de l'utilisation conjointe des voies à Port-Arthur, Ont., et pour d'autres fins.

Du Canadian Northern Railway; pour une loi prorogeant le délai fixé pour la construction de certaines voies ferrées dans la province du Manitoba.

De la Canadian Northern Ontario Railway Company; pour une loi prorogeant le

délai fixé pour la construction de certaines voies ferrées.

De la révérende Sœur Sainte-Monique et autres; pour une charte sous le nom de "Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge".

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills suivants:-

Bill (No 3) concernant la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.—M. Stevens.

Bill (No 4) concernant la Canadian Northern Railway Company.—M. Bradbury.
Bill (No 5) concernant la Canadian Northern Ontario Railway Company.—
M. Morphy.

Bill (No 6) ayant pour objet de ratifier certains contrats faits entre la Compagnie du chemin de fer Canadian Northern Ontario, la Compagnie du chemin de fer Canadian Northern et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.—M. Morphy.

Bill (No 7) concernant la Farnham and Grandby Railway Company of Canada.—

Bill (No 8) concernant la compagnie dite The Niagara, St. Catharines and Toronto

Railway Company.—M. Morphy.

Bill (No 9) concernant la Peace River Tramway and Navigation Company.—

M. Douglas.
Bill (No 10) constituant en corporation "Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge".

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en conformité de la règle 99.

Sir Robert Borden, du comité spécial chargé de préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des députés devant composer les comités permanents de cette Chambre, aux termes de la règle 10, rapporte les listes suivantes:—

No 1.

Privilèges et Elections.

Messieurs:

Barnard, Deniers, Marci	le (Bagot),
Bennett (Calgary), Descarries, Munso	on,
Bennett (Simcoe), Devlin, Nickle	е,
Blondin, Doherty, North	rup,
Borden (Sir Robert). Fripp, Paten	aude,
Boys, German, Porter	r,
Bristol, Kay, Rainv	rille,
Bureau, Lafortune, Robid	oux,
Carvell, Lamarche, Ross,	
Charlton, Lapointe (Kamouraska), Thomas	son (Qu'Appelle)
Chisholm (Antigonish), Lemieux, Trems	ain, et
	n (Laval).—3e

No 2.

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Messieurs:

Achim	Ethier,	McLeod,	
Armstrong (Lambton),		Marshall.	
Arthurs.	Forget (Sir Rodolphe),	Martin (Régina):	,
Baker.	Fowler,	Middlebro.	
Barnard.	Fripp,	Molloy.	
Barrette.	Gauthier (Gaspé),	Morphy,	
Béland.	Gauvreau.	Murphy.	
Bellemare,	German.	Neely,	
Bennett (Calgary),	Girard,	Nesbitt,	
Bennett (Simcoe),	Gordon,	Nickle,	
Bickerdike,	Graham.	Northrup,	
Blain,	Green.	Oliver,	
Boivin.	Guilbault,	Paquet,	
Boyce,	Guthrie,	Pardee.	
Boyer,	Hartt.	Porter,	
Boys,	Henderson,	Pugsley,	
Brabazon,	Hepburn,	Rhodes,	
Bradbury,	Jameson,	Rochon,	
Bristol.	Kay,	Schaffner,	
Buchanan,	Kemp,	Sharpe,	1
Bureau,	Knowles,	Smith,	
Carroll,	Lachance,	Smyth,	
Cash,	Lalor,	Stanfield,	
Chabot,	Lamarche,	Stevens,	
Charlton.	Lanctôt,	Sutherland,	
Clark (Red-Deer),	Lapointe (Kamouraska).	Taylor,	
Clements,	Lapointe (Montréal, St-J).	Thomson (Qu'Appelle),	
Cochrane,	Law,	Thorton,	
Cockshutt,	Lemieux,	Tobin,	1
Copp,	L'Espérance,	Tremain,	
Cruise,	Macdonald,	Turgeon,	
Currie,	Macdonell,	Turriff,	
Davidson,	Maclean (York, O.),	Wallace,	
Delisle,	MacNutt,	Weichel,	
Descarries,	McCraney,	White (Renfrew),	
Devlin,	McCrea,	White (Victoria, Alta.),	
Donaldson,	McCurdy,	Wilson (Laval),	
Douglas,	McKenzie,	Wilson (Wentworth), et	
Edwards,	McLean (Queen, IPE.),	Wright.—119.	
Elliot,	McLean (Sunbury),		

Et que le quorum du dit comité se compose de 25 membres.

No 3.

Bills Privés.

Messieurs:

Ames (Sir Herbert),	Gauvreau,	Murphy,
Armstrong (York-O.),	Girard,	Pacaud.
Ball,	Glass,	Papineau.
Blondin,	Gordon,	Paul,
Boulay,	Guthrie,	Perley (Sir George),
Bourassa,	Hepburn,	Porter,
Boyce,	Hughes (Sir Sam),	Proulx,
Boyer,	Jameson,	Reid,
Boys,	Knowles,	Robb,
Broder,	Lachance,	Ross,
Bureau,	Lalor,	Scott,
Burnham.	Lamarche,	Sharpe,
Carrick,	Lavallée,	Shepherd,
Carvell,	Macdonell,	Steele,
Chisholm (Antigonish),	McLean (Sunbury),	Stewart (Hamilton).
Clarke (Wellington),	McLeod,	Thoburn,
Davidson.	McMillan,	Tobin,
Devlin,	Marcil (Bonaventure),	Turriff,
Ethier,	Martin (Montréal, Ste-M.),	Walker, et
Forget (Sir Rodolphe),	Mondou,	White (Renfrew) 64
Fripp,	Morris,	
Gauthier (St-Hyacinthe),	Morrison,	

Et que le quorum du dit comité se compose de 10 membres.

No 4.

Ordres Permanents.

Messieurs:

Achim,	Hazen,	Paul,
Alguire,	Knowles,	Rhodes,
Armstrong (Lambton),	Kyte,	Roche,
Barrette,	MacLean (York-O.),	Scott,
Best,	MacNutt,	Séguin,
Boulay,	McCoig,	Stanfield,
Burrell,	McCraney,	Turgeon,
Chabot,	Marcile (Bagot),	Verville, et
Cromwell,	Michaud,	White (Sir Thomas) 31.
Doherty,	Morris,	
Fortier.	Paguet.	

Et que le quorum du dit comité se compose de 7 membres.

No 5.

Impressions.

Messieurs:

Bickerdike,	Douglas,	Nicholson,
Bowman,	Elliot,	Roche,
Brabazon,	Graham,	Rochon,
Brouillard,	Gray,	Stevens,
Cardin,	Lavallée,	Verville,
Chabot,	L'Espérance,	White (Victoria, Alta), et
Clark (Bruce),	Martin (Montréal, Ste-M.),	Wilson (Wentworth)25.
Clarke (Wellington),	Middlebro,	
Currie,	Murphy,	

No 6.

Comptes Publics.

Messieurs:

Barnard,	Kay,	Murphy,
Bennett (Calgary),	Kemp,	Neely,
Bennett (Simcoe),	Kyte,	Nicholson,
Blain,	Macdonell,	Nickel,
Boyce,	Maclean (Halifax),	Northrup,
Boys,	McCoig,	Pardee,
Carvell,	McCraney,	Proulx,
Casgrain,	McCrea,	Pugsley,
Chisholm (Antigonish),	McCurdy,	Reid,
Chisholm (Inverness),	McKenzie,	Robidoux,
Clarke (Essex),	Marshall,	Rogers,
Clarke (Wellington),	Martin (Montréal, Ste-M.),	Scott,
Clements,	Martin (Régina),	Sinclair,
Crothers,	Meighen,	Smyth,
Davidson,	Merner,	Stanfield,
Edwards,	Michaud,	Stewart (Lunenburg),
Fisher,	Middlebro,	Tobin,
Fripp,	Molloy,	Tremain,
German,	Mondou,	Truax,
Green,	Morphy.	White (Sir Thomas), et
Hughes (King, IPE.),	Morrison,	Wilcox.—63.

Et que le quorum du dit comité se compose de 21 membres.

No 7.

Banques et Commerce.

Messieurs:

Ames (Sir Herbert),	Gauthier (St-Hyacinthe),	Northrup,
Armstrong (Lambton),	Glass,	Osler (Sir Edmund),
Armstrong (York-O.),	Graham,	Pacaud.
Baker.	Gray,	Papineau,
Ball,	Guthrie,	Pardee,
Barnard,	Hanna.	Perley (Sir George),
Bellemare,	Henderson, .	Porter,
Bennett (Calgary).	Hughes (King, IPE.),	Power,
Best.	Hughes (Sir Sam),	Pugsley,
Bickerdike.	Jameson,	Rainville,
Boivin,	Kay,	Rhodes,
Boyce,	Kemp,	Robb,
Bristol,	Knowles.	Roche,
Broder,	Law,	Rochon.
Buchanan,	Lemieux,	Ross,
Burnham.	L'Espérance,	Sexsmith,
Cardin,	Loggie,	Sharpe,
Carrick,	Macdonald,	Sinclair,
Carvell,	Macdonell,	Steele,
Charlton,	Maclean (Halifax),	Stewart (Hamilton).
Clark (Bruce).	Maclean (York-O.),	Stewart (Lunenburg).
Clark (Red-Deer),	McCraney,	Sutherland,
Cockshutt,	McCurdy,	Thompson (Yukon).
Copp,	McLean (Sunbury),	Thomson (Qu'Appelle),
Currie,	McLeod,	Thornton,
Demers,	McMillan,	Tobin,
Edwards,	Marshall,	Turriff,
Fisher,	Martin (Régina),	Verville,
Forget (Sir Rodolphe),	Meighen,	Warnock,
Fortier,	Middlebro,	Webster,
Foster (Sir George),	Neebitt,	Weichel, et
Fowler,	Nickle,	White (Sir Thomas)96.

Et que le quorum du dit comité se compose de 21 membres.

No 8.

Agriculture et Colonisation.

Messieurs:

Achim,	Glass,		Robb,
Alguire,	Gordon,		Roche,
Armstrong (Lambton),	Graham,		Ross,
Armstrong (York-O.),	Guilbault,	, -	Schaffner,
Arthurs,	11anna,		Scott,
Ball,	Hartt,		Séguin,

Sharpe, Sinclair, Smith, Steele, Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon), Thomson (Qu'Appelle)
Smith, Steele, Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon),
Steele, Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon),
Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon),
Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon),
Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon),
Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon),
Thompson (Yukon),
Thompson (Yukon),
Thornton.
Tremain.
Truax.
Turriff,
Walker.
Wallace,
Warnock,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Laval),
Wilson (Wentworth), et
Wright95.
The state of the s

Et que le quorum du dit comité se compose de 12 membres.

No 9.

Marine et Pêcheries.

Messieurs:

Alguire,	Hazen,	Pardee,
Barnard,	Hughes (King, IPE.),	Power,
Boulay,	Jameson,	Robidoux,
Bradbury,	Kyte,	Shepherd,
Cardin	Lafortune.	Sinclair,
Casgrain,	Lapointe (Montréal, St-J.),	Stevens,
Chisholm (Inverness),	Loggie,	Stewart (Lunenburg),
Clarke (Essex),	McCurdy,	Taylor,
Clements,	McKenzie,	Truax,
Copp,	McLean (Queen, IPE.),	Turgeon.
Fowler.	Morrison,	Wallace, et
Gauthier (Gaspé),	Nicholson,	Wilcox,—36.

Et que le quorum du dit comité se compose de 10 membres.

No 10.

Mines et Minéraux.

Messieurs:

Arthurs,	Hartt,	Merner,
Blondin,	Hepburn,	Mondou,
Carrick,	Lalor,	Nesbitt,
Carroll,	Law,	Csler (Sir Edmund),
Chisholm (Antigonish),	Lemieux,	Sexsmith,
Cochrane,	Lewis,	Shepherd,
Cockshutt,	Loggie,	Smith,
Devlin,	Lovell,	Smyth,
Douglas,	Macdonald,	Thompson (Yukon),
Green,	McMillan,	Turriff, et
Guilbault,	Marcil (Bonaventure),	Walker.—33.

Et que le quorum du dit comité se compose de 10 membres.

No 11.

Forêts, Cours d'eau et Forces hydrauliques.

Messieurs:

Ames (Sir Herbert),	Cromwell,	Perley (Sir George),
Barrette,	Cruise,	Rogers,
Béland,	Davidson,	Stewart (Hamilton),
Bellemare,	Donaldson,	Thoburn,
Blain,	Ethier,	Warnock,
Bourassa,	Green,	Webster,
Bowman,	Henderson,	White (Victoria, Alta.),
Brabazon,	Michaud,	Wilson (Laval), et
Champagne,	Munson,	Wright.—31.
Charlton,	Osler (Sir Edmund),	
Cochrane,	Patenaude,	

Et que le quorum du dit comité se compose de 10 membres.

No 12.

Débats.

Messieurs:

Burnham, Descarries.	Hanna, Lapointe (Montréal, St-J.),	Perley (Sir George), Rainville.
Devlin,	Lavallée,	Schaffner, et
Foster (Sir George),	Lemieux,	Taylor.—14.
Grav.	Marcil (Bonaventure),	

Et que le quorum du dit comité se compose de 5 membres.

No 13.

Bibliothèque,

Messieurs:

Béland, Borden (Sir Robert), Boyer, Broder, Casgrain, Copp, Crothers, Doherty, Foster (Sir George)

Lewis, Meighen, Pardee, et Pugsley.—16.

Casgrain, Laurier (Sir Wilfrid), Clark (Bruce), Lemieux,

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par M. Rogers,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le rapport du comité spécial chargé de préparer et de rapporter avec toute la diligence possible les listes des députés devant composer les comités permanents de cette Chambre pendant la présente session, présenté ce jour.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par M. Rogers,

Résolu, que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents,—à l'exception toutefois du comité des Débats et de celui de la Bibliothèque.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par M. Rogers,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre agira conjointement avec eux pour former un comité collectif des deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: MM. Bickerdike, Bowman, Brabazon, Brouillard, Cardin, Chabot, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Currie, Douglas, Elliott, Graham, Gray, Lavallée, L'Espérance, Martin (Montréal, Sainte-Marie), Middlebro, Murphy, Nicholson, Roche, Rochon, Stevens, Verville, White (Victoria, Alta) et Wilson (Wentworth), agiront, à titre de représentants de cette Chambre, comme membres du dit comité collectif des Impressions du Parlement.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par M. Rogers,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé MM. Béland, Borden (Sir Robert), Boyer, Broder, Casgrain, Clark (Bruce), Copp, Crothers, Doherty, Foster (Sir George), Laurier (Sir Wilfrid), Lemieux, Lewis, Meighen, Pardee et Pugsley, comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir, au nom de la Chambre des Communes, comme membres d'un comité collectif des deux Chambres de la Boblithèque.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par M. Rogers,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé MM. Fripp, Pardee, Ross et Stanfield, pour assister M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité mixte des deux Chambres pour prendre charge du restaurant.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par M. Rogers,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs Boyer, Corby, Costigan, Davis, Dennis, Derbyshire, Douglas, Gillmor, Gordon, Kerr, LaRivière, McHugh, Poirier, Power et Sproule, ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité des deux Chambres sur la dite bibliothèque.

Aussi,—que les honorables messieurs Cloran, Curry, Dennis, Derbyshire, De Veber, Domville, Donnelly, Forget, Frost, Gillmor, LaRivière, Legris, McLean, MacKay (Alma), McCall, Pope, Prince, Ratz, Shehyn, Talbot et Taylor, ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

Et aussi,—que les honorables messieurs Taylor, Thompson, Watson et Young ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du Restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet du dit restaurant.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercier Son Altesse de Son Gracieux discours à l'ouverture de la session;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. Middlebro, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 24 janvier 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Oliver,—la pétition de Charles William Wilson, de Clover-Bar, district d'Edmonton, Alberta, médecin, époux légitime de Caroline Wilson, présentement résidant à Holywood, comté de Los-Angeles, Etat de la Californie, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.

Par M. Bristol,—la pétition de Robert William Thompson, de la cité de Toronto, Ontario, courtier, époux légitime de Ida Lois Thompson, de la cité de New-York, N.-Y., l'un des Etats-Unis de l'Amérique.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 21 janvier courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De la compagnie dite Quebec, Montreal and Southern Railway Company; pour une loi amendant sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de ses diverses lignes ferrées.

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Règlements édictés sous l'empire de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à l'article 9, chapitre 31, 9-10 Edouard VII. (Document de la session, No 46.)

Aussi,—Rapport sur les opérations de la "Loi d'instruction agricole", 1914-15, conformément à l'article 8, chapitre 5, 3-4 George V. (Document de la session, No 15c.)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercier Son Altesse Royale de Son gracieux discours à l'ouverture de la session;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax), Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et cinquantecinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 25 janvier 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Nickle,—la pétition de l'Université de Queen à Toronto et de The School of
Mining and Agriculture, tous de la cité de Kingston, Ontario.

Par M. Fripp,-la pétition de la W. C. Edwards Company, Limited.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 24 janvier courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De Charles William Wilson, de Clover-Bar, Alta; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Robert William Thompson, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Décrets du conseil publiés dans la Gazette du Canada, et dans l'Officiel de la Colombie-Britannique entre le 12 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions de l'alinéa (d) de l'article 38 des règlements régissant l'arpentage, l'administration et la disposition des terres fédérales dans la zone du chemin de fer, de 40 milles, dans la province de la Colombie-Britannique. (Document de la session, No 47.)

Aussi,—Décrets du conseil publiés dans la Gazette du Canada, entre le 12 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi des Terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada de 1908. (Document de la session, No 48.)

Aussi,—Décrets du conseil publiés dans la Gazette du Canada, entre le 16 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions de l'article 19, chapitre 10, 1-2 George V, Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux. (Document de la session, No 49.)

Aussi,—Décrets du conseil publiés dans la Gazette du Canada, entre le 12 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions de l'article 5 du chapitre 21, 7-8 Edouard VII, Loi des arpentages fédéraux. (Document de la session, No 50.)

Aussi,—Décrets du conseil publiés dans la Gazette du Canada, entre le 12 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions du chapitre 47, 2 George V, intitulé: "Loi concernant les eaux dans la zone du chemin de fer et dans l'étendue de terres de la rivière La-Paix". (Document de la session, No 51.)

Aussi,—Décrets du conseil édictés entre le 16 janvier et le 31 décembre 1915, approuvant les règlements faits et les formules prescrites, en conformité de l'article 57 de la Loi de l'Irrigation, chapitre 61, Statuts revisés du Canada, 1906, telle que modifiée par le chapitre 38, 7-8 Edouard VII. (Document de la session, No 52.)

Aussi,—Décrets du conseil édictés en vertu des dispositions de l'article 18 du chapitre 63, Statuts revisés du Canada, "Loi prévoyant à l'administration du territoire du Yukon". (Document de la session, No 53.)

Aussi,—Relevé des terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, au cours de l'année terminée le 30 septembre 1915. (Document de la session, No 54.)

Et aussi,—Etat soumis en vertu de l'article 88 du chapitre 62, S.R.C., qui ordonne au ministre de l'Intérieur de déposer chaque année un rapport relatif à la boisson entrée dans les Territoires et venant de tout autre pays que le Canada, par une permission écrite spéciale du Commissaire des Territoires du Nord-Ouest. (Document de la session, No 55.)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Travail, pour l'exercice terminé le 31 mars 1915. (Document de la session, No 36.)

Aussi,—Huitième rapport du registraire des Conseils de conciliation et d'enquête, re procédures instruites sous l'empire de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907, pendant l'exercice terminé le 31 mars 1915. (Document de la session, No 36a.)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercier Son Altesse Royale de Son gracieux discours à l'ouverture de la session;

Et le débat se continuant:

Sur motion de M. Stanfield, secondé par M. Middlebro, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-six minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 26 janvier 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Green,—la pétition de William Farrell et autres, des citées de Victoria et Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Middlebro,—la pétition de James W. Owen, ingénieur mécanicien, de la ville de Landsdowne, Etat de Pensylvanie, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 25 janvier courant, qui sont lues et reçues, et qui sont comme suit:—

De l'Université Queen et de l'Ecole des Mines et de l'Agriculture, toutes deux de Kingston, Ont ; pour une loi ratifiant l'arrangement du 20 octobre 1915 pourvoyant à la fusion de ces deux institutions sous le nom de Queen's University at Kingston.

De W. C. Edwards and Company, Limited; pour une loi à l'effet d'amender sa charte.

Sir Sam Hughes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie des Ordres généraux de la Milice pour la période comprise entre le 25 novembre 1914 et le 24 décembre 1915. (Document de la session, No 56.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le second rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills

privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son second rapport:-

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies pour chacune d'elles, savoir:—

De Strachan Johnston et autres; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de la construction du Central Western Canada Railway.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Omineca; pour une loi prolongeant le délai fixé pour commencer et terminer sa ligne ferrée.

De la British America Nickel Corporation, Limited; pour une loi l'autorisant à augmenter le nombre de ses directeurs.

De la Compagnie dite Quebec, Montreal and Southern Railway Company; pour une loi amendant sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; pour une loi prorogeant le délai fixé pour la construction et l'exploitation de certaines voies ferrées.

De la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de ses diverses lignes ferrées.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills suivants:-

Bill (No 11) concernant la compagnie dite British America Nickel Corporation, Limited.—M. Northrup.

Bill (No 12) concernant la Calgary and Edmonton Railway Company.—M. Donalas.

Bill (No 13) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien.— M. Bennett (Calgary). Bill (No 14) concernant la Central Western Canada Railway Company.—M. Green. Bill (No 15) concernant la compagnie dite The Pacific Northern and Omineca Railway Company.—M. Green.

Bill (No 16) concernant la compagnie dite The Quebec, Montreal and Southern Railway Company.—M. Lemieux.

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercier Son Altesse Royale de Son gracieux discours à l'ouverture de la session;

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 27 janvier 1916.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:-

Par M. Schaffner,—la pétition de John Riley et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 26 janvier courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De William Farrell et autres, de Vancouver et Victoria, C.-B.; pour une charte sous le nom de Compagnie de Téléphone du Canada-Ouest.

De James W. Owen, mécanicien, de Lansdowne, Pensylvanie, Etats-Unis; pour une loi autorisant le commissaire des brevets à émettre un brevet, en Canada, pour son amélioration du style employé dans les machines pour la reproduction du son.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercier Son Altesse Royale de Son gracieux discours à l'ouverture de la session;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Burnham, secondé par M. Thornton, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-six minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 28 janvier 1916.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée ee déposée sur le bureau:-

Par M. McCoig,—la pétition de la General Accident Insurance Company of Canada.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 27 janvier courant, laquelle est lue et reçue, et est comme suit:—

De Robert Thomas Riley et autres, de Winnipeg, Man.; pour une charte sous le nom de Canadian Indemnity Company.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercier Son Altesse Royale de Son Gracieux discours à l'ouverture de la session;

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 3) concernant la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 4) concernant la Canadian Northern Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de ter, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 5) concernant la Canadian Northern Ontario Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 6) ayant pour objet de ratifier certains contrats faits entre la Compagnie du chemin de fer *Canadian Northern Ontario*, la compagnie du chemin de fer *Canadian Northern* et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 7) concernant la Farnham and Granbu Railway Company of Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 8) concernant la compagnie dite The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 9) concernant la Peace River Tramway and Navigation Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 12) concernant la Calgary and Edmonton Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 13) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 14) concernant la Central Western Canada Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 15) concernant la compagnie dite The Pacific Northern and Omineca Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 16) concernant la compagnie dite The Quebec, Montreal and Southern Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 10) constituant en corporation "Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 11) concernant la compagnie dite British America Nickel Corporation, Limited.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercier Son Altesse de Son gracieux discours à l'ouverture de la session;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Proulx, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 31 janvier 1916.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 28 janvier courant, qui est lue et reçue, et qui est comme suit:—

De la General Accident Assurance Company of Canada; pour une loi à l'effet de modifier sa charte.

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour l'année expirée le 31 mars 1915.—Volume I. (Document de la session, No 16.)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question,—Qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercier Son Altesse Royale de Son gracieux discours à l'ouverture de la session;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Thomson (Qu'Appelle), secondé par M. Sinclair, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 1er février 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:-Par M. Smith,-la pétition de Malcolm Neil Campbell, de la cité de Oshawa, Ontario, et autres d'autres lieux.

Par M. Stewart (Hamilton), -la pétition de la Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est comme suit:-

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son troisième rapport:-

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies pour chacune d'elles, savoir:-

De l'Université Queen et de l'Ecole des Mines et de l'Agriculture, de Kingston; pour une loi ratifiant un arrangement pourvoyant à la fusion de ces deux institutions sous le nom de Queen's University at Kingston.

De W. C. Edwards and Company, Limited; pour une loi à l'effet d'amender sa charte.

De James W. Owen; pour une loi autorisant le commissaire des brevets à émettre un brevet, en Canada, pour son amélioration du style employé dans les machines pour la reproduction du son.

De Robert Thomas Riley et autres; pour une charte sous le nom de Canadian Indemnity Company.

Et du Governing Council of the Salvation Army in Canada; pour une loi changeant ce nom en celui de Governing Council of the Salvation Army, Canada East.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:-

Bill (No 17) constituent en corporation The Canadian Indemnity Company .-M. Schaffner.

Bill (No 18) concernant W. C. Edwards and Co., Limited.—M. Fripp. Bill (No 19) concernant un brevet de James W. Owen.-M. Middlebro.

Bill (No 20) concernant la Queen's University à Kingston, et pour fusionner avec elle l'école dite The School of Mining and Agriculture.-M. Nickle.

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table sa recommandation et le rapport du greffier de la Chambre ci-annexé concernant la nomination de M. C. W. Boyce comme greffier des procèsverbaux de la Chambre des Communes.

A l'honorable

Chambre des Communes.

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander que la Chambre donne son assentiment à la nomination de M. C. W. Boyce, comme greffier des procès-verbaux, dans la subdivision B de la première division, en conformité du rapport du greffier de la Chambre ci-annexé.

ALBERT SEVIGNY.

Orateur.

OTTAWA, 31 janvier 1916.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA, 27 janvier 1916.

Monsieur,—La promotion de M. R. P. King, au poste de greffier en chef des Journaux, des Procès-verbaux et des Ordres du jour a créé une vacance dans le bureau du greffier des procès-verbaux de la Chambre des Communes. En vertu de la Loi du Service civil, ce poste est classifié dans la subdivision B de la première division.

Pendant la vacance du Parlement, à la demande de Son Honneur l'Orateur de la Chambre, M. C. W. Boyce, de la division du Rapport officiel des débats de la Chambre, a, le 16 juillet 1915, été nommé par le Gouverneur en conseil au poste vacant, en vertu de l'article 24, chapitre 15, 7-8 Edouard VII. Cette nomination et promotion, selon que l'exige l'article précité, est basée sur le rapport du greffier de la Chambre, accompagné du certificat d'aptitudes émis par la Commission du Service civil.

M. Boyce a commencé à remplir les fonctions de son poste le premier jour de mai, sa nomination devant compter à partir de cette date, au salaire minimum attaché au grade de cet office. Le tout, en vertu de la loi en question, est sujet à la ratification, par la Chambre des Communes, de votre recommandation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

THOS. B. FLINT.

Greffier des Communes.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1914. (Document de la session, No 6.)

Aussi,—Rapports sur les dividendes et chèques certifiés impayés, balances non réclamées et traites et lettres de change impayées dans les banques chartées du Canada pendant cinq ans et plus antérieurement au 31 décembre 1914. (Document de la session, No 7.)

Aussi,—Comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1915. (Document de la session, No 2.)

Aussi,—Relevé des allocations de pension et de retraite, dans le Service civil, au cours de l'année terminée le 31 décembre 1915, faisant connaître le nom, le grade, le salaire, le service, ainsi que la somme attribuée et la cause de la mise à la retraite de chaque personne pensionnée ou mise à la retraite, et aussi si la vacance a été remplie par avancement, nomination ou transfert, ainsi que le salaire du nouveau titulaire. (Document de la session, No 57.)

Aussi,—Relevé des dépenses au chapitre des "Dépenses imprévues", du 1er avril 1915 au 12 janvier 1916, en conformité de la Loi des Subsides, 1915. (Document de la session, No 58.)

Aussi,—Rapport des transactions de la Société Royale du Canada, pour l'année terminée le 30 avril 1915. (Document de la session, No 59.)

Aussi,—Relevé des recettes et dépenses de la Commission d'embellissement d'Ottawa, au 31 mars 1915. (Document de la session, No 60.)

Aussi,—Relevé des recettes et dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux jusqu'au 31 mars 1915, tel que requis par le chapitre 57, article 12, 7-8 Edouard VII. (Document de la session, No 61.)

Aussi,—Relevé des emprunts temporaires de l'Etat, non soldés au 31 décembre 1915. (Document de la session, No 62.)

Aussi,—Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement au compte de l'exercice financier 1915-1916. (Document de la session, No. 63)

Et aussi,—Sommaire des décisions du Conseil de la Trésorerie, en conformité de l'article 44 de la Loi du Revenu consolidé et de l'Audition. (Document de la session, No 64.)

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Commissaire de la Laiterie et de l'Emmagasinage à froid, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1915. (Laiterie, fruits, extension des marchés et emmagasinage à froid.) (Document de la session, No 15a.)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercier Son Altesse Royale de Son gracieux discours à l'ouverture de la session;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Patenaude, secondé par M. Middlebro, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix-huit minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 2 février 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—. Par M. Smith,—la pétition de la *Pedlar People*, *Limited*, Oshawa, Ontario.

Par Sir Herbert Ames,—la pétition de Andrew Hamilton Gault, de la cité de Montréal, province de Québec, major des forces expéditionnaires canadiennes, époux légitime de Marguerite Claire Gault (née Stephens), du même lieu.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 1er février courant, qui sont lues et reçues, et qui sont comme suit:—

De Malcolm Neil Campbell, d'Oshawa, Ont., et autres, d'autres lieux; pour une charte sous le nom de Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh Day Adventists.

De la compagnie dite The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company; pour une loi l'autorisant à faire des arrangements pour une durée n'excédant pas cinquante ans avec la Canada Southern Railway Company, la Michigan Central Railroad Company, la New York Central Railroad Company, et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou avec quelqu'une de ces compagnies pour aucune des fins spécifiées dans l'article 364 de la Loi des Chemins de fer.

M. Reid, pour M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Onzième rapport annuel des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour l'année terminée le 31 mars 1915. (Document de la session, No 37.)

Aussi,—Rapport annuel du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année fiscale du 1er avril 1914 au 31 mars 1915. (Document de la session, No 20.)

Et aussi,—Dixième rapport du Bureau des commissaires des chemins de fer du Canada jusqu'au 31 mars 1915. (Document de la session, No 20c.)

- M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Etat détaillé des remises et remboursements de droits, pour l'année expirée le 31 mars 1915. (Document de la session, No 65.)
- M. Blondin dépose sur la Table,—Etat détaillé des remises et remboursements de droits, pour l'année expirée le 31 mars 1915.
- M. Knowles ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'une importance publique urgente, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—

"Qu'il serait à propos de retirer immédiatement les ordres donnés pour la perception de certaines dettes dues au gouvernement par certains fermiers de l'Ouest."

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: "Le député est-il autorisé à parler?"

Et nulle objection n'étant faite, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Knowles propose alors, secondé par M. Proulx,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant:

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambre du Parlement, savoir:—

Au Feld-maréchal Son Altèsse Royale le Prince Arthur William Patrick Albert, Duc de Connaught et Strathearn, comte de Sussex, dans la pairie du Royaume-Uni; Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe; Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrick; Membre de Notre Très Honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très distingué de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Aide-de-camp personnel de Sa Majesté le Roi; Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

Qu'il plaise à Votre Altesse Royale:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par M. Rogers,

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de Sir Thomas White, secondé par M. Casgrain,

Résolu, que cette Chambre se forme en comité, demain, pour prendre en considération les Subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de Sir Thomas White, secondé par M. Casgrain,

Résolu, que cette Chambre se forme en comité, demain, pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsides à accorder à Sa Majesté.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 3 février 1916.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:— Par M. Green,—la pétition de la Kettle Valley Railway Company.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 2 février courant, qui sont lues et reçues, et qui sont comme suit:—

De la *Pedlar People*, *Limited*, d'Oshawa, Ont.; pour une loi autorisant le commissaire des brevets à recevoir le paiement d'honoraires pour la prolongation de certains brevets d'invention pour améliorer certaines machines-outils employées dans les usines métallurgiques.

De Andrew Hamilton Gault, de Montréal, Québec; pour une loi de divorce avec sa femme.

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse Royale, et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts) et il est comme suit:—

ARTHUR.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1917, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (Document de la session No 3.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, février 1916.

Sur motion de Sir Thomas White, secondé par M. Casgrain, Ordonné, que les dits message et budget soient référés au comité des Subsides.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir Georoge Foster, Résolu, que M. Edgar N. Rhodes, député du district électoral de Cumberland, soit nommé président des comités généraux de la Chambre.

Sir Sam Hughes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1915,—Etat indiquant la quantité d'équipements Oliver achetés depuis le 1er août 1914, les noms des vendeurs, le prix payé à chacun d'eux et les dates de livraison; aussi, copie de toutes plaintes formulées contre cet équipement, et de toute mesure d'administration ou autre, prise à ce sujet. (Document de la session, No 66.)

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er mars 1915,—Etat indiquant la quantité de dragage fait dans le comté d'Inverness, depuis 1896 jusqu'à date, les localités où ces travaux ont eu lieu, et la somme des travaux dans chaque localité, les dates auxquelles ces travaux ont été faits et leur coût dans chaque cas. (Document de la session, No 67.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 mars 1915,—Copie de tous les rapports, correspondance et autres communications entre le département des Douanes et Auguste Desjardins, de Saint-Denis de Kamouraska, depuis sa nomination comme officier préventif du dit département. (Document de la session, No 68.)

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 mars 1915,—Copie de tous documents, lettres, dépêches, correspondance, requêtes, recommandations, soumissions, etc., se rapportant à l'achat du terrain de la "Quarantaine de Lévis". (Document de la session, No 71.)

M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Etat détaillé de toutes les obligations et de tous les cautionnements enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier rapport (15 février 1915), soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32 du chapitre 19, Statuts Revisés du Canada, 1906. (Document de la session, No 69.)

Aussi,—Rapport annuel concernant les Unions ouvrières en vertu du chapitre 125, S.R.C., 1906. (Document de la session, No 70.)

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Morphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître (1) combien d'officiers, de sous-officiers et de soldats se sont enrôlés en Canada pour service au delà de mers (a) au cours de l'année 1914, (b) au cours de l'année 1915; (2) combien se sont enrôlés de chaque province en chacune de ces années; (3) combien de ceux qui se sont enrôlés en chaque année étaient (a) des sujets britanniques nés en dehors du Canada, (b) des Canadien français, (c) des Canadiens anglais, c'est-à-dire des Canadiens de descendance anglaise, écossaire, irlandaise ou galloise, (d) Canadiens allemands; (4) combien de ceux qui se sont enrôlés en chaque année étaient (a) méthodistes, (b) presbytériens, (c) catholiques romains, (d) anglicans, (e) appartenant aux autres dénominations.

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Morphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître (1) combien d'officiers, de sous-officiers et de soldats sont partis du Canada avec le premier corps expéditionnaire; (2) combien d'entre eux étaient (a) sujets britanniques nés en dehors du Canada, (b) Canadiens français, (c) Canadiens anglais, c'est-à-dire de descendance anglaise, écossaisee, irlandaise ou galloise, (3) à l'église anglicane, (d) à l'église catholique romaine, (e) à d'autres dénominations.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Carroll,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant (1) quels ont été les officiers recruteurs pour les comtés, de Lunenburg, Queen, Shelburne et Yarmouth, N.-E., au cours des mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1915; (2) combien a été payé à chacun d'eux, chaque mois, pour (a) salaire, (b) débours, (c) dépenses; (3) s'ils sont encore employés comme officiers recruteurs; et dans ce cas, (4) quel salaire est payé à chacun d'eux par jour ou par mois.

Sur motion de M. Séguin, secondé par M. Ethier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant (1) quels sont les noms des soumissionnaires pour les différents contrats des transports des malles dans les boîte rurales établies dans les comtés de L'Assomption et de Montcalm jusqu'à ce jour; (2) quel est le chiffre de chacune de ces soumissions et quel est le nom du soumissionnaire auquel chacun des contrats a été accordé avec le prix à lui octroyé; (3) s'il y a de ces contrats qui ont été consentis sans soumission, et si oui, en faveur de qui et pour quel montant.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Knowles,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., se rattachant à l'achat par le gouvernement de plusieurs lots de terre maintenant compris dans la ferme expérimentale de Rosthern, Saskatchewan.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Knowles,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous affidavit, lettres, télégrammes et autre correspondance, se rapportant au ‡ S.-E. de 7-1-13, à l'ouest du deuxième méridien, actuellement le homestead de Frank Strubell, et échangés au cours des annés 1914 et 1915 entre le ministère de l'Intérieur, ou le ministre ou l'un ou l'autre des fonctionnaires du ministère et le bureau des terres fédérales à Weyburn et à Estevan, et avec toutes personnes qui ont tenté d'obtenir une inscription de homestead pour cette terre ou qui ont prêté leur aide à cette tentative.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), pour M. Kyte, secondé par M. Sinclair, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms de tous les fonctionnaires du gouvernement, dans le service intérieur et le service extérieur, qui se sont enrôlés depuis le 4 août 1914 pour servir au delà des mers, et les noms de ceux qui se sont enrôlés depuis la dite date pour faire du service dans le pays; aussi, état donnant le salaire reçu par chacun d'eux avant leur enrôlement; et le chiffre de la solde reque par chacun d'eux depuis leur enrôlement, indiquant ceux (s'il en est) qui continuent à recevoir le salaire qui leur était payé avant leur enrôlement, et le chiffre du dit salaire.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), pour M. Kyte, secondé par M. Sinclair, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms et domiciles des membres de la Chambre des Communes et des diverses législatures provinciales en Canada qui sont au service du ministère de la Milice et de la Défense en Canada et au delà des mers; le grade et la solde de chacun d'eux; les noms de ceux qui sont en Canada et les noms de ceux qui sont en Angleterre, et les noms de ceux qui sont ou ont été en service actif sur aucunes des lignes de feu.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), pour M. Carroll, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, listes et bordereaux de paie, reçus et documents de toute sorte concernant le prolongement ou la réparation du brise-lames de Port-Morien, dans Cap-Breton-Sud, pendant l'année 1915.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), pour M. Carroll, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et documents de toute sorte concernant les soumissions et l'adjudication du contrat pour le transport des malles entre le tramway et le bureau de poste de Glace-Bay, Cap-Breton-Sud.

Sur motion de M. Douglas, pour M. Buchanan, secondé par M. Knowles,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications adressés avant le 15 août 1914 au gouvernement ou à quelqu'un de ses ministres ou départements signalant la nécessité de donner de l'aide aux colons habitant la région de l'Alberta qui souffrait de la sécheresse.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions, annonces ou affiches et autres documents au sujet de l'adjudication du contrat pour le transport des malles entre Medicine-Hat et la Butte-à-l'Aigle, dans le district électoral de Medicine-Hat, Alta.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'une huble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes, rapports et autres documents se rapportant à l'édifice public projeté à Prince-Rupert pour bureau de poste et autres fins, au terrain mentionné comme site de cet édifice et à l'achat du terrain en question.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des mem-

bres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Martin (Régina),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes, rapports et autres documents se rapportant au blé réquisitionné vers le 27 novembre 1915, et à la méthode adoptée pour en disposer.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des mem-

bres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Martin (Régina),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil, lettres, télégrammes, recommandations et autres documents concernant la décision prise en septembre 1915 d'exiger le paiement de la moitié des cautionnements donnés pour les grains de semence distribués.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des mem-

bres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), pour M. Demers, secondé par M. Mar-

cile (Bagot),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, messages, correspondance et rapports concernant le contrat de transport des malles entre le bureau de poste de Saint-Jean, P.Q., et les stations de chemin de fer du Pacifique-Canadien, du Grand-Tronc et du Vermont-Central depuis et y compris 1911.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), pour M. Gauvreau, secondé par M.

Marcile (Bagot),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste de tous les employés du service intérieur dans le département du Revenu de l'Intérieur, leurs noms et prénoms et leur salaire en 1911-12-13-14-15-16; aussi, liste de tous les employés du service extérieur du même département, leurs noms et prénoms, et salaires en 1912-13-14-15-16. Aussi, état indiquant pour quel service ces derniers ont été employés, et dans quel service ils ont été employés; combien de destitutions ont été faites depuis 1911, et combien de nominations.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Paquet,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de l'enquête tenue sur la perte d'un cheval au Lac-au-Saumon, sur l'Intercolonial, par J. A. Théberge, de 1911 à 1913.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les décrets du conseil édictés depuis le 4 août 1914, relatifs aux soldats des corps expéditionnaires canadiens, quant aux sujets suivants:—(a) pensions décrétées

pour les soldats en partie ou totalement invalidés, ou pour ceux dont ils étaient les soutiens; (b) gratifications en argent ou autres aides déterminés pour le support ou le soin des soldats revenus du front en partie ou totalement invalidés; et (c) paie, allocations ou autres gratifications accordées aux personnes dépendant des soldats durant leur service actif, et après leur retour du service, par suite d'invalidité, quelle qu'en soit la cause.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous mémoires, correspondance, lettres et télégrammes reçus par le ministre des Postes ou par le très honorable Sir Robert Borden en 1915, au sujet du contrat pour le transport des malles entre Roberta, comté de Richmond, et West-Bay, comté d'Inverness, N.-E., et copie des réponses faites aux susdits documents.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, méruoires et correspondance reçus par l'honorable ministre des Postes ou le très honorable Sir Robert Borden, depuis le 1er janvier 1912, concernant le contrat du transport de la malle à Lennox-Ferry, dans le comté de Richmond, N.-E., et copie de toutes les réponses aux susdits documents.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Wilcox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de l'enquête qui a eu lieu, relativement à l'incendie de la grange de Georges Lavoie, cultivateur au Bic, en date du 23 mai 1914.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les rapports contenant le relevé des profondeurs d'eau dans les différentes écluses comprises dans les améliorations de la branche est de la rivière à Pictou, et de toute la correspondance et des recommandations touchant les changements apportés aux plans.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé des noms de tous les médecins employés et désignés, au cours des années 1914 et 1915, pour l'examen des recrues dans le comté de Pictou, et de tous les changements apportés à la liste de ces médecins au cours de la période susdite.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, témoignages, rapports et autres documents concernant l'enquête sur certaines irrégularités dans le pesage du fret sur la ligne de l'Intercolonial à Stellarton et New-Glasgow en 1914 et 1915, et la destitution de Arthur McLean qui s'en est suivie.

Sur motion de M. Turriff, pour M. Carvell, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et arrangements entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et quelqu'un de ses fonctionnaires, y compris les employés de l'Intercolonial, au sujet de l'installation de la voie de garage désignée sous l'appellation de "garage McQueen", à Shédiac, N.-B., et de son enlèvement subséquent.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, papiers et télégrammes se rattachant en quelque manière à la demande de Æneas McKinnon

pour la récompense allouée aux vétérans qui ont fait du service lors de l'invasion fénienne.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, etc., en la possession du ministère des Chemins de fer, touchant la destitution de W. P. Mills, contremaître de la construction de la voie et des ponts pour le district No 4 de l'Intercolonial;—aussi, de tous documents, lettres, télégrammes, requêtes, etc., en la possession du gouvernement, soit ici, soit à Moncton, se rapportant en quelque manière que ce soit à la demande faite par le dit W. P. Mills d'une enquête sur les causes qui ont amené sa destitution.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Wilcox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de l'enquête tenue dans la cause de MM. Nazaire Morin et Napoléon Hébert, de Sainte-Florence, comté de Matane, portant le No. 10083 des dossiers de M. Alward, de Moncton.

Sur motion de M. Séguin, secondé par M. Lapointe (Kamouraska),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, correspondance et autres documents quelconques relatifs au bureau de poste et au maître de poste de la paroisse de Saint-Esprit, dans le comté de Montcalm, depuis octobre 1911 à ce jour.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, pétitions, lettres, télégrammes, soumissions et autres documents concernant l'établissement d'une route postale rurale de Scotsburn à North-Scotsburn, Roger's-Hill et Hardwood-Hill, et la fermeture de tous les bureaux de poste sur ce parcours.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres et copies de lettres concernant la nomination de M. Price en qualité de surintendant adjoint de la division Oxford et New-Glasgow du réseau des chemins de fer de l'Etat, sa démission et la nomination de M. Rufus Martin pour le remplacer.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, conventions, etc., concernant la création en 1915, d'un bureau de conciliation, sous l'empire de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, en ce qui regarde les employés de la Nova Scotia Steel Company, dans le comté de Pictou.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, requêtes, etc., concernant la nomination, à l'automne de 1915, d'un bureau de conciliation touchant les employés de la Compagnie houillère Acadia, dans le comté de Pictou.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, instructions du ministère des Chemins de fer et autres documents concernant l'étude d'un projet de voie ferrée faite l'été dernier à l'est et à l'ouest de Sunny-brae, comté de Pictou.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, soumissions, lettres et contrats au sujet d'un service postal entre Noel et Maitland, comté de Hants, et l'adjudication du contrat pour ce service.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions et autres documents concernant l'établissement d'une route postale rurale entre Pictou et West-River, comté de Pictou.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions et autres documents concernant l'établissement d'une route postale rurale entre Eureka et Sunnybrae, comté de Pictou.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions et autres documents concernant le contrat pour le transport de la malle de Tatamagouche à New-Annan et Tatamagouche-Mountain, comté de Colchester.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Wilcox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de l'enquête tenue sur la perte d'un cheval appartenant à Louis de Gonzague Belzile, Amqui, comté de Matane, durant l'année 1915.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., faisant connaître en détail les dépenses, frais de déplacement par mille et déboursés de Joseph W. V. Wilson, de Barrington, N.-E., en sa qualité de gardien des pêcheries dans le comté de Shelburne, N.-E., au cours de l'année 1915.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., se rapportant aux services de réparations, d'entretien et de garde sur le bateau de patrouille "A" (capitaine Blackford), après la fin de la navigation, dans le port de Shelburne, N.-E., au cours du mois de décembre 1914 et des mois subséquents jusqu'au moment de reprendre la mer en 1915.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents se rapportant aux réparations du quai de Shag-Harbour, comté de Shelburne, N.-E., au cours des années 1915 et 1916.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, bordereaux de paie, télégrammes et correspondance concernant les frais de construction d'un quai ou jetée à la tête de Belleville, comté de Shelburne, N.-E., et des reçus et pièces justificatives se rapportant à ces travaux.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents concernant les réparations au *Hanlover*, au Cap-Nègre, comté de Shelburne, N.-E., en 1915.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les détails des débours de Ward Fisher, inspecteur des pêcheries dans la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse, et qui se sont élevés à \$388.40 en 1912, et à \$1,009.84 en 1913.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents concernant l'acquisition d'un site pour le bureau de poste à Bear-River, N.-E.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Knowles,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître la superficie des parcelles de terres de homesteads ou autres, dans la province de la Saskatchewan, vendues en 1915, le nom de l'acheteur, et le prix payé dans chaque cas.

Sur motion de M. Gauvreau, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, titres, papiers, actes notariés ou sous seing privés, au sujet de la vente, donation ou transfert, par la succession Alex. Fraser, de Rivière-du-Loup, au gouvernement ou au département des Chemins de fer pour l'I.-C.-R., du terrain ou partie de terrain à l'est du pont de l'I.-C.-R., à Rivière-du-Loup à l'endroit appelé Gauvreau Yard, et copie de toute correspondance à ce sujet.

M. Jameson propose, secondé par M. Edwards,—Attendu que le poisson est un article d'alimentation hautement nutritif et agréable au goût, que l'on peut se procurer facilement en abondance et à bas prix sur le bord de la mer et sur les rivages des eaux intérieures du Canada, et

Attendu que, dans le but d'accroître rapidement la demande de cette substance alimentaire sur les marchés de l'intérieur du pays en prenant les mesures pour l'y faire atteindre en excellent état et à des prix modérés, le gouvernement a aidé et aide actuellement cette industrie, moyennant certaines conditions, en se chargeant d'une partie des frais de messagerie et en établissant des moyens de transportation plus adéquats, bien que néanmoins les prix auxquels on peut acheter le poisson sur ces marchés de l'intérieur semblent être exorbitants, si on les compare aux prix que reçoit le producteur, ce qui milite contre le but que l'on veut atteindre;

Qu'il soit résolu en conséquence que, de l'avis de cette Chambre, il est à propos de faire une enquête afin de reconnaître, s'il est possible, la cause ou les causes de l'écart considérable entre le prix du poisson aux points de production et les prix exigés sur les manchés de l'intérieur.

marchés de l'intérieur.

Et il est de plus résolu, que cette résolution soit référée au comité de la Marine et des Pêcheries, avec instruction d'étudier la question et de faire l'enquête sasindiquée.

Et un débat s'ensuivant;

Le dit débat est interrompu à cause de l'incendie qui a détruit les édifices parlementaires.

Vendredi, 4 février 1916.

Des arrangements ayant été faits, la Chambre se réunit dans l'Auditorium du . Musée Commémoratif Victoria, à 3 p.m., ce jour.

Sir Robert Borden fait mention du désastre qui a non seulement détruit les édifices parlementaire, mais a aussi causé des pertes de vie, parmi lesquelles se trouvent malheureusement celle de Bowman B. Law, écuier, député du collège électoral de Yarmouth, N.-E., et celle du greffier adjoint de la Chambre, Jean-Baptiste R. Laplante, écuier.

Cinq autres personnes ont aussi péri, dont l'une était un constable de la police fédérale et les deux autres étaient des employés de la Chambre. Tous trois ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la résolution ci-haut mentionnée;

Et la question étant posée sur la dite résolution, elle est résolue dans l'affirmative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 7 février 1916.

Le greffier de la Chambre informe la Chambre de l'absence inévitable de l'Orateur.

M. Rhodes, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 3 février courant, qui est lue et reçue, et qui est comme suit:—

De la Kettle Valley Railway Company; pour une loi prorogeant le délai fixé pour la construction de quelques uns de ses embranchements, et pour d'autres fins.

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général, le 7 février 1916, nommant Robert A. Pringle, de la cité d'Ottawa, l'un des conseillers de Sa Majesté, jurisconsulte, et Son Honneur D. B. MacTavish, juge de la cour de comté du comté de Carleton, pour constituer une commission, sous l'empire de la Loi des enquêtes, aux fins de tenir une enquête au sujet de l'origine du récent incendie désastreux qui a détruit les édifices parlementaires à Ottawa. (Document de la session, No 72.)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, en conformité de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII, copies des décrets du conseil:—

C.P.-183, daté le 31 janvier 1916,—Règlements déterminant le paiement d'un supplément de solde aux officiers du Service Royal Canadien de la Marine remplissant les fonctions d'interprètes. (Document de la session, No 73.)

C.P.-162, daté le 29 janvier 1916,—Création du poste d'opérateur de télégraphie sans fil dans la Réserve volontaire navale royale canadienne et règlements pour la gouverne de cette réserve. (Document de la session, No 74.)

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1915:—

Volume I—parties a, b et de A à L. (Document de la session, No 1.) Volume III—parties de V à Z. (Document de la session, No 3.)

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, soumet à la Chambre une communication reçue du Haut Commissaire intérimaire du Canada, à Londres, Sir George Perley, transmettant un rapport concernant l'hôpital canadien à Dinard par le Dr Rallier du Baty, chirurgien en chef de cet hôpital. (Document de la session, No 75.)

Aussi,—Une communication reçue du très honorable A. Bonar Law, secrétaire colonial, transmettant un exemplaire des Débats parlementaires impériaux (Chambre

54

des Communes, 10 janvier) sur une résolution adoptée par cette Chambre, et dont voici la teneur:—

"Que, en vue de donner plus de force à la détermination des alliés dans la poursuite de la guerre, le gouvernement de Sa Majesté devrait s'entendre immédiatment avec les gouvernements des diverses possessions britanniques en vue, par le moyen de leur aide, de faire converger toute la force économique de l'Empire, en coopération avec celle de nos alliés, vers un effort commun contre l'ennemi." (Document de la session, No 76.)

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir Thomas White,

Ordonné, que la communication ci-dessus soit imprimée immédiatement, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

Il soumet aussi à la Chambre,—Correspondance échangée entre l'Associations des manufacturiers canadiens et le premier ministre, 1914-1915. (Document de la session, No 77.)

Et aussi,—Correspondance échangée entre la International Nickel Company et le premier ministre. (Document de la session, No 78.)

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente à la Chambre le rapport suivant:—

Le comité nommé pour préparer une résolution de condoléance à l'occasion du décès du très honorable Sir Charles Tupper, baronet, G.C.M.G., C.B., soumet la résolution suivante:—

"Résolu,—Que la Chambre des Communes du Canada désire exprimer combien vivement elle ressent la perte subie par le Canada et l'Empire par suite du décès de feu le très honorable Sir Charles Tupper, baronet, G.C.M.G., C.B.

"Après avoir occupé pendant nombre d'années un poste éminent dans le parlement et le gouvernement du Canada, dans la Confédération, l'expansion et le développement duquel il eut une si grande part, Sir Charles Tupper laisse après lui un nom et une carrière qui seront toujours regardés par les Canadiens comme intimement liés au progrès et à l'avancement de notre pays.

"Rempli d'années et comblé d'honneurs il est disparu laissant après lui un profond et impérissable souvenir de dévouement au bien public.

"La Chambre des Communes profite de cette occasion pour payer son tribut de respect à la mémoire de l'un de ses membres les plus distingués."

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir Wilfrid Laurier, Résolu, que cette Chambre concoure dans le rapport ci-haut.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir Wilfrid Laurier,

Ordonné, que la résolution de condoléance à l'occasion du décès du très honorable Sir Charles Tupper soit transmise aux membres de sa famille au nom de cette Chambre par M. l'Orateur.

Ordonné, que M. Sinclair ait la permission de présenter un bill (No 21) modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.

Π présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Avant que les ordres du jour soient appelés, sur la proposition du premier ministre, des tributs de regret sont rendus à la mémoire de feu Bowman B. Law, écuier, député du district électoral de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, victime du grand désastre qui a

détruit les édifices parlementaires, jeudi dernier, dans le cours de la soirée. Des paroles d'appréciation sont prononcées par le premier ministre et messieurs Macdonald (Pictou) et Sinclair.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 17) constituant en corporation The Canadian Indemnity Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 18) concernant W. C. Edwards and Co., Limited.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 19) concernant un brevet de James W. Owen.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés,

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 20) concernant la Queen's University, à Kingston, et pour fusionner avec elle *The School of Mining and Agriculture*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat faisant connaître:-

- 1. Les noms et adresses postales de tous les ingénieurs et employés de toutes sortes qui ont travaillé au tracé d'une ligne d'embranchement de l'Intercolonial dans le comté de Guysborough, ainsi que le taux des gages et le montant brut payé en 1915 pour cet objet;
- 2. La dépense brute se rattachant en quelque manière aux travaux ci-dessus, depuis octobre 1911.

Sur motion de M. McCrauey, secondé par M. Hughes (King),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, messages, correspondance et rapports concernant une conférence entre le ministre de l'Agriculture et certains représentants de l'église ménnonite en juillet 1873, ou environ, mentionnée dans une certaine lettre en date du 23 juillet 1873, signée par P. M. Lowe, secrétaire du ministère de l'Agriculture et adressée à MM. David Klassen, Jacob Peters, Heinrich Wiebe et Cornelius Toews, délégués du sud de la Russie.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Copp,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, dépositions de témoins à l'enquête, et rapports faits à la suite de cette enquête au sujet de la demande d'indemnité formulée par Alexandre D. Doucet pour des animaux tués sur la ligne de l'Intercolonial le 25 mai 1915.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Hughes (King),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., en la possession du ministère des Travaux Publics, se rapportant à une demande de la part de la Société historique de la Nouvelle-Ecosse de la permission de placer sur les murs du bureau de poste de New-Glasgow une tablette commémorative à la mémoire de feu le révérend Dr James MacGregor.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carroll,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des prospectus, et relevé donnant le taux d'intérêt, l'intérêt réel, le produit net et les frais de commission, d'impressions et autres dépenses en ce qui concerne l'emprunt domestique de cent millions de piastres prélevé par le gouvernement, et aussi l'emprunt de quarante-cinq millions de piastres négocié à New-York en 1915.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carroll,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé des sommes dépensées par le ministère des Postes sous les rubriques qui suivent, pendant la partie du présent exercice expirée le 31 décembre 1915, savoir:—

Transport des malles par terre, par chemins de fer et par bateaux à vapeur; confection et réparation des sacs de malles, cadenas, etc., boîtes de distribution rurale; salaires; frais de voyage; fabrication des timbres-poste et de bons de poste; mémoires de fournisseurs; papeterie, impressions et publicité; divers déboursés; et entretien du service dans le district du Yukon. Aussi, état faisant connaître les recettes perçues pendant la même période sous les divers chapitres mentionnés dans l'annexe A (Revenu) du rapport du ministre des Postes pour l'année expirée le 31 mars 1915.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carroll,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé, par province, de toutes les sommes d'argent, imputables sur le revenu, dépensées pendant la présente année fiscale jusqu'au 31 décembre 1915 par le ministère des Travaux Publics sous les chapitres suivants: Edifices publics; Ports et rivières; Chemins et ponts; Lignes de télégraphe et de téléphone; Dragage; et Divers.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carroll,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé de toutes les sommes dépensées au cours du présent exercice financier par le ministère des Travaux Publics et imputables sur le compte du capital pour les édifices publics et les havres et rivières respectivement, par province, avec mention en détail de la destination de telle dépense.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carroll,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Milice et de la Défense, ou l'une ou l'autre de ses succursales, et le ministère de l'Agriculture, en ce qui concerne l'occupation des édifices de l'immigration ou de la quarantaine à l'Île McNab et l'île Lawlor, Halifax, N.-E., pour des fins militaires, et spécialement quant à leur utilisation par le 63me régiment de la force expédition aire au delà des mers.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carroll,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les témoignages, correspondance, enquêtes et rapports reçus par les fonctionnaires du ministère ou des décrets du conseil touchant le renvoi d'office de Clifford G. Brander, douanier de service à Halifax, N.-E.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carroll,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, prir at Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les témoignages entendus, correspondance, rapports, mémoires ou décrets du conseil touchant la démission ou le renvoi d'office des personnes suivantes dans le

service des douanes au port de Halifax, savoir: A. J. Crosbie, Thomas Lynch et J. B. Naylor.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carroll,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les noms de tous les médecins nommés et employés dans le service de l'immigration ou de la quarantaine à Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Régina, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria; avec mention de la date de chaque nomination, le salaire d'un chacun; faisant connaître de plus si ces médecins, ou l'un ou l'autre d'entre eux, sont encore au service du gouvernement, et, dans le cas où ils ne sont plus employés, à quelle date leur service a cessé.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carroll,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance, preuve, mémoires et décrets du conseil concernant la destitution de Charles McCarthy, du service des douanes au port de Halifax, et sa réinstallation.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carroll,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneut général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous rapports officiels, correspondance, preuve, mémoires et décrets du conseil concernant l'enquête faite par M. Busby, inspecteur des douanes, sur la conduite de certains fonctionnaires du service des douanes à Halifax, N.-E., dans la dernière partie de l'année 1915.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carroll,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître le nombre de souscripteurs à l'emprunt domestique de cent millions de piastres fait par le gouvernement, spécifiant le nombre de souscriptions de \$1,000 et au-dessus et des multiples de ce chiffre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et de tous rapports au sujet des réclamations des chasseurs de phoques à fourrure de la Colombie-Britannique en vertu du dernier traité conclu avec la république américaine.

Sur motion de M. Hughes (King), secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, soumissions, offres, lettres, rapports d'ingénieurs et autres documents au sujet de la construction d'un brise-lames ou havre à North-Lake, I.-P.-E.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Macdonald,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil, lettres et correspondance qui ont conduit à la convocation de la conférence des gouvernements locaux qui a eu lieu à Ottawa-en octobre dernier, et de toutes les minutes et résolutions de la dite conférence.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Macdonald,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance avec les autorités impériales au sujet de l'achat de chevaux et de la prohibition de l'exportation de chevaux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des mem-

bres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Macdonald,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,— Etat indiquant la quantité de blé expédié, chaque mois au cours des années civiles 1914 et 1915, de Winnipeg à Fort-William et Port-Arthur, et par quels chemins de fer; à Duluth, par le Canadian Northern ou chemins de fer alliés; à Minneapolis et Saint-Paul, par le Pacifique-Canadien; au littoral maritime par chemins de fer en territoire canadien; à des ports américains par des lignes ferrées américaines.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des mem-

bres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Macdonald,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance avec les autorités impériales concernant la législation par le parlement du Royaume-Uni, en réponse à la requête du Parlement canadien demandant d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord au sujet du Sénat.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des mem-

bres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Suur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Rapport indiquant la répartition des arrondissements de scrutin au Manitoba faite par des juges sous l'empire de la Loi des Elections fédérales, 7-8 Edouard VII, chapitre 26.

Sur motion de M. Pugsley, secondé par M. Lemieux.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie du décret du conseil ou de l'ordre départemental renvoyant M. Bayfield de son poste de surintendant du dragage dans la Colombie-Britannique; aussi, du décret du conseil ou de l'ordre départemental nommant J. L. Nelson pour le remplacer.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des mem-

bres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Hughes (King),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, rapports, etc., se rapportant au renvoi d'office de John E. Hallamore, maître de poste à Upper-New-Cornwall, comté de Lunenburg, N.-E.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant le nombre et l'objet de toutes les commissions nommées par le gouvernement depuis 1911, et le coût de chacune d'elles, avec les noms des différents membres de ces commissions.

Sur motion de M. Copp, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms et les salaires de tous les officiers adjoints et commis employés dans les bureaux de l'Intercolonial à Moncton, y compris les bureaux de l'adjoint du surintendant, de l'expéditeur des trains, des gares et hangars de fret, ainsi que les noms et salaires des contremaîtres dans chaque atelier du chemin de fer; aussi, les noms de tous les fonctionnaires, commis, ingénieurs-mécaniciens et chefs de trains qui ont pris leur retraite et sont inscrits sur la liste des pensions depuis le 1er janvier 1915, et le chiffre de la pension de retraite payée à chacun d'eux.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Macdonald,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les documents se rapportant à la nomination de Léon Roy, comme interprète dans le ministère de l'Intérieur; aussi, copie du décret du conseil, des documents et de la correspondance touchant son renvoi d'office.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des mem-

bres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Pardee,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil ou règlements administratifs et leurs amendements au sujet de l'enrôlement pour le service d'outre-mer des employés des divers ministères, et du paiement de leur salaire réglementaire pendant la période de leur enrôlement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des mem-

bres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Pardee,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil, lettres, correspondance, mémoires, etc., échangés entre les compagnies contractantes et tout ministère ou ministre de la Couronne, au sujet du service transatlantique des malles pour la saison d'hiver 1915-16.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des mem-

bres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministère de la Marine et des Pêcheries ou autre ministère et la Commission de pilotage du port et du district de St-Ann, comté de Victoria, en 1914 et 1915, au sujet de la révocation ou de la démission de Daniel Buchanan à titre de pilote du dit port ou district.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre de routes postales rurales établies au cours du dernier exercice financier, dans quels comtés elles l'ont été, et quel en a été le coût dans chaque comté.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, ou autres documents échangés entre les officiers de douane à North-Sydney, N.-E., ou quelqu'un d'entre eux, et le ministère des Douanes concernant la location d'une chambre ou de chambres pour fins de douane à North-Sydney.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Copp.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître le montant total de rabais de droits accordés aux importateurs au cours du présent exercice financier jusqu'au 31 décembre 1915, avec les détails de ces rabais.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Copp.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître le revenu perçu au cours du présent exercice financier, jusqu'au 31 décembre 1915, sur l'importation des articles suivants sujets aux droits, sous les rubriques de tarif général, de tarif de préférence, et de surtaxe, ainsi que les quantités et valeurs de ces importations, savoir: Minerai de fer, fer et acier, et les produits manufacturés de fer et d'acier; cotons et cotonnades; cuirs et cuirs manufacturés; laine et lainages; charbon, manganèse; zinc; cuivre; viandes, œufs et beurre. (Si quelques-uns des item ci-dessus sont beaucoup subdivisés dans la nomenclature adoptée pour les rapports douaniers, l'on pourra ne mentionner que les principaux item d'importation quant à la quantité, à la valeur et au revenu.)

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Devlin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms et adresses postales de toutes les personnes de Ecum-Secum, Marie-Joseph, Spanish-Ship-Bay et Liscombe, comté de Guysborough, N.-E., qui ont demandé en 1912, 1913, 1914 et 1915 les primes à accorder en vertu de la Loi des pêcheries en eau profonde; faisant la différence entre les demandes acceptées suivies du paiement de la prime, et celles qui ont été rejetées, avec mention des raisons du rejet, s'il en est.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Pugsley, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents et correspondance concernant l'expropriation du terrain de Joseph Griffin, à Valcartier. Qué.

M. Lemieux propose, secondé par M. Pugsley,—Que cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait prendre en sérieuse considération la question de la création d'un système de bureaux de travail nationaux afin de faire face aux nouvelles conditions qui surgiront pendant et après la guerre.

Et un débat s'ensuivant:

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 8 février 1916.

Le greffier de la Chambre informe la Chambre de l'absence inévitable de l'Orateur.

M. Rhodes, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Sir Robert Borden propose, secondé par Sir George Foster,—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Excellente Majesté-le Roi, dans les termes suivants:—

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

Très Gracieux Souverain:

Nous, les très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, assemblés en Parlement, approchons humblement de Votre Majesté, la priant qu'Il lui plaise gracieusement de consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni une mesure à l'effet de modifier l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en la manière suivante ou autre au même effet:—

LOI AYANT POUR OBJET DE MODIFIER L'ACTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, 1867.

Sa Très Excellente Majesté le Roi, de l'avis et du consentement des Lords Spirituels et Temporels et des Communes, assemblés en ce présent Parlement, et par leur autorité, décrète:

1. Nonobstant toute disposition à ce contraire dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ou dans tout acte le modifiant, ou dans tout décret du Conseil, ou dans les termes ou conditions de l'Union arrêtés ou approuvés en vertu des dits actes ou de toute loi du Parlement canadien, la durée du douzième parlement du Canada est par les présentes prolongée jusqu'au septième jour d'octobre 1917.

2. La présente loi peut être citée sous le nom de "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1916", et les actes de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867 à 1915, ainsi que la présente loi peuvent être cités ensemble sous le nom de "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 à 1916".

Et nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre notre demande en sa favorable et gracieuse considération.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster, Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, le priant qu'il lui plaise gracieusement de consentir à soumettre une mesure au Parlement du Royaume-Uni à l'effet de modifier certaines dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en la manière y énoncée, et demandant à Leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre au sujet de la dite adresse, en en remplissant le blanc avec les mots "le Sénat et".

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—

- 1. Qui avait le ou les contrats pour la viande et autres provisions destinées aux dragues du ministère des Travaux Publics employées à East-River ou autres endroits du comté de Pictou en 1914 et 1915, respectivement;
 - 2. Quels montants ont été payés à chacun des soumissionnaires.

Sur motion de M. McNutt, secondé par M. Hughes (King),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres et autres documents concernant la demande de Wasyl Pinianski pour les lettres patentes du ‡ sud-ouest de la section 5, township 25, rang 4, à l'ouest du deuxème méridien principal, dossier officiel No 1,752,484.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 9 février 1916.

Deux heures p.m.

Le greffier de la Chambre informe la Chambre de l'absence inévitable de l'Orateur.

M. Rhodes, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

M. l'Orateur suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

En conformité de l'article 2 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son quatrième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que toutes les exigences de la règle 91, concernant la publication des avis, ont été observées.

De la Compagnie du chemin de fer Toronto, Niagara and Western; pour une loi prorogeant le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée, et pour d'autres modifications de sa charte.

De William Farrell et autres; pour une charte sous le nom de The Western Canada Telephone Company.

De Edward Rogers Wood et autres; pour une charte sous le nom de The Ontario

Niagara Connecting Bridge Company.

De Dominick Ambrose O'Meara et autres; pour une charte sous le nom de The Edmonton and Southern Railway Company.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:-

Bill (No 22) constituent en corporation la Edmonton and Southwestern Railway Company.—M. Douglas.

Bill (No 23) constituent en corporation The Ontario Niagara Connecting Bridge Company.—M. German.

Bill (No 24) concernant la Toronto, Niagara and Western Railway Company.—M. Morphy.

Bill (No 25) constituant en corporation The Western Canada Telephone Company.

—M. Green.

Les dits bills sont en conséquence, lus la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Copie de toute correspondance et de tous rapports au sujet des réclamations des chasseurs de phoques à four-rure de la Colombie-Britannique en vertu du dernier traité conclu avec la république américaine. (Document de la session, No 79.)

Sur motion de M. Pardee, pour M. Douglas, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les différentes routes postales rurales dans le district électoral de Strathcona, leur situa-

tion et la date de leur établissement, ainsi que toutes les dites routes soumises actuellement à la considération du gouvernement.

Sur motion de M. Robb, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et de tous rapports touchant la fermeture de la station du service préventif des douanes à Vicars, Qué.; l'ouverture d'un bureau de douane ou station de service préventif à Fontière, Qué., dans le comté de Huntingdon, et des déclarations de dissentiment reçues subséquemment contre la fermeture du bureau à Vicars. Aussi, sommaire des rapports reçus depuis 1912 des inspecteurs et du percepteur quant à l'administration et à la compétence de l'officier de douane, John W. Curran, récemment destitué à Vicars, Qué.

Sur motion de M. Gauvreau, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, messages, correspondances, rapports, etc., concernant la cancellation du contrat de subside à la Compagnie de navigation Trans-Saint-Laurent, et l'octroi d'un tel contrat à une nouvelle compagnie pour service entre Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord, comprenant toutes les correspondances échangées entre le département du Commerce, le département des Postes, ou les ministres d'iceux, et les deux dites compagnies.

M. Middlebro propose, secondé par M. Blain,—Que cette Chambre croit que, pour toute future nomination dans le Service civil du Canada, on devrait donner la préférence aux candidats dûment qualifiés qui ont servi dans la force expéditionnaire canadienne au cours de la présente guerre.

Et un débat s'ensuivant:

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant le nom, le port d'enregistrement, le tonnage, et le nom du patron de tous les chalutiers à vapeur partis du port de Canso, N.-E., en 1915. Aussi, copie de tous rapports et déclarations signés par le patron ou le premier officier de chacun des dits chalutiers qui ont quitté le dit port depuis le 16 avril 1915, tel que requis par un décret du conseil du 16 avril 1915.

Sur motion de Sir Thomas White, secondé par M. Casgrain,

Résolu, que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution concernant les compagnies d'assurance.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau du secrétaire du gouverneur général—Traitements, \$25,600; dépense casuelle (y compris allocation de \$600 à A. F. Sladen), \$66,900, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille neuf cent soixante et deux dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau du Conseil privé—traitements, y compris \$1,600 pour aide-traducteur français et \$1,200 à Arthur H. Tabor, \$47,962.50; dépense casuelle, \$10,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-treize mille quatre cent douze dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Secrétariat d'Etat—traitements, \$77,412.50; dépense casuelle, \$16,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille neuf cent soixante et deux dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Division des Impressions et de la Papeterie publiques—Traitements, y compris M. Fred. Cook, imprimeur du Roi adjoint et contrôleur de la papeterie, à \$4,000, \$70,662.50; dépense casuelle, \$10,300, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent quatre-vingt onze mille six cent cinquante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de l'Intérieur—Traitements, \$1,171,655; dépense casuelle, \$120,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Département des Affaires des Sauvages—traitements, \$125,700; dépense casuelle, \$21,550, pour l'exercise se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—traitements, \$20,650; dépense casuelle, \$1,700, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau de l'Auditeur général—traitements, \$134,150; dépense casuelle, \$16,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Finances et Conseil de la Trésorerie—traitements, \$138,125; dépense casuelle, \$28,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-huit mille deux cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Douanes—traitements, \$328,237.50; dépense casuelle, \$20,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Revenu de l'Intérieur—traitements, \$163,450; dépense casuelle, \$20,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et sept mille six cent douze dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de l'Agriculture—traitements, \$467,612.50; dépense casuelle, \$100,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de la Marine—traitements, y compris le capitaine L. A. Demers, à \$3,300, \$217,000; dépense casuelle, \$46,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt six mille et cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Département du Service Naval—traitements, \$176,050; dépense casuelle, \$50,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trois mille sept cent douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Chemins de fer et Canaux—traitements, y compris l'ingénieur en chef à \$5,000, \$175,712; dépense casuelle, \$28,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-cinq mille cinq cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Travaux Publics—traitements, \$579,510; dépense casuelle, \$85,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze mille trois cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Mines—traitements, \$368,312.50; dépense casuelle, \$7,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quarante-quatre mille trois cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Postes—traitements, \$819,370; dépense casuelle, \$125,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille trois cent douze dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Commerce—traitements, \$122,312.50; dépense casuelle, \$15,000, pour l'exercice'se terminant le 31 mars 1917.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille et douze dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Travail—traitements, \$54,012.50; dépense casuelle, \$15,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille et trente-huit dollars soit accordée à Sa Majeseté pour le gouvernement civil:—Bureau du haut-commissaire du Canada, Londres—traitements, \$18,450; dépense casuelle, \$32,588, pour l'exercise se terminant le 31 mars 1917.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministères en général—dépense casuelle—soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris \$50 chacun à E. Snowdon et W. H. Jeffrey pour le service du canon du midi, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cept cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division de l'ingénieur consultant du gouvernement:—Traitements, \$7,600; dépense casuelle, \$150, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Département des Affaires extérieures—traitements, \$29,750; dépense casuelle, \$9,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille et cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau de la Commission de conservation—traitements, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille quatre cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Archives publiques—traitements, \$52,925; dépense casuelle, \$7,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Commission du Service civil—traitements, \$32,587.50; dépense casuelle, \$15,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Dépenses diverses, \$10,000; frais de subsistance du juge pour le district d'Atlin, C.-B., \$1,200, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Cour Suprême du Canada:—Dépense casuelle et déboursés, salaires des officiers (shérifs, etc.), livres, magazines, etc., pour les juges, montant

n'excédant pas \$300, \$7,500; livres de droit et de référence pour bibliothèque et reliure, \$8,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre cents soit accordée à Sa Majesté pour la Cour d'Echiquier du Canada:—Dépense casuelle—frais de voyages des juges, rémunération aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et \$150 pour les livres des juges, \$6,000; impressions, reliure et distribution des rapports de cour, \$1,500; loyer du tribunal et dépenses de voyage quand le tribunal siège en cour d'amirauté, ainsi que \$150 pour la papeterie et les timbres des juges et des registraires, \$500; salaire du prévôt de l'amirauté de Québec, \$333.34; à Chas. Morse, pour avoir fourni les rapports des décisions du tribunal aux revues légales, \$50, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Frais de voyage du juge, \$5,000; frais de subsistance du juge, \$5,000; traitement des fonctionnaires de la cour territoriale, shérif et greffier, \$4,000 chacun, deux sténographes, \$2,000 chacun, \$12,000; frais de subsistance du juge de la cour territoriale et du magistrat de police, \$8,600; rétribution des témoins, jurés et interprètes dans les causes criminelles, \$5,000; entretien des prisonniers, \$10,000; transport des prisonniers, \$4,000; divers déboursés, \$10,000, pour

l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille sept cent soixante et cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Somme requise, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille huit cent seize dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour la législation:—Sénat—appointe-

ments et dépenses casuelles, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-quatre mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Traitement de l'Orateur suppléant, \$2,000; appointements, \$206,012.50; dépenses des comités, commis surnuméraires, etc., \$96,700; dépense casuelle, \$41,550; publication des Débats, \$60,000; prévisions du sergent d'armes, \$78,037.50, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Bibliothèque du Parlement:—Appointements, \$32,700; livres pour la bibliothèque générale, y compris frais de reliure, \$16,000; ouvrage sur l'histoire de l'Amérique, \$1,000; dépense casuelle, \$12,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-six mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Impressions, papier à imprimer et reliure, \$300,000; impressions, reliure et distribution des lois, \$10,000; dépense casuelle se rattachant aux listes des votants, \$10,600; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellrie, y compri l'emploi de commis temporaires, \$5,000; listes des votants provinciales, \$11,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur suppléant déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 10 février 1916.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:-

Par M. Gauthier (Gaspé),—la pétition de Germain Leclerc et J. R. Thibault, de Sainte-Anne des Monts, Gaspé, P.Q., et autres d'autres lieux.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le ciuquième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

En conformité de l'article 2 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son cinquième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que toutes les exigences de la règle 91, concernant la publication des avis, ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De George H. Cowan et autres; pour une charte sous le nom de Seaport Trusts Corporation.

De la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Chaudière; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de certains embranchements.

De Malcolm Neil Campbell et autres; pour une charte sous le nom de Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh Day Adventists.

De la Empire Life Insurance Company of Canada; pour une loi prolongeant la durée de sa charte.

De la Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company; pour une loi l'autorisant à faire des arrangements avec la Canada Southern Railway Company et autres compagnies de chemins de fer.

Du conseil municipal de Brantford, Ont.; pour une loi autorisant le dit conseil à acquérir et exploiter la ligne de la Grand Valley Railway Company sous le nom de The Brantford Municipal Railway System.

De la Pedlar People, Limited; pour une charte prolongeant la durée de certains brevets d'invention.

De Andrew Hamilton Gault; pour une loi de divorce avec sa femme.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés qui suivent:-

Bill (No 26) concernant la Corporation de la cité de Brantford.-M. Cockshutt.

Bill (No 27) concernant la Empire Life Insurance Company of Canada.—M. Macdonell.

Bill (No 28) concernant la Kettle Valley Railway Company et la Vancouvér, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company.—M. Green.

Bill (No 29) concernant certains brevets de The Pedlar People, Limited.—M. Smith.

Bill (No 30) constituant en corporation la Seaport Trusts Corporation .- M. Stevens.

Bill (No 31) constituent en corporation la conférence dite The Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists.—M. Smith.

Bill (No 32) concernant la Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company.— M. Stewart.

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 31 mars 1915.—Volume II—partie M à U. (Document de la session, No 2.)

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 15 avril 1915, autorisant le renouvellement, à dater du 31 mars 1916, de la convention intervenue entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta pour les services de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, dans la dite province. (Document de la session, No 80.)

Aussi,—Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 21 mai 1915, autorisant le renouvellement, à dater du 31 mars 1916, de la convention intervenue entre le gouvernement fédéral et le province de la Saskatchewan pour les services de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, dans la dite province. (Document de la session, No 81.)

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître combien de cuisines de campagne sont fournies par le ministère de la Milice à chaque bataillon des forces expéditionnaires canadiennes en service au delà des mers; combien de cuisines de campagne ont été achetées par le ministère de la Milice pour l'usage des forces expéditionnaires canadiennes; quel est le coût moyen de chaque cuisine de campagne fournie, et quelles maisons ont fourni les cuisines de campagne commandées par le ministère de la Milice.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Banques.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est à propos de modifier la Loi des Banques en en rappelant l'article qui détermine la limite de la période pendant laquelle il est loisible aux banques chartées de prêter de l'argent pour l'achat de grain de semence sur le nantissemnt du grain acheté, du produit de la récolte qui en résultera, et du grain de semence provenant de cette récolte; et de plus, en décrétant qu'il sera permis aux banques chartées de prêter de l'argent aux cultivateurs et aux personnes qui pratiquent l'élevage des bestiaux, sur le nantissement de leurs troupeaux d'animaux vivants, à savoir, sur les chevaux et leurs petits, sur les taureaux et les vaches et leurs petits, sur les moutons et les porcs.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Rhodes fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est à propos de modifier la Loi des Banques en en rappelant l'article qui détermine la limite de la période pendant laquelle il est loisible aux banques chartées de prêter de l'argent pour l'achat de grain de semence sur le nantissement du grain acheté, du produit de la récolte qui en résultera, et du grain de semence provenant de cette récolte; et de plus, en décrétant qu'il sera permis aux banques chartées de prêter

de l'argent aux cultivateurs et aux personnes qui pratiquent l'élevage des bestiaux, sur le nantissement de leurs troupeaux d'animaux vivants, à savoir, sur les chevaux et leurs petits, sur les taureaux et les vaches et leurs petits, sur les moutons et les porcs.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Thomas White ait la permission de présenter un bill (No 33)

modifiant la Loi des Banques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une résolution à l'effet d'accorder certaines prorogations de délai aux compagnies d'assurance.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est à propos de décréter que toute compagnie d'assurance, dont le pouvoir de demander un permis sous l'empire des dispositions de la Loi des Assurances, 1910, expirera avant la fin de la prochaine session du Parlement, peut obtenir une prorogation de ce pouvoir jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement, du moment qu'elle en fera la demande, sur la formule voulue, au surintendant des assurances, et qu'elle versera un honoraire de cent dollars.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Rhodes fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est à propos de décréter que toute compagnie d'assurance, dont le pouvoir de demander un permis sous l'empire des dispositions de la Loi des Assurances, 1910, expirera avant la fin de la prochaine session du Parlement, peut obtenir une prorogation de ce pouvoir jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement, du moment qu'elle en fera la demande, sur la formule voulue, au surintendant des assurances, et qu'elle versera un honoraire de cent dollars.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Thomas White ait la permission de présenter un bill (No 34)

autorisant certaines extensions de temps aux Compagnies d'assurance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

 Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent vingt-trois mille trois cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon, province de l'Alberta et de la Saskatchewan:—Solde de la gendarmerie, \$630,216.75; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillement, bâtiment, réparations, réfections, chevaux, chiens, armes, munitions, médicaments, logement, transport, aqueduc, papeterie et dépenses casuelles, \$490,118.25; compensation aux gendarmes pour blessures reques dans l'exercice de leurs fonctions, \$3,000, pour l'exercice se ferminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial:—Entretien et réparations des steamers de l'Etat et brise-glace, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'examen des capitaines et seconds, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les enquêtes sur les naufrages, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des écoles de navigation, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des navires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enlèvement d'obstacles des eaux navigables, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 11 février 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:-

Par M. Boys,—la pétition de David Whimster Rhodes, du township de Nottawasaga, comté de Simcoe, province d'Ontario, cultivateur, époux légitime de Eliza Ellen Rhodes (née Barbar), dont le lieu de résidence est présentement inconnu.

Par M. Douglas,—la pétition de Raymond Conliffe Savage, du village de Granby, district de Bedford, province de Québec, marchand, époux légitime de Etta Louisa Leet Savage; la pétition de Christopher Sinclair, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, conducteur de chemin de fer, époux légitime de Annie Sinclair (née Gibson), maintenant résidant à Régina, province de la Saskatchewan; la pétition de Mabel Mills, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Wilson Breard Mills, négociant épicier, du même lieu; et la pétition des directeurs provisoires de la Atlin Railway Company.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 10 courant, qui est lue et reçue, et qui est comme suit:—

De Germain Leclerc et J. R. Thibault, de la paroisse de Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé, province de Québec; pour une charte sous le nom de l'Association du Parc de l'Atlantique.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Currie,

Ordonné, que les comptes publics et le rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 31 mars 1915, soient référés au comité des Comptes Publics.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial:—Inspection des bestiaux, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'outillage de sauvetage:—Québec, Provinces maritimes et Colombie-Britannique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

 Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent soixante et douze mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics (département de la Marine):—Chenal des navires du fleuve Saint-Laurent, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-deux mille sept cent quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le parachèvement et construction d'outillage de dragage pour le Saint-Laurent, de Montréal à la Pointe-au-Père, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un brise-glace pour servir dans le fleuve Saint-Lourent, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Agences, loyers et dépenses casuelles, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

 Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et allocations aux gardiens des phares, pour

l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparation des phares, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des signaux, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 22) constituant en corporation la Edmonton and Southwestern Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 23) constituant en corporation The Ontario Niagara Connecting Bridge Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 24) concernant la Toronto, Niagara and Western Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 25) constituant en corporation The Western Canada Telephone Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration du pilotage, de l'entretien et réparation du vapeur *Eureka*, pour l'exercice finissant le 31 mars 1917.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparations des quais, pour l'exercice se terminant le 31 mars

1917.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un brise-lames dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des réparations (service maritime), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un montant nécessaire pour verser une pension annuelle de \$300 aux

pilotes mis à la retraite: Ls R. Demers, Théodule Lachance, Charles Brown, Jos. Lapointe, Nestor Lachance, Paul Gobeil, Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Chas Normand, Napoléon Rioux, Elzéar Desrosiers, Hubert Raymond, Abel Bernier, Laurent Godbout, Adelme Pouliot, Edmond Larochelle, L. E. Morin, A. T. Simard, Jos. Plante, Victor Vézina, J. G. Dupil, Raymond Baquet, Alfred Larochelle, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des téléphones à différents endroits du Dominion pour aider à la navigation,

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour remplacer le *Maisonneuve*, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation au maître du port d'Amherstburg pour la surveillance des phares et bouées de la rivière Sainte-Claire, la rivière Détroit et le lac Erié, et pour d'autres services en 1916, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour remplacer le *Montmagny*, pour l'exercice se terminant le 31 mars

1917.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation de commisération à Lewis King, qui a perdu un œil dans un acci-

dent sur le Stanley, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Service météorologique, y compris les subventions de \$500 aux observatoires de Montréal et Kingston, ainsi qu'une allocation de \$100 à L. F. Gorman, observateur météorologique à Ottawa, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine:—Hôpitaux de la marine, y compris subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, \$75,000; matelots naufragés et dans le dénuement, \$3,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-neuf mille cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur:— Inspection des bateaux à vapeur, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat informe cette Chambre qu'il s'unit à la Chambre des Communes au sujet de l'adresse conjointe à Sa Très Excellente Majesté le Roi relative à une mesure devant être soumise au Parlement du Royaume-Uni pour modifier certaines dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en insérant danc le blanc qui se trouve dans la dite adresse les mots "le Sénat et ".

Aussi, le Sénat a adopté l'adresse ci-jointe à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de tansmettre à Sa Très Excellente Majesté le Roi l'adresse conjointe des deux Chambres, relative à une mesure qui doit être soumise au Parlement du Royaume-Uni pour modifier certaines dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et demandant à la Chambre des Communes de s'unir au Sénat au sujet de la dite adresse, en insérant dans le blanc qui s'y trouve les mots "et les Communes".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 14 février 1916.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 11 courant, qui ont été lues et reçues, et qui sont comme suit :--

De David Whimster Rhodes, du township de Nottawasaga, comté de Simcoe, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme.

De Raymond Conliffe Savage, de Granby, Québec; pour une loi de divorce avec sa femme.

De Christopher Sinclair, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme. De Mabel Mills, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec son mari, Wilson Breard Mills.

Des directeurs provisoires de la Atlin Railway Company; pour une loi prolongeant le délai fixé pour commencer et achever sa ligne ferrée.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par M. Rogers.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leur Adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général demandant respectueusement qu'il plaise à Son Altesse Royale de transmettre l'adresse conjointe à Sa Très Excellente Majesté le Roi, priant qu'il Lui plaise gracieusement de consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni une mesure à l'effet de modifier certaines dispositions de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867",—en en remplissant le blanc avec les mots "les Communes".

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par M. Rogers,

Résolu, que cette Chambre concoure dans la recommandation de Son Honneur l'Orateur présentée à la Chambre le premier courant concernant la nomination de M. Boyce à la position de greffier des Procès-Verbaux (section anglaise).

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1915.—Vol. IV—Partie ZZ. (Document de la session, No 1.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 32) concernant la Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 29) concernant certains brevets de *The Pedlar People, Limited*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 27) concernant la Empire-Life Insurance Company of Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 30) constituant en corporation la Seaport Trusts Corporation.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître s'il y a, à l'emploi du ministère des Postes, quelques Allemands ou Autrichiens de naissance, et, s'il en est ainsi, quels sont leurs noms, la nature de leur emploi et les émoluments qu'ils reçoivent.

Sur motion de M. Thomson (Qu'Appelle), secondé par M. MacNutt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les différentes routes postales rurales actuelles dans le district électoral de Qu'Appelle, leur parcours et les dates auxquelles elles ont été établies;—aussi toutes les routes postales rurales que l'on est en voie d'y établir ou dont le projet d'établissement est à l'étude présentement.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et documents de quelque nature que ce soit, se rapportant en quoi que ce soit à la demande faite par Anes ou Angus McKinnon, de Iron-Mines ou Orangedale, comté d'Inverness, pour obtenir la prime accordée aux soldats ayant servi lors de l'invasion fénienne.

M. Northrup propose, secondé par M. Thoburn,—Que cette Chambre est d'avis que la procédure suivie dans les causes de divorce soumises au Parlement est défectueuse et que les dépenses excessives qu'elle entraîne empêche la majeure partie de la population du Canada d'y avoir recours, et que le gouvernement devrait s'occuper de cette question sans délai, afin d'y apporter les réformes nécessaires pendant la présente session.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Best,		Kay,	Morphy,	Pugsley,
Bickerdike,	*	Macdonald,	Morrison,	Thoburn,
Buchanan,		MacNutt,	Nickle,	Turriff,
Carvell,		McCraney,	Northrup,	White
Copp,		McKenzie,	Oliver,	(Victoria,
Edwards,		McLean	Pardee,	Alta).—24.
Graham,		(Queen, IPE.),	Porter,	

CONTRE:

Messieurs

Ball.	Green.	Marcile (Bagot),	Sexsmith,
Bennett (Simcoe),	Hazen,	Meighen,	Shepherd,
Boivin,	Henderson,	Michaud,	Steele,
Borden (Sir Robert),	Kemp,	Munson,	Stewart
Cochrane,	Lapointe	Murphy,	(Lunenburg).
Crothers,	(Kamouraska),	Nicholson,	Sutherland,
Delisle,	Lemieux,	Papineau,	Webster,
Doherty,	Macdonell,	Patenaude,	Wilcox,
Fortier,	McMillan,	Proulx,	Wright39.
Gauvreau,	Marcil	Reid,	
Grav	(Bong venture)	Rogers	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

M. Turriff propose, secondé par M. Carvell,—Que cette Chambre est d'avis que pour assurer aux fermiers et au peuple du Canada les avantages du marché américain pour le blé et ses produits ainsi que pour les pommes de terre, il devrait être pris des mesures immédiates pour inscrire ces produits sur la liste des articles admis en franchise dans lé tarif canadien.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. MacNutt, secondé par M. Michaud, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 15 février 1916.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:-

Par M. Fripp,—la pétition de James William McKenzie, de la paroisse de Sainte-Marguerite, comté de Terrebonne, province de Québec, cultivateur, époux légitime de Mary Amelia McKenzie (née Monette), dont le lieu de résidence est présentement inconnu.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné au greffier de la Chambre instruction de déposer sur la Table de la Chambre sa recommandation et le rapport du greffier touchant la nomination de M. Arthur Beauchesne, B.A., K.C., au poste de greffier adjoint de la Chambre des Communes en remplacement de feu M. J. B. R. Laplante. A l'honorable Chambre des Communes.

L'Orateur de la Chambre a l'honneur de recommander la nomination de M. Arthur Beauchesne, B.A., K.C., au poste de greffier adjoint de la Chambre des Communes pour templir la vacance survenue par suite de la mort regrettable de M. J. B. R. Laplante, qui a perdu la vie lors du récent désastre des édifices parlementaires.

Le rapport du greffier de la Chambre et une déclaration relative au certificat de la Commission du Service civil en l'espèce sont annexés aux présentes.

ALBERT SEVIGNY.

Orateur.

Chambre des Communes, 15 février 1916.

> CHAMBRE DES COMMUNES, 14 février 1916.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire rapport, avec un profond regret, de la mort de M. J. B. R. Laplante, greffier adjoint de la Chambre des Communes, qui était à son

poste lors de l'incendie des édifices du Parlement.

M. Laplante était greffier adjoint depuis 1897, et dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, il était de toute manière, non seulement absolument compétent, mais aussi un fonctionnaire des plus zélés et des plus obligeants. Ce lamentable évènement a créé une vacance dans le personnel de la Chambre qu'il est nécessaire de remplir. Cette charge est classée dans l'organisation du service de la Chambre (aux termes de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil) dans la subdivision A de la première division, et la nomination pour remplir la vacance doit être faite en vertu des dispositions de cette loi.

Je désire de plus faire rapport que les connaissances et les qualités nécessaires pour remplir cette position sont plutôt de caractère professionnel, et sous beaucoup de rapports, de nature particulière et technique, et exigent une parfaite maîtrise de la langue

française.

Sur votre recommandation, M. Arthur Beauchesne, B.A., K.C., officier en loi dans le ministère de la Justice, qui occupe dans le Service civil le rang ci-dessus mentionné, a été requis de s'adresser à la Commission du Service civil pour obtenir un certificat d'aptitude aux termes de la dite loi.

La Commission du Service civil a, conséquemment, adressé à mon bureau, le 14 février 1916, son certificat énonçant qu'à son avis M. Beauchesne possède les connaissances et les aptitudes requises et qu'il a les qualifications nécessaires, sous le rapport de la santé, du caractère et des habitudes, pour remplir la position de greffier adjoint de la Chambre des Communes dans le rang ci-dessus mentionné. La Commission certifie, de plus, conformément aux dispositions de l'article 33 de la dite loi, qu'il possède les qualités exceptionnelles nécessaires à l'accomplissement des fonctions de cette charge.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,

Greffier de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; Sir Thomas White propose, secondé par M. Casgrain,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell, Ordonné, que le débat soit ajourné.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elles'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 16 février 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

tier en immeubles.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Guilbault,—la pétition de la Joliette and Lake Manuan Colonization Rail-

way Company.

Par M. Thoburn,—la pétition de Hope Fothergill Baily (née McMustry), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de William George Baily, de la cité de Détroit, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis d'Amérique, cour-

Par M. Boys,—la pétition de Ida May Woltz (née Graham), de Kisbey, province de la Saskatchewan, maîtresse d'école, épouse légitime de Arthur Edgar Woltz, docteur en theurapeutique, de lieux inconnus.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 16 février courant, qui est lue et reçue, et qui est comme suit:—

De James William McKenzie, de la paroisse de Sainte-Marguerite, comté de Terrebonne, Qué.; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

M. Macdonell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a considéré les bills suivants et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 3) concernant la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.

- Bill (No 7) concernant la Farnham and Granby Railway Company of Canada. Bill (No 9) concernant la Peace River Tramway and Navigation Company.
- Bill (No 12) concernant la Calgary and Edmonton Railway Company.
- Bill (No 13) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
- Bill (No 14) concernant la Central Western Canada Railway Company.
- Bill (No 15) concernant la compagnie dite The Pacific Northern and Omineca Railway Company.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1916,—Copie de tous papiers, lettres et autres documents concernant la demande de Wasyl Pinianski pour les lettres patentes du 4 sud-ouest de la section 5, township 25, rang 4, à l'ouest du deuxième méridien principal, dossier officiel No 1,752,484. (Document de la session, No 82.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous affidavit, lettres, télégrammes et autres correspondance, se rapportant au ‡ S.-E., de 7-1-13, à l'ouest du deuxième méridien, actuellement le homestead de Frank Strubell, et échangés au cours des années 1914 et 1915 entre le ministère de l'Intérieur, ou le ministre ou l'un ou l'autre des fonctionnaires du ministère et le bureau des terres fédérales à Weyburn et à Estevan, et avec toutes personnes qui ont tenté d'obtenir une inscription de homestead pour cette terre ou qui ont prêté leur aide à cette tentative. (Document de la session, No 83.)

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la commission chargée de faire une enquête sur l'augmentation de la vie en Canada et les causes qui ont contribué à produire ce résultat. (Document de la session, No 84.)

Sur motion de M. Delisle, secondé par M. Gauvreau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

1. Quel était le nombre total d'employés du gouvernement dans le service intérieur de chaque département au mois de septembre 1911;

2. Quel en est aujourd'hui le nombre dans chaque département;

3. Quel était le nombre total d'employés dans le service extérieur de chaque département au mois de septembre 1911;

4. Quel en est aujourd'hui le nombre dans chaque département.

Sur motion de M. Hughes (King), secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,— .

- 1. Si le gouvernement ou le ministère de la Milice et de la Défense a employé, pour effectuer le recrutement des soldats pour service au delà des mers, des personnes autres que les officiers de la force permanente;
- 2. S'il en est ainsi, combien de ces personnes ont été employées dans chaque province.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. German,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

- 1. Quels montants ont été dépensés à titre de subventions de chemins de fer en Canada en 1912, 1913, 1914 et 1915;
- 2. Quels sont les montants dépensés dans chaque province, et les noms des lignes subventionnées;
- Quels montants ont été dépensés pour la construction de chemins de fer de l'Etat au cours des années susdites;
- Quel montant a été dépensé dans chaque province et le nom de la ligne ferrée pour laquelle cette dépense a été faite;
- Quels montants ont été dépensés pour l'amélioration des ports et rivières en Canada pendant les années susdites;
- 6. Quels montants ont été dépensés dans chaque province, et les endroits où ces montants ont été dépensés;
- 7. Quels montants ont été dépensés pour la construction de quais publics et de brise-lames et pour dragage dans Cap-Breton-Nord et Victoria, au cours des années 1905 à 1911, inclusivement, y compris la dépense pour les chemins de fer de l'Etat;
- 8. Quels montants ont été dépensés pour les mêmes objets dans le dit comté, au cours des années 1912, 1913, 1914 et 1915.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Boyer, secondé par M. Delisle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement, son ingénieur de district et résident et toutes autres personnes concernant la construction d'un pont entre l'île Perrot et Sainte-Anne-de-Bellevue et l'île Perrot et Vaudreuil.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Boyer, secondé par M. Delisle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement, ses ingénieurs et toutes autres personnes concernant la construction du bureau de poste à Rigaud: aussi, état donnant le montant des argents payés à diverses personnes pour telle construction, ameublement, terrain, entretien du terrain et autres travaux.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Boyer, secondé par M. Delisle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des employés permanents ct autres sur le canal Soulanges, en 1910, avec le salaire payé à chacun d'eux; aussi, liste des employés en 1915, permanents ou autres, et le salaire accordé à chacun d'eux.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Boyer, secondé par M. Delisle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement, son commissaire enquêteur, M. J. G. H. Bergeron, et toutes autres personnes concernant l'enquête, la destitution ou le remplacement des maîtres de poste, des bureaux énumérés plus bas; aussi, copie de toute correspondance se rapportant à la nomination des maîtres de poste actuels en remplacement des précédents qui ont été destitués ou remplacés pour une raison ou autre: Saint-Lazare-Village; Vaudreuil-Station; Pointe-Fortune; Val-des-Eboulis; Mont-Oscar, Sainte-Justine-de-Newton, et Sainte-Marthe.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Boyer, secondé par M. Delisle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance, télégrammes et rapports échangés entre le gouvernement, ses ingénieurs de district, résidents, toutes autres personnes concernant les travaux de dragage faits aux endroits dénommés plus bas, ainsi que le montant des argents payés à diverses personnes, compagnies, etc., pour tels travaux, la date, etc. Aussi, copie des états déjà produits à ma demande, et le tout depuis 1904:—au quai de l'île Perrot, nord, sud, et à l'Eglise; dans la baie de Dorion (chenal); au village de Vaudreuil (chenal); à Pointe-Cavagnale; à Como; à Hudson, à Hudson-Heights (chenal); à Graham (chenal); dans la rivière Rigaud (chenal); dans la rivière Ottawa, île aux Poires (chenal); à Pointe-Fortune; et à Sainte-Anne-de-Bellevue (chenal).

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Boyer, secondé par M. Delisle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance, télégrammes et rapports échangés entre le gouvernement, ses ingénieurs de district et résidents, et toutes autres personnes concernant la construction et réparations faites aux quais plus bas nommés, depuis 1904; ainsi que copie de tous états, rapports déjà produits à ma demande et se rapportant à des documents antérieurs à 1904. Aussi, état donnant le montant des argents payés pour telles constructions et réparations, et à qui ils ont été payés: le quai de l'île Perrot, nord, sud, et de l'Eglise; du village de Vaudreuil; de Pointe-Cavagnale; Hudson; Graham, Rigaud et Pointe-Fortune.

Sur motion de M. Douglas, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître le parcours de toutes les routes postales rurales dans le district électoral de Strathcona, la date de leur établissement, et le parcours des routes actuellement à l'état de projet.

Sur motion de M. Kyte, pour M. Copp, secondé par M. Chisholm (Inverness),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, entre le ministère de la Marine et des Pêcheries, ou l'un quelconque de ses fonctionnaires, et toute personne touchant la démission projetée du gardien actuel du phare à Cap-Jourmain, dans le comté de Westmorland.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication du contrat pour le transport des malles à Eastern-Harbour et Pleasanbay.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication du contrat pour le transport des malles au bureau de poste de Upper-Margaree et à celui de Gillies.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication du contrat pour le transport des malles à Margaree-Harbour et Chéticamp.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication du contrat pour le transport des malles d'Inverness à Margaree-Harbour.

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la délégation représentant le gouvernement du Canada au neuvième congrès annuel tenu sous les auspices de la World's Purity Federation à San-Francisco, du 18 au 24 juillet 1915. (Document de la session, No 85.)

Avec la permission de la Chambre;

Sir Robert Borden propose, secondé par M. Casgrain,—Que l'ordre No. 4 des Bills et Ordres publics soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé et il est comme suit:

Ordre No. 4.—"Suite de la discussion de la motion de M. Turriff,—Que cette Chambre est d'avis que pour assurer aux fermiers et au peuple du Canada les avantages du marché américain pour le blé et ses produits ainsi que pour les pommes de terre, il devrait être pris des mesures immédiates pour inscrire ces produits sur la liste des articles admis en franchise dans le tarif canadien."

La Chambre reprend, en conséquence, le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant:

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 17 février 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:-

Par M. Nesbitt,—la pétition de A. Stewart McNichols et autres, de la cité et district de Montréal et autres lieux.

Par M. Wallace,—la pétition de Henry John Thomas Wardlaw, de la ville de Western, comté de York, province d'Ontario, époux légitime de Eda Levella Rosenia Wardlaw (née Holley), de la cité de Détroit, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.

Par M. Cash,—la pétition de Clarice Smith, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de James Henry Smith.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 16 courant, qui ont été lues et reçues, et qui sont comme suit:—

De la Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company; pour une loi proregeant le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée, et pour autres fins.

De Hope Fothergill Baily, de la cité de Toronto; pour une loi de divorce d'avec

De Ida May Woltz, de Kisbey, Sask.; pour une loi de divorce d'avec son mari.

M. Macdonell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a considéré le bill suivant et a décidé de le rapporter sans amendement, savoir:—

Bill (No 4) concernant la Canadian Northern Railway Company.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 5) concernant la Canadian Northern Ontario Railway Company.

Bill (No 16) concernant la compagnie dite The Quebec, Montreal and Southern Railway Company.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster,

Résolu, que cette Chambre concoure dans la recommandation de Son Honneur l'Orateur déposée sur la Table le 15 courant, au sujet de la nomination d'Arthur Beauchesne, B.A., C.R., à l'emploi de greffier adjoint de la Chambre des Communes.

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 7 février 1916,—Copie de tous décrets du conseil, lettres et correspondance qui ont conduit à la convocation de la conférence des gouvernements locaux qui a eu lieu à Ottawa en octobre dernier, et de toutes les minutes et résolutions de la dite conférence. (Document de la session, No 86.)

Sir George Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministère du Commerce.—Partie III—Commerce canadien avec les pays britanniques et étrangers (excepté la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.) (Document de la session, No 10b.)

Ordonné, que Sir Thomas White ait la permission de présenter un bill (No 35) concernant les Placements des compagnies d'assurance sur la Vie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Best, secondé par M. Morphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître le montant payé pour impressions faites en dehors du Bureau de l'Imprimerie, dans chaque province, au cours de chacune des années 1912, 1913, 1914 et 1915, et à qui ces deniers ont été payés.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et le débat continuant;

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Bradbury, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et douze minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 18 février 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:-

Par M. Boyce,—la pétition de la Algoma Central and Hudson Bay Railway Company, et Thomas John Kennedy et Vivian Harcourt, receveurs de la dite compagnie.

Par M. Boys,—la pétition de Percy Lynn Woods, du township de Vespra, comté de Simcoe, province d'Ontario, époux légitime de Lucy Woods (née Webb), du village de Burlington, comté de Halton, province d'Ontario.

Par M. Macdonell,—la pétition de Mary R. Gooderham, présidente, et R. Constance M. Auden, secrétaire national.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 17 février courant, qui sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De A. Stewart McNichols et autres, de Montréal, et autres lieux; pour une charte sous le nom de The Insurance Company of Canada.

De Henry John Thomas Wardlaw, de Weston, comté de York, Out.; pour une loi de divorce avec sa femme.

De Clarice Smith, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec son mari.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

En conformité de l'article 2 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son sixième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que toutes les exigences de la règle 91, concernant la publication des avis, ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company; pour une loi prorogeant le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée, et pour autres fins.

De Robert William Thompson; pour une loi de divorce d'avec sa femme. De Ida May Woltz, de Kisbey, Sask.; pour une loi de divorce d'avec son mari.

De Cecily Ethel Maud Farera; pour une loi de divorce d'avec son mari.

De Robert Napper; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Lillian May Dent; pour une loi de divorce d'avec son mari.

De Lena Pearl Potter; pour une loi de divorce d'avec son mari.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:-

Bill (No 36) concernant la Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company.—M. Guilbault.

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Middlebro, pour M. Sharpe, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 11) concernant la compagnie dite British America Nickel Corporation, Limited;

Bill (No 20) concernant la Queen's University, à Kingston, et pour fusionner avec elle l'école dite The School of Mining and Agriculture.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 10) constituant en corporation "Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge", et a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité recommande que l'honoraire versé pour ce dernier bill soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Reid,

Ordonné, que les honoraires et les frais versés por le bill (No 10) constituant en corporation "Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge", soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Patenaude, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, —Rapports, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1915.

Part. I.—Accise. (Document de la session, No 12.)

Part. II.—Inspection des poids et mesures, gaz et électricité. (Document de la session, No 13.)

Part. III.—Falsification des substances alimentaires. (Document de la session, No 14.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 33) modifiant la Loi des Banques.

Le dit bill est, en couséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 34) autorisant certaines extensions de temps aux Compagnies d'assurance.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Emoluments du commissaire des Territoires du Nord-Ouest, \$1,000; appointements de L. du Plessis, commis, secrétaire du commissaire, \$300; appointements de Geo. D. Pope, comme comptable du commissaire, \$300; écoles, \$3,000; secours aux nécessiteux, entretien des aliénés et prisonniers, \$1,900; enquêtes, frais de déplacement, écritures, impressions, papeterie et contingent, \$1,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à six heures p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 21 février 1916.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:-

Par M. Thompson,—la pétition de Rudolf Vollhoffer, du village de Southey, province de la Saskatchewan, cultivateur et fabricant de harnais, époux légitime de Eleonora Vollhoffer (née Nishchmik), du même lieu, femme mariée.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 18 février courant, qui sont lues et reçues, et sont comme suit :—

De l'Algoma Central and Hudson Bay Railway Company et de Thomas John Kennedy et Vivian Harcourt, séquestres du dit chemin de fer; pour une loi ratifiant la vente et le transfert par la compagnie susdite à l'Algoma Central Terminals, Limited, de certaines propriétés servant actuellement de stations terminales au Sault-Sainte-Marie et à Michipicoten-Harbour, Ont., et à d'autres fins.

De Percy Lynn Woods, du township de Vespra, comté de Simcoe, Ont.; pour une

loi de divorce avec sa femme.

De Mary R. Gooderham, presidente, et R. Constance M. Auden, secrétaire national; pour une charte sous le nom de *Imperial Order of Daughters of the Empire and the Children of the Empire* (section cadette).

M. Jameson, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit loisible de siéger pendant les séances de la Chambre, et, de plus, que les témoignages qui seront entendus soient imprimés de jour en jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

Sur motion de M. Jameson, secondé par M. Wilcox,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité de la Marine et des Pêcheries, présenté ce jour.

Sir Sam Hughes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Conseil de la Milice du Canada pour l'exercice financier clos le 31 mars 1915. (Document de la session, No 35.)

M. Morphy propose, secondé par M. Wilcox,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Résolu, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 3) concernant la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company;

Bill (No 7) concernant la Farnham and Granby Railway Company of Canada;

Bill (No 14) concernant la Central Western Canada Railway Company;

Bill (No 4) concernant la Canadian Northern Railway Company;

Bill (No 16) concernant la compagnie dite The Quebec, Montreal and Southern Railway Company;

Bill (No 9) concernant la Peace River Tramway and Navigation Company;

Bill (No 12) concernant la Calgary and Edmonton Railway Company;

Bill (No 13) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; Bill (No 15) concernant la compagnie dite The Pacific Northern and Omineca Railway Company:

Bill (No 5) concernant la Canadian Northern Ontario Railway Company:

Bill (No 11) concernant la compagnie dite British America Nickel Corporation, Limited;

Bill (No 20) concernant la Queen's University, à Kingston, et pour fusionner avec elle l'école dite The School of Mining and Agriculture; et

Bill (No 10) constituant en corporation "Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 3) concernant la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company; bill (No 7) concernant la Farnham and Granby Railway Company of Canada; bill (No 14) concernant la Central Western Canada Railway Company; bill (No 4) concernant la Canadian Northern Railway Company; et bill (No 16) concernant la compagnie dite The Quebec, Montreal and Southern Railway Company, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Ordonné, que les dits bills soient lus la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 9) concernant la Peace River Tramway and Navigation Company; bill (No 12) concernant la Calgary and Edmonton Railway Company; bill (No 13) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; bill (No 15) concernant la compagnie dite The Pacific Northern and Omineca Railway Company; bill (No 5) concernant la Canadian Northern Ontario Railway Company; bill (No 11) concernant la compagnie dite British America Nickel Corporation, Limited; bill (No 20) concernant la Queen's University, à Kingston, et pour fusionner avec elle l'école dite The School of Mining and Agriculture; et bill (No 10) constituant en corporation "Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge", et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur les dits bills.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 26) concernant la Corporation de la cité de Brantford.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 31) concernant la conférence dite The Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Mondou,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre. Etat indiquant.

1. Combien il y avait de soldats dans le régiment Patricia (1) d'origine française, et (2) d'origine anglaise;

2. Combien de soldats d'origine anglaise faisaient partie du premier contingent, et sur ce nombre, combien étaient nés au Canada;

3. Combien il y avait de soldats d'origine canadienne française dans ce contingent, et le régiment Patricia.

Sur motion de M. Verville, secondé par M. Demers,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître combien de personnes ont été employées par le ministère de la Milice depuis le commencement de la guerre pour examiner et évaluer les articles achetés pour fins militaires, tels que effets d'habillement, harnais, etc.; combien de ces employés sont des hommes du métier, des experts ou des personnes habiles à juger des divers matériaux ainsi achetés.

Sur motion de M. Macdonald, pour M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, décrets du conseil, rapports et documents concernant la construction de la digue à Grand'Mère, comté de Champlain, province de Québec, par la Laurentide Co., Limited.

Ordonné, que le dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Turriff, pour M. Martin (Régina), secondé par M. Macdonald, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les sommes d'argent payées par tous les ministères au Regina Province and Standard, au Moosejaw News, et au Saskatoon Star, respectivement pendant chacune des années 1914 et 1915.

Sur motion de M. Turriff, pour M. Martin (Régina), secondé par M. Macdonald, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les différentes routes postales rurales dans la division électorale de Régina, leur situation et la date de leur établissement, ainsi que toutes les routes postales rurales dans la dite division électorale prises actuellement en considération par le gouvernement.

Sur motion d M. Macdonald, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et autres documents concernant les études faites dans le port de Pictou en vue de la construction d'un nouveau pont par le ministère des Chemins de fer; aussi, état indiquant les sommes d'argent payées pour les dites études, les noms des personnes auxquelles ces paiements ont été faits, et les fins pour lesquelles ils ont été faits.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, ententes, télégrammes, etc., se rapportant au projet d'acheter, de louer ou d'utiliser le chemin de fer connu sous le nom de Vale Railway, dans le comté de Pictou, et à l'exploitation de cette voie ferrée par le ministère des Chemins de fer.

Sur motion de M. Gauvreau, secondé par M. Lanctôt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes sommes et correspondance entre A. Bellemare, écr, M.P., et le gouvernement ou aucun de ses membres, en rapport avec la construction du bureau de poste de Louiseville.

Sur motion de M. Lanctôt, secondé par M. Gauvreau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les sommes dépensées pour l'ameublement du bureau de l'honorable E. Patenaude, ministre du Revenu de l'Intérieur, avec copie des factures. Aussi, relevé des sommes dépensées pour

l'ameublement du bureau de l'honorable W. B. Nantel, ex-ministre du Revenu de l'Intérieur, avec copie des factures.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé détaillé de tous les naufrages survenus sur le fleuve Saint-Laurent depuis 1867 jusqu'à 1916, inclusivement.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, enquêtes et rapports se rapportant à la destitution de Joseph Fleming, chef de train sur l'Intercolonial et à sa réintégration en office.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms de toutes les compagnies, firmes et particuliers qui ont fait des soumissions ou des offres pour la fourniture d'effets d'habillement au ministère de la Milice et de la Défense depuis le 14 août 1914, et les prix stipulés par chacun; les noms de toutes les compagnies, firmes et particuliers qui ont obtenu des contrats, avec les quantités et les prix; copies des dits contrats; copie de toute correspondance avec les compagnies, firmes et particuliers qui ont demandé ces contrats; et aussi, copie de toutes plaintes portées contre la qualité et la durée des habillements fournis.

Sur motion de M. Pugsley, pour M. Lemieux, secondé par M. Kyte, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat détaillé de toutes les commandes de guerre obtenues par la *Dominion Steel Corporation*, de Sydney, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, pour M. Fortier, secondé par M. Pugsley, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre—Conje des commandes

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des commandes de guerre données à la compagnie des tramways de Montréal.

Sur motion de M. Verville, secondé par M. Lanctôt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes et correspondance échangés entre le ministère du Travail et les ouvriers des mines de Thetford avant, pendant et après la dernière grève dans cette région, et de tous autres papiers s'y rapportant.

Sur motion de M. Gauvreau, secondé par M. Lanctôt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie d'une requête des citoyens de Louiseville, demandant que L.F. Sanfaçon ne soit pas destitué de sa charge de maître de poste de cette ville; aussi, copie de toutes lettres envoyées par A. Bellemare, écr, M.P., au sujet de la destitution du dit L. F. Sanfaçon et demandant cette destitution; aussi, copie de toute lettre du même A. Bellemare, écr, M.P., recommandant Chs Ed. Lesage comme maître de poste en remplacement du susdit L. F. Sanfaçon.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, soumissions, offres, lettres et autres documents concernant les arrangements pour la manutention des marchandises et du charbon à Pictou en ce qui concerne les bateaux faisant le service d'hiver entre Pictou et l'Île-du-Prince-Edouard pendant la saison de 1914-15 et la présente saison.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, télégrammes, soumissions, etc., touchant l'établissement d'une route postale rurale à partir d'Alma et passant par Sylvester et Loch-Broom, et se rapportant à la fermeture des bureaux de poste à Sylvester et à Loch-Broom.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant appelé;

Sir Robert Borden, pour Sir Thomas White, propose, secondé par M. Casgrain,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à l'union interparlementaire pour la paix, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux frais du haut-commissaire suppléant à Londres, Angleterre, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour abonnement à des publications canadiennes pour le haut-commissaire du Canada à Londres, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses de la publication d'une seconde édition des Documents Constitutionnels relatifs au Canada, Vol. I, 1759-1791, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses de la Commission de conservation, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des frais relevant de la convention des revendications pécuniaires avec les Etats-Unis, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la Chief Constables Association of Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soiit accordée à Sa Majesté pour le coût des procédures devant l'International Joint Commission, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les traitements des agents consulaires à l'étranger, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les traitements et dépenses de l'agence à Paris, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Mme Wm. McDougall, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf dollars et quarante-six cents soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Indemnité à des pensionnaires au lieu de terre, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent quatre-vingt-dix dollars et vingt-huit cents soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables à des membres de la gendarmerie à cheval, à des volontaires de Prince-Albert et à des éclaireurs de la gendarmerie par suite du soulèvement de 1885, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-six dollars et vingt-cinq cents soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Margaret Johnson Brooke, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars et vingt cents soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Annie, Eva, Emily et Arthur Stewart Mountford Brooke, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre dollars et soixante et quinze cents soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Mme Elizabeth Willmett, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Mme Elizabeth Fitzgerald, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Pension à J. B. Allan, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Pension à Mme Mary E. Fuller, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Pension à Mme Fabre, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et sept mille deux cent vingt-quatre dollars et trente-sept cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Administration de la justice—traitements, \$146,224.37; dépense casuelle, \$21,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Dépenses se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la contribution annuelle à la Canadian Law Library, Londres, Ang., pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la réunion et la publication des rapports, arrêtés de l'exécutif et la correspondance sur la législature provinciale depuis 1915, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 22 février 1916.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 21 février courant, qui est lue et reçue et qui est comme suit:--

De Rudolf Vollhoffer, du village de Southey, Sask.; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

Sur motion de Sir George Foster, secondé par M. Rogers, Ordonné, que le nom de M. Carroll soit substitué à celui de M. Neely sur le comité des Comptes Publics.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., se rattachant à l'achat par le gouvernement de plusieurs lots de terre maintenant compris dans la ferme expérimentale de Rosthern, Saskatchewan. (Document de la session, No 87.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Etat faisant connaître les noms et adresses postales de toutes les personnes de Ecum-Sum, Marie-Joseph, Spanish-Ship-Bay et Liscombe, comté de Guysborough, N.-E., qui ont demandé en 1912, 1913, 1914 et 1915 les primes à accorder en vertu de la Loi des pêcheries en eau profonde; faisant la différence entre les demandes acceptées suivies du paiement de la prime, et celles qui ont été rejetées, avec mention des raisons du rejet, s'il en est. (Document de la session, No 88.)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Etat faisant connaître la superficie des parcelles de terres de homestads ou autres, dans la province de la Saskatchewan, vendues en 1915, le nom de l'acheteur, et le prix payé dans chaque cas. (Document de la session, No 89.)

M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Copie des prospectus, et relevé donnant le taux d'intérêt, l'intérêt réel, le produit net et les frais de commission, d'impressions et autres dépenses en ce qui concerne l'emprunt domestique de cent millions de piastres prélevé par le gouvernement, et aussi l'emprunt de quarante-cinq millions de piastres négocié à New-York en 1915. (Document de la session, No 90.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Etat faisant connaître le nombre de souscripteurs à l'emprunt domestique de cent millions de piastres fait par le gouvernement, spécifiant le nombre de souscriptions de \$1,000 et au-dessous, ainsi que le nombre de souscriptions étant des multiples de \$1,000. (Document de la session, No 91.)

Ordonné, que M. Crothers ait la permission de présenter un bill (No 37) modifiant la Loi des Allumettes à phosphore blanc.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre. L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question,—Que M. d'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 3) concernant la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 7) concernant la Farnham and Granby Railway Company of Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 14) concernant la Central Western Canada Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe,

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 4) concernant la Canadian Northern Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 16) concernant la compagnie dite The Quebec, Montreal and Southern Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

·Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 9) concernant la Peace River Tramway and Navigation Company;

Bill (No 12) concernant la Calgary and Edmonton Railway Company;

Bill (No 13) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique;

Bill (No 5) concernant la Canadian Northern Ontario Railway Company;

Bill (No 11) concernant la compagnie dite British America Nickel Corporation, Limited;

Bill (No 20) concernant la 'Queen's University, à Kingston, et pour fusionner avec elle l'école dite The School of Mining and Agriculture;

Bill (No 10) constituant en corporation "Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge"; et Bill (No 15) concernant la compagnie dite The Pacific Northern and Omineca Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 9) concernant la Peace River Tramway and Navigation Company; bill (No 12) concernant la Calgary and Edmonton Railway Company; bill (No 13) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; bill (No 5) concernant la Canadian Northern Ontario Railway Company; bill (No 11) concernant la compagnie dite British America Nickel Corporation, Limited; bill (No 20) concernant la Queen's University, à Kingston, et pour fusionner avec elle l'école dite The School of Mining and Agriculture; bill (No 10) constituant en corporation "Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge", et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné le bill (No 15) concernant la compagnie dite The Pacific Northern and Omineca Railway Company, et lui a fait un amendement.

Sur motion de M. Douglas, secondé par M. MacNutt,

Ordonné, que le bill (No 9) concernant la Peace River Tramway and Navigation Company, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit hill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Douglas, secondé par M. MacNutt,

Ordonné, que le bill (No 12) concernant la Calgary and Edmonton Railway Company, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Green, secondé par M. Davidson,

Ordonné, que le bill (No 13) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Green, secondé par M. Davidson,

Ordonné, qué le bill (No 5) concernant la Canadian Northern Ontario Railway Company, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Wright,

Ordonné, que le bill (No 11) concernant la compagnie dite British America Nickei Corporation, Limited, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Nickle, secondé par M. Wright,

Ordonné, que le bill (No 20) concernant la Queen's University, à Kingston, et pour fusionner avec elle l'école dite *The School of Mining and Agriculture*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. McDonald,

Ordonné, que le bill (No 10) constituant en corporation "Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du bill (No 15) concernant la compagnie dite The Pacific Northern and Omineca Railway Company, tel qu'amendé par le comité.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 28) concernant la Kettle Valley Railway Company et la Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 36) concernant la Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Bellemare, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 23 février 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:— Par M. Stewart (Hamilton),—la pétition de la Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company.

Par M. Scott,—la pétition de Robert Charles Vondrau, de la ville de Preston, comté de Waterloo, province d'Ontario, mécanicien, époux légitime de Ida Vondrau (née

Ellis), de la cité de Hamilton, province d'Ontario.

Par M. McLean (King),—la pétition de Martha Kenny (née Gray), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de Charles Kenny, du même lieu, barbier.

Par M. Martin (Régina),—la pétition de la High River, Saskatchewan and Hud-

son Bay Railway Company.

Par M. Carrick,-la pétition de A. H. Kuntson, de la cité de Fort-William, dis-

trict de Thunder-Bay, et autres d'autres lieux.

Par M. Fripp,—la pétition de Arthur Alexander Reinhardt, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, époux légitime de Lottie Frances Reinhardt (née Carey), présentement dans la cité ou la ville de Highland-Park, Etat de l'Illinois, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.

M. Steele, pour Sir Herbert Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 17) constituant en corporation la compagnie dite *The Canadian Indemnity Company*, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures, pour l'exercice expiré le 31 mars 1915. (Document de la session, No 33.)

Ordonné, que M. Pugsley, pour M. Martin (Régina), ait la permission de présenter un bill (No 38) modifiant le Code criminel.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Marshall,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—

- Quelles sommes ont été payées pour de nouveaux édifices et pour réparations au Collège Militaire Royal et à Fort-Henry, chacune des années 1912, 1913, 1914 et 1915;
 A qui ces deniers ont été payés, et quel en a été le montant dans chaque cas;
- 3. Pour quelle partie des travaux des soumissions ont été demandées, et quel était le montant stipulé dans chaque soumission reçue.

Sur motion de M. Lanctôt, secondé par M. Demers, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—

- 1. Combien d'employés permanents se trouvaient dans le ministère du Revenu de l'Intérieur en 1915-16;
 - 2. Quel en sera le nombre en 1916-17;

3. Quelles sommes ont été payées comme salaires à des employés temporaires. chacun des exercices 1912-13, 1913-14, 1914-15 et 1915-16;

4. Quels sont les noms des employés temporaires et la date de leur nomination.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste contenant les noms de tous les inspecteurs d'obus employés par la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse et autres usines fabriquant des obus à New-Glasgow, comté de Pictou.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Gauvreau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de plans, profils, correspondance et tous documents concernant la construction d'un viaduc à Amqui, sur le chemin de fer Intercolonial à l'endroit appelé Traverse Dubé; ainsi que copie des plans désignant les propriétés de l'Intercolonial à Amqui et du terrain loué à la municipalité d'Amqui, avec copie du bail concernant le dit terrain.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Gauvreau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports et documents concernant les relevés faits par le gouvernement fédéral pendant l'automne 1914, du lac Matapédia et de la rivière du même nom jusqu'au village d'Amqui.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Gauvreau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, rapports, etc., concernant le renvoi de J. B. Lévesque, de la Rivière-Ouelle, comme steward sur le steamer Champlain.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Gauvreau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, rapports, correspondance, etc., se rapportant au changement de la station de Saint-Eleuthère, sur le chemin de fer Transcontinental-National.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Gauvreau.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste contenant les noms de toutes personnes qui ont travaillé à la réparation du quai de la Rivière-Ouelle, dans le cours de l'été 1915, avec la mention de leur emploi et les sommes qui leur ont été payées.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question,—Que cette Chambre est d'avis que pour assurer aux fermiers et au peuple du Canada les avantages du marché américain pour le blé et ses produits ainsi que pour les pommes de terre, il devrait être pris des mesures immédiates pour inscrire ces produits sur la liste des articles admis en franchise dans le tarif canadien.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Boivin,	Demers,	Lapointe	Murphy,
Bourassa,	Devlin,	(Kamouraska),	Pacaud,
Fuchanau.	Fortier.	Laurier (Sir Wilfrid)	Papineau.
Bureau,	Gauvreau,	Loggie,	Proulx.
Cardin,	Graham,	Maclean (York, O.)	Séguin,
Carroll,	Guthrie,	MacNutt.	Sinclair.
Cash,	Hughes	McCoig,	Thomson
Charlton,	(Queen, IPE.),	McCraney,	(Qu'Appelle),
Clark (Red-Deer),	Knowles,	McKenzie,	Turgeon.
Copp,	Kyte,	Marcil (Bonaventure), Turriff,	
Cruise,	Lachance,	Marcile (Bagot),	Verville 44.
Delisle,	Lanctôt,	Michaud,	

CONTRE:

Messieurs

Armstrong	Clements.	Macdonell,	Schaffner,
(Lambton),	Cockshutt,	McLean	Scott,
Armstrong (York, O.),Cromwell,	(King, IPE.),	Sexsmith,
Ball,	Crothers,	Marshall,	Shepherd,
Barnard,	Currie,	Meighen,	Steele,
Barrette,	Doherty,	Merner,	Stevens,
Bellemare,	Elliott,	Middlebro,	Stewart (Hamilton),
Bennett (Simcoe),	Fisher,	Morphy,	Stewart (Lunenburg),
Blondin,	Foster (Sir George),	Morris,	Sutherland,
Borden (Sir Robert)	Fripp,	Morrison,	Taylor,
Boulay,	Gauthier (Gaspé),	Nicholson,	Thompson (Yukon),
Bowman,	Girard,	Paquet,	Thornton,
Boyce,	Glass,	Patenaude,	Walker,
Brabazon,	Gray,	Paul,	Webster,
Bradbury,	Hanna,	Porter,	Weichel,
Burnham,	Hartt,	Rainville,	White (Sir Thomas),
Carrick,	Henderson,	Reid,	White (Renfrew),
Chabot,	Hepburn,	Robidoux,	Wilcox,
Clark (Bruce),	L'Espérance,	Rogers,	Wright-77.
Clarke (Wellington),	Lewis,	Roche,	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 24 février 1916.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 23 février courant, qui sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De la compagnie dite The Toronto, Hamilton and Buffalo; pour une loi à l'effet de ratifier et déclarer obligatoire l'arrangement conclu avec la Michigan Central Railroad Company, la Canada Southern Railway Company, la New York Central Railway Company et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien, et à d'autres fins.

De la High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De A. H. Kuntson, de Fort-William, et autres, d'autres lieux; pour une charte sous le nom de The Manitoba-Ontario Railway Company.

De Robert Charles Vondrau, de Preston, comté de Waterloo, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme.

De Martha Kenny, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec son mari.

De Arthur Alexander Reinhardt, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme.

M. Middlebro, pour M. Sharpe, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 18) concernant W. C. Edwards and Co., Limited, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 19) concernant un brevet de James W. Owen, et il a décidé d'en faire rapport avec un amendement.

Votre comité recommande que l'honoraire et les frais, moins le coût de l'impression et de traduction versés pour le bill (No 20) concernant la Queen's University, à Kingston, et pour fusionner avec elle l'école dite The School of Mining and Agriculture, soient remboursés.

- M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1915,—Relevé faisant connaître.—
- 1. A combien de firmes ou de particuliers, le gouvernement, ou l'un ou l'autre de ses ministères, a donné des commandes de culottes, caleçons et pantalons depuis le 1er juillet 1914;
 - 2. Quels sont les noms de ces firmes;
 - 3. Combien de culottes, caleçons et pantalons ont été commandés à chaque firme;
 - 4. Combien chaque firme en a livrées jusqu'à ce jour;
 - 5. Combien chaque firme doit encore en livrer; et
- 6. Quel prix chaque firme reçoit pour ces culottes, caleçons et pantalons. (Document de la session, No 92.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1915,—Etat indiquant le nombre de personnes résidant dans le comté de Wright qui ont été nommées à des emplois dans le service intérieur ou le service extérieur depuis octobre 1911; le nombre de destitutions depuis la même date; le nombre de démissions depuis la même date; et les noms des personnes à la demande desquelles ces démissions, s'il en est, ont été données. (Document de la session, No 93.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 avril 1915,—Relevé faisant connaître,—

 Les noms des personnes qui ont passé avec succès les examens du service civil, dans la province de Québec, depuis l'établissement de la Commission du Service civil;

2. Le nombre de ces personnes qui ont été appelées à entrer dans le service civil, depuis l'établissement de la commission;

3. Le nombre, dans chaque grade, de ceux qui ont passé ces examens avec succès. (Document de la session, No 94.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous documents, papiers et télégrammes se rattachant en quelque manière à la demande de Æneas McKinnon pour la récompense allouée aux vétérans qui ont fait du service lors de l'invasion fénienne. (Document de la session, No 95.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 mars 1915,—Copie de la réclamation du capitaine Stephen Paul, propriétaire du bateau à vapeur Rhoda, à la suite de la destruction de son vaisseau désemparé par naufrage, ordonnée par le département de la Marine, et de toute la correspondance s'y rattachant. (Document de la session, No 96.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 mars 1915,—Copie de tous télégrammes, lettres ou autres documents échangés entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et J. C. Douglas, écr, M.P.P., de Glace-Bay, N.-E., entre le 1er janvier et le 31 décembre 1914, et de tous télégrammes et lettres entre le ministre des Douanes, le ministre des Postes et le dit J. C. Douglas, durant la même période, au sujet de la destitution, de la nomination ou de la réintégration à leur poste des fonctionnaires du gouvernement. (Document de la session, No 97.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous les rapports contenant le relevé des profondeurs d'eau dans les différentes écluses comprises dans les améliorations de la branche est de la rivière à Pictou, et de toute la correspondance et des recommandations touchant les changements apportés aux plans. (Document de la session, No 98.)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, requêtes, etc., concernant la nomination, à l'automne de 1915, d'un bureau de conciliation touchant les employés de la Compagnie houillère Acadia, dans le comté de Pictou. (Document de la session, No 99.)

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er mars 1915,—Etat donnant le nombre de milles de lignes télégraphiques établies dans le comté d'Inverness, ainsi que leur situation, chaque année, depuis 1896 jusqu'à date, et le coût de chaque ligne. (Document de la session, No 100.)

M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, soumissions, lettres et contrats au sujet d'un service postal entre Noël et Maitland, comté de Hants, et l'adjudication du contrat pour ce service. (Document de la session, No 101.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 mars 1915,—Copie de la requête adressée au ministère des Postes pour l'établissement d'une route postale rurale dans le comté de Shefford, connue sous l'appellation de Warden No 1, et de toutes lettres et de tous télégrammes, rapports et autres documents s'y rapportant. (Document de la session, No 102.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 février 1916,—Etat indiquant les différentes routes postales rurales dans le district électoral de Strathcona, leur situation et la date de leur établissement, ainsi que toutes les dites routes soumises actuellement à la considération du gouvernement. (Document de la session, No 103.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1916,—Relevé faisant connaître le parcours de toutes les routes postales rurales dans le district électoral de Strathcona, la date de leur établissement, et le parcours des routes actuellement à l'état de projet. Document de la session, No 103a.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 mars 1915,—Copie de tous papiers, lettres, pétitions, rapports et autres documents concernant l'établissement d'une route postale rurale pour desservir les districts de Hodson et Toney-Mills, comté

de Pictou. (Document de la session, No 104.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, mémoires et correspondance reçus par l'honorable ministre des Postes ou le très honorable Sir Robert Borden, depuis le 1er janvier 1912, concernant le contrat du transport de la malle à Lemon, dans le comté de Richmond, N.-E., et copie de toutes les réponses aux susdits documents. (Document de la session, No 105.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Etat indiquant le nombre de routes postales rurales établies au cours du dernier exercice financier, dans quels comtés elles l'ont été, et quel a été le coût dans chaque comté.

(Document de la session, No 106.)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministère de la Marine et des Pêcheries ou autre ministère et la Commission de pilotage du port et du district de Sainte-Anne, comté de Victoria, en 1914 et 1915, au sujet de la révocation ou de la démission de Daniel Buchanan à titre de pilote du dit port ou district. (Document de la session, No 107.)

M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1915,—Copie de tous documents, lettres, correspondance, messages, rapports, etc., concernant les demandes de soumissions pour le transport des malles entre le bureau de poste de Saint-François de Montmagny et la station de l'Intercolonial pendant les années 1914 et 1915, ainsi que copie des soumissions qui ont été envoyées en rapport avec le dit service des malles. (Document de la session, No 108.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous mémoires, correspondance, lettres et télégrammes reçus par le ministre des Postes ou par le très honorable Sir Robert Borden en 1915, au sujet du contrat pour le transport des malles entre Roberta, comté de Richmond, et West-Bay, comté d'Inverness, N.-E., et copie des réponses faites aux susdits documents. (Document de la respiration de la

session, No 109.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions, annonces ou affiches et autres documents au sujet de l'adjudication du contrat pour le transport des malles entre Medicine-Hat et la Butte-à-l'Aigle, dans le district électoral de Medicine-Hat, Alta. (Document de la session, No 110.)

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Boys,

Ordonné, que, conformément à la recommandation contenue dans le second rapport du comité des Bills Privés, soient remboursés les honoraires et droits,—moins le coût de l'impression et de la traduction,—versés pour le bill (No 20) concernant la Queen's University, à Kingston, et pour fusionner avec elle l'école dite The School of Mining and Agriculture.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître combien d'hommes ont été recrutés en Canada pour service actif dans la marine soit canadienne soit britannique; à quels endroits ils ont été recrutés, et pour quel poste ou service respectifs s'ils l'ont été. Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître le nombre d'employés qui se trouvaient dans le ministère des Postes le 11 octobre 1911, dans le service intérieur et le service extérieur, respectivement, y compris les maîtres de poste et les fonctionnaires de tout grade payés par ce ministère; quel était en 1900 le nombre d'employés temporaires qui ont été congédiés le 31 décembre 1911 ou avant; combien d'employés étaient payés par le ministère des Postes au 31 décembre 1915 dans le service intérieur et le service extérieur, respectivement, y compris les maîtres de poste et les fonctionnaires de tout grade rémunérés par ce ministère, et quel était en 1915 le nombre d'employés temporaires qui ont été congédiés le 31 décembre 1915 ou avant.

Sur motion de M. Roche, secondé par M. Reid,

Résolu, que cette Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution concernant la réserve sauvage de St. Peter, dans le comté de Selkirk.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Hughes (King), secondé par M. Copp. Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 25 février 1916.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:-

Par M. Marcil (Bonaventure), -la pétition de M. l'abbé Nadeau et autres, de Saint-Denis, Québec.

M. l'Orateur remet à la Chambre un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse Royale, et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:-

ARTHUR.

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir l'adresse que vous avez adoptée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement, et je vous en remercie sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa.

M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,--Réponse à une adresse à Son Altesse Royale, en date du 7 février 1916,-Copie de tous rapports officiels, correspondance, preuve, mémoires et décrets du conseil concernant l'enquête faite par M. Busby, inspecteur des douanes, sur la conduite de certains fonctionnaires du service des douanes à Halifax, N.-E., dans la dernière partie de l'année 1915. (Document de la session, No 111.)

Aussi,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,-Relevé faisant connaître le montant total de rabais de droits accordés aux importateurs au cours du présent exercice financier jusqu'au 31 décembre 1915, avec les détails de ces

rabais. (Document de la session, No 112.)

Aussi,-Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 7 février 1916,-Copie de tous les témoignages, correspondance, enquêtes et rapports reçus par les fonctionnaires du ministère ou des décrets du conseil touchant le renvoi d'office de Clifford G. Brander, douanier de service à Halifax, N.-E. (Document de la session, No 113.)

Aussi,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,-Copie de tous télégrammes, correspondance, ou autres documents échangés entre les officiers de douane à North-Sydney, N.-E., ou quelqu'un d'entre eux, et le ministère des Douanes concernant la location d'une chambre ou de chambres pour fins de douanes à North-

Sydney. (Document de la session, No 114.)

Aussi,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,-Relevé faisant connaître le revenu perçu au cours du présent exercice financier, jusqu'au 31 décembre 1915, sur l'importation des articles suivants sujets aux droits, sous les rubriques de tarif général, de tarif de préférence, et de surtaxe, ainsi que les quantités et valeurs de ces importations, savoir: Minerai de fer, fer et acier, et les produits manufacturés de fer et d'acier; cotons et cotonnades; cuirs et cuirs manufacturés; laine et lainages; charbon; manganèse, zinc; cuivre; viandes, œufs et beurre. (Si quelquesuns des item ci-dessus sont beaucoup subdivisés dans la nomenclature adoptée pour les rapports douaniers, l'on pourra ne mentionner que les principaux item d'importation quant à la quantité, à la valeur et au revenu. (Document de la session, No 115.)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 7 février 1916,—Copie de tous rapports, correspondance, preuve, mémoires et décrets du conseil concernant la destitution de Charles McCarthy, du service des douanes au port de Halifax, et sa réinstallation. (Document de la session, No 116.)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 7 février 1916,—Copie de tous les témoignages entendus, correspondance, rapports, mémoires ou décrets du conseil touchant la démission ou le renvoi d'office des personnes suivantes dans le service des douanes au port de Halifax, savoir: A. J. Crosbie, Thomas Lynch et J. B. Naylor. (Document de la session, No 117.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 février 1916,—Copie de toute correspondance et de tous rapports touchant la fermeture de la station du service préventif des douanes à Vicars, Qué.; l'ouverture d'un bureau de douane ou station de service préventif à Fontière, Qué., dans le comté de Huntingdon, et des déclarations de dissentiment reçues subséquemment contre la fermeture du bureau à Vicars. Aussi, sommaire des rapports reçus depuis 1912 des inspecteurs et du percepteur quant à l'administration et à la compétence de l'officier de douane, John W. Curran, récemment destitué à Vicars, Qué. (Document de la session, No 118.)

M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions et autres documents concernant l'établissement d'une route postale rurale entre Pictou et West-River, comté de Pictou. (Document de la session, No 119.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 février 1916,—Relevé faisant connaître les différentes routes postales rurales actuelles dans le district électoral de Qu'Appelle, leur parcours et les dates auxquelles elles ont été établies;—aussi toutes les routes postales rurales que l'on est en voie d'y établir ou dont le projet d'établissement est à l'étude présentement. (Document de la session, No 120.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, messages, correspondance et rapports concernant le contrat de transport des malles entre le bureau de poste de Saint-Jean, P.Q., et les stations de chemin de fer du Pacifique-Canadien, du Grand-Tronc et du Vermont-Central depuis et y compris 1911. (Document de la session, No 121.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions et autres documents concernant l'établissement d'une route postale rurale entre Eureka et Sunnybrae, comté de Pictou. (Document de la session, No 122.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication du contrat pour le transport des malles au bureau de poste de Upper-Margaree et à celui de Gillies. (Document de la session, No 123.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication du contrat pour le transport des malles à Margaree-Harbour et Chéticamp. (Document de la session, No 124.)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 15) concernant la compagnie dite The Pacific Northern and Omineca Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 17) constituant en corporation la compagnie dite The Canadian Indemnity Company;

Bill (No 18) concernant W. C. Edwards and Co., Limited; et

Bill (No 19) concernant un brevet de James W. Owen, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 17) constituant en corporation la compagnie dite *The Canadian Indemnity Company*; et bill (No 18) concernant W. C. Edwards and Co., Limited, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill (No 19) concernant un brevet de James W. Owen, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau. Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour

délibérer de nouveau sur le dit bill.

Sur motion de M. Merner, secondé par M. Ball,

Ordonné, que le bill (No 17) constituant en corporation la compagnie dite The Canadian Indemnity Company, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Fripp, secondé par M. Ball,

Ordonné, que le bill (No 18) concernant W. C. Edwards and Co., Limited, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours,

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 28 février 1916.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 25 février courant, qui est lue et reçue, et est comme suit:—

De M. l'abbé J. N. Nadeau et autres, de Saint-Denis, Qué.; pour une loi prohibant la fabrication, l'importation et la vente de liqueurs alcooliques en Canada pendant la durée de la guerre, et pour une période de trois ans après la cessation des hostilités.

M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année expirée le 31 mars 1915. (Document de la session, No 29.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1915,—Relevé faisant connaître les sommes dépensées soit pour construction, soit pour réparations, non compris les salaires payés aux fonctionnaires ou employés permanents, ou employés à l'année dans les ministères des Travaux Publics, Chemins de fer et Canaux, Milice et Défense, Marine et Pêcheries, et Agriculture, dans le comté de Cumberland au cours des exercices financiers de 1896 à 1911 inclusivement, avec mention de l'objet particulier de chaque dépense et de l'endroit où elle a eu lieu. (Document de la session, No 125.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 19) concenant un brevet de James W. Owen, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

1. Quels étaient, au 1er octobre 1915,, les noms, le grade et les aptitudes militaires des officiers d'état-major des 1er, 2me et 3me districts militaires, y compris les officiers en charge des camps et des écoles d'instruction;

2. Quels sont les noms des officiers ci-dessus qui, à cette date, ont offert leurs services, prêté serment et été acceptés pour le service d'outre-mer.

Su motion de M. Ethier, secondé par M. Lanctôt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

- 1. Quel était le nombre des employés au ministère de la Milice, à Ottawa, le 4 août 1914;
 - 2. Quel est actuellement le nombre des employés au ministère de la Milice;

3. Combien sont d'origine canadienne et combien d'origine étrangère;

4. Quels sont la date de leur nomination, la nature de leur emploi et leur salaire respectif.

Sur motion de M. Ethier, secondé par M. Lanctôt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître combien de personnes se sont enrôlées, dans le Dominion, depuis le 4 août 1914; quel en est le

nombre dans chaque province; quel est le nombre de Canadiens français dans chaque province, et quel est le nombre de ceux récemment arrivés au pays aussi enrôlés, et la date de leur arrivée.

Sur motion de M. Delisle, secondé par M. Demers,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quel était, en 1911, le nombre de bâtisses louées partiellement par le gouvernement; quel montant total représentait tel loyer annuellement; quel est aujourd'hui le nombre de bâtisses louées partiellement ou en totalité par le gouvernement, et quel montant total représente tel loyer annuellement.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Chisholm (Inverness).

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé détaillé de la somme de \$647.50 payée à P. A. Stoddart, gardien des pêcheries, comté de Shelburne, N.-E., pour l'exercice terminé le 31 mars 1915.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Chisholm (Inverness),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance et tous autres documents concernant l'affrètement du navire *Starling* par le ministère de la Marine et des Pêcheries.

Sur motion de M. Pugsley, secondé par M. Lemieux.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du contrat conclu avec la compagnie dite *The Amalgamated Dry Dock and Engineering Company*, pour la construction d'une cale sèche à North-Vancouver, C.-B., de la demande d'une subvention pour ces travaux, et de tous rapports d'ingénieurs, correspondance et autres documents à ce sujet.

Sur motion de M. Gauvreau, secondé par M. Lanctôt.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Production de tout compte, télégrammes, lettres, mémoires de frais, et autres documents concernant la cause de J. P. Dionne vs le Roi, devant la Cour de l'Echiquier, dans laquelle cause M. Léo Bérubé, était avocat et M. E. H. Cimon, conseil, tous deux avocats de Fraserville.

M. Steel propose, secondé par M. Schaffner,—Que cette Chambre est d'avis que l'organisation d'un service d'hygiène public devrait être faite afin de pourvoir dans la plus large mesure possible au bien-être physique du peuple du Canada.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Thompson (Yukon), secondé par M. L'Espérance, Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Boulay propose, secondé par M. L'Espérance,—Que cette Chambre exprime l'opinion que les Canadiens de langue française devraient occuper des emplois sur l'Intercolonial, et dans tout le service public du Canada, suivant leur nombre dans le pays; et qu'il est urgent, et d'intérêt public que tous les employés civils occupant des postes supérieurs, et touchant des salaires de \$2,000 et plus, parlent et comprennent les deux langues officielles du pays, et qu'aucun employé dans ces catégories ne devrait être admis à l'avenir, dans le Service civil, s'il ne remplit ces conditions.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Paquet, secondé par M. Lavallée, Ordonné, que le débat soit ajourné. M. Pugsley propose, secondé par M. Turriff,—Que, de l'avis de cette Chambre, il est désirable que le gouvernement présente une mesure législative ayant pour objet de modifier la Loi des Elections fédérales de manière à prescrire que dans le cas où une province du Canada édicterait une loi accordant aux femmes le droit de voter pour les membres de la législature provinciale, les femmes qui seront inscrités sur les listes provinciales, ou qui auront par ailleurs le droit de voter pour les membres de la législature de telle province, auront aussi, à moins d'être autrement inhabiles à voter, le droit de voter aux élections des membres de cette Chambre.

Et un débat s'ensuivant;

M. Bennett (Simcoe) propose, secondé par M. Wright,—Que le débat soit ajourné. Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

Et le débat se continuant:

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans la négative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill A (No 39) intitulé: "Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada et à l'effet de changer son nom en 'Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Est'".—M. Blain.

Bill B (No 40) intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Ouest".—M. Blain.

Bill F (No 41) intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Pearl Potter".

Bill G (No 42) intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Napper".

Bill H (No 43) intitulé: "Loi pour faire droit à Sherwood Norman Hill". Bill J (No 44) intitulé: "Loi pour faire droit à Ida May Woltz".—M. Boys.

Bill K (No 45) intitule: Loi pour faire droit à Ida May Woltz .—M. Boys. Bill K (No 45) intitulé: "Loi pour faire droit à Cecily Ethel Maude Farera".

Aussi, le Sénat transmet à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills en instance de Divorce ci-haut mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à ouze heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 29 février 1916.

PRIÈRES.

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Synopsis des pièces à l'appui, préparé par le service des statistiques du ministère du Travail, soumis à la Commission d'enquête sur le coût de la vie, 1915. (Document de la session, No 84a.)

M. Blain, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a fait l'étude du bill (No 36) concernant La Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company, et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi examiné le bill (No 22) constituant en corporation la Edmonton and Southwestern Railway Company, et a décidé de le rapporter avec des umendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

En conformité de l'article 2 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son septième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que toutes les exigences de la règle 91, concernant la publication des avis, ont été observées dans chaque cas, savoir:—

Des directeurs provisoires de la Atlin Railway Company; pour une loi prolongeant le délai fixé pour commencer et achever sa ligne ferrée.

De l'Algoma Central and Hudson Bay Railway Company et de Thomas John Kennedy et Vivian Harcourt, séquestres du dit chemin de fer; pour une loi ratifiant la vente et le transfert par la compagnie susdite à l'Algoma Central Terminals, Limited, de certaines propriétés servant actuellement de stations terminales au Sault-Sainte-Marie et à Michipicoten-Harbour, Ont.

De A. H. Kuntson, de Fort-William, et autres, d'autres lieux; pour une charte sous le nom de The Manitoba-Ontario Railway Company.

De Sherwood Norman Hill; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:-

Bill (No 46) concernant la compagnie The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

Ordonné, que M. Reid ait la permission de présenter un bill (No 47) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre. Sur motion de M. Blain, secondé par M. Morphy,

Ordonné, que le bill A (No 39) du Sénat, intitulé: "Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada et à l'effet de changer son nom en 'Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Est'", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Barnard,

Ordonné, que le bill B (No 40) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Ouest", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Knowles,

Ordonné, que le bill G (No 42) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Napper", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Douglas, secondé par M. Pardee,

Ordonné, que le bill H (No 43) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sherwood Norman Hill", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Boys, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill J (No 44) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida May Woltz", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Knowles,

Ordonné, que le bill K (No 45) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecily Ethel Maud Farera", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 19) concernant un brevet de James W. Owen, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 1er mars 1916.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinquante minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 1er mars 1916.

PRIÈRES.

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de l'enquête tenue sur la perte d'un cheval appartenant à Louis de Gonzague Belzile, Amqui, comté de Matane, durant l'année 1915. (Document de la session, No 127.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de l'enquête tenue dans la cause de MM. Nazaire Morin et Napoléon Hébert, de Sainte-Florence, comté de Matane, portant le No 10083 des dossiers de M. Alward, de Monc-

ton. (Document de la session, No 128.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de l'enquête qui a eu lieu, relativement à l'incendie de la grange de Georges Lavoie, cultivateur au Bic, en date du 23 mai 1914. (Document de la session, No 129.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de l'enquête tenue sur la perte d'un cheval du Lac-au-Saumon, sur l'Intercolonial, par

J. A. Théberge, de 1911 à 1913. (Document de la session, No 130.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, dépositions de témoins à l'enquête, et rapports faits à la suite de cette enquête au sujet de la demande d'indemnité formulée par Alexandre D. Doucet pour des animaux tués sur la ligne de l'Intercolonial le 25 mai 1915. (Document de la session, No 131.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et arrangements entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et quelqu'un de ses fonctionnaires, y compris les employés de l'Intercolonial, au sujet de l'installation de la voie de garage désignée sous l'appellation de "garage McQueen", à Shédiac, N.-B., et de son enlèvement subséquent. (Document de la session, No 132.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Etat faisant connaître,—

1. Les noms et adresses postales de tous les ingénieurs et employés de toutes sortes qui ont travaillé au tracé d'une ligne d'embranchement de l'Intercolonial, dans le comté de Guysborough, ainsi que le taux des gages et le montant brut payé en 1915 pour cet objet;

2. La dépense brute se rattachant en quelque manière aux travaux ci-dessus, depuis

octobre 1911. (Document de la session, No 133.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, etc., en la possession du ministère des Chemins de fer, touchant la destitution de W. P. Mills, contremaître de la construction de la voie et des ponts pour le district No 4 de l'Intercolonial;—aussi, de tous documents, lettres, télégammes, requêtes, etc., en la possession du gouvernement, soit ici, soit à Moncton, se rapportant en quelque manière que ce soit à la demande faite par le dit W. P. Mills d'une enquête sur les causes qui ont amené sa destitution. (Document de la session, No 134.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Etat donnant les noms et les salaires de tous les officiers adjoints et commis employés dans les bureaux de l'Intercolonial à Moncton, y compris les bureaux de l'adjoint du surintendant, de l'expéditeur des trains, des gares et hangars de fret, ainsi que les noms et salaires des contremaîtres dans chaque atelier du chemin de fer; aussi, les noms de tous les fonctionnaires, commis, ingénieurs-mécaniciens et chefs de trains qui ont pris

leur retraite et sont inscrits sur la liste des pensions depuis le 1er janvier 1915, et le chiffre de la pension de retraite payée à chacun d'eux. (Document de la session, No 135.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous papiers, lettres, témoignages, rapports et autres documents concernant l'enquête sur certaines irrégularités dans le pesage du fet sur la ligne de l'Intercolonial à Stellarton et New-Glasgow en 1914 et 1915, et la destitution de Arthur McLean qui s'en est suivie. (Document de la session, No 136.)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents se rapportant aux réparations du quai de Shag-Harbour, comté de Shelburne, N.-E., au cours des années 1915 et 1916. (Document de la session, No 137.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., en la possession du ministère des Travaux Publics, se rapportant à une demande de la part de la Société historique de la Nouvelle-Ecosse de la permission de placer sur les murs du bureau de poste de New-Glasgow une tablette commémorative à la mémoire de feu le révérend Dr James MacGregor. (Document de la session, No 138.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1916,—Etat indiquant qui avait le ou les contrats pour la viande et autres provisions destinées aux dragues du ministère des Travaux Publics employées à East-River ou autres endroits du comté de Pictou en 1914 et 1915, respectivement; quels montants ont été payés à chacun des soumissionnaires. (Document de la session, No 139.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Relevé, par province, de toutes les sommes d'argent, imputables sur le revenu, dépensées pendant la présente année fiscale jusqu'au 31 décembre 1915 par le ministère des Travaux Publics sous les chapitres suivants: Edifices publics; Ports et rivières; Chemins et ponts; Lignes de télégraphe et téléphone; Dragage, et Divers. (Document de la session, No 140.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Relevé de toutes les sommes dépensées au cours du présent exercice financier par le ministère des Travaux Publics et imputables sur le compte du capital pour les édifices publics et les havres et rivières respectivement, par province, avec mention en détail de la destination de telle dépense. (Document de la session, No 141.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents concernant l'acquisition d'un site pour le bureau de poste à Bear-River, N.-E. (Document de la session, No 142.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, listes et bordereaux de paie, reçus et documents de toute sorte concernant le prolongement ou la réparation du brise-lames de Port-Morien, dans Cap-Breton-Sud, pendant l'année 1915. (Document de la session, No 143.)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, entre le ministère de la Marine et des Pêcheries, ou l'un quelconque de ses fonctionnaires, et toute personne touchant la démission projetée du gardien actuel du phare à Cap-Jourmain, dans le comté de Westmoreland. (Document de la session, No 144.)

M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Milice et de la Défense, ou l'une ou-l'autre de ses succursales, et le ministère de l'Agriculture, en ce qui concerne l'occupa-

tion des édifices de l'immigration ou de la quarantaine à l'île McNab et l'île Lawlor, Halifax, N.-E., pour des fins militaires, et spécialement quant à leur utilisation par le 63me régiment de la force expéditionnaire au delà des mers. (Document de la session, No 145.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Relevé faisant connaître les noms de tous les médecins nommés et employés dans le service de l'immigration ou de la quarantaine à Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Régina, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria; avec mention de la date de chaque nomination, le salaire d'un chacun; faisant connaître de plus si ces médecins, ou l'un ou l'autre d'entre eux, sont encore au service du gouvernement, et, dans le cas où ils ne sont plus employés, à quelle date leur service a cessé. (Document de la session, No 146.)

Sir Herbert Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le bill (No 34) autorisant certaines extensions de temps aux Compagnies d'assurance, et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir:---

Bill (No 30) constituent en corporation la Seaport Trusts Corporation.

Bill (No 33) modifiant la Loi des Banques.

Les promoteurs du bill (No 27) concernant la Empire Life Insurance Company of Canada, ayant fait savoir qu'ils n'ont pas l'intention de procéder ultérieurement en ce qui concerne cette mesure au cours de la présente session du Parlement, votre comité recommande que le dit bill soit retiré, et que les honoraires versés pour ce bill soient remboursés.

Sur motion de Sir Herbert Ames, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, que le bill (No 27) encernant la Empire Life Insurance Company of Canada—soit retiré, et que les honoraires versés pour ce bill soient remboursés en conformité de la recommandation contenue dans le deuxième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Morphy,

Ordonné, que le bill F (No 41) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Pearl Potter", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et documents de toute nature concernant la visite d'un officier " des gages raisonnables " à New-Glasgow, N.-E., au sujet de l'échelle des gages des hommes employés à la fabrication des obus dans des ateliers en cette localité.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, décrets du conseil et paiements de sommes d'argent au sujet du casernement des troupes à Amherst, N.-E., au cours de l'année fiscale expirée le 31 mars 1915, et pendant le présent exercice jusqu'à date, respectivement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi. M. Glass propose, secondé par M. Armstrong (Lambton),—Que cette Chambre est d'avis que, si l'on tient compte de la stabilité de l'industrie linière et de la valeur marchande du lin, il serait à propos d'encourager la culture du lin en Canada; que cette culture et l'industrie linière devraient toutes deux recevoir du gouvernement l'appréciation et l'encouragement voulus de manière à leur permettre d'atteindre l'importance que leur garantissent les ressources naturelles de notre pays;—que, pour arriver à ce résultat, le gouvernement, après une étude complète de la question, devrait adopter les mesures qu'il croira les plus propres à augmenter la production du lin dans tout le Canada.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée jusqu'à ce jour en ce qui concerne les expropriations à Valcartier; sussi, relevé des actions inscrites, des jugements rendus et des réclamations non encore réglées.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le premier ministre et M. Arthur Hawkes, au cours des années 1912 et 1913, concernant le rapport spécial sur l'immigration publié par l'honorable Robert Rogers, en mai 1912; et traitant particulièrement de la nécessité d'obtenir du sol une plus grande production à la suite de la requête du Canadian Northern Railway demandant assistance financière, et du discours du ministre des Finances clôturant le débat sur le budget en avril et mai 1913.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance échangés depuis le 1er octobre 1914 jusqu'à la date actuelle, entre l'Orateur, le greffier de la Chambre des Communes, la Commission du Service civil et le ministre des Finances au sujet de la nomination projetée de M. H. Crossby Sherwood à titre d'adjoint du greffier des Ordres et Minutes.

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Oliver,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, décrets du conseil, etc., se rapportant au transfert par le gouvernement de l'Ontario au gouvernement fédéral des droits appartenant au premier de ces gouvernements dans et sur les lacs, barages, etc., à proximité ou formant partie du réseau des voies fluviales de la vallée de la Trent.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 21) modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tal

comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 47) modifiant la Loi des chemins de fer.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Reid, pour Sir Thomas White, propose, secondé par M. Roche,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Appointements et frais relatifs à l'administration du territoire, \$128,000; octroi au conseil local, \$125,000; octroi au conseil local pour entretien et réparations des chemins, \$100,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 2 mars 1916.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

En conformité de l'article 2 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son huitième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que toutes les exigences de la règle 91, concernant la publication des avis, ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Harry Lorne White Cunningham; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Nora Louise Jackson, pour une loi de divorce d'avec son mari.

De Raymond Conliffe Savage, de Granby, Québec; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Henry John Thomas Wardlaw, de Weston, comté de York, Ont.; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Mabel Mills; pour une loi de divorce d'avec son mari. De Phyllis Lasher; pour une loi de divorce d'avec son mari.

M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Etat indiquant (1) quels sont les noms des soumissionnaires pour les différents contrats des transports des malles dans les boîtes rurales établies dans les comtés de L'Assomption et de Montcalm jusqu'à ce jour; (2) quel est le chiffre de chacune de ces soumissions et quel est le nom du soumissionnaire auquel chacun des contrats a été accordé avec le prix à lui octroyé; (3) s'il y a de ces contrats qui ont été consentis sans soumission, et si oui, en faveur de qui et pour quel montant. (Document de la session, No 147.)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Copie de tous télégrammes et correspondance échangés entre le ministère du Travail et les ouvriers des mines de Thetford avant, pendant et après la dernière grève dans cette région, et de tous autres papiers s'y rapportant. (Document de la session, No 148.)

Ordonné, que Sir Robert Borden ait la permission de présenter un bill (No 48) modifiant la Loi constituant en corporation la Canadian Red Cross Society.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera mardi, le 7 courant, elle restera ajournée jusqu'à jeudi, le 9 courant, à 3 p.m.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil ct M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Allocations de la milice active, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill suivant, pour lequel il demande le concours de la Chambre, savoir:—

Bill I (No 49) intitulé: "Loi pour faire droit à Lilian May Dent".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill en instance de divorce ci-haut mentionné, avec prières qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 3 mars 1916.

PRIÈRES.

Sir Sam Hughes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 3 février 1916,—Copie de tous les décrets du conseil édictés depuis le 4 août 1914, relatifs aux soldats des corps expéditionnaires canadiens, quant aux sujets suivants:—(a) pensions décrétées pour les soldats en partie ou totalement invalidés, ou pour ceux dont ils étaient les soutiens; (b) gratifications en argent ou autres aides déterminés pour le support ou le soin des soldats revenus du front en partie ou totalement invalidés; et (c) paie, allocations ou autres gratifications accordées aux personnes dépendant des soldats durant leur service actif, et après leur retour du service, par suite d'invalidité, quelle qu'en soit la cause. (Document de la session, No 150.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et documents de quelque nature que ce soit, se rapportant en quoi que ce soit à la demande faite par Anes ou Angus McKinnon, de Iron-Mines ou Orangedale, comté d'Inverness, pour obtenir la prime accordée aux soldats ayant servi lors de l'invasion fénienne. (Document de la session, No 95a.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Relevé des noms de tous les médecins employés et désignés, au cours des années 1914 et 1915, pour l'examen des recrues dans le comté de Pictou, et de tous les changements apportés à la liste de ces médecins au cours de la période susdite. (Document de la session, No 151.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 mars 1915,—Etat donnant les noms et adresses de toutes les personnes dans les comtés d'Annapolis et de Digby, N.-E., auxquelles a été payée la gratification pour service lors de l'invasion fénienne; de celles dont les demandes ont été rejetées, et de celles dont les demandes n'ont pas encore été examinées. (Document de la session, No 152.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1915,—Relevé faisant connaître les noms et les adresses de toutes les personnes dans le comté de Cap-Breton-Sud, N.-E., qui ont obtenu la prime accordée aux volontaires qui ont servi lors des invasions féniennes; aussi, les noms et adresses de toutes les personnes du même comté qui ont demandé cette prime mais qui ne l'ont pas encore reçue. (Document de la session, No 153.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er mars 1915,—Etat donnant les noms et adresses postales de toutes les personnes auxquelles a été payée la gratification pour service lors de l'invasion fénienne, dans le comté de Halifax, jusqu'à date. (Document de la session, No 154.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1915,—Copie de toutes les requêtes demandant la prime accordée aux volontaires ayant servi lors de l'invasion fénienne et venant de la part de résidents du comté de Hants, N.-E.; aussi, les noms de ceux qui ont reçu cette prime, et de ceux dont la demande a été refusée, dans ce même comté, avec les raisons de tel refus; aussi, le nombre de demandes qui n'ont pas encore été réglées. (Document de la session, No 155.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 mars 1915,—Etat donnant le nom et l'adresse de toutes les personnes du comté de Richmond, N.-E., qui ont reçu la gratification accordée par le statut à ceux qui ont fait du service lors de l'invasion fénienne; aussi, les noms et adresses de celles dont les demandes ont été rejetées et les raisons du rejet. (Document de la session, No 156.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 février 1916,—Liste contenant les noms de tous les inspecteurs chargés d'examiner les obus fabriqués par la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse et autres usines fabriquant des obus à New-Glasgow, comté de Pictou. (Document de la session, No 157.)

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1916,—Liste des employés permanents et autres sur le canal Soulanges, en 1910, avec le salaire payé à chacun d'eux; aussi, liste des employés en 1915, permanents ou autres, et le salaire accordé à chacun d'eux. (Document de la session, No 158.)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill I (No 49) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lilian May Dent".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts et agriculture:—Patent Record, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques:—Entretien de la station centrale et établissement et entretien de nouvelles stations annexes, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

M. Blain propose, secondé par M. Maclean (York),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la question, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 36) concernant La Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Com-

Bill (No 22) constituent en corporation la Edmonton and Southwestern Railway Company; et

Bill (No 30) constituant en corporation la Seaport Trusts Corporation, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné les dits bills, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Bradbury,

Ordonné, que le bill (No 36) concernant La Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Douglas, secondé par M. Oliver,

Ordonné, que le bill (No 22) constituant en corporation la Edmonton and Southwestern Railway Company, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Wilcox,

Ordonné, que le bill (No 30) constituant en corporation la Seaport Trusts Corporation, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 46) concernant l'Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill A (No 39) du Sénat, intitulé: "Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada et à l'effet de changer son nom en 'Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Est'".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill B (No 40) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Ouest".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la second lecture du bill G (No 42) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Napper".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

"L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill H (No 43) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sherwood Norman Hill".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J (No 44) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida May Woltz".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill K (No 45) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecily Ethel Maude Farera".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill F (No 41) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Pearl Potter".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts et agriculture:—Division de l'entomologie, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administation et l'application de la Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie des laitages, le perfectionnement du transport, la vente et le commerce des aliments et des autres produits agricoles, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division des fruits, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques en vue de la meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour les expositions, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour renouveler et améliorer les produits canadiens exposés à l'International Institute, de Londres, et pour aider son entretien, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine des bestiaux du Canada; édifices, réfection, renouvellements, etc., pour l'exercice se teminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division des publications, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution à l'entretien de l'Institut international d'agriculture et frais de représentation à cet institut, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le laboratoire national de biologie (crédit renouvelé), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à l'exposition fédérale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:-léproseries de Tracadie et de l'île D'Arcy et lèpre en général, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:-Loi relative à l'hygiène dans les travaux publics, pour

l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Knowles fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

·M. Knowles informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel

des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant:-

Le Sénat a adopté sans amendement les bills suivants, savoir:-

Bill (No 4) intitulé: "Loi concernant la Canadian Northern Railway Company"; Bill (No 12) intitulé: "Loi concernant la Calgary and Edmonton Railway Company":

Bill (No 14) intitulé: "Loi concernant la Central Western Canada Railway Com-

pany"; et

Bill (No 16) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite The Quebec, Montreal

and Southern Railway Company".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir :-

Bill M (No 50) intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Conliffe Savage"; et Bill N (No 51) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Lorne White Cunning-

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et neuf minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 6 mars 1916.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

En conformité de l'article 2 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son neuvième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que toutes les exigences de la règle 91, concernant la publication des avis, ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la compagnie dite *The Toronto, Hamilton and Buffalo;* pour une loi à l'effet de ratifier et déclarer obligatoire l'arrangement conclu avec la *Michigan Central Railroad Company* et autres compagnies de chemins de fer.

De Germain Leclerc et J. R. Thibault, de la paroisse de Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé, province de Québec; pour une charte sous le nom de l'Association du Parc de l'Atlantique.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., se rapportant aux services de réparations, d'entretien et de garde sur le bateau de patrouille "A" (capitaine Blackford), après la fin de la navigation, dans le port de Shelburne, N.-E., au cours du mois de décembre 1914 et des mois subséquents jusqu'au moment de reprendre la mer en 1915. (Document de la session, No 160.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., faisant connaître en détail les dépenses, frais de déplacement par mille et déboursés de Joseph W. V. Wilson, de Barrington, N.-E., en sa qualité de gardien des pêcheries dans le comté de Shelburne, N.-E., au cours de l'année 1915. (Document de la session, No 161.)

Sir George Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 3 février 1916.—Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes et autres documents se rapportant au blé réquisitionné vers le 27 novembre 1915, et à la méthode adoptée pour en disposer. (Document de la session, No 162.)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill M (No 50) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Conliffe Savage".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill N (No 51) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Lorne White Cunningham".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill I (No 49) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Dent".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Lanctôt, secondé par M. Demers,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les noms des avocats dans la province de Québec qui ont été chargés de certaines causes ou autre travail par ce gouvernement depuis le mois de septembre 1911; quelles sommes d'argent ont été demandées par chacun de ces avocats pour chaque cause, et quelle somme a été payée à chacun d'eux.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les différentes routes postales rurales dans le district électoral de Medicine-Hat, leur parcours et la date de leur établissement; aussi,—toutes les routes postales rurales qui sont organisées dans le moment ou dont le projet est à l'étude pour ce district électoral.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les sommes contribuées par le district électoral de Medicine-Hat pour des mitrailleuses, et par qui ces sommes ont été contribuées ou transmises.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, télégrammes, lettres, correspondance, se rapportant à la destitution ou démission du docteur W. T. Patton, qui faisait partie du service d'inspection vétérinaire du ministère de l'Intérieur, sa réintégration en office et sa destitution ou démission subséquente.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Murphy, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et rapports se rapportant en quelque manière aux enquêtes faites en différents temps en 1915 sur les travaux du havre de Toronto donnés par contrat à la Canadian Stewart Company.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et de tous comptes, pièces justificatives, reçus, etc., concernant la construction d'un quai à Shad-Bay, comté de Halifax, N.-E., en 1914 et 1915.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous mémoires, correspondance, comptes, pièces justificatives, etc., concernant la construction, complétée en 1914, d'un hangar à chaloupes et d'un plan incliné à Bear-Cove-Beach, comté de Halifax, N.-E.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et documents se rattachant en quelque manière à la demande formulée par Mme Flora McIntyre, de River-Dennis, comté d'Inverness, N.-E., pour la gratuité à laquelle avait droit son mari défunt, Angus McIntyre, ci-devant de River-Dennis, pour service lors de l'invasion fénienne.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et documents se rattachant en quelque manière au changement, de l'ouest à l'est de la rivière Margaree, de la route postale depuis un point à Margaree-Forks jusqu'à Chapel-Bridge.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé détaillé des dépenses faites l'année dernière à McNairs-Cove, N.-E., comprenant les noms et le nombre des ouvriers et manœuvres, le salaire payé à chacun d'eux, les sommes payées pour les approvisionnements et matériaux, et les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées.

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les sommes payées en vertu de la clause rétroactive de la loi imposant un droit de 50 cents par gallon de preuve sur tous les spiritueux retirés d'entrepôts entre la date de la déclaration de la guerre et la date de l'adoption de la dite loi; qui a payé ces sommes et à quelle date elles l'ont été.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Barrette,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des hommes employés dans la police fédérale, avec le salaire de chacun d'eux.

M. Stevens propose, secondé par M. Marcil (Bonaventure),—Que cette Chambre croit que, en ce moment où l'Empire se trouve en guerre, la conservation de la richesse et des ressources du Dominion et le développement des forces productrices de notre nation seraient considérablement favorisés par la prohibition de la manufacture, de l'importation et de la vente des boissons enivrantes comme breuvage, et qu'une, loi propre à atteindre ce but devrait être adoptée sans délai.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. McLean (I.-P.-E.), secondé par M. Wright, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 7 mars 1916.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:-

Par M. Marcil (Bonaventure), la pétition de M. J. Ernest Asselin et autres, de Saint-Félix de Valois, province de Québec.

L'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:-

Bureau du secrétaire du Gouverneur général, Ottawa, 6 mars 1916.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef du Canada, agissant à titre de député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, mardi, le 7 mars courant, à 3.30 p.m., pour y sanctionner certains bills adoptés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. A. STANTON, lieut.-col., Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

M. Blain, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a étudié le bill (No 6) ayant pour objet de ratifier certains contrats faits entre la compagnie du chemin de fer *Canadian Northern Ontario*, la compagnie du chemin de fer *Canadian Northern* et la compagnie du chemin de fer *Canadian Northern* et la compagnie du chemin de fer *Canadian du Pacifique*, et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi étudié les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements savoir:—

Bill (No 23) constituant en corporation The Ontario Niagara Connecting Bridge Company.

Bill (No 28) concernant la Kettle Valley Railway Company, et la Vancqueer, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company.

Bill (No 26) concernant la Corporation de la cité de Brantford.

A l'égard de ce dernier bill, votre comité recommande que le titre en soit changé en celui de: "Loi ayant pour objet de permettre la Corporation de la cité de Brantford de posséder et d'exploiter le Grand Valley Railway".

M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Etat indiquant les différentes routes postales rurales dans la division électorale de Régina, leur situation et la date de leur établissement, ainsi que toutes les routes postales rurales dans la dite division électorale prises actuellement en considération par le gouvernement. (Document de la session, No 163.)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Copie de tous télégrammes, soumissions, offres, lettres, rapports d'ingénieurs et autres documents au sujet de la construction d'un brise-lames ou havre à North-Lake, I.-P.-E. (Document de la session, No 164.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 février 1916,—Liste contenant les noms de toutes les personnes qui ont travaillé à la réparation du quai de la Rivière-Ouelle, dans le cours de l'été 1915, avec la mention de leur emploi et les sommes qui leur ont été payées. (Document de la session, No 165.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents concernant les réparations au Hanlover, au Cap-Nègre, comté de Shelburne, N.-E., en 1915. (Document de la session, No 166.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous papiers, lettres, bordereaux de paie, télégrammes et correspondance concernant les frais de construction d'un quai ou jetée à la tête de Belleville, comté de Shelburne, N.-E., et des reçus et pièces justificatives se rapportant à ces travaux. (Document de la session, No 167.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1916,—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement, son ingénieur de district et résident et toutes autres personnes concernant la construction d'un pont entre l'île Perrot et Sainte-Anne-de-Bellevue et l'île Perrot et Vaudreuil. (Document de la session, No 168.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Copie de toutes sommes et correspondance entre A. Bellemare, écr, M.P., et le gouvernement ou aucun de ses membres, en rapport avec la construction du bureau de poste de Louiseville. (Document de la session, No 169.)

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Etat indiquant les sommes dépensées pour l'ameublement du bureau de l'honorable E. Patenaude, ministre du Revenu de l'Intérieur, avec copie des factures. Aussi, relevé des sommes dépensées pour l'ameublement du bureau de l'honorable W. B. Nantel, ex-ministre du Revenu de l'Intérieur, avec copie des factures. (Document de la session, No 170.)

Aussi,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous documents, titres, papiers, actes notariés ou sous seing privés, au sujet de la vente, donation ou transfert, par la succession Alex. Fraser, de Rivière-du-Loup, au gouvernement ou au département des Chemins de fer pour l'I.-C.-R., du terrain ou partie de terrain à l'est du pont de l'I.-C.-R., à Rivière-du-Loup, à l'endroit appelé Gauvreau Yard, et copie de toute correspondance à ce sujet. (Document de la session, No 171.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:-

Bill (No 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Chemins de fer".

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 48) modifiant la Loi constituant en corporation la Canadian Red Cross Society.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 37) modifiant la Loi des Allumettes à phosphore blanc.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Un message est reçu par le lieutenant-colonel Ernest J. Chambers, gentilhomme, huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,

Son Honneur, le Très Honorable Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre, dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent au Sénat; et de retour,— M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi concernant la Canadian Northern Railway Company.

Loi concernant la Calgary and Edmonton Railway Company.

Loi concernant la Central Western Canada Railway Company.

Loi concernant la compagnie dite The Quebec, Montreal and Southern Railway Company.

Loi modifiant la Loi des Chemins de fer.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 37) modifiant la Loi des Allumettes à phosphore blanc, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill.

Avec la permission de la Chambre:

Sir Robert Borden propose, secondé par M. Crothers,—Que l'ordre No 13, des Avis de Motions, soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé, et il est lu comme suit:-

Ordre No 13.—"9 février—Sir Wilfrid Laurier—Résolution—Qu'il soit nommé un comité de membres de cette Chambre aux fins de faire une enquête sur tous les achats d'obus ou autres munitions ou articles quelconques par la Commission des munitions formée par le ministre de la Milice, tel qu'énoncé en cette Chambre le 15 avril 1915 par le premier ministre, et aussi sur tous contrats faits ou toutes commandes données par la dite commission pour la fourniture d'obus ou autres munitions ou articles quelconques; avec pouvoir au dit comté d'interroger des témoins sous serment et d'ordonner la production de tous documents, livres, lettres ou papiers, et aussi de faire rapport de temps à autre à cette Chambre en la manière qu'il jugera convenable."

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Graham,—Qu'il soit nommé un comité de membres de cette Chambre aux fins de faire une enquête sur tous les achats d'obus ou autres munitions ou articles quelconques par la Commission des munitions formée par le ministre de la Milice, tel qu'énoncé en cette Chambre le 15 avril par le premier ministre, et aussi sur tous contrats faits ou toutes commandes données par la dite commission pour la fourniture d'obus ou autres munitions ou articles quelconques; avec pouvoir au dit comité d'interroger des témoins sous serment et d'ordonner la production de tous documents, livres, lettres ou papiers, et aussi de faire rapport de temps à autre à cette Chambre en la manière qu'il jugera convenable.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill M (No 50) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Conliffe Savage".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill N (No 51) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Lorne White Cunningham".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Qu'il soit nommé un comité de membres de cette Chambre aux fins de faire une enquête sur tous les achats d'obus ou autres munitions ou articles quelconques par la Commission des munitions formée par le ministre de la Milice, tel qu'énoncé en cette Chambre le 15 avril 1915 par le premier ministre, et aussi sur tous contrats faits ou toutes commandes données par la dite commission pour la fourniture d'obus ou autres munitions ou articles quelconques; avec pouvoir au dit comité d'interroger des témoins sous serment et d'ordonner la production de tous documents, livres, lettres ou papiers, et aussi de faire rapport de temps à autre à cette Chambre en la manière qu'il jugera convenable.

Et le débat continuant;

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Graham, Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill P (No 52) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry John Thomas Wardlaw";

Bill Q (No 53) intitulé: "Loi pour faire droit à Robert William Thompson".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les deux bills en instance de divorces ci-haut mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à jeudi prochain à trois heures p.m.

Jeudi, 9 mars 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:-

Par M. Marcil (Bonaventure),-la pétition de M. l'abbé E. Gravel et autres, de l'Avenir, comté de Québec; la pétition de Joseph A. St. Germain et autres, de la ville de Saint-Laurent, Québec; la pétition de M. Ledoux et autres, de Saint-Siméon de Bagot, comté de Québec; la pétition de Joseph Chamberland et autres, de Saint-Patrice de Bagot, Québec; la pétition de L. D. Mathieu et autres, de Sainte-Thérèse, comté de Québec; la pétition de D. Mathé et autres, de Saint-Georges de Henryville, comté de Saint-Jean et Iberville, Québec; la pétition de C. A. Robert, M.D., et autres, de Saint-Ephrem d'Upton, comté de Bagot, Québec; la pétition de M. l'abbé J. A. Ladouceur et autres, de Baie-Shawenegan, comté de Trois-Rivières et Saint-Maurice, Québec; la pétition de Arthur Gendron et autres, de Notre-Dame de Sorel, comté de Richelieu, Québec; la pétition de Eugène Lachaine et autres, du Lac-Mégantic, comté de Mégantic; la pétition de Arthur Baril, jr, et autres, de Maskinongé, Québec; la pétition de M. l'abbé P. C. Boulay et autres, de Saint-Damase, comté de Saint-Hyacinthe, Québec; la pétition de Ulric Véronneau et autres, de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, comté de Rouville, Québec; la pétition de Félix Cloutier et autres, de Saint-Paul de l'Île-aux-Noix, comté de Saint-Jean et Iberville; la pétition de M. l'abbé L. J. Lafortune et autres. de Boucherville, comté de Chambly-Verchères; la pétition de Antonio Léveillé et autres, de Saint-Pierre, Montréal; la pétition de Ovila Lapierre et autres, de l'Immaculée-Conception, Montréal; la pétition de M. l'abbé J. H. Barsalou et autres, de Saint-Damien de Bedford, comté de Missisquoi; la pétition de J. A. Chicoine et autres, de Saint-Charles, comté de Saint-Hyacinthe; la pétition de E. Langlois et autres, de Saint-Pie, comté de Bagot; la pétition de C. Leclerc et autres, de Sherbrooke, comté de Sherbrooke; la pétition de Joseph Paquet et autres, de Mont-Carmel, comté de Champlain; la pétition de G. Lacasse et autres, de Katevale, comté de Stanstead; la pétition de Richard Lessard, N.P., et autres, de Sainte-Ursule, comté de Maskinongé; la pétition de Joseph E. Pelletier et autres, de Shawenegan-Falls, comté de Trois-Rivières et Saint-Maurice; la pétition de Napoléon Boileau et autres, de l'Ile-Bizard, comté de Jacques-Cartier; la pétition de M. l'abbé J. E. Héroux et autres, de Shawenegan, comté de Trois-Rivières et Saint-Maurice; la pétition de George Laferté, maire, et autres, de Massueville, comté de Richelieu; la pétition de M. l'abbé Joseph Labelle et autres, de Sainte-Cécile de Masham, comté de Wright; la pétition de M. l'abbé Joseph O. Labonté et autres, de Saint-Janvier, comté de Terrebonne; la pétition de M. l'Abbé O. Lacerte et autres, de Saint-Prosper, comté de Champlain; la pétition de Joachim Duhamel et autres, de Saint-Nazaire d'Acton, comté de Bagot; la pétition de Emery Sénécal et autres, de Charlemagne, comté de L'Assomption; la pétition de M. l'abbé Félix Legendre et autres, de Burbidge, comté de Wright; la pétition de Réné Paquette et autres, de Saint-Jovite, comté de Terrebonne; la pétition de M. l'abbé A. Constantineau et autres, de Papineauville, comté de Labelle; la pétition de A. Lauzon et autres de Saint-Vincent-de-Paul, Montréal; la pétition de M. Arthur Lafrance et autres, de Saint-Etienne-des-Grès, comté de Trois-Rivières et Saint-Maurice; la pétition de Dosithé Cossette, maire, et autres, de Saint-Narcisse, comté de Champlain; la pétition de M. l'abbé P. Mongrain et autres, de Saint-Mathieu, comté de Rimouski; la pétition de M. l'abbé J. A. Dufresne et autres, de Windsor-Mills, comté de Richmond et Wolfe; la pétition de François Blouin et autres, de Sainte-Anne des Plaines, comté de Terrebonne; la pétition de M. l'abbé M. Beauregard et autres, de Waterloo, comté de Shefford;

la pétition de M. l'abbé A. St. Amour, de Roxton-Falls, comté de Shefford; la pétition de M. l'abbé J. A. Bonin et autres, de Saint-Joseph de Sorel, comté de Richelieu; la pétition de M. l'abbé Edmond Grenier et autres, de Saint-Germain de Grantham, comté de Drummond et Arthabaska; la pétition de Amédée Sévigny et autres, de Notre-Dame de Ham, comté de Richmond et Wolfe; la pétition de H. F. Flynn, maire, et autres, de Maniwaki, comté de Wright; la pétition de M. l'abbé J. B. Aubry et autres, de Saint-Placide, comté de Deux-Montagnes; la pétition de M. l'abbé Charles Proulx et autres, de Labelle, comté de Labelle, tous de la province de Québec; et la pétition de Armand Désy et autres, de Lefaivre, comté de Prescott, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 7 mars courant, qui est lue et reçue, et est comme suit:—

De M. J. Ernest Asselin et autres, de Saint-Félix de Valois, province de Québec; pour une loi prohibant la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs alcooliques en Canada pendant la durée de la guerre et pour une période de trois ans après la cessation des hostilités.

Ordonné, que M. Blain ait la permission de présenter un bill (No 54) modifiant la Loi des Assurances, 1910.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 55) modifiant la Loi des Liquidations.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill P (No 52) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry John Thomas Wardlaw".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill Q (No 53) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert William Thompson".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Paquet, secondé par M. Boulay,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, - Etat indiquant, -

- 1. Quels sont les noms des avocats de la province de Québec à qui le gouvernement a confié certaines causes ou certains travaux du 1er septembre 1908 au 1er octobre 1911;
- 2. Quelles sommes ont été réclamées par chacun de ces avocats pour chaque cause dont il a été chargé ou pour chaque travail accompli;

3. Quelles sommes ont été payées à chacun d'eux.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. German,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

1. Quel montant de droits de quaiage ont été perçus sur les marchandises déchargées sur les quais de l'Etat aux endroits suivants dans le comté de Victoria: Neil's-Harbour, Ingonish, Englishtown, South-Gut, Baddeck, Little-Narrows, Nianza et Grand-Bras-d'Or, N.-E.;

2. Quel montant a été perçu à chacun des endroits susdits, par qui ces droits ont été perçus et quel montant a été expédié au gouvernement dans chaque cas.

Avec la permission de la Chambre;

Sir Robert Borden propose, secondé par M. Casgrain,—Que le No 23 des Bills et Ordres publics soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé, et il est lu comme suit:-

Ordre No 23.—"Suite de la discussion de la motion de Sir Wilfrid Laurier,—Qu'il soit nommé un comité de membres de cette Chambre aux fins de faire une enquête sur tous les achats d'obus ou autres munitions ou articles quelconques par la Commission des munitions formée par le ministre de la Milice, tel
qu'énoncé en cette Chambre le 15 avril par le premier ministre, et aussi sur tous contrats faits ou toutes commandes données par la dite commission pour la fourniture
d'obus ou autres munitions ou articles quelconques; avec pouvoir au dit comité d'interroger des témoins sous serment et d'ordonner la production de tous documents, livres,
lettres ou papiers, et aussi de faire rapport de temps à autre à cette Chambre en la
manière qu'il jugera convenable."

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Pugsley, secondé par M. Macdonald, Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill D (No 56) intitulé: "Loi concernant certains brevets de *Stone*, *Limited*"; et Bill O (No 57) intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Louise Jackson".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill en instance de divorce ci-haut mentionné, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-six minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 10 mars 1916.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 9 mars courant, qui sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De M. l'abbé E. Gravel et autres, de L'Avenir, comté de Drummond et Arthabaska; de Joseph A. St. Germain et autres, de ville Saint-Laurent; de M. Ledoux et autres, de Saint-Simon de Bagot, comté de Bagot; de Joseph Chamberland et autres, de Saint-Patrice de Magog, comté de Stanstead; de L. D. Mathieu et autres, de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne; de D. Mathé et autres, de Saint-Georges de Henryville, comté de Saint-Jean-Iberville; de C. A. Robert, M.D., et autres, de Saint-Ephrem d'Upton, comté de Bagot; de M. l'abbé J. A. Ladouceur et autres, de Baie-Shawenegan, comté de Saint-Maurice; de Arthur Gendron et autres, de Notre-Dame de Sorel, comté de Richelieu; de Eugène Lachaine et autres, de Lac-Mégantic, comté de Mégantic; de Arthur Baril, jr, et autres, de Maskinongé, comté de Maskinongé; de M. l'abbé P. C. Boulay et autres, de Saint-Damase, comté de Saint-Hyacinthe; de Ulric Véronneau et autres, de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, comté de Rouville; de Félix Cloutier et autres, de Saint-Paul de l'Île-aux-Noix, comté de Saint-Jean; de M. l'abbé L. J. Lafortune et autres, de Boucherville, comté de Chambly; de Antonio Léveillé et autres, de Saint-Pierre, Montréal; de Ovila Lapierre et autres, de l'Immaculée-Conception, Montréal; de M. l'abbé J. H. Barsalou et autres, de Saint-Damien de Bedford, comté de Missisquoi; de J. A. Chicoine et autres, de Saint-Charles, comté de Saint-Hyacinthe; de E. Langlois et autres, de Saint-Pie, comté de Bagot; de C. Leclerc et autres, de Sherbrooke, comté de Sherbrooke; de Joseph Paquet et autres, de Mont-Carmel, comté de Champlain; de G. Lacasse et autres, de Katevale, comté de Stanstead; de Richard Lessard, H.P., et autres, de Sainte-Ursule, comté de Maskinongé; de Joseph E. Pelletier et autres, de Shawenegan-Falls, comté de Trois-Rivières et Saint-Maurice; de Napoléon Boileau et autres, de Ile-Bizard, comté de Jacques-Cartier; de M. l'abbé J. E. Héroux et autres, de Shawenegan, comté de Trois-Rivières et Saint-Maurice; de George Laferté, maire, et autres, de Massueville; de M. l'abbé Charles Proulx et autres, de Labelle, comté de Labelle; de M. l'abbé Joseph Labelle et autres, de Sainte-Cécile de Masham, comté de Wright; de M. l'abbé Joseph O. Labonté et autres, de Saint-Janvier, comté de Terrebonne: de M. l'abbé O. Lacerte et autres, de Saint-Prosper, comté de Champlain: de Joachim Duhamel et autres, de Saint-Nazaire d'Acton, comté de Bagot: de Emery Sénécal et autres, de Charlemagne, comté de L'Assomption; de M. l'abbé Félix Legendre et autres, de Burbidge, comté de Wright; de Réné Paquette et autres, de Saint-Jovite, comté de Terrebonne; de M. l'abbé A. Constantineau et autres, de Papineauville, comté de Labelle; de A. Lauzon et autres, de Saint-Vincent-de-Paul, Montréal; de Arthur Lafrance et autres, de Saint-Etienne-des-Grès, comté de Trois-Rivières et Saint-Maurice; de Dosithé Cossette, maire, et autres, de Saint-Narcisse, comté de Champlain; de M. l'abbé P. Mongrain et autres, de Saint-Mathieu, comté de Rimouski; de M. l'abbé J. A. Dufresne et autres, de Windsor-Mills, comté de Richmond; de François Blouin et autres, de Sainte-Anne des Plaines, comté de Terrebonne; de M. l'abbé M. Beauregard et autres, de Waterloo, comté de Shefford; de M. l'abbé A. St. Amour, de Roxton-Falls, comté de Shefford; de M. l'abbé J. A. Bonin et autres, de Saint-Joseph de Sorel, comté de Richelieu; de M. l'abbé Edmond Grenier et autres, de Saint-Germain de Grantham, comté de Drummond et Arthabaska; de Amédée Sévigny et autres, de Notre-Dame de Ham, comté de Richmond et Wolfe; de M. l'abbé J. B. Aubry et autres, de Saint-Placide, comté de Deux-Montagnes; et de H. F. Flynn, maire, et autres, de Maniwaki, comté de Wright, tous de la province de Québec; et de Armand Désy et autres, de Lefaivre, comté de Prescott, province de l'Ontario; pour une loi prohibant la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs alcooliques en Canada pendant la durée de la guerre et pour une période de trois ans après la cessation des hostilités.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

En conformité de l'article 2 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son dixième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que toutes les exigences de la règle 91, concernant la publication des avis, ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Aimée Rita Elliott; pour une loi de divorce d'avec son mari.

De Clarice Smith; pour une loi de divorce d'avec son mari.

De Arthur Alexander Reinhardt; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Stone, Limited; pour une loi concernant certains brevets pour appareils d'impressions photographique.

De A. Stewart McNichols et autres; pour une charte sous le nom de The Insurance Company of Canada.

M. Blain, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le bill (No 25) constituant en corporation The Western Canada Telephone Company,—et a décidé de le rapporter avec des amendements.

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Commission fédérale chargée de préparer un plan général d'embellissement des cités d'Ottawa et Hull, 1915. (Document de la session, No 172.)

Sir George Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 3 février 1916,—Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes, rapports et autres documents se rapportant au blé réquisitionné vers le 27 novembre 1915, et à la méthode adoptée pour en disposer. (Document de la session, No 162a.)

M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, correspondance et autres documents quelconques relatifs au bureau de poste et au maître de poste de la paroisse de Saint-Esprit, dans le comté de Montcalm, depuis octobre 1911 à ce jour. (Document de la session, No 173.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication du contrat pour le transport des malles d'Inverness à Margaree-Harbour. (Document de la session, No 174.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et documents de toute sorte, concernant les soumissions et l'adjudication du contrat pour le transport des malles entre le tramway et le bureau de poste de Glace-Bay, Cap-Breton-Sud. (Document de la session, No 175.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, rapports, etc., se rapportant au renvoi d'office de John E. Hallamore, maître de poste à Upper-Cornwall, comté de Lunenburg, N.-E. (Document de la session, No 176.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication du contrat pour le transport des malles à Eastern-Harbour et Pleasant-Bay. (Document de la session, No 177.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Etat détaillé de toutes les commandes de guerre obtenues par la Dominion Steel Corporation,

de Sydney, N.-E. (Document de la session, No 178.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Pour copie des commandes de guerre données à la compagnie des tramways de Montréal. (Document de la session, No 179.)

Ordonné, que Sir George Foster ait la permission de présenter un bill (No 58) modifiant la Loi des Grains.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Cockshutt, secondé par M. Armstrong (Lambton),

Ordonné, que le bill D (No 56) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de Stone, Limited", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Hazen propose, secondé par M. Roche,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Commissaires du havre de Vancouver, chapitre 54 des Statuts de 1913.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer la dite résolution.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Commissaires du havre de Vancouver, chapitre 54 des Statuts de 1913, en prescrivant que la corporation peut faire des règlements pour l'imposition des péages, taux, honoraires et droits autres que les droits de pilotage, de marins malades et d'inspecteurs des bateaux à vapeur.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Rhodes fait rapport, en conséqunce, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Commissaires du havre de Vancouver, chapitre 54 des Statuts de 1913, en prescrivant que la corporation peut faire des règlements pour l'imposition des péages, taux, honoraires et droits autres que les droits de pilotage, de marins malades et d'inspecteurs des bateaux à vapeur.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 59) modifiant la Loi des Commissaires du havre de Vancouver.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 34) autorisant certaines extensions de temps aux Compagnies d'assurance, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 33) modifiant la Loi des Banques, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a fait un amendement.

Ordonné, que le bill tel qu'amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill. Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

. L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 35) concernant les Placements des compagnies d'assurance sur la Vie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 37) modifiant la Loi des Allumettes à phosphore blanc, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 55) modifiant la Loi des Liquidations.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides. Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

M. Blain propose, secondé par M. Bennett (Simcoe),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 6) ayant pour objet de ratifier certains contrats faits entre la compagnie du chemin de fer *Canadian Northern Ontario*, la compagnie du chemin de fer *Canadian Northern* et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique;

Bill (No 23) constituant en corporation The Ontario Niagara Connecting Bridge

Company;

Bill (No 28) concernant la Kettle Valley Railway Company et la Vancouver, Vic-

toria and Eastern Railway and Navigation Company; et

Bill (No 26) concernant la Corporation de la cité de Brantford, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill (No 6) ayant pour objet de ratifier certains contrats faits entre la compagnie du chemin de fer Canadian Northern Ontario, la compagnie du chemin de fer Canadian Northern et la compagnie du chemin de fer Canadien du l'acifique, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 23) constituant en corporation The Ontario Niagara Connecting Bridge Company; bill (No 28) concernant la Kettle Valley Railway Company et la Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company; et bill (No 26) concernant la Corporation de la cité de Brantford, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur les dits bills.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Bennett (Simcoe),

Ordonné, que le bill (No 6) ayant pour objet de ratifier certains contrats faits entre la compagnie du chemin de fer *Canadian Northern Ontario*, la compagnie du chemin de fer *Canadian Northern* et la compagnie du chemin de fer *Canadian Northern* et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill P (No 52) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry John Thomas Wardlaw".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Q (No 53) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert William Thompson".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Travail:—Loi d'enquête sur les combines, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Travail:—Enseignements technique et industriel, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Travail:—Inspection de la construction des chemins de fer, etc., pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Avec la permission de la Chambre;

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Commission Internationale concernant la rivière Saint-Jean. (Document de la session, No 180.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 13 mars 1916.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de l'Orateur.

M. Rhodes, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:-

Par M. Lemieux,—la pétition de M. l'abbé A. Benoit et autres, de Sainte-Angèle de Monnoir, comté de Rouville, Québec.

Par M. Marcil (Bonaventure),—la pétition de M. l'abbé J. B. L. Gagnon et autres, de Saint-Alexis, comté de Montcalm, Québec.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Relevé détaillé de tous les naufrages survenus sur le fleuve Saint-Laurent depuis 1867 jusqu'à 1916, inclusivement. (Document de la session, No 181.)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 3 février 1916,—Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes, rapports et autres documents se rapportant à l'édifice public projeté à Prince-Rupert pour bureau de poste et autres fins, au terrain mentionné comme site de cet édifice et à l'achat du terrain en question. (Document de la session, No 182.)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 7 février 1916,—Copie du décret du conseil ou de l'ordre départemental renvoyant M. Bayfield de son poste de surintendant du dragage dans la Colombie-Britannique; aussi, du décret du conseil ou de l'ordre départemental nommant J. L. Nelson pour le remplacer. (Document de la session, No 183.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 février 1916,—Copie de tous rapports et documents concernant les relevés faits par le gouvernement fédéral pendant l'automne 1914, du lac Matapédia et de la rivière du même nom jusqu'au village d'Amqui. (Document de la session, No 184.)

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous les rapports contenant le relevé des profondeurs d'eau dans les différentes écluses comprises dans les améliorations de la branche est de la rivière à Pictou, et de toute la correspondance et des recommandations touchant les changements apportés aux plans. (Document de la session, No 98a.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 23) constituent en corporation The Ontario Niagara Connecting Bridge Company;

Bill (No 28) 'concernant la Kettle Valley Railway Company, et la Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company; et

Bill (No 26) concernant la Corporation de la cité de Brantford, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill suivant, savoir: Bill (No 26) concernant la Corporation de la cité de Brantford, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait de nouveau progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 23) constituant en corporation The Ontario Niagara Connecting Bridge Company, et bill (No 28) concernant la Kettle Valley Railway Company, et la Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour

délibérer de nouveau sur les dits bills.

· Sur motion de M. Ball, secondé par M. Sexsmith,

Ordonné, que le bill (No 26) concernant la Corporation de la cité de Brantford, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blain propose, secondé par M. Schaffner,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill suivant, savoir:—

Bill (No 25) constituant en corporation The Western Canada Telephone Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès sur le dit bill et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour

délibérer de nouveau sur le dit bill.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill D (No 56) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de Stone, Limited.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Clark (Red-Deer), Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—

1. Quels sont les noms, les dates de nomination, l'adresse postale lors de la nomination et la profession antérieure des censeurs employés par le ministère de la Milice à Louisbourg et à North-Sydney, N.-E.;

2. Quels sont les noms de tous les dits censeurs qui sont aussi déchiffreurs de dépêches, et les noms et adresses de tous ceux qui sont employés dans le service de la

censure aux endroits précités;

3. Quel est le montant payé à chaque censeur ou déchiffreur de dépêches depuis le 4 août 1914 jusqu'au 1er février 1916, ou à toute autre personne, se rapportant au service de la censure ou du déchiffrement des dépêches aux endroits précités.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Lemieux,-

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant la liste de tous les officiers canadiens employés en Angleterre mais qui ne sont attachés à aucune unité en particulier, les montants payés à chacun par mois et la nature des fonctions remplies par chacun;—aussi, copie de toute correspondance ayant trait à leur emploi.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Lemieux,-

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, requêtes, mémoires, etc., se rapportant à la question d'un octroi ou sub-

vention par le gouvernement pour les fins de la construction de navires dans la Colombie-Britannique, ou pour des navires déjà construits, ou pour la construction ou aide à la construction, en Colombie-Britannique, de vingt-cinq navires par le gouvernement; ou encore à la question de venir en aide, par subvention ou autrement, à la construction de navires en Canada.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Lemieux,-

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, requêtes, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à l'établissement de la route postale rurale No 2, Scotsburn, comté de Pictou, et à la fermeture des bureaux de poste le long de cette route.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Lemieux,-

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de l'affidavit de David W. McLean, de Windsor, N.-E., en faveur de qui a été émis le mandat No 25737 pour gratification d'invasion fénienne; aussi,—copie de toute la correspondance et autres documents se rapportant à l'octroi de cette gratification.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de la preuve faite devant la commission nommée pour faire une enquête sur les demandes d'indemnité pour dommages à des terrains et autres propriétés dans la ville de Sydney-Mines, N.-E., formulées contre le ministère de la Milice, et du rapport fait sur chaque réclamation ou cas.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, requêtes, recommandations ou autres pièces en la possession du ministère des Postes au sujet de la nomination du maître de poste de West-Roachdale, comté de Guysborough, N.-E., en remplacement de J. H. McGuire, décédé.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Sinclair.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, instructions et autres documents concernant toute poursuite prise ou à prendre contre la firme de James W. Cumming par le ministre des Chemins de fer par suite des divulgations relatives aux irrégularités de pesage du fret tel que mentionné dans la réponse à ordre No 25, en date du 29 février 1916.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des noms de tous les médecins examinateurs de recrues nommés depuis le début de la guerre jusqu'à la date actuelle.

Sur motion de M. Boivin, pour M. Bureau, secondé par M. Lanctôt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les mémoires, correspondance, rapports, télégrammes, recommandations, ordres, etc., échangée entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et les officiers de l'Association protectrice contre le feu, de Saint-Maurice, au sujet de la protection contre le feu sur la ligne du Transcontinental entre la jonction Hervey et la frontière ouest de la province de Québec.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de la liste actuelle des pensions accordées par l'Etat en Canada aux soldats invalides, et de toutes requêtes, lettres on autres documents se rapportant à toute modification ou révision de cette liste.

M. Macdonald propose, secondé par M. Sinclair,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un relevé comprenant une liste des vaisseaux appartenant au gouvernement canadien qui sont en service sous l'empire des dispositions de la Loi du Service de la marine, une liste de tous les vaisseaux non actuellement en service, leur condition présente et leur adaptabilité au service; aussi, copie de toutes lettres, requêtes ou communications échangées avec le gouvernement touchant l'établissement d'une brigade navale canadienne.

Et un débat s'ensuivant:

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 14 mars 1916.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé comprenant une liste des vaisseaux appartenant au gouvernement canadien qui sont en service sous l'empire des dispositions de la Loi du Service de la marine, une liste de tous les vaisseaux non actuellement en service, leur condition présente et leur adaptabilité au service; aussi, copie de toutes lettres, requêtes ou communications échangées avec le gouvernement touchant l'établissement d'une brigade navale canadienne.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-six minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 14 mars 1916.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 13 mars courant, qui sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De M. l'abbé A. Benoit et autres, de Sainte-Angèle de Monnoir, comté de Rouville; et de M. l'abbé J. B. L. Gagnon et autres, de Saint-Alexis, comté de Montcalm, tous de la province de Québec; pour une loi prohibant la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs alcooliques en Canada pendant la durée de la guerre et pour une période de trois ans après la cessation des hostilités.

M. Blain, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 46) concernant l'Algoma Central and Hudson Bay Railway Company, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1916,—Copie de la liste actuelle des pensions accordées par l'Etat en Canada aux soldats invalides, et de toutes requêtes, lettres ou autres documents se rapportant à toute modification ou révision de cette liste. (Document de la session, No 185.)

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster, Ordonné, que la réponse à l'ordre qui précède soit imprimée sans délai, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster,

Ordonné, que les documents produits et déposés sur la Table de la Chambre, savoir:—Copie de la liste actuelle des pensions accordées par l'Etat en Canada aux soldats invalides, et de toutes requêtes, lettres ou autres documents se rapportant à toute modification ou révision de cette liste,—soient référés au comité suivant, composé de messieurs Green, Hazen, Lemieux, Macdonald, Macdonell, Oliver et Scott, et que le dit comité soit autorisé à étudier et à faire rapport sur les taux des pensions ainsi autorisées, à considérer l'opportunité d'établir une commission permanente des pensions et examiner toutes autres matières se rattachant à cette question.

M. Doherty propose, secondé par M. Rogers,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Juges.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de cette résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

L'ordre du jour appellé la seconde lecture du bill (No 58) modifiant la Loi des Grains.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 34) autorisant certaines extensions de temps aux compagnies d'assurance.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 33) modifiant la Loi des Banques.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Avec la permission de la Chambre:

Sir Thomas White propose, secondé par M. Casgrain,—Que l'ordre No 24 des Bills et Ordres Publics soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé, et il est lu comme suit:-

Ordre No 24.—"Suite de la discussion de la motion de Sir Wilfrid Laurier,—Qu'il soit nommé un comité de membres de cette Chambre aux fins de faire une enquête sur tous les achats d'obus ou autres munitions ou articles quelconques par la Commission des munitions formée par le ministre de la Milice, tel qu'énoncé en cette Chambre le 15 avril 1915 par le premier ministre, et aussi sur tous contrats faits ou toutes commandes données par la dite commission pour la fourniture d'obus ou autres munitions ou articles quelconques; avec pouvoir au dit comité d'interroger des témoins sous serment et d'ordonner la production de tous documents, livres, lettres ou papiers, et aussi de faire rapport de temps à autre à cette Chambre en la manière qu'il jugera ronvenable."

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

Sur motion de M. Cockshutt, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 26) concernant la Corporation de la cité de Brantford, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Loi permettant à la Corporation de la cité de Brantford de posséder et exploiter le Grand Valley Railway.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 28) concernant la Kettle Valley Railway Company et la Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company;

Bill (No 23) constituent en corporation The Ontario Niagara Connecting Bridge

Company; et

Bill (No 25) constituant en corporation The Western Canada Telephone Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill (No 28) concernant la Kettle Valley Railway Company et la Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la

Chambre.

M. Rhodes fait aussi rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 23) constituant en corporation The Ontario Niagara Connecting Bridge Company, et bill (No 25) constituant en corporation The Western Canada Telephone Company, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur les dits bills.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Qu'il soit nommé un comité de membres de cette Chambre aux fins de faire une enquête sur tous les achats d'obus ou autres munitions ou articles quelconques par la Commission des munitions formée par le ministre de la Milice, tel qu'énoncé en cette Chambre le 15 avril par le premier ministre, et aussi sur tous contrats faits ou toutes commandes données par la dite commission pour la fourniture d'obus ou autres munitions ou articles quelconques; avec pouvoir au dit comité d'interroger des témoins sous serment et d'ordonner la production de tous documents, livres, lettres ou papiers, et aussi de faire rapport de temps à autre à cette Chambre en la manière qu'il jugera convenable.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Carvell, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 15 mars 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:-

Par M. Marcil (Bonaventure).—la pétition de Ulric Bisaillon et autres, de Saint-Luc, comté de Saint-Jean et Iberville; la pétition de M. l'abbé J. T. R. Laflèche et autres, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comté de Champlain; la pétition de Magloire Proulx et autres, de Angers, comté de Labelle; la pétition de M. l'abbé A. Corbeil et autres, de la paroisse Saint-Joseph, Montréal; la pétition de Victor Bellerive et autres, de Saint-Barnabée, comté de Trois-Rivières et Saint-Maurice; la pétition de J. B. Robert et autres, des deux municipalités de la paroisse de Saint-Michel de Rougemont, comté de Rouville; la pétition de A. E. Dionne, maire, et autres, de Stratford, comté de Richmond et Wolfe; la pétition de Albert Sirard et autres, de Shefford-Ouest; la pétition de W. S. Bullock, M.A.L., et autres, de Roxton, comté de Shefford; la pétition de Evariste Ferland et autres, de Chartierville, comté de Compton; la pétition de M. l'abbé J. C. Rochon et autres, de Saint-Augustin, comté des Deux-Montagnes: la pétition de Agémar Brien, maire, et autres, de Saint-Paul l'Ermite, comté de L'Assomption: la pétition de M. l'abbé P. D. Filion et autres, de Sainte-Lucie, comté de Terrebonne; la pétition de M. l'abbé P. Lesage et autres, de Saint-Alexis des Monts, comté de Maskinongé; la pétition de Emile Pelletier et autres, de Saint-François-du-Lac, comté de Yamaska, tous de la province de Québec.

M. Steele, pour M. Sharpe, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 48) modifiant la Loi constituant en corporation la Canadian Red Cross Society, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 29) concernant certains brevets de The Pedlar People, Limited.

Bill F (No 41) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Pearl Potter".

Bill G (No 42) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Napper".

Bill H (No 43) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sherwood Norman Hill".

Bill J (No 44) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida May Woltz".

Bill K (No 45) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecily Ethel Maude Farera".

Bill I (No 49) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Dent".

Bill N (No 51) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Lorne White Cunningham".

Bill P (No 52) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry John Thomas Wardlaw".

M. Blain, pour M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité recommande que les témoignages entendus relativement à un paiement de \$4,072.80 fait à W. R. McGee, d'Ottawa, pour le compte du ministère de la Milice et de la Défense, tel qu'inscrit à la page 20 de la partie ZZ; à un paiement de

\$1,003.23 fait'à la compagnie de l'Ottawa and New York Railway, pour le compte du ministère de la Milice et de la Défense, tel qu'inscrit à la page 31, partie ZZ; à un paiement, pour charbon, fait à Kirk and Company, pour dragage dans la Colombie-Britannique, tel qu'inscrit aux pages 437 et 438, partie V,—et à un paiement fait à Grant, Smith & Company et McDonald, pour travaux aux quais dans le havre de Victoria, tel qu'inscrit aux pages 431 et 437, partie V, du rapport de l'Auditeur général, exercice financier terminé le 31 mars 1915, soient imprimés de jour en jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

M. Blain, pour M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité a examiné les comptes, pièces justificatives et autres documents se rapportant au paiement de certaines sommes fait à Kirk & Company, pour fourniture de charbon destiné aux opérations de dragage dans la Colombie-Britannique, tel qu'inscrit aux pages 437 et 438, partie V du rapport de l'Auditeur général, exercice financier terminé le 31 mars 1915, et, pour cet examen, a entendu sous serment des témoins. Pour l'information de la Chambre, votre comité fait rapport des témoignages fournis par ces témoins et produit les pièces à l'appui déposées au cours de l'examen, et il recommande que le tout soit imprimé comme appendice du Journal, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

- M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1916,—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement, ses ingénieurs et toutes autres personnes concernant la construction du bureau de poste à Rigaud; aussi, état donnant le montant des argents payés à diverses personnes pour telle construction, ameublement, terrain, entretien du terrain et autres travaux. (Document de la session, No 186.)
- M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1916,—Relevé faisant connaître les différentes routes postales rurales dans le district électoral de Medicine-Hat, leur parcours et la date de leur établissement; aussi,—toutes les routes postales rurales qui sont organisées dans le moment ou dont le projet est à l'étude pour ce district électoral. (Document de la session, No 187.)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill O (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Louise Jackson".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, - Etat indiquant, -

- 1. Qui a fourni les provisions, les effets d'habillement et autres articles nécessaires aux troupes à North-Sydney et Sydney-Mines depuis le 4 août 1914 et le 1er février 1916:
- 2. Quels sont les noms des fournisseurs et les montants payés à chacun, ainsi que les montants dûs à chacun le 1er février 1916 en sus des paiements déjà faits;
- 3. Si les dites fournitures ont été obtenues par voie de soumissions publiques; dans l'affirmative, de quelle manière les soumissions ont été demandées, et quels sont les noms des soumissionnaires;
 - 4. Si les contrats ont été adjugés dans tous les cas au plus bas soumissionaire;
- 5. Quels sont les noms de ceux qui ont soumissionné et le prix stipulé dans chaque soumission;
- Quelles méthodes différentes ont été suivies pour obtenir des soumissions, et pour quelles catégories d'articles ou de marchandises.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et requêtes en la possession ou sous la gouverne du ministère des Postes se rapportant à la destitution du maître de poste McRitchie, à North-River-Centre, comté de Victoria, N.-E., et à la nomination de Neil McLeod pour le remplacer.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Carvell.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les provinces en vue de coopérer d'une manière plus efficace à l'encouragement de l'immigration et de la colonisation,—commençant par une lettre du ministre de l'Intérieur aux premiers ministres des provinces en novembre 1911.

Sir Thomas White propose, secondé par M. Kemp,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de prélever un emprunt n'excédant pas soixante et quinze millions de dollars.

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de cette résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier le tableau A de l'annexe du *Tarif des douanes, 1907*, et d'en rappeler les numéros 92 et 267 du tarif, les diverses énumérations respectives et les divers droits de douane, s'il y a, inscrits en regard des dits numéros, et de décréter que les numéros, énumérations et droits de douane qui suivent soient insérés dans le dit tableau A:—

Numé- ros.		Tarif de préférence britannique.	Tarif intermédiaire.	Tarif générai.
92 267	Pommes(le baril) Huiles, pétroles (non compris le pétrole	60 centins.	90 centins.	90 centins.
267a	cru importé pour être raffiné ou les hulles d'éclairage ou lubrifiantes), d'une densité de '8235 ou plus lourdes, à une température de 60 degrés(le gallon) Pétrole cru à l'état naturel, d'une densité de '7900 ou plus lourd, à une	å de centin.	i centin.	d centin.
	température de 60 degrés, importé par des raffineurs pour être raffiné dans leurs propres raffineries	5 p.c.	7å p.c.	71 p.c.

Pourvu toutefois que les articles ci-dessus énumérés seront exemptés des droits de douane spécifiés dans l'article 3 de la Loi spéciale des Revenus de guerre.

2. Résolu,—Que toute loi basée sur les résolutions qui précèdent sera considérée être entrée en vigueur le seizième jour de février 1916, et s'être appliquée à toutes marchandises mentionnées dans les résolutions précédentes, importées ou retirées d'entrepôt

pour la consommation au jour susdit et après ce jour, et s'être aussi appliquée aux marchandises importées antérieurement et pour lesquelles aucune entrée pour la consommation n'avait été faite avant le dit jour.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que ce rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 16 mars 1916.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 15 mars courant, qui sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De Ulric Bisaillon et autres, de Saint-Luc, comté de Saint-Jean et Iberville; de M. l'abbé J. T. R. Laflèche et autres, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comté de Champlain; de Magloire Proulx et autres, de Angers, comté de Labelle; de M. l'abbé A. Corbeil et autres, de la paroisse de Saint-Joseph, Montréal; de Victor Bellerive et autres, de Saint-Barnabé, comté de Trois-Rivières et Saint-Maurice; de J. B. Robert et autres, des deux municipalités de la paroisse de Saint-Michel de Rougemont, comté de Rouville; de A. E. Dionne, maire, et autres, de Stratford, comté de Richmond et Wolfe; de Albert Sirard et autres, de West-Shefford; de W. S. Bullock, M.L.A., et autres, de Roxton-Pond, comté de Shefford; de Evariste Ferland et autres, de Chartierville, comté de Compton; de M. l'abbé J. C. Rochon et autres, de Saint-Augustin, comté de Deux-Montagnes; de Algénar Brien, maire, et autres, de Saint-Paul l'Ermite, comté de L'Assomption; de M. l'abbé P. D. Filion et autres, de Sainte-Lucie, comté de Terrebonne; de M. l'abbé P. Lesage et autres, de Saint-Alexis des Monts, comté de Maskinongé; et de Emile Pelletier et autres, de Saint-François-du-Lac, comté de Yamaska, tous de la province de Québec; pour une loi prohibant la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs alcooliques en Canada pendant la durée de la guerre et pour une période de trois ans après la cessation des hostilités.

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, enquêtes et rapports se rapportant à la destitution de Joseph Fleming, chef de train sur l'Intercolonial et à sa réintégration en office. (Document de la session, No 188.)

M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 mars 1915,—Copie de tous les télégrammes, requêtes, communications et autres documents se rapportant à la destitution de M. Hubert Paquin, maître de poste à Saint-Gilbert de Portneuf. (Document de la session, No 189.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1916,—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement, son commissaire enquêteur, M. J. G. H. Bergeron, et toutes autres personnes concernant l'enquête, la destitution ou le remplacement des maîtres de poste, des bureaux énumérés plus bas; aussi, copie de toute correspondance se rapportant à la nomination des maîtres de poste actuels en remplacement des précédents qui ont été destitués ou remplacés pour une raison ou autre: Saint-Lazare-Village; Vaudreuil-Station; Pointe-Fortune, Val-des-Eboulis; Mont-Oscar; Sainte-Justine-de-Newton, et Sainte-Marthe. (Document de la session, No 190.)

Suru motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître,—

1. Combien de médecins examinateurs sont employés par le ministère de la Milice à Halifax, N.-E.;

- 2. Quels sont leurs noms, leur grade et la solde de chacun d'eux;
- 3. Si leur temps est consacré entièrement au service de la milice, et
- 4. Dans la négative, quelle est la durée quotidienne de leur service.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, -- Sommaire faisant connaître, --

- 1. Si le gouvernement a reçu des plaintes quant à la fourniture d'uniformes au Collège Militaire Royal, en ce qui concerne la manière dont vont ces uniformes, la qualité du travail et des matériaux, ou tout délai apporté dans la livraison des articles aux cadets;
 - 2. S'il en est ainsi, qui sont ceux qui ont porté plainte;
 - 3. Sur quoi ces plaintes étaient basées;
 - 4. Quelle était la teneur de ces plaintes;

5. Quel en est le caractère;

- 6. Si le gouvernement sait si oui ou non il y a eu mécontement au sujet de la coupe, de la qualité, de la façon ou des matériaux, ou s'il y a eu délai dans la livraison des articles d'habillement destinés aux cadets;
- 7. S'il est vrai, comme le bruit en court, que l'ex-commandant du Collège Militaire Royal, le colonel Crowe, avant de quitter, a recommandé de changer de méthode dans la fourniture de l'habillement, et a tracé les grandes lignes d'un nouveau mode;

8. Dans l'affirmative, quels sont les détails du mode proposé;

9. Jusqu'à quel point on a adopté le plan proposé par le colonel Crowe, et s'il n'a

pas été adopté, quelle en est la raison;

- 10. Si le commandant actuel du collège a soumis quelque proposition relativement à toute modification à apporter dans la méthode suivie pour la fourniture de l'habillement aux cadets, et
 - 11. S'il en est ainsi, quels changements il a proposés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour étudier une certaine résolution à l'effet d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à prélever, par voie d'emprunt en sus des sommes non encore empruntées mais encore négociables, formant partie des emprunts autorisés par le Parlement sous l'empire de toute loi déjà adoptée, une somme ou des sommes d'argent n'excédant pas en tout le chiffre de soixantequinze millions de dollars, selon qu'il sera requis aux fins de solder des emprunts et obligations du Canada qui arrivent à échéance, de continuer l'exécution de travaux publics autorisés par le Parlement, et de défrayer les dépenses nécessitées pour des fins générales autorisées par le Parlement.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Rhodes fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:-

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à prélever, par voie d'emprunt en sus des sommes non encore empruntées mais encore négociables, for-

mant partie des emprunts autorisés par le Parlement sous l'empire de toute loi déjà adoptée, une somme ou des sommes d'argent n'excédant pas en tout le chiffre de soixante-quinze millions de dollars, selon qu'il sera requis aux fins de solder des emprunts et obligations du Canada qui arrivent à échéance, de continuer l'exécution de travaux publics autorisés par le Parlement, et de défrayer les dépenses nécessitées pour des fins générales autorisées par le Parlement.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Thomas White ait la permission de présenter un bill (No 60) autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes, président des comités généraux, fait rapport de plusieurs résolutions passés par le comité des Voies et Moyens le 15 mars dernier, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier le tableau A de l'annexe du *Tarif des douanes, 1907*, et d'en rappeler les numéros 92 et 267 du tarif, les diverses énumérations respectives et les divers droits de douane, s'il y a, inscrits en regard des dits numéros, et de décréter que les numéros, énumérations et droits de douane qui suivent soient insérés dans le dit tableau A:—

Numé- ros.	•	Tarif de préférence britannique.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.
92 267	Pommes	60 centins.	90 centins.	90 centins.
267a	clairage ou lubrifiantes), d'une densité de '8235 ou plus lourdes, à une température de 60 degrés (le gallon) Pétrole cru à l'état naturel, d'une densité de	de centin.	🖟 centin.	½ centin.
	7900 ou plus lourd, à une température de 60 degrés, importé par des raffineurs pour être raffiné dans leurs propres raffineries	5 p.c.	7½ p.c.	7½ p.c.

Pourvu toutefois que les articles ci-dessus énumérés seront exemptés des droits de douane spécifiés dans l'article 3 de la Loi spéciale des Revenus de guerre.

2. Résolu,—Que toute loi basée sur les résolutions qui précèdent sera considérée être entrée en vigueur le seizième jour de février 1916, et s'être appliquée à toutes marchandises mentionnées dans les résolutions précédentes, importées ou retirées d'entrepôt pour la consommation au jour susdit et après ce jour, et s'être aussi appliquée aux marchandises importées antérieurement et pour lesquelles aucune entrée pour la consommation n'avait été faite avant le dit jour.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que Sir Thomas White ait la permission de présenter un bill (No 61) modifiant le Tarif des Douanes, 1907.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre. La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarantecinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 17 mars 1916.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

En conformité de l'article 2 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son onzième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que toutes les exigences de la règle 91, concernant la publication des avis, ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Harvey Hubbell, Incorporated; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la fabrication de perfectionnements pour attaches de lampes.

De Charles William Wilson; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Christopher Sinclair; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Robert Charles Vondrau; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

Sur motion de M. Green, secondé par M. Bennett (Simcoe),

Ordonné, que le bill (No 28) concernant la Kettle Valley Railway Company et la Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company, soit maintenant lu la troisième fois.

. Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill ((No 23) constituent en corporation The Ontario Niagara Connecting Bridge Company; et

Bill (No 25) constituant en corporation The Western Canada Telephone Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné les dits bills et leur a fait séparément des amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du bill (No 23) constituant en corporation *The Ontario Niagara Connecting Bridge Company*, tel qu'amendé en comité général.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du bill (No 25) constituant en corporation The Western Canada Telephone Company, tel qu'amendé en comité général.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 25, étant expirée;

Le comité des Voies et Moyens reprend le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:-

Bill (No 17) intitulé: "Loi constituant en corporation The Canadian Indemnity Company"; et

Bill (No 20) intitulé: "Loi concernant la Queen's University, à Kingston, et pour

, fusionner avec elle l'école dite The School of Mining and Agriculture".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill E (No 62) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de Harvey Hubbell, Incorporated";

Bill T (No 63) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Phyllis Lasher"; et

Bill U (No 64) intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Mills".

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les deux bills en instance de divorce ci-haut mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et seize minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 20 mars 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:-

Par M. Marcil (Bonaventure),—la pétition de J. A. Lemieux et autres, de la paroisse de Sainte-Famille, Ottawa-Est, Ontario; la pétition de A. Brouillette et autres, de Bury, comté de Compton, Québec; la pétition de M. l'abbé Henfi Bernard et autres, de la Côte-des-Neiges, comté de Jacques-Cartier, Québec; la pétition de M. l'abbé A. Champagne et autres, de Saint-Bruno, comté de Chambly-Verchères, Québec; la pétition de M. l'abbé L. J. Pelletier et autres, de Saint-Camille, comté de Richmond et Wolfe, Québec; et la pétition de M. l'abbé N. Descoteaux et autres, de Saint-Sylvère, comté de Nicolet, Québec.

Par M. Barrette,—la pétition de Herménégilde Forest, maire, et autres, de Saint-Bonaventure, comté de Yamaska, Québec.

M. Kemp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 février 1916,—Etat indiquant,—

1. Quels étaient, au 1er octobre 1915, les noms, le grade et les aptitudes militaires des officiers d'état-major des 1er, 2me et 3me districts militaires, y compris les officiers en charge des camps et des écoles d'instruction;

2. Quels sont les noms des officiers ci-dessus qui, à cette date, ont offert leurs services, prêté serment et été acceptés pour le service d'outre-mer. (Document de la ses-

sion, No 192.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Relevé faisant connaître combien de personnes ont été employées par le ministère de la Milice depuis le commencement de la guerre pour examiner et évaluer les articles achetés pour fins militaires, tels que effets d'habillement, harnais, etc.; combien de ces employés sont des hommes du métier, des experts ou des personnes habiles à juger des divers matériaux ainsi achetés. (Document de la session, No 193.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et documents se rattachant en quelque manière à la demande formulée par Mme Flora McIntyre, de River-Dennis, comté d'Inverness, N.-E., pour la gratuité à laquelle avait droit son mari défunt, Angus McIntyre, ci-devant de River-Dennis, pour service lors de l'invasion fénienne. (Document de la session, No 194.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1916,—Etat indiquant,—

1. Quels sont les noms, les dates de nomination, l'adresse postale lors de la nomination et la profession antérieure des censeurs employés par le ministère de la Milice à Louisbourg et à North-Sydney, N.-E.;

2. Quels sont les noms de tous les dits censeurs qui sont aussi déchiffreurs de dépêches, et les noms et adresses de tous ceux qui sont employés dans le service de la censure aux endroits précités;

3. Quel est le montant payé à chaque censeur ou déchiffreur de dépêches depuis le 4 août 1914 jusqu'au 1er février 1916, ou à toute autre personne, se rapportant au service de la censure ou du déchiffrement des dépêches aux endroits précités. (Document de la session, No 195.)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, conventions, etc., concernant la création en 1915, d'un bureau de conciliation, sous l'empire de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, en ce qui regarde les employés de la Nova Scotia Steel Company, dans le comté de Pictou. (Document de la session, No 196.)

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1916,—Liste des hommes employés dans la police fédérale, avec le salaire de chacun d'eux. (Document de la session, No 197.)

M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques pour l'exercice expiré le 31 mars 1915. (Document de la session, No 32.)

Ordonné, que M. Hughes (King) ait la permission de présenter un bill (No 65) modifiant la Loi des petites créances relatives aux chemins de fer de l'Etat et les lois modificatrices de la dite loi.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 66) pour aider à la législation provinciale prohibant ou restreignant la vente ou l'usage des boissons enivrantes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill E (No 62) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un certain brevet de Harvey Hubbell, Incorporated".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill T (No 63) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Phyllis Lasher".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill U (No 64) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Mills".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Henderson propose, secondé par M. Schaffner,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M'. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 46) concernant la compagnie The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company;

Bill F (No 41) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Pearl Potter";

Bill G (No 42) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Napper"; Bill H (No 43) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sherwood Norman Hill";

Bill J (No 44) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida May Woltz";

Bill K (No 45) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecily Ethel Maude Farera";

Bill I (No 49) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Dent"; Bill N (No 51) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Lorne White Cunningham";

Bill P (No 52) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry John Thomas Wardlaw"; et

Bill (No 29) concernant certains brevets de The Pedlar People, Limited, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 46) concernant la compagnie The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company; bill F (No 41) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Pearl Potter"; bill G (No 42) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Napper"; bill H (No 43) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sherwood Norman Hill"; bill J (No 44) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida May Woltz"; bill K (No 45) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecily Ethel Maude Farera"; bill I (No 49) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Dent"; bill N (No 51) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Lorne White Cunningham"; et bill P (No 52) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry John Thomas Wardlaw", et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill (No 29) concernant certains brevets de *The Pedlar People, Limited*, et lui a enjoint de demander la permission de sièger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill.

Sur motion de M. Wilcox, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, que le bill (No 46) concernant la compagnie The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Henderson, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, que le bill F (No 41) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Pearl Potter", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Henderson, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, que le bill G (No 42) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Napper", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Brabazon, secondé par M. Merner,

Ordonné, que le bill H (No 43) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sherwood Norman Hill", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Brabazon, secondé par M. Merner,

Ordonné, que le bill J (No 44) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida May Woltz", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Merner,

Ordonné, que le bill K (No 45) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecily Ethel Maude Farera", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Bennett (Simcoe),

Ordonné, que le bill I (No 49) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Dent", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Bennett (Simcoe),

Ordonné, que le bill N (No 51) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry I orne White Cunningham", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill P (No 52) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry John Thomas Wardlaw", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill O (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Louise Jackson".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Henderson, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills en instance de divorce qui suivent, savoir:—

Bill F (No 41) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Pearl Potter";

Bill G (No 42) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Napper";
Bill H (No 43) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sherwood Norman

Bill J (No 44) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida May Woltz":

Bill K (No 45) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecily Ethel Maude Farera":

Bill I (No 49) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Dent";

Bill N (No 51) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Lorne White Cunningham"; et

Bill P (No 52) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry John Thomas Wardlaw".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. Papineau, secondé par M. Demers,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant si le gouvernement a pris connaissance de l'article suivant publié dans la Gazette, de Montréal, le 1er novembre 1915:—

"AIDE FOURNIE PAR LE CANADA PAR SUITE DE LA VENTE DE LA FARINE DONNEE.

"Substances alimentaires non requises pour les pauvres de l'Angleterre achetées pour secourir les Belges.

" FONDS PRÉLEVÉS POUR VENIR EN AIDE À LA CÔTE ORIENTALE.

"L'honorable Walter Long recommande au gouvernement canadien de disposer de \$750,000 pour cette fin. Recommandation agréée.

(Câblogramme spécial du correspondant résident de la Gazette.)

"LONDRES, 31 octobre.

"L'aide fournie par le Canada aux villes de la côte de l'est de l'Angleterre, qui sont dans la gêne par suite de la guerre, a donné lieu à quelque malentendu, a déclaré aujourd'hui Sir George Perley. Dans une déclaration faite à la Chambre des Communes, l'honorable Walter Long, a dit que le gouvernement canadien avait généreusement contribué aux fonds nécessités pour le projet du gouvernement à l'effet de venir en aide aux propriétaires d'hôtels et de maisons de pension. On en a conclu que le Canada avait fait une nouvelle contribution, mais, en fait aucun argent n'a été reçu du Canada. De la farine envoyée par le Canada il y a un an pour venir en aide à la destitution en Angleterre, une faible proportion seulement a été distribuée, attendu que la pauvreté n'était aucunement prédominante. On a transféré au comité américain du Secours aux Belges quelque 400,000 sacs de cette farine. Ce comité les a achetés.

"Comme l'argent provenant de cette vente se trouvait entre les mains du Bureau du gouvernement local, l'honorable Walter Long, en sa qualité de président du Bureau, a suggéré à Sir George Perley que cette somme pourrait être utilisée pour venir au secours des villes de la côte de l'Est, dont la saison avait été ruineuse par suite de la restriction de la circulation des chemins de fer, et le peu de disposition de la part du

public de visiter la côte de l'Est à cause de la possibilité d'attaques par les navires ou les aéroplanes allemands.

"Le gouvernement canadien a approuvé cette proposition, et l'on a maintenant utilisé pour cette fin une somme de \$750,000, partie du produit de la vente de la farine. La générosité du Canada va en conséquence servir à alléger la gêne d'un grand nombre de personnes de la classe bourgeoise, qui souffrent directement du fait de la guerre, au lieu de secourir les pauvres, auxquels elle devait venir en aide, mais qui, de fait, n'en avaient pas besoin pressant"; si cet article est conforme à la vérité, et, s'il ne l'est pas, en quoi il est inexact.

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à l'ordre de cette Chambre qui précède. (Document de la session, No 198.)

Sur motion de M. Papineau, secondé par M. Demers,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

1. Si le gouvernement sait que l'article suivant a été publié, le 12 janvier 1915, dans la Gazette, de Montréal:—

"LA DETRESSE RESULTANT DE LA GUERRE EN ANGLETERRE EST PEU APPRECIABLE.

"Une petite partie comparativement des dons provenant des colonies a étré distribuée pour aider nos nationaux.

"UNE GRANDE PARTIE EST ALLÉE AUX BELGES.

"Le bureau de la guerre en a pris une grande partie. L'Armée du Salut a élaboré un plan qui demande la coopération du Canada.

(Dépêche spéciale du correspondant de la Gazette.)

"Londres, 11 janvier.—Une preuve évidente de l'absence comparative en Angleterre de toute détresse produite par la guerre est fournie dans un rapport du *Local Government Board* au sujet du travail spécial auquel s'est livré ce Bureau par suite des hostilités, rapport publié aujourd'hui sous forme de livre blanc. La manière dont Noel Kerchaw a disposé des dons des colonies démontre qu'une petite partie seulement a servi à soulager la misère de la population civile.

"Voici la manière dont on a disposé des 940,530 sacs de farine reçus du Canada: Les comités locaux, pour le soulagement de la misère en ont eu 90,474; les comités des réfugiés belges, 1,691; transférés au bureau de la guerre, 99,760; autre offre au bureau de la guerre, 300,000; à la commission belge, 443,886; farine endommagée, vendue, 4,719 sacs."

2. Qui était chargé de recevoir, livrer et expédier cette farine;

3. Si le gouvernement a quelques renseignements sur l'écart en moins de 59,430 sacs dont il est fait mention dans le dit article, et, dans la négative, ce qui en a été fait.

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à l'ordre de cette Chambre qui précède. (*Document de la session*, No 198a.)

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quels sont les noms des 54 officiers canadiens employés dans le bureau de la Solde et des Archives, à Londres, et quel montant est payé par mois à chacun d'eux.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

- 1. La raison du délai apporté à l'établissement des routes postales rurales, que l'on dit être à l'état de projet, dans le collège électoral de Medicine-Hat;
 - 2. Quand, en première instance, on a demandé l'établissement de ces routes;
 - 3. Si les requêtes à cette fin portaient le nombre voulu de signatures;

4. Si on a demandé des soumissions, et pour quelles routes;

5. Pourquoi on n'a pas accepté les plus basses soumissions, et établi les routes en question;

6. Si de nouvelles soumissions sont demandées pour ces routes;

7. S'il y a probabilité que quelques-unes de ces routes soient établies et utilisées immédiatement.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les dates, noms des parties contractantes, quantités et valeur de tous les contrats conclus par la commission des achats de guerre, ainsi appelée, depuis sa nomination jusqu'à date.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Buchanan, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître le nombre de chevaux de remonte achetés dans l'Alberta, les noms des personnes de qui ces chevaux ont été achetés, et le prix que chaque cheval a coûté.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, rapports de fonctionnaires, lettres, recommandations et autres documents se rapportant à la nomination de A. Kastella, au poste de surintendant mécanique des dragues, ainsi qu'à sa démission, et aux causes et raisons de sa démission ou renvoi.

Sur motion de M. Bourassa, secondé par M. Lanctôt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et contrats entre la Commission du havre de Québec et Benjamin Demers, de la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis, et concernant l'achat de la carrière de Saint-Nicolas.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres. recommandations et correspondance se rapportant à la récente nomination d'un gardien de phare à Arisaïg, N.-E.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Chisholm (Antigonish),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et contrats entre le ministère des Chemins de fer et Canaux ou quelqu'un de ses fonctionnaires, y compris les fonctionnaires du chemin de fer Intercolonial, et quelque membre du gouvernement du Nouveau-Brunswick, la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean à Québec ou quelqu'un de leurs employés, au sujet de l'exploitation de la voie ferrée dite Valley Railway, dans la province du Nouveau-Brunswick. depuis le 1er octobre 1914 jusqu'à date.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté sans amendement les bills suivants, savoir:-

Bill (No 3) intitulé: "Loi concernant la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company";

Bill (No 5) intitulé: "Loi concernant la Canadian Northern Ontario Railway Company";

Bill (No 7) intitulé: "Loi concernant la Farnham and Granby Railway Company of Canada";

Bill (No 9) intitulé: "Loi concernant la Peace River Tramway and Navigation Company";

Bill (No 13) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique"; et

Bill (No 15) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite The Pacific Northern and Omineca Railway Company".

M. Hughes (King, I.-P.-E.) propose, secondé par M. McKenzie,-Que, de l'avis de cette Chambre, il est désirable que le gouvernement prenne, au cours de cette session, les mesures nécessaires dans le but de faire modifier l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord afin de donner à la législature de toute province le pouvoir de prohiber l'importation des boissons enivrantes dans cette province, et la fabrication de ces boissons dans les limites de la province.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. McLean (Queen), secondé par M. Macdonald, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Bourassa, secondé par M. Ethier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance concernant la nomination de M. Alfred Gravel, commissaire du havre de Québec, et concernant tout autre candidat à la charge de Commissaire du havre de Québec pour représenter la rive sud.

M. Bickerdike propose, secondé par M. Carvell,-Que le bill (No 2) modifiant le Code criminel, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 21 mars 1916.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:-

Pour:

Messieurs

Bickerdike.

Boivin,

Carvell,

Graham.

Macdonald.

CONTRE:

Messieurs

Alguire, Bennett Blain, Blandin	(Simcoe),
Blain, Blondin,	

Borden (Sir Robert), Nicholson, Davidson, Doherty, Fisher,

Papineau, Patenaude, Proulx, Rhodes,

Rogers. Séguin. Shepherd,

Stewart (Lunenburg), Webster, Wilson (Laval).

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Gray,

Alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et vingt minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 21 mars 1916.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:-

Par M. Marcile (Bagot),—la pétition de M. l'abbé N. P. Bélanger et autres, de Saint-Théodore-d'Acton, comté de Bagot, Québec.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 20 mars courant, qui sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De J. A. Lemieux et autres, de la paroisse de Sainte-Famille, Ottawa-Est, province de l'Ontario; de A. Brouillette et autres, de Bury, comté de Compton; de M. l'abbé Henri Bernard et autres, de Côte-des-Neiges, comté de Jacques-Cartier; de M. l'abbé A. Champagne et autres, de Saint-Bruno, comté de Chambly et Verchères; de M. l'abbé L. J. Pelletier et autres, de Saint-Camille, comté de Richmond et Wolfe; de M. l'abbé N. Descoteaux et autres, de Saint-Sylvère, comté de Nicolet; et de Herménégilde Forest, maire, et autres, de Saint-Bonaventure, comté de Yamaska, tous de la province de Québec; pour une loi prohibant la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs alcooliques en Canada pendant la durée de la guerre et pour une période de trois ans après la cessation des hostilités.

M. Sexsmith, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité rapporte pour l'information de la Chambre les témoignages suivants entendus au cours de la présente session du Parlement:—

Le témoignage de M. Nunnick, de la Commission de Conservation, sur la question de l'" Amélioration de l'agriculture en Canada", ainsi que celui de M. John Bright, commissaire du bétail, sur la "Condition du bétail en Canada, et les circonstances favorables dont devrait profiter l'éleveur canadien",—et il recommande que 50,000 exemplaires de ce dernier témoignage soient imprimés séparément en forme de brochure, dans la proportion numérique ordinaire d'exemplaires anglais et français, comme feuilles volantes du rapport définitif du comité, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard. Il recommande de plus que la distribution en soit faite de la manière suivante: 40,000 exemplaires aux membres du Parlement, 9,800 au ministère de l'Agriculture, et 200 pour l'usage du comité. (Appendice du Journal, No 2.)

M. Hazen, du comité spécial des Pensions pour les soldats invalides, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que pouvoir lui soit donné de faire rapport de temps à autre, d'envoyer quérir personnes et papiers et de prendre des témoignages; et aussi, qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Blain, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 32) concernant la *Toronto*, *Hamilton and Buffalo Railway Company*, et a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. Kemp,

Ordonné, que le comité spécial des Pensions pour les soldats invalides ait le pouvoir de faire rapport de temps à autre, d'envoyer quérir personnes et papiers et de prendre des témoignages,—et qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du dit comité.

M. Kemp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1916,—Relevé faisant connaître les sommes contribuées par le district électoral de Medicine-Hat pour des mitrailleurses, et par qui ces sommes ont été contribuées ou transmises. (Document de la session, No 199.)

M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Rbi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1916,—Copie de toutes lettres, requêtes, recommandations ou autres pièces en la possession du ministère des Postes au sujet de la nomination du maître de poste de West-Roachdale, comté de Guysborough, N.-E., en remplacement de J. H. McGuire, décédé. (Document de la session, No 200.)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 février 1916,—Relevé détaillé de la somme de \$647.50 payée à P. A. Stoddart, gardien des pêcheries, comté de Shelburne, N.-E., pour l'exercice terminé le 31 mars 1915. (Document de la session, No 201.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 février 1916,—Copie de tous télégrammes, correspondance et tous autres documents concernant l'affrètement du navire Starling par le ministère de la Marine et des Pêcheries. (Document de la session, No 202.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, messages, correspondance et rapports concernant une conférence entre le ministre de l'Agriculture et certains représentants de l'église mennonite en juillet 1873, ou environ, mentionnée dans une certaine lettre en date du 23 juillet 1873, signée par P. M. Lowe, secrétaire du ministère de l'Agriculture et adressée à MM. David Klassen, Jacob Peters, Heinrich Wiebe et Cornelius Toews, délégués du sud de la Russie. (Document de la session, No 203.)

L'ordre pour la troisième lecture du bill (No 58) modifiant la Loi des Grains du Canada, étant lu;

Sir George Foster propose, secondé par M. Doherty,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit référé au comité général pour examen ultérieur.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, renvoyé au comité général de la Chambre. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour prendre en considération ultérieure le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 60) autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitté pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 29) concernant certains brevets de *The Pedlar People, Limited*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill E (No 62) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un certain brevet de Harvey Hubbell, Incorporated".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill T (No 63) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Phyllis Lasher".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill U (No 64) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Mills".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire,—

1. Que dans la résolution suivante:-

"ministre" signifie le ministre des Finances du Canada;

"compagnie non canadienne" signifie une compagnie légalement constituée ayant son siège ou sa place principale d'affaires en dehors du Canada, mais ayant

des biens ou faisant des affaires en Canada soit directement, soit sous le nom de

toute autre compagnie.

"personne" signifie tout particulier ou personne et toute association, syndicat, trust, compagnie ou autre corps et toute corporation, et les hoirs, exécuteurs, administrateurs, curateurs et ayant-cause ou autres représentants légaux de cette personne, conformément à la loi de la partie du Canada à laquelle le contexte s'applique.

2. Qu'il sera imposé, perçu et payé à Sa Majesté une taxe de vingt-cinq pour cent du montant par lequel les profits provenant de tout commerce excédent, dans le cas d'un commerce appartenant à une compagnie chartée, sept pour cent par année, et, dans le cas d'un commerce appartenant à toute autre personne, dix pour cent par année sur le capital employé dans ce commerce. Cette taxe sera prélevée contre la personne et payée par la personne à qui appartient ce commerce pour chacune et toute période de relevé de comptes terminée après le trente-unième jour de décembre mil neuf cent quatorze.

Pourvu toutefois:-

(a) que le montant payé ou payable par toute personne sous l'empire des dispositions de la première partie de la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915, soit déduit du montant que cette personne serait autrement susceptible de payer, et le ministre aura le pouvoir de déterminer toute question qui pourrait surgir par suite de la différence des diverses périodes de relevés de comptes pour lesquelles sont payables les taxes imposées sous l'empire de la dite loi et celles projetées dans les présentes.

(b) que les dividendes reçus, provenant du fonds-capital de toute compagnie chartée qui a payé une taxe sur ses profits sous l'empire de toute loi basée sur ces résolutions, ne seront pas comptés lors du décompte ou détermination des profits

d'un commerce, et

- (c) que le montant de toute taxe payé par une personne en vertu des dispositions de l'Acte des Finances (No 2), 1915, adopté par le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ou sous l'opération de toute mesure législative aux fins de prélever un revenu pour la présente guerre en vigueur en France, en Russie, en Italie, en Belgique, en Serbie, au Monténégro, au Japon ou dans les colonies ou régions relevant de l'un ou l'autre de ces pays, quant à tout commerce sujet à une taxe en vertu des présentes, sera déduit du montant de la taxe qui autrement serait payable par cette personne.
- 3. Que la période des relevés de comptes sera la période pour laquelle les comptes du commerce ou des affaires ont été balancés, mais si les comptes du commerce ou des affaires n'ont pas été balancés pour toute période définie, ni à l'époque à laquelle ils sont généralement balancés, ou si une année ou un laps de temps plus considérable se sont écoulés sans que le bilan ait été établi, alors la période des relevés de comptes sera déterminée par le ministre.
- 4. Seront soumis à cette taxe tous les commerces et affaires, y compris les entreprises de transport (soit en activité continue, soit intermittente) de quelque nature que ce soit, exercées ou conduites, en tout ou en partie, en Canada, excepté:—
 - (a) le commerce de toute personne dont le capital engagé est moins de cinquante mille dollars, autre qu'un commerce relié en tout ou pour une proportion de vingt pour cent ou plus à la manufacture ou la vente de munitions de guerre ou de matériaux ou articles de toutes sortes pour les fins de la guerre;
 - (b) l'assurance sur la vie;
 - (c) l'industrie de l'agriculture et de l'élevage des animaux; et

(d) le commerce de toute compagnie, commission ou association, dont le capital est la propriété, dans une proportion de pas moins de quatre-vingt-dix pour cent, d'une province ou d'une municipalité.

MODE DE CALCUL DES PROFITS.

- 5. Que les profits seront les profits nets réalisés durant la période des relevés de comptes.
- (2) Les profits d'une compagnie non canadienne seront les profits nets provenant de son commerce canadien, que ce commerce soit un commerce domestique ou d'exportation.
- (3) Il ne sera fait aucune déduction sur les profits bruts à raison de dépréciation ou de toute dépense encourue, au compte du capital, pour renouvellement ou pour l'expansion du commerce ou des affaires, ou de toute autre cause affectant ce commerce ou ces affaires, sauf telle somme qui sera considérée par le ministre comme raisonnable et adéquatement imputable sur la période des relevés de comptes, et le ministre en déterminant les profits dérivés des mines devra accorder une diminution à cause de l'épuisement des mines.
- (4) Toute déduction faite sur les profits bruts pour la rémunération des directeurs, gérants et personnes concernés dans l'administration des affaires ou opérations ne doit, à moins que le ministre, à cause des circonstances spéciales, ne l'ordonne autrement, excéder les sommes déduites pour ces fins dans la dernière période de relevés de comptes finissant avant le premier jour de janvier mil neuf cent quinze, et aucune déduction ne sera permise à l'égard d'une transaction ou d'une opération d'une nature quelconque, lorsqu'il apparaît, ou dans la mesure qu'il apparaît, que cette transaction ou cette opération a réduit irrégulièrement la somme à être prise comme étant le montant des affaires ou opérations.
- (5) Dans le cas d'un contrat qui se prolonge au delà de la période de relevés de comptes à compter de la date du commencement de ce contrat jusqu'à son achèvement et accompli qu'en partie dans une période de relevés de comptes quelconque, il sera (à moins que le ministre ne l'ordonne autrement à cause de circonstances spéciales) attribué à chacune des périodes de relevés de comptes durant lesquelles ce contrat a été accompli en partie, telle proportion de la totalité des profits, ou profits approximatifs relativement à l'accomplissement en entier du contrat, qui peut convenablement être attribuée à chacune de ces périodes de relevés de comptes, respectivement, ayant égard à la mesure dans laquelle le contrat a été accompli dans les dites périodes.
- (6) Si une compagnie chartée administre son commerce, soit par suite d'arrangement ou autrement, de manière à faire bénéficier directement ou indirectement les actionnaires ou l'un ou l'autre d'entre eux, ou toute personne ou toutes personnes directement ou indirectement intéressées dans telle compagnie en vendant ses produits ou marchandises ou articles faisant partie de son commerce à un prix au-dessus du prix normal qu'elle en pourrait obtenir, le ministre pourra déterminer la somme qu'il considère être les profits de telle compagnie pour toute période de relevé de comptes, et, en déterminant cette somme, le ministre tiendra compte du prix normal que, en l'absence de tout arrangement, convention ou entente, la compagnie aurait pu obtenir pour les produits, marchandises et articles susmentionnés.

CAPITAL.

- 6. Que le capital employé dans le commerce ou les affaires d'une compagnie constituée en corporation ayant son siège ou autre place principale d'affaires en Canada doit être le montant versé sur son capital social.
- 7. Que le capital employé dans le commerce ou les affaires d'une compagnie non canadienne constituera cette partie du montant versé de son capital social qui comportera la même proportion à l'égard du montant versé sur la totalité de son capital social que comporte la valeur de son actif en Canada à l'égard de la valeur de son actif total.

8. Que le montant versé sur le capital social d'une compagnie sera le montant versé au comptant. Lorsque des actions auront été émises avant le premier jour de janvier mil neuf cent quinze pour toute autre considération que du comptant, la valeur équitable de ces actions à telle date sera censée être le montant versé sur ces actions; et lorsque des actions auront été émises depuis le premier jour de janvier pour considération autre que du comptant, la valeur équitable des actions à la date de leur émission sera censée être le montant versé sur ces actions. En computant la valeur des actions émises autrement que comptant, il faudra tenir compte de la valeur de l'actif réel et personnel, meuble et immeuble, et aux obligations de la compagnie à la date à laquelle cette valeur doit être déterminée. La valeur des actions ne sera en aucun cas fixée à un montant excédant la valeur au pair de ces actions.

9. Une compagnie constituée en corporation devra inclure comme partie de son

capital, sa réserve réelle, non entamée ou ses profits accumulés.

- (2) Le ministre peut déterminer le montant du capital de toute compagnie constituée en corporation qui émet des actions après le quinzième jour de février mil neuf cent seize, et si, après le dit quinzième jour de février mil neuf cent seize, le capital social de quelque compagnie constituée en corporation est augmenté et s'il est émis des actions additionnelles, ou si les actions sont en quelque façon changées ou réorganisées de manière à augmenter le montant du capital, le ministre peut décider s'il est ou non juste et convenable d'inclure cette augmentation ou quelque partie de cette augmentation lorsqu'il détermine le capital de cette compagnie, et la décision du ministre est finale et définitive.
- 10. Que le capital employé dans le commerce ou les affaires d'une personne autre qu'une compagnie constituée en corporation sera réputé être la valeur équitable de tout l'actif, réel et personnel, meuble et immeuble, employé pour ce commerce ou ces affaires.

(2) Les profits accumulés employés dans le commerce ou les affaires sont aussi

réputés capital.

- (3) Tous emprunts d'argent ou créances empruntées ou contractées pour les fins du commerce ou des affaires seront déduits en computant le montant du capital pour les fins du présent article.
- 11. Qu'il soit établi quelque disposition exigeant que les personnes responsables ou qui sont crues responsables fassent tels rapports qui peuvent être nécessaires pour imporer la taxe; et qu'il soit aussi établi une disposition pour l'imposition des diverses personnes qui sont susceptibles d'être taxées; pour la nomination d'un conseil d'arbitres pour déterminer les appels contre les impositions; pour un appel ultérieur à la Cour de l'Echiquier du Canada; et pour la perception des taxes, de l'intérêt et des frais à la Cour de l'Echiquier du Canada, ou à d'autres cours de juridiction compétente.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Rhodes fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,-Qu'il est expédient de prescrire,-

1. Que dans la résolution suivante:-

"ministre" signifie le ministre des Finances du Canada;

"compagnie non canadienne" signifie une compagnie légalement constituée ayant son siège ou sa place principale d'affaires en dehors du Canada, mais ayant des biens ou faisant des affaires en Canada soit directement, soit sous le nom de toute autre compagnie.

"personne" signifie tout particulier ou personne et toute association, syndicat, trust, compagnie ou autre corps et toute corporation, et les hoirs, exécuteurs, administrateurs, curateurs et ayant-cause ou autres représentants légaux de cette personne, conformément à la loi de la partie du Canada à laquelle le contexte s'applique.

2. Qu'il sera imposé, perçu et payé à Sa Majesté une taxe de vingt-cinq pour cent du montant par lequel les profits provenant de tout commerce excédent, dans le cas d'un commerce appartenant à une compagnie chartée, sept pour cent par année, et, dans le cas d'un commerce appartenant à toute autre personne, dix pour cent par année sur le capital employé dans ce commerce. Cette taxe sera prélevée contre la personne et payée par la personne à qui appartient ce commerce pour chacune et toute période de relevé de comptes terminée après le trente-unième jour de décembre mil neuf cent quatorze.

Pourvu toutefois:-

- (a) que le montant payé ou payable par toute personne sous l'empire des dispositions de la première partie de la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915, soit déduit du montant que cette personne serait autrement susceptible de payer, et le ministre aura le pouvoir de déterminer toute question qui pourrait surgir par suite de la différence des diverses périodes de relevés de comptes pour lesquelles sont payables les taxes imposées sous l'empire de la dite loi et celles projetées dans les présentes.
- (b) que les dividendes reçus, provenant du fonds-capital de toute compagnie chartée qui a payé une taxe sur ses profits sous l'empire de toute loi basée sur ces résolutions, ne seront pas comptés lors du décompte ou détermination des profits d'un commerce, et
- (c) que le montant de toute taxe payé par une personne en vertu des dispositions de l'Acte des Finances (No 2), 1915, adopté par le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ou sous l'opération de toute mesure législative aux fins de prélever un revenu pour la présente guerre en vigueur en France, en Russie, en Italie, en Belgique, en Serbie, au Monténégro, au Japon ou dans les colonies ou régions relevant de l'un ou l'autre de ces pays, quant à tout commerce sujet à une taxe en vertu des présentes, sera déduit du montant de la taxe qui autrement serait payable par cette personne.
- 3. Que la période des relevés de comptes sera la période pour laquelle les comptes du commerce ou des affaires ont été balancés, mais si les comptes du commerce ou des affaires n'ont pas été balancés pour toute période définie, ni à l'époque à laquelle ils sont généralement balancés, ou si une année ou un laps de temps plus considérable se sont écoulés sans que le bilan ait été établi, alors la période des relevés de comptes sera déterminée par le ministre.
- 4. Seront soumis à cette taxe tous les commerces et affaires, y compris les entreprises de transport (soit en activité continue, soit intermittentes) de quelque nature que ce soit, exercées ou conduites, en tout ou en partie, en Canada, excepté:—
 - (a) le commerce de toute personne dont le capital engagé est moins de cinquante mille dollars, autre qu'un commerce relié en tout ou pour une proportion de vingt pour cent ou plus à la manufacture ou la vente de munitions de guerre ou de matériaux ou articles de toutes sortes pour les fins de la guerre;
 - (b) l'assurance sur la vie;
 - (c) l'industrie de l'agriculture et de l'élevage des animaux; et

(d) le commerce de toute compagnie, commission ou association, dont le capital est la propriété, dans une proportion de pas moins de quatre-vingt-dix pour cent, d'une province ou d'une municipalité.

MODE DE CALCUL DES PROFITS.

5. Que les profits seront les profits nets réalisés durant la période des relevés de comptes.

(2) Les profits d'une compagnie non canadienne seront les profits nets provenant de son commerce canadien, que ce commerce soit un commerce domestique ou d'expor-

tation.

(3) Il ne sera fait aucune déduction sur les profits bruts à raison de dépréciation ou de toute dépense encourue, au compte du capital, pour renouvellement ou pour l'expansion du commerce ou des affaires, ou de toute autre cause affectant ce commerce ou ces affaires, sauf telle somme qui sera considérée par le ministre comme raisonnable et adéquatement imputable sur la période des relevés de comptes, et le ministre en déterminant les profits dérivés des mines devra accorder une diminution à cause de l'épuisement des mines.

(4) Toute déduction faite sur les profits bruts pour la rémunération des directeurs, gérants et personnes concernés dans l'administration des affaires ou opérations ne doit, à moins que le ministre, à cause de circonstances spéciales, ne l'ordonne autrement, excéder les sommes déduites pour ces fins dans la dernière période de relevés de comptes finissant avant le premier jour de janvier mil neuf cent quinze, et aucune déduction ne sera permise à l'égard d'une transaction ou d'une opération d'une nature quelconque, lorsqu'il apparaît, ou dans la mesure qu'il apparaît, que cette transaction ou cette opération a réduit irrégulièrement la somme à être prise comme étant le montant des

affaires ou opérations.

(5) Dans le cas d'un contrat qui se prolonge au delà de la période de relevés de comptes à compter de la date du commencement de ce contrat jusqu'à son achèvement et accompli qu'en partie dans une période de relevés de comptes quelconque, il sera (à moins que le ministre ne l'ordonne autrement à cause de circonstances spéciales) attribué à chacune des périodes de relevés de comptes durant lesquelles ce contrat a été accompli en partie, telle proportion de la totalité des profits, ou profits approximatifs relativement à l'accomplissement en entier du contrat, qui peut convenablement être attribuée à chacune de ces périodes de relevés de comptes, respectivement, ayant égard

à la mesure dans laquelle le contrat a été accompli dans les dites périodes.

(6) Si une compagnie chartée administre son commerce, soit par suite d'arrangement ou autrement, de manière à faire bénéficier directement ou indirectement les actionnaires ou l'un ou l'autre d'entre eux, ou toute personne ou toutes personnes directement ou indirectement intéressées dans telle compagnie en vendant ses produits ou marchandises ou articles faisant partie de son commerce à un prix au-dessus du prix normal qu'elle en pourrait obtenir, le ministre pourra déterminer la somme qu'il considère être les profits de telle compagnie pour toute période de relevé de comptes, et, en déterminant cette somme, le ministre tiendra compte du prix normal que, en l'absence de tout arrangement, convention ou entente, la compagnie aurait pu obtenir pour les produits, marchandises et articles susmentionnés.

CAPITAL.

- 6. Que le capital employé dans le commerce ou les affaires d'une compagnie constituée en corporation ayant son siège ou autre place principale d'affaires en Canada doit être le montant versé sur son capital social.
- 7. Que le capital employé dans le commerce ou les affaires d'une compagnie non canadienne constituera cette partie du montant versé de son capital social qui compor-

tera la même proportion à l'égard du montant versé sur la totalité de son capital social que comporte la valeur de son actif en Canada à l'égard de la valeur de son actif total.

8. Que le montant versé sur le capital social d'une compagnie sera le montant versé au comptant. Lorsque des actions auront été émises avant le premier jour dé janvier mil neuf cent quinze pour toute autre considération que du comptant, la valeur équitable de ces actions à telle date sera censée être le montant versé sur ces actions; et lorsque des actions auront été émises depuis le premier jour de janvier pour considération autre que du comptant, la valeur équitable des actions à la date de leur émission sera censée être le montant versé sur ces actions. En computant la valeur des actions émises autrement que comptant, il faudra tenir compte de la valeur de l'actif réel et personnel, meuble et immeuble, et aux obligations de la compagnie à la date à laquelle cette valeur doit être déterminée. La valeur des actions ne sera en aucun cas fixée à un montant excédant la valeur au pair de ces actions.

9. Une compagnie constituée en corporation devra inclure comme partie de son capital, sa réserve réelle, non entamée ou ses profits accumulés.

- (2) Le ministre peut déterminer le montant du capital de toute compagnie constituée en corporation qui émet des actions après le quinzième jour de février mil neuf cent seize, et si, après le dit quinzième jour de février mil neuf cent seize, le capital social de quelque compagnie constituée en corporation est augmenté et s'il est émis des actions additionnelles, ou si les actions sont en quelque façon changées ou réorganisées de manière à augmenter le montant du capital, le ministre peut décider s'il est ou non juste et convenable d'inclure cette augmentation ou quelque partie de cette augmentation lorsqu'il détermine le capital de cette compagnie, et la décision du ministre est finale et définitive.
- 10. Que le capital employé dans le commerce ou les affaires d'une personne autre qu'une compagnie constituée en corporation sera réputé être la valeur équitable de tout l'actif, réel et personnel, meuble et immeuble, employé pour ce commerce ou ces affaires.
- (2) Les profits accumulés employés dans le commerce ou les affaires sont aussi réputés capital.
- (3) Tous emprunts d'argent ou créances empruntées ou contractées pour les fins du commerce ou des affaires seront déduits en computant le montant du capital pour les fins du présent article.
- 11. Qu'il soit établi quelque disposition exigeant que les personnes responsables ou qui sont crues responsables fassent tels rapports qui peuvent être nécessaires pour imposer la taxe; et qu'il soit aussi établi une disposition pour l'imposition des diverses personnes qui sont susceptibles d'être taxées; pour la nomination d'un conseil d'arbitres pour déterminer les appels contre les impositions; pour un appel ultérieur à la Cour de l'Echiquier du Canada; et pour la perception des taxes, de l'intérêt et des frais à la Cour de l'Echiquier du Canada, ou à d'autres cours de juridiction compétente.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Avec la permission de la Chambre;

Sir Thomas White propose, secondé par M. Rogers,—Que les règles de la Chambre soient suspendues afin que la troisième lecture et l'adoption du bill (No 60) autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, passées ce jour, soient rescindées et que le dit bill soit de nouveau inscrit immédiatement sur le feuilleton des ordres.

Et la question étant mise sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Les dites règles sont, en conséquence, suspendues.

Sir Thomas White propose, secondé par M. Rogers,—Que la troisième lecture du bill (No 60) autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, soit rescindée, et que le dit bill soit immédiatement inscrit sur le fuilleton des ordres pour troisième lecture.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La dite troisième lecture est, en conséquence, rescindée et le bill est immédiatement inscrit sur le feuilleton pour troisième lecture.

Sir Thomas White propose, secondé par M. Rogers,—Que la troisième lecture du dit bill soit rescindée et que le bill soit renvoyé en comité général pour plus ample considération.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La dite troisième lecture est, en conséquence, rescindée et le bill renvoyé au comité général pour plus ample considération.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 60) autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes faiti rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité, soit maintenant pris en considé-

La Chambre procède à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par M. Casgrain,

Ordonné, que les noms de messieurs Nickle et Nesbitt soient ajoutés au comité nommé le quatorze courant pour prendre en considération les taux de pensions et les matières qui s'y rattachent, et faire rapport à ce sujet.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 22 mars 1916.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 21 mars courant, qui est lue et reçue, et est comme suit:—

De M. l'abbé N. P. Bélanger et autres, de Saint-Théodore-d'Acton, comté de Bagot, province de Québec; pour une loi prohibant la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs alcooliques en Canada pendant la durée de la guerre et pour une période de trois ans après la cossation des hostilités.

M. Steele, pour M. Sharpe, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill M (No 50) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Conliffe Savage".

Bill Q (No 53) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert William Thompson".

Bill O (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Louise Jackson".

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 31) constituant en corporation la Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Suivant la pratique suivie en pareil cas, votre comité recommande que l'honoraire et les frais versés au sujet du bill en dernier lieu mentionné, soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Sexsmith, secondé par M. Steele,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité de l'Agriculture et de Colonisation concernant l'impression de la preuve faite devant le comité, et que la règle 74 soit suspendue dans l'espèce, conformément à la recommandation du dit comité dans le dit rapport.

Sur motion de M. Copp, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

- 1. Au cours du mois de février 1916, combien de chefs de train, serre-freins, mécaniciens et chauffeurs de locomotives étaient en activité de service sur les chemins de fer de l'Etat entre Moncton et Campbellton;
- 2. Au cours de la même période, combien d'heures de travail à chaque voyage ont été fournies par les susdits employés entre les points ci-dessus nommés.

Sur motion de M. Fortier, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, - Etat indiquant, -

- 1. Lors de la session de 1910-11, combien il y a eu, sur le bordereau de paye, d'employés de la Chambre des Communes, soit permanents, soit provisoires, en qualité de commis aux écritures de la session, de messagers, sténographes, de dactylographes, de domestiques, de femmes de ménages, etc.;
 - 2. Quel était le nombre correspondant à la date du 14 mars 1916.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant si le ministère de la Milice et de la Défense a actuellement une liste des compagnies, firmes ou personnes résidant à Halifax, N.-E., auxquelles sont demandées des soumissions pour fournitures de guerre pour le dit ministère ou la commission des achats de guerre; et dans ce cas, quels sont les noms de ces compagnies, firmes ou personnes; si pendant l'année civile 1915, des soumissions publiques ont été demandées pour des fournitures de guerre à Halifax; et dans ce cas, quelle était la nature des fournitures pour lesquelles des soumissions ont été demandées, à qui ont été adjugés les contrats, et à quels prix pour les diverses fournitures spécifiées.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Ross,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, -- Etat donnant les noms et adresses de tous les fonctionnaires du gouvernement dans le district électoral de Battleford, et indiquant leurs fonctions, leurs salaires et la date de leur nomination; aussi, un relevé du nombre total employé en septembre 1911.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération le bill (No 48) modifiant la Loi constituant en corporation la Canadian Red Cross Society, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu; Sir Robert Borden, pour Sir Thomas White, propose, secondé par Sir George Foster,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:-

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:-

Bill (No 18) intitulé: "Loi concernant W. C. Edwards and Co., Limited";

Bill (No 19) intitulé: "Loi concernant un brevet de James W. Owen";

Bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Allumettes à phosphore blanc";

Bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Liquidations"; et

Bill (No 10) intitulé: "Loi constituant en corporation "Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 23 mars 1916.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:-

Par M. Marcil (Bonaventure),—la pétition de M. l'abbé Albert Forget et autres, de Bouchette, comté de Wright, Québec.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1916,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, requêtes, mémoires, etc., se rapportant à la question d'un octroi ou subvention par le gouvernement pour les fins de la construction de navires dans la Colombie-Britannique, ou pour des navires déjà construits, ou pour la construction ou aide à la construction, en Colombie-Britannique, de vingt-cinq navires par le gouvernement; ou encore à la question de venir en aide, par subvention ou autrement, à la construction de navires en Canada. (Document de la session, No 204.)

M. Kemp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1916,—Copie de l'affidavit de David W. McLean, de Windsor, N.-E., en faveur de qui a été émis le mandat No 25737 pour gratification d'invasion fénienne; aussi,—copie de toute la correspondance et autres documents se rapportant à l'octroi de cette gratification. (Document de la session, No 205.)

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et arrangements entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et quelqu'un de ses fonctionnaires, y compris les employés de l'Intercolonial, au sujet de l'installation de la voie de garage désignée sous l'appellation de "garage McQueen", à Shédiac, N.-B., et de son enlèvement subséquent. (Document de la session, No 132a.)

L'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:-

Bureau du secrétaire du Gouverneur général, Ottawa, 23 mars 1916.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Honneur le juge Idington, agissant à titre de député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, jeudi, le 23 mars courant, à 5 p.m., pour y sanctionner certains bills adoptés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY.

Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes. La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les titres des terres comprises dans la réserve sauvage de St. Peter, etc.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les lettres patentes concernant les terres comprises dans la réserve sauvage de St. Peter, dans le comté de Selkirk, dans la province de Manitoba, émises par Sa Majesté, soient confirmées et rendues valides (a) dans les cas où ces terres n'étaient pas vendues et étaient en la possession de sauvages ayant des lettres patentes au premier jour de juin 1915; (b) lorsque la somme additionnelle d'un dollar pour chaque acre de ces terres qui sont comprises dans la lettre patente ou l'acte de vente, avec en plus l'intérêt au taux de cinq par cent par année à compter du premier jour de juin 1915 jusqu'au paiement, aura été ou sera payée à Sa Majesté; et (c) lorsque le propriétaire consentira à Sa Majesté une garantie constituant une première hypothèque sur ces terres à raison d'un dollar pour chaque acre de ces terres qui sont comprises dans la lettre patente ou acte de vente, à solder en cinq versements annuels égaux, avec intérêt au taux de cinq par cent par année à compter du premier jour de juin 1915, le premier de ces versements et paiement d'intérêt devenant dû et exigible le premier jour de juin 1916; et qu'un mode soit prescrit pour les fins de constituer et de libérer cette hypothèque; de plus, que toute disposition légale basée sur cette résolution devra décréter que cette disposition sera censée être entrée en vigueur le premier jour de juin, A.D. 1915.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit recu maintenant.

M. Rhodes fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les lettres patentes concernant les terres comprises dans la réserve sauvage de St. Peter, dans le comté de Selkirk, dans la province de Manitoba, émises par Sa Majesté, soient confirmées et rendues valides (a) dans les cas où ces terres n'étaient pas vendues et étaient en la possession de sauvages ayant des lettres patentes au premier jour de juin 1915; (b) lorsque la somme additionnelle d'un dollar pour chaque acre de ces terres qui sont comprises dans la lettre patente ou l'acte de vente, avec en plus l'intérêt au taux de cinq par cent par année à compter du premier jour de juin 1915 jusqu'au paiement, aura été ou sera payée à Sa Majesté; et (c) lorsque le propriétaire consentira à Sa Majesté une garantie constituant une première hypothèque sur ces terres à raison d'un dollar pour chaque acre de ces terres qui sont comprises dans la lettre patente ou acte de vente, à solder en cinq versements annuels égaux, avec intérêt au taux de cinq par cent par année à compter du premier jour de juin 1915, le premier de ces versements et paiement d'intérêt devenant dû et exigible le premier jour de juin 1916; et qu'un mode soit prescrit pour les fins de constituer et de libérer cette hypothèque; de plus, que toute disposition légale basée sur cette résolution devra décréter que cette disposition sera censée être entrée en vigueur le premier jour de juin, A.D. 1915.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Roche ait la permission de présenter un bill (No 67) Loi relative à la réserve des sauvages de St. Peter.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Juges.

Et le comité ayant siégé quelque temps;

M. l'Orateur reprend le fauteuil.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant, sans amendement, savoir:-

Bill (No 60) intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Un message est reçu par le lieutenant-colonel J. E. Chambers de l'honorable juge Idington, agissant comme député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, lequel est comme suit:—

M. L'ORATEUR,

Son Honneur l'honorable juge Idington, agissant comme député de Son Altesse Royale, désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour;-

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi constituant en corporation The Canadian Indemnity Company. (17.)

Loi concernant la Queen's University, à Kingston, et pour fusionner avec elle l'école dite The School of Mining and Agriculture. (20.)

Loi concernant la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company. (3.)

Loi concernant la Canadian Northern Ontario Railway Company. (5.)

Loi concernant la Farnham and Granby Railway Company of Canada. (7.)

Loi concernant la Peace River Tramway and Navigation Company. (9.)

Loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique. (13.)

Loi concernant la compagnie dite The Pacific Northern and Omineca Railway Company. (15.)

Loi pour faire droit à Lena Pearl Potter. (41.)

Loi pour faire droit à Robert Napper. (42.)

Loi pour faire droit à Sherwood Norman Hill. (43.)

Loi pour faire droit à Ida May Woltz. (44.)

Loi pour faire droit à Cecily Ethel Maude Farera. (45.)

Loi pour faire droit à Lillian May Dent. (49.)

Loi pour faire droit à Harry Lorne White Cunningham. (51.)

Loi pour faire droit à Henry John Thomas Wardlaw. (52.)

Loi constituant en corporation "Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge".

(10.)

Loi concernant W. C. Edwards and Co., Limited. (18.)

Loi concernant un brevet de James W. Owen. (19.)

Loi modifiant la Loi des Allumettes à phosphore blanc. (37.)

Loi modifiant la Loi des Liquidations. (55.)

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent rour le service public. (60.)

La Chambre reprend alors le cours de ses délibérations en comité général sur la résolution à l'effet de modifier la Loi des Juges.

(En comité.)

Résolu,—Que les appointements des juges de la Cour d'Appel, et de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, dans la province de la Saskatchewan, seront les suivants:—(a) pour le juge en chef de la Saskatchewan, s'il est en même temps le juge en chef de la Cour d'Appel, et, s'il ne l'est pas, alors pour le juge en chef de la Cour d'Appel, \$8,000 par année; (b) pour trois juges puînés de la Cour d'Appel, \$7,000 chacun par année; (c) pour le juge en chef de la Cour du Banc du Roi, \$7,000 par année; (d) pour cinq juges puînés de la Cour du Banc du Roi, \$6,000 chacun par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Rhodes fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que les appointements des juges de la Cour d'Appel, et de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, dans la province de la Saskatchewan, seront les suivants:—(a) pour le juge en chef de la Saskatchewan, s'il est en même temps le juge en chef de la Cour d'Appel, et, s'il ne l'est pas, alors pour le juge en chef de la Cour d'Appel, \$8,000 par année; (b) pour trois juges puînés de la Cour d'Appel, \$7,000 chacun par année; (c) pour le juge en chef de la Cour du Banc du Roi, \$7,000 par année; (d) pour cinq juges puînés de la Cour du Banc du Roi, \$6,000 chacun par année.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 68) concernant les Cours supérieures de la Saskatchewan, et modifiant la Loi des Juges.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 59) modifiant la Loi des Commissaires du havre de Vancouver.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions trois cent trois mille cinq cent quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les terres et parcs fédéraux:-Salaires, service extérieur, \$465,000; contingent, publicité, etc., \$300,000; arpentages, examen des rapports d'arpentage, impression des plans, etc., \$976,300; somme requise pour payer les honoraires de la Commission des Examinateurs des candidats arpenteurs fédéraux, du secrétaire et des sous-examinateurs, la papeterie, les impressions, loyers et meubles, etc. (les honoraires de MM. E. Deville, W. F. King et Otto J. Klotz, membres de la commission, et de M. J. A. Côté, secrétaire, doivent être payés à même cette somme), \$2,400; pour aider à la publication des mémoires de l'Association des arpenteurs fédéraux, \$125; protection des forêts du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest, et de la zone ferroviée de la Colombie-Britannique, de l'arboriculture au Manitoba, en Alberta et en Saskatchewan, et inspection et administration des réserves forestières, \$750,000; octroi à l'Association forestière canadienne, \$2,000; protection des hordes de rennes, \$3,000; pour payer les frais relatifs aux enquêtes et rapports sur l'hydraulique, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et la zone ferroviée de la Colombie-Britannique, \$164,000; pour les levés et travaux relatifs à la Loi sur l'irrigation, etc., y compris \$400 pour M. P. Marchand, à titre d'apurateur des déboursés faits par les compagnies dans l'acquisition de terres en vertu des régimes d'irrigation, \$200,000; octroi à la Western Canada Irrigation Association, \$500; octroi à la Cypress Hills Water Users' Association, \$250; parcs nationaux du Canada, \$349.670; gravure, lithographie, impression et préparation des cartes, plans et publications semblables du gouvernement, y compris le matériel nécessaire, \$76,150; frais de justice, \$11,000; appointements et frais des terres d'artillerie, \$2,120; octroi au Club Alpin du Canada, \$1,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:-

Le Sénat a adopté le bill suivant pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill V (No 69) intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Smith".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill en instance de divorce ci-haut mentionné, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 24 mars 1916.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 23 mars courant, qui est lue et reçue, et est comme suit:—

De M. l'abbé Albert Forget et autres, de Bouchette, comté de Wright, province de Québec; pour une loi prohibant la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs alcooliques en Canada pendant la durée de la guerre et pour une période de trois ans après la cessation des hostilités.

M. Hazen, du comité des Pensions pour les soldats invalides, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer de jour en jour les témoignages entendus ainsi que les pièces produites, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

M. Currie, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité a examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

75. Communication reçue du Haut Commissaire intérimaire du Canada, à Londres, Sir George Perley, transmettant un rapport concernant l'hôpital canadien à Dinard par le Dr Rallier du Baty, chirurgien en chef de cet hôpital.

79. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Copie de toute correspondance et de tous rapports au sujet des réclamations des chasseurs de phoques à fourrure de la Colombie-Britannique en vertu du dernier traité conclu avec la république américaine.

80. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 15 avril 1915, autorisant le renouvellement, à dater du 31 mars 1916, de la convention intervenue entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta pour les services de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, dans la dite province.

81. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 21 mai 1915, autorisant le renouvellement, à dater du 31 mars 1916, de la convention intervenue entre le gouvernement fédéral et la province de la Saskatchewan pour les services de la Royale Gendarmerie à cheval

du Nord-Ouest, dans la dite province.

150. Réponse à adresse du 3 février 1916,—Copie de tous les décrets du conseil édictés depuis le 4 août 1914, relatifs aux soldats des corps expéditionnaires canadiens, quant aux sujets suivants:—(a) pensions décrétées pour les soldats en partie ou totalement invalidés, ou pour ceux dont ils étaient les soutiens; (b) gratifications en argent ou autres aides déterminés pour le support ou le soin des soldats revenus du front en partie ou totalement invalidés; et (c) paie, allocations ou autres gratifications accordées aux personnes dépendant des soldats durant leur service actif, et après leur retour du service, par suite d'invalidité, quelle qu'en soit la cause.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :---

41. Copie des décrets du conseil autorisant des règlements pour le département du Service de la Marine conformément à la clause 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII, comme suit:—

No 2864, en date du 4 décembre 1915,—Paiement de l'allocation de séparation dans le cas des sous-officiers brevetés.

No 3009, en date du 21 décembre 1915, au sujet de l'application de la loi sur la discipline navale, etc., pour la direction de la force navale volontaire.

No 63-2422, en date du 15 octobre 1915, au sujet de la nomination de paie-maîtres adjoints en exercice.

No 2267, en date du 25 septembre 1915, au sujet de règlements pour le paiement de "solde retenue".

No 93-2151, en date du 17 septembre 1915, au sujet des allocations aux officiers et marins faisant le service des signaux.

No 1712, en date du 21 juillet 1915, au sujet d'un mode de pensions pour les officiers et marins des forces navales royales canadiennes.

No 748, en date du 13 avril 1915, au sujet de l'établissement de grades d'artilleurs de 1re et de 2me classes dans la Marine Royale Canadienne.

No 58-1470, en date du 24 juin 1915, au sujet de l'augmentation du chiffre de l'allocation de séparation à un enfant sans mère, dans la proportion de 3 à 5.

No 85-1158, en date du 20 mai 1915, au sujet de la révision des montants payables à compte de l'allocation de séparation aux personnes dépendant de marins du service permanent de la Marine Royale Canadienne.

No 756, en date du 1º avril 1915, au sujet du paiement d'allocation aux officiers de réserve volontaire du service de la Marine Royale Canadienne pour exécution de fonctions comportant l'allocation payée aux officiers de la Marine Royale Canadienne.

43. Décrets du conseil concernant la guerre européenne, du 29 avril 1915 au 12 janvier 1916, inclusivement.

44. Copie de nouvelles règles de cour adoptées par les juges de la cour Suprême de l'Alberta, en vertu de l'article 576 du code criminel, lors de la réunion du 27 novembre 1915.

· 45. Nombre moyen d'hommes servant dans la police fédérale pendant chaque mois de l'année 1915, leur paie et frais de voyage, aux termes du chapitre 92, article 6, paragraphe 2, des Statuts Revisés du Canada.

46. Règlements conforme à la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, aux termes de l'article 9, chapitre 31, de 9-10 Edouard VII.

54. Terres vendues par la compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien pendant l'année expirée le 30 septembre 1915.

55. Etat des permis donnés par le ministère de l'Intérieur, pour l'entrée de la boisson enivrante dans les Territoires du Nord-Ouest, durant l'année expirée le 31 décembre 1915, en conformité de l'article 88 du chapitre 62 des Statuts Revisés du Canada.

57. Relevé des allocations de pension et de retraite, dans le Service civil, au cours de l'année terminée le 31 décembre 1915, faisant connaître le nom, le grade, le salaire, le service, ainsi que la somme attribuée et la cause de la mise à la retraite de chaque personne pensionnée ou mise à la retraite, et aussi si la vacance a été remplie par avancement, nomination ou transfert, ainsi que le salaire du nouveau titulaire.

58. Relevé des dépenses au chapitre des "Dépenses imprévues", du 1er avril 1915 au 12 janvier 1916, en conformité de la Loi des Subsides, 1915.

59. Rapport des transactions de la Société Royale du Canada, pour l'année terminée le 30 avril 1915.

60. Relevé des recettes et dépenses de la Commission d'embellissement d'Ottawa, au 31 mars 1915.

- 61. Relevé des recettes et dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux jusqu'au 31 mars 1915, tel que requis par le chapitre 57, article 12, 7-8 Edouard VII.
 - 62. Relevé des emprunts temporaires de l'Etat, non soldés au 31 décembre 1915.
- 63. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement au compte de l'exercice financier 1915-1916.
- 64. Sommaire des décisions du Conseil de la Trésorerie, en conformité de l'article 44 de la Loi du Revenu consolidé et de l'Audition.
- 65. Relevé détaillé de toutes les remises et de tous remboursements de péages et de droits pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1915.
- 66. Réponse à ordre du 8 mars 1915,—Etat indiquant la quantité d'équipements Oliver achetés depuis le 1er août 1914, les noms des vendeurs, le prix payé à chacun d'eux et les dates de livraison; aussi, copie de toutes plaintes formulées contre cet équipement, et de toute mesure administrative ou autre, prise à ce sujet.
- 67. Réponse à ordre du 1er mars 1915,—Etat indiquant la quantité de dragage fait dans le comté d'Inverness, depuis 1896 jusqu'à date, les localités où ces travaux ont eu lieu, et la somme des travaux dans chaque localité, les dates auxquelles ces travaux ont été faits et leur coût dans chaque cas.
- 68. Réponse à ordre du 17 mars 1915,—Copie de tous les rapports, correspondance et autres communications entre le département des Douanes et Auguste Desjardins, de Saint-Denis de Kamouraska, depuis sa nomination comme officier préventif du dit département.
- 69. Etat détaillé de toutes les obligations et de tous les cautionnements enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier rapport (15 février 1915), soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32 du chapitre 19, Statuts Revisés du Canada, 1906.
- 70. Rapport annuel concernant les Unions ouvrières, en vertu du chapitre 125. S.R.C. 1906.
- 71. Réponse à ordre du 22 mars 1915,—Copie de tous documents, lettres, dépêches, correspondance, requêtes, recommandations, soumissions, etc., se rapportant à l'achat du terrain de la "Quarantaine de Lévis".
- 72. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général, le 7 février 1916, nommant Robert A. Pringle, de la cité d'Ottawa, l'un des conseillers de Sa Majesté, jurisconsulte, et Son Honneur D. B. MacTavish, juge de la cour de comté du comté de Carleton, pour constituer une commission, sous l'empire de la Loi des enquêtes, aux fins de tenir une enquête au sujet de l'origine du récent incendie désastreux qui a détruit les édifices parlementaires à Ottawa.
- 73. C.P.-162, daté le 29 janvier 1916,—Création du poste d'opérateur de télégraphie sans fil dans la Réserve volontaire navale royale canadienne et règlements pour la gouverne de cette réserve.
- 74. C.P.-183, daté le 31 janvier 1916,—Règlements déterminant le paiement d'un supplément de solde aux officiers du Service Royal Canadien de la Marine remplissant les fonctions d'interprètes.
- 77. Correspondance échangée entre l'Association des manufacturiers canadiens et le premier ministre, 1914-1915.
- 78. Correspondance échangée entre la Intercolonial Nickel Company et le premier ministre.
- 82. Réponse à ordre du 8 février 1916,—Copie de tous papiers, lettres et autres documents concernant la demande de Wasyl Pinianski pour les lettres patentes du 4 sud-ouest de la section 5, township 25, rang 4, à l'ouest du deuxième méridien principal, dossier officiel No 1,752,484.
- 83. Réponse à ordre du 8 février 1916,—Copie de tous affidavit, lettres, télégrammes et autre correspondance, se rapportant au ‡ S.-E. de 7-1-13, à l'ouest du deuxième méridien, actuellement le homestead de Frank Strubell, et échangés au

cours des années 1914 et 1915 entre le ministère de l'Intérieur, ou le ministre ou l'un ou l'autre des fonctionnaires du ministère et le bureau des terres fédérales à Weyburn et à Estevan, et avec toutes personnes qui ont tenté d'obtenir une inscription de homestead pour cette terre ou qui ont prêté leur aide à cette tentative.

84. Rapport de la commission chargée de faire une enquête sur l'augmentation de

la vie en Canada et les causes qui ont contribué à produire ce résultat.

84a. Synopsis des pièces à l'appui, préparé par le service des statistiques du ministère du Travail, soumis à la Commission d'enquête sur le coût de la vie, 1915.

85. Rapport de la délégation représentant le gouvernement du Canada au neuvième congrès annuel tenu sous les auspices de la World's Purity Federation à San-

Francisco, du 18 au 24 juillet 1915.

- 86. Réponse à adresse du 7 février 1916,—Copie de tous décrets du conseil, lettres et correspondance qui ont conduit à la convocation de la conférence des gouvernements locaux qui a eu lieu à Ottawa en octobre dernier, et de toutes les minutes et résolutions de la dite conférence.
- 87. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous documents, lettres télégrammes, etc., se rattachant à l'achat par le gouvernement de plusieurs lots de terre maintenant compris dans la ferme expérimentale de Rosthern, Saskatchewan.
- 88. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Etat faisant connaître les noms et adresses postales de toutes les personnes de Ecum-Secum, Marie-Joseph, Snapish-Ship-Bay et Liscombe, comté de Guysborough, N.-E., qui ont demandé en 1912, 1913, 1914 et 1915 les primes à accorder en vertu de la Loi des pêcheries en eau profonde; faisant la différence entre les demandes acceptées suivies du paiement de la prime, et celles qui ont été rejetées, avec mention des raisons du rejet, s'il en est.
- 89. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Etat faisant connaître la superficie des parcelles de terres de homesteads ou autres, dans la province de la Saskatchewan, vendues en 1915, le nom de l'acheteur, et le prix payé dans chaque cas.
- 90. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Copie des prospectus, et relevé donnant le taux d'intérêt, l'intérêt réel, le produit net et les frais de commission, d'impressions et autres dépenses en ce qui concerne l'emprunt domestique de cent millions de piastres prélevé par le gouvernement, et aussi l'emprunt de quarante-cinq millions de piastres négocié à New-York en 1915.
- 91. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Etat faisant connaître le nombre de souscripteurs à l'emprunt domestique de cent millions de piastres fait par le gouvernement, spécifiant le nombre de souscriptions de \$1,000 et au-dessous, ainsi que le nombre de souscriptions étant des multiples de \$1,000.
 - 92. Réponse à ordre du 8 mars 1915,-Relevé faisant connaître,-
- 1. A combien de firmes ou de particuliers, le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses ministères a donné des commandes de culottes, caleçons et pantalons depuis le 1er juillet 1914;
 - 2. Quels sont les noms de ces firmes;
 - 3. Combien de culottes, caleçons et pantalons ont été commandés à chaque firme;
 - 4. Combien chaque firme en a livrées jusqu'à ce jour;
 - 5. Combien chaque firme doit encore en livrer; et
 - 6. Quel prix chaque firme reçoit pour ces culottes, caleçons et pantalons.
- 93. Réponse à ordre du 8 mars 1915,—Etat indiquant le nombre de personnes résidant dans le comté de Wright qui ont été nommées à des emplois dans le service intérieur ou le service extérieur depuis octobre 1911; le nombre de destitution depuis la même date; le nombre de démissions depuis la même date; et les noms des personnes à la demande desquelles ces démissions, s'il en est, ont été données.
 - 94. Réponse à ordre du 8 avril 1915,-Relevé faisant connaître,-
- 1. Les noms des personnes qui ont passé avec succès les examens du service civil, dans la province de Québec, depuis l'établissement de la Commission du Service civil;

- 2. Le nombre de ces personnes qui ont été appelées à entrer dans le service civil, depuis l'établissement de la commission;
 - 3. Le nombre, dans chaque grade, de ceux qui ont passé ces examens avec succès.
- 95. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous documents, papiers et télégrammes se rattachant en quelque manière à la demande de Æneas McKinnon pour la récompense allouée aux vétérans qui ont fait du service lors de l'invasion fénienne.
- 95a. Réponse à ordre du 14 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et documents de quelque nature que ce soit, se rapportant en quoi que ce soit à la demande faite par Anes ou Angus McKinnon, de Iron-Mines ou Orangedale, comté d'Inverness, pour obtenir la prime accordée aux soldats ayant servi lors de l'invasion fénienne.
- 96. Réponse à ordre du 15 mars 1915,— Copie de la réclamation du capitaine Stephen Paul, propriétaire du bateau à vapeur *Rhoda*, à la suite de la destruction de son vaisseau désemparé par naufrage, ordonnée par le département de la Marine, et de toute la correspondance s'y rattachant.
- 97. Réponse à ordre du 29 mars 1915,—Copie de tous télégrammes, lettres ou autres documents échangés entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et J. C. Douglas, écr, M.P.P., de Glace-Bay, N.-E., entre le 1er janvier et le 31 décembre 1914, et de tous télégrammes et lettres entre le ministre des Douanes, le ministre des Postes et le dit J. C. Douglas, durant la même période, au sujet de la destitution, de la nomination ou de la réintégration à leur poste des fonctionnaires du gouvernement.
- 98. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous les rapports contenant le relevé des profondeurs d'eau dans les différentes écluses comprises dans les améliorations de la branche est de la rivière à Pictou, et de toute la correspondance et des recommandations touchant les changements apportés aux plans.
- 99. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, requêtes, etc., concernant la nomination, à l'automne de 1915, d'un bureau de conciliation touchant les employés de la Compagnie houillère *Acadia*, dans le comté de Pictou.
- 100. Réponse à ordre du 1er mars 1915,—Etat donnant le nombre de milles de lignes télégraphiques établies dans le comté d'Inverness, ainsi que leur situation, chaque année, depuis 1896 jusqu'à date, et le coût de chaque ligne.
- 101. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, soumissions, lettres et contrats au sujet d'un service postal entre Noel et Maitland, comté de Hants, et l'adjudication du contrat pour ce service.
- 102. Réponse à ordre du 22 mars 1915,—Copie de la requête adressée au ministère des Postes pour l'établissement d'une route postale rurale dans le comté de Shefford, connue sous l'appellation de Warden No 1, et de toutes lettres et de tous télégrammes, rapports et autres documents s'y rapportar*.
- 103. Réponse à ordre du 9 février 1916,—Etat indiquant les différentes routes postales rurales dans le district électoral de Strathcona, leur situation et la date de leur établissement, ainsi que toutes les dites routes soumises actuellement à la considération du gouvernement.
- 103a. Réponse à ordre du 16 mars 1916,—Relevé faisant connaître le parcours de toutes les routes postales rurales dans le district électoral de Strathcona, la date de leur établissement, et le parcours des routes actuellement à l'état de projet.
- 104. Réponse à ordre du 25 mars 1915,—Copie de tous papiers, lettres, pétitions, rapports et autres documents concernant l'établissement d'une route postale rurale pour desservir les districts de Hodson et Toney-Mills, comté de Pictou.
- 105. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, mémoires et correspondance reçus par l'honorable ministre des Postes ou le très honorable Sir Robert Borden, depuis le 1er janvier 1912, concernant le contrat du transport de la malle à Lemon, dans le comté de Richmond, N.-E., et copie de toutes les réponses aux susdits documents.

106. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Etat indiquant le nombre de routes postales rurales établies au cours du dernier exercice financier, dans quels comiés elles l'ont été, et quel en a été le coût dans chaque comté.

107. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministère de la Marine et des Pêcheries ou autre ministère et la Commission de pilotage du port et du district de St-Ann, comté de Victoria, en 1914 et 1915, au sujet de la révocation ou de la démission de Daniel Buchanan à titre de pilote du dit port ou district.

108. Réponse à ordre du 5 avril 1915,—Copie de tous documents, lettres, correspondance, messages, rapports, etc., concernant les demandes de soumissions pour le transport des malles entre le bureau de poste de Saint-François de Montmagny et la station de l'Intercolonial pendant les années 1914 et 1915, ainsi que copie des soumissions qui ont été envoyées en rapport avec le dit service des malles.

109. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous mémoires, correspondance, lettres et télégrammes reçus par le ministre des Postes ou par le très honorable Sir Robert Borden en 1915, au sujet du contrat pour le transport des malles entre Roberta, comté de Richmond, et West-Bay, comté d'Inverness, N.-E., et copie des réponses faites aux susdits documents.

110. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions, annonces ou affiches et autres documents au sujet de l'adjudication du contrat pour le transport des malles entre Medicine-Hat et la Butte-à-l'Aigle, dans le district électoral de Medicine-Hat, Alta.

111. Réponse à adresse du 7 février 1916,—Copie de tous rapports officiels, correspondance, preuve, mémoires et décrets du conseil concernant l'enquête faite par M. Busby, inspecteur des douanes, sur la conduite de certains fonctionnaires du service des douanes à Halifax, N.-E., dans la dernière partie de l'année 1915.

112. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Relevé faisant connaître le montant total de rabais de droits accordés aux importateurs au cours du présent exercice financier jusqu'au 31 décembre 1915, avec les détails de ces rabais.

113. Réponse à adresse du 7 février 1916,—Copie de tous les témoignages, correspondance, enquêtes et rapports reçus par les fonctionnaires du ministère ou des décrets du conseil touchant le renvoi d'office de Clifford G. Brander, douanier de service à Halifax, N.-E.

114. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Copie de tous télégrammes, correspondance, ou autres documents échangés entre les officiers de douane à North-Sydney, N.-E., ou quelqu'un d'entre eux, et le ministère des Douanes concernant la location d'une chambre ou de chambres pour fins de douanes à North-Sydney.

115. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Relevé faisant connaître le revenu perçu au cours du présent exercice financier, jusqu'au 31 décembre 1915, sur l'importation des articles suivants sujets aux droits, sous les rubriques de tarif général, de tarif de préférence, et de surtaxe, ainsi que les quantités et valeurs de ces importations, savoir: Minerai de fer, fer et acier, et les produits manufacturés de fer et d'acier; cotons et cotonnades; cuirs et cuirs manufacturés; laine et lainages; charbon; manganèse; zinc; cuivre; viandes, œufs et beurre. (Si quelques-uns des item ci-dessus sont beaucoup subdivisés dans la nomenclature adoptée pour les rapports douaniers, l'on pourra ne mentionner que les principaux item d'importation quant à la quantité, à la valeur et au revenu.)

116. Réponse à adresse du 7 février 1916,—Copie de tous rapports, correspondance, preuve, mémoires et décrets du conseil concernant la destitution de Charles McCarthy, du service des douanes au port de Halifax, et sa réinstallation.

117. Réponse à adresse du 7 février 1916,—Copie de tous les témoignages entendus, correspondance, rapports, mémoires ou décrets du conseil touchant la démission ou le renvoi d'office des personnes suivantes dans le service des douanes au port de Halifax, savoir: A. J. Crosbie, Thomas Lynch et J. B. Naylor.

- 118. Réponse à ordre du 9 février 1916,—Copie de toute correspondance et de tous rapports touchant la fermeture de la station du service préventif des douanes à Vicars, Qué.; l'ouverture d'un bureau de douane ou station de service préventif à Fontière, Qué., dans le comté de Huntingdon, et des déclarations de dissentiment reçues subséquemment contre la fermeture du bureau à Vicars. Aussi, sommaire des rapports reçus depuis 1912 des inspecteurs et du percepteur quant à l'administration et à la compétence de l'officier de douane, John W. Curran, récemment destitué à Vicars, Qué.
- 119. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions et autres documents concernant l'établissement d'une route postale rurale entre Pictou et West-River, comté de Pictou.
- 120. Réponse à ordre du 14 février 1916,—Relevé faisant connaître les différentes routes postales rurales actuelles dans le district électoral de Qu'Appelle, leur parcours et les dates auxquelles elles ont été établies;—aussi toutes les routes postales rurales que l'on est en voie d'y établir ou dont le projet d'établissement est à l'étude présentement.
- 121. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, messages, correspondance et rapports concernant le contrat de transport des malles entre le bureau de poste de Saint-Jean, P.Q., et les stations de chemin de fer du Pacifique-Canadien, du Grand-Tronc et du Vermont-Central depuis et y compris 1911.
- 122. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions et autres documents concernant l'établissement d'une route postale rurale entre Eureka et Sunnybrae, comté de Pictou.
- 123. Réponse à ordre du 16 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication du contrat pour le transport des malles au bureau de poste de Upper-Margaree et à celui de Gillies.
- 124. Réponse à ordre du 16 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication du contrat pour le transport des malles à Margaree-Harbour et Chéticamp.
- 125. Réponse à ordre du 8 mars 1915,—Relevé faisant connaître les sommes dépensées soit pour construction, soit pour réparations, non compris les salaires payés aux fonctionnaires ou employés permanents, ou employés à l'année dans les ministères des Travaux Publics, Chemins de fer et Canaux, Milice et Défense, Marine et Pêcheries, et Agriculture, dans le comté de Cumberland au cours des exercices financiers de 1896 à 1911 inclusivement, avec mention de l'objet particulier de chaque dépense et de l'endroit où elle a eu lieu.
 - 126. Réponse à ordre du 11 mars 1915, pour la production-
- 1. D'un état du revenu de la Puissance du Canada pour les années 1909, 1910 et 1911, respectivement;
- D'un état des crédits votés et dépensés par le gouvernement de la Puissance pour l'agriculture, durant les années 1909, 1910 et 1911, respectivement;
- 3. D'un état du revenu de la Puissance du Canada pour les années 1912, 1913 et 1914, respectivement;
- 4. D'un état des crédits votés et dépensés par le gouvernement de la Puissance, durant les années 1912, 1913 et 1914, respectivement;
- 5. D'un état de la subvention accordée et versée à chacune des provinces de la Puissance par le gouvernement fédéral pour les fins de l'agriculture durant les années 1909, 1910 et 1911, respectivement;
- 6. D'un état de la subvention accordée et versée à chacune des provinces de la Puissance par le gouvernement fédéral pour les fins de l'agriculture durant les années 1912, 1913 et 1914, respectivement;
- 7. D'un état complet et détaillé de tous les montants dépensés par le gouvernement fédéral pour les fins et l'agriculture dans la province de la Nouvelle-Ecosse durant chacune des années 1909, 1910, 1911, 1912, 1913 et 1914;

- 8. D'un état complet et détaillé de tous les montants provenant de subventions fédérales à la province de la Nouvelle-Ecosse et dépensés par le gouvernement de la dite province sous la direction ou avec le consentement du gouvernement fédéral ou du département de l'Agriculture, durant chacune des années 1909, 1910, 1911, 1912, 1913 ou 1914, respectivement;
- 9. De copies de tous arrangements conclus entre le gouvernement fédéral ou le département de l'Agriculture et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse relativement à l'emploi de subventions fédérales à l'agriculture dans la dite province durant les années 1912, 1913 et 1914, respectivement;
- 10. De copies de tous rapports du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse au gouvernement fédéral ou au département de l'Agriculture au sujet de l'agriculture et à l'emploi de subventions du gouvernement de la Puissance à la dite province pour l'agriculture dans la dite province de la Nouvelle-Ecosse durant les années 1912, 1913 et 1914, respectivement.
- 127. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de l'enquête tenue sur la perte d'un cheval appartenant à Louis de Gonzague Belzile, Amqui, comté de Matane, durant l'année 1915.
- 128. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de l'enquête tenue dans la cause de MM. Nazaire Morin et Napoléon Hébert, de Sainte-Florence, comté de Matane, portant le No 10083 des dossiers de M. Alward, de Moncton.
- 129. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de l'enquête qui a eu lieu, relativement à l'incendie de la grange de Georges Lavoie, cultivateur au Bic, en date du 23 mai 1914.
- 130. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de l'enquête tenue sur la perte d'un cheval au Lac-au-Saumon, sur l'Intercolonial, par J. A. Théberge, de 1911 à 1913.
- 131. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, dépositions de témoins à l'enquête, et rapports faits à la suite de cette enquête au sujet de la demande d'indemnité formulée par Alexandre D. Doucet pour des animaux tués sur la ligne de l'Intercolonial le 25 mai 1915.
- 132. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et arrangements entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et quelqu'un de ses fonctionnaires, y compris les employés de l'Intercolonial, au sujet de l'installation de la voie de garage désignée sous l'appellation de "garage McQueen", à Shédiac, N.-B., et de son enlèvement subséquent.
 - 133. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Etat faisant connaître,—
- Les noms et adresses postales de tous les ingénieurs et employés de toutes sortes qui ont travaillé au tracé d'une ligne d'embranchement de l'Intercolonial, dans le comté de Guysborough, ainsi que le taux des gages et le montant brut payé en 1915 pour cet objet;
- 2. La dépense brute se rattachant en quelque manière aux travaux ci-dessus, depuis octobre 1911.
- 134. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, etc., en la possession du ministère des Chemins de fer, touchant la destitution de W. P. Mills, contremaître de la construction de la voie et des ponts pour le district No 4 de l'Intercolonial;—aussi, de tous documents, lettres, télégrammes, requêtes, etc., en la possession du gouvernement, soit ici, soit à Moncton, se rapportant en quelque manière que ce soit à la demande faite par le dit W. P. Mills d'une enquête sur les causes qui ont amené sa destitution.
- 135. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Etat donnant les noms et les salaires de tous les officiers adjoints et commis employés dans les bureaux de l'Intercolonial à Moncton, y compris les bureaux de l'adjoint du surintendant, de l'expéditeur des trains, des gares et hangars de fret, ainsi que les noms et salaires des contremaîtres dans chaque atelier du chemin de fer; aussi, les noms de tous les fonctionnaires, commis, ingénieurs-mécaniciens et chefs de trains qui ont pris leur retraite et

sont inscrits sur la liste des pensions depuis le 1er janvier 1915, et le chiffre de la pen-

sion de retraite payée à chacun d'eux.

136. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous papiers, lettres, témoignages, rapports et autres documents concernant l'enquête sur certaines irrégularités dans le pesage du fret sur la ligne de l'Intercolonial à Stellarton et New-Glasgow en 1914 et 1915, et la destitution de Arthur McLean qui s'en est suivie.

137. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents se rapportant aux réparations du quai de Shag-Harbour, cointé de

Shelburne, N.-E., au cours des années 1915 et 1916.

138. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., en la possession du ministère des Travaux Publics, se rapportant à une demande de la part de la Société historique de la Nouvelle-Ecosse de la permission de placer sur les murs du bureau de poste de New-Glasgow une tablette commémorative à la mémoire de feu le révérend Dr James MacGregor.

139. Réponse à ordre du 8 février 1916,—Etat indiquant qui avait le ou les contrats pour la viande et autres provisions destinées aux dragues du ministère des Travaux Publics employées à East-River ou autres endroits du comté de Pictou en 1914 et 1915, respectivement; quels montants ont été payés à chacun des soumission-

naires.

140. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Relevé, par province, de toutes les sommes d'argent, imputables sur le revenu, dépensées pendant la présente année fiscale jusqu'au 31 décembre 1915 par le ministère des Travaux Publics sous les chapitres suivants: Edifices publics; Ports et rivières; Chemins et ponts; Lignes de télégraphe et téléphone; Dragage; et Divers.

141. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Relevé de toutes les sommes dépensées au cours du présent exercice financier par le ministère des Travaux Publics et imputables sur le compte du capital pour les édifices publics et les havres et rivières respectivement, par province, avec mention en détail de la destination de telle dépense.

142. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents concernant l'acquisition d'un site pour le bureau de poste à Bear-

River, N.-E.

143. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, listes et bordereaux de paie, reçus et documents de toute sorte concernant le prolongement ou la réparation du brise-lames de Port-Morien, dans Cap-Breton-Sud, pendant l'année 1915.

144. Réponse à ordre du 16 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres; correspondance, entre le ministère de la Marine et des Pêcheries, ou l'un quelconque de ses fonctionnaires, et toute personne touchant la démission projetée du gardien ac-

tuel du phare à Cap-Jourmain, dans le comté de Westmoreland.

145. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Milice et de la Défense, ou l'une ou l'autre de ses succursales, et le ministère de l'Agriculture, en ce qui concerne l'occupation des édifices de l'immigration ou de la quarantaine à l'île McNab et l'île Lawlor, Halifax, N.-E., pour des fins militaires, et spécialement quant à leur utilisation par le 63me régiment de la force expéditionnaire au delà des mers.

146. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Relevé faisant connaître les noms de tous les médecins nommés et employés dans le service de l'immigration ou de la quarantaine à Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Régina, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria; avec mention de la date de chaque nomination, le salaire d'un chacun; faisant connaître de plus si ces médecins, ou l'un ou l'autre d'entre eux, sont encore au service du gouvernement, et, dans le cas où ils ne sont plus employés, à quelle date leur service a cessé.

147. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Etat indiquant (1) quels sont les noms des soumissionnaires pour les différents contrats des transports des malles dans les

boîtes rurales établies dans les comtés de l'Assomption et de Montcalm jusqu'à ce jour; (2) quel est le chiffre de chacune de ces soumissions et quel est le nom du soumissionnaire auquel chacun des contrats a été accordé avec le prix à lui octroyé; (3) s'il y a de ces contrats qui ont été consentis sans soumissions, et si oui, en faveur de qui et pour quel montant.

148. Réponse à ordre du 21 février 1916,—Copie de tous télégrammes et correspondance échangés entre le ministère du Travail et les ouvriers des mines de Thetford avant, pendant et après la dernière grève dans cette région, et de tous autres papiers

s'y rapportant.

149. Réponse à ordre du Sénat en date du 3 mars 1915 pour la production:—
1. Des noms de toutes les personnes, dan le comté de Queen (Nouvelle-Ecosse) qui ont demandé des gratifications sous l'autorité des dispositions de la Loi des gratifications aux volontaires lors des invasions féniennes, et qui ont reçu ces gratifications; avec les noms des camarades et de l'officier commandant dans chaque cas.

2. Et les noms des personnes, dans le dit comté, qui ont demandé ces gratifications, avec les noms des camarades et de l'officier commandant, et qui n'ont pas reçu

ces gratifications.

151. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Relevé des noms de tous les médecins employés et désignés, au cours des années 1914 et 1915, pour l'examen des recrues dans le comté de Pictou, et de tous les changements apportés à la liste de ces médecins au cours de la période susdite.

152. Réponse à ordre du 4 mars 1915,—Etat donnant les noms et adresses de toutes les personnes dans les comtés d'Annapolis et de Digby, N.-E., auxquelles a été payée la gratification pour service lors de l'invasion fénienne; de celles dont les demandes ont

été rejetées, et de celles dont les demandes n'ont pas encore été examinées.

153. Réponse à ordre du 19 février 1915,—Relevé faisant connaître les noms et les adresses de toutes les personnes dans le comté de Cap-Breton-Sud, N.-E., qui ont obtenu la prime accordée aux volontaires qui ont servi lors des invasions féniennes; aussi, les noms et adresses de toutes les personnes du même comté qui ont demandé cette prime mais qui ne l'ont pas encore reçue.

154. Réponse à ordre du 1er mars 1915,—Etat donnant les noms et adresses postales de toutes les personnes auxquelles a été payée la gratification pour service lors de l'inva-

sion fénienne, dans le comté de Halifax, jusqu'à date.

155. Réponse à ordre du 31 mars 1915,—Copie de toutes les requêtes demandant la prime accordée aux volontaires ayant servi lors de l'invasion fénienne et venant de la part de résidents du comté de Hants, N.-E.; aussi, les noms de ceux qui ont reçu cette prime, et de ceux dont la demande a été refusée, dans ce même comté, avec les raisons de tel refus; aussi, le nombre de demandes qui n'ont pas encore été réglées.

156. Réponse à ordre du 22 mars 1915,—Etat donnant le nom et l'adresse de toutes les personnes du comté de Richmond, N.-E., qui ont reçu la gratification accordée par le statut à ceux qui ont fait du service lors de l'invasion fénienne; aussi, les noms et

adresses de celles dont les demandes ont été rejetées et les raisons du rejet.

157. Réponse à ordre du 23 février 1916,—Liste contenant les noms de tous les inspecteurs chargés d'examiner les obus fabriqués par la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse et autres usines fabriquant des obus à New-Glasgow, comté de Pictou.

158. Réponse à ordre du 16 février 1916,—Liste des employés permanents et autres sur le canal Soulanges, en 1910, avec le salaire payé à chacun d'eux; aussi, liste des employés en 1915, permanents ou autres, et le salaire accordé à chacun d'eux.

159. Réponse à ordre du Sénat en date du 24 février 1916, pour la production de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1916 entre les membres du Sénat, des personnes ou institutions financières, et le gouvernement, l'honorable ministre des Finances ou Sir Thomas White, personnellement, relativement à l'emploi de balances d'argent non réclamées dans les banques pour les fins du Fonds Patriotique.

160. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., se rapportant aux services de réparations, d'entretien et de garde sur

le bateau de patrouille "A" (capitaine Blackford), après la fin de la navigation, dans le port de Shelburne, N.-E., au cours du mois de décembre 1914 et des mois subséquents jusqu'au moment de reprendre la mer en 1915.

161. Réponse à ordre du 3 février 1916,-Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., faisant connaître en détail les dépenses, frais de déplacement par mille et déboursés de Joseph W. V. Wilson, de Barrington, N.-E., en sa qualité de gardien des pêcheries dans le comté de Shelburne, N.-E., au cours de l'année 1915.

162. Réponse à adresse du 3 février 1916,-Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes, rapports et autres documents se rapportant au blé réquisitionné

vers le 27 novembre 1915, et à la méthode adoptée pour en disposer.

163. Réponse à ordre du 21 février 1916,—Etat indiquant les différentes routes postales rurales dans la division électorale de Régina, leur situation et la date de leur établissement, ainsi que toutes les routes postales rurales dans la dite division électorale prises actuellement en considération par le gouvernement.

164. Réponse à ordre du 7 février 1916, - Copie de tous les télégrammes, soumissions, offres, lettres, rapports d'ingénieurs et autres documents au sujet de la cons-

truction d'un brise-lames ou havre à North-Lake, I.-P.-E.

165. Réponse à ordre du 23 février 1916,-Liste contenant les noms de toutes les personnes qui'ont travaillé à la réparation du quai de la Rivière-Ouelle, dans le cours de l'été 1915, avec la mention de leur emploi et les sommes qui leur ont été payées.

166. Réponse à ordre du 3 février 1916,-Copie de tous télégrammes, lettres, et autres documents concernant les réparations au Hanlover, au Cap-Nègre, comté de

Shelburne, N.-E., en 1915.

167. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous papiers, lettres, bordereaux de paie, télégrammes et correspondance concernant les frais de construction d'un quai ou jetée à la tête de Belleville, comté de Shelburne, N.-E., et des reçus et pièces justificatives se rapportant à ces travaux.

168. Réponse à ordre du 16 février 1916, --Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement, son ingénieur de district et résident et toutes autres personnes concernant la construction d'un pont entre l'île Perrot et Sainte-Anne-de-Bellevue et l'île Perrot et Vaudreuil.

169. Réponse à ordre du 21 février 1916,-Copie de toutes sommes et correspondance entre A. Bellemare, écr, M.P., et le gouvernement ou aucun de ses membres, en

rapport avec la construction du bureau de poste de Louiseville.

170. Réponse à ordre du 21 février 1916,-Etat indiquant les sommes dépensées pour l'ameublement du bureau de l'honorable E. Patenaude, ministre du Revenu de l'Intérieur, avec copie des factures. Aussi, relevé des sommes dépensées pour l'ameublement du bureau de l'honorable W. B. Nantel, ex-ministre du Revenu de l'Intérieur, avec copie des factures.

171. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous documents, titres, papiers, actes notariés ou sous seing privés, au sujet de la vente, donation ou transfert, par la succession Alex. Fraser, de Rivière-du-Loup au gouvernement ou au département des Chemins de fer pour l'I.-C.-R., du terrain ou partie de terrain à l'est du pont de l'I.-C.-R., à Rivière-du-Loup à l'endroit appelé Gauvreau Yard, et copie de toute correspondance à ce sujet.

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:-

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Blain,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité des Comptes Publics.

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. Kemp.

Ordonné, que le comité spécial des Pensions pour les soldats invalides soit autorisé à faire imprimer de jour en jour les témoignages entendus et les pièces produites, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard, en conformité de la recommandation contenue dans le deuxième rapport du dit comité.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Blain.

Ordonné, que, en conformité de la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Bills Privés, l'honoraire et les droits versés sur le bill (No 31) constituant en corporation la Eastern Cunadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill V (No 69) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Smith".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides. Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 29) concernant certains brevets de The Pedlar People, Limited.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

M. Blain propose, secondé par M. Bennett (Simcoe),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 32) concernant la Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company; Bill M (No 50) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Conliffe

Bill Q (No 53) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert William Thompson":

Bill O (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Louise Jackson";

Bill (No 31) constituant en corporation la Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 32) concernant la Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company; bill M (No 50) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Con-

liffe Savage"; bill Q (No 53) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert William Thompson"; et bill O (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Louise Jackson", et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill (No 31) constituant en corporation la Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour

délibérer de nouveau sur le dit bill.

Sur motion de M. Stewart (Lunenburg), secondé par M. Edwards,

Ordonné, que le bill (No 32) concernant la Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Blain, seconndé par M. Wright,

Ordonné, que le bill M (No 50) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Conliffe Savage", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Boys, secondé par M. Davidson,

Ordonné, que le bill Q (No 53) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert William Thompson", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Wright,

Ordonné, que le bill O (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Louise Jackson", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Bennett (Simcoe),

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills suivants, savoir:—

Bill M (No 50) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Conliffe

Savage";

Bill Q (No 53) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert William

Thompson"; et

Bill O (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Louise Jackson", Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante et dix-neuf mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Pénitenciers:—Kingston, \$216,600; Saint-Vincent-de-Paul, \$203,100; Dorchester, \$108,800; Manitoba, \$99,800; Colombie-Britannique, \$146,300; Alberta, \$99,300; Saskatchewan, \$107,500; en général, \$4,300, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent trente-quatre mille huit cent soixante et seize dollars et vingt-cinq cents soit accordée à Sa Majesté pour l'Accise:--Appointements des fonctionnaires et des inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements selon le résultat de l'examen de l'accise, \$575,876.25; surcroît de service des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, \$16,000; rémunération pour longues heures de service, autres que pour services spéciaux, \$2,000; service préventif-imprévus, \$10,000; service préventif-appointements, \$101,000; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., \$60,000; pour pourvoir aux dépenses, estampilles, papeterie, salaires, voyages, etc., relativement à la taxe de guerre, \$125,000; estampilles pour les tabacs canadiens et importés, \$130,000; perceptions des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, \$5,000; allocation provisoire, ne dépassant pas \$150 à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements de toutes sources payés par l'Etat n'excèdent pas \$2,500, \$10,000; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., \$100,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique:--Appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sousinspecteurs des poids et mesures, \$145,250; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., \$55,000; allocation provisoire n'excédant pas \$150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas \$2,500 par année (poids et mesures), \$4,000; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, \$88,500; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspecteur du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments, \$54,000; allocation provisoire n'excédant pas \$150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas \$2,500 (gaz et lumière électrique), \$4,000; exportation de la force électrique, \$1,000; Bureau international des poids et mesures, \$800; Commission électrotechnique internationale, \$400, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes faiit rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Samedi, 25 mars 1916.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill L (No 70) intitulé: "Loi concernant The Atlin Railway Company"; et Bill W (No 71) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Alexander Reinhardt".

Aussi, le Sénat transmet à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill en instance de divorce ci-haut mentionné, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 27 mars 1916.

PRIÈRES.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport suivant du greffier de la Chambre des Communes au sujet de l'augmentation statutaire des appointements et salaires des fonctionnaires et employés de la Chambre:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

BUREAU DU GREFFIER,

OTTAWA, 24 mars 1916.

1916

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire rapport que tous les fonctionnaires, commis et employés de la Chambre des Communes, qui peuvent participer à l'augmentation annuelle de traitement, sous l'empire de l'article 37 du chapitre 15 des lois de 1908, ont droit à cette augmentation vu leur bonne conduite, attendu que tous la méritent sans exception.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Je recommande par les présentes que l'augmentation de traitement mentionnée dans le rapport ci-dessus soit payée aux membres y ayant droit du personnel de la Chambre.

ALBERT SEVIGNY,

Orateur.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mars 1916,—Etat indiquant,—

- 1. Quel montant de droits de quaiage ont été perçus sur les marchandises déchargées sur les quais de l'Etat aux endroits suivants dans le comté de Victoria: Neil's-Harbour, Ingonish, Englishtown, South-Gut, Baddeck, Little-Narrows, Nianza et Grand-Bras-d'Or, N.-E.;
- 2. Quel montant a été perçu à chacun des endroits susdits, par qui ces droits ont été perçus et quel montant a été expédié au gouvernement dans chaque cas. (Document de la session, No 206.)
- M. Kemp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 mars 1916,—Etat indiquant quels sont les noms des 54 officiers canadiens employés dans le bureau de la Solde et des Archives, à Londres, et quel montant est payé par mois à chacun d'eux. (Document de la session, No 207.)

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, instructions du ministère des Chemins de fer et autres documents concernant l'étude d'un projet de voie ferrée faite l'été dernier à l'est et à l'ouest de Sunnybrae, comté de Pictou. (Document de la session, No 208.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, ententes, télégrammes, etc., se rapportant au projet d'acheter, de louer ou d'utiliser le chemin de fer connu sous le nom de Vale Railway, dans le comté de Pictou, et à l'exploitation de cette voie ferrée par le ministère des Chemins de fer. (Document de la session, No 209.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Etat donnant le nombre et l'objet de-toutes les commissions nommées par le gouvernement depuis 1911, et le coût de chacune d'elles, avec les noms des différents membres de ces commissions. (Document de la session, No 210.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1916,—Copie de tous les documents, télégrammes, lettres, correspondance, se rapportant à la destitution ou démission du docteur W. T. Patton, qui faisait partie du service d'inspection vétérinaire du ministère de l'Intérieur, sa réintégration en office et sa destitution ou démission subséquente. (Document de la session, No 211.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 mars 1916,—Etat indiquant,—

- 1. La raison du délai apporté à l'établissement des routes postales rurales, que l'on dit être à l'état de projet, dans le collège électoral de Medicine-Hat;
 - 2. Quand, en première instance, on a demandé l'établissement de ces routes;
 - 3. Si les requêtes à cette fin portaient le nombre voulu de signatures;
 - 4. Si on a demandé des soumissions, et pour quelles routes;
- 5. Pourquoi on n'a pas accepté les plus basses soumissions, et établi les routes en question;
 - 6. Si de nouvelles soumissions sont demandées pour ces routes;
- 7. S'il y a probabilité que quelques-unes de ces routes soient établies et utilisées immédiatement. (Document de la session, No 187a.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 février 1916,—Pour production de tout compte, télégrammes, lettres, mémoires de frais, et autres documents concernant la cause de J. P. Dionne vs le Roi, devant la Cour de l'Echiquier, dans laquelle cause M. Léo Bérubé était avocat, et M. E. H. Cimon, conseil, tous deux avocats de Fraserville. (Document de la session, No 212.)

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 7 février 1916,—Copie de toute correspondance avec les autorités impériales au sujet de l'achat de chevaux, et de la prohibition de l'exportation de chevaux. (Document de la session, No 213.)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill L (No 70) du Sénat, intitulé: "Loi concernant The Atlin Railway Company".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill W (No 71) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Alexander Reinhardt".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 31) constituant en corporation la Eastern Canadian Union

Conference Corporation of Seventh-day Adventists, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill V (No 69) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Smith".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est référé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Pacaud, secondé par M. Lachance,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

- 1. A qui ont été accordés les contrats pour le transport des malles dans le comté de Dorchester depuis le 21 septembre 1911 jusqu'à date;
- 2. Si des soumissions ont été demandées pour ces contrats; et quels étaient les soumissionnaires et les montants respectifs mentionnés dans les soumissions.

Sur motion de M. Lachance, secondé par M. Pacaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître,—

- 1. Quels sont les noms des personnes nommées à quelques fonctions dans le service de l'Immigration dans la cité de Montréal depuis le 1er octobre 1911; quel était leur salaire au moment de leur nomination et celui qu'elles reçoivent présentement;
- 2. Quels sont, parmi ces employés, ceux à qui il est accordé des dépenses de voyage ou autres, et combien leur a été payé de ce chef depuis leur nomination.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Ross.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, etc., se rapportant en quelque manière au dragage à Margaree-Harbour, comté d'Inverness, N.-E., en 1913-14-15 et 16.

Sur motion de M. Kyte, pour M. Carroll, secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms et adresses de toutes les personnes au service des divers ministères du gouvernement fédéral dans les comtés du Cap-Breton, Victoria, Inverness, Richmond, Guysborough, Antigonish et Pictou, province de la Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, requêtes, correspondance, télégrammes, recommandations, etc., en la possession du ministre des Postes ou de son ministère, se rapportant à la destitution de James Hall, maître de poste à Milford-Haven-Bridge, comté de Guysborough, N.-E., et à la nomination de Guy O'Connor comme son remplaçant.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Paquet,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les montants payés par le gouvernement fédéral du 1er juillet 1896 au 1er octobre 1911 aux journaux suivants: Le Canada, La Presse, La Patrie, Le Pays, tous de Montréal; La Vigie, Le Soleil, de Québec.

M. Lemieux propose, secondé par M. Pugsley,—Que cette Chambre est d'avis que des mesures devraient être prises aussitôt que possible pour mettre à exécution le rapport sur l'éducation technique.

Et un débat s'ensuivant;

La dite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :-

Bill (No 30) intitulé: "Loi constituant en corporation la Seaport Trusts Corporation"; et

Bill (No 36) intitulé: "Loi concernant La Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants avec des amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 22) intitulé: "Loi constituant en corporation la Edmonton and Southwestern Railway Company"; et

Bill (No 11) concernant la compagnie dite British America Nickel Corporation, Limited".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill Z (No 72) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Wilson"; et

Bill A 2 (No 73) intitulé: "Loi pour faire droit à Aimée Rita Elliott".

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référés les deux bills en instance de divorce ci-haut mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Avec la permission de la Chambre;

M. Rogers propose, secondé par M. Reid,—Que l'ordre No 8 des Bills et Ordres publics soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé et il est lu comme suit:-

Ordre No 8.—"Suite de la discussion de la motion de M. Stevens,—Que cette Chambre croit que, en ce moment où l'Empire se trouve en guerre, la conservation de la richesse et des ressources du Dominion et le développement des forces productrices de notre nation seraient considérablement favorisés par la prohibition de la manufacture, de l'importation et de la vente des boissons enivrantes comme breuvage, et qu'une loi propre à atteindre ce but devrait être adoptée sans délai."

La Chambre reprend, en conséquence, le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la motion;

M. Bennett (Calgary) propose, comme amendement, secondé par M. Davidson,—Que tous les mots après "Que", dans la dite motion, soient supprimés et remplacés par les suivants:—"cette Chambre reconnaît les progrès accomplis depuis vingt ans dans les différentes provinces du Canada par l'adoption de certaines lois favorisant la tempérance et prohibant ou restreignant le commerce des boissons alcooliques.

"Que la restriction et la réglementation du commerce des boissons alcooliques ne peuvent se faire efficacement qu'avec l'entier appui de l'opinion publique en faveur des

lois adoptées à cette fin.

"Que l'opinion publique n'étant pas la même dans les diverses provinces, il est préférable que ces lois, dont la mise en vigueur dépend de telle opinion publique, soient en premier lieu déterminées par les législatures provinciales.

"Que la question devrait être étudiée d'abord par les diverses législatures provin-

ciales dans le plein exercice de leur juridiction respective.

"Que ce Parlement devrait, durant la présente session, adopter une loi prohibant le transport ou l'importation dans toute province des boissons alcooliques destinées à des usages ou des fins qui sont ou pourraient être défendus par la loi de telle province." Et le débat se continuant:

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 28 mars 1916.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Alguire,	Davidson,	Lemieux,	Reid,
Armstrong	Descarries,	McCraney,	Rhodes,
(Lambton),	Doherty,	McLean,	Robidoux,
Ball,	Edwards,	(Queen, IPE.),	Roche.
Barnard,	Elliot,	Marshall,	Rogers,
Bennett (Calgary),	Fisher,	Meighen,	Schaffner,
Bennett (Simcoe),	Fortier,	Morphy,	Sexsmith,
Best,	Fripp,	Morris,	Shepherd,
Blain,	Gauthier (Gaspé),	Morrison,	Steele,
Blondin,	Girard,	Munson,	Stewart (Hamilton).
Borden (Sir Robert),	Glass,	Nicholson,	Stewart (Lunenburg),
Boys,	Gray,	Nickle,	Sutherland,
Brabazon,	Green,	Paquet,	Thoburn,
Burnham,	Hanna,	Patenaude,	Walker,
Clarke (Wellington)	, Hazen,	Paul,	Webster.
Clements,	Hepburn,	Proulx,	White (Sir Thomas),
Crothers,	Lalor,	Rainville,	White (Renfrew).
Currie,			-67.

CONTRE:

Messieurs

Achim,	Cruise,	Lanctôt,	Papineau,
Boivin,	Delisle,	Loggie,	Pardee.
Broder,	Demers,	MacNutt,	Ross,
Brouillard,	Douglas,	McCrea.	Séguin,
Buchanan,	Ethier,	McKenzie,	Sinclair.
Bureau,	Fowler,	McMillan,	Stevens,
Cardin,	Gauthier	Marcil	Thornton,
Carvell,	(St-Hyacinthe),	(Bonaventure),	Truax,
Chisholm	Gauvreau,	Marcile (Bagot),	Turgeon,
(Antigonish),	Hughes	Martin (Régina),	Turriff,
Chisholm	(King, IPE.),	Michaud.	White
(Inverness),	Kyte,	Nesbitt,	(Victoria, Alta),
Copp,	Lafortune,	Oliver,	Wright. 46.
			1,000

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quatorze minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 28 mars 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:

Par M. Lamarche,—la pétition du très révérend Ovide Charlebois, O.M.I., D.D.,

vicaire apostolique de Keewatin et autres, de Le-Pas, Manitoba.

Par M. Marcil (Bonaventure),—la pétition de Alfred Boucher et autres, de Dunham, comté de Missisquoi; la pétition de Arthémise Jodoin et autres, du village de Sainte-Hélène, comté de Bagot; la pétition de Cléophas Pépin et autres, de la paroisse de Rivière-des-Prairies, comté de Laval; et la pétition de M. l'abbé Joseph S. La-Rocque et autres, de Bramptonville, comté de Richmond et Wolfe, tous de la province de Québec.

CORRECTION.

M. L'ORATEUR: Après le vote d'hier sur l'amendement de M. Bennett (Calgary) à la résolution proposée par M. Stevens, j'ai donné ma décision à l'effet que l'amendement ayant été voté dans l'affirmative, il était inutile de soumettre à la Chambre la motion principale telle qu'amendée.

J'ai, depuis, étudié avec soin cette question, et j'ai constaté, en consultant les autorités, que la question telle qu'amendée aurait dû être de nouveau posée à la Chambre.

Voici ce que dit May à la page 291, de la 11me édition: "Si la Chambre décide 'que les mots que l'on propose de retrancher forment partie de la question', la question originale est posée: mais si la Chambre décide que ces mots ne doivent pas faire partie de la question, en rejetant cette proposition lorsqu'elle est faite, la question qui est posée ensuite comporte que les mots que l'on propose de substituer soient insérés ou ajoutés en leur lieu et place. Cette dernière question étant résolue dans l'affirmative, la question principale, ainsi amendée, est posée ".

Bourinot, à la page 439, 3me édition, dit: "Si l'amendement est rejeté, l'Orateur propose de nouveau la question principale, et un débat peut s'ensuivre ou un autre amendement peut être alors proposé. D'un autre côté, si l'amendement est adopté par la Chambre, alors l'Orateur posera de nouveau la question en ces mots: 'Est-ce le désir de

la Chambre d'adopter la motion principale ainsi amendée '".

De nombreux précédents peuvent être cités dans l'espèce. Entre autres, à la séance du 6 juin 1904, tel que mentionné à la page 431 des Procès-Verbaux de cette année, sur la motion de M. Champagne portant "que le Bill No 110, Loi concernant la Compagnie électrique d'Ottawa, soit lu la troisième fois", M. Puttee proposa, comme amendement, que tous les mots après "Que" dans la motion principale fussent retranchés et d'autres mots insérés à leur place. Cet amendement de M. Puttee ayant été adopté, la motion principale, telle qu'amendée, fut de nouveau soumise à la Chambre.

Un autre précédent se trouve dans les Procès-Verbaux de la session de 1906-07, page 185. A une motion de M. Herron, M. Knowles présenta un amendement proposant de biffer tous les mots après "Que" et de les remplacer par d'autres. L'amendement de M. Knowles fut mis aux voix et adopté. Après ce vote sur l'amendement, la motion,

telle que modifiée, fut soumise à la Chambre et adoptée, sur division.

Après le vote d'hier, Sir Robert Borden proposa l'ajournement de la Chambre et rien ne fut proposé à l'encontre de cette motion, mais la résolution de M. Stevens, telle qu'amendée, est encore pendante et devrait être inscrite sur le feuilleton des Ordres pour être prise de nouveau en considération à une autre séance; et j'ai enjoint au greffier de replacer la motion sur le feuilleton des Ordres.

M. Blain, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité a examiné les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 8) concernant la compagnie dite The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company.

Bill (No 24) concernant la Toronto, Niagara and Western Railway Company.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

En conformité de l'article 2 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son douzième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que toutes les exigences de la règle 91, concernant la publication des avis, ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De Mary R. Gooderham, présidente, et R. Constance M. Auden, secrétaire national; pour une charte sous le nom de *Imperial Order of Daughters of the Empire and the Children of the Empire* (section cadette).

De Hope Fothergill Baily, de la cité de Toronto; pour une loi de divorce d'avec son mari.

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie du décret du conseil, C.P. No 634, daté le 24 mars 1916, re Prohibition de l'exportation de certaines marchandises, y compris le nickel, le minerai de nickel et la matte de nickel, à certains ports étrangers. (Document de la session, No 215.)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er mars 1916,—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et documents de toute nature concernant la visite d'un officier "des gages raisonnables" à New-Glasgow, N.-E., au sujet de l'échelle des gages des hommes employés à la fabrication des obus dans des ateliers en cette localité. (Document de la session, No 214.)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill Z (No 72) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Wilson".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill A 2 (No 73) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimée Rita Elliott".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Avec le consentement de la Chambre;

Sir Robert Borden propose, secondé par Sir George Foster,—Que l'ordre No 23 des Bills et Ordres publics soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé, et il est comme suit:-

Ordre No 23.—" Suite de la discussion de la motion de Sir Wilfrid Laurier,—Qu'il soit nommé un comité de membres de cette Chambre aux fins de faire

une enquête sur tous les achats d'obus ou autres munitions ou articles quelconques par la Commission des munitions formée par le ministre de la Milice, tel qu'énoncé en cette Chambre le 15 avril 1945 par le premier ministre, et aussi sur tous contrats faits ou toutes commandes données par la dite commission pour la fourniture d'obus ou autres munitions ou articles quelconques; avec pouvoir au dit comité d'interroger des témoins sous serment et d'ordonner la production de tous documents, livres, lettres ou papiers, et aussi de faire rapport de temps à autre à cette Chambre en la manière qu'il jugera convenable."

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 11) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite British America Nickel Corporation, Limited", lequel est comme suit:—

Page 1, ligne 15.—Retrancher la clause 3.

Le dit amendement, étant lu la première fois, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 22) intitulé: "Loi constituant en corporation la Edmonton and Southwestern Railway Company", lequel est comme suit:—

Page 4, ligne 20.—Après "Compagnie" insérer "ni un locataire ou concession-

naire aux termes de l'article 16 de la présente loi ".

Le dit amendement, étant lu la première fois, est renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill L (No 70) du Sénat, intitulé: "Loi concernant The Atlin Railway Company".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill W (No 71) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Alexander Reinhardt".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et, avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Qu'il soit nommé un comité de membres de cette Chambre aux fins de faire une enquête sur tous les achats d'obus ou autres munitions ou articles quelconques par la Commission des munitions formée par le ministre de la Milice, tel qu'énoncé en cette Chambre le 15 avril 1915 par le premier ministre, et aussi sur tous contrats faits ou toutes commandes données par la dite commission pour la fourniture d'obus ou autres munitions ou articles quelconques; avec pouvoir au dit comité d'interroger des témoins sous serment et d'ordonner la production de tous documents, livres, lettres ou papiers, et aussi de faire rapport de temps à autre à cette Chambre en la manière qu'il jugera convenable.

Et le débat se continuant:

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 29 mars 1916.

Et le débat se continuant;

Sur motion de Sir Thomas White, secondé par M. Rogers, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 29 mars 1916.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 28 mars courant, qui sont lues et reçues, et sont comme suit:-

Du très révérend Ovide Charlebois, O.M.I., D.D., vicaire apostolique du Keewatin, et autres, de Le-Pas, Manitoba; demandant l'adoption de certaines mesures législatives de nature à faire disparaître les injustices dont ils se plaignent afin de leur assurer la paisible jouissance des droits qui leur ont été accordés par le traité de 1870, par la législation de 1875, et qui sont confirmés par les dispositions générales de l'Acté de l'Amérique Britannique du Nord.

De Alfred Boucher et autres, de Dunham, comté de Missisquoi; de Arthémise Jodoin et autres, du village de Sainte-Hélène de Bagot, comté de Bagot; de Cléophas Pépin et autres, de la paroisse de Rivière-des-Prairies, comté de Laval; de M. l'abbé Joseph S. LaRocque et autres, de Bromptonville, comté de Richmond et Wolfe, tous de la province de Québec; pour une loi prohibant la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs alcooliques en Canada pendant la durée de la guerre et pour une période de trois ans après la cessation des hostilités.

Sir Herbert Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:-

Votre comité a pris en considération le bill (No 35) concernant les Placements des compagnies d'assurance sur la vie, et a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

M. Steele, pour M. Sharpe, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:-

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement:-

Bill D (No 56) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de Stone, Limited ".

Bill E (No 62) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un certain brevet de Harvey Hubbell, Incorporated".

Bill T (No 63) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Phyllis Lasher".

Bill U (No 64) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Mills".

Bill V (No 69) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Smith".

Conformément à l'ordre de la Chambre du 28 courant, votre comité a pris en considération l'amendement fait par le Sénat au bill (No 11) concernant la compagnie dite British America Nickel Corporation, Limited, et il recommande que cet amendement soit adopté.

Votre comité recommande aussi qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1916,-Copie de tous mémoires, correspondance, comptes, pièces justificatives, etc., concernant la construction, complétée en 1914, d'un hangar à chaloupes et d'un plan incliné à Bear-Cove-Beach, comté de Halifax, N.-E. (Document de la session, No 216.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1916,—Relevé détaillé des dépenses faites l'année dernière à McNairs-Cove, N.-E., comprenant les noms et le nombre des ouvriers et manœuvres, le salaire payé à chacun d'eux, les sommes payées pour les approvisionnements et matériaux, et les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées. (Document de la session, No 217.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1916,—Copie de toute correspondance et de tous comptes, pièces justificatives, reçus, etc., concernant la construction d'un quai à Shad-Bay, comté de Halifax, N.-E., en 1914 et 1915.

(Document de la session, No 218.)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Copie du décret du conseil No 54,601, en date du 16 mars 1916, autorisant le paiement aux officiers de la réserve navale royale de l'allocation pour le Mess. (Document de la session, No 74a.)

Ordonné, que Sir Thomas White ait la permission de présenter un bill'(No 74)

portant prélèvement d'une taxe sur les Profits d'affaires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Copp, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

- 1. Combien ont coûté, en totalité, au gouvernement, les casernes établies dans les hâtiments de la Canadian Car and Foundry Company, à Amherst, en 1915, et à qui les deniers ont été payés;
- S'il y a des comptes en souffrance, et quel en est le montant et à qui ils sont dûs;
- 3. Quelle quantité de matériaux ont été fournis, de qui ils ont été achetés, et à quel prix;
- Combien a coûté la désaffectation de ces casernes, à qui les deniers ont été payés, et à quelle date les travaux ont été faits;
- 5. Quel a été le coût total des fournitures et approvisionnements requis pour les troupes cantonnées dans ces casernes, à qui l'argent a été payé, et quel a été le prix des dites fournitures et approvisionnements.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Gauvreau,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes les requêtes qui ont été reçues par le Gouverneur général en conseil demandant le désaveu de l'Acte de la législature de la province d'Ontario, chapitre 45, 5 George V, 1915, concernant la Commission scolaire des écoles catholiques romaines de la cité d'Ottawa, et copie de tous les documents, mémoires, rapports, lettres et correspondance concernant les dites requêtes en désaveu, ou concernant le dit acte de la province d'Ontario, 5 George V, chapitre 45.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des

membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Graham,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, correspondance et pétitions, y compris le rapport de Charles Bruce, ingénieur, en la possession du

ministère de la Marine et des Pêcheries, au sujet de la construction d'un dépôt frigorifique pour la boitte à White-Head, N.-E.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Boyer, secondé par M. Marcile (Bagot), Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, etc., échangés entre le département des Travaux Publics et le département de la Justice et le Conseil de ville de Rigaud, Archibald Macdonald, Elzéar Montpetit, et la Rigaud Granite Co., Ltd., concernant l'édifice militaire.

Avec la permission de la Chambre;

Sur motion de M. Steele, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que le comité des Bills Privés soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du dit comité.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par M. Rogers,

Résolu, que lundi prochain, le 3 avril, et les lundis suivants, jusqu'à la fin de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité après les Questions et les Avis de motions pour production de document.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 61) modifiant le Tarif des Douanes, 1907.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. L'ORATEUR:—Relativement au bill (No 67) Loi relative à la Réserve des sauvages de St. Peter, l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley), jeudi dernier, alors que la résolution, sur laquelle le bill est basé, a été rapportée à la Chambre, a soulevé cette question, à savoir: si cette mesure n'était pas une de celles qui exigent le consentement de la Couronne avant de procéder ultérieurement.

Le bill a pu subir sa première lecture, la deuxième lecture en étant renvoyée à un jour subséquent, avec l'entente que, dans l'intervalle, j'examinerais le point soulevé, et

rendrais une décision à cet égard.

En consultant les autorités en la matière, je trouve que, lorsque le consentement de la Couronne est requis, un ministre peut faire connaître ce consentement à n'importe quelle phase de la procédure où le bill en question en est rendu, différant en cela de cette classe de bills pour lesquels une recommandation préliminaire de la Couronne est nécessaire.

Le consentement de la Couronne est requis lorsque des droits de propriété sont différés, compromis ou abandonnés, ou lorsqu'il s'agit de mettre de côté quelque prérogative de la Couronne. Voir May (11me édition) pages 448, 561. Aussi Bourinot (3me édition) pages 576, 578 et notes.

Dans le bill en délibération il appert que certaines concessions faites par la Cou-

ronne sous l'empire de lois en vigueur à l'époque sont confirmées.

A mon point de vue, déterminé par l'étude des autorités en la matière, cette confirmation n'exige pas un autre consentement de la Couronne en sus de celui que l'on peut présumer avoir été fourni lorsque ces lois ont été adoptées. Toutefois, le bill actuel

semble accorder au gouvernement, le pouvoir, outre celui de confirmer des titres, d'accorder main levée de servitudes et abandon d'obligations échues ou à échoir en vertu de la mesure législative.

A ce point de vue, je crois que cette mesure exige que la Chambre soit informée du consentement de la Couronne à quelque phase des délibérations sur ce bill, avant qu'il soit définitivement adopté.

L'ordre étant lu pour la seconde lecture du bill (No 67) Loi relative à la Réserve des sauvages de St. Peter;

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet du bill projeté, a donné son consentement à la dite mesure.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 68) concernant les Cours supérieures de la Saskatchewan, et modifiant la Loi des Juges.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rogers, pour Sir Thomas White, propose, secondé par M. Casgrain,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et commissions géologiques—division des Mines:—Etude des dépôts de minerai, des minéraux économiques, des dépôts de tourbes, des matériaux de construction; détermination des valeurs combustibles des houilles, lignites, tourbes, pétroles, et gaz naturels; étude du traitement des minerais et des procédés métallurgiques; étude des produits d'argile, des matériaux non métalliques de construction, et

des eaux minérales; pourvoir aux machines supplémentaires exigées par les laboratoires d'essai; salaires des artisans et tâcherons; compilation de renseignements sur les minéraux; les industries minières et métallurgiques, et leur exploitation, \$76,000; publication et traduction en français des rapports, achats de livres, de papeterie, fournitures des laboratoires de chimie, appareils, instruments, imprévus de bureau, personnel supplémentaire, \$67,000; pour organiser la division des explosifs et l'outillage de ses laboratoires, pour appareils, salaires des inspecteurs, chimistes, machinistes, commis aux écritures, frais de voyage relevant des études de la manufacture et de l'emmagasinage des explosifs au Canada, \$5,000; pour épreuves pratiques des sables bitumineux de l'Alberta, pour voirie et autres fins, \$5,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau d'épreuves du Canada:—Entretien du bureau d'épreuve,

Vancouver, C.-B., pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-neuf mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission géologique:—Pour explorations et levés, recherches ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, appointements des explorateurs, topographes, dessinateurs et autres, \$185,000; pour publication et traduction en français des rapports, cartes, plans, illustrations, etc., \$75,000; pour achat de livres, instruments, outillage de laboratoire, produits chimiques, matériaux de cartographie, papeterie, entretien des bureaux et du Musée, personnel surnuméraire technique, d'écritures et autres, habillement de cinq préposés, divers contingents, \$54,000; pour collection et achat de spécimens pour le Musée Victoria, \$15,000; pour indemniser John F. Lyon re logement, combustible, éclairage et eau, au titre de gardien logé du Musée géologique, rue Sussex, abandonné après le déménagement au Musée Victoria, \$400, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquantecinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 30 mars 1916.

PRIÈRES.

M. Blain, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité a examiné le bill L (No 70) du Sénat, intitulé: "Loi concernant The Atlin Railway Company, et a décidé de le rapporter sans amendement.

Conformément à l'ordre de la Chambre du 28 mars courant, votre comité a examiné l'amendement fait par le Sénat au bill (No 22) constituant en corporation la Edmonton and Southwestern Railway Company, et il recommande que l'amendement soit agréé.

- M. Kemp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 mars 1916,—Sommaire faisant connaître.—
- 1. Si le gouvernement a reçu des plaintes quant à la fourniture d'uniformes au Collège Militaire Royal, en ce qui concerne la manière dont vont ces uniformes, la qualité du travail et des matériaux, ou tout délai apporté dans la livraison des articles aux cadets;
 - 2. S'il en est ainsi, qui sont ceux qui ont porté plainte;
 - 2. Sur quoi ces plaintes étaient basées;
 - 4. Quelle était la teneur de ces plaintes;
 - 5. Quel en est le caractère;
- 6. Si le gouvernement sait si, oui ou non, il y a eu mécontentement au sujet de la coupe, de la qualité, de la façon ou des matériaux, ou s'il y a eu délai dans la livraison des articles d'habillement destinés aux cadets;
- 7. S'il est vrai, comme le bruit en court, que l'ex-commandant du Collège Militaire Royal, le colonel Crowe, avant de quitter, a recommandé de changer de méthode dans la fourniture de l'habillement, et a tracé les grandes lignes d'un nouveau mode;
 - 8. Dans l'affirmative, quels sont les détails du mode proposé;
- Jusqu'à quel point on a adopté le plan proposé par le colonel Crowe, et s'il n'a pas été adopté, quelle en est la raison;
- 10. Si le commandant actuel du collège a soumis quelque proposition relativement à toute modification à apporter dans la méthode suivie pour la fourniture de l'habillement aux cadets, et
- 11. S'il en est ainsi, quels changements il a proposés. (Document de la session, No 219.)

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster,

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur, déposée sur la Table de la Chambre, le 27 mars courant, au sujet de l'augmentation annuelle des salaires de certains fonctionnaires, commis et employés de la Chambre, en conformité de l'article 37 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil,—soit approuvée.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 75) modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Avec le consentement de la Chambre;

Sir Robert Borden propose, secondé par Sir George Foster,—Que l'ordre No 25 au chapitre des Bills et Ordres publics soit appelé maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordre No. 25.—"Prise en considération de la motion de M. Stevens, telle que modifiée par l'amendement suivant de M. Bennett (Calgary):—"cette Chambre reconnaît les progrès accomplis depuis vingt ans dans les différentes provinces du Canada par l'adoption de certaines lois favorisant la tempérance et prohibant ou restreignant le commerce des boissons alcooliques.

"Que la restriction et la réglementation du commerce des boissons alcooliques ne peuvent se faire efficacement qu'avec l'entier appui de l'opinion publique en faveur des

lois adoptées à cette fin.

"Que l'opinion publique n'étant pas la même dans les diverses provinces, il est préférable que ces lois, dont la mise en vigueur dépend de telle opinion publique, soient en premier lieu déterminées par les législatures provinciales.

"Que la question devrait être étudiée d'abord par les diverses législatures provin-

ciales dans le plein exercice de leur juridiction respective.

"Que ce Parlement devrait, durant la présente session, adopter une loi prohibant le transport ou l'importation dans toute province des boissons alcooliques destinées à des usages ou des fins qui sont ou pourraient être défendus par la loi de telle province."

Et le débat se continuant;

Et la question étant posée sur la motion, telle qu'amendée, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

×		,	
Armstrong	Cromwell,	L'Esperance,	Rhodes,
(Lambton),	Crothers,	Loggie,	Robidoux,
Armstrong (York, O.)	,Cruise,	Macdonell,	Roche,
Ball,	Currie,	MacNutt,	Rogers,
Barnard,	Davidson,	McCoig,	Schaffner,
Bellemare,	Devlin,	McCraney,	Scott,
Bennett (Calgary),	Doherty,	McKenzie,	Sexsmith,
Bennett (Simcoe),	Douglas,	McLean	Shepherd,
Best,	Edwards,	(Queen, IPE.),	Sinclair,
Blain,	Elliot,	McMillan,	Smith,
Blondin,	Fisher,	Marshall,	Stanfield,
Boivin,	Foster (Sir George),	Meighen,	Steele,
Borden	Fripp,	Merner,	Stewart (Hamilton),
(Sir Robert),	Girard,	Michaud,	Stewart
Boulay,	Glass,	Middlebro,	(Lunenburg),
Bourassa,	Graham,	Morphy,	Sutherland,
Bowman,	Gray,	Morrison,	Thoburn,
Boyer,	Green,	Munson,	Thompson (Yukon),
Brabazon,	Guthrie,	Nicholson,	Thornton,
Buchanan,	Hanna,	Nickle,	Turgeon,
Burnham,	Hazen,	Pacaud,	Walker,
Cardin,	Henderson,	Papineau,	Wallace,
Chisholm	Jameson,	Paquet,	Webster,
(Antigonish),	Kyte,	Patenaude,	White (Sir Thomas),
Chisholm	Lalor,	Porter,	Wilcox,
(Inverness),	Laurier	Proulx,	Wilson (Wentworth),
Clark (Bruce),	(Sir Wilfrid),	Pugsley,	Wright.—104.
Clements,	Lavallée,	Reid,	

CONTRE:

Messieurs

Carvell,	Gauvreau,	Lapointe	Oliver.
Copp,	Lachance,	(Kamouraska),	Turriff.
Delisle,	Lafortune,	Macdonald,	Verville.
Demers,	Lanctôt,	Marcil (Bonaventur	e), White
			(Victoria, Alta.) -15.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 61) modifiant le Tarif des Douanes, 1907.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Pêcheries:-Traitements et déboursés des fonctionnaires des pêcheries, y compris les dépenses de la Commission consultante des pêcheries et une allocation de \$300 pour W. J. E. Casey, secrétaire de cette commission, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction de passes migratoires et dégeler les rivières, pour l'exer-

cice se terminant le 31 mars 1917.

- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de justice et dépenses casuelles, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le musée ichtyologique du Canada, pour l'exercice se terminant le 31

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Ma-

jesté pour l'ostréiculture, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'établissement, à l'entretien et à l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte et la conservation et le développement de la pêche de grands fonds, et pourvoir à de meilleurs moyens de transport pour le poisson frais, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:-

Bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Canadian Red Cross Society".

Aussi, le Sénat a adopté le bill suivant avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 34) intitulé: "Loi autorisant certaines extensions de temps aux Compagnies d'assurance".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 31 mars 1916.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné au greffier de la Chambre instruction de déposer sur la Table de la Chambre sa recommandation et le rapport du greffier de la Chambre au sujet de certains changements dans l'organisation de la division des sténographes de la Chambre, section des Débats.

A l'honorable

Chambre des Communes.

Je soumets, ci-joint, un rapport du greffier de la Chambre au sujet de certains changements dans l'organisation de la division des sténographes de la Chambre des Communes, section des Débats. Quelques-uns de ces changements datent de l'ouverture de la session et ont donné toute satisfaction sans accroître les dépenses en aucune manière.

J'approuve les vues exprimées dans le dit rapport, et je recommande qu'elles soient mises à exécution.

ALBERT SEVIGNY.

Orațeur.

CHAMBRE DES COMMUNES, 29 mars 1916.

Monsieur, — En réponse à la demande que vous m'avez faite d'un rapport sur l'organisation de la division des sténographes (section des Débats) de la Chambre des Communes depuis le transfert de son secrétaire à la division des Procès-Verbaux, j'ai l'honneur de faire rapport que, conformément à vos instructions au commencement de la session, les éditeurs des Débats ont assumé les fonctions du secrétariat, et l'on m'affirme que le travail de cette division s'est fait d'une manière des plus satisfaisantes. Comme il n'est plus besoin d'un secrétaire de cette division, je recommande qu'il ne soit plus fait de nomination nouvelle à cet emploi et que la charge soit abolie.

Vu que M. Owens ne s'occupe plus du travail sténographique, un sténographe de la section des comités a été transféré à la section des Débats sans dépense addition-

nelle, vu que le salaire du secrétaire n'est plus requis.

J'ai aussi l'honneur de recommander que, par suite des changements susdits, M. Owens, à raison de ses longs services et de son expérience, soit désigné comme "Editeur des Débats", pour agir conjointement avec M. Horton, au lieu de "Editeur conjoint des Débats et rapporteur", et que les Editeurs des Débats aient responsabilité égale en ce qui concerne le travail de la division des sténographes de la Chambre (section des Débats).

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> THOS. B. FLINT, Greffier de la Chambre.

A l'honorable ORATEUR,

de la Chambre des Communes.

M. Casgrain, l'un des membres du Conseil prié du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, télégrammes, soumissions, etc., touchant l'établissement d'une

route postale rurale à partir d'Alma et passant par Sylvester et Loch-Broom, et se rapportant à la fermeture des bureaux de poste à Sylvester et à Loch-Broom. (Document de la session, No 221.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous papiers, pétitions, lettres, télégrammes, soumissions et autres documents concernant l'établissement d'une route postale rurale de Scotsburn à North-Scotsburn, Roger's-Hill et Hardwood-Hill, et la fermeture de bureaux de poste sur ce parcours. (Document de la session, No 222.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 35) concernant les Placements des Compagnies d'assurance sur la Vie, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Pêcheries:—entretien d'usines servant à faire des expériences pour la réduction du chien de mer, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de permis sous le régime modus vivendi, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la patrouille des pêcheries, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour organiser une exposition de poisson frais et fumé à l'exposition annuelle de Toronto, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les traitements, construction et entretien d'établissement de pisciculture, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

M. Blain propose, secondé par M. Armstrong (Lambton),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 8) concernant la compagnie dite *The Niagarà*, *St. Catharines and Toronto Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès sur le dit bill et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour

délibérer de nouveau sur le dit bill.

Et l'heure consacrée aux bills privés en vertu de la règle 25 étant expirée, le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(En comité.)

- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques—ministère de l'Intérieur:—Relevés astronomiques—études et délimitation des frontières extérieures du Canada, et le service astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris les dépenses de l'observation astronomique fédérale d'Ottawa, et la succursale de Saanich-Hill, C.-B., et \$1,000 à M. King, comme commissaire de la frontière internationale, \$260,000; paiements en accompte sur la construction et l'installation d'un grand télescope réflecteur pour l'Observatoire astronomique du Dominion (division de l'Ouest)—crédit additionnel, \$8,000, \$35,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Immigration:—Dépense casuelle dans les agences canadienne, britannique et étrangère, et dépenses générales de l'immigration, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des secours aux Canadiens nécessiteux dans les pays autres que les Etats-Unis, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de l'immigration chinoise:—Appointements, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soiit accordée à Sa Majesté pour l'administration de l'immigration chinoise:—Dépense casuelle, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:-

Bill (No 58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Grains du Canada".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill E 2 (No 77) intitulé: "Loi concernant la *Colonial Bank (Canada)*; et Bill F 2 (No 78) intitulé: "Loi concernant la *British Trust Company*". Bill D 2 (No 76) intitulé: "Loi pour faire droit à Christopher Sinclair";

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill en instance de divorce ci-haut mentionné, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 3 avril 1916.

PRIÈRES.

Sir George Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, messages, correspondances, rapports, etc., concernant la cancellation du contrat de subside à la Compagnie de navigation Trans-Saint-Laurent, et l'octroi d'un tel contrat à une nouvelle compagnie pour service entre Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord, comprenant toutes les correspondances échangées entre le département du Commerce, le département des Postes, ou les ministres d'iceux, et les deux dites compagnies. (Document de la session, No 223.)

M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Relevé des sommes dépensées par le ministère des Postes sous les rubriques qui suivent, pendant la partie du présent exercice expirée le 31 décembre 1915, savoir:—

Transport des malles par eau, par chemins de fer et par bateaux à vapeur, confection et réparation des sacs de malles, cadenas, etc., boîtes de distribution rurale; salaires; frais de voyage, fabrication des timbres-poste et de bons de poste; mémoires de fournisseurs; papeterie, impressions et publicité; divers déboursés; et entretien du service dans le district du Yukon. Aussi, état faisant connaître les recettes perçues pendant la même période sous les divers chapitres mentionnés dans l'annexe A (Revenu) du rapport du ministre des Postes pour l'année expirée le 31 mars 1915. (Document de la session, No 224.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Copie d'une requête des citoyens de Louiseville, demandant que L. F. Sanfaçon ne soit pas destitué de sa charge de maître de poste de cette ville; aussi, copie de toutes lettres envoyées par A. Bellemare, écr, M.P., au sujet de la destitution du dit L. F. Sanfaçon et demandant cette destitution; aussi, copie de toute lettre du même A. Bellemare, écr, M.P., recommandant Chs Ed. Lesage comme maître de poste en remplacement du susdit L. F. Sanfaçon. (Document de la session, No 225.)

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de tous documents, rapports, correspondance, etc., se rapportant au changement de la station de Saint-Eleuthère, sur le chemin de fer Transcontinental-National. (Document de la session, No 226.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, instructions et autres documents concernant toute poursuite prise ou à prendre contre la firme de James W. Cumming par le ministre des Chemins de fer par suite des divulgations relatives aux irrégularités de pesage du fret tel que mentionné dans la réponse à ordre No 25, en date du 29 février 1916. (Document de la session, No 227.)

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie certifiée d'un rapport du Conseil privé approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 3 avril 1916, concernant la nomination d'une commission royale pour faire une enquête sur certains contrats conclus par un comité (connu sous le nom de comité des obus) dont le général Sir Alexander Bertram était le président. (Document de la session, No 228.)

M. Sexsmith, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité rapporte, pour l'information de la Chambre,—Que le comité a examiné la question de l'immigration et a entendu le témoignage de M. Blake Robertson, député-surintendant de l'Immigration sur ce sujet. Votre comité recommande que le témoignage entendu soit imprimé sous forme de livre bleu, et aussi comme appendice du Journal.

Il recommande de plus que le témoignage de M. Nunnick, de la Commission de Conservation, au sujet du "Progrès de l'agriculture en Canada', dont il a déjà été fait rapport pour l'information de la Chambre, soit imprimé sous forme de livre bleu, et aussi comme appendice du Journal. (Appendice No 2.)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill D 2 (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Christopher Sinclair".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill E 2 (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Colonial Bank (Canada)".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill F 2 (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la British Trust Company".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateuur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

En conformité de l'article 3 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son treizième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés et constate que toutes les exigences de la règle 91, concernant la publication des avis, ont été observées dans chaque cas, savoir:—

Bill E 2 (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Colonial Bank (Canada)". Bill F 2 (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la British Trust Company".

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 8) concernant la compagnie dite The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company;

Bill (No 24) concernant la Toronto, Niagara and Western Railway Company;

Bill D (No 56) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de Stone, Limited":

Bill E (No 62) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un certain brevet de Harvey Hubbell, Incorporated";

Bill T (No 63) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Phyllis Lasher";

Bill U (No 64) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Mills";

Bill V (No 69) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Smith"; et

Bill L (No 70) du Sénat, intitulé: "Loi concernant The Atlin Railway Company", ct après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill D (No 56) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de Stone, Limited"; bill E (No 62) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un certain brevet de Harvey Hubbell, Incorporated"; bill T (No 63) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Phyllis Lasher; bill U (No 64) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Mills"; bill V (No 69) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Smith"; et bill L

(No 70) du Sénat, intitulé: "Loi concernant The Atlin Railway Company", et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait de nouveau progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 8) concernant la compagnie dite The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company; et bill (No 24) concernant la Toronto, Niagara and Western Railway Company, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour

délibérer de nouveau sur les dits bills.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Stevens, . Ordonné, que le bill D (No 56) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de Stone, Limited", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill E (No 62) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de Harvey Hubbell, Incorporated", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Copp,

Ordonné, que le bill T (No 63) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Phyllis Lasher", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Copp,

Ordonné, que le bill U (No 64) du Sénat; intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Mills", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Copp,

Ordonné, que le bill V (No 69) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Smith", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Copp.

Ordonné, que le bill L (No 70) du Sénat, intitulé: "Loi concernant The Atlin Railway Company", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Stevens,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills suivants, savoir:—

Bill T (No 63) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Phyllis Lasher";

Bill U (No 64) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Mills"; et

Bill V (No 69) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Smith".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 11) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite British America Nickel Corporation, Limited", lequel ayant été lu la première fois a été référé au comité des Bills Privés et agréé par lui.

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 22) intitulé: "Loi constituant en corporation la Edmonton and Southwestern Railway Company", lequel ayant été lu la première fois a été référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes et agréé par lui.

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Z (No 72) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Wilson".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill A 2 (No 73) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimée Rita Elliott".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

- Quels sont les noms des personnes qui composent le personnel du bureau du Haut-Commissaire du Canada à Londres;
 - 2. Si quelques-uns de ces fonctionnaires sont nés en Canada et leurs noms;
- 3. S'il est vrai, comme la chose a été dite, que le Canada est la seule des possessions britanniques qui n'emploie aucun de ses indigènes dans le bureau de son haut-commissaire.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et documents concernant la destitution ou la démission du docteur W. T. Patton, du service de la division de l'inspecteur vétérinaire du ministère de l'Agriculture à Coutts, Alberta, de sa réinstallation, et de sa révocation ou démission subséquente.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Descarries,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute enquête, lettres, correspondance quelconque au sujet de la démission de J. B. Deschênes et Thomas Bernier, employés sur l'Intercolonial, à la Rivière-du-Loup.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), pour M. Chisholm, secondé par M. Turriff, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance se rapportant en quelque manière à une subvention accordée au steamer Amethyst, qui naviguait entre Montréal et les ports de Terre-Neuve en 1910-11 et 1911-12.

Sur motion de M. Paquet, secondé par M. Boulay,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre M. J. Antime Roy, de l'Ile-Verte, et le gouvernement fédéral au sujet d'une ferme qui pourrait être vendue ou louée au gouvernement pour en faire une station expérimentale.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:-

Bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Commissaires du havre de Vancouver";

Bill (No 23) intitulé: "Loi constituant en corporation The Ontario, Niagara Connecting Bridge Company";

Bill (No 25) intitulé: "Loi constituant en corporation The Western Canada Telephone Company"; et

Bill (No 28) intitule: "Loi concernant la Kettle Valley Railway Company et la Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company".

Aussi, le Sénat a adopté le bill suivant pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill G 2 (No 79) intitulé: "Loi pour faire droit à Hope Fothergill Baily".

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill en instance de divorce ci-haut mentionné, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Sir Robert Borden propose, secondé par Sir George Foster,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération certaines résolutions pour subvenir aux dépenses de la guerre.

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ces résolutions, les recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 66) pour aider à la législation provinciale ou restreignant la vente ou l'usage des boissons enivrantes.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès sur le dit bill et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain.

Mardi, 4 avril 1916.

PRIÈRES.

Ordonné, que M. Roche ait la permission de présenter un bill (No 80) modifiant la . Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill G 2 (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hope Fothergill Baily".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Reid, pour M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques des chemins de fer du Canada, année terminée le 30 juin 1915. (Document de la session, No 20b.)

Avec le consentement de la Chambre;

Sir Robert Borden propose, secondé par Sir George Foster,—Que les Bills et Ordres publics soient appelés maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les Bills et Ordres publics sont en conséquence appelés.

L'ordre No 24 étant lu comme suit :--

"La Chambre de nouveau en comité sur le bill (No 21) Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.—M. Sinclair."

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. Rogers,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé et que le bill soit renvoyé au comité de la Marine et des Pêcheries.

. Sir Robert Borden propose, secondé par Sir George Foster,—Que l'ordre No 29 soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé, et il est comme suit:-

Ordre No 29.—" Suite de la discussion de la motion de Sir Wilfrid Laurier,—Qu'il soit nommé un comité de membres de cette Chambre aux fins de faire une enquête sur tous les achats d'obus ou autres munitions ou articles quelconques par la Commission des munitions formée par le ministre de la Milice, tel qu'énoncé en cette Chambre le 15 avril 1915 par le premier ministre, et aussi sur tous contrats faits ou toutes commandes données par la dite commission pour la fourniture d'obus ou autres munitions ou articles quelconques; avec pouvoir au dit comité d'interroger des témoins sous serment et d'ordonner la production de tous documents, livres, lettres ou papiers, et aussi de faire rapport de temps à autre à cette Chambre en la manière qu'il jugera convenable."

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre reprend le dit débat ajourné. Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill D 2 (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Christopher Sinclair".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Qu'il soit nommé un comité de membres de cette Chambre aux fins de faire une enquête sur tous les achats d'obus ou autres munitions ou articles quelconques par la Commission des munitions formée par le ministre de la Milice, tel qu'énoncé en cette Chambre le 15 avril 1915 par le premier ministre, et aussi sur tous contrats faits ou toutes commandes données par la dite commission pour la fourniture d'obus ou autres munitions ou articles quelconques; avec pouvoir au dit comité d'interroger des témoins sous serment et d'ordonner la production de tous documents, livres, lettres ou papiers, et aussi de faire rapport de temps à autre à cette Chambre en la manière qu'il jugera convenable.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Bourassa,	Hughes	Maclean (York, O.),	Proulx.
Boyer,	(King, IPE.),	MacNutt,	Pugsley,
Broder,	Kyte,	McCoig,	Ross,
Buchanan,	Lamarche,	McCraney,	Sinclair.
Bureau,	Lanctôt,	McCrae,	Thomson
Copp,	Lapointe	Marcile (Bagot),	(Qu'Appelle),
Demers,	(Kamouraska),	Martin (Régina),	Truax,
Devlin,	Laurier (Sir Wilfrid)	, Michaud,	Turgeon,
Fortier,	Lemieux,	Mondou,	Turriff,
Gauthier	Loggie,	Nesbitt,	Verville,
(St-Hyacinthe),	Macdonald,	Pacaud,	Warnock,
	Maclean (Halifax),	Papineau,	Wilson (Laval)-44.

CONTRE:

Messieurs

Achim,	Casgrain,	Macdonell,	Rogers.
Ames (Sir Herbert),	Clark (Bruce),	McCurdy,	Schaffner,
Armstrong	Cromwell,	McLean	Scott,
(Lambton).	Crothers,	(Queen, IPE.),	Sexsmith,
Armstrong (York, O.)	, Currie,	Meighen,	Shepherd,
Arthurs,	Descarries,	Merner,	Smith,
Ball,	Edwards,	Middlebro,	Steele:
Barnard,	Elliot,	Morphy,	Stevens.
Barrette,	Fisher,	Morris,	Stewart (Hamilton).
Bellemare,	Forget	Morrison,	Sutherland,
Bennett (Calgary),	(Sir Rodolphe),	Munson,	Thoburn.
Bennett (Simcoe),	Foster (Sir George),	Nickolson,	Thornton.
Rest,	Gauthier (Gaspé),	Nickle,	Walker.
Blain,	Girard,	Paquet,	Wallace,
Blondin,	Glass,	Patenaude,	Webster,

Borden (Sir Robert),	Hanna,	Paul,	Weichel,
Boulay,	Hazen,	Porter.	White (Sir Thomas),
Bowman.	Henderson,	Reid,	White (Renfrew),
Boys.	Lalor.	Rhodes,	Wilcox,
Brabazon,	Lavallée.	Roche,	Wilson (Wentworth),
Burnham.	L'Espérance,	Rochon,	Wright-82.
Carrick.			

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster,

Résolu, que la Chambre passe immédiatement aux mesures du gouvernement.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Sir Thomas White propose, secondé par M. Casgrain,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et aux paquebots—océan Atlantique:—Service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull, Ang., ou les deux, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre les ports atlantiques canadiens et l'Aus-

tralie et la Nouvelle-Zélande, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Cuba, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante mille six cent soixante et six dollars et soixante et six cents soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et les Indes occidentales ou l'Amérique du Sud ou les deux, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique du Sud,

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Montréal, Québec et Manchester, Ang., durant la saison de navigation, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester durant la saison d'hiver, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast durant

l'hiver, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow durant l'hiver, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres durant l'hiver, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille cinq cent neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et aux paquebots—océan Pacifique:—Service à la vapeur entre le Canada et l'Australie ou Nouvelle-Zélande ou les deux, sur l'océan Pacifique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre cents soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada, la Chine et le Japon, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Avec la permission de la Chambre;

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, rapports de fonctionnaires, lettres, recommandations et autres documents se rapportant à la nomination de A. Kastella, au poste de surintendant mécanique des dragues, ainsi qu'à sa démission, et aux causes et raisons de sa démission ou renvoi. (Document de la session, No 229.)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 21 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, décrets du conseil, rapports et documents concernant la construction de la digue à Grand'Mère, comté de Champlain, province de Québec, par la Laurentide Co., Limited. (Document de la session, No 230.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et seize minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 5 avril 1916.

PRIÈRES.

M. Steele, pour M. Sharpe, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité a examiné les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill W (No 71) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Alexander Reinhardt".

 $\mbox{Bill Z (No 72)}$ du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Wilson".

Bill A 2 (No 73) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimée Rita Elliott".

Sur motion de M. Middlebro, secondé pr M. Blain,

Ordonné, que le bill E 2 (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Colonial Bank (Canada)", soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

M. Kemp, pour Sir Sam Hughes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Mémorandum No 2, touchant le Travail du ministère de la Milice et de la Défense—Guerre européenne 1914-15,—du 1er février 1915 au 31 janvier 1916. (Document de la session, No 231.)

M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres et requêtes en la possession ou sous la gouverne du ministère des Postes se rapportant à la destitution du maître de poste McRitchie, à North-River-Centre, comté de Victoria, N.-E., et à la nomination de Neil McLeod pour le remplacer. (Document de la session, No 232.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 mars 1916,—Copie de tous documents, requêtes, correspondance, télégrammes, recommandations, etc., en la possession du ministre des Postes ou de son ministère, se rapportant à la destitution de James Hall, maître de poste à Milford-Haven-Bridge, comté de Guysborough, N.-E., et à la nomination de Guy O'Connor comme son remplaçant. (Document de la session, No 233.)

- M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1916,—Rapport indiquant la répartition des arrondissements de scrutin au Manitoba faite par des juges sous l'empire de la Loi des Elections fédérales, 7-8 Edouard VII, chapitre 26. Document de la session, No 234.)
- M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 février 1916,—Copie de plans, profils, rapports, correspondance et tous documents concernant la construction d'un viaduc à Amqui, sur le chemin de fer Intercolonial à l'endroit appelé Traverse Dubé; ainsi que copie des plans désignant les propriétés de l'Intercolonial à Amqui et du terrain loué à la municipalité d'Amqui, avec copie du bail concernant le dit terrain. (Document de la session, No 235.)

Sur motion de M. Morris, secondé par M. Hanna,

Ordonné, que le bill F 2 (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la British Trust Company, soit inscrit sur le feuilleton des ordres parmi les bills privés pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 81) modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, Copie de tous télégrammes, offres, soumissions, rapports, contrats et documents concernant la vente ou autre disposition de munitions d'armes portatives depuis le 4 août 1914.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Descarries,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les questions posées aux candidats pour examens du Service civil intérieur depuis le 1er de mai 1912.

Sur motion de M. Gauvreau, secondé par M. Lanctôt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tout télégramme ou lettre de Léo Bérubé, avocat, M.P.P., au ministre de la Justice, s'opposant à la production des documents officiels et publics demandés par C. A. Gauvreau, M.P., dans la cause de J. P. Dionne vs le Roi et copie de toute réponse du ministre de la Justice aux dits télégrammes ou lettres.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 34) intitulé: "Loi autorisant certaines extensions de temps aux Compagnies d'assurance", lequel est lu comme suit:-

Page 1, ligne 5.-Après "1910" insérer "est expiré dans le cours de la présente

session ou".

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 66) pour aider à la législation provinciale prohibant ou restreignant la vente ou l'usage des boissons enivrantes, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour

délibérer de nouveau sur le dit bill.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides

M. Rogrs, pour Sir Thomas White, propose, secondé par M. Casgrain,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-neuf mille six cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—chemins de fer—chemin de fer du Nouveau-Brunswick et de l'Ille-du-Prince-Edouard:—Pour donner à la ligne le type des embranchements de l'Intercolonial, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer International:—Pour donner à la ligne le type des embranchements de l'Intercolonial, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'un somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Canaux:—Canal Lachine—améliorations, écluse 4, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Pour construire un pont sur le canal Rideau à l'avenue Prétoria, Ottawa, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Construction, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—canaux—canal Chambly:—Réfection d'un pont à la traverse Daigneault, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall:—Améliorations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Dragage, \$8,000; murs de protection, lac Saint-François, \$6,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Réparations et replacement de barrages, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Soulanges:—Poteaux d'amarrage, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Grosses réparations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Williamsburg:—Améliorations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité ds Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bîll (No 46) intitulé: "Loi concernant la compagnie The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill suivant pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill R (No 82) intitulé: "Loi constituant en corporation The Premier Insurance Company of Canada".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarantecinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 6 avril 1916.

PRIÈRES.

M. Kemp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 mars 1916,—Relevé faisant connaître le nombre de chevaux de remonte achetés dans l'Alberta, les noms des personnes de qui ces chevaux ont été achetés, et le prix que chaque cheval a coûté. (Document de la session, No 236.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 mars 1916,—Etat

indiquant,-

- Qui a fourni les provisions, les effets d'habillement et autres articles nécessaires aux troupes à North-Sydney et Sydney-Mines depuis le 4 août 1914 et le 1er février 1916;
- 2. Quels sont les noms des fournisseurs et les montants payés à chacun, ainsi que les montants dûs à chacun le 1er février 1916 en sus des paiements déjà faits:
- 3. Si les dites fournitures ont été obtenues par voie de soumissions publiques; dans l'affirmative, de quelle manière les soumissions ont été demandées, et quels sont les noms des soumissionnaires;
 - 4. Si les contrats ont été adjugés dans tous les cas au plus bas soumissionnaire :
- 5. Quels sont les noms de ceux qui ont soumissionné et le prix stipulé dans chaque soumission:
- 6. Quelles méthodes différentes ont été suivies pour obtenir des soumissions, et pour quelles catégories d'articles ou de marchandises. (Document de la session, No 237.)
- M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Décret du conseil No 680, daté le 23 mars 1916, touchant l'application de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907, dans le cas de différends entre patrons et employés en ce qui concerne la livraison des articles et approvisionnements de guerre. (Document de la session, No 238.)

Ordonné, que M. Lapointe (Saint-Jacques, Montréal), ait la permission de présenter un bill (No 83) modifiant la Loi des Banques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Roche ait la permission de présenter un bill (No 84) à l'effet d'autoriser certaines terres d'écoles et terres fédérales à être comprises dans la région d'irrigation de Taber, dans la province de l'Alberta.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill R. (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Premier Insurance Company of Clanada".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 74) portant prélèvement d'une taxe sur les Profits d'affaires.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quellque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement:

Bill (No 6) intitulé: "Loi ayant pour objet de ratifier certains contrats faits entre la compagnie du chemin de fer Canadian Northern Ontario, la compagnie du chemin de fer Canadian Northern et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

Aussi, le Sénat a adopté le bill suivant avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:-

Bill (No 26) intitulé: "Loi permettant à la Corporation de la cité de Brantford

de posséder et d'exploiter le Grand Valley Railway".

Et aussi, le Sénat informe cette Chambre qu'il a institué un comité, composé de neuf membres pour s'enquérir, seul ou conjointement avec un comité semblable de la Chambre des Communes, des mesures prises ou qui devraient être prises pour promouvoir en ce pays les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, aussi bien durant la guerre qu'après la guerre; ce comité devant se composer des honorables messieurs Béique, Bolduc, Lougheed, Dandurand, Edwards, Bostock, Ross (Moosejaw), Taylor et Ross (Middleton) et devant faire rapport de temps à autre à cette Chambre; et invite la Chambre des Communes à instituer un semblable comité pour agir conjointement avec le comité nommé par le Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 7 avril 1916.

PRIÈRES.

M. Steele, pour M. Sharpe, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill A (No 39) du Sénat, intitulé: "Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada et à l'effet de changer son nom en 'Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Est'".

Bill B (No 40) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Ouest".

M. Kemp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1916,—Copie de la preuve faite devant la commission nommée pour faire une enquête sur les demandes d'indemnité pour dommages à des terrains et autres propriétés dans la ville de Sydney-Mines, N.-E., formulées contre le ministère de la Milice, et du rapport fait sur chaque réclamation ou cas. (Document de la session, No 239.)

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance échangés depuis le 1er octobre 1914 jusqu'à la date actuelle, entre l'Orateur, le greffier de la Chambre des Communes, la Commission du Service civil et le ministre des Finances au sujet de la nomination projetée de M. H. Crossby Sherwood à titre d'adjoint du greffier des Ordres et Minutes. (Document de la session. No 240.)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations et correspondance se rapportant à la récente nomination d'un gardien de phare à Arisaïg, N.-E. (Document de la session, No 241.)

M. Jameson, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Ayant examiné le bill (No 21) modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada, votre comité a décidé de le rapporter avec des amendements.

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse, et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1917, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du

Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (Document de la session, No 5.)

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, 7 mars 1916.

Sur motion de Sir Thomas White, secondé par M. Hazen,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 74) portant prélèvement d'une taxe sur les Profits d'affaires, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait plusieurs amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill. Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 80) modifiant la Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

M. Blain propose, secondé par M. Morphy,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill W (No 71) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Alexander Reinhardt":

Bill Z (No 72) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Wilson"; et

Bill A 2 (No 73) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimée Rita Elliott", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Henderson, secondé par M. Bennett (Simcoe),

Ordonné, que le bill W (No 71) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Alexander Reinhardt", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Morphy, secondé par M. Davidson,

Ordonné, que le bill Z (No 72) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Wilson", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Maclean (Halifax).

Ordonné, que le bill A 2 (No 73) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimée Rita Elliott", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Morphy, secondé par M. Bennett (Simcoe),

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les trois bills en instance de divorce ci-haut mentionnés. Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 46) intitulé: "Loi concernant la compagnie The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company", lequel est lu comme suit:—

Page 4, ligne 39.—Retrancher la clause 3.

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 26) intitulé: "Loi permettant à la Corporation de la cité de Brantford de posséder et exploiter le Grand Valley Railway", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 38.—Après "et" insérer "elle peut".

Page 4, ligne 29.—Après "Corporation" retrancher les mots "la dite entreprise et le dit" et y substituer les mots "et aux Commissions mentionnées aux articles 4 et 7 de la présente loi, à la dite entreprise et au dit".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appell la seconde lecture du'bill G 2 (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hope Fothergill Bailey".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagn, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill E 2 (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Colonial Bank (Canada)".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill F 2 (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la British Trust Company".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill R (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Premier Insurance Company of Canada".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Avec le consentement de la Chambre;

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster.

Ordonné, que la règle No 77 soit suspendue en ce qui concerne les estimations budgétaires présentées ce jour, pour permettre de les considérer en comité des Subsides ce jour.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

Résolu, qu'une somme n'excédant pas les chiffres ci-dessous énumérés (lesquels constituent un cinquième du budget principal non encore adopté) soit accordée à Sa Majesté à compte des services suivants pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1917:—

Frais de gestion—bureaux des sous-receveurs généraux et caisses d'épargnes rurales-appointements, \$13,370; dépenses casuelles, \$1,200; impressions des billets du Dominion, \$60,000; impressions, annonces, inspection, frais de assageries, etc., \$8,400; commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, \$16,000; courtage sur achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, \$1,120; timbres anglais, frais de port, etc., \$4,000; pour faire sortir de la circulation des monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, \$3,000. Gouvernement civil-ministère de la Milice et de la Défense-traitements, \$36,240: dépense casuelle, \$3,900; département des Assurances-traitements, \$5,832.50; dépense casuelle, \$5,100. Arts et agriculture—santé des animaux, \$114,000; pour administrer et appliquer la loi relative à la viande et aux conserves alimentaires, \$58,400; pour le développement de l'industrie du bétail, \$120,000; pour appliquer la Loi concernant les grains de semences, pour éprouver les grains de semence au profit des cultivateurs et des marchands de grains de semence, pour encourager la production et l'utilité du grain de qualité supérieure et pour encourager la production et la récolte des produits agricoles et potagers, \$30,000; pour l'administration et la mise en vigueur des dispositions de la Loi concernant l'Instruction agricole, \$5,000. Quarantaine—appointements et dépense casuelle pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, \$45,000. Pensions—pension payable par suite de l'invasion fénienne, 1866-1870, \$400; pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et

pour service actif en général, \$4,000; pensions—guerre européenne, \$600,000. Milice et défence-bataillons scolaires, \$20,000; habillement, \$160,000; dépense casuelle, \$12,000; droits de douane, \$20,000; bibliothèque du ministère, \$200; arsenal fédéral, \$20,000; services et ouvrages de génie, \$100,000; subventions à des sociétés et corps de musique, \$16,600; quartiers généraux, états-majors de division et district, \$41,100; entretien des propriétés militaires, \$36,000; troupe permanente. \$460,000; impressions et papeterie, \$14,000; Collège militaire royal, \$32,000; salaires et gages, \$52,000; écoles d'instruction, \$30,000; matériel, \$20,000; levés de plans, \$8,000; transport et fret, \$35,000; zone d'instruction et terrain servant aux fins militaires, \$40,000. Chemins de fer et Canaux-imputable sur le capital-chemins de fer-Intercolonial-équerre d'arrêt et selles de rails, \$4,000; embranchement-Sunny-Brae à Mulgrave. \$195.600; ponts-renforcement, \$96,700; Dartmouth à l'embranchement de Deans, \$30,000; Halifax-docks et quais, \$5,600; Halifax-nouvelles installations de têtes de lignes, \$600,000; installation du système de sûreté (block system) se rattachant à l'exploitation, \$1,000; Lévis-améliorations, \$26,000; Moncton-ateliers des locomotives et des wagons et outillage, \$10,000; Moncton—suppression des passages à niveau, \$5,000; constructions originales, \$6,000; passages à niveau et ponceaux permanents sur les fermes, \$1,000; stations génératrices-agrandissement des installations, \$200; appareils de sûreté pour l'équipement, \$4,800; Saint-Jean-ligne de raccordement, Courtenay-Bay, \$22,200; arpentages et inspections, \$4,000; pour augmenter les installations et les facilités le long de la ligne, \$17,000; pour régler la réclamation de M. E. Keefe, remises à locomotives de Halifax, \$2,234.60; service d'eau-agrandissement, \$900; chemin de fer de l'He-du-Prince-Edouard-ponts-renforcement, \$720; construction primitive, \$160; levés de plans et inspections, \$200; pour augmenter les installations et les facilités le long de la ligne, \$1,540; établissement d'un bac transbordeur-construction, installations de têtes de lignes et raccordements nécessaires, \$120,000; chemin de fer de la Baie-d'Hudson-construction d'installation de têtes de lignes et d'élévateurs, \$600,000; chemin de fer Transcontinental national—construction, \$300,000; pont de Québec-construction, \$690,000; canal de navigation de Welland;-construction, \$900,000; subvention-au chemin de fer Edmonton, Dunvegan et British-Columbia, subvention aux fins de construction d'un embranchment depuis un endroit sur sa ligne située près de l'établissement de la rivière Esprit jusqu'à et à travers la région des terres de Grande-Prairie, Alberta, sur une distance de pas plus de soixante milles; aux mêmes termes et conditions auxquels on a octroyé des subventions afin de venir en aide à la construction de certains chemins de fer compris dans la loi 3-4 George V, chapitre 96, 1913, \$76,800. Chemins de fer et canaux—imputable sur le revenu—canaux— Saint-Pierre—améliorations, \$32,600; Trent—améliorations, \$8,000. Divers—arbitrage et sentences arbitrales, \$800; Commissaires des chemins de fer de l'Etat-entretien et exploitation, y compris \$800 pour Clyde Leavitt, en sa qualité d'inspecteur en chef des incendies, \$35,670; Commissaires des chemins de fer de l'Etat—pour payer les dépenses relatives aux causes qui lui ont été soumises, \$5,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Université McGill, pour la fondation d'une école de construction des chemins de fer et du transport en général affilié à la faculté des sciences appliquées, \$500; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Ecole Polytechnique de Montréal, pour améliorer l'enseignement dans la construction des chemins de fer et le transport en général, \$500; frais de litige, \$1,200; wagons du Gouverneur généralservice, réparations et changements, \$1,000; chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique ---rémunération au directeur nommé par le gouvernement, \$400; divers travaux non prévus, \$1,000; levés de plans et inspections—canaux, \$5,000; levés de plans et inspections—chemins de fer, \$10,000; pour payer les dépenses relatives à la refonte de la Loi des chemins de fer, \$400. Travaux publics-imputable sur le capital-édifices publics-Ottawa-édifices des archives-agrandissement, \$10,000; Ottawa-édifice administratif de l'Est-agrandissement, \$3,400; Ottawa, nouveaux palais administratifs et emplacements, \$40,000; Ottawa-édifices du Parlement-agrandissement, \$20,000; Torontonouvel édifice fédéral, \$42,000; ports et rivières-Halifax, cale sèche, \$50,000; port de

Saint-Jean-améliorations, \$200,000; port de Québec-cale sèche à Lauzon, \$99,000; port de Québec-améliorations, \$300,000; port de Québec-rivière Saint-Charles-améliorations de la navigation, \$140,000; port de Toronto-améliorations, \$120,000; rivière des Français-améliorations du cours d'eau, \$80,000; Port-Arthur et Fort-Williamaméliorations aux ports et rivières, \$200,000; port de Vancouver-améliorations, \$70,000; port de Victoria—améliorations, \$200,000; Esquimalt—cale sèche, \$40,000. Travaux publics—imputable sur le revenu—édifices publics—Nouvelle-Ecosse—Amherst -nouveau bureau de poste, \$5,000; Amherst-salle d'exercice, \$1,200; Bear-River-édifice public, \$800; Bridgetown—bureau de poste, \$800; Canning—édifice public, \$3,000; Chester-édifice public, \$3,000; Dartmouth-nouvel édifice public, \$1,600; citadelle d'Halifax-nouveaux quartiers pour célibataires et salle de récréation, \$2,600; Halifax -entrepôt de vérification des douanes, \$20,000; Halifax-édifice des douanes-améliorations, \$600; Halifax—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$1,000; Halifax-salle d'exercices pour le 63me régiment, \$9,000; Halifax-station postale à l'extrémité nord, \$5,000; Hantsport-édifice public, \$1,800; Mahone-Bay-édifice public, \$400; Middleton-édifice public, \$3,000; North-Sydney-édifice public-améliorations, \$1,000; Pictou-édifices des douanes-nouvelles fournaises, etc., \$400; Port-Hawkesbury-édifice public, \$600; Shubenacadie-édifice public, \$95; Stewiacke-édifice public, \$100; Sydney-édifice public-améliorations, \$400; Truro-nouvel édifice public, \$4,600; Nouveau-Brunswick—Bouctouche—édifice public, \$2,000; Chatham—édifice public-addition, \$2,400; Milltown-édifice public, \$600; Sackville-édifice public, \$3,000; Shédiac—édifice public, \$3,600; Saint-Jean—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$1,000; Saint-Jean—nouveau bureau de poste, \$18,800; Saint-Georges -édifice public, \$4,000; provinces maritimes en général-édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$5,000; Québec-Beauport-édifice public, \$4,000; Bedfordédifice public, \$2,000; Berthier—nouvel édifice public, \$2,000; D'Israéli—édifice public, \$2,000; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$7,000; East-Angus—édifice public, \$1,000; Gaspé-édifice public, \$5,000; Grand'Mère-édifice public, \$3,900; Grosse-Ile, station de quarantaine—améliorations et réparations aux édifices, aux meubles, etc., \$3,000; Grosse-Ile, station de quarantaine—nouveaux édifices publics, \$25,000; Hull—bureau de poste—nivelage du terrain, etc., \$200; Jeune-Lorette—édifice public, \$2,000; Joliette—édifice public—addition à, \$2,200; Maisonneuve—station postale "M". Montréal, \$14,400; Mont-Laurier-édifice public, \$1,000; Montréal-bureau de poste général-pour remodeler l'ancien édifice, compris la prime aux arbitres, avec intérêt, etc., \$5,600; Montréal-station postale "A", \$25,000; Montréal-station postale "G"division Saint-Laurent, rues Prince-Arthur et Elgin, \$10,000; Montréal-nouvelle caserne, \$20,000; Montréal—nouvel édifice pour le Revenu de l'Intérieur, \$24,000; Montréal-nouveau dépôt d'intendance, \$10,000; Montréal-édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$6,000; Murray-Bay-édifice public, \$2,600; Québec-bureau de poste agrandissement et modifications, \$35,000; Québec (parc Savard)—cottages isolés pour maladies contagieuses, et édifices de désinfection, \$3,600; Shawville édifice puplic, \$3,200; Sherbrooke—édifice public—addition à, \$2,000; Stanstead-Plain—édifice public, \$2,000; Sainte-Agathe-des-Monts-édifice public, \$1,000; Sainte-Anne-de-Beaupré-édifice public, \$2,000; Saint-Jacques-de-l'Achigan-édifice public, \$3,000; Saint-Ours-édifice public, \$2,900; Saint-Romuald-d'Etchemin-édifice public, \$400; Sainte-Thérèse-édifice public, \$800; Trois-Rivières-nouvel édifice public, \$9,000; Verdunédifice public, \$7,000; Waterville-édifice public, \$3,000; Westmount-salle d'exercices et arsenal, \$6,000; Ontario—Barrie—salle d'exercices, \$3,000; Berlin—édifice public, \$10,00; Brantford—nouvelle salle d'exercices, \$15,000; Brussels—édifice public, \$4,500; Burford—édifice public, \$2,000; Burk's-Falls—édifice public, \$4,000; Campbellford édifice public, \$3,200; Cannington-édifice public, \$1,600; Cobourg-nouvel édifice public, \$5,000; Copper-Cliff-édifice public, \$3,000; Cornwall-édifice public-améliorations, \$600; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$7,000; Dunnville—édifice public, \$4,000; Durham-édifice public, \$4,800; Elmira-édifice public, \$1,000;

Exeter-édifice public, \$3,000; Forest-édifice public, \$4,000; Fort-Frances-édifice public, \$5,000; Fort-William-édifice des douanes et entrepôt de vérification, \$3,000; Fort-William—salle d'exercices, \$6,000; Galt—salle d'exercices, \$1,200; Georgetown édifice public, \$4,000; Gore-Bay-édifice public, \$1,000; Gravenhurst-édifice public, \$4,000; Hamilton-édifice public-agrandissement et améliorations, \$9,400; Hamilton -station postale "B", \$7,000; Hespeler-édifice public, \$4,400; Huntsville-édifice public, \$4,000; Ingersoll—salle d'exercices, \$5,000; Kemptville—édifice public—terrain additionnel requis, \$300; Kenora-salle d'exercices, \$4,000; Kingston-collège militaire-salle d'exercices avec couverture, \$3,000; Kingston-édifice pour entrepôt d'intendance, \$2,000; Kingsville-édifice public, \$4,000; Lindsay-édifice public-améliorations, \$1,400; Listowel-salle d'exercices, \$600; London-arsenal-agrandir l'emplacement, \$10,000; London-bureau de poste, \$19,000; London-édifice des douanes-améliorations, \$1,400; Meaford-édifice public, \$2,000; Mill-Brook-édifice public, \$4,000; Milverton-édifice public, \$1,000; Morrisburg-édifice public, \$4,000; Napanee-salle d'exercices, \$2,000; New-Liskeard-édifice public, \$4,000; New-Hamburg-édifice public, \$2,000; Oakville-édifice public, \$1,000; Orangeville-édifice public-modifications, additions, etc., \$1,800; Ottawa-édifice des ministères-fournitures, etc., \$10,000; Ottawa-édifices des douanes, \$106,000; Ottawa-nouvelle salle d'exercices, \$10,000; Ottawa-édifice du Parlement-améliorations, \$6,000; Ottawa-édifices des ministères du Parlement—nouveau posage de fil, etc., \$9,000; Ottawa—édifice public—conservation des arbres, etc., \$1,000; Owen-Sound-salle d'exercices, \$5,000; Palmerston-édifice public, \$3,800; Parry-Sound-édifice public, \$4,000; Pembroke-salle d'exercices, \$800; Pembroke édifice public améliorations, \$200; Penetanguishene édifice public, \$1,400; Perth-édifice public, \$5,000; Peterborough-nouvel édifice public, \$9,400; Pétrolia-édifice public-améliorations, etc., \$400; Pictou-bureau de poste-addition. etc., \$2,200; Port-Stanley-édifice public, \$1,000; Prescott-édifice des douanes-nouvelle couverture, etc., \$400; Prescott-bureau de poste-nouveau toit, etc., \$400; Sault-Sainte-Marie-salle d'exercices, \$5,000; Smith's-Falls-édifice public-agrandissement et améliorations, \$800; Southampton-édifice public, \$4,000; Stratford-édifice public -agrandissement et améliorations, \$4,000; Sturgeon-Falls-édifice public, \$1,400; Sainte-Catherine-édifice public-réparations du toit, etc., \$600; Sydenham-édifice public, \$1,000; Toronto-station postale "A", \$91,000; Toronto-édifice des douanes. \$100,000; Toronto-édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$2,400; Toronto édifices militaires—caserne pour corps permanent pour remplacer propriété vendue à la ville, \$27,600; Toronto-édifice militaire-nouvel édifice pour entrepôt, \$15,000; Toronto-local temporaire re station postale "A", \$5,000; Toronto-station postale "E", angle de l'avenue Spadina et de la rue Oxford, \$14,800; Toronto-station postale "G", rues Queen et Saulter, \$4,600; Walkerville-édifice public, \$1,000; Wallaceburgédifice public, \$5,000; Watford-édifice public, \$4,000; West-Lorne-édifice public, \$4,000; West-Toronto—station postale dans le district Six, \$10,000; Weston—édifice public, \$2,000; Wiarton-édifice public, \$3,800; Windsor-salle d'exercices-extension, \$5,000; Manitoba-Altamount-salle d'exercices, \$2,000; Boissevain-édifice public, \$4,000; Brandon-édifice public, \$16,000; Carberry-édifice public, \$5,400; édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$3,600; Elkhorn-édifice public, \$3,800; Gretna-édifice public, \$5,000; Manitou-édifice public, \$4,000; Melina-édifice public, \$1,900; Minitonas-édifice public, \$2,000; Norwood-Grove-édifice public, \$2,000; Oak-Lake-édifice public, \$3,800; Portage-la-Prairie-salle d'exercices, \$4,000; Riversédifice public, \$4,000; St. James-salle d'exercices, \$5,000; Souris-salle d'exercices, \$3,000; Winnipeg—caserne, \$30,000; Winnipeg—édifice fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$4,000; Winnipeg-salle d'exercices (nouvelle), \$8,800; Winnipeg-édifice de l'immigration-améliorations, \$600; Winnipeg-nouvel édifice d'immigration. \$8,000; Winnipeg-Nord—salle d'exercices, \$1,800; Winnipeg—station postale "C" (sud), \$12,000; Winnipeg—station postale "D" (ouest), \$15,000; Winnipeg—station postale "E", \$5,000; Saskatchewan-Battleford-édifiee public-addition, \$900; Canora -édifice public, \$2,000; édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$3,000;

Indian-Head—service forestier—ministère de l'Intérieur—édifices, \$3,400; Kindersley -édifices publics, \$4,000; Moosejaw-édifice de vérification des douanes, \$18,000; Moosejaw-salle de l'immigration, \$10,000; Prince-Albert-salle d'exercices, \$3,000; Régina-arsenal et salle d'exercice, \$15,000; Régina-quartiers pour le receveur général adjoint, \$15,000; Régina-entrepôt de vérification des douanes, \$15,000; Rosthern-édifice public, \$2,000; Saskatoon-entrepôt de vérification des douanes, \$10,000; Saskatoon-salle d'exercices, \$6,000; Saskatoon-nouvel édifice public, \$14,800; Swift-Current-salle d'exercices, \$6,000; Swift-Current-édifice public, \$10,000; Wadenaédifice public, \$4,000; Wilkie-édifice public, \$3,000; Alberta-Athabaska-Landingnouvel édifice public, \$1,000; Bassano-édifice public, \$2,000; Calgary-quartier du receveur général adjoint, \$5,000; Calgary-salle d'exercices, \$19,800; Calgary-quartiers généraux pour les services forestiers et d'irrigation dans l'édifice du ministère de l'Intérieur, \$10,000; Calgary—nouveau bureau de poste, emplacement et édifice, \$22,000; Calgary-édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$600; Castor-édifice public, \$3,200; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$3,000; Edmonton bureau de poste-addition, \$20,000; Edmonton-entrepôt de vérification des douanes, \$15,000; Edmonton—nouvelle salle d'exercices, \$6,000; Grande-Prairie—salle de l'imnigration, \$600; High-River—édifice public, \$4,000; MacLeod—édifice public, \$5,000; Medicine-Hat-édifice de l'immigration, \$4,000; Red-Deer-édifice public, \$6,800; Vegreville-édifice public, \$5,000; Vermillon-édifice public, \$4,000; Wainwrightédifice public, \$4,000; Colombie-Britannique—Ashcroft—édifice public, \$5,000; Courtenay-édifice public, \$4,000; Coquitlam-édifice public, \$4,000; édifices publics fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$3,400; Fernie—salle d'exercices, \$4,000; Ganges-Harbour-édifice public, \$1,000; Golden-édifice public, \$4,000; Kamloops-salle d'exercices, \$5,800; Kamloops-nouvel édifice public, \$15,000; Kelowna-édifice public, \$6,000; Merritt-édifice public, \$5,000; Mission-City-édifice public, \$4,000; New-Hazelton-édifice public, \$1,800; New-Westminster-édifice public-fournitures, etc., \$1,200; North-Vancouver-salle d'exercices, \$600; Penticton-édifice public, \$3,000; Powell-River-édifice public, \$4,000; Prince-Rupert-salle d'exercices, \$1,580; Prince-Rupert-édifice public, \$29,400; Prince-Rupert-station de quarantaine, \$16,000; Revelstoke-édifice public, \$10,000; Sidney-édifice public, \$3,400; Trail-édifice public, \$4,000; Vancouver—salle d'exercices, \$18,800; Vancouver—nouvel édifice de détention, \$11,000; Vancouver-bureau de poste "B", \$24,800; Vancouver-édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$1,000; Vancouver-Sud-bureau de poste "D", \$12,000; Victoria—nouvelle salle d'exercice, \$8,000; Victoria—Saanich—observatoire, \$15,000; William's-Head-station de quarantaine-réparations aux édifices actuels, aménagements, etc., \$4,000; crédits en général-fermes expérimentales-nouveaux édifices-améliorations, réparations, etc., des édifices actuels, des clôtures, etc., \$30,000; drapeaux pour édifices fédéraux, \$1,000; édifices fédéraux—général, \$6,000; loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.-Ottawa-édifices publics:-observatoire astronomique—entretien des terrains, etc., \$1,000; préposés aux élévateurs, \$10,000; gaz et lumière électrique, y compris chemins et ponts, \$15,000; terrains, \$7,000; chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, \$36,000; enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, \$1,400; réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, le mobilier, etc., \$83,000; Rideau-Hall (y compris les terrains)-améliorations, mobilier et entretien, \$13,000; Edau-Hall-allocation pour le combustible et l'éclairage, \$3,400; service téléphonique, \$8,400; édifices fédéraux—édifices de l'immigration réparations, ameublement, etc., \$5,000; stations de quarantaine-entretien, \$800; aménagements, fournitures en général et mobilier, \$32,000; chauffage, \$48,000; éclairage, \$44,000; force électrique et autre pour les ascenseurs, les machines à oblitérer les timbres, etc., \$7,600; loyers, \$140,000; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., \$97,000; fournitures pour les gardiens, etc., \$6,000; eau, \$9,400; édifices publics du Yukon-loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau et salaires des gardiens, \$12,600; ports et rivières-Nouvelle-Ecosse-Anderson's-Cove-nouveau briselames, \$1,200; Annapolis-Royal-réparation du quai, \$460; Bass-River-réparation du

quai. \$120; Bayswater-brise-lames, \$800; Breen's-Pond-prolongement du brise-lames, \$2,800; Broad-Cove-réparation du quai, \$240; Brooklyn-amélioration du brise-lames, \$960; Canada-Creek-réparation et amélioration du brise-lames, \$200; Canso-extension du quai, \$120; Cap-Dauphin-port, \$300; Caribou-Island-exhaussement de la chaussée, etc., \$480; Cole-Harbour-quai, \$1,660; Cow-Bay-réparation du brise-lames, \$440; Cribbin's-Point-nouveau quai et enlèvement de l'ancien. \$3,400; Digby-Pierrenouvellements, \$600; East-Chezzetcook (Graff-Beach)-prolongement du brise-lames, \$2,700; East-River-améliorations, \$46,200; Evan's-Point-brise-lames et approche, \$3,400: Fox-Point-brise-lames, \$800: Freeport-quai du brise-lames, \$2,600: French-River-prolongement du quai du brise-lames, \$400; Glen-Margaret (Mosher's-Cove)quai, \$800; Goat-Island—quai, \$1,880; Gulliver's-Cove—brise-lames, \$1,000; Hall's-Harbour-réparation du brise-lames, \$380; Hampton-prolongement du brise-lames, \$200; ports et rivières—réparations et améliorations générales, \$10,000; Inverness amélioration du port, \$3,000; Kingsport-réparation du quai, \$500; Litchfield-prolongement du brise-lames, \$500; Little-Harbour-reconstruction du quai, \$280; Little-Brook-réparation du brise-lames, \$300; Long-Island-quai, \$500; Long-Point (comté de Lunenburg)-brise-lames, \$800; Lower-Argyle-quai, \$400; Meteghan-réparation du brise-lames, \$1,400; Meteghan-River-réparation et amélioration du brise-lames, \$300; Mill-Cove—prolongement du brise-lames, \$2,000; Mochelle—quai, \$1,800; Morden-réparation du brise-lames, \$200; Mosher's-Bay-brise-lames, \$700; Nauft's (Pleasant-Point)—port de Musquodoboit—brise-lames, \$600; Necum-Teuch—réparation du quai, \$500; Neil's-Harbour-réparation du quai, \$120; North-West-Cove (Tancook-Island)-brise-lames. \$8,400; North-West-Harbour-quai, \$520; Plaster-Minesquai, \$300; Port-Dufferin-East-réparation du quai, \$200; Porter's-Lake-chenal jusqu'à Three-Fathom-Harbour, \$2,000; Port-George-réparation des brise-lames, \$400; River-John-réparation du quai, \$240; Long-Island, Mira-Bay-brise-lames, \$6,000; Sambro-achèvement du quai, \$200; Sandy-Cove-réparation du brise-lames, \$600: Saulnierville-amélioration et réparation du brise-lames, \$600; Scott's-Bay-réparation du brise-lames, \$260; Nouvelle-Ecosse—Selma—réparations au quai, \$200; Skinner's-Cove-réparations aux jetées du canal, \$640; Smith-Cove-quai, \$600; South-Wallaceréparations au quai, \$360; Three-Fathom-Harbour-réparations au quai et protection de la plage, \$120; Toby-Island-port, \$200; Tracadie-améliorations au port, \$2,460; Turner's-Island-réparations au quai, \$120; Vogler's-Cove-brise-lames et construction de défense pour atterrissage, \$150; West-Chezzetcook-réparations au brise-lames, \$120; Weymouth—améliorations au port, \$5,400; White-Point—achèvement du brise-lames. \$300: Windsor-améliorations au port, \$5,000; Wolfville-améliorations au port et au quai, \$1,000; Yarmouth-Harbour-améliorations, \$12,800; Ile-du-Prince-Edouard-Belfast-réparations aux approches du quai, \$500; Brudenell-construction d'un quai neuf, \$400; Chapel-Pier-réparations aux approches, \$280; Cove-Head-réparations à la chaussée, \$400; Grand-River-North-réparations à la jetée, \$700; ports et rivières en général-réparations et améliorations, \$2,800; New-London-réparations sur la plage, \$240; North-Lake-port, \$4,800; Pownal-réparations au quai, \$400; Summersideréparations au brise-lames, \$2,760; Nouveau-Brunswick-Bathurst-améliorations au port, \$17,000; Bouctouche-Beach-réparations au brise-lames et améliorations, \$500; Campbellton—Quai en eau profonde, \$10,000; Cape-Bald—réparations au brise-lames jetée, \$300; Dorchester-achèvement des améliorations au quai, \$600; ferme expérimentale-en aval de Fredericton-quai, \$1,000; Fredericton-quai, \$1,100; Grande-Anse-arête de voûte achevée, \$200; Green-Point (Beresford)-brise-lames, \$2,000; ports et rivières en général-réparations et améliorations, \$8,000; Martin's-Headparapet, \$400; Newcastle—quai, \$6,000; North-Head-réparations au quai brise-lames, \$340; Quaco-reconstruction d'un brise-lames neuf à l'est, \$2,800; Richarson-réparations au quai, \$430; Richibucto-Beach-agrandissement du brise-lames et améliorations, \$600; rivière Saint-Jean et ses tributaires-construction de quais dans les eaux de marée, \$2,000; Shippigan-Gully-réparations et remise à neuf du brise-lames, \$700; port de Saint-Jean-agrandissement et réparations du brise-lames de Negro-Point et

du parapet de Fort-Dufferin, \$20,000; Saint-Jean—quai à eau profonde à l'Île-aux-Perdrix, \$10,000; rivière Saint-Nicholas—réparations au quai, \$180; Stonehaven réparations au brise-lames, \$150; Tracadie—construction d'un brise-lames et de parapet, \$700; Provinces maritimes en général—achat de bois créosoté pour travaux généraux dans les Provinces maritimes, \$1,000; Québec-Anse-à-Blondel-brise-lames, \$2,000; Ause-à-l'Eau, Tadoussac-réparations au quai, \$360; Baie-Saint-Paul-réparations au quai et au mur de soutènement, \$1,300; Barachois-de-Malbaie-réparations au môle de dérivation, \$280; Cap-Chat-agrandissement de la jetée de dérivation, \$1,500; Cap-Cove-réparations à la jetée, \$250; Cap-Rosier-môle brise-lames, \$2,000; Chandlerquai, \$5,000; Chicoutimi-améliorations au quai, \$600; Chicoutimi-agrandissement du quai, \$3,000; Father-Point-améliorations du quai, \$500; Grand-Métis-quai, \$1,000; Grande-Rivière-réparations au quai, \$900; Grosse-Ile-Iles de la Madeleinebrise-lames, \$900; Grosse-Ile—section de quarantaine—prolongement des quais, \$10,000; ports et rivières en général-réparations et améliorations, \$15,000; Harrington, port de -prolongement du quai, \$600; Baie-de-l'Hôpital-Iles de la Madeleine-brise-lames. \$400; Iberville-réparations au quai, \$180; Ile-Perrot-Sud-quai, \$300; Ile-Perrot-Nord-réparations au quai, \$200; Ile-Verte-réparations au quai, \$900; Kamouraskaprolongement du quoi, \$1,400; Lachine—quai, \$2,200; Lanoraie—réparations au quai, \$120; Laprairie—travaux de protection, \$16,000; Lavaltrie—réparations au quai, \$260; Les-Eboulements-réparations au quai, \$220; Iles de la Madeleine-brise-lames et jetées, \$1,700; Malbaie-achèvement de la jetée, \$3,400; Matane-réparations au quai, \$200; Montmagny-réparations au quai, \$240; Murray-Bay-achèvement des réparations au quai, \$840; Natashquan-prolongement du quai, \$1,600; Témiscamingue-Nord—quai, \$2,000; Petite-Rivière-Est-brise-lames, \$3,800; Pointe-Piché-réparations au quai, \$260; Repentigny-réparations au quai, \$280; Rigaud-réparations au quai, \$240; Rimouski-améliorations au port, \$30,000; Rimouski-quai neuf et réparations, \$600; Rivière-du-Loup (Fraserville)-améliorations au quai, \$10,000; Rivière-du-Loup (en haut)-écluse et chaussée, \$2,000; rivière Laguerre-améliorations, \$3,000; rivière Ouelle-réparations et améliorations au quai, \$960; rivière Verte-réparations à la digue, \$300; Saint-Alphonse-prolongement du quai, \$5,000; Sainte-Anne-des-Montsjetée d'atterrissage, \$7,000; Sainte-Anne-de-la-Pocatière-prolongement du quai, \$1,340; Sainte-Anne-de-la-Pocatière—réparations au quai, \$300; Sainte-Anne-du-Saguenay-prolongement du quai, \$2,000; Sainte-Cécile-du-Bic-prolongement du quai et améliorations du port, \$2,600; Sainte-Croix-prolongement du quai, \$1,000; Sainte-Félicité-réparations au quai, \$120; Saint-Germain-de-Kamouraska-quai, \$2,000; Saint-Ignace-de-Loyola-réparations à la jetée, \$260; Saint-Irénée-prolongement du quai, \$2,000; Saint-Jean, Ile d'Orléans-prolongement du quai, \$4,680; Saint-Mathiasréparations au quai, \$400; Saint-Paul, Ile-aux-Noix-réparations au quai, \$140; Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans—quai, \$4,000; Saint-Roch-de-Richelieu—quai, \$400; Saint-Siméon-réparations au quai, \$200; Saint-Valier-prolongement du quai, \$2,000; Trois-Rivières-réparations au quai, \$4,000; Trois-Saumons-quai, \$960; Valleyfieldquai, \$1,000; Verdun—réparations au quai, \$280; Ville-Marie—réparations, \$160; Ontario-Allandale-réparations au quai, \$190; Bowmanville-réparations au quai, \$2,000; Brighton-quai, \$4,900; Burlington-mur de revêtement, \$2,400; Cockburn-Island-réparations et prolongement au quai, \$1,000; Collingwood-améliorations au port, \$15,000; Depot-Harbour-reconstruction du quai, \$1,000; Fighting-Island (rivière Détroit) - amélioration du chenal, \$11,400; Fort-Frances - quai, \$1,000; digue de la rivière des Français-réparations et entretien, \$600; Goderich-améliorations au port, \$18,000; Griffith's-Island-réparations au quai, \$160; Hamilton-améliorations au port, \$50,000; ports et rivières en général—améliorations et réparations, \$13,000; Kagawong -quai, \$3,000; Kensington—quai et entrepôt, \$2,000; Kingston—améliorations au port, \$24,000; Kingston—Collège militaire royal—réparations au quai, \$400; Leamington réparations au quai, \$300; Leamington-brise-lames, \$2,000; Leith-reconstruction du quai, \$2,000; Little-Castor, rivière—améliorations, \$1,000; rivière de la Nation—améliorations, \$2,000; Newcastle-réparations à la jetée de l'est, \$3,500; Oliphant-répa-

rations au quai, \$160; Oshawa-amélioration du port, \$10,000; Ile-Pelée-réparations des bassins, \$130; Peterborough—bassin de radoub, \$5,000; Port-Bruce—réparation des jetées, \$360; Port-Crédit—améliorations au port, \$8,000; Port-Dover-améliorations au port, \$10,000; Port-Elgin-autre brise-lames, \$2,100; Port-Hope-améliorations au port, \$1,400; Rondeau, port-réparation des jetées, \$200; Sarnia-quai et bassin d'abri, \$10,000; Sault-Sainte-Marie-réparations au quai, \$1,000; South-Baymouth-quai et entrepôt, \$1,000: Stanley-Island-réparations au quai, \$160; Manitoba-ports et rivières-réparations et améliorations générales, \$3,000; Hnausa-réparations au quai. \$260: sortie du lac François-réparations aux môles de protection, \$160; Le-Pas-quai, \$3,000; rivière Rouge-améliorations, \$2,200; rivière Rouge-écluse et digue Saint-André-améliorations, \$3,000; port de Winnipeg-quais, \$7,000; Saskatchewan et Alberta-ports et rivières-réparations et améliorations générales, \$4,000; Rivière-àl'Esturgeon-améliorations, \$1,900; Colombie-Britannique-Arrowhead-quai. \$3,000; Cowan's-Cove-réparations au quai, \$150; rivière Fraser-améliorations, \$90,000; ports et rivières en général-réparations et améliorations, \$10,000; Metchosin-réparations au quai. \$140; Nanaïmo-réparations au quai, \$240; rivière North-Thompson à Kamloops mur de revêtement, \$3,000; Port-Essington-réparations à la passerelle d'atterrissage. \$400: Queenston (Port-Clements)-réparations au quai, \$1,700; Refuge-Bay-réparations au quai, \$920; Smith's-Landing, Howe-Sound-reparations au quai, \$500; Sooke-Harbour-améliorations, \$1,000; Stewart-réparations au quai, \$340; rivière Stickine --améliorations. \$2,000; anse Surf-réparations au quai, \$1,360; baie Tucker-réparations au quai, \$250; Williams-Head (station de la quarantaine)-améliorations et réparations, \$600; Yukon rivière du Yukon améliorations, mesurage et arpentage, \$1.000: travaux généraux-ports et rivières-travaux généraux, \$8,000; dragage-nouvel outillage de dragage-Ontario et Québec, y compris le chantier de construction de l'île Victoria, \$7,000; dragage-Provinces maritimes, \$100,000; dragage-Ontario et Québec, \$100,000; dragage-Manitoba, Saskatchewan et Alberta, \$19,000; dragage-Colombie-Britannique, \$120,000; glissoirs et estacades-district de Saint-Mauriceaméliorations aux travaux des glissoirs et des estacades pour faciliter le flottage et l'emmagasinage des billots, \$6,000; glissoirs et estacades en général, \$1,000; chemins et ponts-Banff-nouveau pont, \$4,000; ponts de trafic fédéral, y compris les abords. \$1,000; pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements d'Ontario et de Québec devant chacun contribuer \$15,000, \$16,000; pont international sur la rivière Saint-Jean, entre Clair, N.-B., et Fort-Kent, Maine, l'Etat du Maine devant contribuer \$15,000, le comté d'Aroostook \$10,000, et la ville de Fort-Kent \$5,000, \$5,800; Miniota-pont à la réserve des sauvages, \$1,600; Témiscamingue-Nord -pont sur la rivière Quinze (le gouvernement de Québec devant contribuer \$15,000), \$11,000; Ottawa, cité-pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords-réparations ordinaires, réfections et entretien, \$3,400; lignes télégraphiques et téléphoniques-Ile-du-Prince-Edouard-la moitié des frais de reconstruction des lignes télégraphiques propriété commune de la Compagnie télégraphique Anglo-Américaine du gouvernement fédéral, \$3,400; Québec-amélioration du service de réparations, \$600; Saskatchewan et Alberta-réparations et travaux d'améliorations aux bureaux, \$620; ligne de la rivière de la Paix-bureaux et logement à Grande-Prairie, \$700; ligne de la rivière de la Paix-bureaux et logement à Dunvegan, \$700; Colombie-Britanniquelignes de télégraphe et de téléphone de la terre ferme-réparations générales et améliorations, \$2,800; lignes de télégraphe et de téléphone de l'île Vancouver-réparations générales et améliorations, \$2,270; service de télégraphe du Yukon-réparations et amélioirations. \$2,660; divers-division de l'architecture-appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, \$12,000; division du génie-appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, employés et messagers du service extérieur, \$87,000; monument à feu S'a Majesté le Roi Edouard VII, \$2,000; construction et opération de digues d'emmagasinage d'eau et d'ouvrages et réglementation du niveau d'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires et règlement de dommages, \$23,000; bassin de radoub-en généralinspection, etc., \$2,000; Commission internationale, rivière Saint-Jean, N.-B., \$1,400; sondages des rivières, \$5,000; Galerie Nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le Conseil consultant des Arts, \$5,000; relevés et inspections, \$36,000; pour couvrir solde de dépense pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants pourvu que la somme requise pour l'un quelconque des ouvrages ne dépasse pas \$200. \$2.000; monument à Lady Latour à Saint-Jean-contribution, \$1,000; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, \$1,600; division de la comptabilité—appointements des agents et des commis, frais de voyage et dépense imprévue pour service extérieur, \$4,000; bassin de remplissage d'Esquimalt—chèvre mobile et pompe électrique, \$2,000; Commission Royale du Canal de la Baie-Georgienne, \$5,000; argents versés à la Western Dry Dock and Shipbuilding Company. Limited, de Port-Arthur et qui constituent une partie du troisième paiement de la subvention qui lui est due au moment de l'achèvement des travaux compris dans l'arrangement ratifié par le chapitre 57, 3-4 George V, 1913, bien que les travaux ne soient pas terminés, \$7,128.30; service et entretien des vaisseaux d'inspection, \$10,000; Prince Rupert—remorqueur d'inspection, \$5,200: Subventions postales et aux paquebots océan Atlantique—service postal par paquebots entre le Canada et la Grande-Bretagne, \$200,000; services locaux—service à la vapeur entre Baddeck et Iona, \$1,165; service à la vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday, \$500; service à la vapeur entre Froude's-Point et Lockeport, N.-E., \$120; service à la vapeur depuis l'ouverture jusqu'à la fin de la navigation de 1916, entre le bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, \$4,000; service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, \$2,000; service à la vapeur entre Halifax et Canso, \$1,000; service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du Cap-Breton, \$2,000; service à la vapeur entre Halifax, la baie Mahone, l'île Tancook et les ports de la rivière La Have, \$800; service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay par les ports du Cap-Breton, \$800; service à la vapeur entre Halifax, le sud du Cap-Breton et les ports du lac Bras-d'Or, \$800; service à la vapeur entre Halifax et la côte-ouest du Cap-Breton, avec arrêts aux ports d'escale, \$800; service à la vapeur entre Halifax et Sherbrooke, \$400; service à la vapeur depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation entre Kenora et Fort-Frances, \$1,600; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, \$3,600; service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, \$1,300; service à la vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale, \$1,100; service à la vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, avec arrêts aux ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie Miramichi, \$500; service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, \$1,600; service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus de l'Intercolonial à Mulgrave, \$1,400; service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac entre Moncton et les ports d'escale et entre un ou des ports de la côte ouest du comté de Cumberland, \$500; service à la vapeur entre Pictou et Montague, avec arrêts à Murray-Harbour et Gleorgetown, \$1,200; service de goélette entre Pictou, New-Glasgow, le port du comté d'Antigonish et Mulgrave, \$200; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp, \$1,500; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre Port-Mulgrave, St-Peter's, Irish-Cove et la Montagne de Marbre et autres ports des lacs Bras-d'Or, \$1,300; service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et le Cap-Breton et Terre-Neuve, \$3,300; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre l'Ille-du-Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,500; service à la vapeur durant l'année 1916, entre Québec et Harriston, avec arrêts aux ports et aux endroits le long de la côte du Saint-Laurent entre ces deux terminus, \$5,600; service à la vapeur entre Québec et le bassin de Gaspé, avec arrêts d'escale, \$1,700; service à la vapeur entre Québec et les ports de la côte nord de l'île d'Orléans, \$900; service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, \$1,200; service d'hiver à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, \$1,600; service d'hiver à la vapeur entre la Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac, \$700; service à la vapeur entr Saint-Jean et les ports

du bassin de Cumberland, \$600; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et St-Andrews, N.-B., avec arrêts aux ports d'escale, \$800; service d'hiver entre Saint-Jean et Bridgetown, \$500; service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, \$4,000; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest ou bassin d'Annapolis, \$400; service à la vapour entre Saint-Jean, N.-B., et les ports de la baie de Fundy et le bassin de Minas et Margaretville, N.-E., \$1,600; service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport, Yarmouth et les autres ports d'escale, \$1,840; service à la vapeur durant l'année 1916, entre Saint-Stephen, N.-B., les ports de la rivière Sainte-Croix, l'île aux Cerf, Campobello, et les îles de l'intérieur, la baie Passamaquoddy et l'Etête ou Black Bay, \$1,200; service à la vapeur durant la saison de 1916, entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale, \$1,200; service à la vapeur durant la saison de 1916, entre Sydney et Whycocomagh, \$600; service à la vapeur de Sydney, N.-E., autour de la côte est du Cap-Breton, Hamilton, et retour à Sydney par les lacs du Bras-d'Or, \$1,100; dépenses relatives à la surveillance des services des vapeurs subventionnés, \$600. Département du Service Naval—service naval—entretien et maintien des navires, école navale et bassins de radoub à Halifax et à Esquimalt, et réserve de marins volontaires, \$200,000; service de protection des pêcheries-réparation et entretien de steamers de protection des pêcheries, \$75,000; service de protection des pêcheries—achat de nouveaux steamers, \$6,000; relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, \$68,000; service radiotélégraphique-construction et entretien de stations radiotélégraphiques, \$59,000; marées, service des-entretien des stations des marées et des steamers d'exploration, \$7,000; protection des eaux septentrionales du Canada, \$10,000; récompenses aux sauveteurs et stations de sauvetage, \$25,080. Service maritime et fluvial-service d'hiver de la poste, \$2,200. Phares et service côtier-construction de phares et aide de la navigation, appareils, signaux sous-marins, vaisseaux pour travaux de construction. \$150,000. Pêcheries—inspection du poisson fumé et en conserves, \$5,000; construction de bateaux de patrouille des pêcheries (crédit partiel), \$6,000; Commission biologique maritime du Canada, \$5,200. Travail—Loi de Conciliation et du Travail, embrassant publication, impression, reliure et distribution de la Gazette du Travail, et indemnités aux correspondants et aux commis aux écritures dans la préparation des statistiques, \$7,000; Loi d'enquête sur les conflits industriels, \$4,000. Sauvages-Ontario-secours, soins médicaux et médicaments, \$2,200; Québec-secours, soins médicaux et médicaments, \$3,400; Ontario et Québec-réparations de voirie, ponts et drainage, \$2,380; frais généraux, \$10,215; Nouvelle-Ecosse-appointements, \$1,240; secours, \$1,600; encouragement à l'agriculture, \$200; soins médicaux et médicaments, \$1,000; divers et imprévus, \$1,832.40; réparations de voirie et digues, \$120; Nouveau-Brunswickappointements, \$396.80; secours, \$1,600; soin's médicaux et médicaments, \$800; divers et imprévus, \$170; réparations de voirie, \$90; encouragement à l'agriculture, \$200; Ile-du-Prince-Edouard-appointements, \$120; secours et graines de semence, \$225; soins médicaux et médicaments, \$170; divers, \$130; Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest-instruments, outils, etc., \$2,378.60; graines de jardin et de champ, \$906; bétail, \$967; secours aux nécessiteux, \$28,693; hôpital, soins médicaux, médicaments, etc., \$21,007; habillement triennal, \$1,200; arpentages, \$2,200; Sioux, \$1,283.60; meuneries et scieries, \$209.80; frais généraux, \$52,784.80; Colombie-Britannique—appointements, \$9,568; secours aux sauvages nécessiteux, \$4,400; encourager les sauvages à l'agriculture et à la fructiculture, \$990; hôpitaux, soins médicaux et médicaments, \$8,640; frais de déplacement, \$4,000; divers pour bureaux et imprévus. \$4,952; arpentages, \$1,000; nettoyer les vergers sauvages, \$700; pour les frais de la Commission des terres de la Colombie-Britannique, y compris un paiement de \$1,400 pour les services du docteur J. A. J. McKenna, au titre de commissaire, \$2,280; Yukon—secours, soins médicaux et médicaments, \$2,200; arpentages, \$1,400; frais généraux, \$800; instruction des sauvages-instruction des sauvages, \$146,823; en général-avances aux sauvages qui remettent leurs terres en vertu de d'article 89 de la I oi des sauvages, à rembourser sur les produits de ces terres, \$5,000; secours aux sau-

vages nécessiteux des régions éloignées, \$12,000; pour prévenir la tuberculose, \$2,000; impressions, papeterie, etc., \$1,000; octroi en aide au compte 310 du fonds de fiducie sauvage, suppression du trafic des spiritueux, \$600; arpentages-Ontario, Québec et Provinces maritimes, \$600; pour les frais relatifs aux épidémies de variole et autres maladies, \$2,000; pour payer les honoraires des agents des sauvages quant à la tenue de l'état civil, \$300; frais de justice légaux en général, \$1,100. Divers-Gazette du Canada, \$4,200; imprimerie de l'Etat-réparations et réfections, \$1,400; imprimerie de l'Etat—nouvelles installations, \$10,000; distribution des documents parlementaires, \$1,000; impressions diverses, \$20,000; contribution à la publication du catalogue international des publications scientifiques, \$117; dépenses occasionnées par la Loi de Tempérance du Canada, \$1,000; dépenses sous le régime de la Loi de Naturalisation, \$2,200; dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, \$8,000; pour pourvoir à l'achat de 600 copies du Parliamentary Guide, \$240; frais de voyage de Sir Charles Fitzpatrick assistant aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, \$500; au juge en chef de la Cour Suprême du Canada, pour couvrir les frais de voyages et autres dépenses que lui occasionnent ses fonctions de substitut de Son Altesse Royale le Gouverneur général, \$1,000; archives publiques, \$11,000; pour aider à la suppression de la traite des blanches, \$2,000; allocation à M. W. J. Stewart, chef hydrographe, pour service rendus, par décret du conseil, 19 octobre 1912, relativement aux questions étudiées par la International Joint Commission, durant les années 1915-16, \$200; sommes requises pour couvrir les dépenses de la Commission technique nommée pour étudier les questions relevant du niveau du lac des Bois, \$1,600; subvention au Canadian Mining Institute, \$600; subvention à l'Associiation antituberculeuse canadienne, \$2,000; subvention à la Canadian Handicraft's Guild, \$400; subvention pour continuer les expériences au sujet des rennes dans le Labrador, sous la direction du Dr W. F. Grenfell, \$200; subvention pour venir en aide à la section canadienne de la St. John Ambulance Association, \$1,000; subvention à la Commission des champs de bataille—(a) frais d'administration, \$1,440; (b) entretien du pac National des champs de bataille, \$5,312; (c) entretien de la tour Martello No 4, \$80; subvention pour venir en aide au conseil général canadien de l'Association des Boy Scouts, \$1,000; la Société royale du Canada, \$1,600; subvention au Conseil médical du Canada, \$3,000; subvention au Victorian Order of Nurses, \$1,000; subvention pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique du Canada. \$400; Académie Royale des Arts, \$1,000; traitement de S. Lelièvre, secrétaire particulier du président du Sénat, \$120; traitement du secrétaire particulier A. Hinks, \$600, et services d'expéditionnaire pour l'honorable J. A. Lougheed, membre du cabinet, et leader du Sénat, \$240; contribution à l'Université McGill, pour l'entretien d'un bureau régional touchant le catalogue international de la littérature scientifique, \$400; traitement du secrétaire particulier de Sir George Perley, \$240; subvention pour l'érection d'un monument à Samuel de Champlain, à Orillia, Ont. (à voter de nouveau), \$1,500; en vue de payer ce qui manquera pour l'érection du monument Champlain, à Ottawa, \$600. Douanes—appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada. y compris des suppléments aux fonctionnaires pour travaux de surcroît, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil, \$718,000; appointements et frais de voyages des inspecteurs des ports et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes \$67,000; divers—impression et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messagerie sur les échantillons, papeterie et formules, frais de justice, primes sur cautionnements et uniformes des employés des douanes, \$36,000; pour l'achat de nouveaux croiseurs du revenu et frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif, \$20,000; somme à verser au ministre de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret et auquel il doit en être rendu compte, \$2,000, Falsification des substances alimentaires, etc.-falsification des substances alimentaires et

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Rhodes fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu, qu'une somme n'excédant pas les chiffres ci-dessous énumérés (lesquels constituent un cinquième du budget principal non encore adopté) soit accordée à Sa Majesté à compte des services suivants pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1917:—

Frais de gestion—bureaux des sous-receveurs généraux et caisses d'épargnes rurales—appointements, \$13,370; dépenses casuelles, \$1,200; impressions des billets du Dominion, \$60,000; impressions, annonces, inspection, frais de msssageries, etc., \$8,400; commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, \$16,000; courtage sur achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, \$1,120; timbres anglais, frais de port, etc., \$4,000; pour faire sortir de la circulation des monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, \$3,000. Gouvernement civil-ministère de la Milice et de la Défense-traitements, \$36,240; dépense casuelle, \$3,900; département des Assurances-traitements, \$5,832.50; dépense casuelle, \$5,100. Arts et agriculture santé des animaux, \$114,000; pour administrer et appliquer la loi relative à la viande et aux conserves alimentaires, \$58,400; pour le développement de l'industrie du bétail, \$120,000; pour appliquer la Loi concernant les grains de semences, pour éprouver les grains de semence au profit des cutlivateurs et des marchands de grains de semence, pour encourager la production et l'utilité du grain de qualité supérieure et pour encourager la production et la récolte des produits agricoles et potagers, \$30,000; pour l'administration et la mise en vigueur des dispositions de la Loi concernant l'Instruction agricole, \$5,000. —Quarantaine—appointements et dépense casuelle pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, \$45,000. Pensions-pension payable par suite de l'invasion fénienne, 1866-1870, \$400; pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, \$4,000; pensions—guerre européenne, \$600,000. Milice et défence—bataillons scolaires, \$20,000; habillement, \$160,000; dépense casuelle, \$12,000; droits de douane, \$20,000; bibliothèque du ministère, \$200; arsenal fédéral, \$20,000; services et ouvrages de génie, \$100,000; subventions à des sociétés et corps de musique, \$16,600; quartiers généraux, états-majors de division et district, \$41,100; entretien des propriétés militaires, \$36,000; troupe permanente, \$460,000; impressions et papeterie, \$14,000; Collège militaire royal, \$32,000; salaires et gages, \$52,000; écoles d'instruction, \$30,000; matériel, \$20,000; levés de plans, \$8,000; transport et tret, \$35,000; zone d'instruction et terrain servant aux fins militaires, \$40,000. Chemins de fer et Canaux-imputable sur le capital-chemins de fer-Intercolonial-équerre d'arrêt et selles de rails, \$4,000; embranchement—Sunny-Brae à Mulgrave, \$195,600; ponts-renforcement, \$96,700; Dartmouth à l'embranchement de Deans, \$30,000; Halifax-docks et quais, \$5,600; Halifax-nouvelles installations de têtes de lignes, \$600,000; installation du système de sûreté (block system) se rattachant à l'exploitátion, \$1,000; Lévis—améliorations, \$26,000; Moncton—ateliers des locomotives et des wagons et outillage, \$10,000; Moncton-suppression des passages à niveau, \$5,000; constructions originales, \$6,000; passages à niveau et ponceaux permanents sur les fermes, \$1,000; stations génératrices—agrandissement des installations, \$200; appareils de sûreté pour l'équipement, \$4,800; Saint-Jean-ligne de raccordement, Courtenay-Bay, \$22,200; arpentages et inspections, \$4,000; pour augmenter les installations et les facilités le long de la ligne, \$17,000; pour régler la réclamation de M. E. Keefe, remises à locomotives de Halifax, \$2,234.60; service d'eau-agrandissement, \$900; chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard-ponts-renforcement, \$720; construction primitive, \$160; levés de plans et inspections, \$200; pour augmenter les installations et les facilités le long de la ligne, \$1,540; établissement d'un bac transbordeur-cons-

truction, installations de têtes de lignes et raccordements nécessaires, \$120,000; chemin de fer de la Baie-d'Hudson-construction d'installation de têtes de lignes et d'élévateurs, \$600,000; chemin de fer Transcontinental national-construction, \$300,000; pont de Québec-construction, \$690,000; canal de navigation de Welland-construction, \$900,000; subvention—au chemin de fer Edmonton, Dunvegan et British-Columbia, subvention aux fins de construction d'un embranchment depuis un endroit sur sa ligne située près de l'établissement de la rivière Esprit jusqu'à et à travers la région des terres de Grande-Prairie, Alberta, sur une distance de pas plus de soixante milles; aux mêmes termes et conditions auxquels on a octrové des subventions afin de venir en aide à la construction de certains chemins de fer compris dans la loi 3-4 George V. chapitre 96, 1913, \$76,800. Chemins de fer et canaux—imputable sur le revenu—canaux— Saint-Pierre—améliorations, \$32,600: Trent—améliorations, \$8,000. Divers—arbitrage et sentences arbitrales. \$800: Commissaires des chemins de fer de l'Etat—entretien et exploitation, y compris \$800 pour Clyde Leavitt, en sa qualité d'inspecteur en chef des incendies, \$35,670; Commissaires des chemins de fer de l'Etat—pour paver les dépenses relatives aux causes qui lui ont été soumises, \$5,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Université McGill, pour la fondation d'une école de construction des chemins de fer et du transport en général affilié à la faculté des sciences appliquées, \$500; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Ecole Polytechnique de Montréal, pour améliorer l'enseignement dans la construction des chemins de fer et le transport en général, \$500; frais de litige, \$1,200; wagons du Gouverneur généralrvice, réparations et changements, \$1,000; chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique -rémunération au directeur nommé par le gouvernement, \$400; divers travaux non prévus. \$1,000; levés de plans et inspections-canaux, \$5,000; Tevés de plans et inspections—chemins de fer, \$10,000; pour payer les dépenses relatives à la refonte de la Loi des chemins de fer. \$400. Travaux publics-imputable sur le capital-édifices publics-Ottawa-édifices des archives-agrandissement, \$10,000; Ottawa-édifice administratif de l'Est-agrandissement. \$3,400: Ottawa, nouveaux palais administratifs et emplacements, \$40,000; Ottawa-édifices du Parlement-agrandissement, \$20,000; Torontonouvel édifice fédéral, \$42,000; ports et rivières—Halifax, cale sèche, \$50,000; port de Saint-Jean—améliorations, \$200,000; port de Québec—cale sèche à Lauzon. \$99,000; port de Québec-améliorations, \$300,000; port de Québec-rivière Saint-Charles-améliorations de la navigation, \$140,000; port de Toronto-améliorations, \$120,000; rivière des Français-améliorations du cours d'eau, \$80,000; Port-Arthur et Fort-Williamaméliorations aux ports et rivières, \$200,000; port de Vancouver-améliorations, \$70,000; port de Victoria-améliorations, \$200,000; Esquimalt-cale sèche, \$40,000. Travaux publics-imputable sur le revenu-édifices publics-Nouvelle-Ecosse-Amherst -nouveau bureau de poste, \$5,000; Amherst-salle d'exercice, \$1,200; Bear-River-édifice public, \$800; Bridgetown-bureau de poste, \$800; Canning-édifice public, \$3,000; Chester-édifice public, \$3,000; Dartmouth-nouvel édifice public, \$1,600; citadelle d'Halifax—nouveaux quartiers pour célibataires et salle de récréation, \$2.600; Halifax -entrepôt de vérification des douanes, \$20,000; Halifax-édifice des douanes-améliorations, \$600; Halifax-édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$1,000; Halifax—salle d'exercices pour le 63me régiment, \$9,000; Halifax—station postale à l'extrémité nord, \$5,000; Hantsport-édifice public, \$1,800; Mahone-Bay-édifice public, \$400; Middleton-édifice public, \$3,000; North-Sydney-édifice public-améliorations. \$1,000; Pictou-édifices des douanes-nouvelles fournaises, etc., \$400; Port-Hawkesbury-édifice public, \$600; Shubenacadie-édifice public, \$95; Stewiacke-édifice public, \$100; Sydney-édifice public-améliorations, \$400; Truro-nouvel édifice public, \$4,600; Nouveau-Brunswick-Bouctouche-édifice public, \$2,000; Chatham-édifice public-addition, \$2,400; Milltown-édifice public, \$600; Sackville-édifice public, \$3,000; Shédiac-édifice public, \$3,600; Saint-Jean-édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$1,000; Saint-Jean-nouveau bureau de poste, \$18,800; Saint-Georges -édifice public, \$4,000; provinces maritimes en général-édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$5,000; Québec-Beauport-édifice public, \$4,000; Bedford-

édifice public, \$2,000; Berthier—nouvel édifice public, \$2,000; D'Israéli—édifice public, \$2,000; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$7,000; East-Angus—édifice public, \$1,000; Gaspé-édifice public, \$5,000; Grand'Mère-édifice public, \$3,900; Grosse-Ile, station de quarantaine—améliorations et réparations aux édifices, aux meubles, etc., \$3,000; Grosse-Ile, station de quarantaine—nouveaux édifices publics, \$25,000; Hull-bureau de poste-nivelage du terrain, etc., \$200; Jeune-Lorette-édifice public, \$2,000; Joliette-édifice public-addition à, \$2,200; Maisonneuve-station postale "M". Montréal, \$14,400; Mont-Laurier-édifice public, \$1,000; Montréal-bureau de poste général-pour remodeler l'ancien édifice, compris la prime aux arbitres, avec intérêt, etc., \$5,600; Montréal-station postale "A", \$25,000; Montréal-station postale "G"division Saint-Laurent, rues Prince-Arthur et Elgin, \$10,000; Montréal-nouvelle caserne, \$20,000; Montréal-nouvel édifice pour le Revenu de l'Intérieur, \$24,000; Montréal—nouveau dépôt d'intendance, \$10,000; Montréal—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$6,000; Murray-Bay-édifice public, \$2,600; Québec-bureau de poste -agrandissement et modifications, \$35,000; Québec (parc Savard)-cottages isolés pour maladies contagieuses, et édifices de désinfection, \$3,600; Shawville-édifice puplic, \$3,200; Sherbrooke édifice public-addition à, \$2,000; Stanstead-Plain-édifice public, \$2,000; Sainte-Agathe-des-Monts-édifice public, \$1,000; Sainte-Anne-de-Beaupré-édifice public, \$2,000; Saint-Jacques-de-l'Achigan-édifice public, \$3,000; Saint-Ours-édifice public, \$2,900; Saint-Romuald-d'Etchemin-édifice public, \$400; Sainte-Thérèse-édifice public, \$800; Trois-Rivières-nouvel édifice public, \$9,000; Verdunédifice public, \$7,000; Waterville-édifice public, \$3,000; Westmount-salle d'exercices et arsenal, \$6,000; Ontario-Barrie-salle d'exercices, \$3,000; Berlin-édifice public, \$10,00; Brantford—nouvelle salle d'exercices, \$15,000; Brussels—édifice public, \$4,500; Burford-édifice public, \$2,000; Burk's-Falls-édifice public, \$4,000; Campbellfordédifice public, \$3,200; Cannington-édifice public, \$1,600; Cobourg-nouvel édifice public, \$5,000; Copper-Cliff-édifice public, \$3,000; Cornwall-édifice public-améliorations, \$600; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$7,000; Dunnville—édifice public, \$4,000; Durham-édifice public, \$4,800; Elmira-édifice public, \$1,000; Exeter-édifice public, \$3,000; Forest-édifice public, \$4,000; Fort-Frances-édifice public, \$5,000; Fort-William-édifice des douanes et entrepôt.de vérification, \$3,000; Fort-William-salle d'exercices, \$6,000; Galt-salle d'exercices, \$1,200; Georgetownédifice public, \$4,000; Gore-Bay-édifice public, \$1,000; Gravenhurst-édifice public, \$4,000; Hamilton-édifice public-agrandissement et améliorations, \$9,400; Hamilton -station postale "B", \$7,000; Hespeler-édifice public, \$4,400; Huntsville-édifice public, \$4,000; Ingersoll—salle d'exercices, \$5,000; Kemptville—édifice public—terrain additionnel requis, \$300; Kenora-salle d'exercices, \$4,000; Kingston-collège militaire—salle d'exercices avec couverture, \$3,000; Kingston—édifice pour entrepôt d'intendance, \$2,000; Kingsville-édifice public, \$4,000; Lindsay-édifice public-améliorations, \$1,400; Listowel—salle d'exercices, \$600; London—arsenal—agrandir l'emplacement, \$10,000; London—bureau de poste, \$19,000; London—édifice des douanes—améliorations, \$1,400; Meaford—édifice public, \$2,000; Mill-Brook—édifice public, \$4,000; Milverton-édifice public, \$1,000; Morrisburg-édifice public, \$4,000; Napanee-salle d'exercices, \$2,000; New-Liskeard-édifice public, \$4,000; New-Hamburg-édifice public, \$2,000; Oakville-édifice public, \$1,000; Orangeville-édifice public-modifications, additions, etc., \$1,800; Ottawa-édifice des ministères-fournitures, etc., \$10,000; Ottawa-édifices des douanes, \$106,000; Ottawa-nouvelle salle d'exercices, \$10,000; Ottawa-édifice du Parlement-améliorations, \$6,000; Ottawa-édifices des ministères du Parlement-nouveau posage de fil, etc., \$9,000; Ottawa-édifice public-conservation des arbres, etc., \$1,000; Owen-Sound-salle d'exercices, \$5,000; Palmerston-édifice public, \$3,800; Parry-Sound-édifice public, \$4,000; Pembroke-salle d'exercices, \$800; Pembroke-édifice public-améliorations, \$200; Penetanguishene-édifice public, \$1,400; Perth-édifice public, \$5,000; Peterborough-nouvel édifice public, \$9,400; Pétrolia-édifice public-améliorations, etc., \$400; Pictou-bureau de poste-addition, etc., \$2,200; Port-Stanley-édifice public, \$1,000; Prescott-édifice des douanes-nou-

velle couverture, etc., \$400; Prescott-bureau de poste-nouveau toit, etc., \$400; Sault-Sainte-Marie-salle d'exercices, \$5,000; Smith's-Falls-édifice public-agrandissement et améliorations, \$800; Southampton-édifice public; \$4,000; Stratford-édifice public -agrandissement et améliorations, \$4,000; Sturgeon-Falls-édifice public, \$1,400; Sainte Catherine édifice public réparations du toit, etc., \$600; Sydenham édifice public, \$1,000; Toronto-station postale "A", \$91,000; Toronto-édifice des douanes, \$100,000; Toronto-édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$2,400; Toronto -édifices militaires-caserne pour corps permanent pour remplacer propriété vendue à la ville, \$27,600; Toronto-édifice militaire-nouvel édifice pour entrepôt, \$15,000; Toronto-local temporaire re station postale "A", \$5,000; Toronto-station postale "E", angle de l'avenue Spadina et de la rue Oxford, \$14,800; Toronto-station postale rues Queen et Saulter, \$4,600; Walkerville—édifice public, \$1,000; Wallaceburg édifice public, \$5,000; Watford-édifice public, \$4,000; West-Lorne-édifice public, \$4,000; West-Toronto—station postale dans le district Six, \$10,000; Weston—édifice public, \$2,000; Wiarton-édifice public, \$3,800; Windsor-salle d'exercices-extension, \$5,000; Manitoba-Altamount-salle d'exercices, \$2,000; Boissevain-édifice public. \$4,000; Brandon-édifice public, \$16,000; Carberry-édifice public, \$5,400; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$3,600; Elkhorn—édifice public, \$3,800; Gretna-édifice public, \$5,000; Manitou-édifice public, \$4,000; Melina-édifice public, \$1,900; Minitonas-édifice public, \$2,000; Norwood-Grove-édifice public, \$2,000; Oak-Lake—édifice public, \$3,800; Portage-la-Prairie—salle d'exercices, \$4,000; Rivers édifice public, \$4,000; St. James-salle d'exercices, \$5,000; Souris-salle d'exercices, \$3,000; Winnipeg—caserne, \$30,000; Winnipeg—édifice fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$4,000; Winnipeg—salle d'exercices (nouvelle), \$8,800; Winnipeg—édifice de l'immigration—améliorations, \$600; Winnipeg—nouvel édifice d'immigration, \$8,000; Winnipeg-Nord—salle d'exercices, \$1,800; Winnipeg—station postale "C" (sud), \$12,000; Winnipeg-station postale "D" (ouest), \$15,000; Winnipeg-station postale "E", \$5,000; Saskatchewan-Battleford-édifice public-addition, \$900; Canora -édifice public, \$2,000; édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$3,000; Indian-Head—service forestier—ministère de l'Intérieur—édifices, \$3,400; Kindersley -édifices publics, \$4,000; Moosejaw-édifice de vérification des douanes, \$18,000; Moosejaw-salle de l'immigration, \$10,000; Prince-Albert-salle d'exercices, \$3,000; Régina-arsenal et salle d'exercice, \$15,000; Régina-quartiers pour le receveur général adjoint, \$15,000; Régina-entrepôt de vérification des douanes, \$15,000; Rosthern-édifice public, \$2,000; Saskatoon-entrepôt de vérification des douanes, \$10,000; Saskatoon—salle d'exercices, \$6,000; Saskatoon—nouvel édifice public, \$14,800; Swift-Current—salle d'exercices, \$6,000; Swift-Current—édifice public, \$10,000; Wadena édifice public, \$4,000; Wilkie-édifice public, \$3,000; Alberta-Athabaska-Landingnouvel édifice public, \$1,000; Bassano-édifice public, \$2,000; Calgary-quartier du receveur général adjoint, \$5,000; Calgary—salle d'exercices, \$19,800; Calgary—quartiers généraux pour les services forestiers et d'irrigation dans l'édifice du ministère de l'Intérieur, \$10,000; Calgary-nouveau bureau de posté, emplacement et édifice, \$22,000; Calgary-édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$600; Castor-édifice public, \$3,200; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$3,000; Edmonton bureau de poste-addition, \$20,000; Edmonton-entrepôt de vérification des douanes, \$15,000; Edmonton-nouvelle salle d'exercices, \$6,000; Grande-Prairie-salle de l'immigration, \$600; High-River-édifice public, \$4,000; MacLeod-édifice public, \$5,000; Medicine-Hat-édifice de l'immigration, \$4,000; Red-Deer-édifice public, \$6,800; Vegreville-édifice public, \$5,000; Vermillon-édifice public, \$4,000; Wainwrightédifice public, \$4,000; Colombie-Britannique-Ashcroft-édifice public, \$5,000; Courtenay-édifice public, \$4,000; Coquitlam-édifice public, \$4,000; édifices publics fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$3,400; Fernie-salle d'exercices, \$4,000; Ganges-Harbour-édifice public, \$1,000; Golden-édifice public, \$4,000; Kamloops-salle d'exercices, \$5,800; Kamloops-nouvel édifice public, \$15,000; Kelowna-édifice public, \$6,000; Merritt-édifice public, \$5,000; Mission-City-édifice public, \$4,000; New-

Hazelton-édifice public, \$1,800; New-Westminster-édifice public-fournitures, etc.. \$1,200; North-Vancouver-salle d'exercices, \$600; Penticton-édifice public, \$3,000; Powell-River-édifice public, \$4,000; Prince-Rupert-salle d'exercices, \$1,580; Prince-Rupert-édifice public, \$29,400; Prince-Rupert-station de quarantaine, \$16,000; Revelstoke-édifice public, \$10,000; Sidney-édifice public, \$3,400; Trail-édifice public, \$4,000; Vancouver-salle d'exercices, \$18,800; Vancouver-nouvel édifice de détention, \$11,000; Vancouver—bureau de poste "B", \$24,800; Vancouver—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$1,000; Vancouver-Sud—bureau de poste "D", \$12,000; Victoria—nouvelle salle d'exercice, \$8,000; Victoria—Saanich—observatoire, \$15,000; William's-Head-station de quarantaine-réparations aux édifices actuels, aménagements, etc., \$4,000; crédits en général-fermes expérimentales-nouveaux édifices—améliorations, réparations, etc., des édifices actuels, des clôtures, etc., \$30,000; drapeaux pour édifices fédéraux, \$1,000; édifices fédéraux—général, \$6,000; loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.-Ottawa-édifices publics:-observatoire astronomique-entretien des terrains, etc., \$1,000; préposés aux élévateurs, \$10,000; gaz et lumière électrique, y compris chemins et ponts, \$15,000; terrains, \$7,000; chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, \$36,000; enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, \$1,400; réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, le mobilier, etc., \$83,000; Rideau-Hall (y compris les terrains)—améliorations, mobilier et entretien, \$13,000; Ridau-Hall-allocation pour le combustible et l'éclairage, \$3,400; service téléphonique, \$8,400; édifices fédéraux-édifices de l'immigrationréparations, ameublement, etc., \$5,000; stations de quarantaine-entretien, \$800; aménagements, fournitures en général et mobilier, \$32,000; chauffage, \$48,000; éclairage, \$44,000; force électrique et autre pour les ascenseurs, les machines à oblitérer les timbres, etc., \$7,600; loyers, \$140,000; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., \$97,000; fournitures pour les gardiens, etc., \$6,000; eau, \$9,400; édifices publics du Yukon-loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau et salaires des gardiens, \$12,600; ports et rivières-Nouvelle-Ecosse-Anderson's-Cove-nouveau briselames, \$1,200; Annapolis-Royal-réparation du quai, \$460; Bass-River-réparation du quai, \$120; Bayswater—brise-lames, \$800; Breen's-Pond—prolongement du brise-lames, \$2,800; Broad-Cove—réparation du quai, \$240; Brooklyn—amélioration du brise-lames, \$960; Canada-Creek-réparation et amélioration du brise-lames, \$200; Canso-extension du quai, \$120; Cap-Dauphin-port, \$300; Caribou-Island-exhaussement de la chaussée, etc., \$480; Cole-Harbour—quai, \$1,660; Cow-Bay—réparation du brise-lames, \$440; Cribbin's-Point—nouveau quai et enlèvement de l'ancien, \$3,400; Digby-Pier renouvellements, \$600; East-Chezzetcook (Graff-Beach)-prolongement du brise-lames, \$2,700; East-River—améliorations, \$46,200; Evan's-Point—brise-lames et approche, \$3,400; Fox-Point-brise-lames, \$800; Freeport-quai du brise-lames, \$2,600; French-River-prolongement du quai du brise-lames, \$400; Glen-Margaret (Mosher's-Cove)quai, \$800; Goat-Island—quai, \$1,880; Gulliver's-Cove—brise-lames, \$1,000; Hall's-Harbour-réparation du brise-lames, \$380; Hampton-prolongement du brise-lames, \$200; ports et rivières-réparations et améliorations générales, \$10,000; Invernessamélioration du port, \$3,000; Kingsport-réparation du quai, \$500; Litchfield-prolongement du brise-lames, \$500; Little-Harbour-reconstruction du quai, \$280; Little-Brook-réparation du brise-lames, \$300; Long-Island-quai, \$500; Long-Point (conté de Lunenburg)—brise-lames, \$800; Lower-Argyle—quai, \$400; Meteghan—réparation du brise-lames, \$1,400; Meteghan-River-réparation et amélioration du brise-lames, \$300; Mill-Cove—prolongement du brise-lames, \$2,000; Mochelle—quai, \$1,800; Morden-réparation du brise-lames, \$200; Mosher's-Bay-brise-lames, \$700; Nauft's (Pleasant-Point)—port de Musquodoboit—brise-lames, \$600; Necum-Teuch—réparation du quái, \$500; Neil's-Harbour-réparation du quai, \$120; North-West-Cove (Tancook-Island)—brise-lames, \$8,400; North-West-Harbour—quai, \$520; Plaster-Mines quai, \$300; Port-Dufferin-East-réparation du quai, \$200; Porter's-Lake-chenal jusqu'à Three-Fathom-Harbour, \$2,000; Port-George-réparation des brise-lames, \$400;

River-John-réparation du quai, \$240; Long-Island, Mira-Bay-brise-lames, \$6,000; Sambro-achèvement du quai, \$200; Sandy-Cove-réparation du brise-lames, \$600; Saulnierville-amélioration et réparation du brise-lames, \$600; Scott's-Bay-réparation du brise-lames, \$260: Nouvelle-Ecosse-Selma-réparations au quai. \$200: Skinner's-Cove-réparations aux jetées du canal, \$640; Smith-Cove-quai, \$600; South-Wallaceréparations au quai. \$360: Three-Fathom-Harbour-réparations au quai et protection de la plage, \$120; Toby-Island-port, \$200; Tracadie-améliorations au port, \$2.460; Turner's-Island-réparations au quai, \$120; Vogler's-Cove-brise-lames et construction de défense pour atterrissage, \$150; West-Chezzetcook-réparations au brise-lames, \$120; Weymouth—améliorations au port. \$5.400; White-Point—achèvement du brise-lames. \$300: Windsor-améliorations au port. \$5.000: Wolfville-améliorations au port et au quai. \$1,000: Yarmouth-Harbour-améliorations, \$12,800: Ile-du-Prince-Edouard-Belfast-réparations aux approches du quai. \$500: Brudenell-construction d'un quai neuf, \$400; Chapel-Pier-réparations aux approches, \$280; Cove-Head-réparations à la chaussée, \$400; Grand-River-North-réparations à la jetée, \$700; ports et rivières en général-réparations et améliorations, \$2,800; New-London-réparations sur la plage, \$240: North-Lake-port, \$4,800; Pownal-réparations au quai, \$400; Summersideréparations au brise-lames, \$2,760; Nouveau-Brunswick-Bathurst-améliorations au port, \$17,000; Bouctouche-Beach-réparations au brise-lames et améliorations, \$500; Campbellton-Quai en eau profonde, \$10,000; Cape-Bald-réparations au brise-lamesjetée, \$300; Dorchester-achèvement des améliorations au quai, \$600; ferme expérimentale-en aval de Fredericton-quai, \$1,000; Fredericton-quai, \$1,100; Grande-Anse-arête de voûte achevée, \$200; Green-Point (Beresford)-brise-lames, \$2,000; ports et rivières en général-réparations et améliorations, \$8,000; Martin's-Headparapet, \$400; Newcastle—quai, \$6,000; North-Head—réparations au quai brise-lames, \$340; Quaco-reconstruction d'un brise-lames neuf à l'est. \$2.800; Richarson-réparations au quai, \$430; Richibucto-Beach-agrandissement du brise-lames et améliorations, \$600; rivière Saint-Jean et ses tributaires—construction de quais dans les eaux de marée, \$2,000; Shippigan-Gully-réparations et remise à neuf du brise-lames, \$700; port de Saint-Jean-agrandissement et réparations du brise-lames de Negro-Point et du parapet de Fort-Dufferin, \$20,000; Saint-Jean-quai à eau profonde à l'Île-aux-Perdrix, \$10,000; rivière Saint-Nicholas-réparations au quai, \$180; Stonehavenréparations au brise-lames, \$150; Tracadie—construction d'un brise-lames et de parapet, \$700; Provinces maritimes en général-achat de bois créosoté pour travaux généraux dans les Provinces maritimes, \$1,000; Québec-Anse-à-Blondel-brise-lames, \$2,000: Anse-à-l'Eau, Tadoussac-réparations au quai, \$360; Baie-Saint-Paul-réparations au quai et au mur de soutènement, \$1,300; Barachois-de-Malbaie-réparations au môle de dérivation, \$280; Cap-Chat-agrandissement de la jetée de dérivation, \$1,500; Cap-Cove-réparations à la jetée, \$250; Cap-Rosier-môle brise-lames, \$2,000; Chandlerquai, \$5,000; Chicoutimi-améliorations au quai, \$600; Chicoutimi-agrandissement du quai, \$3,000; Father-Point-améliorations du quai, \$500; Grand-Métis-quai, \$1,000; Grande-Rivière—réparations au quai, \$900; Grosse-Ile—Iles de la Madeleine brise-lames, \$900; Grosse-Ile—section de quarantaine—prolongement des quais, \$10,000: ports et rivières en général-réparations et améliorations, \$15,000; Harrington, port de -prolongement du quai, \$600; Baie-de-l'Hôpital-Iles de la Madeleine-brise-lames. \$400; Iberville-réparations au quai, \$180; Ile-Perrot-Sud-quai, \$300; Ile-Perrot-Nord-réparations au quai, \$200; Ile-Verte-réparations au quai, \$900; Kamouraskaprolongement du quoi, \$1,400; Lachine-quai, \$2,200; Lanoraie-réparations au quai, \$120; Laprairie—travaux de protection, \$16,000; Lavaltrie—réparations au quai, \$260; Les-Eboulements-réparations au quai, \$220; Iles de la Madeleine-brise-lames et jetées, \$1,700; Malbaiq—achèvement de la jetée, \$3,400; Matane—réparations au quai. \$200; Montmagny-réparations au quai, \$240; Murray-Bay-achèvement des réparations au quai, \$840; Natashquan-prolongement du quai, \$1,600; Témiscamingue-Nord-quai, \$2,000; Petite-Rivière-Est-brise-lames, \$3,800; Pointe-Piché-réparations au quai, \$260; Repentigny—réparations au quai, \$280; Rigaud—réparations au quai,

\$240; Rimouski—améliorations au port, \$30,000; Rimouski—quai neuf et réparations, \$600; Rivière-du-Loup (Fraserville)—améliorations au quai, \$10,000; Rivière-du-Loup (en haut)-écluse et chaussée, \$2,000; rivière Laguerre-améliorations, \$3,000; rivière Ouelle-réparations et améliorations au quai, \$960; rivière Verte-réparations à la digue, \$300; Saint-Alphonse-prolongement du quai, \$5,000; Sainte-Anne-des-Montsjetée d'atterrissage, \$7,000; Sainte-Anne-de-la-Pocatière-prolongement du quai, \$1.340: Sainte-Anne-de-la-Pocatière—réparations au quai, \$300; Sainte-Anne-du-Saguenay-prolongement du quai, \$2,000; Sainte-Cécile-du-Bic-prolongement du quai et améliorations du port, \$2,600; Sainte-Croix-prolongement du quai, \$1,000; Sainte-Félicité-réparations au quai, \$120; Saint-Germain-de-Kamouraska-quai, \$2,000; Saint-Ignace-de-Loyola-réparations à la jetée, \$260; Saint-Irénée-prolongement du quai, \$2,000; Saint-Jean, Ile d'Orléans-prolongement du quai, \$4,680; Saint-Mathiasréparations au quai, \$400; Saint-Paul, Ile-aux-Noix-réparations au quai, \$140; Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans-quai, \$4,000; Saint-Roch-de-Richelieu-quai, \$400; Saint-Siméon-réparations au quai, \$200; Saint-Valier-prolongement du quai. \$2.000: Trois-Rivières-réparations au quai, \$4,000; Trois-Saumons-quai, \$960; Valleyfieldquai, \$1,000; Verdun-réparations au quai, \$280; Ville-Marie-réparations, \$160; Ontario-Allandale-réparations au quai, \$190; Bowmanville-réparations au quai, \$2,000; Brighton-quai, \$4,900; Burlington-mur de revêtement, \$2,400; Cockburn-Island-réparations et prolongement au quai, \$1,000; Collingwood-améliorations au port, \$15,000; Depot-Harbour-reconstruction du quai, \$1,000; Fighting-Island (rivière Détroit)—amélioration du chenal, \$11,400; Fort-Frances—quai, \$1,000; digue de la rivière des Français-réparations et entretien, \$600; Goderich-améliorations au port, \$18,000; Griffith's-Island-réparations au quai, \$160; Hamilton-améliorations au port, \$50,000; ports et rivières en général—améliorations et réparations, \$13,000; Kagawong -quai, \$3,000; Kensington—quai et entrepôt, \$2,000; Kingston—améliorations au port, \$24,000; Kingston—Collège militaire royal—réparations au quai, \$400; Leamington réparations au quai, \$300; Leamington-brise-lames, \$2,000; Leith-reconstruction du quai, \$2,000; Little-Castor, rivière-améliorations, \$1,000; rivière de la Nation-améliorations, \$2,000; Newcastle-réparations à la jetée de l'est, \$3,500; Oliphant-réparations au quai, \$160; Oshawa—amélioration du port, \$10,000; Ile-Pelée-réparations des bassins, \$130; Peterborough-bassin de radoub, \$5,000; Port-Bruce-réparation des jetées, \$360; Port-Crédit-améliorations au port, \$8,000; Port-Dover-améliorations au port, \$10,000; Port-Elgin-autre brise-lames, \$2,100; Port-Hope-améliorations au port. \$1.400; Rondeau, port-réparation des jetées, \$200; Sarnia-quai et bassin d'abri, \$10,000: Sault-Sainte-Marie-réparations au quai, \$1,000; South-Baymouth-quai et entrepôt, \$1,000; Stanley-Island-réparations au quai, \$160; Manitoba-ports et rivières—réparations et améliorations générales, \$3,000; Hnausa—réparations au quai, \$260; sortie du lac François—réparations aux môles de protection, \$160; Le-Pas—quai, \$3,000; rivière Rouge—améliorations, \$2,200; rivière Rouge—écluse et digue Saint-André-améliorations, \$3,000; port de Winnipeg-quais, \$7,000; Saskatchewan et Alberta-ports et rivières-réparations et améliorations générales, \$4,000; Rivière-àl'Esturgeon-améliorations, \$1,900; Colombie-Britannique-Arrowhead-quai, \$3,000; Cowan's-Cove-réparations au quai, \$150; rivière Fraser-améliorations, \$90,000; ports et rivières en général-réparations et améliorations, \$10,000; Metchosin-réparations au quai, \$140; Nanaïmo-réparations au quai, \$240; rivière North-Thompson à Kamloops -mur de revêtement, \$3,000; Port-Essington-réparations à la passerelle d'atterrissage. \$400; Queenston (Port-Clements)-réparations au quai, \$1,700; Refuge-Bay-réparations au quai, \$920; Smith's-Landing, Howe-Sound-réparations au quai, \$500; Sooke-Harbour-améliorations, \$1,000; Stewart-réparations au quai, \$340; rivière Stickine -améliorations, \$2,000; anse Surf-réparations au quai, \$1,360; baie Tucker-réparations au quai, \$250; Williams-Head (station de la quarantaine)—améliorations et réparations, \$600; Yukon-rivière du Yukon-améliorations, mesurage et arpentage, \$1,000; travaux généraux—ports et rivières—travaux généraux, \$8,000; dragage—nou-

vel outillage de dragage-Ontario et Québec, y compris le chantier de construction de l'île Victoria, \$7,000; dragage—Provinces maritimes, \$100,000; dragage—Ontario et Québec, \$100,000; dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, \$19,000; dragage— Colombie-Britannique, \$120,000; glissoirs et estacades—district de Saint-Maurice améliorations aux travaux des glissoirs et des estacades pour faciliter le flottage et l'emmagasinage des billots, \$6,000; glissoirs et estacades en général, \$1,000; chemins et ponts—Banff—nouveau pont, \$4,000; ponts de trafic fédéral, y compris les abords, \$1,000; pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements d'Ontario et de Québec devant chacun contribuer \$15,000, \$16,000; pont international sur la rivière Saint-Jean, entre Clair, N.-B., et Fort-Kent, Maine, l'Etat du Maine devant contribuer \$15,000, le comté d'Aroostook \$10,000, et la ville de Fort-Kent \$5,000, \$5,800; Miniota—pont à la réserve des sauvages, \$1,600; Témiscamingue-Nord -pont sur la rivière Quinze (le gouvernement de Québec devant contribuer \$15,000), \$11,000; Ottawa, cité—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords-réparations ordinaires, réfections et entretien, \$3,400; lignes télégraphiques et téléphoniques-Ile-du-Prince-Edouard-la moitié des frais de reconstruction des lignes télégraphiques propriété commune de la Compagnie télégraphique Anglo-Américaine du gouvernement fédéral, \$3,400; Québec-amélioration du service de réparations, \$600; Saskatchewan et Alberta—réparations et travaux d'améliorations aux bureaux, \$620; ligne de la rivière de la Paix-bureaux et logement à Grande-Prairie, \$700; ligne de la rivière de la Paix-bureaux et logement à Dunvegan, \$700; Colombie-Britanniquelignes de télégraphe et de téléphone de la terre ferme-réparations générales et améliorations, \$2,800; lignes de télégraphe et de téléphone de l'île Vancouver-réparations générales et améliorations, \$2,270; service de télégraphe du Yukon-réparations et amélioirations, \$2,660; divers-division de l'architecture-appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, \$12,000; division du génie-appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, employés et messagers du service extérieur, \$87,000; monument à feu Sa Majesté le Roi Edouard VII, \$2,000; construction et opération de digues d'emmagasinage d'eau et d'ouvrages et réglementation du niveau d'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires et règlement de dommages, \$23,000; bassin de radoub—en général inspection, etc., \$2,000; Commission internationale, rivière Saint-Jean, N.-B., \$1,400; sondages des rivières, \$5,000; Galerie Nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le Conseil consultant des Arts, \$5,000; relevés et inspections, \$36,000; pour couvrir solde de dépense pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants pourvu que la somme requise pour l'un quelconque des ouvrages ne dépasse pas \$200, \$2,000; monument à Lady Latour à Saint-Jean-contribution, \$1,000; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, \$1,600; division de la comptabilité-appointements des agents et des commis, frais de voyage et dépense imprévue pour service extérieur, \$4,000; bassin de remplissage d'Esquimalt-chèvre mobile et pompe électrique, \$2,000; Commission Royale du Canal de la Baie-Georgienne, \$5,000; argents versés à la Western Dry Dock and Shipbuilding Company, Limited, de Port-Arthur et qui constituent une partie du troisième paiement de la subvention qui lui est due au moment de l'achèvement des travaux compris dans l'arrangement ratifié par le chapitre 57, 3-4 George V, 1913, bien que les travaux ne soient pas terminés, \$7,128.30; service et entretien des vaisseaux d'inspection, \$10,000; Prince Rupert-remorqueur d'inspection, \$5,200: Subventions postales et aux paquebotsocéan Atlantique—service postal par paquebots entre le Canada et la Grande-Bretagne, \$200,000; services locaux—service à la vapeur entre Baddeck et Iona, \$1,165; service à la vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday, \$500; service à la vapeur entre Froude's-Point et Lockeport, N.-E., \$120; service à la vapeur depuis l'ouverture jusqu'à la fin de la navigation de 1916, entre le bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, \$4,000; service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, \$2,000; service à la vapeur entre Halifax et Canso, \$1,000; service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du Cap-Breton, \$2,000; service à la vapeur entre Halifax, la baie Mahone, l'île Tancook et les ports de la rivière La Have, \$800; service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay par les ports du Cap-Breton, \$800; service à la vapeur entre Halifax, le sud du Cap-Breton et les ports du lac Bras-d'Or, \$800; service à la vapeur entre Halifax et la côte-ouest du Cap-Breton, avec arrêts aux ports d'escale, \$800; service à la vapeur entre Halifax et Sherbrooke, \$400; service à la vapeur depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation entre Kenora et Fort-Frances, \$1,600; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, \$3,600; service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, \$1,300; service à la vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale, \$1,100; service à la vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, avec arrêts aux ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie Miramichi, \$500; service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, \$1,600; service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus de l'Intercolonial à Mulgrave, \$1,400; service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac entre Moncton et les ports d'escale et entre un ou des ports de la côte ouest du comté de Cumberland, \$500; service à la vapeur entre Pictou et Montague, avec arrêts à Murray-Harbour et Gleorgetown, \$1,200; service de goélette entre Pictou, New-Glasgow, le port du comté d'Antigonish et Mulgrave, \$200; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp, \$1,500; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre Port-Mulgrave, St-Peter's, Irish-Cove et la Montagne de Marbre et autres ports des lacs Bras-d'Or, \$1,300; service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard ct le Cap-Breton et Terre-Neuve, \$3,300; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,500; service à la vapeur durant l'année 1916, entre Québec et Harriston, avec arrêts aux ports et aux endroits le long de la côte du Saint-Laurent entre ces deux terminus, \$5,600; service à la vapeur entre Québec et le bassin de Gaspé, avec arrêts d'escale, \$1,700; service à la vapeur entre Québec et les ports de la côte nord de l'île d'Orléans, \$900; service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, \$1,200; service d'hiver à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, \$1,600; service d'hiver à la vapeur entre la Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac, \$700; service à la vapeur entr Saint-Jean et les ports du bassin de Cumberland, \$600; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et-St-Andrews, N.-B., avec arrêts aux ports d'escale, \$800; service d'hiver entre Saint-Jean et Bridgetown, \$500; service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, \$4,000; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest ou bassin d'Annapolis, \$400; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et les ports de la baie de Fundy et le bassin de Minas et Margaretville, N.-E., \$1,600; service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport, Yarmouth et les autres ports d'escale, \$1,840; service à la vapeur durant l'année 1916, entre Saint-Stephen, N.-B., les ports de la rivière Sainte-Croix, l'île aux Cerf, Campobello, et les îles de l'intérieur, la baie Passamaquoddy et l'Etête ou Black Bay, \$1,200; service à la vapeur durant la saison de 1916, entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale, \$1,200; service à la vapeur durant la saison de 1916, entre Sydney et Whycocomagh, \$600; service à la vapeur de Sydney, N.-E., autour de la côte est du Cap-Breton, Hamilton, et retour à Sydney par les lacs du Bras-d'Or, \$1,100; dépenses relatives à la surveillance des services des vapeurs subventionnés, \$600. Département du Service Naval-service naval-entretien et maintien des navires, école navale et bassins de radoub à Halifax et à Esquimalt, et réserve de marins volontaires, \$200,000; service de protection des pêcheries-réparation et entretien de steamers de protection des pêcheries, \$75,000; service de protection des pêcheries—achat de nouveaux steamers, \$6,000: relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, \$68,000; service radiotélégraphique-construction et entretien de station's radiotélégraphiques, \$59,000; marées, service des-entretien des stations des marées et des steamers d'exploration, \$7,000; protection des eaux septentrionales du Canada, \$10,000; récompenses aux sauveteurs et stations de sauvetage, \$25,080. Service maritime et fluvial-service

d'hiver de la poste, \$2,200. Phares et service côtier—construction de phares et aide de la navigation, appareils, signaux sous-marins, vaisseaux pour travaux de construction, \$150,000. Pêcheries—inspection du poisson fumé et en conserves, \$5,000; construction de bateaux de patrouille des pêcheries (crédit partiel), \$6,000; Commission biologique maritime du Canada, \$5,200. Travail—Loi de Conciliation et du Travail, embrassant publication, impression, reliure et distribution de la Gazette du Travail, et indemnités aux correspondants et aux commis aux écritures dans la préparation des statistiques, \$7,000; Loi d'enquête sur les conflits industriels, \$4,000. Sauvages-Ontario-secours, soins médicaux et médicaments, \$2,200; Québec---secours, soins médicaux et médicaments, \$3,400; Ontario et Québec-réparations de voirie, ponts et drainage, \$2,380; frais généraux, \$10,215; Nouvelle-Ecosse-appointements, \$1,240; secours, \$1,600; encouragement à l'agriculture, \$200; soins médicaux et médicaments, \$1,000; divers et imprévus, \$1,832.40; réparations de voirie et digues, \$120; Nouveau-Brunswickappointements, \$396.80; secours, \$1,600; soins médicaux et médicaments, \$800; divers et imprévus, \$170; réparations de voirie, \$90; encouragement à l'agriculture, \$200; Ile-du-Prince-Edouard-appointements, \$120; secours et graines de semence. \$225: soins médicaux et médicaments, \$170; divers, \$130; Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest-instruments, outils, etc., \$2,378.60; graines de jardin et de champ, \$906; bétail, \$967; secours aux nécessiteux, \$28,693; hôpital, soins médicaux, médicaments, etc., \$21,007; habillement triennal, \$1,200; arpentages, \$2,200; Sioux, \$1,283.60; meuneries et scieries, \$209.80; frais généraux, \$52,784.80; Colombie-Britannique—appointements, \$9,568; secours aux sauvages nécessiteux, \$4,400; encourager les sauvages à l'agriculture et à la fructiculture, \$990; hôpitaux, soins médicaux et médicaments, \$8,640; frais de déplacement, \$4,000; divers pour bureaux et imprévus, \$4,952; arpentages, \$1,000; nettoyer les vergers sauvages, \$700; pour les frais de la Commission des terres de la Colombie-Britannique, y compris un paiement de \$1,400 pour les services du docteur J. A. J. McKenna, au titre de commissaire, \$2,280; Yukon-secours, soins médicaux et médicaments, \$2,200; arpentages, \$1,400; frais généraux, \$800; instruction des sauvages—instruction des sauvages, \$146,823; en général-avances aux sauvages qui remettent leurs terres en vertu de l'article 89 de la Loi des sauvages, à rembourser sur les produits de ces terres, \$5,000; secours aux sauvages nécessiteux des régions éloignées, \$12,000; pour prévenir la tuberculose, \$2,000; impressions, papeterie, etc., \$1,000; octroi en aide au compte 310 du fonds de fiducie sauvage, suppression du trafic des spiritueux, \$600; arpentages—Ontario, Québec et Provinces maritimes, \$600; pour les frais relatifs aux épidémies de variole et autres maladies, \$2,000; pour payer les honoraires des agents des sauvages quant à la tenue de l'état civil, \$300; frais de justice legaux en général, \$1,100. Divers-Gazette du Canada, \$4,200; imprimerie de l'Etat—réparations et réfections, \$1,400; imprimerie de l'Etat-nouvelles installations, \$10,000; distribution des documents parlementaires, \$1,000; impressions diverses, \$20,000; contribution à la publication du catalogue international des publications scientifiques, \$117; dépenses occasionnées par la Loi de Tempérance du Canada, \$1,000; dépenses sous le régime de la Loi de Naturalisation, \$2,200; dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, \$8,000; pour pourvoir à l'achat de 600 copies du Parliamentary Guide, \$240; frais de voyage de Sir Charles Fitzpatrick assistant aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, \$500; au juge en chef de la Cour Suprême du Canada, pour courrir les frais de voyages et autres dépenses que lui occasionnent ses fonctions de substitut de Son Altesse Royale le Gouverneur général, \$1,000; archives publiques, \$11,000; pour aider à la suppression de la traite des blanches, \$2,000; allocation à M. W. J. Stewart, chef hydrographe, pour service rendus, par décret du conseil, 19 octobre 1912, relativement aux questions étudiées par la International Joint Commission, durant les années 1915-16, \$200; sommes requises pour couvrir les dépenses de la Commission technique nommée pour étudier les questions relevant du niveau du lac des Bois, \$1,600; subvention au Canadian Mining Institute, \$600; subvention à l'Asso-

ciiation antituberculeuse canadienne, \$2,000; subvention à la Canadian Handicraft's Guild, \$400; subvention pour continuer les expériences au sujet des rennes dans le Labrador, sous la direction du Dr W. F. Grenfell, \$200; subvention pour venir en aide à la section canadienne de la St. John Ambulance Association, \$1,000; subvention à la Commission des champs de bataille—(a) frais d'administration, \$1,440; (b) entretien du pac National des champs de bataille, \$5,312; (c) entretien de la tour Martello No 4, \$80; subvention pour venir en aide au conseil général canadien de l'Association des Boy Scouts, \$1,000; la Société royale du Canada, \$1,600; subvention au Conseil médical du Canada, \$3,000; subvention au Victorian Order of Nurses, \$1,000; subvention pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique du Canada, \$400; Académie Royale des Arts, \$1,000; traîtement de S. Lelièvre, secrétaire particulier du président du Sénat, \$120; traitement du secrétaire particulier A. Hinks, \$600, et services d'expéditionnaire pour l'honorable J. A. Lougheed, membre du cabinet, et leader du Sénat, \$240; contribution à l'Université McGill, pour l'entretien d'un bureau régional touchant le catalogue international de la littérature scientifique, \$400; traitement du secrétaire particulier de Sir George Perley, \$240; subvention pour l'érection d'un monument à Samuel de Champlain, à Orillia, Ont. (à voter de nouveau), \$1,500; en vue de payer ce qui manquera pour l'érection du monument Champlain, à Ottawa, \$600. Douanes—appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris des suppléments aux fonctionnaires pour travaux de surcroît, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil, \$718,000; appointements et frais de voyages des inspecteurs des ports et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes, \$67,000; divers—impression et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messagerie sur les échantillons, papeterie et formules, frais de justice, primes sur cautionnements et uniformes des employés des douanes, \$36,000; pour l'achat de nouveaux croiseurs du revenu et frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif, \$20,000; somme à verser au ministre de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret et auquel il doit en être rendu compte, \$2,000, Falsification des substances alimentaires, etc.-falsification des substances alimentaires et mise à exécution de la Loi concernant les engrais, les marques frauduleuses et les produits alimentaires du commerce, \$7,000; médicaments dits "Proprietary" ou brevetés, \$400; ministère du Revenu de l'Intérieur-menues dépenses, \$100. Chemins de fer et canaux-perception du revenu-chemins de fer-Intercolonial-frais d'exploitation, \$2,600,000; chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, \$125,000; International-frais d'exploitation, \$30,000; chemin de fer du Nouveau-Brunswick et d l'Ile-du-Prince-Edouard-frais d'exploitation, \$15,000; canaux-personnel et réparations, \$260,000; employés à la statistique, \$8,500; divers-chemins de fer-allocation de commisération à la veuve de feu S. Harbatink, tué accidentellement en travaillant comme journalier au terminus de Port-Nelson du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, \$120; canaux-allocation de commisération à Hector McLachlan, gardien et administrateur des biens des cinq enfants mineurs de feu Thos. Strachan, ingénieur résident, canal Trent, noyé accidentellement à Port-Severn, le 17 avril 1914, \$300; allocation de commisération à la veuve de feu Ernest Gauthier, tué accidentellement en travaillant comme manœuvre sur le canal Chambly, \$200; allocation de commisération à la veuve de feu Fabien Lapointe, tué accidentellement en travaillant comme manœuvre sur le canal Chambly, \$80. Travaux publics—perception du revenu—glissoirs et estacades, bassins de radoub, écluses et barrages-frais d'exploitation, etc.-glissoirs et estacades, \$18,880; bassin de radoub, \$7,900; ports et rivières, travaux, etc., \$9,880; perception du revenu des travaux publics, \$800; lignes télégraphiques et téléphoniques-Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, \$1,400; lignes télégraphiques sur terre et sous mer dans la baie du Saint-Laurent et les Provinces maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles, \$39,600; Saskatchewan, \$8,800; Alberta, \$14,800; Colombie-Britannique—continent, \$10,400; Colombie-Britannique-district de l'île Vancouver, \$18,600; réseau du

Yukon (Ashcroft-Dawson), \$51,000; service télégraphique et téléphonique en général, Postes—service extérieur—appointements et salaires, \$1,588,630.45; service des malles, \$1,709,947.50; divers, \$168,767.60; Territoire du Yukon, \$30,000. Commerce—part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des tarifs douaniers, \$132.40; commissaires du commerce, agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, et diverses autres dépenses pour la publicité, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, \$30,000; primes sur le plomb et sur le pétrole brut, pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois, \$1,400; traitements, loyers, gages et dépenses casuelles aux termes de la Loi sur les céréales du Canada, \$145,000; traitements et dépense casuelle aux termes de la Loi de l'inspection et de la vente des grains, \$600; traitements et dépense casuelle aux termes de la Loi concernant les mesureurs de bois, y compris la somme de \$2,000 pour mesureurs de bois à la retraite, \$1,880; pour pourvoir à la construction, à l'acquisition, au loyer ou à l'expropriation d'élévateurs de terminus (à voter de nouveau), \$162,000; recensement et statistiques, \$60,000; Annuaire statistique, \$2,700; Commission impériale du commerce, \$3,000; Loi concernant le titre de l'or et de l'argent, \$800; câble des Indes occidentales, \$7,786.66; surveillance des taux de fret sur les lacs et l'océan, \$1,200. Diverspour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil durant l'exercice finissant le 31me jour de mars 1917, pour (a) la défense et la sécurité du Canada; (b) la conduite des opérations navales ou militaires au Canada ou en dehors du Canada; (c) encourager la continuation du commerce, de l'industrie ou des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre ou autrement; (d) la mise à exécution de toutes mesures que le Gouverneur en conseil juge nécssaires ou à propos en conséquence de l'existence d'un état de guerre; et (e) les paiements faits pour les dits objets durant les exercices expirés respectivement le trente et unième jour de mars mil neuf cent quinze et le trente et unième jour de mars mil neuf cent seize, en sus des montants autorisés par la Loi des Crédits de guerre, 1914, et la Loi des Crédits de guerre, 1915, \$50,000,000.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau du secrétaire du gouverneur général—Traitements, \$25,600; dépense casuelle (y compris allocation de \$600 à A. F. Sladen), \$66,900, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille neuf cent soixante et deux dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau du Conseil privé—traitements, y compris \$1,600 pour aide-traducteur français et \$1,200 à Arthur H. Tabor, \$47,962.50; dépense casuelle, \$10,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-treize mille quatre cent douze dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Secrétariat d'Etat—traitements, \$77,412.50; dépense casuelle, \$16,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille neuf cent soixante et deux dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Division des Impressions et de la Papeterie publiques—Traitements, y compris M. Fred. Cook, imprimeur du Roi adjoint et contrôleur de la papeterie, à \$4,000, \$70,662.50; dépense casuelle, \$10,300, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent quatre-vingt onze mille six cent cinquante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de l'Intérieur—Traitements, \$1,171,655; dépense casuelle, \$120,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

265

- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Département des Affaires des Sauvages—traitements, \$125,700; dépense casuelle, \$21,550, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—traitements, \$20,650; dépense casuelle, \$1,700, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau de l'Auditeur général—traitements, \$134,150; dépense casuelle, \$16,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Finances et Conseil de la Trésorerie—traitements, \$138,125; dépense casuelle, \$28,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-huit mille deux cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Douanes—traitements, \$328,237.50; dépense casuelle, \$20,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Revenu de l'Intérieur—traitements, \$163,450; dépense casuelle, \$20,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et sept mille six cent douze dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de l'Agriculture—traitements, \$467,612.50; dépense casuelle, \$100,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de la Marine—traitements, y compris le capitaine L. A. Demers, à \$3,300, \$217,000; dépense casuelle, \$46,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt six mille et cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Département du Service Naval—traitements, \$176,050; dépense casuelle, \$50,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trois mille sept cent douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Chemins de fer et Canaux—traitements, y compris l'ingénieur en chef à \$5,000, \$175,712; dépense casuelle, \$28,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-cinq mille cinq cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Travaux Publics—traitements, \$579,510; dépense casuelle, \$85,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze mille trois cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Mines—traitements, \$368,312.50; dépense casuelle, \$7,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quarante-quatre mille trois cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—

Ministère des Postes—traitements, \$819,370; dépense casuelle, \$125,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille trois cent douze dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Commerce—traitements, \$122,312.50; dépense casuelle, \$15,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille et douze dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Travail—traitements, \$54,012.50; dépense casuelle, \$15,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille et trente-huit dollars soit accordée à Sa Majeseté pour le gouvernement civil:—Bureau du haut-commissaire du Canada, Londres—traitements, \$18,450; dépense casuelle, \$32,588, pour l'exercise se terminant le 31 mars 1917.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministères en général—dépense casuelle—soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris \$50 chacun à E. Snowdon et W. H. Jeffrey pour le service du canon du midi, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cept cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division de l'ingénieur consultant du gouvernement:—Traitements, \$7,600; dépense casuelle, \$150, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Département des Affaires extérieures—traitements, \$29,750; dépense casuelle, \$9,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille et cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau de la Commission de conservation—traitements, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille quatre cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Archives publiques—traitements, \$52,925; dépense casuelle, \$7,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Commission du Service civil—traitements, \$32,587.50; dépense casuelle, \$15,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Dépenses diverses, \$10,000; frais de subsistance du juge pour le district d'Atlin, C.-B., \$1,200, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Cour Suprême du Canada:—Dépense casuelle et déboursés, salaires des officiers (shérifs, etc.), livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas \$300, \$7,500; livres de droit et de référence pour bibliothèque et reliure, \$8,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre cents soit accordée à Sa Majesté pour la Cour d'Echiquier du Canada:—Dépense casuelle—frais de voyages des juges, rémunération aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et \$150 pour les livres des juges, \$6,000; impressions, reliure et distribution des rapports de cour, \$1,500; loyer du tribunal et dépenses de voyage quand le tribunal siège en cour d'amirauté, ainsi que \$150 pour la papeterie et les timbres des juges et des registraires, \$500; salaire du prévôt de l'amirauté de Qué-

bec, \$333.34; à Chas. Morse, pour avoir fourni les rapports des décisions du tribunal aux revues légales, \$50, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7 avril

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Frais de voyage du juge, \$500; frais de subsistance du juge, \$5,000; traitement des fonctionnaires de la cour territoriale, shérif et greffier, \$4,000 chacun, deux sténographes, \$2,000 chacun, \$12,000; frais de subsistance du juge de la cour territoriale et du magistrat de police, \$8,600; rétribution des témoins, jurés et interprètes dans les causes criminelles, \$5,000; entretien des prisonniers, \$10,000; transport des prisonniers, \$4,000; divers déboursés, \$10,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille sept cent soixante et cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Somme requise, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille huit cent seize dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour la législation:—Sénat—appointements et dépenses casuelles, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-quatre mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Traitement de l'Orateur suppléant, \$2,000; appointements, \$206,012.50; dépenses des comités, commis surnuméraires, etc., \$96,700; dépense casuelle, \$41,550; publication des Débats, \$60,000; prévisions du sergent d'armes, \$78,037.50, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Bibliothèque du Parlement:—Appointements. \$32,700; livres pour la bibliothèque générale, y compris frais de reliure, \$16,000; ouvrage sur l'histoire de l'Amérique, \$1,000; dépense casuelle, \$12,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-six mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Impressions, papier à imprimer et reliure, \$300,000; impressions, reliure et distribution des lois, \$10,000; dépense casuelle se rattachant aux listes des votants, \$10,600; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellrie, y compri l'emploi de commis temporaires, \$5,000; listes des votants provinciales, \$11,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excêdant pas un million cent vingt-trois mille trois cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon, province de l'Alberta et de la Saskatchewan:—Solde de la gendarmerie, \$630,216.75; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillement, bâtiment, réparations, réfections, chevaux, chiens, armes, munitions, médicaments, logement, transport, aqueduc, papeterie et dépenses casuelles, \$490,118.25; compensation aux gendarmes pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions, \$3,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial:—Entretien et réparations des steamers de l'Etat et brise-glace, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'examen des capitaines et seconds, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les enquêtes sur les naufrages, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des écoles de navigation, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des navires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enlèvement d'obstacles des eaux navigables, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial:—Inspection des bestiaux, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'outillage de sauvetage:—Québec, Provinces maritimes et Colombie-Britannique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent soixante et douze mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics (département de la Marine):—Chenal des navires du fleuve Saint-Laurent, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-deux mille sept cent quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le parachèvement et construction d'outillage de dragage pour le Saint-Laurent, de Montréal à la Pointe-au-Père, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un brise-glace pour servir dans le fleuve Saint-Lourent, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Agences, loyers et dépenses casuelles, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et allocations aux gardiens des phares, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparation des phares, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des signaux, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration du pilotage, de l'entretien et réparation du vapeur *Eureka*, pour l'exercice finissant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparations des quais, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un brise-lames dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des réparations (service maritime), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un montant nécessaire pour verser une pension annuelle de \$300 aux pilotes mis à la retraite: Ls R. Demers, Théodule Lachance, Charles Brown, Jos. Lapointe, Nestor Lachance, Paul Gobeil, Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Chas Normand, Napoléon Rioux, Elzéar Desrosiers, Hubert Raymond, Abel Bernier, Laurent Godbout, Adelme Pouliot, Edmond Larochelle, L. E. Morin, A. T. Simard, Jos. Plante, Victor Vézina, J. G. Dupil, Raymond Baquet, Alfred Larochelle, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des téléphones à différents endroits du Dominion pour aider à la navigation, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour remplacer le *Maisonneuve*, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation au maître du port d'Amherstburg pour la surveillance des phares et bouées de la rivière Sainte-Claire, la rivière Détroit et le lac Erié, et pour d'autres services en 1916, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour remplacer le *Montmagny*, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation de commisération à Lewis King, qui a perdu un œil dans un accident sur le *Stanley*, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Service météorologique, y compris les subventions de \$500 aux observatoires de Montréal et Kingston, ainsi qu'une allocation de \$100 à L. F. Gorman, observateur météorologique à Ottawa, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine:—Hôpitaux de la marine, y compris subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, \$75,000; matelots naufragés et dans le dénuement, \$3,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-neuf mille cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur:—Inspection des bateaux à vapeur, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

- M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Emoluments du commissaire des Territoires du Nord-Ouest, \$1,000; appointements de L. du Plessis, commis, secrétaire du commissaire, \$300; appointements de Geo. D. Pope, comme comptable du commissaire, \$300; écoles, \$3,000; secours aux nécessiteux, entretien des aliénés et prisonniers, \$1,900; enquêtes, frais de déplacement, écritures, impressions, papeterie et contingent, \$1,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à l'union interparlementaire pour la paix, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux frais du haut-commissaire suppléant à Londres, Angleterre, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour abonnement à des publications canadiennes pour le haut-commissaire du Canada à Londres, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses de la publication d'une seconde édition des Documents Constitutionnels relatifs au Canada, Vol. I, 1759-1791, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses de la Commission de conservation, pour l'excercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des frais relevant de la convention des revendications pécuniaires avec les Etats-Unis, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la *Chief Constables Association of Canada*, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le coût des procédures devant l'International Joint Commission, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les traitements des agents consulaires à l'étranger, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les traitements et dépenses de l'agence à Paris, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Mme Wm. McDougall, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf dollars et quarante-six cents soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Indemnité à des pensionnaires au lieu de terre, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent quatre-vingt-dix dollars et vingt-huit cents soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables à des membres de la gendarmerie à cheval, à des volontaires de Prince-Albert et à des éclaireurs de la gendarmerie par suite du soulèvement de 1885, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-six dollars et vingt-cinq cents soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Margaret Johnson Brooke, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars et vingt cents soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Annie, Eva, Emily et Arthur Stewart Mountford Brooke, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre dollars et soixante et quinze cents soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Mme Elizabeth Willmett, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Mme Elizabeth Fitzgerald, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Pension à J. B. Allan, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Pension à Mme Mary E. Fuller, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Pension à Mme Fabre, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et sept mille deux cent vingt-quatre dollars et trente-sept cents soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Administration de la justice—traitements, \$146,224.37; dépense casuelle, \$21,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Dépenses se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la contribution annuelle à la Canadian Law Library, Londres, Ang., pour l'exer-

cice se terminant le 31 mars 1917.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la réunion et la publication des rapports, arrêtés de l'exécutif et la correspondance sur la législature provinciale depuis 1915, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

- M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Appointements et frais relatifs à l'administration du territoire, \$128,000; octroi au conseil local, \$125,000; octroi au conseil local pour entretien et réparations des chemins, \$100,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

- M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Allocations de la milice active, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts et agriculture:—Patent Record, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques:—Entretien de la station centrale et établissement et entretien de nouvelles stations annexes, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts et agriculture:—Division de l'entomologie, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administation et l'application de la Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie des laitages, le perfectionnement du transport, la vente et le commerce des aliments et des autres produits agricoles, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division des fruits, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques en vue de la meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les expositions, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour renouveler et améliorer les produits canadiens exposés à l'International Institute, de Londres, et pour aider son entretien, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine des bestiaux du Canada; édifices, réfection, renouvellements, etc., pour l'exercice se teminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division des publications, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution à l'entretien de l'Institut international d'agriculture et frais de représentation à cet institut, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le laboratoire national de biologie (crédit renouvelé), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à l'exposition fédérale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majcsté pour la quarantaine:—léproseries de Tracadie et de l'île D'Arcy et lèpre en général, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Loi relative à l'hygiène dans les travaux publics, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

- M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Travail:—Loi d'enquête sur les combines, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Travail:—Enseignements technique et industriel, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Travail:—Inspection de la construction des chemins de fer, etc., pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions trois cent trois mille cinq cent quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les terres et parcs fédéraux:examen des rapports d'arpentage, impression des plans, etc., \$976,300; somme requise Salaires, service extérieur, \$465,000; contingent, publicité, etc., \$300,000; arpentages, pour payer les honoraires de la Commission des Examinateurs des candidats arpenteurs fédéraux, du secrétaire et des sous-examinateurs, la papeterie, les impressions, loyers et meubles, etc. (les honoraires de MM. E. Deville, W. F. King et Otto J. Klotz, membres de la commission, et de M. J. A. Côté, secrétaire, doivent être payés à même cette somme), \$2,400; pour aider à la publication des mémoires de l'Association des arpenteurs fédéraux, \$125; protection des forêts du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest, et de la zone ferroviée de la Colombie-Britannique, de l'arboriculture au Manitoba, en Alberta ét en Saskatchewan, et inspection et administration des réserves forestières, \$750,000; octroi à l'Association forestière canadienne, \$2,000; protection des hordes de rennes, \$3,000; pour payer les frais relatifs aux enquêtes et rapports sur l'hydraulique, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et la zone ferroviée de la Colombie-Britannique, \$164,000; pour les levés et travaux relatifs à la Loi sur l'irrigation, etc., y compris \$400 pour M. P. Marchand, à titre d'apurateur des déboursés faits par les compagnies dans l'acquisition de terres en vertu des régimes d'irrigation, \$200,000; octroi à la Western Canada Irrigation Association, \$500; octroi à la Cypress Hills Water Users' Association, \$250; parcs nationaux du Canada, \$349.670; gravure, lithographie, impression et préparation des cartes, plans et publications semblables du gouvernement, y compris le matériel nécessaire, \$76.150; frais de justice, \$11,000; appointements et frais des terres d'artillerie, \$2,120; octroi au Club Alpin du Canada, \$1,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante et dix-neuf mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Pénitenciers:—Kingston, \$216,600; Saint-Vincent-de-Paul, \$203,100; Dorchester, \$108,800; Manitoba, \$99,800; Colombie-Britannique, \$146,300; Alberta, \$99,300; Saskatchewan, \$107,500; en général, \$4,300, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent trente-quatre mille huit cent soixante et seize dollars et vingt-cinq cents soit accordée à Sa Majesté pour l'Accise:—Appointements des fonctionnaires et des inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements selon le résultat de l'examen de l'accise, \$575,876.25; surcroît de service des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, \$16,000; rémunération pour longues heures de service, autres que pour services spéciaux, \$2,000; service préventif-imprévus, \$10,000; service préventif-appointements, \$101,000; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., \$60,000; pour pourvoir aux dépenses, estampilles, papeterie, salaires, voyages, etc., relativement à la taxe de guerre, \$125,000; estampilles pour les tabacs canadiens et importés, \$130,000; perceptions des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, \$5,000; allocation provisoire, ne dépassant pas \$150 à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements de toutes sources payés par l'Etat n'excèdent pas \$2,500, \$10,000; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., \$100,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique:—Appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sousinspecteurs des poids et mesures, \$145,250; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., \$55,000; allocation provisoire n'excédant pas \$150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas \$2,500 par année (poids et mesures), \$4,000; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, \$88,500; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspecteur du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments, \$54,000; allocation provisoire n'excédant pas \$150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas \$2,500 (gaz et lumière électrique), \$4,000; exportation de la force électrique, \$1,000; Bureau international des poids et mesures, \$800; Commission électrotechnique internationale, \$400, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et commissions géologiques—division des Mines:—Etude des dépôts de minerai, des minéraux économiques, des dépôts de tourbes, des matériaux de construction; détermination des valeurs combustibles des houilles, lignites, tourbes, pétroles, et gaz naturels; étude du traitement des minerais et des procédés métallurgiques; étude des produits d'argile, des matériaux non métalliques de construction, et des eaux minérales; pourvoir aux machines supplémentaires exigées par les laboratoires d'essai; salaires des artisans et tâcherons; compilation de renseignements sur les minéraux; les industries minières et métallurgiques, et leur exploitation, \$76,000; publication et traduction en français des rapports, achats de livres, de papeterie, fournitures des laboratoires de chimie, appareils, instruments, imprévus de bureau, personnel supplémentaire, \$67,000; pour organiser la division des explosifs et l'outillage de ses laboratoires, pour appareils, salaires des inspecteurs, chimistes, machinistes, commis aux écritures, frais de voyage relevant des études de la manufacture et de l'emmagasinage des explosifs au Canada, \$5,000; pour épreuves pratiques des sables bitumineux de l'Alberta, pour voirie et autres fins, \$5,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau d'épreuves du Canada:—Entretien du bureau d'épreuve,

Vancouver, C.-B., pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-neuf mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission géologique:—Pour explorations et levés, recherches ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, appointements des explorateurs, topographes, dessinateurs et autres, \$185,000; pour publication et traduction en français des rapports, cartes, plans, illustrations, etc., \$75,000; pour achat de livres, instruments, outillage de laboratoire, produits chimiques, matériaux de cartographie, papeterie, entretien des bureaux et du Musée, personnel surnuméraire technique, d'écritures et autres, habillement de cinq préposés, divers contingents, \$54,000; pour dollection et achat de spécimens pour le Musée Victoria, \$15,000; pour indemniser John F. Lyon re logement, combustible, éclairage et eau, au titre de gardien logé du Musée géologique, rue Sussex, abandonné après le déménagement au Musée Victoria, \$400, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Pêcheries:—Traitements et déboursés des fonctionnaires des pêcheries, y compris les dépenses de la Commission consultante des pêcheries et une allocation de \$300 pour W. J. E. Casey, secrétaire de cette commission, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction de passes migratoires et dégeler les rivières, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de justice et dépenses casuelles, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le musée ichtyologique du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'ostréiculture, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'établissement, à l'entretien et à l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte et la conservation et le développement de la pêche de grands fonds, et pourvoir à de meilleurs moyens de transport pour le poisson frais, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Pêcheries:—entretien d'usines servant à faire des expériences pour la réduction du chien de mer, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de permis sous le régime modus vivendi, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la patrouille des pêcheries, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour organiser une exposition de poisson frais et fumé à l'exposition annuelle de Toronto, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les traitements, construction et entretien d'établissement de pisciculture, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents quatre-vingt-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques—ministère de l'Intérieur:—Relevés astronomiques—études et délimitation des frontières extérieures du Canada, et le service astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris les dépenses de l'observation astronomique fédérale d'Ottawa, et la succursale de Saanich-Hill, C.-B., et \$1,000 à M. King, comme commissaire de la frontière internationale, \$260,000; paiements en accompte sur la construction et l'installation d'un grand télescope réflecteur pour l'Observatoire astronomique du Dominion (division de

- l'Ouest)—crédit additionnel, \$8,000, \$35,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Immigration:—Dépense casuelle dans les agences canadienne, britannique et étrangère, et dépenses générales de l'immigration, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des secours aux Canadiens nécessiteux dans les pays autres que les États-Unis, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- · 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de l'immigration chinoise:—Appointements, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de l'immigration chinoise:—Dépense casuelle, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et aux paquebots—océan Atlantique:—Service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull, Ang., ou les deux, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre les ports atlantiques canadiens et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Cuba, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante mille six cent soixante et six dollars et soixante et six cents soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et les Indes occidentales ou l'Amérique du Sud ou les deux, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique du Sud, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Montréal, Québec et Manchester, Ang., durant la saison de navigation, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester durant la saison d'hiver, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast durant l'hiver, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow durant l'hiver, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres durant l'hiver, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour

l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille cinq cent neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et aux paquebots—océan Pacifique:—Service à la vapeur entre le Canada et l'Australie ou Nouvelle-Zélande ou les deux, sur l'océan Pacifique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre cents soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada, la Chine et le Japon, pour l'exercice se terminant le

31 mars 1917.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, pour l'exercice se

terminant le 31 mars 1917.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver,

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Rhodes, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-neuf mille six cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—chemins de fer—chemin de fer du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Pour donner à la ligne le type des embranchements de l'Intercolonial, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer International:—Pour donner à la ligne le type des embranchements de l'Intercolonial, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'un somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Canaux:—Canal Lachine—améliorations, écluse 4, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Pour construire un pont sur le canal Rideau à l'avenue Prétoria, Ottawa, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Construction, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—canaux—canal Chambly:—Réfection d'un pont à la traverse Daigneault, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall:—Améliorations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Dragage, \$8,000; murs de protection, lac Saint-François, \$6,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Réparations et replacement de barrages, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Soulanges:—Poteaux d'amarrage, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Grosses réparations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Williamsburg:—Améliorations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

· (En comité.)

Résolu,—Que, pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1917, la somme de \$99,458,597.41 soit accordée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Rhodes fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que, pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1917, la somme de \$99,458,597.41 soit accordée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada. La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Ordonné, que Sir Robert Borden ait la permission de présenter un bill (No 85) allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1917.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois. Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages-Ontario: Secours, soins médicaux et médicaments, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages-Québec:-Secours, soins médicaux et médicaments,

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille trois cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages-Ontario et Québec:-Réparations de voirie, ponts et drainage, \$9,520; frais généraux, \$40,860, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille neuf cent soixante et neuf dollars et soixante cents soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages-Nouvelle-Ecosse:—Appointments, \$4,960; secours, \$6,400; encouragement à l'agriculture, \$800; soins médicaux et médicaments, \$4,000; divers et imprévus, \$7,329.60; réparations de voiries et digues, \$480, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille neuf cent vingt-sept dollars et vingt cents soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages-Nouveau-Brunswick:-Appointements, \$1,587.20; secours, \$6,400; soins médicaux et médicaments, \$3,200; divers et imprévus, \$680; réparations de voirie, \$360; encouragement à l'agriculture,

\$800, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages---Ile-du-Prince-Edouard:---Appointements, \$480; secours et graines de semence, \$900; soins médicaux et médicaments,

\$680; divers, \$520, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante-six mille cinq cent soixante et dix-neuf dollars et vingt cents soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages-Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:-Instruments. outils, etc., \$9,574.40; graines de jardin et de champ, \$3,624; bétail, \$3,868; secours aux récessiteux, \$114,772; hôpital, soins médicaux, médicaments, etc., \$84,028; habillement triennal, \$4,800; arpentages, \$8,800; Sioux, \$5,134.40; meuneries et scieries, \$839.20;

frais généraux, \$211,139.20, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages-Colombie-Britannique:-Appointements, \$38.272; secours aux sauvages nécessiteux, \$17,600; encourager les sauvages à l'agriculture et à la fructiculture, \$3,960; hôpitaux, soins médicaux et médicaments, \$34,560; frais de déplacement, \$16,000; divers pour bureaux et imprévus, \$19,808; arpentages, \$4,000; nettoyer les vergers sauvages, \$2,800; pour les frais de la Commission des terres de la Colombie-Britannique, y compris un paiement de \$1,400 pour les

services du docteur J. A. J. McKenna au titre de commissaire, \$9,120, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Yukon:—Secours, soins médicaux et médicaments, \$8,800; arpentages, \$5,600; frais généraux, \$3,200; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages:—Ins-

truction des sauvages, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—en général:—Avances aux sauvages qui remettent leurs terres en vertu de l'article 89 de la Loi sur les Sauvages, à rembourser sur les produits de ces terres, \$20,000; secours aux sauvages nécessiteux des régions éloignées, \$48,000; pour prévenir la tuberculose, \$8,000; impressions, papeterie, etc., \$4,000; octroi en aide au compte 310 du fonds de fiducie sauvage, suppression du trafic des spiritueux, \$2,400; arpentages—Ontario, Québec et Provinces maritimes, \$2,400; pour les frais relatifs aux épidémies de variole et autres maladies, \$8,000; pour payer les honoraires des agents sauvages quant à la tenue de l'état civil. \$1,200; frais de justice légaux en général, \$4,400, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt et une minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 10 avril 1916.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de l'Orateur.

M. Rhodes, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

M. Reid, pour Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Sommaire des rapports des Compagnies d'assurance en Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1915. (Document de la session, No 9.)

M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications adressés avant le 15 août 1914 au gouvernement ou à quelqu'un de ses ministres ou départements signalant la nécessité de donner de l'aide aux colons habitant la région de l'Alberta qui souffrait de la sécheresse. (Document de la session, No 243.)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 7 février 1916,—Copie de toute correspondance avec les autorités impériales concernant la législation par le parlement du Royaume-Uni, en réponse à la requête du Parlement canadien demandant d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord au sujet du Sénat. (Document de la session, No 244.)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 7 février 1916,—Copie de tous décrets du conseil, lettres, correspondance, mémoires, etc., échangés entre les compagnies contractantes et tout ministère ou ministre de la Couronne, au sujet du service transaţlantique des malles pour la saison d'hiver 1915-16. (Document de la session, No 245.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Etat donnant les sommes d'argent payées par tous les ministères au Regina Province and Standard, au Moosejaw News, et au Saskatoon Star, respectivement, pendant chacune des années 1914 et 1915. (Document de la session, No 246.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1916,—Copie de toutes les questions posées aux candidats pour examens du service civil intérieur depuis le 1er de mai 1912. (Document de la session, No 247.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Etat indiquant (1) quels ont été les officiers recruteurs pour les comtés de Lunenburg, Queen, Shelburne et Yarmouth, N.-E., au cours des mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1915; (2) combien a été payé à chacun d'eux, chaque mois, pour (a) salaire, (b) débours, (c) dépenses; (3) s'ils sont encore employés comme officiers recruteurs; et dans ce cas, (4) quel salaire est payé à chacun d'eux par jour ou par mois. (Document de la session, No 248.)

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 1er mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance échangés depuis le 1er octobre 1914 jusqu'à la date actuelle, entre l'Orateur, le greffier de la Chambre des Communes, la Commission du Service civil et le ministre des Finances au sujet de la nomination projetée de M. H. Crossby Sherwood à titre d'adjoint du greffier des Ordres et Minutes. (Document de la session, No 240a.)

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1916,—Copie de tout télégramme ou lettres de Léo Bérubé, avocat, M.P.P., au ministre de la Justice, s'opposant à la production des documents officiels et publics demandés par C. A. Gauvreau, M.P., dans la cause de J. P. Dionne vs le Roi, et copie de toute réponse du ministre de la Justice aux dits télégrammes ou lettres. (Document de la session, No 212a.)

Ordonné, qu M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 86) modifiant la Loi des Prisons publiques et Maisons de réforme.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Reid ait la permission de présenter un bill (No 87) modifiant la Loi des Chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Burnham, secondé par M. Morphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie d'un certain bail consenti par le gouvernement du Canada à un nommé J. A. Culverwell, louant une certaine force hydraulique sur le réseau de la Trent, connue sous le nom de Burleigh-Falls; de tout transfert du dit bail et du consentement du gouvernement en la matière; aussi, de tous documents, correspondance, télégrammes, soumissions, rapports, contrats, etc., se rapportant au bail original susdit.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 66) pour aider à la législation provinciale prohibant ou restreignant la vente ou l'usage des boissons enivrantes, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subside étant lu,

M. Rogers, pour Sir Thomas White, propose, secondé par M. Roche,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize millions neuf cent quatre-vingtneuf mille trois cent quatre-vingt-deux dollars et vingt cents soit accordé à Sa Majesté pour les Postes—service extérieur—service extérieur:—Appointements et salaires, \$6,354,521.80; service des malles, \$6,839,790; divers, \$675,070.40; Territoire du Yukon, \$120,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur, reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur qui était absent, prend alors le fauteuil.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:-

Bill (No 68) intitulé: "Loi concernant les Cours supérieures de la Saskatchewan et modifiant la Loi des Juges"; et

Bill (No 61) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des Douanes, 1907".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill X (No 88) intitulé: "Loi constituant en corporation The Manitoba and Saskatchewan Bible Society"; et

Bill H 2 (No 89) intitulé: "Loi concernant The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 11 avril 1916.

PRIÈRES.

M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1916,-Etat indiquant,-

1. Si le gouvernement ou le ministère de la Milice et de la Défense a employé, pour effectuer le recrutement des soldats pour service au delà des mers, des personnes autres que les officiers de la force permanente:

2. S'il en est ainsi, combien de ces personnes ont été employées dans chaque pro-

vince. (Document de la session, No 249.)

Aussi,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,-Etat donnant les noms et domiciles des membres de la Chambre des Communes et des diverses législatures provinciales en Canada qui sont au service du ministère de la Milice et de la Défense en Canada et au delà des mers; le grade et la solde de chacun d'eux; les noms de ceux qui sont en Canada et les noms de ceux qui sont en Angleterre, et les noms de ceux qui sont ou ont été en service actif sur aucune des lignes de feu. (Document de la session, No 250.)

Aussi,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1916,-Etat

indiquant,-

- 1. Quels montants ont été dépensés à titre de subventions de chemins de fer en Canada en 1912, 1913, 1914 et 1915;
- 2. Quels sont les montants dépensés dans chaque province, et les noms des lignes subventionnées:
- 3. Quels montants ont été dépensés pour la construction de chemins de fer de l'Etat au cours des années susdites;
- 4. Quel montant a été dépensé dans chaque province et le nom de la ligne ferrée pour laquelle cette dépense a été faite;
- 5. Quels montants ont été dépensés pour l'amélioration des ports et rivières en Canada pendant les années susdites;
- 6. Quels montants ont été dépensés dans chaque province, et les endroits où ces montants ont été dépensés;
- 7. Quels montants ont été dépensés pour la construction de quais publics et de brise-lames et pour dragage dans Cap-Breton-Nord et Victoria, au cours des années 1905 à 1911, inclusivement, y compris la dépense pour les chemins de fer de l'Etat;

8. Quels montants ont été dépensés pour les mêmes objets dans le dit comité, au

cours des années 1912, 1913, 1914 et 1915. (Document de la session, No 251.)

Et aussi,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 mars 1916,-Copies de toutes lettres, télégrammes, etc., échangés entre le département des Travaux Publics et le département de la Justice et le Conseil de ville de Rigaud, Archibald Macdonald, Elzéar Montpetit, et la Rigaud Granite Co., Ltd., concernant l'édifice militaire. (Document de la session, No 252.)

Sir George Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 avril 1916,-Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance se rapportant en quelque manière à une subvention accordée au steamer Amethyst, qui naviguait entre Montréal et les ports de Terre-Neuve en 1910-11 et 1911-12. (Document de la session, No 253.)

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février 1916,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et autres documents concernant les études faites dans le port de Pictou en vue de la construction d'un nouveau pont par le ministère des Chemins de fer; aussi, état indiquant les sommes d'argent payées pour les dites études, les noms des personnes auxquelles ces paiements ont été faits, et les fins pour lesquelles ils out été faits. (Document de la session, No 254.)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill X (No 88) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation *The Manitoba and Saskatchewan Bible Society*". Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill H 2 (No 89) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Radway Company*. Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée

pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 87) modifiant la Loi des Chemins de fer.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill. Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 66) pour aider à la législation provinciale prohibant ou restreignant la vente ou l'usage des boissons enivrantes, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu,

M. Rogers, pour Sir Thomas White, propose, secondé par M. Meighen,—Que M l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsides.

Objection étant faite en comité à une décision du président (M. Rhodes), et appel de cette décision étant faite à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président des comités fait le rapport suivant:-

"L'honorable député de la cité de Saint-Jean (M. Pugsley) a proposé, secondé par M. Lemieux,—Que le comité se lève, et qu'il soit enjoint au président de faire rapport à

M. l'Orateur qu'il ne semble pas opportun de continuer l'étude des crédits du ministère des Chemins de fer et Canaux tant qu'une réduction de un million de piastres n'aura pas été faite dans les dits crédits.

"J'ai déclaré que cette motion était hors d'ordre."

Et la question étant posée par M. l'Orateur: La décision du président sera-t-elle maintenue? Elle est résolue dans l'affirmative.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibération.

Et la Chambre continuant à siéger en comité après minuit;

Mercredi, 12 avril 1916.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre millions cent vingt-huit mille neuf cent trente-huit dollars et quarante cents-imputable sur le capital-soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—chemins de fer—Intercolonial:—Equerre d'arrêt et selles de rails, \$16,000; embranchement—Sunny-Brae à Mulgrave, \$782,400; ponts-renforcements, \$386,800; Dartmouth à l'embranchement de Deans, \$120,000; Halifax-docks et quais, \$22,400; Halifax-nouvelle installation de têtes de lignes, \$2.400,000; installation du système de sûreté (block system) se rattachant à l'exploitation, \$4,000; Lévis-améliorations, \$104,000; Moncton-ateliers des locomotives et des wagons et outillages, \$40,000; Moncton—suppression des passages à niveau, \$20,000; constructions originales, \$24,000; passages à niveau et ponceaux permanents sur les fermes, \$4,000; stations génératrices-agrandissement des installations, \$800; appareils de sûreté pour l'équipement, \$19,200; Saint-Jean-ligne de raccordement, Courtenay-Bay, \$88,800; arpentages et inspections, \$16,000; pour augmenter les installations et les facilités le long de la ligne, \$68,000; pour régler la réclamation de M. E. Keefe, remises à locomotives de Halifax, \$8,938.40; service d'eau-agrandissement, \$3,600, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolution à rapporter.

'M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité de Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-six minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 12 avril 1916.

PRIÈRES.

L'Oratur communique à la Chambre la lettre suivante:-

Bureau du secrétaire du Gouverneur général, Ottawa, 12 avril 1916.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef du Canada, agissant à titre de député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, mercredi, le 12 courant, à 4 p.m., pour y sanctionner certains bills adoptés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,

Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

- M. Kemp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de ctte Chambre, en date du 16 mars 1916,—Relevé faisant connaître.—
- Combien de médecins examinateurs sont employés par le ministère de la Milice à Halifax, N.-E.;
 - Quels sont leurs noms, leur grade et la solde de chacun d'eux;
 Si leur temps est consacré entièrement au service de la milice, et
 - 4. Dans la négative, quelle est la durée quotidienne de leur service. (Document de la session, No 256.)
 - M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 avril 1916,—Copie de toute correspondance entre M. J. Antime Roy, de l'Île-Verte, et le gouvernement fédéral au sujet d'une ferme qui pourrait être vendue ou louée au gouvernement pour en faire une station expérimentale. (Document de la session, No 257.)
 - M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 février 1916,—Copie du contrat conclu avec la compagnie dite *The Amalgamated Dry Dock and Engineering Company*, pour la construction d'une cale sèche à North-Vancouver, C.-B., de la demande d'une subvention pour ces travaux, et de tous rapports d'ingénieurs, correspondance et autres documents à ce sujet. (Document de la session, No 258.)
 - M. Kemp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Liste des membres des forces expéditionnaires canadiennes qui ont reçu des décora-

tions, médailles et mentions énumérées dans des dépêches, jusqu'à la date du 17 mars 1916. (Document de la session, No 259.)

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse Royale, et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1916, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (Document de la Session, No 4).

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, avril 1916.

Sur motion de Sir Thomas White, secondé par M. Casgrain,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

- 1. Combien il y a, dans le ministère des Postes, de fonctionnaires qui appartiennent au service extérieur et sont payés à même le crédit affecté à ce service, bien qu'ils soient employés dans le service intérieur:
 - 2. Quels sont les noms de ces fonctionnaires:

3. Quel est le salaire de chacun d'eux;

4. Depuis combien de temps, chacun d'eux a été employé dans ce ministère;

5. Si tous, ou quelques-uns d'entre eux, ont subi un examen; de quelle nature a été cet examen, et à quelle date chaque examen a eu lieu.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

- 1. Combin il y a, dans le ministère des Douanes, de fonctionnaires qui appartiennent au service extérieur et sont payés à même le crédit affecté à ce service, bien qu'ils soient employés dans le service intérieur;
 - 2. Quels sont les noms de ces fonctionnaires;

3. Quel est le salaire de chacun d'eux;

4. Depuis combien de temps, chacun d'eux a été employé dans ce ministère;

5. Si tous, ou quelques-uns d'entre eux, ont subi un examen; de quelle nature a été cet examen, et à quelle date chaque examen a eu lieu.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, - Etat indiquant, -

- 1. Combien il y a, dans le ministère de l'Intérieur, de fonctionnaires qui appartiennent au service extérieur et sont payés à même le crédit affecté à ce service, bien qu'ils soient employés dans le service intérieur;
 - 2. Quels sont les noms de ces fonctionnaires;

3. Quel est le salaire de chacun d'eux;

4. Depuis combien de temps, chacun d'eux a été employé dans ce ministère;

5. Si tous, ou quelques-uns d'entre eux, ont subi un examen; de quelle nature a été cet examen, et à quelle date chaque examen a eu lieu.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

- 1. Combien il y a, dans le ministère du Travail, de fonctionnaires qui appartiennent au service extérieur et sont payés à même le crédit affecté à ce service, bien qu'ils soient employés dans le service intérieur;
 - 2. Quels sont les noms de ces fonctionnaires;

3. Quel est le salaire de chacun d'eux;

4. Depuis combien de temps, chacun d'eux a été employé dans ce ministère;

5. Si tous, ou quelques-uns d'entre eux, ont subi un examen; de quelle nature a été cet examen, et à quelle date chaque examen a eu lieu.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

1. Combien il y a, dans le ministère des Finances, de fonctionnaires qui appartiennent au service extérieur et sont payés à même le crédit affecté à ce service, bien qu'ils soient employés dans le service intérieur;

2. Quels sont les noms de ces fonctionnaires;

3. Quel est le salaire de chacun d'eux;

4. Depuis combien de temps, chacun d'eux a été employé dans ce ministère;

5. Si tous, ou quelques-uns d'entre eux, ont subi un examen; de quelle nature a été cet examen, et à quelle date chaque examen a eu lieu.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant le plan et la description de la ligne de quai permanent projeté dans le port de Pictou, et copie de tous papiers, lettres, télégrammes et autres documents concernant la construction du dit quai.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Turriff,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil, lettres et autres documents concernant la nomination, la constitution et les opérations de la commission des achats de guerre.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des

membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 35) concernant les Placements des compagnies d'assurance sur la Vie.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 74) portant prélèvement d'une taxe sur les Profits d'affaires.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 87) modifiant la Loi des Chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 75) modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avori ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès sur le dit bill et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 81) modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avori ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès sur le dit bill et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill suivant sans amendement, savoir:-

Bill (No 85) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1917".

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 84) à l'effet d'autoriser certaines terres d'écoles et terres fédérales à être comprises dans la région d'irrigation de Taber, dans la province de l'Alberta.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avori ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rogers, pour Sir Thomas White, propose, secondé par M. Roche,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsides.

Et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Un message est reçu par le lieutenant-colonel Chambers, gentilhomme, huissier de la Verge-Noire:—

M. L'ORATEUR,

Le Très Honorable Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef du Canada, agissant à titre de député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, désire la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent au Sénat; et de retour,-

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi constituant en corporation la Seaport Trusts Corporation. (No 30.)

Loi concernant la Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company. (No 36.)

Loi pour faire droit à Raymond Conliffe Savage. (No 50.)

Loi pour faire droit à Robert William Thompson. (No 53.)

Loi pour faire droit à Nora Louise Jackson. (No 57.)

Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Canadian Red Cross Society. (No 48.)

Loi modifiant la Loi des Commissaires du havre de Vancouver. (No 59.)

Loi constituant en corporation The Ontario Niagara Connecting Bridge Company. (No 23.)

Loi constituant en corporation The Western Canada Telephone Company. (No 25.)

Loi concernant la Kettle Valley Railway Company et la Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company. (No 28.)

Loi modifiant la Loi des Grains du Canada. (No 58.)

Loi concernant certains brevets de Stone, Limited. (No 56.)

Loi concernant un certain brevet de Harvey Hubbell, Incorporated. (No 62.)

Loi pour faire droit à Mary Phyllis Lasher. (No 63.)

Loi pour faire droit à Mabel Mills. (No 64.)

Loi pour faire droit à Clarice Smith. (No 69.)

Loi concernant The Atlin Railway Company. (No 70.)

Loi concernant la compagnie dite British America Nickel Corporation, Limited. (No 11.)

Loi constituent en corporation la Edmonton and Southwestern Railway Company. (No 22.)

Loi ayant pour objet de ratifier certains contrats faits entre la compagnie du chemin de fer Canadian Northern Ontario, la compagnie du chemin de fer Canadian Northern et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. (No 6.)

Loi autorisant certaines extensions de temps aux Compagnies d'assurance. (No 34.)

Loi modifiant le Tarif des Douanes, 1907. (No 61.)

Loi pour faire droit à Arthur Alexander Reinhardt. (No 71.)

Loi pour faire droit à Charles William Wilson. (No 72.)

Loi pour faire droit à Aimée Rita Elliott. (No 73.)

Loi concernant la compagnie The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company. (No 46.)

Loi permettant à la Corporation de la cité de Brantford, de posséder et exploiter le Grand Valley Railway. (No 26.)

Et qu'alors il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre

au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur un bill intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1917'—que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:-

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-onze mille six cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—édifices publics:—Ottawa—édifices des archives—agrandissement, \$40,000; Ottawa—édifice administratif de l'Est—agrandissement, \$13,600; Ottawa—nouveaux palais administratifs et emplacements, \$160,000; Toronto—nouvel édifice fédéral, \$168,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-deux mille trois cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordé à Sa Majesté pour les Travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—nouveau bureau de poste, \$20,000; Amherst—salle d'exercices, \$4,800; Bear-River—édifice public, \$3,200; Bridgetown—bureau de poste, \$3,200; Canning—édifice public, \$12,000; Chester—édifice public, \$12,000; Chester—édifice public, \$12,000; Chester—édifice public, \$12,000; Dartmouth—nouvel édifice public, \$6,400; citadelle d'Halifax—nouveaux quartiers pour célibataires et salle de récréation, \$10,400; Halifax—entrepôt de vérification des douanes, \$80,000; Halifax—édifice des douanes—améliorations, \$2,400; Halifax—salle d'exercices pour le 63me régiment, \$36,000; Halifax—station postale à l'extrémité nord, \$20,000; Hantsport—édifice public, \$7,200; Mahone-Bay—édifice public, \$1,600; Middleton—édifice public, \$12,000; North-Sydney—édifice public—améliorations, \$4,000; Port-Hawkesbury—édifice public, \$2,400; Shubenacadie—édifice public, \$380; Stewiacke—édifice public, \$400; Sydney—édifice public—améliorations, \$1,600; Truro—nouvel édifice public, \$18,400, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante et un mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Bouctou—édifice public, \$8.000; Chatham—édifice public—addition, \$9,600; Milltown—édifice public, \$2,400; Sackville—édifice public, \$12,000; Shédiac—édifice public, \$14,400; Saint-Jean—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$4,000; Saint-Jean—nouveau bureau de poste, \$75,200; Saint-Georges—édifice public, \$16,000, pour l'exercice se terminant

le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Provinces maritimes en général:—Edifices féléraux—améliorations,

réparations, etc., pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trente-cinq mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Beauport—édifice public, \$16,000; Bedford—édifice public, \$8,000; Berthier—nouvel édifice public, \$8,000; D'Israéli—édifice public, \$8,000; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$28,000; East-Angus—édifice public, \$4,000; Gaspé—édifice public, \$20,000; Grand'Mère—édifice public, \$15,600; Gross-Ile, station de quarantaine—améliorations et réparations aux

édifices, aux meubles, etc., \$12,000; Grosse-Ile, station de quarantaine-nouveaux édifices publics, \$100,000; Hull-bureau de poste-nivelage du terrain, etc., \$800; Jeune-Lorette-édifice public, \$8,000; Joliette-édifice public-addition à, \$8,800; Maisonneuve-station postale "M", Montréal, \$57,600; Mont-Laurier-édifice public, \$4,000; Montréal-bureau de poste général-pour remodeler l'ancien édifice, compris la prime aux arbitres, avec intérêt, etc., \$22,400; Montréal-station postale "A", \$100,000; Montréal-station postale "G", division Saint-Laurent, rues Prince-Arthur et Elgin, \$40,000; Montréal-nouvelle caserne, \$80,000; Montréal-nouvel édifice pour le Revenu de l'Intérieur, \$96,000; Montréal-nouveau dépôt d'intendance, \$40,000; Montréalédifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$24,000; Murray-Bay-édifice public, \$10,400; Québec-bureau de poste-agrandissement et modifications, \$140,000; Québec (parc Savard)—cottages isolés pour maladies contagieuses, et édifices de désinfection, \$14,400; Shawville-édifice public, \$12,800; Sherbrooke-édifice public-addition à, \$8,000; Stanstead-Plain-édifice public, \$8,000; Sainte-Agathe-des-Montsédifice public, \$4,000; Sainte-Anne-de-Beaupré-édifice public, \$8,000; Saint-Jacquesde-l'Achigan-édifice public, \$12,000; Saint-Ours-édifice public, \$11,600; Saint-Romuald-d'Etchemin-édifice public, \$1,600; Sainte-Thérèse-édifice public, \$3,200; Trois-Rivières-nouvel édifice public, \$36,000; Verdun-édifice public, \$28,000; Waterville-édifice public, \$12,000; Westmount-salle d'exercices et arsenal, \$24,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions quatre cent quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:-Barrie-salle d'exercices, \$12,000; Berlin-édifice public, \$40,000; Brantford-nouvelle salle d'exercices, \$60,000; Brussels -édifice public, \$18,000; Burford-édifice public, \$8,000; Burk's-Falls-édifice public, \$16,000; Campbellford-édifice public, \$12,800; Cannington-édifice public, \$6,400; Cobourg-nouvel édifice public, \$20,000; Copper-Cliff-édifice public, \$12,000; Cornwall-édifice public-améliorations, \$2,400; édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$28,000; Dunnville-édifice public, \$16,000; Durham-édifice public, \$19,200; Elmira-édifice public, \$4,000; Exeter-édifice public, \$12,000; Forest-édifice public, \$16,000; Fort-Frances-édifice public, \$20,000; Fort-William-édifice des douanes et entrepôt de vérification, \$12,000; Fort-William-salle d'exercices, \$24,000; Galt—salle d'exercices, \$4,800; Georgetown—édifice public, \$16,000; Gore-Bay—édifice rublic, \$4,000; Gravenhurst—édifice public, \$16,000; Hamilton—édifice public—agrandissement et améliorations, \$37,600; Hamilton-station postale "B", \$28,000; Hespeler-édifice public, \$17,600; Huntsville-édifice public, \$16,000; Ingersoll-salle d'exercices, \$20,000; Kemptville-édifice public-terrain additionnel requis, \$1,200; Kenora—salle d'exercices, \$16,000; Kingston—collège militaire—salle d'exercices avec couverture, \$12,000; Kingston-édifice pour entrepôt d'intendance, \$8,000; Kingsville -édifice public, \$16,000; Lindsay-édifice public-améliorations, \$5,600; Listowelsalle d'exercices, \$2,400; London, arsenal-agrandir l'emplacement, \$40,000; Londonbureau de poste, \$76,000; London-édifices des douanes-améliorations, \$5,600; Meaford-édifice public, \$8,000; Mill-Brook-édifice public, \$16,000; Milverton-édifice public, \$4,000; Morrisburg-édifice public, \$16,000; Napanee-salle d'exercices, \$8,000; New-Liskeard-édifice public, \$16,000; New-Hamburg-édifice public, \$8,000; Oakville -édifice public, \$4,000; Orangeville-édifice public-modifications, additions, etc., \$7,200; Ottawa—édifices des ministères—fournitures, etc., \$40,000; Ottawa—édifices des douanes, \$424,000; Ottawa—nouvelle salle d'exercices, \$40,000; Ottawa—édifices des ministères du Parlement-nouveau posage de fils, etc., \$36,000; Ottawa-édifice public-conservation des arbres, etc., \$4,000; Owen-Sound-salle d'exercices, \$20,000; Palmerston-édifice public, \$15,200; Parry-Sound-édifice public, \$16,000; Pembrokesalle d'exercices, \$3,200; Penetanguishene—édifice public, \$5,600; Perth—édifice public, \$20,000; Peterborough-nouvel édifice public, \$37,600; Pétrolia-édifice public-améliorations, etc., \$1,600; Picton-bureau de poste-addition, etc., \$8,800; Port-Stanleyédifice public, \$4,000; Prescott-édifice des douanes-nouvelle couverture, etc., \$1,600; Prescott-bureau de poste-nouveau toit, etc., \$1,600; Sault-Sainte-Marie-salle d'exercices, \$20,000; Smith's-Falls—édifice public—agrandissement et améliorations, \$3,200; Southampton—édifice public, \$16,000; Stratford—édifice public—agrandissement et améliorations, \$16,000; Sturgeon-Falls—édifice public, \$5,600; Sainte-Catherine—édifice public—réparations du toit, etc., \$2,400; Sydenham—édifice public, \$4,000; Toronto—station postale "A", \$364,000; Toronto—édifice des douanes, \$400,000; Toronto—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$9,600; Toronto—édifices militaires—caserne pour corps permanent pour remplacer propriété vendue à la ville, \$110,400; Toronto—édifice militaires—nouvel édifice pour entrepôt, \$60,000; Toronto—local temporaire re station postale "A", \$20,000; Toronto—station postale "E", angle de l'avenue Spadina et de la rue Oxford, \$59,200; Toronto—station postale "G", rues Queen et Saulter, \$18,400; Walkerville—édifice public, \$4,000; Wallaceburg—édifice public, \$20,000; Wastford—édifice public, \$16,000; West-Lorne—édifice public, \$16,000; West-Lorne—édifice public, \$8,000; Wiarton—édifice public, \$15,200; Windsor—salle d'exercices—extension, \$20,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent dix-huit mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Altamount—salle d'exercices, \$8,000; Boissevain—édifice public, \$16,000; Brandon—édifice public, \$64,000; Carberry—édifice public, \$21,600; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$14,400; Elkhorn—édifice public, \$15,200; Gretna—Edifice public, \$20,000; Manitou—édifice public, \$16,000; Melina—édifice public, \$7,600; Minitonas—édifice public, \$8,000; Norwood-Grove—édifice public, \$8,000; Oak-Lake—édifice public, \$15,200; Portage-la-Prairie—salle d'exercices, \$16,000; Rivers—édifice public, \$16,000; St-James—salle d'exercices, \$20,000; Souris—salle d'exercices, \$12,000; Winnipeg—caserne, \$120,000; Winnipeg—édifice fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$16,000; Winnipeg—salle d'exercices (nouvelle), \$35,200; Winnipeg—édifice de l'immigration—améliorations, \$2,400; Winnipeg—nouvel édifice d'immigration, \$32,000; Winnipeg—North—salle d'exercices, \$7,200; Winnipeg—station postale "C" (sud), \$48,000; Winnipeg—station postale "D" (ouest), \$60,000; Winnipeg—station postale "E", \$20,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan:—Battleford—édifice public—addition, \$3,600; Canora—édifice public, \$8,000; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$12,000; Indian-Head—service forestier—ministère de l'Intérieur—édifices, \$13,600; Kindersley—édifices publics, \$16,000; Moosejaw—édifice de vérification des douanes, \$72,000; Moosejaw—salle de l'immigration, \$40,000; Prince-Albert—salle d'exercices, \$12,000; Régina—arsenal et salle d'exercices, \$60,000; Régina—quartiers pour le receveur général adjoint, \$60,000; Régina—entrepôt de vérification des douanes, \$60,000; Rosthern—édifice ptblic, \$8,000; Saskatoon—entrepôt de vérification des douanes, \$40,000; Saskatoon—salle d'exercices, \$24,000; Saskatoon—nouvel édifice public, \$59,200; Swift-Current—salle d'exercices, \$24,000; Swift-Current édifice public, \$40,000; Wadena—édifice public, \$16,000; Wilkie—édifice public, \$12,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-huit minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 13 avril 1916.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

En conformité de l'article 2 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son quatorzième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que toutes les exigences de la règle 91, concernant la publication des avis, ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De David Whimster Rhodes, du township de Nottawasaga, comté de Simcoe, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme.

De James William McKenzie, de la paroisse de Sainte-Marguerite, comté de Terrebonne, Qué.; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Percy Lynn Woods, du township de Vespra, comté de Simcoe, Ont.; pour une lei de divorce avec sa femme.

De Rudolf Vollhoffer, du village de Southey, Sask.; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Martha Kenny, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec son mari.

Conformément à l'article 3 de la règle 96, l'examinateur a aussi examiné le bill privé du Sénat qui suit, et constate que les exigences de la règle 91, concernant la publication des avis, etc., ont été remplies au sujet de ce bill, savoir:—

Bill X (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Manitoba and Saskatchewan Bible Society".

Sir Herbert Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill E 2 (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Colonial Bank (Canada)". Bill F 2 (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la British Trust Company".

M. Kemp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1916,—Liste des noms de tous les médecins examinateurs de recrues nommés depuis le début de la guerre jusqu'à la date actuelle. (Document de la session, No 260.)

M. Reid, pour M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques des téléphones du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1915. (Document de la session, No 20d.)

Aussi,—Statistiques des messageries du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1915. (Document de la session No 20a.)

Sur motion de M. Schaffner, secondé par M. Bradbury,

Ordonné, que le bill X (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Manitoba and Saskatchewan Bible Society*", soit inscrit sur le feuilleton des ordres, pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre. Sir Thomas White propose, secondé par M. Casgrain,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération certaines résolutions concernant le paiement d'une prime sur le zinc ou l'alliage du zinc (spelter) extraits des mines du Canada.

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général a été mis au fait de l'objet des dites résolutions, et les recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération les dites résolutions.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 84) à l'effet d'autoriser certaines terres d'écoles et terres fédérales à être comprises dans la région d'irrigation de Taber, dans la province de l'Alberta.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 86) modifiant la Loi des Prisons publiques et Maisons de réforme.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateuru reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et aux paquebots—services locaux:—Service à la vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Froude's-Point et Lockeport, N.-E., pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soiit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Canso, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du Cap-Breton, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, la baie Mahone, l'île Tancook et les ports de la rivière La Have, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay par les ports du Cap-Breton, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, le sud du Cap-Breton et les ports du lac Bras-d'Or, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton, avec arrêts aux ports d'escale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Sherbrooke, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation entre Kenora et Fort-Frances, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, avec arrêts aux ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie Miramichi, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus de l'Intercolonial à Mulgrave, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac entre Moncton et les ports d'escale et entre un ou des ports de la côte ouest du comté de Cumberland, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Pictou et Montague, avec arrêts à Murray-Harbour et Georgetown, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service de goélette entre Pictou, New-Glasgow, le port du comté d'Antigonish et Mulgrave, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre Port-Mulgrave, St-Peters', Irish-Cove et la Montagne-de-Marbre et autres ports des lacs Bras-d'Or, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouvefture à la clôture de la navigation en 1916, entre l'Île-du-Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durat l'année 1916, entre Québec et Harriston, avec arrêts aux ports et aux endroits le long de la côte du Saint-Laurent entre ces deux terminus, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et le bassin de Gaspé, avec arrêts

d'escale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et les ports de la côte nord de l'île d'Orléans, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

• • 28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver à la vapeur entre Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents dollars soit accor dée à Sa Majesté pour un service d'hiver à la vapeur entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Cumberland, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et St-Andrews, N.-B., avec arrêts aux ports d'escale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver entre Saint-Jean et Bridgetown, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest du bassin d'Annapolis pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et les ports de la baie de Fundy et le bassin de Minas et Margaretville, N.-E., pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport, Yarmouth et les autres ports d'escale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant l'année 1916, entre Saint-Stephen, N.-B., les ports de la rivière Sainte-Croix, l'île au Cerf, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie Passamaquoddy et l'Etête ou Black-Bay, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1916, entre

Sydney et la baie Saint-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1916, entre Sydney et Whycocomagh, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses relatives à la surveillance des services des vapeurs subventionnés, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Immigration:—Secours, autre que du grain de semence, aux colons sur terres patentées, dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta (mandats du Gouverneur général), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Immigration:—Secours, autre que du grain de semence, aux colons sur terres patentées et non patentées, dans les provinces du Manitoba et de la Colombie-Britannique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Immigration:—Somme requise pour du grain de semence pour colons sur terres patentées et non patentées, dans les provinces du Manitoba et de la Colombie-Britannique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Nouvelle-Ecosse:—Divers et dépenses non prévues—somme supplémentaire requise, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Colombie-Britannique:—Pour encourager les sauvages à la culture de la ferme et des fruits—somme supplémentaire requise, \$4,000; secours aux sauvages indigents—somme supplémentaire requise, \$8,000; dépenses de bureau divers et non prévues—crédit supplémentaire requis, \$6,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille huit cent vingt-quatre dollars et cinquante et une cent soit accordée à Sa Majesté pour les terres et parcs fédéraux:—Pour défrayer l'achat à réméré de la propriété voisine de Silver-Falls, sur la rivière Winnipeg, Manitoba, qui commande une force hydraulique de la capacité de 60,000 chevaux-vapeur, y compris un mandat du Gouverneur général de \$100,188.51, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et quatre mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—édifices publics—Alberta:—Athabaska-Landing—nouvel édifice public, \$4,000; Bassanc—édifice public, \$8,000; Calgary—quartier du receveur général adjoint, \$20,000; Calgary—sille d'exercices, \$79,200; Calgary—quartiers généraux pour les services forestiers et d'irrigation dans l'édifice du ministère de l'Intérieur, \$40,000; Calgary—nouveau bureau de poste, emplacement et édifice, \$88,000; Calgary—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$2,400; Castor—édifice public, \$12,800; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$12,000; Edmonton—bureau de poste—addition, \$80,000; Edmonton—entrepôt de vérification des douanes, \$60,000; Edmonton—nouvelle salle d'exercices, \$24,000; Grande-Prairie—salle de l'immigration, \$2,400; High-River—édifice public, \$16,000; Maeleod—édifice public, \$20,000; Vegreville—édifice public, \$20,

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:-Ashcroft-édifice public, \$20,000; Courtenay-édifice public, \$16,000; Coquitlam-édifice public, \$16,000; édifices publics fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$13,600; Fernie—salle d'exercices, \$16,000; Ganges-Harbour—édifice public, \$4,000; Golden édifice public, \$16,000; Kamloops-salle d'exerices, \$23,200; Kamloops-nouvel édifice public, \$60,000; Kelowna-édifice public, \$24,000; Merritt-édifice public, \$20,000; Mission-City-édifice public, \$16,000; New-Hazelton-édifice public, \$7,200; New-Westminster-édifice public-fournitures, etc., \$4,800; North-Vancouver-salle d'exercices, \$2,400; Penticton-édifice public, \$12,000; Powell-River-édifice public, \$16,000; Prince-Rupert—salle d'exercices, \$6,320; Prince-Rupert—édifice public, \$117,600; Prince-Rupert-station de quarantaine, \$64,000; Revelstoke-édifice public, \$40,000; Sidney-édifice public, \$13,600; Trail-édifice public, \$16,000; Vancouver-salle d'exercices, \$75,200; Vancouver-nouvel édifice de détention, \$44,000; Vancouver-bureau de poste "B", \$99,200; Vancouver-édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc. \$4,000; Vancouver-Sud-bureau de poste "D", \$48,000; Victoria-nouvelle salle d'exercices, \$32,000; Victoria—Saanish—observatoire, \$60,000; William's-Head, station de quarantaine—réparations aux édifices actuels, aménagements, etc., \$16,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les crédits en général:—Fermes expérimentales—nouveaux édifices—améliorations, réparations, etc., des édifices actuels, des clôtures, etc., \$120,000; drapeaux pour édifices fédéraux, \$4,000; édifices fédéraux—général, \$24,000, pour l'ex-

ercice se terminant le 31 mars 1917.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions trois cent vingt-deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:-Ottawa-édifices publics-observatoire astronomique-entretien des terrains, etc., \$4,000; préposés aux élévateurs, \$40,000; gaz et lumière électrique, y compris chemins et ponts, \$60,000; terrains, \$28,000; chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, \$144,000; enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, \$5,600; réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, le mobilier, etc., \$332,000; Rideau-Hall (y compris les terrains)—améliorations, mobilier et entretien, \$52,000; Rideau-Hall-allocation pour le combustible et l'éclairage, \$13,600; service téléphonique, \$33,600; édifices fédéraux—édifices fédéraux de l'immigration—réparations, ameublement, etc., \$20,000; stations de quarantaine-entretien, \$3,200; aménagements, fournitures en général et mobilier, \$128,000; chauffage, \$192,000; éclairage, \$176,000; force électrique et autre pour les ascenseurs, les machines à oblitérer les timbres, etc., \$30,400; loyers, \$560,000; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., \$388,000; fournitures pour les gardiens, etc., \$24,000; eau, \$37,600; édifices publics du Yukon-loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau et salaires des gardiens, \$50,400, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 29) intitulé: Loi concernant certains brevets de The Pedlar People, Limited";

· Bill (No 32) intitulé: "Loi concernant la Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company"; et

Bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Banques".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-six minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 14 avril 1916.

PRIÈRES.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 90) modifiant

la Loi de Tempérance du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 66) pour aider à la législation provinciale prohibant ou restreignant la vente ou l'usage des boissons enivrantes, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité général; poit maintenant pris en

considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill. Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill

(No 75) modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada, étant lu; Sur motion de M. Hazen, secondé par M. Crothers,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé et le bill référé au comité général sur le bill (No 81) modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada, avec instruction autorisant le comité de fusionner le dit bill (No 75) avec le dit bill (No 81).

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 81) modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada (avec le bill (No 75) référé au dit comité ce jour), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en

considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill. Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Service Naval:—Service naval—entretien et maintien des navires, école navale et bassins de radoub à Halifax et à Esquimalt, et réserve de marins volontaires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de protection des pêcheries:—Réparation et entretien des steamers de protection des pêcheries, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de protection des pêcheries:—Achat de nouveaux steamers, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p. m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 8) concernant la compagnie dite The Niagara, St-Catharines and Toronto

Railway Company; et

Bill (No 24) concernant la Toronto, Niagara and Western Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Steele,

Ordonné, que le bill (No 8) concernant la compagnie dite The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Steele, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 24) concernant la Toronto, Niagara and Western Railway Company, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

M. Blain propose, secondé par M. Steele,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill A (No 39) du Sénat, intitulé: "Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada et à l'effet de changer son nom en 'Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Est'";

Bill B (No 40) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Ouest";

Bill E 2 (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Colonial Bank (Canada)"; et

Bill F 2 (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la British Trust Company", ct après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill A (No 39) du

Sénat, intitulé: "Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada et à l'effet de changer son nom en 'Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Est'", et bill B (No 40) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Ouest", et leur a fait séparément des amendements.

Aussi, que le comité a examiné le bill suivant, savoir: Bill E 2 (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Colonial Bank (Canada)", et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill suivant, savoir: Bill F 2 (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la British Trust Company", et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'a sa prochaine séance cette Chambre se forme en comité général pour délibérer de nouveaux sur le dit bill.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill A 2 (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Colonial Bank (Canada)" soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs. que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill A (No 39) du Sénat, intitulé: "Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada et à l'effet de changer son nom en Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Est", lesquels sont lus comme suit:

Page 2, ligne 5.—Après le mot "droits" insérer les mots "sauf que prévu en la

présente loi ".

Page 2, ligne 15.—Après le mot "par" insérer les mots "par le retranchement des mots "au Canada" à la sixième ligne du dit article et la substitution en leur lieu et place des mots "dans les provinces de l'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile-du-Prince-Edouard".

Page 2, lignes 23 et 24.—Après le mot "titulaires" retrancher les mots "en tant

qu'officiers d'Etat-Major ".

Page 3, ligne 1.—Retrancher l'article 3, et substituer ce qui suit en son lieu et place: "Est modifié par la présente loi l'article trois de la dite Loi, par le retranchement des mots "en Canada" à la sixième ligne du dit article, et la substitution en leur lieu et place des mots "dans les limites de sa juridiction".

- "4. Est modifié par la présente loi l'article cinq de la dite Loi par le retranchement des mots "tout le Canada" à la première ligne du dit article et la substitution en leur lieu et place des mots "cette partie du Canada dans les limites de sa juridiction"; par le retranchement des mots "acquérir par achat, bail, don, legs, ou autrement à la première et à la deuxième ligne du dit article, et par l'insertion du mot "louer" après le mot "construire" à la troisième ligne.
- "5. Est modifié le paragraphe (a) de l'article six de la dite Loi par l'insertion après le mot "Canada", à la deuxième ligne du dit article, des mots "dans les limites de sa juridiction".
- "6. Est modifié par la présente loi l'article sept de la dite Loi par le retranchement des mots "le Canada" à la deuxième ligne du dit article, et la substitution en leur lieu et place des mots "endroit dans les limites de sa juridiction".

"7. Est abrogé l'article huit de la dite Loi et remplacé par le suivant:-

"8. La Corporation peut, dans les limites de sa juridiction, acheter, prendre, avoir, détenir, recevoir, posséder, retenir et utiliser des biens, meubles ou immeubles, réels ou personnels corporels ou incorporels, ou tout droit ou intérêt quelconque qui s'y rattachent, au profit ou en faveur des usages et des objets de la Corporation ou de l'Armée

du Salut en Canada, ou au profit ou en faveur de toute institution charitable, éducationnelle, religieuse ou autre établie ou que l'on se propose d'établir par ou sous la direction ou concurremment avec les travaux de la Corporation ou de l'Armée du Salut en Canada, ou au profit ou en faveur des usages de toute colonie agricole ou industrielle établie ou que l'on se propose d'établir en Canada.

"8a. La Corporation peut recevoir par don, legs ou disposition testamentaire des biens réels ou personnels, dans toute partie du Canada, et elle peut détenir, retenir, utiliser et posséder des biens pour les objets de la Corporation; et elle peut détenir ces biens réels ou immeubles qui sont hypothéqués bona fide en sa faveur par voie d'hypothèque ou de garantie, ou qui lui sont transportés en satisfaction de créances ou de jugements obtenus.

"8b. La valeur annuelle des biens fonds possédés par la Corporation en Canada ou détenus en fiducie pour elle, ne doit excéder trois cent cinquante mille dollars.

2. La Corporation doit, dans les dix ans de son acquisition de tous immeubles, ou dans toute extension de cette période, ainsi que prescrit le présent article, vendre ou autrement céder et aliéner telle proportion de ces immeubles qui n'est pas nécessaire pour l'usage et l'occupation de la Corporation ou de l'Armée du Salut en Canada; mais rien dans la présente loi n'est censé changer en aucune manière ni affecter autrement une fiducie relative à ces immeubles.

"3. Le Conseil de la Trésorerie peut ordonner que la période fixée pour la vente cu l'aliénation de l'un des dits immeubles soit prolongée pour une période ou des périodes ultérieures, ne devant pas dépasser cinq ans.

"4. La période entière durant laquelle la Corporation peut détenir ces dits immeubles, sous le régime des dispositions ci-dessus du présent article, ne doit pas dépasser quinze ans à compter de l'acquisition des dits immeubles.

"5. Tout immeuble qui n'est pas nécessaire à la Corporation pour son propre usage, détenu par celle-ci pendant une période plus longue que celle qui est autorisée par les dispositions ci-dessus du présent article, doit être confisqué au profit de Sa Majesté pour l'usage du Dominion du Canada.

8. Est modifié par la présente loi l'article neuf de la dite Loi par le retranchement des mots "mentionnés à l'article précédent" à la quatrième ligne, et par l'insertion en leur lieu et place des mots "de la Corporation".

"9. Est abrogé par la présente loi l'article dix de la dite Loi.

"10. Est modifié par la présente loi l'article treize de la dite Loi par l'insertion des mots "à tous égards" après le mot "censé" à la quatrième ligne; par le retranchement des mots "s'il est exécuté" à la troisième ligne et par l'insertion du mot "législation" après le mot "juridiction" à la troisième ligne du dit article.

"11. Est modifié l'article quatorze de la dite Loi par l'addition du paragraphe suivant au dit article:

"(3). Rien dans la présente loi n'est censé autoriser la Corporation à émettre un billet quelconque payable au porteur, ou un billet à ordre qui est destiné à circuler à titre de monnaie ou à titre de billet de banque, ou de poursuivre des opérations d'assurance de banque.

"12. Nonobstant tout ce qui est contenu dans la présente loi la Corporation peut, pour une période de dix ans à compter de la présente loi, continuer de posséder et utiliser pour les objets de l'Armée du Salut en Canada, des biens réels ou personnels situés en dehors des limites de la juridiction de la Corporation, qui peuvent être attribués à la Corporation à l'époque de l'adoption de la présente loi, et elle peut les vendre ou autrement les aliéner.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le-bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill B (No 40) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Ouest" lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 29.-Après le mot "Salut", insérer les mots "dans les limites de sa

juridiction telle que ci-après définie".

Page 2, ligne 7.—Après le mot "gérer" retrancher les mots "au Canada" et insérer les mots "dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, les territoires du Nord-Ouest et le territoire du Yukon".

Page 2, lignes 33 et 34.—Après le mot "titilaire" à la ligne 33, retrancher les

mots "en tant qu'officiers d'Etat-Major".

Page 3, ligne 1.—Après le mot "endroit" retrancher les mots "du Canada" et insérer les mots "dans les limites de sa juridiction".

Page 3, ligne 20.—Après le mot "dans" retrancher les mots "tout le Canada" et insérer les mots "toute la partie du Canada qui se trouve dans sa juridiction".

Page 3, ligne 21.—Retrancher tous les mots de la ligne 21.

Page 3, ligne 22.—Après le mot "Canada" insérer le mot "louer".

Page 4, ligne 1.—Après le mot "Canada' insérer les mots "dans sa juridiction".
Page 4, ligne 17.—Après le mot "peut" retrancher les mots "dans tout le Canada" et insérer les mots "à tout endroit dans sa juridiction".

Page 4, ligne 31.-Après le mot "peut" insérer les mots "dans les limites de sa

juridiction seulement".

Page 4, lignes 33 et 34.—Retrancher les mots "de quelque nature qu'ils soient".

Page 4, ligne 34.—Retrancher tous les mots entre le mot "intérêt" à la ligne 34, et le mot "devant" à la ligne 36.

Page 4, lignes 38 et 39.—Après le mot "Salut" retrancher les mots "stipulés aux articles 5, 6 et 7 de la présente loi".

Page 4, ligne 39.—(de la version anglaise) retrancher le mot "to".

Page 4, ligne 43 (de la version anglaise) retrancher le mot "to".

Page 4, ligne 45.—Immédiatement après l'article 8, insérer ce qui suit:-

"9. La Corporation peut recevoir par don, legs ou disposition testamentaire, des biens, réels ou personnels, dans toute partie du Canada, et peut les posséder, détenir, employer ou utiliser pour les objets de la Corporation, et peut détenir tels immeubles cu biens qui peuvent lui avoir été hypothéqués de bonne foi sous forme de garantie, ou lui avoir été eédés en satisfaction de dettes ou de jugements recouvrés".

Page 5, ligne 1.—Retrancher "2" et insérer "10".

Page 5, lignes 2 et 3.—Retrancher les mots "dans quelque province du" et insérer le mot "au".

Page 5, lignes 3 et 4.—Retrancher tous les mots entre "Canda" à la ligne 3, et le mot "ne" à la ligne 4.

Page 5, ligne 4.—Retrancher le mot "cinquante et insérer "deux cents".

Page 5, ligne 5.—Retrancher tous les mots après le mot "dollars" jusqu'à la fin de l'article.

Page 5, ligne 7.—Retrancher "3" et insérer "2".

Page 5, ligne 8.—Après le mot "immeubles" insérer "ou toute extension de cette période ainsi prévu au présent article".

Page 5, ligne 13.—Insérer les paragraphes suivants:-

"3. Le Conseil de la Trésorerie peut ordonner que le temps pour la vente ou l'aliénation de tous pareils immeubles soit prolongé d'une nouvelle période ou de nouvelles périodes, mais n'excédant pas cinq ans.

"4. La période entière durant laquelle la Corporation peut posséder des immeubles sous le régime des dispositions précédentes du présent article ne doit pas dépasser quinze ans à compter de la date de leur acquisition.

"5. Tout immeuble non requis par la Corporation pour son propre usage, possédé par la Corporation pendant une période plus longue que celle autorisée par les dispositions précédentes du présent article, doivent être confisqués au profit de Sa Majesté pour l'usage du Dominion du Canada".

Page 5, ligne 14.—Retrancher "9" et insérer "11".

Page 5, ligne 17.—Retrancher les mots entre "objets" et le mot "ou" et insérer les mots "de la Corporation".

Page 5. ligne 32.—Retrancher l'article 10 du bill.

Page 6, ligne 14.—Retrancher "11" et insérer "12".

Page 6, ligne 23.—Retrancher "12" et insérer "13".

Page 6, ligne 31.—Retrancher "13" et insérer "14".

Page 6, ligne 33.—Après le mot "iceux" retrancher les mots "s'il est exécuté" et insérer "pour tous objets".

Page 6, ligne 33.—Après le mot "juridiction" insérer le mot "législative".

Page 6, ligne 38.-Retrancher "14" et insérer "15".

Page 7, ligne 25.—Insérer le paragraphe suivant:-

"3. Rien dans la présente loi n'est censé autoriser la Corporation à émettre des billets payables au porteur de ces billets, ni aucun autre billet destiné à circuler comme argent ou comme billet d'une banque, ou à se livrer aux affaires de banque ou d'assurance".

Page 7, ligne 26.-Retrancher "15" et insérer "16".

Page 8, ligne 30.—Retrancher "16" et insérer "17".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur-bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

Et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 25, étant expirée,

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(En comité.)

- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents trente-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Service Naval:—Service radiotélégraphique—Construction et entretien de stations radiotélégraphiques pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Service des Marées:—Entretien des steamers d'exploration, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la protection des eaux septentrionales du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour récompenses aux sauveteurs et stations de sauvetage pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soir accordée à Sa Majesté pour la protection des eaux septentrionale du Canada:—Crédit supplémentaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Pêcheries:—Dépenses de l'enquête sur les demandes d'indemnité en vertu du traité relatif à la pêche du phoque à fourrure—Crédit supplémentaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Travail:—Loi de conciliation et du Travail, embrassant publication, impression, reliure et distribution de la Gazette du Travail, et indemnités aux correspondants et aux commis aux écritures dans la préparation des statistiques pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Loi d'enquête sur les conflits industriels pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit requi à la prochait e séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lu: a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. Rogers l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre—Rapport intérimaire de la commission chargée d'étudier certaines conditions générales de transport se rattachant au problème économique du canal projeté de la Baie-Georgienne. (Document de la Session, No 19b).

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à six heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 17 avril 1916.

PRIÈRES.

Ordonné, que M. Reid ait la permission de présenter un bill (No 91) modifiant la Loi des petites créances relatives aux chemins de fer de l'Etat.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Robert Borden l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 15 avril 1916, au sujet de la transmission au très honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies du rapport extrait du Compte rendu officiel des Débats, contenant le débat sur la motion de Sir Wilfrid Laurier concernant les dépenses faites par le comité des obus, ainsi nommé, avec une copie du décret du conseil approuvé le 3 avril courant et autorisant la création d'une commission royale cux fins de tenir une enquête sur certains contrats adjugés par le dit comité des obus, ainsi appelé. (Document de la Session, No 228a).

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill F2 (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la British Trust Company" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 29) intitulé: "Loi concernant certains brevets de The Pedlar People, Limited" lequel est comme suit:—

Page 2, ligne 10 .- A la clause 2 substituer ce qui suit:-

"2. Quiconque, au cours de la période écoulée entre la date à laquelle auraient dû être acquittés les droits partiels de l'un que conque de ces brevets et le onzième jour de décembre, mil neuf cent seize, a commencé de construire, fabriquer, employer ou vendre au Canada l'un ou l'autre des articles d'invention que protègent respectivement ces brevets, peut continuer de le ou les construire, fabriquer, employer ou vendre d'une manière aussi complète et effective que si la présente loi n'eût pas été adoptée".

Le dit amendement, étant lu la première fois, est renvoyé au comité des Bills Priyés.

La Chambre en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 32) intitulé: "Loi concernant la Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company", lequel est comme suit:—

Page 2, ligne 4.—Retrancher "deux" et insérer "premier".

Le dit amendement étant lu la première fois est renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appele la seconde lecture du bill H 2 (No 89) du Sénat, intitulé: "Loi concernant The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

1. Combien de jours de travail supplémentaire ont été payés dans le bureau de l'imprimerie du 1er janvier au 1er avril 1916;

2. Les noms des hommes qui ont reçu des paiements;

- 3. Lesquels de ces hommes formaient l'équipe de jour, et lesquels l'équipe de nuit;
 4. Quel taux a été payé à chaque homme pour ce travail supplémentaire, et com-
- 4. Quel taux a été payé à chaque homme pour ce travail supplémentaire, et combien ont été payés au taux d'un jour et demi, et combien, au taux de deux jours.
- M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Etat indiquant,—
- 1. Combien de jours de travail supplémentaire ont été payés dans le bureau de l'imprimerie du 1er janvier au 1er avril 1916;

2. Les noms des hommes qui ont reçu des paiements;

- 3. Lesquels de ces hommes formaient l'équipe de jour, et lesquels l'équipe de nuit;
- 4. Quel taux a été payés à chaque homme pour ce travail supplémentaire, et combien ont été payés au taux d'un jour et demi, et combien, au taux de deux jours. (Document de la Session, No 261).

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant la superficie et le coût de tous les terrains achetés de qui que ce soit, à Halifax, jusqu'au 31 mars 1916, pour les travaux de l'établissement des termini océaniques, à Halifax, entre Bedford-Bassin et Point-Pleasant.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par M. Casgrain,—Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi prochain, le 19 avril, elle restera ajournée jusqu'au mardi, 25 du mois courant.

- M. Doherty, pour M. Roche, propose, secondé par M. Blondin,—Que le bill (No 67) relatif à la Réserve des sauvages de St. Peter, soit maintenant lu la troisième fois.
- M. Oliver propose, comme amendement, secondé par M. Turriff,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois mais qu'il soit renvoyé au comité général de la Chambre afin de le modifier en retranchant toute cette partie de l'article 2 qui suit le premier paragraphe de cet article.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative sur division.

Et la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant.

Le Sénat a adopté les bills suivants pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill J 2 (No 92) intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Charles Vondrau"; et Bill K 2 (No 93) intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Lynn Woods".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les deux bills en instance de divorce ci-haut mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

M. Doherty propose, secondé par M. Hazen,—Que le Bill (No 66) pour aider à la législature provinciale prohibant ou restreignant la vente ou l'usage des boissons enivrantes, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Guthrie propose, comme amendement, secondé par M. Hughes (King),—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau en comité général avec mandat et pouvoir de l'amender en supprimant l'article deux et lui substituant ce qui suit: "Dorénavant, aucune licence ne sera accordée ou renouvelée, sous l'empire de la Loi du Revenu de l'Intérieur, à une personne pour lui permettre d'exercer l'industrie ou le commerce de distillateur, de brasseur ou malteur dans une province où est en vigueur une loi provinciale prohibant la vente de boissons enivrantes".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

· Pour:

Messieurs

Alguire,	Fortier,	Lanctot,	Oliver,
Bickerdike,	Gauthier	Lapointe	Pacaud,
Boivin,	(St. Hyacinthe).	(Kamouraska),	Proulx,
Boyer,	Gauvreau,	Loggie,	Sinclair,
Brouillard,	Hughes	McMillan,	Thomson
Chisholm	(King, IPE.),	Marcile (Bagot),	(Qu'Appelle),
(Antigonish),	Kyte,	Michaud,	Warnock,
Copp,	Lafortune,	Nesbitt,	Wright28.
Delisle,	•		

CONTRE:

Messieurs

Ames	Davidson,	Jameson,	Rogers,
(Sir Herbert),	Descarries,	Macdonell,	Schaffner,
Ball,	Edwards,	Meighen,	Scott,
Bennett	Fisher,	Merner,	Sexsmith,
(Calgary),	Forget	Morphy,	Shepherd,
Bennett	(Sir Rodolphe),	Morris,	Smith,
(Simcoe),	Girard,	Nicholson,	Thompson
Blain,	Glass,	Paquet,	(Yukon),
Borden	Gray,	Paul,	Walker,
(Sir Robert),	Hanna,	Reid,	Wallace,
Boulay,	Hartt,	Rhodes,	Webster,
Brabazon,	Henderson,	Rochon,	Weichel43.
Clark (Bruce),			

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question principale étant de nouveau posée;

M. Sinclair propose, comme amendement, secondé par M. Kyte,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de neuveau en comité général avec mandat et pouvoir d'y ajouter l'article suivant:—

"8. Lorsque l'attention du ministre de la Justice est attirée sur le fait qu'une transgression de l'une quelconque des dispositions de la présente loi a été commise en dehors des limites de toute province qui a édicté une mesure législative probibent ou restreignant la vente de boissons enivrantes, il pent, si la preuve à lui soumise lui paraît suffisante, prendre toute mesure qu'il jugera nécessaire pour intenter une pour-suite contre toute personne accusée de telle contravention."

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative. Le bill est, en conséquence renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre. Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un nouvel amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill.

M. Doherty propose, secondé par M. Rogers,—Que le dit bill soit lu maintenant la troisième fois.

M. Hughes (King, I.-P.-E.), propose, comme amendement, secondé par M. Sinclair, —" Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau en comité général avec mandat et pouvoir d'en modifier le premier article en ajoutant après les mots 'chemin de fer', dans la sixième ligne, les mots 'ou steamer'".

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative. Le bill'est, en conséquence, renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre. Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill de après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un nouvel amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill.

M. Doherty propose, secondé par M. Hazen, que le dit bill soit maintenant lu la

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 81) modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Hazen, pour Sir Thomas White, propose, secondé par M. Casgrain,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de pouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Arts et Agriculture:—Santé des animaux, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-trois mille, six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour administrer et appliquer la Loi relative à la viande et aux conserves alimentaires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour appliquer la Loi concernant les grains de semences, pour éprouver les grains de semence au profit des cultivateurs et des marchands de grains de semence, pour encourager la production et l'utilité du grain de qualité supérieure et pour encourager la production et la récolte des produits agricoles et potagers, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration et la mise en vigueur des dispositions de la Loi concer-

nant l'Instruction agricole, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Quarantaine:—Appointements et dépense casuelle pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Subventions à l'Association antituberculeuse canadienne, pour

l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la Canadian Handicraft's Guild, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour continuer les expériences au sujet des rennes dans le Labrador, sous la direction du Dr W. F. Grenfell, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour venir en aide à la section canadienne de la St. John Ambulance Association, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à onze heures et quarante minutes, p.m., elle s'ajourne à demain.

17(

Mardi, 18 avril 1916.

PRIÈRES.

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 3 février 1916,—Copie de tous décrets du conseil, lettres, télégrammes, recommandations et autres documents concernant la décision prise par le gouvernement en septembre 1915 d'exiger le paiement de la moitié des cautionnements donnés pour les grains de semence distribués. (Documents de la Session, No 262).

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster,—Ordonné, que les noms de messieurs Devlin et Ross soient substitués à ceux de messieurs Molloy et Tobin sur la liste des membres du comité des Comptes Publics.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill J 2 (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Charles Vondrau".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill K 2 (No 93) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Lynn Woods".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu.

Sir Thomas White propose, secondé par Sir George Foster, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-neuf dollars et soixante cents soit accordée à Sa Majesté pour le Commerce:—Part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des tarifs douaniers, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Commissaires du commerce, agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, et diverses autres dépenses pour la publicité, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des Primes sur le plomb et sur le pétrole brut, pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Traitements et dépense casuelle aux termes de la Loi de l'inspection et de la vente des grains, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Traitements et dépense casuelle aux termes de la Loi concernant les mesureurs de bois, y compris la somme de \$2,000 pour mesureurs de bois à la retraite, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la construction, à l'acquisition, au loyer ou à l'expropriation d'élévateurs de terminus (crédit renouvelé), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les recensement et statistiques pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'annuaire statistique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission impériale du commerce, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Loi concernant le titre de l'or et de l'argent, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille cent quarante-six dollars et soixante-sept cents soit accordée à Sa Majesté pour le câble des Indes occidentales, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à onze heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 19 avril 1916.

PRIÈRES.

M. Blain, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill H 2 (No 89) du Sénat, intitulé: "Loi concernant The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company", et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Conformément à l'ordre de la Chambre du 17 avril 1916, votre comité a pris en considération l'amendement fait par le Sénat au bill (No 32) concernant la Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company, et recommande qu'il soit agréé.

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Clark (Red-Deer). Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—

1. S'il y a en Angleterre un directeur du Service du recrutement et de l'organisation pour les forces canadiennes;

2. Quel est son nom, et quelles sont ses fonctions;

3. De combien de personnes se compose le personnel sous ses ordres;

4. Quel est le coût total de son personnel.

Sur motion de M. Sinclair, secondé parM. Copp.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé contenant la liste des déchiffreurs de dépêches et de censeurs employés à Halifax depuis le début de la guerre, avec noms, dates de nomination, somme totale payée, noms des personnes qui ont recommandé ces employés, et l'occupation antérieure de chacun d'eux.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Copp.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé donnant une liste de tous les médecins militaires et des aumôniers nommés par le ministère de la Milice et de la Défense, dans la division militaire de la Nouvelle-Ecosse, depuis le 4 août 1914, y compris le nom, l'adresse postale, la date de nomination, le grade, le poste occupé soit en Canada, en Angleterre ou au front, la solde et la somme totale payée à chacun d'eux depuis le commencement de la guerre; aussi, les noms de ceux, s'il en est, qui se sont retirés du service, avec la date de chaque démission.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Boyer, secondé par M. Lanctôt.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et correspondances échangées entres le gouvernement, son ingénieur de district et toute autre personne, en ce qui concerne la construction, les réparations ou l'achat des quais aux endroits suivants: Ile-Perrot-Sud, église du village de l'Ile-Perrot, village de Vaudreuil, Pointe-Cavagnole, Hudson, Rigaud, Graham, Pointe-Fortune et Ile-Perrot-Nord;—aussi, copie de tous les devis et rapports déjà fournis à la suite de sa demande de production de documents avant et depuis 1904;—aussi, relevé des sommes payées pour construction et réparations, avec mention des personnes à qui ces sommes ont été payées.

Sur motion de M. Gauvreau pour M. Boyer, secondé par M. Lanctôt.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et correspondance, échangés entre le gouvernement, son ingénieur résident, et toute autre personne au sujet du dragage exécuté aux endroits suivants: Sainte-Anne de Bellevue, Pointe-Fortune, chenal de la rivière Ottawa entre l'Île-au-Foin et l'Île-Paquin, le chenal Graham, le chenal Rigaud, le chemin de Hudson-Heights, Hudson, Como, Pointe-Cavagnole, le chenal au village de Vaudreuil, le chenal de la Baie-Dorion, église de l'Île-Perrot, quai de l'Île-Perrot-Sud et quai de l'Île-Perrot-Nord;—aussi, relevé des sommes payées aux différentes personnes, compagnies, etc., qui ont exécuté ces travaux, avec dates, etc.;—aussi, copie des estimations déjà produites à sa demande, le tout depuis 1904.

Avec la permission de la Chambre;

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir Wilfrid Laurier,—Resolu que cette Chambre désire exprimer son admiration et son orgueil au sujet du courage et de l'héroïsme déployés par les Forces expéditionnaires canadiennes sur le théâtre de la guerre, et sa haute appréciation des services qu'elles ont rendus au Canada et à l'Empire.

Que l'esprit qui anime le peuple canadien dans ce conflit a été manifesté au suprême degré par les actes accomplis par les Canadiens sur les champs de bataille de France et de Belgique; et, à l'approche de l'anniversaire du premier événement où la valeur des troupes canadiennes a été mise à l'épreuve, et où ces troupes se sont si hautement distinguées, il convient de commémorer dignement dans tout le Canada les services ainsi rendus à l'empire, aux nations alliées et au monde.

Que cette Chambre approuve pleinement la proposition qui a été faite à l'effet de faire flotter, les 22, 23 et 24mes jours du présent mois, les pavillons sur tous les édifices publics d'un bout à l'autre du pays, et que le peuple canadien soit invité à commémorer ainsi les événements si importants d'il y a un an, en témoignage de la détermination bien arrêtée du Canada de faire sa part jusqu'à ce que les efforts de notre empire et des nations alliées aient été couronnés par une paix honorable et permanente.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant le paiement de primes sur le zinc.

(En comité.)

- 1. Résolu,—Qu'il est à propos d'autoriser le paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, d'une prime de deux cents par livre sur le zinc ou l'alliage de zinc (spelter), ne contenant pas plus de deux pour cent d'impuretés, produit en Canada et provenant de minerais de zinc extrait de mines en Canada; pourvu que le prix normal du zinc ou spelter à Londres, Angleterre, soit, au moment de la production, moins que £36,19,3 sterling par tonne de deux mille deux cent quarante (2,240) livres, auquel cas la prime payable sera une somme égale à l'écart entre le susdit prix normal par tonnes et la somme de £36,19,3 par tonne; pourvu de plus qu'aucune prime ne sera payable si le prix reçu par le producteur de zinc ou spelter est de huit cents ou plus de huit cents par livre, et qu'aucune prime ne sera payable au producteur de zinc ou spelter pendant la durée de la guerre, et, en aucun cas, pour le zinc ou spelter produit après le 31 juillet 1917.
- 2. Résolu,—Que la somme totale payable sous l'empire de toute loi basée sur ces résolutions n'excèdera pas la somme de \$400,000.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Rhodes fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues

1. Résolu,—Qu'il est à propos d'autoriser le paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, d'une prime de deux cents par livre sur le zinc ou l'alliage de zinc (spelter), ne contenant pas plus de deux pour cent d'impuretés, produit en Canada et provenant de minerais de zinc extrait de mines en Canada;—pourvu que le prix normal du zinc ou spelter à Londres, Angleterre, soit, au moment de la production, moins que £36,19,3 sterling par tonne de deux mille deux cent quarante (2,240) livres, auquel cas la prime payable sera une somme égale à l'écart entre le susdit prix normal par tonne et la somme de £36,19,3 par tonne; pourvu de plus qu'aucune prime ne sera payable sile prix reçu par le producteur de zinc ou spelter est de huit centins ou plus de huit cents par livre, et qu'aucune prime ne sera payable au producteur de zinc ou spelter pendant la durée de la guerre, et, en aucun cas, pour le zinc ou spelter produit après le 31 juillet 1917.

2. Résolu,—Que la somme totale payable sous l'empire de toute loi basée sur ces résolutions n'excèdera pas la somme de \$400,000.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que Sir Thomas White ait la permission de présenter un bill (No 94) ayant pour objet de pourvoir au paiement de primes sur le zinc provenant des minerais de zinc tirés des mines du Canada.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

Sir Thomas White, propose, secondé par M. Reid,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité

Et alors la Chambre ayant continué a siéger jusqu'à six heures p.m., elle s'ajourne à mardi prochain, le 25 courant à trois heures, p.m.

Mardi, 25 avril 1916.

PRIÈRES.

M. Reid l'un des membres du Conseil privé du Roi met devant la Chambre,—Réponse à ordre du 9 février 1916,—Etat donnant le nom, le port d'enregistrement, le tonnage, et le nom du patron de tous les chalutiers à vapeur partis du port de Canso, N.-E., en 1915. Aussi, copie de tous rapports et déclarations signés par le patron ou le premier officier de chacun des dits chalutiers qui ont quitté le dit port depuis le 16 avril 1915, tel que requis par un décret du conseil du 16 avril 1915. (Document de la Session, No 263).

Sir George Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à ordre du 7 février 1916,—Etat indiquant la quantité de blé expédié, chaque mois au cours des années civiles 1914 et 1915, de Winnipeg à Fort-William et Port-Arthur, et par quels chemins de fer; à Duluth, par le Canadian Northern ou chemins de fer alliés; à Minneapolis et Saint-Paul, par le Pacifique-Canadien; au littoral maritime par chemins de fer en territoire canadien; à des ports américains par des lignes ferrées américaines. (Document de la Session, No 264).

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Reid, pour Sir Thomas White, propose, secondé par M. Roche,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides. Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelés en vertu de la règle 25).

M. Blain propose, secondé par M. Middlesex,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill suivant, savoir:—

Bill H2 (No 89) du Sénat, intitulé: "Loi concernant The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company", et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 32) intitulé: "Loi concernant la Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company", lequel ayant été lu la première fois a été référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes et approuvé par ce dernier.

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesse à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill X (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Manitoba and Saskatchewan Bible Society".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J 2 (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Vondrau".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill K 2 (No 93) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Lynn Woods".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre vingt dix mille, quatre cent quatre-vingt dollars, imputable sur le capital, soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et Canaux: Chemins de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Ponts—Renforcement, \$2,880; construction primitive, \$040; levés de plans et inspections, \$800; pour augmenter les installations et les facilités le long de la ligne, \$6,160; établissement d'un bac transbordeur—Construction, inst. de tête de lignes et raccordements nécessaires, \$480,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à dix heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 26 avril 1916.

PRIÈRES.

- M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse à un ordre de cette Chambre en date du 12 avril 1916,-Etat indiquant,-
- 1. Combien il y a, dans le ministère des Finances, de fonctionnaires qui appartiennent au service extérieur et sont payés à même le crédit affecté à ce service, bien qu'ils soient employés dans le service intérieur;
 - 2. Quels sont les noms de ces fonctionnaires;

3. Quel est le salaire de chacun d'eux;

4. Depuis combien de temps, chacun d'eux a été employé dans ce ministère;

5. Si tous, ou quelques-uns d'entre eux, ont subi un examen; de quelle nature a été cet examen, et à quelle date chaque examen a eu lieu. (Doc. de la Session, No 265).

Aussi, réponse à un ordre de cette Chambre en date du 23 février 1916,-Etat indiquant,-

1. Combien d'employés permanents se trouvaient dans le ministère du Revenu de l'Intérieur en 1915-16;

2. Quel en sera le nombre en 1916-17;

- 3. Quelles sommes ont été payées comme salaires à des employés temporaires, chacun des exercices 1912-13, 1913-14, 1914-15 et 1915-16;
- 4. Quels sont les noms des employés temporaires et la date de leur nomination. (Document de la Session, No 266).

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Edwards,

Résolu, que cette Chambre concourre dans le premier rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comite des Subsides étant lu;

Sir Robert Borden, pour Sir Thomas White, propose, secondé par Sir George Foster, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et aux paquebots-Océan Atlantique-Service postal par paquebots entre le Canada et la Grande-Bretagne, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services locaux:-Service à la vapeur entre Baddeck et Iona, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur depuis l'ouverture jusqu'à la fin de la navigation

- de 1916, entre le bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de Sydney, N.-E., autour de la côte est du Cap-Breton, Hamilton, et retour à Sydney par les lacs du Bras-d'Or, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce.—Surveillance des taux de fret sur les lacs et l'océan, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des traitements, loyers, salaires et dépenses imprévues en vertu de la Loi sur les Grains du Canada—Crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil—Bureau de l'Auditeur général—Pour la nomination de deux commis de la deuxième division, subdivision B, à partir du 1er juillet 1915, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et Conseil de la Trésorerie—Dépense casuelle—Service et commis—Crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ministères en général—Dépense casuelle—Entretien et nettoyage des édifices publics—Crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour défrayer les dépenses d'une commission chargée de préparer des plans relatifs aux villes d'Ottawa et de Hull—Crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-huit mille cinq cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Frais de Gestion:—Bureaux des sous-receveurs généraux et caisses d'épargnes rurales—Appointements, \$53,480; Dépenses casuelles, \$4,800; Impression des billets du Dominion, \$240,000; Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc., \$33,600; Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, \$64,000; Courtage sur achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, \$4,480; Timbres anglais, frais de port, etc., \$16,000; Pour faire sortir de la circulation les monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, \$12,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante trois mille sept cents trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil—Département des Assurances—Traitements, \$23,330; Dépense casuelle, \$20,400, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour Divers:—Contribution à la publication du catalogue international des publications scientifiques, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au Canadian Mining Institute, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour venir en aide au conseil général canadien de l'Association des Boy Scouts, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la société Royale du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au Conseil médical du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au *Victorian Order of Nurses*, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie Royale des Arts, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à l'université McGill, pour l'entretien d'un bureau régional touchant le catalogue international de la littérature scientifique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour l'érection d'un monument à Samuel de Champlain, à Orillia, Ont. (crédit renouvelé) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté en vue de payer ce qui manquera pour l'érection du monument Champlain, à Ottawa, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Hotel de la Monnaie—Crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonué, que le rapport soit reçu à la prochaine séauce de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi le Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 27 avril 1916.

PRIÈRES.

M. Burnham, pour M. Taylor, du comité des Débats de la Chambre, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Schaffner, secondé par M. Lemieux,—Ordonné,—Que le premier rapport du comité des *Débats*, recommandant qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre, soit agréé.

M. Steele, pour M. Sharpe, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, qui se lit comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill D 2 (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Christopher Sinclair". Bill G 2 (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hope Fothergill Baily".

Bill J 2 (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Charles Vondrau".

Bill K 2 (No 93) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Lynn Woods".

Conformément à l'ordre de votre honorable Chambre, votre comité a pris en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill (No 29) intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Pedlar People*, Limited", et il recommande qu'il soit agréé sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le Bill X (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Manitoba and Saskatchewan Bible Society*", et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Au sujet du bill en dernier lieu mentionné, votre comité recommande que vu que cette société a été constituée pour des fins religieuses et de bienfaisance, l'honoraire de \$200 versé pour ce bill soit remboursé.

M. Steele, pour Sir Herbert Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité a examiné le Bill R (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Premier Insurance Company of Canada", et a décidé de le rapporter avec un amendement.

Votre comité recommande que le titre de ce bill soit changé en celui de "Loi constituant en corporation The Fire Insurance Company of Canada".

Sur motion de M. Schaffner, secondé par M. Armstrong (Lambton),—Ordonné,—Que, en conformité de la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Bills Privés, l'honoraire de \$200 prélevé quant au Bill X (No 88) du sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Manitoba and Saskatchewan Bible Society" soit remboursé.

La Chambre en conformité de l'ordre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Banques", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 33.—Retrancher les mots "du dit bétail et de le saisir et vendre" et insérer "de ce bétail ou de le saisir et avant ou après cette prise de possession ou saisie,, de vendre le dit bétail".

Page 2, ligne 36.—Retrancher "après qu'avis" et insérer "après que (a) avis". Page 2, ligne 39.—Après "lieu" insérer "après que (b) un avis écrit ou imprimé du temps et de l'endroit de la dite vente aura été affichée dans ou au bureau de poste le plus rapproché de l'endroit où la vente doit avoir lieu".

Page 2, ligne 42.—Après "déduites" insérer "et qu'ont été éteints les privilèges, droits ou gages existant en faveur de tierces parties et pour lesquels des réclamations ont été adressées à la partie effectuant la vente".

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 94) ayant pour objet de pourvoir au paiement de primes sur le zinc provenant des minerais de zinc tirés des mines du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir siéger quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill tel qu'amendé en comité général soit maintenant pris en

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill. Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité).

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-huit mille six cent soixante et quatre dollars et dix-huit cents soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues 1914-15:—Pour défrayer les dépenses imprévues de 1914-15, tel qu'il appert au rapport de l'Auditeur général, pt. B, p. 3, 1914-15, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille trois cent vingt-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Subvention à la Commission Nationale des champs de bataille—(a) Frais d'administration, \$5,760; (b) Entretien du parc National des champs de bataille, \$21,248; (c) Entretien de la tour Martello No 4, \$320, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre vingt-huit mille neuf cent vingt dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—Ports et rivières—Nouvelle-Ecosse—Anderson's Cove—Nouveau brise-lames, \$4,800; Annapolis Royal—Réparation du quai, \$1,840; Bass-River—Réparation du quai, \$480; Bayswater—Brise-lames, \$3,200; Breen's-Pond—Prolongement du brise-lames, \$11,200; Broad-Cove—Réparation du quai, \$960; Brooklyn—Amélioration du brise-lames, \$3,840; Canada-Creek—Réparation et amélioration du brise-lames, \$800; Canso,—Extension du quai, \$480; Cap-Dauphin—Port, \$1,200; Caribou-Island—Exhaussement de la chaussée, etc., \$1,920; Cole-Harbour—Quai, \$6,640; Cow-Bay—Répa-

ration du brise-lames, \$1,760; Cribbins-Point-Nouveau quai et enlèvement de l'ancien, \$13,600; Digby-Pier-Renouvellements, \$2,400; East-Chezzetcook (Graff-Beach) -Prolongement du brise-lames, \$10,800; East-River-Améliorations, \$184,800; Evan's-Point-Brise-lames et approche, \$13,600; Fox-Point-brise-lames, \$3,200; Freeport-Quai du brise-lames, \$10,400; French-River-Prolongement du quai du brise-lames, \$1,600; Glen-Margaret (Mosher's-Cove)—Quai, \$3,200; Goat-Island—Quai, \$7,520; Gulliver's-Cove-Brise-lames, \$4,000; Hall's Harbour-Réparation du brise-lames, \$1.520; Hampton-Prolongement du brise-lames, \$800; Ports et rivières-Réparations et améliorations générales, \$40,000; Inverness-Amélioration du port, \$12,000; Kingsport-Réparation du quai, \$2,000; Litchfield-Prolongement du brise-lames, \$2,000; Little-Harbour-Reconstruction du quai, \$1,120; Little-Brook-Réparation du briselames, \$1,200; Long-Island—Quai, \$2,000; Long-Point (Lunenburg Co.)—Brise-lames, \$3.200: Lower-Argyle-Quai, \$1,600; Meteghan-Réparation du brise-lames, \$5,600; Meter han-River Réparation et amélioration du brise-lames, \$1,200; Mill-Cove Prolongement du brise-lames, \$8,000; Mochelle-Quai, \$7,200; Morden-Réparation du brise-lames, \$800; Mosher's-Bay—Brise-lames, \$2,800; Nauft's (Pleasant-Point)—Port de Musquodoboit-Brise-lames, \$2,400; Necum-Teuch-Réparation du quai, \$2,000; Neil's-Harbour-Réparation du quai, \$480; North-West-Cove (Tancook-Island)-Brise-lames, \$33,600; North-West-Harbour-Quai, \$2,080; Plaster-Mines-Quai, \$1,200; Port-Dufferin-East-Réparation du quai, \$800; Porter's-Lake-Chenal jusqu'à Three-Fathom-Harbour, \$8,000; Port-George-Réparation des brise-lames, \$1,600; River-John-Réparation du quai, \$960; Long-Island, Mira-Bay-Brise-lames, \$24,000; Sambro-Achèvement du quai, \$800; Sandy-Cove-Réparation du brise-lames, \$2,400; Saulnierville—Amélioration et réparation du brise-lames, \$2,400; Scott's-Bay—Réparation du brise-lames, \$1,040; Selma-Réparations au quai, \$400; Skinner's-Cove-Réparations aux jetées du canal, \$2,560; Smith-Cove-Quai, \$2,400; South-Wallace-Réparations au quai, \$1,440; Three-Fathom-Harbour-Réparations au quai et protection de la plage, \$480; Toby-Island-Port, \$800; Tracadie-Améliorations au port, \$9,840; Turner's-Island-Réparations au quai, \$480; Vogler's-Cove-Brise-lames et construction de défense pour atterrissage, \$600; West-Chezzeteook-Réparations au brise-lames, \$480; Weymouth-Améliorations au port, \$21,600; White-Point-Achèvement du brise-lames, \$1,200; Windsor-Améliorations au port, \$20,000; Wolfville-Améliorations au port et au quai, \$4,000; Yarmouth-Harbour—Améliorations, \$51,200; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante trois mille cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Belfast—Réparations aux approches du quai, \$2,000; Brudenell—Construction d'un quai neuf, \$100; Chapel-Pier—Réparations aux approches, \$1,120; Cove-Head—Réparations à la chaussée, \$1,600; Grand-River-North—Réparations à la jetée, \$2,800; Ports et rivières en général—Réparations et améliorations, \$11,200; New-London—Réparations sur la plage, \$960; North-Lake—Port, \$19,200; Pownal—Réparations au quai, \$1,600; Summerside—Réparations

au brise-lames, \$11,040; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Bathurst—Améliorations au port, \$68,000; Bouctouche-Beach—Réparations au brise-lames et améliorations, \$2,000; Campbellton—Quai en eau profonde, \$40,000; Cape-Bald—Réparations au brise-lames —Jetée, \$1,200; Dorchester—Achèvement des améliorations au quai, \$2,400; Ferme expérimentale—En aval de Frédéricton—Quai, \$4,000; Frédéricton—Quai, \$4,400; Grande-Ause—Arête de voûte achevée, \$800; Green-Point (Beresford)—Brise-lames, \$8,000; Ports et rivières en général—Réparations et améliorations, \$32,000; Martin's-Head—Parapet, \$1,600; Newcastle—Quai, \$24,000; North-Head—Réparations au quai, brise-lames, \$1,360; Quaco—Reconstruction d'un brise-lames neuf à l'est, \$11,200; Richardson—Réparations au quai, \$1,720; Richibucto-Beach—Agrandissement du brise-lames et améliorations, \$2,400; Rivière Saint-Jean et ses tributaires—Construction de quais dans les eaux de marée, \$8,000; Shippigan-Gully—Réparations et remise

à neuf du brise-lames, \$2,800; Port de Saint-Jean—Agrandissement et réparations du brise-lames de Negro-Point et du parapet de Fort-Dufferin, \$80,000; Saint-Jean—Quai à eau profonde à l'Île-aux-Perdrix, \$40,000; Rivière Saint-Nicholas—Réparations au quai, \$720; Stonehaven—Réparations au brise-lames, \$600; Tracadie—Construction d'un brise-lames et de parapet, \$2,800, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Provinces maritimes en général:—Achat de bois créosoté pour travaux généraux dans les provinces maritimes, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre vingt-deux mille cinq cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Anse-à-Blondel—Brise-lames, \$8,000; Anse-à-l'Eau, Tadoussac-Réparations au quai, \$1,440; Baie Saint-Paul-Réparations au quai et au mur de soutènement, \$5,200; Barachois de Malbaie-Réparations au môle de dérivation, \$1,120; Cap-Chat-Agrandissement de la jetée de dérivation, \$6,000; Cap-Cove-réparations à la jetée, \$1,000; Cap-Rosier-môle brise-lames, \$8,000; Chandler — quai, \$20,000; Chicoutimi — améliorations au quai, \$2,400; Chicoutimi - agrandissement du quai, \$12,000; Father-Point — améliorations du quai, \$2,000; Grand-Métis — Quai, \$4,000; Grande-Rivière — réparations au quai, \$3,600; Grosse-Ile - Ile de la Madeleine - Brise-lames, \$3,600; Grosse-Ile - Section de quarantaine - Prolongement des quais, \$40,000; Ports et rivières en général - Réparations et améliorations, \$60,000; Baie-de-l'Hôpital — Iles de la Madeleine — Brise-lames, \$1,600; Iberville — Réparations au quai, \$720; Ile-Perrot-sud-Quai, \$1,200; Ile-Perrot-nord-Réparations au quai, \$800; Isle-Verte—Réparations au quai, \$3,600; Kamouraska—Prolongement du quai, \$5,600; Lachine—Quai, \$8,800; Lanoraie—Réparations au quai, \$480; Laprairie—Travaux de protection, \$64,000; Lavaltrie—Réparations au quai, \$1,040; Les Eboulements—Réparations au quai, \$880; Iles de la Madeleine-Brise-lames et jetées, \$6,800; Matane-Réparations au quai, \$800; Montmagny-Réparations au quai, \$960; Murray-Bay-Achèvement des réparations au quai \$3,360; Natashquan—Réparations au quai, \$6,400; Témiscamingue-Nord—Quai, \$8,000; Petite-Rivière-Est — Brise-lames, Pointe-Piché—réparations au quai, \$1,040; Repentigny—réparations au quai, \$1,120; Rigaud—réparations au quai, \$960; Rimouski—améliorations au port, \$120,000; Rimouski—quai neuf et réparations, \$2,400; Rivière-du-Loup—Fraserville—améliorations au quai, \$40,000; Rivière-du-Loup—en haut—écluse et chaussée, \$8,000; Rivière Laguerre—améliorations, \$12,000; Rivière Ouelle—réparations et améliorations au quai \$3,840; Rivière Verte—réparations à la digue, \$1,200; Saint-Alphonse—prolongement du quai, \$20,000; Sainte-Anne des Monts-Jetée d'atterrissage, \$28,000; Sainte-Anne de la Pocatière—Prolongement du quai, \$5,360; Sainte-Anne de la Pocatière—Réparations au quai, \$1,200; Sainte-Anne du Saguenay—Prolongement du quai, \$8,000; Sainte-Cécile du Bic-Prolongement du quai et améliorations du port, \$10,400; Sainte-Croix—Prolongement du quai, \$4,000; Sainte-Félicité—Réparations au quai, \$480; Saint-Germain de Kamouraska-Quai, \$8,000; Saint-Ignace de Loyola-Réparations à la jetée, \$1,040; Saint-Irénée-Prolongement du quai; \$8,000; Saint-Jean, Ile d'Orléans-Prolongement du quai, \$18,720; Saint-Mathias-Réparations au quai, \$1,600; Saint-Paul, Ile aux Noix-Réparations au quai, \$560; Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans -Quai, \$16,000; Saint-Roch de Richelieu-Quai, \$1,600; Saint-Siméon-Réparations au quai, \$800; Saint-Valier-Prolongement du quai, \$8,000; Trois-Rivières-Réparations au quai, \$16,000; Trois-Saumons-Quai, \$3,840; Valleyfield-Quai, \$4,000; Verdun-Réparations au quai, \$1,120; Ville-Marie-Réparations, \$640; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante et un mille quatre cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ontario:—Allandale—Réparations au quai, \$760; Bowmanville—Réparations au quai, \$8,000; Brighton—Quai, \$19,600; Burlington—Mur de revêtement, \$9,600; Cockburn-Island—Réparations et prolongement au quai, \$4,000; Collingwood—Améliorations au port, \$60,000; Dépôt-Harbour—Reconstruction du quai, \$4,000; Fighting-Island (rivière Détroit)—Amélioration du

chenal, \$45,600; Fort-Frances-Quai, \$4,000; Digue de la rivière des Français-Réparations et entretien, \$2,400; Goderich-Améliorations au port, \$72,000; Griffith's-Island -Réparations au quai, \$640; Hamilton-Améliorations au port, \$200,000; Ports et rivières en général—Améliorations et réparations, \$52,000; Kagawong—Quai, \$12,000; Kensington—quai et entrepôt, \$8,000; Kingston—Améliorations au port, \$96,000; Kingston—Collège Militaire Royal—Réparations au quai, \$1,600; Leamington—Réparations au quai, \$1,200; Leamington-Brise-lames, \$8,000; Leith-Reconctruction du quai, \$8,000; Little-Castor, rivière-Améliorations, \$4,000; Rivière de la Nation-Améliorations, \$8,000; Newcastle-Réparations à la jetée de l'est, \$14,000; Oliphant-Réparations au quai, \$640; Oshawa—Améliorations du port, \$40,000; Ile Pelée—Réparations des bassins, \$520; Peterborough—Bassin de radoub, \$20,000; Port-Bruce— Réparations des jetées, \$1,440; Port-Crédit-Améliorations au port, \$32,000; Port-Dover-Améliorations au port, \$40,000; Port-Elgin-Autre brise-lames, \$8,400; Port-Hope—Améliorations au port, \$5,600; Rondeau, port—Réparation des jetées, \$800; Sarnia-Quai et bassin d'abri, \$40,000; Saut Sainte-Marie-Réparations au quai, \$4,000; South-Raymouth—Quai et entrepôt, \$4,000; Stanley-Island—Réparations au quai, \$640; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Ports et rivières—Réparations et améliorations générales, \$12,000; Hnausa—Réparations au quai, \$1,040; Sortie du lac François—Réparations aux môles de protection, \$640; Le-Pas—Quai, \$12,000; Rivière-Rouge—Améliorations, \$8,800; Rivière-Rouge—Ecluse et digue Saint-André—Améliorations, \$12,000; Port de Winnipeg—Quai, \$28,000; pour l'exer-

cice se terminant le 31 mars 1917.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et Alberta:—Ports et rivières—Réparations et améliorations générale, \$16,000; Rivière-à-l'Esturgeon—Améliorations, \$7,600;

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-six mille neuf cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Arrowhead—Quai, \$12,000; Cowan's-Cove—Réparations au quai, \$600; Rivière Fraser—Améliorations, \$360,000; Ports et rivières en général—Réparations et améliorations, \$40,000; Metchosin—Réparations au quai, \$560; Nanaïmo—Réparations au quai, \$960; Rivière North-Thompson à Kamloops—Mur de revêtement, \$12,000; Port-Essington—Réparations à la passerelle d'atterrissage, \$1,600; Queenston (Port-Clements)—Réparations au quai, \$6,800; Refuge-Bay—Réparations au quai, \$3,680; Smith's-Landing, Howe-Sound—Réparations au quai, \$2,000; Sooke-Harbour—Améliorations, \$4,000; Stewart—Réparations au quai, \$1,360; Rivière Stickine—Améliorations, \$8,000; Baie Tucker—Réparations au quai, \$1,000; Williams-Head (station de la quarantaine)—Améliorations et réparations, \$2,400; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Yukon:—Rivière du Yukon—Améliorations, mesurage et arpentage,

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des Travaux généraux:—Ports et rivières—Travaux généraux, pour

l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trois cent quatre vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Dragage:—Nouvel outillage du dragage —Ontario et Québec y compris le chantier de construction de l'île Victoria, \$28,000; Dragage—Provinces maritimes, \$400,000; Dragage—Ontario et Québec, \$400,000; Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, \$76,000; Dragage—Colombie-Britannique, \$480,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et estacades.—District de Sait-Maurice—Améliorations aux travaux des glissoirs et des estacades pour faciliter le flottage et l'emmaga-

sinage des billots, \$24,000; glissoirs et estacades en général, \$4,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et onze mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins et ponts:—Banff—Nouveau pont, \$16,000; Ponts de trafic fédéral, y compris les abords, \$4,000; Pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements d'Ontario et de Québec devan' chacun contribuer \$15,000, \$64,000; Pont international sur la rivière Saint-Jean, entre Clair, N.-B., et Fort-Kent, Maine, l'Etat du Maine devant contribuer \$15,000 le comté d'Aroostook \$10,000 et la ville de Fort-Kent \$5,000, \$23,200; Miniota—Pont à la réserve des sauvages, \$6,400; Témiscamingue-nord—Pont sur la rivière Quinze; le gouvernement de Québec devant contribuer \$15,000, \$44,000; Ottawa, cité—Pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords—Réparations ordinaires, réfections et entretien, \$13,600; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques et téléphoniques:—Ile du Prince-Edouard—La moitié des frais de reconstruction des lignes télégraphiques propriété commune de la Compagnie télégraphique Anglo-Américaine du gouvernement fédéral, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à onze heures et douze minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 28 avril 1916.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table les rapports des bibliothécaires du Parlement et de la Commission du Service civil au sujet d'une augmentation de salaire en faveur de M. Alfred Carter, comptable de la bibliothèque, avec sa recommandation dans l'espèce, dans les termes suivants:—

A l'honorable

Chambre des Communes.

Je recommande que la Chambre donne son assentiment aux rapports des conservateurs de la bibliothèque du Parlement, en conformité des dispositions qui régissent la Commission du Service civil, en ce qui concerne M. Alfred Carter, nommé comptable de la bibliothèque du Parlement, et autorisant une augmentation de salaire en vertu de l'article 33 de la Loi modifiant la Loi du Service civil, 1908. Les dits rapports sont ci-joints.

ALBERT SEVIGNY,

Orateur.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, OTTAWA, 10 avril 1916.

Monsieur,—Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de transmettre, conformément à la loi, un certificat des Commissaires du Service civil en faveur de M. Alfred Carter, comptable de la bibliothèque, autorisant l'augmentation de son salaire.

Les bibliothécaires ont l'honneur de prier que le certificat soit déposé sur la Table du Sénat et de la Chambre des Communes, en conformité de la loi.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé)

A. D. DECELLES, Bibliothécaire général.

(Signé)

MARTIN J. GRIFFIN, Bibliothécaire parlementaire.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

> Commission du Service civil du Canada, Ottawa.

Les Commissaires du Service civil ont examiné un rapport du bibliothécaire du Parlement concluant à l'octroi d'un certificat d'aptitude, en conformité des dispositions de l'article 33 de la Loi modifiant la Loi du Service civil, 1908, en faveur de M. Alfred

Martin Whinney Carter, qui a été nommé comptable dans le personnel de la bibliothèque du Parlement, subdivision B de la seconde division, le 8 octobre 1915, et à qui il est proposé de payer un salaire de \$1,000 par année, à compter de la date de sa nomination. L'attention des commissaires ayant été attirée sur le fait que les fonctions de cet emploi sont d'un caractère exceptionnel, et une enquête soigneuse ayant établi que M. Carter possède la compétence voulue pour remplir ces fonctions, et a donné satisfaction au cours de son emploi stagiaire;

IL EST MAINTENANT CERTIFIÉ, en conséquence, par les présentes, en conformité des dispositions de l'article 33 de la Loi modifiant la Loi du Service civil, 1908, que M. Alfred Martin Whinney Carter, commis dans la subdivision B de la seconde division du personnel de la bibliothèque du Parlement, possède l'aptitude exceptionnelle requise pour remplir les fonctions de son emploi, et, de l'avis des commissaires, il a droit à un salaire de \$1,000 par année.

Daté au bureau de la Commission du Service civil du Canada, ce 5me jour d'avril 1916.

(Signé) ADAM SHORTT, (Signé) M. G. LAROCHELLE,

Commissaires.

M. Schaffner, pour M. Taylor, du comité des Débats, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité s'est enquis au sujet de l'exactitude du rapport de certaine partie du discours prononcé par l'honorable ministre de la Milice et de la Défense le 2 mars écoulé, que l'imprimé reproduit ainsi:—

"Cette personne et moi n'avons eu aucune dispute pour savoir qui aurait à faire les recommandations. La raison du trouble vient de ce que j'ai découvert qu'il y avait quelque chose de louche et sans m'occuper s'il était rouge ou bleu, j'ai vu à ce qu'il disparaisse."

Votre comité, après enquête en la matière, a constaté que le reporter, dans la rapidité de la transcription a involontairement omis certains mots, et que le rapport exact, d'après les notes sténographiques du reporter, devrait être ainsi rédigé:—

"Cette personne et moi n'avons eu aucune dispute pour savoir qui aurait à faire les recommandations. Le trouble vint de ce que je m'aperçus que cette personne voulait profiter de cette occasion pour obtenir des avantages illicites, je ne me suis occupé de savoir s'il était rouge ou bleu, je l'ai simplement mis de côté."

M. Rogers l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre du 19 avril 1916,—Etat indiquant,—

1. S'il y a en Angleterre un directeur du Service du recrutement et de l'organisation pour les forces canadiennes;

2. Quel est son nom, et quelles sont ses fonctions;

3. De combien de personnes se compose le personnel sous ses ordres;

4. Quel est le coût total de son personnel. (Document de la Session, No 269).

La Chambre en conformité de l'ordre se forme de nouveau en comité des Subsides. Et la Chambre continuant à siéger en comité:

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25).

M. Jamieson propose, secondé par M. Stewart (Huron),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill D 2 (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Christopher Sinclair"; Bill G 2 (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hope Fothergill Baily":

Bill J 2 (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Charles Vondrau":

Bill K 2 (No 93) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Lynn Woods". Bill X (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Manitoba and Saskatchewan Bible Society" et

Bill R (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Premier Insurance Company of Canada*". et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir:—

Bill D 2 (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Christopher Sinclair"; Bill G 2 (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hope Fothergill Baily":

Bill J 2 (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Charles Vondrau"; et

Bill K (No 93) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Lynn Woods". et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi que le comité a examiné les bills suivants, savoir:-

Bill R (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Premier Insurance Company of Canada." et

Bill X (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Manitoba and Saskatchewan Bible Society", et leur a faits séparément des amendements.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Thoburn.

Ordonné, que le bill D2 (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Christopher Sinclair" soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill, est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Thoburn, secondé par M. Bennett (Simcoe),

Ordonné, que le bill G 2 (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hope Fothergill Baily", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Fisher, secondé par M. Ball.

Ordonné, que le bill J 2 (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Charles Vondrau", soit lu maintenant la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Jamieson,

Ordonné, que le bill K 2 (No 93) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Lynn Woods", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill X (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Manitoba and Saskatchewan Bible Society", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 9.—Après le mot "de" insérer les mots "cinq membres au moins et de".

Page 2, ligne 25.—Retrancher les mots "quels qu'ils soient" et le mot "for" (dans la version anglaise, ligne 24).

Page 2, ligne 26.—Retrancher le mot "quelconque".

Page 2, ligne 27.—Retrancher les mots "appropriés, achetés ou".

Page 2, ligne 27. (de la version anglaise).—Retrancher le mot "to".

Page 2, ligne 35.—Après le mot "immeuble" insérer les mots "ou pendant toute extension de temps prévue au présent article".

Page 2, ligne 37.—Insérer les paragraphes suivants:-

"4. Le Conseil de la Trésorerie peut ordonner que le temps pour la vente ou l'aliénation de tous pareils immeubles soit prolongé d'une nouvelle période ou de nouvelles périodes, mais n'excédant pas cinq ans.

"5. La période entière durant laquelle la Société peut posséder des immeubles sous le régime des dispositions précédentes du présent article ne doit pas dépasser quinze

ans à compter de la date de leur acquisition.

"6. Tout immeuble non requis par la société pour son propre usage, possédé par la Société pendant une période plus longue que celle autorisée par les disposition précédentes du présent article, doivent être confisqués au profit de Sa Majesté pour l'usage du Dominion du Canada".

Page 2, ligne 38.—Retrancher "4" et insérer "7".

Page 3, ligne 15 .-- Après l'article 11 du bill insérer l'article suivant :-

"12. Sauf en tant que ce peut être nécessaire pour les frais de ce transfert les pouvoirs et l'autorité attribués à la Société sous le régime des dispositions de la présente loi ne doivent pas être exercés ni devenir effectifs tant que tous les droits et les biens possédés par la Manitoba and Saskatchewan Bible Society et dont elle jouit n'auront pas été transférés à la Société tel que visé à l'aliéna (b) de l'article 2 de la présente loi, et tant qu'une preuve de ce transfert à la satisfaction du Secrétaire d'Etat du Canada n'aura pas été déposée chez ledit Secrétaire d'Etat".

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leurs concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill R (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Premier Insurance Company of Canada", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 16.-Retrancher le mot "Premier" et insérer le mot "Fire".

Dans le titre.

Retrancher le mot "Premier" et insérer le mot "Fire".

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit "Loi constituant en corporation The

Fire Insurance Company of Canada".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 29) intitulé: "Loi concernant certains brevets de The Pedlar People, Limited", lequel ayant été lu la première fois a été référé au comité des Bills Privés et agréé par ce dernier.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Middlebro,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills suivants, en instance de divorce, savoir:—

Bill D 2 (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Christopher Sinclair".

Bill G 2 (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hope Fothergill Baily".

Bill J 2 (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Charles Vondrau".

Bill K 2 (No 93) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Lynn Woods". Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Commerce:—traitements, loyers, gages et dépenses casuelles aux termes de la Loi sur les céréales au Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité iui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:-

Bill (No 80) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill I 2 (No 95) intitulé: "Loi concernant les loyers payables à la Mount Royal Tunnel and Terminal Company, Limited; et

Bill L 2 (No 96) intitulé: "Loi pour faire droit à David Whimster Rhodes".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été transmis le bill en instance de divorce cihaut mentionné avec prières qu'elle soit retournée au Sénat.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 31) intitulé: "Loi constituant en corporation la conférence dite *The Eastern Canadian Union Conference Corporation of* Seventh-day Adventists" avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cétte Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à dix heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi 1er mai 1916.

PRIÈRES.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel du Service des arpentages topographiques du ministère de l'Intérieur, 1914-15. (Document de la Session. No 256).

M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général en date du 29 mars 1916,—Copie de toutes les requêtes qui ont été reçues par le Gouverneur général en conseil demandant le désaveu de l'Acte de la législature de la province d'Ontario, chapitre 45, 5 George V, 1915, concernant la Commission scolaire des écoles catholiques romaines de la cité d'Ottawa, et copie de tous les documents, mémoires, rapports, lettres et correspondance concernant les dites requêtes en désaveu ou concernant le dit acte de la province d'Ontario, 5 George V, chapitre 45. (Document de la Session, No 271).

Aussi,—Réponse à un ordre en date du 20 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et contrats entre la Commission du havre de Québec et Benjamin Demers, de la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis, et concernant l'achat de la carrière de Saint-Nicolas. (Document de la Session, No 272).

Aussi,—Réponse à un ordre en date du 13 mars 1916,—Relevé comprenant une liste des vaisseaux appartenant au gouvernement canadien qui sont en service sous l'empire des dispositions de la Loi du Service de la Marine, une liste de tous les vaisseaux non actuellement en service, leur condition présente et leur adaptabilité au service; aussi copie de toutes lettres, requêtes ou communications échangées avec le gouvernement touchant l'établissement d'une brigade navale canadienne. (Document de la Session, No 273).

Et aussi,—Réponse à un ordre en date du 29 mars 1916,—Copie de tous papiers, correspondance et pétitions, y compris le rapport de Charles Bruce, ingénieur, en la possession du ministère de la Marine et des Pêcheries, au sujet de la construction d'un dépôt frigorifique pour la boitte à White-Head, N.-E. (Document de la Session, No 274).

Sir Robert Borden l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la bre,—Réponse à un ordre de cette Chambre du 5 avril 1916,—Copie de tous télégrammes, offres, soumissions, rapports, contrats et documents concernant la vente ou autre disposition de munitions d'armes portatives depuis le 4 août 1914. (Document de la Session, No 276).

Aussi,—Réponse duplicata à l'ordre de la Chambre du 17 mars 1915,—Copie de toute correspondance et de tous rapports concernant l'achat de 25,000 pelles d'un modèle spécial, mentionnées dans le décret du conseil, No 2302, daté le 4 septembre 1914, à la page 38 du mémoire relatif aux opérations du ministère de la Milice et de la Défense, et aussi concernant tous nouveaux achats des dites pelles. (Documents de la Session, No 275).

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill I 2 (No 95) du Sénat, intitulé: "Loi concernant les loyers payables à la Mount Royal Tunnel and Terminal Company".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre. L'ordre du jour appelle la première lecture du bill L2 (No 96) du Senat, intitulé: "Loi pour faire droit à David Whimster Rhodes".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 31) intitulé: "Loi concernant la conférence dite The Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists" lesquels sont comme suit:—

Page 2, ligne 31.—Retrancher les articles 3, 4, 5 et 6 et y substituer les articles suivants:—

- "3. La Corporation peut à volonté établir des règlements non contraires à la loi ni incompatibles avec l'acte de constitution de la Eastern Canadian Union Conference of Seventh-day Adventists", concernant:
 - "(a) l'administration, la gestion et le contrôle des biens, entreprises et autres intérêts temporels de la Corporation;
 - "(b) la nomination, les fonctions les devoirs et la rémunération de tous les officiers, agents et employés de la Corporation;

"(c) l'institution de comités et leurs attributions;

- "(d) la convocation des assemblées, régulières ou spéciales, de la Corporation ou des comités;
- "(e) la détermination, pour ces assemblées, du quorum requis et de la procédure à suivre en toutes matières;
- "(f) et, en termes généraux, la réalisation des objets et des fins de la Corporation.
- "4. La Corporation, pour ses besoins et ses objets généraux peut acquérir et détenir les biens ou l'un quelconque des biens, meubles ou immeubles, présentement possédés, utilisés, détenus, acquis ou occupés par les corps ou l'un quelconque des corps suivants:—
 - "The Eastern Canadian Union Conference of Seventh-day Adventists";
 - "The Ontario Conference of Seventh-day Adventists"; "The Quebec Conference of Seventh-day Adventists";

"The Maritime Conference of Seventh-day Adventists";

subordonnément toutefois à tous les droits, obligations et engagements, à l'égard de tout bien ainsi acquis, qui pourraient exister au moment de l'acquisition effectuée par la Corporation; et rien en la présente loi n'est censé changer le moindrement ni affecter par ailleurs un fidéicommis relatif à de tels biens.

- "5. La Corporation peut acheter, prendre, avoir, détenir, recevoir, posséder, retenir et utiliser des biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de quelque nature qu'ils soient, ou tout droit ou intérêt quelconque en iceux, à elle donnés, concédés, légués ou transmis, ou par elle appropriés, achetés ou acquis de toute manière que ce soit, devant servir ou profiter aux besoins et aux objets de la Corporation, ou au profit ou en faveur de toute institution de charité, d'enseignement, de religion ou autre établie ou dont l'établissement est projeté par la Corporation, sous sa direction ou en harmonie avec son œuvre.
- "(2) La valeur annuelle des biens immeubles possédés par la Corporation ou tenus par fidéicommis pour elle dans quelque province du Canada, ne peut dépasser cinquante mille dollars.

"(3) La Corporation peut détenir tout immeuble ou tout intérêt immobilier qui a été hypothéqué de bonne foi en sa faveur par voie de garantie ou qui lui a été transporté en recouvrement de dettes ou en exécution de jugements rendus.

"6. Subordonnément toujours aux termes de quelque fidéicommis s'y rapportant, la Corporation peut aussi vendre, transporter, échanger, aliéner, grever, louer ou léguer tous immeubles possédés par elle, que ce soit par voie de placement pour les besoins et objets de la Corporation, ou non; elle peut aussi, à discrétion, placer la totalité ou

partie de ses fonds ou deniers, et la totalité ou partie des fonctions ou deniers qui lui ont été donnés ou qu'elle a acquis pour les besoins et objets susdits, sur toute valeur garantie par voie de mort-gage, hypothèque ou charge sur immeubles en tout endroit du Canada; et pour les fins de ce placement, elle peut prendre, recevoir et accepter des morts-gages ou des transferts de morts-gages, qu'ils soient faits et exécutés directement au nom de la Corporation ou de toute corporation, compagnie ou personne agissant pour elle par fidéicommis; et elle peut vendre, consentir, céder et aliéner ces morts-gages ou ces transferts, en totalité ou en partie."

Page 4, ligne 12.—Retrancher les articles 8, 9, 10 et 11 et y substituer les suivants:—

"8. Nulle parcelle de terre et nul intérêt en icelle, acquis à quelque époque que ce soit par la Corporation et non requis pour ses besoins et son usage réels, et qui ne sont pas détenus à titre de garantie, ne peuvent être gardés par elle non plus que par un mandataire pour elle durant plus de dix années à compter du jour de leur acquisition, mais doivent être vendu et cédés sans réserve, à ou avant l'expiration de cette période de telle sorte que la Corporation n'y retienne aucun intérêt, si ce n'est à titre de garantie.

"(2) Une telle parcelle de terre ou tout intérêt en icelle, n'entrant pas dans les exceptions ci-dessus énoncées, que la Corporation a gardés durant plus de dix années sans en disposer, sont acquis par confiscation à Sa Majesté pour le compte du Canada; néanmoins, la confiscation ne peut s'effectuer ni être mise en vigueur qu'à l'expiration d'au moins six mois civils à compter de la date d'une notification écrite du ministre des Finances à la Corporation, signifiant l'intention de Sa Majesté de réclamer cette confiscation.

"(3) La Corporation, lorsqu'elle en est requise, doit donner au ministre des Finances un état complet et fidèle de toutes les terres qui, à la date de cet état, sont en la possession de la Corporation, tenues par fidéicommis pour elle, et auxquelles sont

applicables les dispositions du présent article.

"9. A l'égard de tout immeuble qui, en raison de sa situation ou autrement dépend de l'autorité législative du Parlement du Canada, une autorisation en mainmorte n'est pas requise pour l'exercice des pouvoirs concédés par la présente loi; mais d'autre part l'exercice desdits pouvoirs, dans toute province du Canada, est assujéti aux lois de cette province relatives à l'acquisition et à la possession de terres par des corporations religieuses, en tant que ces lois s'appliquent à la Corporation.

"10. En tant que l'autorisation du Parlement du Canada est requise, toute personne ou corporation au nom de laquelle une propriété, mobilière ou immobilière, est détenue par fidéicommis ou autrement, pour les besoins et objets susdits, ou à laquelle échoit cette propriété, peut, subordonnément toujours aux termes et conditions de tout fidéicommis se rapportant à cette propriété, transporter cette propriété en totalité ou

en partie à la Corporation.

"11. Tout contrat ou autre instrument se rapportant aux immeubles dévolus à la Corporation, ou tout intérêt en iceux, pour tout objet relevant de la juridiction législative du Parlement du Canada, est censé être dûment exécuté s'il est revêtu du sceau de la Corporation et de la signature d'un officier de la Corporation régulièrement autorisé à cette fin, ou du procureur de cet officier."

Les dits amendements étant lus la première fois, sont référés au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Ethier, secondé par M. Demers,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître:—

1. Les noms des soumissionnaires pour les différents contrats de transport des malles dans les boîtes rurales, établies dans le comté des Deux-Montagnes jusqu'à ce jour;

- 2. Le chiffre de chacune de ces soumissions et le nom des soumissionnaires auquel chacun des contrats a été accordé, avec le prix octroyé;
 - 3. S'il y a de ces contrats qui ont été consentis sans soumission;
- 4. Dans l'affirmative, en faveur de qui, pour quel montant et sur quelle recommandation:
- 5. Si aucune indemnité a été accordée aux conducteurs de malles pour le transport des boîtes de livraison rurale;

6. Dans l'affirmative, à qui et pour quel montant;

7. Si aucune indemnité a été accordée à quelques conducteurs de malles ayant discontinué de faire le service avant l'expiration des trois mois d'avis requis par les contrats pour le transport des malles;

8. Dans l'affirmative, à qui et pour quel montant.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant toutes les transactions opérées par le gouvernement du Canada pour acquitter tous les droits de squatters sur les sources chaudes de Banff, et donnant un relevé des paiements faits à ce sujet, et à qui ils ont été faits.

Sur motion de M. Pardee, pour M. McCrea, secondé par M. Macdonald,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale, le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copic de tous décrets du conseil, ordres administratifs et correspondance au sujet de l'embargo sur l'exportation, du Canada aux Etats-Unis, des écorces employées dans les tannages.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du bail conclu entre le ministère de la Milice ou autre ministère et *Lindsay and McCluskey*, pour un édifice situé dans la ville de North-Bay.

Sur motion de M. Michaud, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre le ministère de la Justice, le maire de la ville d'Edmundston, N.-B., et le magistrat de police de la dite ville, et autres, au sujet du nommé Antoine Lévesque.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Buchanan, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, télégrammes, lettres et autres documents concernant la décision prise à l'effet d'ériger un élévateur régional à Calgary, Alta.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Buchanan, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, et correspondance concernant le changement de l'emplacement du bureau de poste à Roseberg, Alta.

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, correspondance, documents, pétitions et communications entre le ministère des Postes et le maître de poste ou autres personnes, au sujet du bureau de poste de Aylmer, Québec, reçus ou expédiés par le ministère depuis octobre 1911, au sujet de plaintes, accusations, changements ou destitutions, et nominations à la dite position.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions à l'effet de pourvoir à une somme n'excédant pas \$250,000,000 pour faire face à toutes dépenses qui pourront être faites pour certains services y mentionnés, par suite du présent état de guerre.

Et la Chambre continuant à siéger en comité après minuit:

MARDI, 2 mai 1916.

(En comité.)

- 1. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante millions de dollars (\$250,000,000) soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil durant l'exercice finissant le 31me jour de mars 1917, pour—
 - (a) la défense et la sécurité du Canada;
 - (b) la conduite des opérations navales ou militaires au Canada ou en dehors du Canada:
 - (c) encourager la continuation du commerce, de l'industrie ou des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre ou autrement;
 - (d) la mise à exécution de toutes mesures que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou à propos en conséquence de l'existence d'un état de guerre; et
 - (e) les paiements faits pour les dits objets durant les exercices expirés respectivement le trente et unième jour de mars mil neuf cent quinze et le trente et unième jour de mars mil neuf cent seize, en sus des montants autorisés par la Loi des crédits de guerre, 1914, et la Loi des crédits de guerre, 1915.
- 2. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt, provisoire ou autrement, telles sommes qui sont nécessaires pour effectuer tout paiement autorisé par une loi basée sur les présentes résolutions.
- 3. Résolu,—Que le capital prélevé par voie d'emprunt sous le régime de la présente loi ainsi que les intérêts sur ce capital sont imputables sur le Fonds du revenu consolidé.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

- M. Rhodes fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquels sont lues comme suit:—
- 1. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante millions de dollars (\$250,000,000) soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil durant l'exercice finissant le 31me jour de mars 1917, pour—
 - (a) la défense et la sécurité du Canada;
 - (b) la conduite des opérations navales ou militaires au Canada ou en dehors du Canada;
 - (c) encourager la continuation du commerce, de l'industrie ou des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre ou autrement;

(d) la mise à exécution: de toutes mesures que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou à propos en conséquence de l'existence d'un état de guerre; et

(e) les paiements faits pour les dits objets durant les exercices expirés respectivement le trente et unième jour de mars mil neuf cent quinze et le trente et unième jour de mars mil neuf cent seize, en sus des montants autorisés par la Loi des crédits de guerre, 1914, et la Loi des crédits de guerre, 1915.

2. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt, provisoire ou autrement, telles sommes qui sont nécessaires pour effectuer tout paiement autorisé par une loi basée sur les présentes résolutions.

 Résolu,—Que le capital prélevé par voie d'emprunt sous le régime de la présente loi ainsi que les intérêts sur ce capital sont imputables sur le Fonds du revenu consolidé.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Et alors, la Chambre ayant continué à siéger jusqu'à minuit et cinquante-cinq minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 2 mai 1916.

PRIÈRES.

M. Hazen l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre en date du 23 février 1916,—Copie de tous documents, correspondance, rapports, etc., concernant le renvoi de J. B. Lévesque, de la Rivière-Ouelle, comme steward sur le steamer Champlain. (Document de la Session, No 277).

M. Reid l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre en date du 13 mars 1916,—Copie de tous les mémoires, correspondance, rapports, télégrammes, recommandations, ordres, etc., échangés entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et les officiers de officiers de l'Association protectrice contre le feu, de Saint-Maurice, au sujet de la protection contre le feu sur la ligne du Transcontinental entre la jonction Πεννεψ et la frontière ouest de la province de Québec. (Document de la Session, No 278).

Aussi,—Réponse à ordre du 20 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et contrats entre le ministère des Chemins de fer et Canaux ou quelqu'un de ses fonctionnaires, y compris les fonctionnaires du chemin de fer Intercolonial, et quelque membre du gouvernement du Nouveau-Brunswick, la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean à Québec ou quelqu'un de leurs employés, au sujet de l'exploitation de la voie ferrée dite Valley Railway, dans la province du Neuveau-Brunswick, depuis le 1er octobre 1914 jusqu'à date. (Document de la Session, No 279).

Aussi,—Réponse à ordre du 10 avril 1916,—Copie d'un certain bail consenti par le gouvernement du Canada à un nommé J. A. Culverwell, louant une certaine force hydraulique sur le réseau de la Trent, connue sous le nom de Burleigh-Falls; de tout transfert du dit bail et du consentement du gouvernement en la matière; aussi, de tous documents, correspondance, télégrammes, soumissions, rapports, contrats, etc., se rapportant au bail original susdit. (Document de la Session, No 280).

Sir Robert Borden l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à ordre du 5 avril 1916,—Copie de tous télégrammes, offres, soumissions, rapports, contrats et documents concernant la vente ou autre disposition de munitions d'armes portatives depuis le 4 août 1914. (Document de la Session, No 276a).

Aussi,—Liste des décorations et médailles accordées aux membres de la force expéditionnaire canadienne et aux officiers de la milice canadienne, jusqu'au 17 mars 1916, compilée d'après la London Gazette jusqu'à la susdite date. (Document de la Session, No 259).

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse Royale, et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts) et il est comme suit:—

ARTHUR.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expi-

rant le 31 mars 1917, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la Session, No 5a*).

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, mai 1916.

Sur motion de Sir Thomas White, secondé par M. Reid,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le quatrième

rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:-

Après examen des comptes, pièces justificatives et autres documents se rapportant à certains paiements faits à *Grant*, *Smith and Company* et à *MacDonell*, *Limited*, pour dragage effectué aux quais du havre de Victoria, C.-B., tels qu'inscrits aux pages de 431 à 437, partie V du rapport de l'Auditeur général, exercice financier terminé le 31 mars 1915, et après avoir, en la matière, entendu les témoins assermentés, votre comité soumet, pour l'information de la Chambre, la preuve fournie par ces témoins, et recommande qu'elle soit imprimée comme appendice du Journal, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard. (*Appendice No 1*).

Ordonné, que Sir Robert Borden ait la permission de présenter un bill (No 97) ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour le Défence militaire et navale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster,—Résolu, que mercredi prochain, le troisième jour de mai, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, cette Chambre se réunira à deux heures de l'après-midi.

M. Reid propose, secondé par M. Rogers, que cette Chambre se forme en comité général demain, pour prendre en considération certaines résolutions à l'effet d'accorder de l'aide pour la construction de certaines lignes de chemins de fer qui y sont mentionnées.

M. Reid, l'un des membres du Conseil du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général a été mis au fait de l'objet des dites résolutions, et les recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour étudier les dites

résolutions.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 93) modifiant la Loi de Tempérance au Canada.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de

la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siéger quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a fait des amendements.

Ordonné, que le bill tel qu'amendé en comité général soit maintenant pris en

considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill. Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 91) modifiant la Loi des petites créances relatives aux chemins de fer de l'Etat.

Le dit bill est, enconséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siéger quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. Reid propose, secondé par M. Rogers, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Hughes (King, I.-P.-E.) propose comme amendement, secondé par M. Warnock, que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité général pour considération ultérieure.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Buchanan, Copp, Delisle, Fortier, Gauvreau, Graham, Hughes (King, IPE.).	Lanctôt, Laurier (Sir Wilfrid), Loggie, Macdonald, McLean (Queen, IPE.),	Marcile (Bagot), Michaud, Nicholson, Oliver, Pacaud, Papineau, Sinclair.	Thomson (Qu'Appelle), Turgeon, Turriff, Verville, et Warnock.—24.

CONTRE:

Messieure

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors le question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu:

Sir Thomas White propose, secondé par M. Reid, que M. l'Orateur quitte mainte-

nant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—lignes télégraphiques et téléphoniques—Québec—améliorations au service de réparations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25).

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill L 2 (No 96) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à David Whimster Rhodes".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité).

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre vingt dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—lignes télégraphiques et téléphoniques—Saskatchewan et Alberta—Réparations et travaux d'améliorations aux bureaux, \$2,480; Ligne de la rivière de la Paix—Bureaux et logement à Grande-Prairie, \$2,800; Ligne de la rivière de la Paix—Bureaux et logement à Dunvegan, \$2,800, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille neuf cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—lignes de télégraphe et de téléphone de la terre ferme—réparations générales et améliorations, \$11,200; lignes de télégraphe et de téléphone de l'île Vancouver—Réparations générales et améliorations, \$9,080; Service de télégraphe du Yukon—Réparations et améliorations, \$10,640; pour

l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante cinq mille trois cent treize dollars et vingt cents soit accordée à Sa Majesté pour Divers:—Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, \$48,000; division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, employés et messagers

du service extérieur, \$348,000; monument à feu Sa Majesté le roi Edouard VII, \$8,000; construction et opération de digues d'emmagasinage d'eau et d'ouvrages et réglementation du niveau d'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires et règlement de dommages, \$92,000; bassin de radoub-En général-Inspection, etc., \$8,000; commission internationale, rivière Saint-Jean, N.-B., \$5,600; sondage des rivières, \$20,000; galerie nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil consultant des Arts, \$20,000; relevés des inspections, \$144,000; pour couvrir solde de dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants pourvu que la somme requise pour l'un quelconque des ouvrages ne dépasse pas \$200, \$8,000; monument à madame Latour à Saint-Jean-contribution, \$4,000; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, \$6,400; division de la comptabilité-appointements des agents et des commis, frais de voyage et dépense imprévue pour service extérienr, \$16,000; bassin de remplissage d'Esquimalt—chèvre mobile et pompe électrique, \$8,000; Commission Royale du Canal de la Baie Georgienne, \$20,000; argents versés à la Western Dry Dock and Shipbuilding Co., Limited, de Port-Arthur, et qui constituent une partie du troisième paiement de la subvention qui lui est due au moment de l'achèvement des travaux compris dans l'arrangement ratifié par le chapitre 57, 3-4, George V, 1913, bien que les travaux ne soient pas terminés, \$28,513.20; service et entretien des vaisseaux d'inspection, \$40,000; Prince-Rupert-remorqueurs d'inspection, \$20,800; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante neuf mille huit cent quarante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—glissoirs et estacades, bassins de radoub, écluses et barrages—frais d'exploitation, etc.—glissoirs et estacades, \$75,520; bassin de radoub, \$31,600; ports et rivières, travaux, etc., \$39,520; perception du revenu des travaux publics, \$3,200; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre vingt-six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques et téléphoniques:
—He-du-Prince-Edouard et terre ferme, \$5,600; lignes télégraphiques sur terre et sousmer dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles, \$158,400; Saskatchewan, \$35,200; Alberta, \$59,200; Colombie-Britannique—continent, \$41,600; Colombie-Britannique—district de l'île Vancouver, \$74,400; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), \$204,000; service télégraphique et téléphonique en général, \$8,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séauce de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Avec le consentement de la Chambre,

Sur motion de M. Rogers, secondé par M. Reid,—Ordonné,—Que le rapport intérimaire de la commission chargée d'étudier certaines conditions générales de transport se rattachant au problème économique du canal projeté de la Baie-Georgienne—soumis à la Chambre le 14 avril écoulé, soit imprimé immédiatement, au nombre de 10,000 exemplaires en sus du nombre ordinaire ordonné par le Parlement, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à onze heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mereredi, 3 mai 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre:—

1. Copie de la lettre du président de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada au premier ministre au sujet de certaines propositions concernant la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique.

2. Liste des obligations, débentures, emprunts et effets payables, non soldés au 1er janvier 1916, et les paiements d'intérêts à servir par la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, et la Compagnie des Lignes subsidiaires du Grand-Tronc-Pacifique.

3. Mémoire re la Loi de garantie du Grand Trunk Pacific, et les fonds prélevés sur

les obligations émises sous le régime de cette loi.

4. Sommaire indiquant les obligations, etc., autorisées, émises et non soldées ainsi que le produit net d'icelles, comme aussi l'intérêt payable pour les années 1916 et 1917 (computé au 29 février 1916), quant au chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique et ses lignes subsidiaires.

5. Avances faites par la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, computées

à la date du 29 février 1916.

 Etats financiers du réseau du chemin de fer Canadian Northern, à la date du 15 avril 1916.

7. Mémoire re la Loi de Garantie du chemin de fer Canadian Northern, 1914, et le

produit des obligations émises sous le régime de cette loi.

8. Lettre de G. A. Bell, contrôleur financier du ministère des Chemins de fer et Canaux, au premier ministre, relative à l'émission de ses certificats à l'effet de libérer les fonds prélevés sur les obligations à 4 pour 100, au total de quarante-cinq millions de dollars, garanties par le gouvernement fédéral. (Document de la Session, No 282).

Sur motion de Sir Thomas White, secondé par Sir George Foster,—Ordonné,—Que les documents qui précèdent soient imprimés sans délai, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre en date du 23 février 1916,—Etat indiquant:—

- Quelles sommes ont été payées pour de nouveaux édifices et pour réparations au Collège Militaire Royal et à Fort-Henry, chacune des années 1912, 1913, 1914 et 1915;
 - 2. A qui ces deniers ont été payés, et quel en a été le montant dans chaque cas;
- 3. Pour quelle partie des travaux des soumissions ont été demandées, et quel était le montant stipulé dans chaque soumission reçue. (Document de la Session, No 283).

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster,—Résolu,—Que la recommandation de Son Honneur l'Orateur, déposée sur la Table de la Chambre le 28 du mois écoulé, au sujet de l'augmentation du salaire de M. Alfred Carter, comptable de la bibliothèque du Parlement, soit approuvée.

Sur motion de M. Roche, secondé par M. Reid,—Résolu,—Que les décrets du conseil suivants, déposés sur la Table de la Chambre, mardi, le 25 janvier écoulé, soient confirmés:—

- 1. Décrets du conseil publiés dans la Gazette du Canada, et dans l'Officiel de la Colombie-Britanique entre le 12 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions de l'alinéa (d) de l'article 38 des règlements régissant l'arpentage, l'administration et la disposition des terres fédérales dans la zone du chemin de fer, de 40 milles, dans la province de la Colombie-Britannique.
- 2. Décrets du conseil publiés dans la Gazette du Canada, entre le 12 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi des Terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada de 1908.
- 3. Décrets du conseil publiés dans la Gazette du Canada, entre le 16 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions de l'article 19, chapitre 10, 1-2 George V, Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux.
- 4. Décrets du conseil publiés dans la Gazette du Canada, entre le 12 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions de l'article 5 du chapitre 21, 7-8 Edouard VII, Loi des Arpentages fédéraux.
- 5. Décrets du conseil publiés dans la Gazette du Canada, entre le 12 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions du chapitre 47, 2 George V, intitulé: "Loi concernant les eaux dans la zone du chemin de fer et dans l'étendue de terres de la rivière La-Paix".
- 6. Décrets du conseil édictés en vertu des dispositions de l'article 18 du chapitre 63, Statuts revisés du Canada, "Loi prévoyant à l'administration du territoire du Yukon".

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Décret du conseil et rapport du ministre de la Justice transmettant au lieutenant-gouverneur de l'Ontario copie de la pétition de Samuel Genest et autres, demandant le désaveu d'une loi de la législature de l'Ontario, chapitre 45, George V (1915),—et rapport du premier ministre de l'Ontario sur la dite pétition. (Document de la Session, No 270).

Aussi,—Décret du conseil et rapport du ministre de la Justice sur les lois de la législature de l'Ontario, adoptées pendant la cinquième année du règne de Sa Majesté (1915). (Document de la Session, No 271a).

Sur motion de M. Pardee, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, comptes, pièces de comptabilité et mémoires au sujet des réparations faites au quai à Upper-Prospect, comté de Halifax, N.-E., en 1915.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, comptes, pièces de comptabilité et mémoires au sujet des réparations faites au quai à Shad-Bay, comté de Halifax, N.-E., en 1915.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 94) ayant pour objet de pourvoir au paiement de primes sur le zinc provenant des minerais de zinc tirés des mines du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant l'octroi d'une subvention à la Saint John and Quebec Railway Company.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est à propos de décréter ce qui suit:—

- 1. Que le Gouverneur en conseil pourra accorder une subvention de \$3,200 par mille pour aider à la construction de chacune des lignes de chemins de fer ci-dessous mentionnées ne dépassant en aucun cas le nombre de milles respectivement énoncé ci-après, qui ne coûtera pas, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée; et, pour aider à la construction de chacune desdites lignes de chemin de fer dont la longueur n'excède pas celle ci-après énoncée et qui coûtera, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, accorder, en sus de la somme de \$3,200 par mille, une autre subvention de cinquante pour cent de la différence entre le coût moyen de la longueur de chemin de fer subventionné et la somme de \$15,000 par mille, ladite subvention ne dépassant pas en totalité la somme de \$6,400 par mille, savoir:-
 - (a) un chemin de fer de Andover, dans le comté de Victoria, à Centreville, dans le comté de Carleton, ne dépassant pas 26 milles;

(b) un chemin de fer de Centreville à Gagetown, dans le comté de Queen, ne

dépassant pas 120 milles;

- (c) un chemin de fer à partir d'un point à ou près Gagetown jusqu'à un point sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à ou près Westfield, dans le comté de King, ne dépassant pas 45 milles.
- 2. Que le Gouverneur en conseil pourra autoriser le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada et lui donner le pouvoir de conclure une convention avec le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick et la St. John and Quebec Railway Company, subordonnément à l'adoption, par la législature du Nouveau-Brunswick, de la législation nécessaire à cette fin, en vertu de laquelle convention la compagnie construira, d'après un mode type propre à en assurer l'exploitation en toute sûreté, la ligne de chemin de fer à partir de Gagetown, ou d'un point à proximité de Gagetown, jusqu'à un point sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à ou près Westfield, le ou avant le premier jour de juillet 1917, et parachèvera la construction et l'équipement de ladite voie ferrée, à tous égards, en pleine conformité des devis et des exigences prescrites, le ou avant le premier jour d'août 1917,-et parachèvera la construction et l'équipement de la ligne entre Centreville et Andover, conformément auxdits devis et exigences le ou avant le trente-unième jour de décembre 1918; et ladite convention étant devenue effective entre les parties contractantes, le gouvernement du Canada louera par bail intérimaire, censé courir à commencer du premier jour d'avril 1915, et exploitera la ligne de chemin de fer entre Centreville et Gagetown jusqu'à parachèvement, dans les délais ci-dessus spécifiés, de toutes les lignes qui doivent être louées au gouvernement du Canada en vertu de la convention, moyennant les termes et conditions à être agréés; et lorsque la ligne entre Gagetown et Westfield sera complétée, le gouvernement du Canada louera et exploitera ladite ligne jusqu'à parachèvement du reste de la ligne jusqu'à Andover, le tout en conformité des termes et conditions à être définis et agréés en chaque cas, y compris la répartition au taux de quarante et de soixante pour cent des recettes brutes, tel que spécifié ci-après. Le gouvernement du Canada convient de plus que, du moment que les lignes de chemin de fer entre Centreville et Gagetown, et à partir de Gagetown, ou d'un point à proximité de Gagetown jusqu'à un point sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à ou près Westfield, et entre Centreville et Andover, auront été toutes construites et outillées de manière à obtenir l'approbation de l'ingénieur ou des ingénieurs nommés par le ministre, le gouvernement du Canada

consentira un bail desdites lignes de chemin de fer et les exploitera d'après les termes et conditions arrêtés et qui formeront partie dudit bail, pour une durée de quatre-vingtdix-neuf ans, avec entente que le gouvernement du Canada fournira le matériel roulant nécessaire, convenable et suffisant pour l'exploitation desdites lignes de chemin de fer, et les maintiendra et réparera à ses propres frais durant la période complète du bail; et lorsque lesdites lignes de chemin de fer auront été parachevées et équipées comme il est spécifié ci-dessus, et que le gouvernement du Canada aura effectué un bail de toutes ces différentes voies ferrées, le gouvernement du Canada paiera semi-annuellement à la province quarante pour cent des recettes brutes desdits chemins de fer tenús à bail, y compris quarante pour cent des recettes brutes provenant du trafic sur la ligne ferrée du chemin de fer Canadien du Pacifique et sur le pont et le chemin de fer de la St. John Bridge and Railway Extension Company depuis Westfield jusqu'à et dans la cité de Saint-Jean au cas où ces droits de circulation seront acquis par la compagnie; et après l'échéance et le paiement de toutes actions-débentures et obligations garanties par la province, et de toutes obligations et autres garanties de la province à l'égard de la construction desdits chemins de fer ou d'aucuns de ces chemins, tous loyers, comme susdit, seront payés semi-annuellement à la compagnie. Le gouvernement du Canada aura le droit et le pouvoir de retenir et d'affecter au paiement du loyer dû à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique en vertu de tout bail acquis par la St. John and Quebec Railway Company, et aussi au paiement du loyer dû à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la St. John Bridge and Railway Extension Company aux termes de tout bail ou de tous baux de pouvoirs de circulation acquis par la St. John and Quebec Railway Company, à même tous deniers qui pourront de temps à autre être dûs et payables sous le régime de ladite convention par le gouvernement du Canada à la province ou à la compagnie, suivant le cas, et pourra, en conséquence, faire ces paiements de loyer, de temps à autre, à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à ladite Bridge Company; et cette retenue et le paiement de ces deniers pour loyer à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ou à ladite Bridge Company, comme prévu ci-dessus, seront censés être des paiements, sous le régime de la convention, à la province ou à la compagnie, suivant le cas, aussi complets et définitifs que s'ils étaient autrement effectués sous le régime de la convention.

Au cas où la compagnie manquerait ou négligerait d'acquérir et d'obtenir des droits de circulation depuis Westfield jusqu'à et dans la cité de Saint-Jean, tel que prévu dans la convention, le gouvernement du Canada pourra acquérir ces droits de circulation par bail ou baux en son propre nom et en payer le loyer, ou pourra construire une ligne ferrée depuis Westfield jusqu'à et dans la cité de Saint-Jean, et dans ce cas ou ces cas, ni la province ni la compagnie n'auront de droit ou d'intérêt dans le dit bail ou les dits baux ou dans cette ligne ferrée construite, ou n'auront aucun droit aux recettes découlant de ces droits de circulation en vertu du dit loyer ou de l'exploitation de la dite ligne construite, et toutes les recettes dans ce cas ou dans ces cas seront au seul bénéfice du gouvernement du Canada. Il est entendu et convenu que toute dépense faite par le gouvernement du Canada pendant la durée des dits baux ci-dessus mentionnés ou d'aucuns d'eux, telle que généralement portée au débit du compte capital par les compagnies anglaises de chemins de fer, y compris les dépenses pour voies additionnelles, voies d'évitement, cours, bâtiments, revision d'alignement et de rampes, et autres facilités requises pour la règlementation économique et efficace du trafic, sera remboursée au gouvernement du Canada par la compagnie à même le dit pourcentage de quarante pour cent des recettes brutes payables à la compagnie aux termes de la convention, ou par des débentures garanties par hypothèque sur les dits chemins de fer, portant quatre pour cent d'intérêt, au gré de la com-

3. La loi des chemins de fer de l'Etat ainsi que les lois ci-devant passées et qui le seront à l'avenir à l'effet de la modifier devront s'étendre et s'appliquer à toute

ligne ou toutes lignes de chemins de fer louées ou exploitées par Sa Majesté sous le régime des dispositions de la dite convention.

4. Toute dépense faite sous le régime des dispositions de la loi basée sur les présentes résolutions et de la dite convention devra être payée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

5. Toute partie de la ligne de chemin de fer de la compagnie qui pourra être construite sur des terres acquises, par achat ou bail, de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ou de Sa Majesté, dans ou près la cité de Fredericton, pourra être incluse pour les objets de la subvention par les présentes autorisé comme étant une partie de la longueur totale de la ligne de la compagnie.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Rhodes fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

(En comité).

Résolu,-Qu'il est à propos de décréter ce qui suit:-

- 1. Que le Gouverneur en conseil pourra accorder une subvention de \$3,200 par mille pour aider à la construction de chacune des lignes de chemins de fer ci-dessous mentionnées ne dépassant en aucun cas le nombre de milles respectivement énoncé ci-après, qui ne coûtera pas, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée; et, pour aider à la construction de chacune desdites lignes de chemin de fer dont la longueur n'excède pas celle ci-après énoncée et qui coûtera, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, accorder, en sus de la somme de \$3,200 par mille, une autre subvention de cinquante pour cent de la différence entre le coût moyen de la longueur de chemin de fer subventionnée et la somme de \$15,000 par mille, ladite subvention ne dépassant pas en totalité la somme de \$6,400 par mille, savoir:—
 - (a) un chemin de fer de Andover, dans le comté de Victoria, à Centreville, dans le comté de Carleton, ne dépassant pas 26 milles;

(b) un chemin de fer de Centreville à Gagetown, dans le comté de Queen, ne

dépassant pas 120 milles;

- (c) un chemin de fer à partir d'un point à ou près Gagetown jusqu'à un point sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à ou près Westfield, dans le comté de King, ne dépassant pas 45 milles.
- 2. Que le Gouverneur en conseil pourra autoriser le minîstre des Chemins de fer et Canaux du Canada et lui donner le pouvoir de conclure une convention avec le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick et la St. John and Quebec Railway Company, subordonnément à l'adoption, par la législature du Nouveau-Brunswick, de la législation nécessaire à cette fin, en vertu de laquelle convention la compagnie construira, d'après un mode type propre à en assurer l'exploitation en toute sûreté, la ligne de chemin de fer à partir de Gagetown, ou d'un point à proximité de Gagetown, jusqu'à un point sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à ou près Westfield, le ou avant le premier jour de juillet 1917, et parachèvera la construction et l'équipement de ladite voie ferrée, à tous égards, en pleine conformité des devis et des exigences prescrites, le ou avant le premier jour d'août 1917,—et parachèvera la construction et l'équipement de la ligne entre Centreville et Andover, conformément auxdits devis et exigences le ou

avant le trente-unième jour de décembre 1918; et ladite convention étant devenue effective entre les parties contractantes, le gouvernement du Canada louera par bail intérimaire, censé courir à commencer du premier jour d'avril 1915, et exploitera la ligne de chemin de fer entre Centreville et Gagetown jusqu'à parachèvement, dans les délais ci-dessus spécifiés, de toutes les lignes qui doivent être louées au gouvernement du Canada en vertu de la convention, moyennant les termes et conditions à être agréés; et lorsque la ligne entre Gagetown et Westfield sera complétée, le gouvernement du Canada louera et exploitera ladite ligne jusqu'à parachèvement du reste de la ligne jusqu'à Andover, le tout en conformité des termes et conditions à être définis, et agréés en chaque cas, y compris la répartition au taux de quarante et de soixante pour cent des recettes brutes, tel que spécifié ci-après. Le gouvernement du Canada convient de plus que, du moment que les lignes de chemin de fer entre Centreville et Gagetown, et à partir de Gagetown, ou d'un point à proximité de Gagetown jusqu'à un point sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à ou près Westfield, et entre Centreville et Andover, auront été toutes construites et outillées de manière à obtenir l'approbation de l'ingénieur ou des ingénieurs nommés par le ministre, le gouvernement du Canada consentira un bail desdites lignes de chemin de fer et les exploitera d'après les termes et conditions arrêtés et qui formeront partie dudit bail, pour une durée de quatre-vingtdix-neuf ans, avec entente que le gouvernement du Canada fournira le matériel roulant nécessaire, convenable et suffisant pour l'exploitation desdites lignes de chemin de fer, et les maintiendra et réparera à ses propres frais durant la période complète du bail; et lorsque les dites lignes de chemin de fer aurout été parachevées et équipées comme il est spécifié ci-dessus, et que le gouvernement du Canada aura effectué un bail de toutes ces différentes voies ferrées, le gouvernement du Canada paiera semi-annuellement à la province quarante pour cent des recettes brutes desdits chemins de fer tenus à bail, y compris quarante pour cent des recettes brutes provenant du trafic sur la ligne ferrée du chemin de fer Canadien du Pacifique et sur le pont et le chemin de fer de la St. John Bridge and Railway Extension Company depuis Westfield jusqu'à et dans la cité de Saint-Jean au cas où ces droits de circulation seront acquis par la compagnie; et après l'échéance et le paiement de toutes actions-débentures et obligations garanties par la province, et de toutes obligations et autres garanties de la province à l'égard de la construction desdits chemins de fer ou d'aucuns de ces chemins, tous loyers, comme susdit, scront payés semi-annuellement à la compagnie. Le gouvernement du Canada aura le droit et le pouvoir de retenir et d'affecter au paiement du loyer dû à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique en vertu de tout bail acquis par la St. John and Quebec Railway Company, et aussi au paiement du loyer dû à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la St. John Bridge and Railway Extension Company aux termes de tout bail ou de tous baux de pouvoirs de circulation acquis par la St. John and Quebec Railway Company, à même tous deniers qui pourront de temps à autre être dûs et payables sous le régime de ladite convention par le gouvernement du Canada à la province ou à la compagnie, suivant le cas, et pourra, en conséquence, faire ces paiements de loyer, de temps au autre, à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à ladite Bridge Company; et cette retenue et le paiement de ces deniers pour loyer à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ou à ladite Bridge Company, comme prévu ci-dessus, seront censés être des paiements, sous le régime de la convention, à la province ou à la compagnie, suivant le cas, aussi complets et définitifs que s'ils étaient autrement effectués sous le régime de la convention.

Au cas où la compagnie manquerait ou négligerait d'acquérir et d'obtenir des droits de circulation depuis Westfield jusqu'à et dans la cité de Saint-Jean, tel que prévu dans la convention, le gouvernement du Canada pourra acquérir ces droits de circulation par bail ou baux en son propre nom et en payer le loyer, ou pourra construire une ligne ferrée depuis Westfield jusqu'à et dans la cité de Saint-Jean, et dans ce cas ou ces cas, ni la province ni la compagnie n'auront de droit ou d'intérêt dans le dit bail ou les dits baux ou dans cette ligne ferrée construite, ou n'auront aucun

droit aux recettes découlant de ces droits de circulation en vertu du dit loyer ou de l'exploitation de la dite ligne construite, et toutes les recettes dans ce cas ou dans ces cas seront au seul bénéfice du gouvernement du Canada. Il est entendu et convenu que toute dépense faite par le gouvernement du Canada pendant la durée des dits baux ci-dessus mentionnés ou d'aucuns d'eux, telle que généralement portée au débit du compte capital par les compagnies anglaises de chemins de fer, y compris les dépenses pour voies additionnelles, voies d'évitement, cours, bâtiments, revision d'alignement et de rampes, et autres facilités requises pour la règlementation économique et efficace du trafic, sera remboursée au gouvernement du Canada par la compagnie à même le dit pourcentage de quarante pour cent des recettes brutes payables à la compagnie aux termes de la convention, ou par des débentures garanties par hypoth!-que sur les dits chemins de fer, portant quatre pour cent d'intérêt, au gré de la compagnie.

3. La loi des chemins de fer de l'Etat ainsi que les lois ci-devant passées et qui le seront à l'avenir à l'effet de la modifier devront s'étendre et s'appliquer à toute ligne ou toutes lignes de chemins de fer louées ou exploitées par Sa Majesté sous le régime des dispositions de la dite convention.

4. Toute dépense faite sous le régime des dispositions de la loi basée sur les présentes résolutions et de la dite convention devra être payée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

5. Toute partie de la ligne de chemin de fer de la compagnie qui pourra être construite sur des terres acquises, par achat ou bail, de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ou de Sa Majesté, dans ou près la cité de Fredericton, pourra être incluse pour les objets de la subvention par les présentes autorisée comme étant une partie de la longueur totale de la ligne de la compagnie.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Reid ait la permission de présenter un bill (No 98) ayant pour objet d'aider à la construction de certaines lignes de chemin de fer de la Saint John and Quebec Railway Company, et de ratifier une convention faite entre la Compagnie et les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill I 2 (No 95) du Sénat, intitulé: "Loi concernant les loyers payables à la Mount Royal Tunnel and Terminal Company. Limited".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce sans modifications aux amendements faits par la Chambre des

Communes aux bills suivants du Sénat, savoir:-

Bill A (No 39) du Sénat, intitulé: "Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada et à l'effet de changer son nom et 'Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Est'".

Bill B (No 40) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil de

direction de l'Armée du Salut, Canada-Ouest".

Bill R (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Premier Insurance Company of Canada".

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Reid, pour Sir Thomas White, propose, secondé par Sir George Foster,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions quatre cent mille dellars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Cremins de fer et Canaux: chemin de fer de la Baie-d'Hudson—construction d'installation de tête de lignes et d'élévateurs, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

 Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Transcontinental-National:—construction,

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Jeudi, 4 mai 1916.

Deux heures p.m.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Alors M. Rhodes, président des comités, prend le fauteuil en qualité d'Orateur suppléant, conformément au Statut à cet effet.

PRIÈRES.

M. l'Orateur suppléant informe la Chambre que l'Orateur de la Chambre a reçu avis des vacances suivantes:

Puissance du Canada) Savoir:

CHAMBRE DES COMMUNES,

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Nous soussignés, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Lincoln, dans la province d'Ontario, par suite du décès de son représentant, Edward Arthur Lancaster.

Donné sous nos seings et sceaux, à Ottawa, ce troisième jour de mai, 1916.

J. E. ARMSTRONG, [L.S.]

Député pour le district électoral de Lambton-Est.

WM. WRIGHT, [L.S.]

Député pour le district électoral de Muskoka.

Puissance du Canada, Savoir:

CHAMBRE DES COMMUNES,

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Nous soussignés, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Ristigouche, dans la province du Nouveau-Brunswick, par suite du décès de son représentant, James Reid.

Donné sous nos seings et sceaux, à Ottawa, ce troisième jour de mai, 1916.

ONESIPHORE TURGEON, [L.S.] Député pour le district électoral de Gloucester, N.-B.

ARTHUR B. COPP, [L.S.]

Député pour le district électoral de Westmoreland, N.-B.

C-23\frac{1}{2}

Et que l'Orateur a, en conséquence, adressé ses mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux, respectivement.

M. Jameson, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le

troisième rapport de ce comité, qui se lit comme suit:-

Votre comité a pris en considération une résolution qui lui a été référée par la Chambre concernant la différence de prix des produits alimentaires de mer, entre les points de production et de consommation, et après avoir interrogé des témoins sous serment à ce sujet, il transmet, ci-inclus, pour l'information de la Chambre, la preuve produite ainsi que les conclusions et les recommandations qui suivent:-

CONCLUSIONS.

Que la demande, en Canada, porte principalement sur le poisson frais, réfrigéré, et légèrement mariné.

Que les expéditions par grande vitesse souffrent de délais sérieux actuellement.

Qu'il y a parfois détérioration de la qualité du poisson expédié par messageries,

vu le manque d'installations convenables.

Que les compagnies de messagerie ne donnent pas de taux pour le transport vers l'ouest par charges complètes de fourgons, ne veulent pas ouvrir le fourgon le long du parcours afin de permettre de déposer une partie de la charge, et exigent des taux qui paraissent trop onéreux pour le service accompli, ces taux étant beaucoup plus élevés que ceux qui sont exigés pour le transport des coils dirigés vers l'est.

Qu'il se produit une déperdition de poids entre le départ et la livraison au détaillant qui s'élève jusqu'à 15 pour 100, et qui a pour cause, au moins en partie, l'absence des moyens de réfrigération au cours du voyage, tandis qu'une autre perte de 5 à 10 pour 100 se produit dans les magasins de détail (le poisson pauvrement empaqueté subissant le plus fort déchet). Toute cette perte affecte le prix que l'on demande au consommateur.

Que le coût moyen de la livraison du poisson par le détaillant à son client, dans les

cités, est d'environ un centin et demi par livre.

Que. dans les marchés de l'intérieur, du poisson de qualité inférieure est fourni aux consommateurs à un prix plus élevé, ce qui impose une surcharge au consommateur et nuit à une consommation croissante de ce qui devrait être un comestible à bon marché et d'un usage plus général.

Que, d'après les rapports du ministère, la valeur du poisson expédié et consommé annuellement en Canada, cotée sur place aux endroits de pêche; est en chiffres ronds de \$15,000,000, mais, par suite des conditions actuelles, le coût de ce comestible pour les

consommateurs dans les centres canadiens atteint probablement \$45,000,000.

Que la vente sur les marchés, en bien plus forte quantité, des produits comestibles de la mer, en Canada, dépend d'une distribution judicieusement organisée en vue de fournir un bon article à un prix raisonnable, et des renseignements répandus parmi la population quant à la valeur nutritive de ce comestible et à la méthode de l'apprêter de la manière la plus appétissante.

Que cette industrie peut être considérablement stimulée, et des millions de dollars épargnés au peuple du Canada, si, l'on organise de meilleures méthodes de distribution, tandis qu'une augmentation de consommation contribuera à un abaissement du coût.

RECOMMANDATIONS.

1. Que l'inspection des méthodes de transport des produits comestibles de la mer, et l'organisation de la distribution de ces produits soient entreprises par le ministère de la Marine et des Pêcheries, à peu près d'après les moyens déjà employés par le ministère de l'Agriculture pour les produits de la ferme.

- 2. Que les installations des messageries soient améliorées de manière à assurer le transport quotidien de l'est des produits comestibles de mer au moyen d'un service de fourgons de réfrigération.
- 3. Que ce service de fourgons soit amélioré de manière à pouvoir le rattacher aux trains de grande vitesse.
- 4. Que le groupement, dans le même fourgon, des colis expédiés à des endroits différents, en payant un prix uniforme jusqu'au point le plus éloigné, et l'ouverture du fourgon en transit pour livrer le poisson aux divers centres en cours de route, faciliteraient beaucoup la distribution prompte et économique des produits comestibles de mer.
- 5. Qu'un taux pour chargement complet de wagon, notablement inférieur au tarif local, devrait être fixé pour les produits comestibles de mer venant de l'est.
- 6. Que la quantité minima d'un chargement de wagon sur le chemin de fer de l'Etat devrait être réduite de 24,000 livres, chiffre actuel, à 20,000 livres, chiffre antérieur, en ce qui concerne le poisson frais; et du chiffre actuel de 30,000 livres au chiffre ancien de 24,000, pour le poisson saumuré.
- 7. Que les compagnies de transport devraient donner une attention spéciale à l'acheminement des fourgons renfermant des produits comestibles de nature périssable afin d'assurer leur livraison sans détérioration.
- 8. Qu'un service exclusif de messageries exploité par le gouvernement soit inauguré sur le chemin de fer Intercolonial et celui de l'Ile-du-Prince-Edouard en attendant l'établissement de quelque système général pour la nationalisation des services de messageries en Canada.
- 9. Que des plats de poissons soient servis sur les tables des wagons-restaurants de l'Intercolonial à un prix qui ne dépasse pas le coût du service, tel que recommandé dans les témoignages.
- Note.—Ce serait exactement le mode suivi par certaines lignes importantes de chemins de fer qui se font une règle de servir aux voyageurs les produits alimentaires particuliers à la région traversée par ces lignes, ce qui a pour effet d'augmenter la consommation et de faire connaître ces produits.
- 10. Qu'une campagne active de publicité soit organisée par une personne compétente afin d'obtenir une plus forte demande de produits comestibles de mer en Canada.
 - 11. Que le département fasse construire, pour fins de démonstration,-
 - (a) Un réfrigérateur peu coûteux, pouvant être utilisé dans des magasins ou le poisson se vend en détail, dans lequel le poisson frais peut être exposé d'une manière attrayante sans risque de détérioration.
 - (b) Un réfrigérateur portatif, pour la distribution des produits de mer dans les villes et cités; et que des modèles et devis de ces réfrigérateurs, ainsi que le coût estimatif, soient fournis, sur demande, par le département.
- 12. Que l'échelle actuelle des allocations fournies par le gouvernement pour venir en aide au transport de certains produits comestibles de la mer par messagerie soit maintenue pour le présent en conformité de règlements concernant les méthodes d'expédition.
- 13. Que les mesures prises jusqu'ici pour encourager l'empaquetage du hareng d'après la méthode écossaise sont approuvées, et qu'une attention spéciale soit apportée au développement de cette branche de l'industrie.

Et votre comité recommande de plus que les témoignages entendus et le présent rapport soient imprimés comme appendice des Journaux de la Chambre, et en brochure, au nombre de 25,000 exemplaires, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre en date du 27 mars 1916,—Etat donnant les noms et adresse de toutes les personnes au service des divers ministères du gouver-

nement fédéral dans les comtés du Cap-Breton, Victoria, Inverness, Richmond, Guysborough, Antigonish et Pictou, province de la Nouvelle-Ecosse. (Document de la Session, No 284).

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 99) modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Rogers, pour Sir Robert Borden, secondé par M. Doherty,—Résolu,—Que samedi prochain, le 6 mai courant, et les samedis subséquents jusqu'à la fin de la présente session, la Chambre se réunira à deux heures de l'après-midi, et que l'ordre de priorité pour les samedis sera le même que celui des jeudis.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité).

- Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille quatre cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—canal Saint-Pierre:—améliorations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Trent:—améliorations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre vingt-deux mille deux cent quatre vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour Divers:-arbitrage et sentences arbitrales, \$3,200; commissaires des chemins de fer de l'Etat-entretien et exploitation, y compris \$800 pour Clyde Leavitt, en sa qualité d'inspecteur en chef des incendies, \$142,680; commissaires des chemins de fer de l'Etat-pour payer les dépenses relativs aux causes qui lui ont été soumises, \$20,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Université McGill, pour la fondation d'une école de construction des chemins de fer et du transport en général affilié à la faculté des sciences appliquées, \$2,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Ecole Polytechnique de Montréal, pour améliorer l'enseignement dans la construction des chemins de fer et le transport en général, \$2,000; frais de litige, \$4,800; wagons du Gouverneur général-service, réparations et changements, \$4,000; chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique-rémunération au directeur nommé par le Gouvernement, \$1,600; divers travaux non prévus, \$4,000; levés de plans et inspections—canaux, \$20,000; levés de plans et inspections—chemins de fer, \$40,000; pour payer les dépenses relatives à la refonte de la loi des chemins de fer, \$1,600, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions sept cent soixante mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—pont de Québec—construction, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit_mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial—service d'hiver de la poste, pour l'exerice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—construction de phares et aide de la navigation, appareils, signaux sous-marins, vaisseaux pour travaux de construction, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre vingt-deux dollars et quatre vingt dix-huit cents soit accordée à Sa Majesté pour le Service Maritime et fluvial:—Entretien et réparations des vaisseaux du gouvernement et des brise-glace—montant requis pour payer à J. W. Speers, de Sault-Ste-Marie, 75% de la réclamation de \$100.64

contre E. Argue, ancien commis aux vivres du vaisseau Lambton, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—ministère de la Marine—chenal de navigation—fleuve Saint-Laurent—montant requis pour terminer un vaisseau spécialement fait et qui servira exclusivement à éprouver et à balayer le chenal de navigation du fleuve Saint-Laurent, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour Phares et Service de la côte:—montant requis pour payer au taux de \$300 par année, des pensions à partir de la date de retraite, aux pilotes suivants: Elzéar Godbout, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Emilio Couillard, Trefflé Delisle et Pierre Pépin, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majosté pour le Service Maritime et Fluvial:—pour la construction de deux vapeurs afin de remplacer le navire du gouvernement canadien le *Quadra*, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics: Ministère de la Marine—chenal de haute navigation—fleuve Saint-Laurent—somme requise pour payer une allocation de commisération à Mme I. Pinard, veuve de feu Isidore Pinard, ancien premier lieutenant sur la drague n° 1, noyé dans l'accomplissement de ses fonctions, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Phares et Service côtier:—pour payer un fonds de retraite de \$300 à chacun des pilotes suivants:—Elzéar Godbout, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Emilio Couillard, Trefflé Délisle, Pierre Pépin, David Dumas et Alfred Gandreau, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dellars soit accordée à Sa Majesté pour les Hôpitaux de la Marine:—fonds des hôpitaux pour les marins, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Pêcheries:—inspections du poisson fumé et en conserves, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction de bateaux de patrouille des pêcheries (crédit partiel), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la commission biologique maritime du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Service naval:—allocation de commisération à Mme-James Murray, veuve de James Murray, ancien océanographe de l'expédition canadienne arctique, \$1,000; allocation de commisération à Mme veuve Beuchat, mère de Henry Beuchat, ancien anthropologiste de l'expédition canadienne arctique, \$1,000; allocation de commisération à Mme A. E. Matthews, veuve de A. E. Matthews, ancien gardien de pêcheries, \$1,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—ministère du service naval—pour un emploi de commis dans la 1re division, subdivision B, \$2,100; pour un emploi de commis dans la 2me division, subdivision B, \$800; pour un emploi de commis dans la 3me division, subdivision B, \$2,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent sept mille deux cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—chemins de fer—subventions—au chemin de fer Edmonton, Dunvegan et British Columbia, subvention aux fins de construction d'un embranchement depuis un endroit

sur sa ligne située près de l'établissement de la rivière Esprit jusqu'à et à travers la région des terres de Grande-Prairie, Alberta, sur une distance de pas plus de soixante milles; aux mêmes termes et conditions auxquels on a octroyé des subventions afin de venir en aide à la construction de certains chemins de fer compris dans la loi 3-4 George V, chapitre 46, 1913, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions six cents mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de navigation de Welland:—construction, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze millions quatre vingt mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—chemins de fer—Intercolonial—frais d'exploitation, \$10,400,000; chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, \$500,000; International—frais d'exploitation, \$120,000; chemin de fer du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Edouard—frais d'exploitation, \$60,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million soixante et quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Canaux:—personnel et réparations, \$1,040,000; employés à la statistique, \$34,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour Divers:—chemins de fer—allocation de commisération à la veuve de feu S. Harbatink, tué accidentellement en travaillant comme journalier au terminus de Port-Nelson du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Canaux:—allocation de commisération à Hector McLachlan, gardien et administrateur des biens des 5 enfants mineurs de feu Thos. Strachan, ingénieur résident, canal Trent, noyé accidentellement à Port-Severn, le 17 avril 1914, \$1,200; allocation de commisération à la veuve de feu Ernest Gauthier, tué accidentellement en travaillant comme manœuvre sur le canal Chambly, \$800; allocation de commisération à la veuve de feu Fabien Lapointe, tué accidentellement en travaillant comme manœuvre sur le canal Chambly, \$320, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cent dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—Divers—wagons du Gouverneur général—service, réparations et réfections—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent dix mille dollars, imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—chemin de fer Intercolonial—frais d'exploitation—crédit supplémentaire, \$1,500,000; chemin de fer Intercolonial—frais d'exploitation—crédit supplémentaire, \$50,000; chemin de fer du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard—frais d'exploitation—crédit supplémentaire, \$25,000; chemin de fer Saint-Jean et Québec—frais d'exploitation—crédit supplémentaire, \$35,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 19166.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur qui était absent, prend alors le fauteuil.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté sans amendement les bills suivants, savoir:-

Bill (No 35) intitulé: "Loi concernant les Placements des compagnies d'assurances sur la Vie".

Bill (No 84) intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser certaines terres d'écoles et terres fédérales à être comprises dans la région d'irrigation de Taber, dans la province de l'Alberta"; et

Bill (No 86) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Prisons publiques et Maisons de réforme".

Aussi, le Sénat acquiesce sans amendement aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill X (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Manitoba and Saskatchewan Bible Society".

Et aussi, le Sénat a adopté le bill C 2 (No 100) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Manitoba-Ontario Railway Company*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Vendredi, 5 mai 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. Steele, pour M. Sharpe, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, qui se lit comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill L 2 (No 96) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à David Whimster Rhodes".

Conformément à l'ordre de la Chambre du 1er mai courant, votre comité a pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 31) constituant en corporation la conférence dite The Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists, et il a décidé qu'ils soient agréés avec certaines modifications.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill G 2 (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Manitoba-Ontario Railway Company".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copies d'un acte de fiducie couvrant une émission de \$16,000,000 d'obligations du Grand-Trone-Pacifique garanties par le gouvernement fédéral. (Document de la session, No 282a.)

Aussi,—Copies d'un acte de fiducie couvrant une émission de \$45,000,000 d'obligations du chemin de fer Canadian Northern garantie par le gouvernement fédéral et effectuée en vertu de la loi de 1914. (Document de la session, No 282b).

M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1916,—Relevé faisant connaître le montant payé pour impression faites en dehors du Bureau de l'Imprimerie, dans chaque province, au cours de chacune des années 1912, 1913, 1914 et 1915, et à qui ces deniers ont été payés. (Document de la session, No 285.)

M. Carvell ayant demandé, de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'une importance publique urgente, et ayant déclaré que sujet de la discussion est:—

"L'à-propos dans l'intérêt public d'amplifier immédiatement les pouvoirs de la Commission royale d'enquête sur les contrats de fusées, etc., désignée sous le nom de Commission Meredith-Duff, en pourvoyant à ce que soit élargie la sphère d'action de la commission dans son enquête au sujet des questions qui lui ont été référées";

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur, ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: "Le député est-il autorisé à parler?"

Et nulle objection n'étant faite, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Carvell propose alors, secondé par M. Oliver,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Buchanan,	Gauvreau,	Loggie,	Oliver,
Charlton.	Hughes	Macdonald,	Proulx,
Chisholm (Antigonish),	(King, IPE.), Lanctôt,	Maclean (Halifax),	Turgeon, Turriff,
Copp,	Lapointe	McKenzie,	Warnook.—19.
Fortier,	(Kamouraska),	Michaud,	

CONTRE:

Messieurs

Armstrong	Cockshutt,	McCurdy,	Steele,
(Lambton),	Davidson,	McLean	Stevens,
Ball,	Edwards,	(Queen, IP -E.),	Stewart
Bennett	Elliot,	Meighen,	(Hamilton).
(Simcoe),	Fisher,	Merner,	Stewart
Best,	Forget	Morphy,	(Lunenburg),
Blain,	(Sir Rodolphe),	Morris.	Sutherland,
Borden	Fripp,	Patenaude,	Thompson
(Sir Robert),	Girard.	Rhodes.	(Yukon),
Bowman,	Hanna,	Robidoux	Walker,
Brabazon,	Henderson,	Rogers,	Webster,
Burnham,	Lalor,	Schaffner,	Weichel,
Clarke	L'Espérance,	Sexsmith,	Wilcox.—46.
(Wellington),	Macdonell,	Smith,	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:--

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:-

Bill (No 74) intitulé: "Loi portant prélèvement d'une taxe sur les Profits d'affaires".

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (98) ayant pour objet d'aider à la construction de certaines lignes de chemins de fer de la Saint John and Quebec Railway Company, et de ratifier une convention faite entre la Compagnie et les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la

Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 99) modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité).

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Bataillons scolaires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Habillement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Dépenses casuelles, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Droits de douane, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Bibliothèque du ministère, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Service et ouvrages de génie, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Subventions à des sociétés et corps de musique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quatre mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Quartiers généraux, états-majors de division et districts, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Entretien des propriétés militaires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million huit cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Troupe permanente, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Impressions et papeterie, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Collège militaire royal, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Péfense:—Salaires et gages, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Ecoles d'instruction, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Matériel, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Levées de plans, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Transport et fret, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Zone d'instruction et terrains servant aux fins militaires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Pensions—pensions des incursions féniennes, 1860-1870—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Habillement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux meille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Services d'ingénieurs et travaux—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Allocation à Ronald Morrison, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Ecoles d'instruction—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Terrains d'entraînement et pour fins militaires—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de la Milice et de la Défense—pour un emploi de commis dans la 2me division, subdivision A, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à onze heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Samedi, 6 mai 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 97) ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la Défense militaire et navale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité géuéral sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et douze dollars et soixante et quatre cents soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes:—divers—pour payer les commis de malles sur chemin de fer pour travail supplémentaire aux ports de Québec et d'Halifax pour le contrôle des matières postales venant d'Angleterre, nonobstant toute disposition de la Loi du Service civil, \$372.64; pour permettre de payer le salaire d'une année à la veuve de John Linahen, commis de malles sur chemin de fer, district de Montréal, mort le 22 mars 1914, d'une pneumonie contractée dans l'accomplissement de son devoir, \$800, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Commerce—pour seize emplois de commis dans la 3me division, subdivision B, division du recensement et des statistiques, à \$600 chacun, \$9,600, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—service à la vapeur entre Halifax, le Cap-Breton-sud et les ports du lac Bras-d'Or—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service ou des services à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports intermédiaires—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce:—pour assurer le développement et l'expansion du commerce canadien, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation de commisération à la veuve de feu James Barr, sous-inspecteur du grain, tué dans l'accomplissement de son devoir à l'élévateur "D" du Pacifique Canadien, à Fort-William, Ont., pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Travail:—loi des enquêtes sur les différends industriels—crédit supplémentaire, \$5,000; inspection de la construction des voies ferrées, etc.—crédit supplémentaire, \$5,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq millions neuf cent quatre vingt-seize mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—ports et rivières—Halifax—cale sèche, \$200,000; port de Saint-Jean—améliorations, \$800,000; port de Québec—cale sèche à Lauzon, \$396,000; port de Québec—améliorations, \$1,200,000; port de Québec—rivière Saint-Charles—améliorations de la navigation, \$560,000; port de Toronto—améliorations, \$480,000; Rivière-des-Français,—améliorations du cours d'eau, \$320,000; Port-Arthur et Fort-William—améliorations aux ports et rivières, \$800,000; port de Vancouver—améliorations, \$280,000; port de Victoria—améliorations, \$800,000; Esquimalt—cale sèche, \$160,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à six heures p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à deux heures p.m.

Lundi, 8 mai 1916.

Deux heures p.m.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Alors M. Rhodes, président des comités, prend le fauteuil en qualité d'Orateur suppléant, conformément au Statut à cet effet.

PRIÈRES.

M. Hazen, l'un des membres du Consei lprivé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Commission de Conservation sur les systèmes d'aqueducs et de drainage du Canada. (Document de la Session, No 286).

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill L2 (No 96) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à David Whimster Rhodes", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 31) intitulé: "Loi constituant en corporation la conférence dite The Eastern Union Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists" lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 31.—Retrancher les articles 3, 4, 5 et 6 et y substituer les articles

- "3. La Corporation peut à volonté établir des règlements non contraires à la loi ni incompatibles avec l'acte de constitution de la Eastern Canadian Union Conference of Seventh-day Adventists", concernant:
 - "(a) l'administration, la gestion et le contrôle des biens, entreprises et autres intérêts temporels de la Corporation;
 - "(b) la nomination, les fonctions les devoirs et la rémunération de tous les officiers, agents et employés de la Corporation;

"(c) l'institution de comités et leurs attributions;

- "(d) la convocation des assemblées, régulières ou spéciales, de la Corporation ou des comités;
- "(e) la détermination, pour ces assemblées, du quorum requis et de la procédure à suivre en toutes matières;
- "(f) et, en termes généraux, la réalisation des objets et des fins de la Corporation.
- "4. La Corporation, pour ses besoins et ses objets généraux peut acquérir et détenir les biens ou l'un quelconque des biens, meubles ou immeubles, présentement possédés, utilisés, détenus, acquis ou occupés par les corps ou l'un quelconque des corps suivants:—

"The Eastern Canadian Union Conference of Seventh-day Adventists";

"The Ontario Conference of Seventh-day Adventists";

- "The Quebec Conference of Seventh-day Adventists";
- "The Maritime Conference of Seventh-day Adventists"; subordonnément toutefois à tous les droits, obligations et engagements, à l'égard de tout bien ainsi acquis, qui pourraient exister au moment de l'acquisition effectuée par la Corporation; et rien en la présente loi n'est censé changer le moindrement ni affecter par ailleurs un fidéicommis relatif à de tels biens.
- "5. La Corporation peut acheter, prendre, avoir, détenir, recevoir, posséder, retenir et utiliser des biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de quelque nature qu'ils soient, ou tout droit ou intérêt quelconque en iceux, à elle donnés, concédés, légués ou transmis, ou par elle appropriés, achetés ou acquis de toute manière que ce soit, devant servir ou profiter aux besoins et aux objets de la Corporation, ou au profit ou en faveur de toute institution de charité, d'enseignement, de religion ou autre établie ou dont l'établissement est projeté par la Corporation, sous sa direction ou en harmonie avec son œuvre.
- "2. La valeur annuelle des biens immeubles possédés par la Corporation ou tenus par fidéicommis pour elle dans quelque province du Canada, ne peut dépasser cinquante mille dollars.
- "3. La Corporation peut détenir tout immeuble ou tout intérêt immobilier qui a été hypothéqué de bonne foi en sa faveur par voie de garantie ou qui lui a été transporté en recouvrement de dettes ou en exécution de jugements rendus.
- "6. Subordonnément toujours aux termes de quelque fidéicommis s'y rapportant, la Corporation peut aussi vendre, transporter, échanger, aliéner, grever, louer ou léguer tous immeubles possédés par elle, que ce soit par voie de placement pour les besoins et objets de la Corporation, ou non; elle peut aussi, à discrétion, placer la totalité ou partie de ses fonds ou deniers, et la totalité ou partie des fonds ou deniers qui lui ont été donnés ou qu'elle a acquis pour les besoins et objets susdits, sur toute valeur garantie par voie de mort-gage, hypothèque ou charge sur immeubles en tout endroit du Canada; et pour les fins de placement, elle peut prendre, recevoir et accepter des morts-gages ou des transferts de morts-gages, qu'ils soient faits et exécutés directement au nom de la Corporation ou de toute corporation, compagnie ou personne agissant pour elle par fidéicommis; et elle peut vendre, consentir, céder et aliéner ces morts-gages ou ces transferts, en totalité ou en partie."

Page 4, ligne 12.—Retrancher les articles 8, 9, 10 et 11 et y substituer les sui-

- "8. Nulle parcelle de terre et nul intérêt en icelle, acquis à quelque époque que ce soit par la Corporation et non requis pour ses besoins et son usage réels, et qui ne sont pas détenus à titre de garantie, ne peuvent être gardés par elle non plus que par un mandataire pour elle durant plus de dix années à compter du jour de leur acquisition, mais doivent être vendus et cédés sans réserve, à ou avant l'expiration de cette période de telle sorte que la Corporation n'y retienne aucun intérêt, si ce n'est à titre de garantie.
- "2. Une telle parcelle de terre ou tout intérêt en icelle, n'entrant pas dans les exceptions ci-dessus énoncées, que la Corporation a gardés durant plus de dix années sans en disposer, sont acquis par confiscation à Sa Majesté pour le compte du Canada; néanmoins, la confiscation ne peut s'effectuer ni être mise en vigueur qu'à l'expiration d'au moins six mois civils à compter de la date d'une notification écrite du ministre des Finances à la Corporation, signifiant l'intention de Sa Majesté de réclamer cette confiscation
- "3. La Corporation, lorsqu'elle en est requise, doit donner au ministre des Finances un état complet et fidèle de toutes les terres qui, à la date de cet état, sont en la possession de la Corporation, tenues par fidéicommis pour elle, et auxquelles sont applicables les dispositions du présent article.
- "9. A l'égard de tout immeuble qui, en raison de sa situation ou autrement dépend de l'autorité législative du Parlement du Canada, une autorisation en main-

morte n'est pas requise pour l'exercice des pouvoirs concédés par la présente loi; mais d'autre part l'exercice desdits pouvoirs, dans toute province du Canada, est assujéti aux lois de cette province relatives à l'acquisition et à la possession de terres par des corporations religieuses, en tant que ces lois s'appliquent à la Corporation.

"10. En tant que l'autorisation du Parlement du Canada est requise, toute personne ou corporation au nom de laquelle une propriété, mobilière ou immobilière, est détenue par fidéicommis ou autrement, pour les besoins et objets susdits, ou à laquelle échoit cette propriété, peut, subordonnément toujours aux termes et conditions de tout fidéicommis se rapportant à cette propriété, transporter cette propriété en totalité ou en partie à la Corporation.

"11. Tout contrat ou autre instrument se rapportant aux immeubles dévolus à la Corporation, ou tout intérêt en iceux, pour tout objet relevant de la juridiction législative du Parlement du Canada, est censé être dûment exécuté s'il est revêtu du sceau de la Corporation et de la signature d'un officier de la Corporation régulièrement autorisé à cette fin, ou du procureur de cet officier."

Le premier amendement étant lu la seconde fois.

M. Smith propose, secondé par M. Blain, que le dit amendement soit modifié comme suit:-

Article 5, paragraphe 1, ligne 3 (dans l'auglais seulement).

Article 5, paragraphe (2), retrancher les mots "dans quelque province du" et les remplacer par le mot "en".

La question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le deuxième amendement étant lu la seconde fois,

M. Smith propose, secondé par M. Blain, que le dit amendement soit modifié comme suit:—

Article 8, ligne quatrième, après le mot "acquisition", ajouter "ou toute extension de cette période, ainsi qu'il est statué dans cet article".

Article 8, ligne cinquième, après le mot "période", ajouter "ou période prolongée, selon le cas".

Article 8, après le premier paragraphe, ajouter ce qui suit comme paragraphes 2

"2. Le conseil du Trésor peut ordonner que le délai accordé pour la vente ou aliénation de toute telle parcelle de terre ou de tout intérêt en icelle pourra être prorogé pour une période ou pour des périodes ultérieures n'excédant pas cinq années.

"3. La durée totale pendant laquelle la Corporation peut détenir toute telle parcelle de terre ou intérêt en icelle, en vertu des précédentes dispositions de cet article,

ue dépassera pas quinze années à compter du jour de leur acquisition."

Article 8, paragraphe (2), remplacer 2 par 4,

Article 8, paragraphe (2), deuxième ligne, retrancher les mots "plus de dix années" et leur substituer les mots "une période de temps plus longue que celle autorisée par les dispositions précédentes de cet article".

Article 8, paragraphe (2), retrancher tous les mots après le mot "Canada" jusqu'à la fin du paragraphe.

Article 8, paragraphe 3, remplacer 3 par 5.

Après l'article 11, ajouter ce qui suit:-

"12. Sauf en tant qu'il peut être nécessaire pour les fins de ce transfert, les pouvoirs et l'autorité conférés à la corporation en vertu des dispositions de la présente loi ne seront pas exercés ni ne viendront en vigueur avant que tous les droits et les biens dont jouissent la Eastern Canadian Union Conference of Seventh-day Adventists, la Ontario Conference of Seventh-day Adventists, la Quebec Conference of Seventh-day Adventists, et la Maritime Conference of Seventh-day Adventists n'aient été transférés à la Corporation, et que la preuve du dit transfert, à la satisfaction du Secrétaire d'Etat du Canada, n'ait été remise au dit Secrétaire d'Etat."

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les dits amendements, tels que modifiés, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements avec des modifications pour lesquels elle demande leur concours.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill C 2 (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Manitoba-Ontario Railway Company".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Michaud, pour M. Turgeon, secondé par M. Tobin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance concernant la destitution de Augustin Lanteigne, maître de poste à Island-River, comté de Gloucester, N.-B.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille cinq cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—ministère de la Milice et de la Défense—traitements, \$144,960; dépense casuelle, \$15,600, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n excédant pas quatre vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—arsenal fédéral, pour l'exercice se terminant le

31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—ministère de la Milice et de la Défense—dépense casuelle—impressions et papeterie—crédit supplémentaire, \$7,500; divers—crédit sup-

plémentaire, \$1,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—chemins de fer—Intercolonial—Saint-Jean—installation de tête de ligne—reconstruction d'un élévateur à grain, \$500,000; pour acheter le vapeur Northumberland et lui faire faire le service entre l'Île-du-Prince-Edouard et la terre ferme, \$55,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

 Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Transcontinental:—élévateur à grain aux terminus de Winnipeg,

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Canaux:—canal de Chambly—pont entre Iberville et Saint-Jean—montant périmé à voter de nouveau, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille vingt-huit dollars et vingtcinq cents soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops:—pour solder les réclamations non payées des entrepreneurs Murray et Cleveland, relativement à la construction de l'entrée d'amont, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille neuf cent cinquante cinq dollars et trente et une cents soit accordée à Sa Majesté pour le chenal-nord:—pour règlement final et entier de toutes les réclamations pendantes de l'entrepreneur M. A. Cleveland, relativement au creusage et à l'élargissement du chenal nord, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars—imputable sur :e revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—chemin de fer

Intercolonial—allocation de commisération à la veuve de feu John Casey, tué accidentellement dans l'accomplissement de son devoir de serre-frein sur l'Intercolonial, \$1,000; allocation de commisération à la veuve de feu Howard McDonald, mortellement blessé dans l'accomplissement de son devoir de mécanicien sur l'Intercolonial, et décédé subséquemment, \$1,000; allocation de commisération à la veuve de feu James Jamieson, tué accidentellement dans l'accomplissement de son devoir de chauffeur sur l'Intercolonial, \$1,000; allocation de commisération à la veuve de feu Edward Johnson tué accidentellement dans l'accomplissement de son devoir de mécanicien sur l'Intercolonial, \$1,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent quarante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—édifices publics—édifice parlementaire (de l'est)—nouveau toit à l'épreuve du feu, etc., \$240,000; édifice parlementaire (central)—restauration—les plans du dit édifice et le mode de reconstruction devant être sujets à l'approbation du comité conjoint normé par le premier ministre et le chef de l'opposition, \$1,500,000, pour l'exercice se termi-

nant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:—améliorations dans le port de Vancouver—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—édifices publics—Nouveau-Brunswick—Saint-Jean-Ouest—édifice d'inspection médicale, emplacement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—vieil édifice des douanes à Montréal—réparations et améliorations, \$5,000; entrepôt d'examen à Montréal—à voter de nouveau, \$50,000; édifice de l'immigration à Québec, sur le bord du bassin Louise, y compris l'addition d'un autre étage à l'édifice actuel pour fins de détention—achèvement, \$8,500; édifice public à Roberval—drainage, etc., \$1,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatorze mille neuf cent vingt-six dollars et quarante-deux cents soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—édifice public à Cayuga—améliorations du système de chauffage et de plomberie, \$3,500; bureau de poste d'Hamilton—posage des fils électrique et des suspensions, etc., \$3,100; collège militaire Royal de Kingston—salle d'exercice couverte—crédit supplémentaire, \$55,000; imprimerie à Ottawa—réparations au toit, \$1,000; édifices publics à Ottawa—appareils de sauvetage,\$15,000; la Monnaie à Ottawa—réparations et améliorations, \$10,000; bureau de poste de Fort-William—part de l'Etat sur le coût d'un pavé en blocs devant l'édifice, \$2,326.42; Port-Arthur—entrepôt des douanes et d'examen—à voter de nouveau, \$25,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Mauitoba:—bureau de poste de Winnipeg—receveur des sacs dans le trottoir, \$6,200; Winnipeg—aménager l'ancien édifice de l'immigration pour en faire une station postale, \$50,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille neuf cent quatre vingt-sept dollars et deux cents soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan:—édifices publics de Régina—part de l'Etat sur le coût des améliorations locales, \$4,600; ancien bureau de poste de Saskatoon—pour couvrir la part de l'Etat sur le coût du posage, pour la 1re avenue et la 21me rue, des trottoirs, du pavage de rue, des égouts et des principales conduites de raccordements d'eau de même que l'éclairage à giorno des rues, etc., \$4,387.42; Sutherland—bâtiment relevant de la station de Forest-Nursery, \$5,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Calgary—salle d'exercices—crédit supplémentaire, \$100,000; traverse de la rivière La-Paix—bâtiment d'immigration, \$5,000; rivière de l'Esprit—bâtiment d'immigration, \$5,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent quarante-cinq dollars et deux cents soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Vancouver—station postale "C" (Mount Pleasant) à voter de nouveau, \$5,000; Vancouver—édifices publics—améliorations, réparations, etc.—crédit supplémentaire, \$2,000; bâtiment d'immigration de Victoria—pour couvrir la part de l'Etat dans le coût du posage d'un pavage permanent en asphalte sur le chemin Dallas et la rue Simcoe, \$1,345.02, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Crédits généraux:—édifices publics fédéraux—échelles de sauvetage,

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant.pas cent dix-neuf mille quatre cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:-Nouvelle-Ecosse-Cap Sainte-Marie-réparations au brise-lames, \$3,000; Chipman-Brook-réparations au briselames, \$1,000; Church-Point-réparations au brise-lames et au quai, \$4,000; Chris-Cove—achèvement du brise-lames \$600; Cottage-Cove—achèvement du brise-lames. \$1,500; Culloden-réparations au brise-lames et enlèvement de roc, \$4,000; Devil's-Island—réparations au brise-lames, \$1,900; East-Chezzetcook (Red-Island)—réparations au brise-lames, \$1,200; East-River—améliorations—crédit supplémentaire, \$60,000; Eel-Brook-reconstruction des môles du chenal, \$1,600; Fox-Island-réparations aux approches du brise-lames, \$1,000; Hampton-réparations et améliorations au brise-lames—crédit supplémentaire, \$1,200; ports et rivières en général—réparations et améliorations-crédit supplémentaire, \$10,000; Jamesville-achèvement du briselames, \$1,000; L'Ardoise—réparations au brise-lames, \$500; Little-Tancook—enlèvement du roc et prolongement du brise-lames-à voter de nouveau, \$2,600; North-Sydney -réparations au quai de ballast, \$2,300; Parker's-Cove-réparations au brise-lames. \$1,100; Pictou-Island-réparations au quai, \$500; Maitland-réparations du briselames, \$3,000; Poulemond-pour réparer le mur de pierre aux approches du quai, \$500; Seaforth—ouvrages de protection de la route et réparation du brise-lames, \$1,700; Short-Beach—prolongement du brise-lames, \$6,000; South-Side (Donald's-Head) réparations du brise-lames, \$800; Trout-Cove-enlèvement de roc et gravier et réparations au nouveau brise-lames, \$3,000; Port Upper-Woods-reconstruction du quai et de la chaussée, \$3,000; Wedge-Point—réparations au brise-lames, \$900; Whycocomagh—pour reconstruire le quai sur pilotis, \$1,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Avec la permission de la Chambre,-

M. Rogers propose, secondé par M. Roche,—Que l'ordre pour la présentation des bills soit maintenant appelé;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé.

M. Rogers propose pour M. Reid, qu'il ait la permission de présenter un bill (No 101) autorisant l'acquisition de lignes de chemins de fer entre la cité de Québec et Nairn-Falls et entre Lyster et Saint-Jean-des-Chaillons.

Une question d'ordre ayant été soulevée à l'effet que la présentation du dit bill

aurait dû être précédée d'une résolution recommandée par la Couronne.

M. l'Orateur suppléant décide: "Que le dit bill ne pourvoyant pas à la dépense de deniers publics, mais nécessitant pour sa mise en opération, un crédit subséquent à voter par le Parlement, une résolution n'est pas nécessaire".

Et la question étant posée sur la présentation du bill, elle est résolue dans l'affir-

mative.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la prèmière fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à onze heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mardi, 9 mai 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES

Sur motion de M. Jameson, secondé par M. Edwards,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité de la Marine et des Pêcheries.

Sur motion de M. Armstrong (Lambton), secondé par M. Wright,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill suivant, savoir:—

Bill L2 (No 96) intitulé: "Loi pour faire droit à David Whimster Rhodes".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu:

Sir Robert Borden, pour Sir Thomas White, propose, secondé par M. Rogers,—

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Lapointe (Kamouraska) propose, comme amendement, secondé par M. Devlin,—Que tous les mots après le mot "Que" dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:—" depuis longtemps la Grande-Bretagne a eu constamment pour politique, lorsqu'un pays passait, par traité ou autrement, sous la souveraineté de la Couronne, de respecter la religion, les usages et la langue de ses habitants ainsi devenus sujets britanniques;

"Que les sujets de Sa Majesté, d'origine française dans la province de l'Ontario se plaignent de ce que, par suite d'une législation récente, ils ont été dans une large mesure, privés du privilège d'enseigner le français à leurs enfants, privilège dont euxmêmes et leurs pères ont toujours joui depuis que le Canada est passé sous la souve-

raineté de la Couronne britannique.

"Que, surtout à cette époque de sacrifices et d'anxiétés universels, alors que toutes les énergies devraient concourir au succès de nos armes, cette Chambre, tout en reconnaissant pleinement le principe des droits des provinces et la nécessité qu'il y a pour chaque enfant de recevoir une éducation anglaise complète, représente respectueusement à l'assemblée législative qu'il serait judicieux de démontrer qu'il ne doit pas être porté atteinte au privilège que les enfants d'origine française ont de recevoir leur instruction dans leur langue maternelle".

Et la question étant posée sur l'amendement,

Une question d'ordre est soulevée par l'honorable député de Moosejaw (M. Knowles) à l'effet,—"Que l'amendement proposé par l'honorable député de Kamouraska (M. Lapointe) est irrégulier parce que la question soulevée ne tombe pas sous la juridiction de la Chambre".

M. l'Orateur décide d'étudier la question d'ordre soulevée et de donner sa décision à la prochaine séance de la Chambre.

Avec le consentement de la Chambre, l'amendement proposé par l'honorable député de Kamouraska est alors retiré.

Alors la question étant posée,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cent dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—havres et rivières—Ile-du-Prince-Edouard—Baie-Fortune—prolongement du brise-lames, \$5,000; Cranberry—réparation de la jetée, \$750; Etant de Graham, port Murray-North—réparations au brise-lames, \$1,500; quai de Hickey—réparations, \$950, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Kouchibouguac—réparation et construction de barrages et de parapets, \$10,500; Gagetown—quai, \$11,000; Neguac—répara-

tions au quai, \$9,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille cent quarante-trois dollars et soixante et trois cents soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Anse-à-Beaufils—pour réparer le brise-lames, \$1,450; Anse-à-Saint-Jean—pour compléter le prolongement du quai, \$3,500; Bic—réparations au quai, \$1,000; Cap-Chat—réparations à la jetée, \$3,000; Cap-de-la-Madeleine—réparations aux approches du quai, \$2,750; Escoumains—réparations au quai, \$2,500; Gaspé—améliorations au quai, \$5,500; Grand-Méchins—largissement du quai, \$7,200; L'Islet—réparations au quai, \$1,800; Pointe-Pizeau—réparations au quai, \$11,100; Port-Lewis—réparations au quai, \$1,600; Quyon—comme règlement entier et final de la réclamation de T. et J. Moran, relativement à leur contrat pour la construction du quai, \$843.63; quai de Rimouski—approvisionnement d'eau, \$6,000; Ruisseau à Sem—pour terminer le quai, \$2,000; Sainte-Emélie—réparations au quai, \$2,400; Sainte-Fulgence—réparations au quai, \$2,500; Sainte-Grégoire—pour terminer le quai, \$2,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent six mille et soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Belleville—améliorations au quai—à voter de nouveau, \$4,700; Bracebridge—réparations au quai, \$4,800; Bruce-Mines—réparations au quai et reconstruction, \$12,750; Burlington-Beach—enlèvement du vieux quai, \$5,000; Cobourg—réparations à la jetée de l'est, \$15,000; Grand-Bend—réparations à la jetée, \$820; Kingston, cale sèche—réfection des murs de soutènement, \$15,000; Parry-Sound—en règlement final de la réclamation de Robinson Walton et White, relativement à leur entreprise de quai, \$1,500; Pembroke—réparations au quai, \$10,000; Port-Burwell—réparations aux jetées, \$32,000; Port-Stanley—reconstruction de la jetée, \$100,000; Rosseau—réparations au quai, \$1,000; Rivière Saugeen à Southampton—réparations aux jetées, \$3,000; Southampton—réparations au brise-lames, \$500; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et neuf mille trois cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Burton—ouvrages de protection, \$8,800; fleuve Fraser (inférieur)—améliorations, \$20,000; fleuve Fraser—améliorations—crédit supplémentaire, \$200,000; ports et rivières en général—réparations et améliorations—crédit supplémentaire, \$25,000; Royston (Roy's-Beach)—réparations au quai, \$2,000; Sidney—réparations au quai, \$2,100; Tofino—réparations au quai, \$1,400; pour acheter un approvisionnement de bois créosoté destiné à la réparations des quais, \$10,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—dragage—Ontario et Québec—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent cinquante dollars suit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts:—Chapeau-Bridge—améliorations, \$850; pont international entre Saint-Léonard, N.-B., et Van-Buren, Maine-réparations, \$2,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille sept cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques et téléphoniques:—Athabaska—ligne télégraphique du Fort-McMurray—réparations et améliorations à l'édifice des bureaux à House-River, \$500; Moosejaw—ligne télégraphique de Wood-Mountain—renouvellement de poteaux, \$5,000; ligne de la rivière La-Paix—bureaux au lac Saskatoon—à voter de nouveau, \$400; ligne de la rivière La-Paix—réfections, réparations et améliorations, \$11,000; lignes télégraphiques et téléphoniques de l'île Vancouver—prolongement, \$9,000; service télégraphique du Yukon—embranchement reliant Houston à l'extrémité ouest du lac Ootsa, \$6,300; lignes téléphoniques de la terre ferme de la Colombie-Britannique—prolongement, \$32,500; ligne téléphonique allant d'Ashcroft vers Highland-Valley, \$3,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—gratification à la veuve de feu J. J. Brennan, tué accidentellement par l'élévateur à la station postale "H" à Montréal, \$1,000; gratification à la veuve de feu H. Bélanger, tué alors qu'il travaillait au barrage du lac Témiscaming, \$1,000; gratification à John Sloan, sérieusement blessé alors qu'il travaillait au barrage du lac Témiscaming, \$1,000; gratification à Onésime Chayer, sérieusement blessé alors qu'il travaillait au barrage du lac Témiscaming, \$500; gratification à la veuve de feu William Dunmore, mécanicien à l'entrepôt d'examen de Vancouver, tué accidentellement par l'ascenseur, le 3 septembre 1915, \$1,000; gratification à la veuve de feu J. E. Bussière, tué accidentellement par l'ascenseur, à la douane, Québec, \$1,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—bassin de radoub de Lévis—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent soixante et dix dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:
 —édifices publics—Nouvelle-Ecosse—bureau des douanes d'Halifax—améliorations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa-Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Saint-Jean—nouveau bureau de poste, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent quarante neuf dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—bureau de poste de Lachine—agrandissement et améliorations—pour payer la solde due à l'entrepreneur, \$2,445; station postale "C" à Montréal—pour solder la réclamation de Séguin et Guindon, relativement à leur contrat, \$2,404.50; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent quinze dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour l'Ontario:—édifices publics de Kemptville—crédit supplémentaire, \$700; édifice public de Waterloo—pour payer à Charles Moogk ses services à titre de commis pour les travaux à partir de novembre 1911 jusqu'à l'achèvement de l'édifice en 1914, \$1,915.50; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt deux mille sept cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Calgary—entrepôt d'examen des articles de douanes—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les loyers, réparations, ameublements, chauffage, etc:—édifices publics fédéraux—chauffage—crédit supplémentaire, \$30,000; loyers—crédit supplémentaire, \$100,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante deux mille sept cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:—Nouveau-Brunswick—Bathurst—améliorations au port—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cent quarante-huit dollars et cinquante et une cents soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Batiscan—quai—crédit supplémentaire, \$3,700; Cap de la Madeleine—élargissement du quai—crédit

supplémentaire, \$7,448.51; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille trois cent soixante et six dollars et quatre-vingt quatorze sous sois accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Honey-Harbour—pour le paiement entier et final de la réclamation de Wm McClinchey, relativement au contrat qu'il détient pour le creusage, \$854,44; Providence-Bay—pour le paiement entier et final de la réclamation de Chas. H. Sherwood, relativement à l'élargissement du quai, \$10,072.50; Wellington—améliorations au quai et au port—crédit supplémentaire, \$8,440; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—améliorations de la rivière Athabaska—pour le paiement entier et final de la réclamation de John Lucy pour blessures reçues alors qu'il était

en service, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—l'Hotel Royal de la monnaie—crédit supplémentaire, pour

l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission Nationale des Champs de bataille—pour augmenter le crédit actuellement disponible pour l'achat de terrains, dont l'acquisition a été approuvée par le Parlement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'achat de 600 copies du Parliamentary Guide, pour l'ex-

ercice se terminant le 31 mars 1916.

- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cent dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—lignes télégraphiques et téléphoniques—Saskatchewan et Alberta—crédit supplémentaire, \$17,500; Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, \$20,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Presse associée canadienne, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Loi concernant la taxe de guerre sur les profits du commerce, 1916; les nominations à cet effet pouvant se faire sans tenir compte des stipulations de la loi sur le service civil, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—pensions payables par suite de l'invasion fénienne, 1866-

1870, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—guerre européenne, pour l'exercice se ter-

minant le 31 mars 1917.

- 30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—pour payer l'impression et la distribution de 4,000 exemplaires du rapport de la Commission sur le district fédéral d'Ottawa et Hull, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses de la Commission d'Economie et de Développement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 350 autres exemplaires de la nouvelle édition de

"Procédure Parlementaire" de Bourinot, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—bureau de l'Auditeur général—pour les appointements de deux commis de la 2me division, subdivision B, à \$850 chacun, \$1,700; pour cinq emplois de commis dans la 3me division, subdivision B, \$2,500; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Haut Commissaire, Londres—pour la permutation de Edwin McLeod, agent d'immigration, à la deuxième division, subdivision A, dans le bureau du Haut Commissaire, à Londres, à partir du 17 septembre 1915, à un salaire de \$1,800 par année, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séauce, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat à apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:-

Bill (No 81) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada". Aussi, le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill M 2 (No 102) intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Isabella Kenny".

Et aussi, le Sénat transmet à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat auquel a été soumis le bill en instance de divorce ci-haut mentionné, avec prières qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à onze heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 10 mai 1916

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 avril 1916,—Etat indiquant,—

1. Combien il y a, dans le ministère des Douanes, de fonctionnaires qui appartiennent au service extérieur et sont payés à même le crédit affecté à ce service, bien qu'ils soient employés dans le service intérieur;

2. Quels sont les noms de ces fonctionnaires;

3. Quel est le salaire de chacun d'eux;

4. Depuis combien de temps, chacun d'eux a été employé dans ce ministère;

5. Si tous, ou quelques-uns d'entre eux, ont subi un examen; de quelle nature a été cet examen, et à quelle date chaque examen a eu lieu. (Document de la Session, No 287).

M. Blondin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1916,—Relevé faisant connaître les sommes payées en vertu de la clause rétroactive de la loi imposant un droit de 50 centins par gallon de preuve sur tous les spiritueux retirés d'entrepôts entre la date de la déclaration de la guerre et la date de l'adoption de la dite loi; qui a payé ces sommes et à quelle date elles l'ont été. (Document de la session, No 288.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1916,—Etat donnant les noms de tous les fonctionnaires du gouvernement, dans le service intérieur et le service extérieur, qui se sont enrôlés depuis le 4 août 1914 pour servir au delà des mers, et les noms de ceux qui se sont enrôlés depuis la dite date pour faire du service dans le pays; aussi, état donnant le salaire reçu par chacun d'eux avant leur enrôlement, et le chiffre de la solde reçue par chacun d'eux depuis leur enrôlement, indiquant ceux (s'il en est) qui continuent à recevoir le salaire qui leur était payé avant leur enrôlement, et le chiffre du dit salaire. (Document de la session, No 289.)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 avril 1916,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et documents concernant la destitution ou la démission du docteur W. T. Patton, du service de la division de l'inspecteur vétérinaire du ministère de l'Agriculture à Coutts, Alberta, de sa réinstallation, et de sa révocation ou démission subséquente. (Document de la session, No 211a.)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill M 2 (No 102) intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Isabella Kenny".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

Sir Thomas White propose, secondé par M. Casgrain,—Que M. l'orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Lapointe (Kamouraska) propose, comme amendement, secondé par M. Devlin,—Que tous les mots après le mot "Que", dans la motion principale, soient retranchés

et remplacés par les suivants:—" depuis longtemps la Grande-Bretagne a eu constamment pour politique, lorsqu'un pays passait, par traité ou autrement, sous la souveraineté de la Couronne, de respecter la religion, les usages et la langue de ses habitants ainsi devenus sujets britanniques;

"Que les sujets de Sa Majesté d'origine française dans la province de l'Ontario se plaignent de ce que, par suite d'une législation récente, ils ont été, dans une large mesure, privés du privilège d'enseigner le français à leurs enfants, privilège dont euxmêmes et leurs pères ont toujours joui depuis que le Canada est passé sous la souve-

raineté de la Couronne britannique.

"Que, surtout à cette époque de sacrifices et d'anxiétés universels, alors que toutes les énergies devraient concourir au succès de nos armes, cette Chambre, tout en reconnaissant pleinement le principe des droits des provinces et la nécessité qu'il y a pour chaque enfant de recevoir une éducation anglaise complète, représente respectueusement à l'assemblée législative qu'il serait judicieux de démontrer qu'il ne doit pas être porté atteinte au privilège que les enfants d'origine française ont de recevoir leur instruction dans leur langue maternelle".

Et la question étant posée sur l'amendement;

Une question d'ordre est soulevée par l'honorable député de Moosejaw (M. Knowles) à l'effet,—" Que l'amendement proposé par l'honorable député de Kamouraska (M. Lapointe) est irrégulier parce que la question soulevée ne tombe pas sous la juridiction de la Chambre".

M. L'ORATEUR :-

"La motion de l'honorable député de Kamouraska est en amendement à la motion portant que je quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides. Cet amendement contient certaines déclarations sous forme de préambule, et demande à la Chambre, pour certaines raisons, de suggérer respectueusement à une législature provinciale qu'il serait opportun d'agir suivant l'opinion exprimée dans l'amendement.

"Une question d'ordre a été soulevée à l'effet que cet amendement est irrégulier, vu

que l'objet visé par l'amendement n'est pas du ressort de ce Parlement.

"Il est du devoir de votre Orateur d'appliquer, conformément à vos instructions, et d'interpréter les règlements prescrits par la Chambre pour le bon ordre des délibérations et des débats, mais les privilèges, les pouvoirs et la juridiction de la Chambre sont de la plus grande importance et doivent être déterminés par la Chambre elle-même.

"Une motion à l'effet de former la Chambre en comité des Subsides est, en procédure parlementaire, d'une nature différente des autres motions, en ce sens que le débat qu'elle provoque ne doit pas nécessairement être pertinent à la motion qui est déjà devant la Chambre. On peut discuter presque toute question sur la motion principale. Il y a cependant quelques restrictions d'une nature purement technique dont il est inutile de faire mention ici (voir Bourinot, 3me édition, p. 585). Le présent amendement demande que la Chambre exprime une opinion sur une question d'intérêt public, et ne doit pas nécessairement être pertinent, ni toucher à une matière qui fait partie des pouvoirs législatifs de cette Chambre. Quant à la nature des amendements qui peuvent être faits à cette phase de la procédure parlementaire, May, 5me édition, p. 554, dit: 'L'ancienne doctrine constitutionnelle à l'effet que le remède à certains griefs doit être étudié avant que la Chambre n'accorde les subsides, se retrouve aujourd'hui dans la pratique qui consiste à permettre que l'on propose toute espèce d'amendement à la motion que l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides. Quand il s'agit d'autres ordres du jour, de tels amendements doivent être pertinents, mais dans un cas tel que celui-ci, ils peuvent se rapporter à toute question qu'un membre peut désirer soumettre à la Chambre'.

"Bourinot, 3me édition, p. 583, cite ces observations, les approuve et ajoute: 'La même procédure est suivie très amplement dans la Chambre des Communes du Canada',

et il cite à l'appui plusieurs pages du Journal de la Chambre.

"Bourinot cite, en outre, certaines restrictions telle que celle qui prescrit qu'un seul amendement peut alors être proposé, mais nulle part il ne donne à penser qu'un tel amendement n'est pas permis parce que la question n'est pas de la juridiction de la Chambre.

"Les journaux de la Chambre sont remplis de précédents, démontrant que les amendements les plus variés ont été proposés sur la motion de former le comité des Subsides. Ils ont été discutés et votés sans qu'aucune objection ait été soulevée sur la

question de pertinence ou de juridiction.

"Les membres de cette Chambre étant ici pour agir dans l'intérêt de tout le Canada, je crois qu'il est permis à tout député, sur la motion de former le comité des Subsides, de soulever toute question qui, dans son opinion, peut être dommageable ou avantageuse à une partie de la population.

"Dans mon opinion, la question d'ordre n'est pas bien fondée.

- "En décidant que cet amendement est régulier, je veux dire que cette Chambre a le droit de le discuter, non pour priver une province de ce qui aurait pu être édicté par sa législature, mais simplement pour permettre à cette Chambre d'exprimer son opinion."
 - M. Northrup appelle de cette décision à la Chambre.

M. l'Orateur ayant posé la question: "La décision du fauteuil sera-t-elle maintenue?", la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Achim,	Crothers,	Loggie,	Robidoux,
Ames	Currie,	Macdonald,	Roche.
(Sir Herbert),	Davidson,	Macdonell.	Rogers,
Armstrong	Delisle.	Maclean	Ross.
(Lambton),	Demers,	(Halifax),	Schaffner.
Armstrong	Descarries,	McCoig,	Scott.
(York, O.),	Devlin,	McCraney,	Séguin,
Arthurs,	Doherty,	McCrea.	Sexsmith.
Ball,	Edwards,	McCurdy,	Sinclair,
Barnard,	Elliot,	McKenzie,	Smyth,
Barrette,	Ethier,	McLean	Steele,
Bennett	Fisher.	(Queen, IPE.),	Stevens,
(Calgary),	Fortier,	Marcil	Stewart
Bennett	Foster	(Bonaventure),	(Hamilton),
(Simcoe),	(Sir George),	Marcile (Bagot),	Stewart
Best,	Gauthier	Marshall.	(Lunenburg),
Blain,	(Saint-Hyacinthe),	Meighen,	Sutherland,
Blondin,	Gauvreau,	Merner,	Thoburn,
Borden	Girard,	Michaud,	Thompson
(Sir Robert),	Glass,	Middlebro,	(Yukon).
Bourassa,	Graham,	Mondou,	Thornton,
Bowman,	Gray,	Morphy,	Tobin,
Brabazon,	Green,	Morrison,	Truax,
Broder,	Guthrie,	Munson,	Turgeon,
Bureau,	Hanna,	Nesbitt,	Turriff,
Burnham,	Hazen,	Nicholson,	Verville,
Cardin,	Henderson,	Nickle,	Walker,
·Casgrain,	Jameson,	Pacaud,	Wallace,
Charlton,	Kemp,	Papineau,	Warnock,
Chisholm	Lachance,	Paquet,	Webster,
(Antigonish),	Lafortune,	Pardee,	Weichel,
			-

	Chisholm	Lalor,	Patenaude,	White
	(Inverness),	Lamarche,	Paul,	(Sir Thomas),
	Clark (Bruce),	Lanctôt,	Proulx,	Wilcox,
•	Clarke	Lapointe	Pugsley,	Wilson (Laval),
	(Wellington),	(Kamouraska),	Rainville,	Wilson
	Clements,	Laurier	Reid,	(Wentworth),
	Cockshutt,	(Sir Wilfrid),	Rhodes,	Wright134.
	Cromwell.	Lemieux.	Robb.	

CONTRE:

Messieurs

Buchanan,	Cruise,	MacNutt,	Thomson
Clark	Douglas,	Northrup,	(Qu'Appelle).—9.
(Red Deer),	Knowles,	Oliver,	

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre reprend alors le débat sur la question—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement à icelle;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Proulx, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Avec la permission de la Chambre,-

M. Hazen, du comité spécial des Pensions pour les soldats invalides, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, qui se lit comme suit:—

Le comité spécial chargé de faire une étude sur les taux des pensions à accorder aux soldats invalides des troupes expéditionnaires du Canada et sur la création d'une commission permanente des pensions, et sur toutes autres matières s'y rattachant, et de faire rapport, a considéré avec soin les questions qui lui ont été soumises, et présente ce qui suit comme son rapport:—

(1) Votre comité, tenant compte du peu de temps que durera probablement la présente session du Parlement et des difficultés qui pourraient surgir et ne pourraient être résolues d'une manière satisfaisante, si trop d'ampleur était donnée à cette étude, a limité son enquête et ses recommandations aux pensions et à l'aide à accorder aux membres des troupes expéditionnaires du Canada dans la grande guerre commencée en août 1914, et au mode d'administration le plus propre à donner satisfaction.

(2) Que toutes pensions, dépenses pour appareils,—tels que membres artificiels, et pour l'enseignement de métiers ou autres avantages accordés aux membres des troupes expéditionnaires, ou aux personnes qui en dépendent, soient défrayées par le

gouvernement du Canada à même le Trésor.

(3) Que trois personnes, désignées sous le nom de Bureau des Commissaires des pensions, ci-après appelé "la commission", soient nommées pour remplir cette charge, durant bon plaisir, pour un terme de dix années, sauf révocation motivée. La dite commission sera chargée d'étudier, de fixer et d'administrer toutes les pensions militaires et navales.

(4) Que la commission ait tous pouvoirs en ce qui concerne tout ce qui a trait aux pensions, et que ses décisions soient sans appel; pourvu cependant que toute latitude soit donnée à quiconque aura des motifs de plainte de soumettre son cas, en personne ou par son procureur, à la commission siégeant au complet dans le but d'entendre les explications de ceux qui ne seraient pas satisfaits des décisions rendues au cours ordinaire de l'administration.

- (5) Que la Commission soit autorisée à nommer des commis aux écritures ou autres aides qu'ils jugeront nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions, aux salaires qui pourront être approuvés par le Gouverneur en conseil, et à faire les règlements qu'ils jugeront utiles pour faciliter leur administration et qu'ils soumettront au Gouverneur en conseil pour son approbation.
- (6) Que la pension accordée à un membre des troupes expéditionnaires, ou à une personne en dépendant, ne pourra pas être aliénée, engagée, grevée, commuée ou payée par anticipation.
- (7) Que toutes pensions accordées à des membres des dites troupes soient déterminées d'après l'invalidé du postulant sans tenir compte de son genre d'occupation avant son enrôlement.
- (8) Que chaque cas soit sujet à révision à l'expiration d'une année à compter de l'octroi de la pension, sauf dans les cas d'invalidité reconnue permanente, auquel cas il n'y aura pas révision.
- (9) Que pour encourager les invalides laborieux et possédant des aptitudes spéciales, il ne soit pas fait de déduction du montant de la pension qui leur est accordée sous prétexte qu'ils se livrent à quelque genre de travaux ou qu'ils se sont perfectionnés dans quelque industrie. La prospérité de l'Etat exige qu'en autant que faire se peut, ceux qui sont capables de le faire, s'efforcent d'augmenter le chiffre de leur pension. Si le montant de la pension était sujet à réduction parce que celui qui le reçoit se livre à des occupations lucratives, votre comité est d'avis que ce serait le moyen d'encourager l'indifférence et l'apathie. Que la commission devrait prendre les moyens d'enseigner un métier à ceux qui seraient désireux de profiter de cet avantage, comme aussi de fournir des membres artificiels ou autres appareils à ceux qui en auraient besoin. Ce genre de secours est du domaine de la Commission des hôpitaux militaires qui s'occupe actuellement de cette question.
- (10) Que la Commission confie à une personne responsable l'administration de la pension accordée aux invalides ou aux personnes qui en dépendent, lorsque la commission a lieu de croire que cette pension est dépensée d'une manière imprévoyante par ceux qui la reçoivent, et que les frais de cette gestion soient à la charge de la commission.
- (11) Qu'un membre des troupes expéditionnaires, à raison d'invalidité du fait de service actif ou aggravée par ce service, ait droit à une pension aux taux suivants pour invalidité absolue:—

Soldats	\$	480	00	par	année.
Maréchal des logis, chef d'escouade, de batte-				-	
rie ou de compagnie					
Maréchal des logis fourrier d'escouade, de		510	00		"
batterie ou de compagnie		510	W		
Premier sergent					
Sergent d'état-major				•	
Sergent major régimentaire, non à brevet					
Maître canonnier, non à brevet		620	00		"
Maréchal des logis régimentaire					
Sous-officier à brevet		680	00		"
Lieutenant		720	00		46
Capitaine	1	,000	00		"
Major	1	,260	00		"
Lieutenant-colonel	1	,560	00		"
Colonel	1	,890	00		"
Brigadier-général	2	,700	00		"

(12) Que ceux qui ont droit à une pension soient divisés en six classes, et que chaque membre de chaque classe reçoive une pension en proportion directe de son infirmité comparée à l'invalidité absolue, comme suit:—

1re classe-Invalidité absolue-100%.

Exemple-Perte des deux yeux.

Perte des deux mains, ou de tous les doigts et les pouces.

Tuberculose incurable.

Perte des deux jambes, à l'articulation du genou ou au-dessus.

Démence.

Lésions permanentes et extrêmes des valvules du cœur, avec régurgitation.

2me classe—Invalidité, 80% et au-dessous de 100%. Pension, 80% de la 1re classe. Exemple—Perte d'une main et d'un pied.

Perte des deux pieds.

Désarticulation de la hanche.

3me classe—Invalidité, 60% et au-dessous de 80%. Pension, 60% de la 1re classe. Exemple—Perte d'une main; perte d'une jambe, à l'articulation du genou ou au-dessus.

Perte de la langue.

Perte du nez.

4me classe—Invalidité, 40% et au-dessous de 60%. Pension, 40% de la 1re classe. Exemple—Perte d'un œil.

Perte d'un pied. Surdité complète.

Perte des deux pouces.

5me classe—Invalidité, 20% et au-dessous de 40%. Pension, 20% de la 1re classe. Exemple—Perte d'un pouce.

Ankylose du coude, du genou, de l'épaule, du poignet ou de la cheville.

6me classe—Invalidité, au-dessous de 20%, une gratification n'excédant pas \$100. Exemple—Surdité totale d'une oreille.

> Surdité partielle des deux oreilles. Perte de l'index ou autre doigt.

- (13) Qu'à ceux, jusqu'au grade de lieutenant, ce dernier compris, qui sont atteints d'invalidité absolue et qui, en outre, sont incapables de prendre soin d'eux-mêmes, la commission peut octroyer en sus une autre somme de \$250 par année, au plus, sujette à revision annuelle.
- (14) Qu'un membre invalidé de cette force expéditionnaire, de tout grade jusqu'à celui de lieutenant inclusivement, qui a droit à une pension de la première, deuxième ou troisième classe, aura droit de retirer, en sus de sa pension, \$6 par mois pour chaque enfant; s'il a le grade de capitaine, \$7 par mois pour chaque enfant; s'il a le grade de major, \$8 par mois pour chaque enfant; s'il a le grade de lieutenant-colonel, de colonel ou de brigadier-général, \$10 par mois pour chaque enfant, le terme enfant comprenant un enfant du premier lit et un enfant à l'égard duquel le pensionnaire se trouve in loco parentis.

(15) Que, si un membre de cette force expéditionnaire a été tué, ou est mort des suites de blessures ou de maladies contractées ou aggravées alors qu'il était en service actif, la veuve, jusqu'à ce qu'elle se remarie, aura droit à l'équivalent de la pension mentionnée dans la classe 2, et aura aussi droit de retirer l'allocation recommandée pour les enfants. Si la veuve se remarie, sa pension personnelle cesse, mais elle aura droit de retirer alors une gratuité équivalente à la pension d'une année.

(16) Que, si le membre de la dite force qui a été tué ou est mort des suites des blessures reçues ou d'une maladie contractée ou aggravée alors qu'il était en service

actif, était veuf, mais laisse un enfant ou des enfants, ainsi qu'il est déterminé par ce rapport, cet enfant ou ces enfants devront recevoir \$12 par mois chacun.

(17) Que, si une demande de pension est faite en faveur d'une femme qui, sans être mariée avec un membre de la dite force, a vécu avec lui comme sa femme, ou si la demande de pension est en faveur de l'enfant ou des enfants de cet homme, ou de cette femme, la Commission est autorisée à accorder la pension ordinaire attribuée à une femme ou à un enfant ou des enfants, si la dite Commission a lieu de croire que les circonstances pouvaient faire croire équitablement que la femme, lors de l'eprôlement et pour une période de temps raisonnable antérieure à la date de l'enrôlement, était généralement considérée comme femme du dit membre de la dite force, ou si la commission croit que ce serait un acte de justice que de reconnaître cette femme, pour les fins d'une pension, comme la femme du dit membre de la force expéditionnaire. Si cette femme se marie, sa pension personnelle cessera, mais elle aura droit de recevoir une gratuité équivalente à une année de pension.

(18) Qu'il ne sera fait aucun paiement d'allocation pour un enfant, si l'enfant, étant un garçon, est âgé de plus de seize ans, ou si l'enfant, étant une fille, est âgée de plus de dix-sept ans, à moins que, par suite d'infirmité mentale ou physique, l'enfant soit incapable de gagner sa vie, auquel cas la pension peut, si la commission juge que ce soit pour le mieux, être continuée jusqu'à ce que l'enfant ait atteint vingt et un ans. Mais si cet enfant se marie, la pension à laquelle il aurait eu droit autrement

cessera d'être pavée.

(19) Si l'invalidité ou la mort est causée par la négligence du militaire, il ne sera payé aucune pension à toute personne qui en réclamerait, ou pour le compte de qui une pension serait demandée, à moins que la Commission y consente.

(20) Que les demandes de pension personnelle doivent invariablement être faites dans le cours des deux années à compter de la date à laquelle s'est déclarée l'infirmité

qui a donné lieu à telle demande.

(21) Qu'une mère veuve, une belle-mère ou une aïeule, dépendant principalement ou totalement du support d'un membre de la force expéditionnaire tué ou qui décède par suite de blessures reçues ou de maladie contractée ou aggravée en service actif, lorsque ce militaire n'a pas d'enfants dont il soit le soutien, ou s'il est célibataire ou veuf, — aura droit à une pension de la troisième classe, pourvu toutefois et il est entendu que cette femme n'aura droit qu'à une seule pension. Advenant mariage de cette femme, la pension susdite cessera, mais elle aura droit à une gratuité équivalente à une année de pension.

(22) Qu'un père, dont le seul ou le principal support est un fils faisant partie de la force expéditionnaire, si ce fils est tué ou meurt des suites de blessures reçues ou d'une maladie contractée ou aggravée alors qu'il est en service actif, et si ce militaire n'a pas d'enfants dont il soit le soutien, et n'est pas marié, ou s'il est veuf, — aura

droit à une pension de la troisième classe.

(23) Que si un membre de la force expéditionnaire, à qui une pension a été accordée soit de première, soit de deuxième classe, meurt laissant une épouse avec laquelle il était marié lorsqu'est survenu la cause de l'infirmité qui lui a donné droit à la pension à lui accordée, ou une femme se trouvant considérée comme son épouse d'après l'interprétation de l'article 17 de ce rapport, ou laisse des enfants qu'il a eus par cette épouse ou cette femme, la pension déterminée par la classe qui suit immédiatement celle dont jouissait ce militaire sera accordée à la dite épouse ou femme, et l'allocation attribuée à tout enfant ou tous enfants sera maintenue, subordonnément aux restrictions établies par ce rapport quant à l'âge. Si cette épouse ou cette femme se marie, sa pension personnelle cessera, mais elle aura droit à une gratuité équivalente à une année de pension.

(24) Que les pensions aux veuves et aux enfants devront compter à partir du jour suivant le décès du membre de la force expéditionnaire qui a donné lieu à l'octroi de la pension, et qu'une gratuité équivalente à deux mois de pension sera versée le pre-

mier mois en sus de la pension régulière.

(25) On a fortement recommandé à votre comité de traiter sur le même pied que les résidents du Canada qui se sont enrôlés dans la force expéditionnaire canadienne les réservistes des nations alliées résidents bona fide du Canada au moment où ils ont été appelés sous leurs drapeaux respectifs et qui ont laissé derrière eux en ce pays ceux dont ils étaient les soutiens, ayant l'intention de revenir en Canada, après la guerre, pour y faire leur demeure, et d'accorder à ces réservistes un supplément à la pension octroyée respectivement par les alliées.

Votre comité n'ayant pu obtenir d'information définitive quant à la méthode adoptée par les autres gouvernements, et des renseignements suffisants pour le mettre en état d'arriver à une décision judicieuse, il recommande que la Commission fasse une étude soignée et une investigation au sujet de cette question de pension pour les réservistes, aux fins de préparer un rapport complet à être soumis à la Chambre à sa prochaine session.

L'attention du comité du Fonds patriotique canadien devrait être attirée sur l'àpropos qu'il y aurait de venir en aide dans l'intervalle aux personnes résidant en Canada dont ces réservistes devenus invalides étaient les soutiens, et qui par suite de telle invalidité ont besoin d'assistance.

Toutefois votre comité est d'avis que si des mesures sont prises subséquemment pour accorder aux réservistes un supplément à la pension qui leur est versée par leurs gouvernements respectifs, ce supplément ne devra être accordé qu'à ceux qui, au moment où ils ont été appelés sous les drapeaux, avaient des dépendants bona fide résidant en Canada et qui y sont demeurés durant la guerre; aussi, que ce supplément de pension ne sera pas maintenu au delà du temps pendant lequel ces dépendants de tels réservistes continuent leur résidence réelle en Canada.

(26) Que, pour la mise en vigueur des mesures susmentionnées par la Commission, et en vue de prévenir les inconvénients et les souffrances que pourraient causer les délais, il faudra voir, avec le plus grand soin, à ce que l'on apporte la plus grande diligence à l'examen de toutes les demandes de pension, et à la décision qui devra être rendue.

(27) Qu'une mesure législative soit édictée en temps utile pour confirmer le présent rapport, mais que, dans l'intervalle, des mesures immédiates soient prises pour lui donner effet.

(28) Que les dispositions de ce rapport concernant l'octroi des pensions seront censées être devenues effectives dès la date de la déclaration de la guerre, le 4 août 1914.

Votre comité recommande de plus que ce rapport, les témoignages et les tableaux soumis avec les présentes, y compris un index approprié que préparera le secrétaire du comité, soient imprimés sans délai pour distribution, et aussi comme appendice des Journaux de la Chambre de 1916, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard. (Appendice du Journal No 4.)

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. Rogers,—Ordonné, que le dit rapport et la preuve soient imprimés sans délai et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Jeudi, 11 mai 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. Currie, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

1. Votre comité a examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

180. Rapport de la Commission Internationale concernant la rivière Saint-Jean. (Doc. de la session.)

215. Copie du décret du conseil, C.P. No 634, daté le 24 mars 1916, re Prohibition de l'exportation de certaines marchandises, y compris le nickel, le minerai de nickel et la matte de nickel, à certains ports étrangers. (Doc. de la session.)

231. Mémorandum No 2, touchant le Travail du ministère de la Milice et de la Défense—Guerre européenne 1914-15,—du 1er février 1915 au 31 janvier 1916. (Doc. de la session.)

2. Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

74a. Copie du décret du conseil No 54,601, en date du 16 mars 1916, autorisant le paiement aux officiers de la réserve navale royale de l'allocation pour le Mess.

98a. Réponse supplémentaire à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous les rapports contenant le relevé des profondeurs d'eau dans les différentes écluses comprises dans les améliorations de la branche est de la rivière à Pictou, et de toute la correspondance et des recommandations touchant les changements apportés aux plans.

132a. Réponse supplémentaire à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et arrangements entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et quelqu'un de ses fonctionnaires, y compris les employés de l'Intercolonial, au sujet de l'installation de la voie de garage désignée sous l'appellation de "garage McQueen", à Shédiac, N.-B., et de son enlèvement subséquent.

162a. Réponse supplémentaire à adresse du 3 février 1916,—Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes, rapports et autres documents se rapportant au blé réquisitionné vers le 27 novembre 1915, et à la méthode adoptée pour en disposer.

173. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, correspondance et autres documents quelconques relatifs au bureau de poste et au maître de poste de la paroisse de Saint-Esprit, dans le comté de Montcalm, depuis octobre 1911 à ce jour.

174. Réponse à ordre du 16 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication du contrat pour le transport des malles d'Inverness à Margaree-Harbour.

175. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et documents de toute sorte concernant les soumissions et l'adjudication du contrat pour le transport des malles entre le tramway et le bureau de poste de Glace-Bay, Cap-Breton-Sud.

176. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, rapports, etc., se rapportant au renvoi d'office de John E. Hallamore, maître de poste à Upper-Cornwall, comté de Lunenburg, N.-E.

177. Réponse à ordre du 16 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication du contrat pour le transport des malles à Eastern-Harbour et Pleasant-Bay.

178. Réponse à ordre du 21 février 1916,—Etat détaillé de toutes les commandes de guerre obtenues par la *Dominion Steel Corporation*, de Sydney, N.-E.

179. Réponse à ordre du 21 février 1916,—Pour copie des commandes de guerre données à la Compagnie des tramways de Montréal.

181. Réponse à ordre du 21 février 1916,—Relevé détaillé de tous les naufrages survenus sur le fleuve Saint-Laurent depuis 1867 jusqu'à 1916, inclusivement.

182. Réponse à adresse du 3 février 1916,—Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes, rapports et autres documents se rapportant à l'édifice public projeté à Prince-Rupert pour bureau de poste et autres fins, au terrain mentionné comme site de cet édifice et à l'achat du terrain en question.

183. Réponse à adresse du 7 février 1916,—Copie du décret du conseil ou de l'ordre départemental renvoyant M. Bayfield de son poste de surintendant du dragage dans la Colombie-Britannique; aussi, du décret du conseil ou de l'ordre départemental nommant J. L. Nelson pour le remplacer.

184. Réponse à ordre du 23 février 1916,—Copie de tous rapports et documents concernant les relevés faits par le gouvernement fédéral pendant l'automne 1914, du lac Matapédia et de la rivière du même nom jusqu'au village d'Amqui.

186. Réponse à ordre du 16 février 1916,—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement, ses ingénieurs et toutes autres personnes concernant la construction du bureau de poste à Rigaud; aussi, état donnant le montant des argents payés à diverses personnes pour telle construction, ameublement, terrain, entretien du terrain et autres travaux.

187. Réponse à ordre du 6 mars 1916,—Relevé faisant connaître les différentes routes postales rurales dans le district électoral de Medicine-Hat, leur parcours et la date de leur établissement; aussi,—toutes les routes postales rurales qui sont organisées dans le moment ou dont le projet est à l'étude pour ce district électoral.

187a. Réponse à ordre du 20 mars 1916, Etat indiquant,

- 1. La raison du délai apporté à l'établissement des routes postales rurales, que l'on dit être à l'état de projet, dans le collège électoral de Medicine-Hat;
 - 2. Quand, en première instance, on a demandé l'établissement de ces routes,
 - 3. Si les requêtes à cette fin portaient le nombre voulu de signatures;
 - 4. Si on a demandé des soumissions, et pour quelles routes;
- Pourquoi on n'a pas accepté les plus basses soumissions, et établi les routes en question;
 - 6. Si de nouvelles soumissions sont demandées pour ces routes;
- S'il y a probabilité que quelques-unes de ces routes soient établies et utilisées immédiatement.
- 188. Réponse à ordre du 21 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, enquêtes et rapports se rapportant à la destitution de Joseph Fleming, chef de train sur l'Intercolonial et à sa réintégration en office.
- 189. Réponse à ordre du 18 mars 1915,—Copie de tous les télégrammes, requêtes, communications et autres documents se rapportant à la destitution de M. Hubert Paquin, maître de poste à Saint-Gilbert de Portneuf.
- 190. Réponse à ordre du 16 février 1916,—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement, son commissaire enquêteur, M. G. H. Bergeron, et toutes autres personnes concernant l'enquête, la destitution ou le remplacement des maîtres de poste, des bureaux énumérés plus bas; aussi, copie de toute correspondance se rapportant à la nomination des maîtres de poste actuels en remplacement des précédents qui ont été soit destitués ou remplacés pour une raison ou autre: Saint-Lazare-Village; Vaudreuil-Station; Pointe-Fortune; Val-des-Eboulis; Mont-Oscar, Sainte-Justine-de-Newton, et Sainte-Marthe.
- 191. Réponse à ordre du Sénat, du 17 février 1916,—Production de tous les documents, lettres, rapports et télégrammes se rapportant de toute manière que ce soit à la démission de M. Chisholm, inspecteur des agences indiennes de la Saskatchewan.

192. Réponse à ordre du 28 février 1916,-Etat indiquant,-

1. Quels étaient, au 1er octobre 1915, les noms, le grade et les aptitudes militaires des officiers d'état-major des 1er, 2me et 3me districts militaires, y compris les officiers en charge des camps et des écoles d'instruction;

2. Quels sont les noms des officiers ci-dessus qui, à cette date, ont offert leurs ser-

vices, prêté serment et été acceptés pour le service d'outre-mer.

193. Réponse à ordre du 21 février 1916,—Relevé faisant connaître combien de personnes ont été employées par le ministère de la Milice depuis le commencement de la guerre pour examiner et évaluer les articles achetés pour fins militaires, tels que effets d'habillement, harnais, etc.; combien de ces employés sont des hommes du métier, des experts ou des personnes habiles à juger des divers matériaux ainsi achetés.

194. Réponse à ordre du 6 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et documents se rattachant en quelque manière à la demande formulée par Mme Flora McIntyre, de River-Dennis, comté d'Inverness, N.-E., pour la gratuité à laquelle avait droit son mari défunt, Angus McIntyre, ci-devant de River-Dennis, pour service lors de l'invasion fénienne.

195. Réponse à ordre du 13 mars 1916,-Etat indiquant,-

1. Quels sont les noms, les dates de nomination, l'adresse postale lors de la nomination et la profession antérieure des censeurs employés par le ministère de la Milice à Louisbourg et à North-Sydney, N.-E.;

2. Quels sont les noms de tous les dits censeurs qui sont aussi déchiffreurs de dépêches, et les noms et adresses de tous ceux qui sont employés dans le service de la

censure aux endroits précités;

3. Quel est le montant payé à chaque censeur ou déchiffeur de dépêches depuis le 4 août 1914 jusqu'au 1er février 1916, ou à toute autre personne, se rapportant au ser-

vice de la censure ou du déchiffrement des dépêches aux endroits précités.

196. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, conventions, etc., concernant la création en 1915, d'un bureau de conciliation, sous l'empire de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, en ce qui regarde les employés de la Nova Scotia Steel Company, dans le comté de Pictou.

197. Réponse à ordre du 6 mars 1916,—Liste des hommes employés dans la police

fédérale, avec le salaire de chacun d'eux.

198. Etat indiquant si le gouvernement a pris connaissance de l'article publié dans la Gazette, de Montréal, le 1er novembre 1915:—

"AIDE FOURNIE PAR LE CANADA PAR SUITE DE LA VENTE DE LA FLEUR DONNEE.

"Substances alimentaires non requises pour les pauvres de l'Angleterre achetées pour secourir les Belges.

"FONDS PRÉLEVÉS POUR VENIR EN AIDE À LA CÔTE ORIENTALE.

"L'honorable Walter Long recommande au gouvernement canadien de disposer de \$750,000 pour cette fin. Recommandation agréée.

(Câblogramme spécial du correspondant résident de la Gazette).

"LONDRES, 31 octobre.

"L'aide fournie par le Canada aux villes de la côte de l'est de l'Angleterre, qui sont dans la gêne par suite de la guerre, a donné lieu à quelque malentendu a déclaré aujourd'hui Sir George Perley. Dans une déclaration faite à la Chambre des Communes, l'honorable Walter Long, a dit que le gouvernement canadien avait généreuse-

ment contribué aux fonds nécessités pour le projet du gouvernement à l'effet de venir en aide aux propriétaires d'hôtels et de maisons de pension. On en a conclu que le Canada avait fait une nouvelle contribution, mais, en fait aucun argent n'a été reçu du Canada. De la farine envoyée par le Canada il y a un an pour venir en aide à la destitution en Angleterre une faible proportion seulement a été distribuée, attendu que la pauvreté n'était aucunement prédominante. On a transféré au comité américain du Secours aux Belges quelque 400,000 sacs de cette farine. Ce comité les a achetés.

"Comme l'argent provenant de cette vente se trouvait entre les mains du Bureau du gouvernement local, l'honorable Walter Long, en sa qualité de président du Bureau a suggéré à Sir George Perley que cette somme pourrait être utilisée pour venir au secours des villes de la côte de l'Est, dont la saison avait été ruineuse par suite de la restriction de la circulation des chemins de fer, et le peu de disposition de la part du public de visiter la côte de l'Est à cause de la possibilité d'attaques par les navires ou

les aréoplanes allemands.

"Le gouvernement canadien a approuvé cette proposition, et l'on a maintenant utilisé pour cette fin une somme de \$750,000, partie du produit de la vente de la farine. La générosité du Canada va en conséquence servir à alléger la gêne d'un grand nombre de personnes de la classe bourgeoise, qui souffrent directement du fait de la guerre, au lieu de secourir les pauvres, auxquels elle devait venir en aide, mais qui, de fait, n'en avaient pas besoin pressant"; si cet article est conforme à la vérité, et, s'il ne l'est pas, en quoi il est inexact.

198a. Etat indiquant:-

 Si le gouvernement sait que l'article suivant a été publié, le 12 janvier 1915, dans la Gazette, de Montréal:—

"LA DETRESSE RESULTANT DE LA GUERRE EN ANGLETERRE EST PEU APPRECIABLE.

"Une petite partie comparativement des dons provenant des Colonies a été distribuée pour aider nos nationaux

"UNE GRANDE PARTIE EST ALLÉE AUX BELGES.

"Le bureau de la guerre en a pris une grande partie. L'armée du Salut a élaboré un plan qui demande la coopération du Canada.

(Dépêche spéciale du correspondant de la Gazette.)

"Londres, 11 janvier. — Une preuve évidente de l'absence comparative en Angleterre de toute détresse produite par la guerre est fournie dans un rapport du Local Government Board au sujet du travail spécial auquel s'est livré ce Bureau par suite des hostilités, rapport publié aujourd'hui sous forme de livre blanc. In manière dont Noel Kerchaw a disposé des dons des colonies démontre qu'une petite partie seulement a servi à soulager la misère de la population civile.

"Voici la manière dont on a disposé des 940,530 sacs de farine reçus du Canada: Les comités locaux, pour le soulagement de la misère en ont eu 90,474; les comités des refugiés belges, 1,691; transférés au bureau de la guerre, 99,760; autre offre au bureau de la guerre, 300,000; à la commission belge, 443,886; farine endommagée,

vendue, 4,719 sacs."

2. Qui était chargé de recevoir, livrer et expédier cette farine;

3. Si le gouvernement a quelques renseignements sur l'écart en moins de 59,430 sacs dont il est fait mention dans le dit article, et, dans la négative, ce qui en a été fait.

199. Réponse à ordre du 6 mars 1916,—Relevé faisant connaître les sommes contribuées par le district électoral de Medicine-Hat pour des mitrailleuses, et par qui ces sommes ont été contribuées ou transmises.

200. Réponse à ordre du 13 mars 1916,—Copie de toutes lettres, requêtes, recommandations ou autres pièces en la possession du ministère des Postes au sujet de la nomination du maître de poste de West-Roachdale, comté de Guysborough, N.-E., en remplacement de J. H. McGuire, décédé.

201. Réponse à ordre du 28 février 1916,—Relevé détaillé de la somme de \$647.50 payée à P. A. Stoddart, gardien des pêcheries, comté de Shelburne, N.-E., pour l'exer-

cice terminé le 31 mars 1915.

202. Réponse à ordre du 28 février 1916,—Copie de tous télégrammes, correspondance et tous autres documents concernant l'affrétement du navire *Starling* par le ministère de la Marine et des Pêcheries.

203. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, messages, correspondance et rapports concernant une conférence entre le ministre de l'Agriculture et certains représentants de l'église mennonite en juillet 1873, ou environ, mentionnée dans une certaine lettre en date du 23 juillet 1873, signée par P. M. Lowe, secrétaire du ministère de l'Agriculture et adressée à MM. David Klassen, Jacob Peters,

Heinrich Wiebe et Cornelius Toews, délégués du sud de la Russie.

204. Réponse à ordre du 13 mars 1916,—Pour la production de copies des lettres, télégrammes, requêtes, mémoires et autres documents se rapportant à l'aide du gouvernement à la construction de navires dans la Colombie-Britannique, ou à l'aide que le gouvernement fournt relativement à ces navires lorsqu'ils sont construits; ou se rapportant à la mise en chantier, ou à la construction ou à l'aide fournie par le gouvernement dans la construction de vingt-cinq navires dans la Colombie-Britannique; ou se rapportant à l'aide fournie, sous forme de subvention ou autrement, dans la construction de navires dans le Dominion.

205. Réponse à ordre du 13 mars 1916,—Copie de l'affidavit de David W. McLean, de Windsor, N.-E., en faveur de qui a été émis le mandat No 25737 pour gratification d'invasion fénienne; aussi,—copie de toute la correspondance et autres documents se

rapportant à l'octroi de cette gratification.

206. Réponse à ordre du 9 mars 1916,-Etat indiquant,-

1. Quel montant de droits de quaiage ont été perçus sur les marchandises déchargées sur les quais de l'Etat aux endroits suivants dans le comté de Victoria: Neil's-Harbour, Ingonish, Englishtown, South-Gut, Baddeck, Little-Narrows, Nianza et Grand-Bras-d'Or, N.-E.:

2. Quel montant a été perçu à chacun des endroits susdits, par qui ces droits ont

été perçus et quel montant a été expédié au gouvernement dans chaque cas.

207. Réponse à ordre du 20 mars 1916,—Etat indiquant quels sont les noms des 54 officiers canadiens employés dans le bureau de la Solde et des Archives, à Londres, et quel montant est payé par mois à chacun d'eux.

208. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, instructions du ministère des Chemins de fer et autres documents concernant l'étude d'un projet de voie ferrée faite l'été dernier à l'est et à l'ouest de Sunny-brae,

comté de Pictou.

209. Réponse à ordre du 21 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, ententes, télégrammes, etc., se rapportant au projet d'acheter, de louer ou d'utiliser le chemin de fer connu sous le nom de Vale Railway, dans le comté de Pictou, et à l'exploitation de cette voie ferrée par le ministère des Chemins de fer.

210. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Etat donnant le nombre et d'objet de toutes les commissions nommées par le gouvernement depuis 1911, et le coût de chacune

d'elles, avec les noms des différents membres de ces commissions.

· 211. Réponse à ordre du 6 mars 1916,—Copie de tous les documents, télégrammes, lettres, correspondance, se rapportant à la destitution ou démission du docteur W. T. Patton, qui faisait partie du service d'inspection vétérinaire du ministère de l'Intérieur, sa réintégration en office et sa destitution ou démission subséquente.

212. Réponse à ordre du 28 février 1916,—Pour production de tout compte, télégrammes, lettres, mémoires de frais, et autres documents concernant la cause de

- J. P. Dionne vs le Roi, devant la Cour de l'Echiquier, dans laquelle cause M. Léo Bérubé, était avocat, et M. E. H. Cimon, conseil, tous deux avocats de Fraserville.
- 213. Réponse à adresse du 7 février 1916,—Copie de toute correspondance avec les autorités impériales au sujet de l'achat de chevaux, et de la prohibition de l'exportation de chevaux.
- 214. Réponse à ordre du 1er mars 1916,—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et documents de toute nature concernant la visite d'un officier "des gages raisonnables" à New-Glasgow, N.-E., au sujet de l'échelle des gages des hommes employés à la fabrication des obus dans des ateliers en cette localité.

216. Réponse à ordre du 6 mars 1916,—Copie de tous mémoires, correspondance, comptes, pièces justificatives, etc., concernant la construction, complétée en 1914, d'un hangar à chaloupes et d'un plan incliné à Bear-Cove-Beach, comté de Halifax, N.-E.

- 217. Réponse à ordre du 6 mars 1916,—Relevé détaillé des dépenses faites l'année dernière à McNairs-Cove, N.-E., comprenant les noms et le nombre des ouvriers et manœuvres, le salaire payé à chacun d'eux, les sommes payées pour les approvisionnements et matériaux, et les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées.
- 218. Réponse à ordre du 6 mars 1916,—Copie de toute correspondance et de tous comptes, pièces justificatives, reçus, etc., concernant la construction d'un quai à Shad-Bay, comté de Halifax, N.-E., en 1914 et 1915.
 - 219. Réponse à ordre du 16 mars 1916,-Sommaire faisant connaître:-
- 1. Si le gouvernement a reçu des plaintes quant à la fourniture d'uniformes au Collège Militaire Royal, en ce qui concerne la manière dont vont ces uniformes, la qualité du travail et des matériaux, ou tout délai apporté dans la livraison des articles aux cadets:
 - 2. S'il en est ainsi, qui sont ceux qui ont porté plainte;
 - 3. Sur quoi ces plaintes étaient basées;
 - 4. Quelle était la teneur de ces plaintes;
 - 5. Quel en est le caractère;
- 6. Si le gouvernement sait si oui ou non il y a eu mécontentement au sujet de la coupe, de la qualité de la façon ou des matériaux, ou s'il y a eu délai dans la livraison des articles d'habillement destinés aux cadets;
- 7. S'il est vrai, comme le bruit en court, que l'ex-commandant du Collège Militaire Royal, le colonel Crowe, avant de quitter, a recommandé de changer de méthode dans la fourniture de l'habillement, et a tracé les grandes lignes d'un nouveau mode;
 - 8. Dans l'affirmative, quels sont les détails du mode proposé;
- 9. Jusqu'à quel point on a adopté le plan proposé par le colonel Crowe, et s'il n'a pas été adopté, quelle en est la raison;
- 10. Si le commandant actuel du collège a soumis quelque proposition relativement à toute modification à apporter dans la méthode suivie pour la fourniture de l'habillement aux cadets, et
 - 11. S'il en est ainsi, quels changements il a proposés.
- 220. Réponse à ordre du Sénat du 2 mars 1916,—Production de toutes les pièces, de tous les documents et témoignages se rapportant à l'évasion de prisonniers originaires des pays ennemis et détenus au camp d'internement d'Amherst, N.-E., et à la capture de quelques-uns de ces prisonniers évadés; de même pour la production des témoignages rendus à l'enquête tenue par les autorités civiles ou de l'endroit relatif à cette évasion et transmis aux autorités militaires de Halifax; ainsi que pour la production des pièces, des documents et témoignages déposés devant la cour martiale à Halifax, et des décisions et jugements rendus par ce tribunal militaire relativement aux officiers auxquels incombe la responsabilité de la dite évasion.
- 221. Réponse à ordre du 21 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, reqêtes, télégrammes, soumissions, etc., touchant l'établissement d'une route postale rurale à partir d'Alma et passant par Sylvester et Loch-Broom, et se rapportant à la fermeture des bureaux de poste à Sylvester et à Loch-Broom.

222. Réponse à ordre du 3 février 1916,—Copie de tous papiers, pétitions, lettres, télégrammes, soumissions et autres documents concernant l'établissement d'une route postale rurale de Scotsburn à North-Scotsburn, Roger's-Hill et Hardwood-Hill, et la fermeture de bureaux de poste sur ce parcours.

223. Réponse à ordre du 9 février 1916,—Copie de tous documents, lettres, messages, correspondances, rapports, etc., concernant la cancellation du contrat de subside à la Compagnie de navigation Trans-Saint-Laurent, et l'octroi d'un tel contrat à une nouvelle compagnie pour service entre Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord, comprenant toutes les correspondances échangées entre le département du Commerce, le département des Postes, ou les ministres d'iceux, et les deux dites compagnies.

224. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Relevé des sommes dépensées par le ministère des Postes sous les rubriques qui suivent, pendant la partie du présent exercice

expirée le 31 décembre 1915, savoir:-

Transport des malles par terre, par chemins de fer et par bateaux à vapeur; confection et réparation des sacs de malles, cadenas, etc., boîtes de distribution rurale; salaires; frais de voyage; fabrication des timbres-poste et de bons de poste; mémoires de fournisseurs; papeterie, impressions et publicité; divers déboursés; et entretien du Service dans le district du Yukon. Aussi, état faisant connaître les recettes perçues pendant la même période sous les divers chapitres mentionnés dans l'annexe A (Revenu) du rapport du ministre des Postes pour l'année expirée le 31 mars 1915.

225. Réponse à ordre du 21 février 1916,—Copie d'une requête des citoyens de Louiseville, demandant que L. F. Sanfaçon ne soit pas destitué de sa charge de maître de poste de cette ville; aussi, copie de toutes lettres envoyées par A. Bellemare, écr, M.P., au sujet de la destitution du dit L. F. Sanfaçon et demandant cette destitution; aussi, copie de toute lettre du même A. Bellemare, écr, M.P., recommandant Chs Ed. Lesage comme maître de poste en remplacement du susdit L. F. Sanfaçon.

226. Réponse à ordre du 23 février 1916,—Copie de tous documents, rapports, correspondance, etc., se rapportant au changement de la station de Saint-Eleuthère, sur le chemin de fer Transcontinental-National.

227. Réponse à ordre du 13 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, instructions et autres documents concernant toute poursuite prise ou à prendre contre la firme de James W. Cumming par le ministre des Chemins de fer par suite des divulgations relatives aux irrégularités de pesage du fret tel que mentionné dans la réponse à ordre No 25, en date du 29 février 1916.

228. Copie certifiée d'un rapport du Conseil privé approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 3 avril 1916, concernant la nomination d'une commission royale pour faire une enquête sur certains contrats conclus par un comité (connu sous le nom de comité des obus) dont le général Alexander Bertram était le président.

·229. Réponse à ordre du 20 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, rapports de fonctionnaires, lettres, recommandations et autres documents se rapportant à la nomination de A. Kastella, au poste de surintendant mécanique des dragues, ainsi qu'à sa démission, et aux causes et raisons de sa démission ou renvoi.

230. Réponse à adresse du 21 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, décrets du conseil, rapports et documents concernant la construction de la digue à Grand'Mère, comté de Champlain, province de Québec, par la Laurentide Co., Limited.

232. Réponse à ordre du 15 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres et requêtes en la possession ou sous la gouverne du ministère des Postes se rapportant à la destitution du maître de poste McRitchie, à North-River-Centre, comté de Victoria, N.-E., et à la nomination de Neil McLeod pour le remplacer.

233. Réponse à ordre du 27 mars 1916,—Copie de tous documents, requêtes, correspondance, télégrammes, recommandations, etc., en la possession du ministre des Postes ou de son ministère, se rapportant à la destitution de James Hall, maître de

- poste à Milford-Haven-Bridge, comté de Guysborough, N.-E., et à la nomination de Guy O'Connor comme son remplacant.
- 234. Réponse à ordre du 7 février 1916,—Rapport indiquant la répartition des arrondissements de scrutin au Manitoba faite par des juges sous l'empire de la Loi des Elections fédérales, 7-8 Edouard VII, chapitre 26.
- 235. Réponse à ordre du 23 février 1916,—Copie de plans, profils, rapports, correspondance et tous documents concernant la construction d'un viaduc à Amqui, sur le chemin de fer Intercolonial à l'endroit appelé Traverse Dubé; ainsi que copie des plans désignant les propriétés de l'Intercolonial à Amqui et du terrain loué à la municipalité d'Amqui, avec copie concernant le dit terrain.
- 236. Réponse à ordre du 20 mars 1916,—Relevé faisant connaître le nombre de chevaux de remonte achetés dans l'Alberta, les noms des personnes de qui ces chevaux ont été achetés, et le prix que chaque cheval a coûté.
 - 237. Réponse à ordre du 15 mars 1916,-Etat indiquant,-
- 1. Qui a fourni les provisions, les effets d'habillement et autres articles nécessaires aux troupes à North-Sydney et Sydney-Mines depuis le 4 août 1914 et le 1er février 1916;
- 2. Quels sont les noms des fournisseurs et les montants payés à chacun, ainsi que les montants dûs à chacun le 1er février 1916 en sus des paiements déjà faits;
- 3. Si les dites fournitures ont été obtenues par voie de soumissions publiques; dans l'affirmative, de quelle manière les soumissions ont été demandées, et quels sont les noms des soumissionnaires;
 - 4. Si les contrats ont été adjugés dans tous les cas au plus bas soumissionnaire;
- 5. Quels sont les noms de ceux qui ont soumissionné et le prix stipulé dans chaque soumission;
- 6. Quelles méthodes différentes ont été suivies pour obtenir des soumissions, et pour quelles catégories d'articles ou de marchandises.
- 238. Décret du conseil No 680, daté le 23 mars 1916, touchant l'application de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1916, dans le cas de différends entre patrons et employés en ce qui concerne la livraison des articles et approvisionnements de guerre.
- 239. Réponse à ordre du 13 mars 1916,—Copie de la preuve faite devant la commission nommée pour faire une enquête sur les demandes d'indemnité pour dommages à des terrains et autres propriétés dans la ville de Sydney-Mines, N.-E., formulées contre le ministère de la Milice, et du rapport fait sur chaque réclamation ou cas.
- 240. Réponse à ordre du 1er mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance échangés depuis le 1er octobre 1914 jusqu'à la dâte actuelle, entre l'Orateur, le greffier de la Chambre des Communes, la Commission du Service civil et le ministre des Finances au sujet de la nomination projetée de M. H. Crossby Sherwood à titre d'adjoint du greffier des Ordres et Minutes.
- 241. Réponse à ordre du 20 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations, et correspondance se rapportant à la récente nomination d'un gardien de phare à Arisaïg, N.-E.
- 242. Réponse à ordre du Sénat du 31 mars 1916,—Copie de tous les documents, des lettres et de toute la correspondance se rapportant au passeport accordé à W. F. Bauman, un étranger appartenant à une nation ennemie.
- 3. Que les recommandations contenues dans le deuxième rapport du comité permanent d'Agriculture et de Colonisation, présenté à la Chambre des Communes le 3 avril dernier, ne soient pas acceptées.
- 4. Que les recommandations contenues dans les deuxième et quatrième rapports du comité permanent des Comptes Publics, présentés le 15 mars dernier et le 2 mai courant soient acceptées.

M. Currie, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le troisième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité a pris en considération la question des moyens à prendre pour empêcher le gaspillage en ce qui concerne les impressions et la distribution.

Le comité a étudié la question avec soin, et après avoir chargé un sous-comité de faire de nouvelles investigations, il a l'honneur de vous faire rapport comme suit:—

En premier lieu, le comité désire attirer l'attention sur la grande augmentation du coût des impressions du Parlement et des ministères au cours des dernières années. Ainsi, les dépenses en 1895 ont été de \$330,627, tandis qu'en 1915 elles se sont élevées à \$1,807,390.

Pendant ces derniers jours, le comité a entendu les dépositions de l'Imprimeur du Roi et d'autres fonctionnaires du département des Impressions et de la Papeterie publiques, et il en est veuu à la conclusion qu'en faisant certains changements, il serait possible d'effectuer une grande économie tant sous le rapport des impressions que sous celui de la distribution. L'imprimeur du Roi a fait un exposé complet de la situation dans un mémoire qu'il a préparé en mars de l'an dernier, dont copie est annexée au présent rapport. Le comité recommande que ce mémoire soit imprimé avec ce rapport.

Traitant d'abord des listes de distribution, parce que de ces listes dépend la quan-

tité des impressions à faire, le comité recommande:-

Que toute la distribution soit faite par le bureau de l'imprimeur du Roi, tel que prescrit par la loi constituant le département des Impressions et de la Papeterie

publiques, chapitre 80 des Statuts Revisés du Canada.

Que toutes les listes de distribution par la poste soient envoyées à la division de la distribution du bureau des impressions du gouvernement, et que ces listes soient revisées tous les ans par le bureau de distribution. Cela pourrait être fait en adressant une carte, demandant réponse, à toutes les personnes inscrites sur les listes comme devant recevoir quelque document ou publication du gouvernement. Dans le cas où une réponse ne serait pas reque dans un temps spécifié, le nom ou les noms devraient être biffés.

La même chose pourrait être faite au sujet des volumes reliés des documents de la session dont 640 séries complètes sont adressées à diverses institutions. L'on estime que la bonne moitié de cette quantité est mise au rebut et que si les listes étaient réduites de cinquante pour cent, il y aurait une économie d'au moins 9,600 volumes reliés.

Les listes de distribution et l'impression des Débats des deux Chambres devront être référées, dans chaque cas, au comité des Impressions.

Les recommandations faites à chaque Chambre par un comité quelconque pour l'impression de la preuve faite devant ce comité, devront être référées au comité des Impressions pour son approbation.

Les rapports de commissions spéciales devront être référés au comité des Impres-

sions pour décider s'ils doivent être imprimés, et en quelles quantités.

Le comité est d'avis que la pratique de faire payer au public en général les livres bleus et autres publications spéciales devrait être strictement suivie. La distribution inconsidérée de cartes, livres bleus annuels et de rapports mensuels spéciaux a été cause de beaucoup d'abus dans le passé. Divers ministères ont cité de nombreux cas où des centaines de demandes ont été faites par des écoles en diverses parties du pays, pour des publications qui ne pouvaient en aucune manière être utiles aux enfants qui les demandaient. Ces volumes sont probablement demandés parce que quelque journal a mentionné qu'on pouvait les avoir gratis. Quelques sous-ministres croient que la raison pour laquelle on demande ces rapports réside dans l'espoir qu'ils contiendront des gravures.

En vue de rendre plus rapide l'expédition postale des publications du gouvernement, il est instamment recommandé qu'un bureau de poste succursale soit établi pour les fins du service de la distribution du département des Impressions et de la Papeterie publiques, et que les matières postales soient envoyées directement aux gares des chemins de fer.

Au sujet des impressions parlementaires, faites sous la direction de l'imprimeur du Roi, le comité apprend avec plaisir que, au cours des deux ou trois dernières années, des modifications ont été apportées à l'arrangement typographique de plusieurs des livres bleus, grâcé auxquelles une économie considérable a été réalisée. Sur ces livres, on estime qu'une économie annuelle de \$15,000 a été effectuée. Toutefois l'imprimeur du Roi n'a aucune autorité quant à la rédaction de ces rapports, et ne peut réaliser ces modifications qu'avec le concours et la bonne volonté des fonctionnaires des divers ministères.

L'attention du comité a été attirée sur l'énorme augmentation du nombre de gravures dans les rapports annuels et spéciaux. Un grand nombre de ces gravures n'ont aucune utilité. Il est suggéré que les livres bleus parlementaires ne devraient contenir que les gravures propres à élucider le texte.

On peut arriver à une forte économie dans l'impression des rapports annuels des ministères en éliminant complètement les mémoires techniques, les articles élogieux, les listes des fonctionnaires, les introductions, les lettres de pure routine, les répétitions de renseignements statistiques, etc. Sous ce dernier rapport, il suffit de parcourir les rapports des ministères des Douanes et du Commerce pour en avoir la preuve. Le comité

recommande d'éviter ces répétitions partout où cela sera possible.

Le comité recommande que l'on donne plus d'ampleur au but visé par la Gazette mensuelle de l'Agriculture en y incorporant les feuillets "Seasonable Hints" et les petits bulletins maintenant publiés par le ministère de l'Agriculture en forme de livret, afin de leur donner une valeur permanente, et que la Gazette soit envoyée gratis à tous les cultivateurs canadiens qui en feront la demande. On peut arriver à ce résultat sans qu'il en coûte beaucoup plus, si l'on met de côté le Bulletin de renseignements relatifs à l'agriculture dans les pays étrangers, vu qu'une partie considérable de ces renseignements ne sont guère d'utilité pratique pour le cultivateur canadien. Ce qu'il y a de meilleur dans ce bulletin pourrait être incorporé dans la Gazette de l'Agriculture, laquelle devrait être publiée sous une forme moins dispendieuse. Le Bulletin de renseignements relatifs à l'agriculture dans les pays étrangers existe depuis cinq ans et coûte annuellement environ \$9,400.

Le comité désire attirer l'attention sur le grand nombre de cartes qui sont dressées par quelque seize divisions du service public, et dont la distribution se fait en grande partie à titre gratuit. Le rapport de la Commission royale nommée en 1914 pour "faire une enquête au sujet de la condition des documents et archives des ministères publics" a attiré l'attention sur cette grande multiplication du travail et a suggéré "que le travail de la préparation des cartes pour le gouvernement fédéral pourrait se faire mieux et plus économiquement sous la direction d'une autorité centrale". Nous recommandons que cet ouvrage soit contrôlé par le département des Impressions publiques, avec plein pouvoir de prévenir toute duplication ou répétition inutile.

Le comité recommande de plus que toute "copie" pour l'imprimeur soit écrite au dactylographe. On a constaté mille et mille fois le gaspillage considérable des deniers publics causé par suite de mauvaise écriture et des corrections des épreuves qui en résultent.

L'an dernier, au bureau du gouvernement, le coût des corrections d'auteurs s'est élevé au chiffre de \$48.376. C'est une diminution de \$5,000 sur l'année précédente, mais le comité n'a aucun doute que cette dépense peut être considérablement réduite si

l'on prend plus de soin pour préparer la "copie".

Comme il a déjà été mentionné, l'imprimeur du Roi et le personnel du Bureau n'ont aucune autorité pour faire des changements dans le texte des documents parlementaires ou administratifs. Prenant en considération le fait que des millions de pages de rapports sans valeur sont imprimées chaque année, le comité est d'avis que le gouvernement devrait établir un bureau d'éditeur des publications parlementaires et administratives, agissant de concert avec l'imprimeur du Roi, pour reviser les manuscrits et

éviter les répétitions et les redites. Tous les rapports et publications devraient être référés à ce bureau qui serait autorisé à décider ce qui doit être imprimé ou non. Le comité est d'avis qu'un bureau de cette nature, bien choisi et revêtu de larges pouvoirs de révision, pourrait épargner des milliers de piastres au pays.

MEMOIRE.

Les notes suivantes ont été préparées pour résumer les vues de notre département—
(I.) Sur les mesures à prendre pour réduire le coût des publications parlementaires et départementales.

(II.) Sur les mesures à prendre pour éliminer le gaspillage de ces publications et diminuer les frais de leur distribution.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

En plusieurs occasions récentes, ce problème a fait l'objet de rapports soumis par diverses commissions publiques ou comités, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

1. En janvier 1906, une commission d'étude sur les méthodes "départementales" soumettait au président des Etats-Unis un rapport sur la question: "Combien de publications départementales imprime-t-on en trop?"

2. En 1908, une commission du Service public au Canada traitait incidemment de la préparation des livres bleus dans les départements. (Page 43 du rapport, Document parlementaire n° 29, A. 1908).

3. En 1908, le Secrétaire d'Etat alors en exercice ordonnait une enquête sur les méthodes suivies par le département des Impressions et de la papeterie publiques. (Doc. parlementaire n° 39, 1911).

4. En décembre 1911, une commission sur l'économie et l'efficacité dans le service public soumettait au président des Etats-Unis un rapport sur la centralisation de la distribution des publications gouvernementales. (Document n° 293, Sénat des Etats-Unis).

5. En 1912, une commission fédérale du Service public faisait une enquête entre autres sujets, sur l'administration du département des Impressions et de la papeterie publique, et au rapport de cette commission est annexé un sous-rapport de MM. Price, Waterhouse et compagnie. (Doc. parlementaire n° 57, 1913).

6. La commission royale chargée de s'euquérir de l'état des archives des ministères publics, et dont on nous a communiqué le rapport préliminaire, a fait une enquête qui, en plusieurs points, s'applique à la question qui fait l'objet de ces remarques.

Les rapports des Etats-Unis, dont il est question plus haut, s'adaptent au problème d'ici, car on constatera que la situation, à Washington, est presque en tous points semblable à l'état de choses qui règne à Ottawa.

Les conclusions de ces rapports canadiens et américains traitent de la question à fond, sont très clairs, et reposent sur des constations d'ordre courant.

I. RÉDUCTION DU COÛT DES PUBLICATIONS.

L'exagération dans le coût des impressions publiques peut se diviser entre les trois chefs suivants:—

1. Coût excessif des travaux d'impression à l'Imprimerie Nationale.

 Volume ou matière excessive des documents, et impression de documents de peu d'importance pour le Parlement ou les départements.

3. Editions trop nombreuses de ces documents.

I. Coût excessif des publications.

Au cours des dernières années, à l'Imprimerie Nationale, on a beaucoup étudié le coût des impressions, et il y a eu amélioration sensible de ce côté. On a mis en pratique les recommendations faites à la suite des enquêtes de 1910 et de 1912, et ceci, joint à certains changements dans le personnel, en même temps qu'à l'emploi de machines modernes inauguré auparavant et maintenu, a certainement porté l'Imprimerie à un degré satisfaisant d'efficacité, si l'on tient compte des inconvénients inhérents à l'administration d'un établissement de l'Etat, ou provenant du plus ou moins d'encombrement qui a longtemps existé dans plusieurs de ses divisions.

Le rendements de l'Imprimerie nationale, par tête de son personnel, soutient avantageusement la comparaison avec celui d'un grand nombre d'imprimeries particulières, et ce résultat serait encore plus apparent s'il était permis à l'imprimerie d'exiger du parlement et des départements les mêmes prix que ceux que l'on alloue aux imprimeries particulières pour les travaux qu'elles exécutent pour le compte de l'Etat. L'Imprimerie n'est autorisée à faire payer par les départements que le coût des salaires, du matériel et quelques frais généraux dans lesquels ne doivent pas être comptés les traitements du service civil, le chauffage, l'éclairage, la force motrice, la dépréciation et l'entretien de l'édifice, de l'outillage et autre équipement à compte capital, non plus que l'intérêt sur la mise de fonds, l'assurance, etc.

Le fonctionnement technique du département des Impressions et de la papeterie publiques, ayant donc été l'objet d'enquêtes spéciales, nous nous abstenons d'entrer dans plus de détails.

2. Volume excessif des documents publics, etc. 3. Editions trop nombreuses des publications.

Si l'on aborde ces deux items au point de vue de la responsabilité à établir pour le volume des documents et leurs éditions trop nombreuses, on peut les étudier concurremment.

On classe les publications en deux groupes principaux:-

(a) Les publications parlementaires que l'on se propose de réunir en dernier lieu et de relier en séries annuelles qu l'on nomme "Documents parlementaires". Tous les rapports annuels des ministères, suivis en plusieurs cas d'appendices, sont compris dans ce groupe.

(b) Les publications départementales proprement dites, lesquelles comprennent toutes les publications qui n'appartiennent pas autrement au premier groupe (rapports techniques, monographies, publications mensuelles, bulletins, ainsi que tous les livres de comptes, formules, etc., requis pour les divers services).

Les remarques que nous faisons ici ne portent que sur les publications du premier de ces groupes.

Naturellement, la copie ou la matière qui fait le sujet des publications se prépare dans les divers ministères.

Chaque ministère (y compris le Parlement) envoie au département des Impressions et de la papeterie publiques les réquisitions ou commandes pour l'impression de ses publications propres.

Toute l'édition d'une publication donnée, destinée à faire partie des documents parlementaires, n'est pas commandée entièrement par un seul ministère. L'édition totale se compose du nombre d'exemplaires commandés séparément par le Parlement, par les ministères et par le bureau de distribution.

L'édition parlementaire ou le nombre d'exemplaires de tout imprimé qui tombe sous la juridiction du comité conjoint des impressions se trouve, en apparence, déterminé par le rapport du comité en date du 1er mai 1912, (encore en vigueur); ce comité a approuvé les listes de distribution qui lui ont été soumises, et depuis cette époque on se sert de ces listes que l'on a cependant modifiées de temps à autre à la suite des événements (décès, déplacements, etc.).

L'édition ou le nombre d'exemplaires destinés aux ministères est déterminé par une réquisition ou une commande émanant de ces ministères eux-mêmes, et ce, en vertu d'un arrêté en Conseil du 16 janvier 1893 qui fixe à 500 le nombre d'exemplaires à imprimer pour être ensuite distribués par eux. Depuis, cet arrêté en Conseil a été modifié à maintes reprises par d'autres décrets, et, annexés au présent mémoire, se trouve une liste de ces amendements.

Le bureau de distribution du département des Impressions et de la papeterie publiques fait ses propres réquisitions en vertu de l'arrêté en Conseil de janvier 1893, qui stipule que "L'Imprimeur du Roi est autorisé à retenir, pour la vente, telle quantité de rapports départementaux, et d'en faire la vente de la manière que le secrétaire d'Etat jugera à propos."

Par conséquent, il semblerait que chaque ministère dût supporter les frais directedes quantités de rapports commandés pour ses propres services. Cependant, selon une coutume singulière et dont je n'ai pu retracer l'origine, les quantités commandées sous l'autorité des arrêtés en Conseil, par les ministères, ne sont pas portées au débit de ces ministères. Ces ministères ne paient proprement que pour les quantités commandées en sus du nombre fixé par le décret de l'Exécutif. Les quantités d'exemplaires commandées par eux sous l'autorité des arrêtés en Conseil (bien qu'imprimés exclusivement pour eux et jusqu'à présent distribués par eux) sont portées au débit du crédit budgétaire voté au département des Impressions et de la papeterie publiques sous le titre d'"Impressions diverses" (Miscellaneous printing).

Les sommes requises sous ce chef des "Impressions diverses" augmentent très rapidement. Dans un tableau annexé à ce rapport, on verra qu'en 1900 le crédit en question n'était que de \$30,000; en 1910-11, il atteignait \$85,000; en 1911-12, on le portait à \$100,000, et, cette année, le crédit initial de \$100,000 a été augmenté de \$50,000 dans le budget supplémentaire.

L'ouverture de ce crédit et de ce compte des "Impressions diverses" avait probablement pour objet de réunir sous un seul chef les frais d'impression des rapports annuels des différents ministères. Toutefois, si l'on part de ce point que l'exagération de la dépense, dans le volume et les éditions, provient directement des réquisitions autorisées des ministères, il semble que l'on pourrait leur faire porter plus directement leur responsabilité propre en les obligeant à inscrire séparément, dans leur budget départemental annuel et à faire voter spécialement, leurs crédits pour les impressions de rapports annuels, au lieu de faire voter par le Parlement une somme globale à tous les ministères sous le chef général d'"Impressions diverses".

Les ministères ne peuvent, à même ce dernier crédit, se servir que de la part que leur allouent les arrêtés en Conseil, mais il semble qu'il n'existe aucune limite définie à l'adoption des décrets de l'Exécutif à ce sujet, et ce crédit "Impressions diverses" semble être devenu un crédit de couverture, qu'on a, à maintes reprises, augmenté et pour lequel il faudra voter davantage à l'avenir.

Examinons maintenant les item 2 et 3 séparément.

Dans le but de faire cesser le gaspillage résultant du format inutile des documents publics, le Comité des Etats-Unis de 1906 faisait les recommandations suivantes qui, à n'en pas douter, peuvent s'appliquer aux publications fédérales:—

- (a) Dans chaque département de l'administration il devrait y avoir un comité consultatif qui aiderait au chef du département au sujet des impressions et des publications.
- (b) Ce comité examinerait la copie préparée pour les rapports afin d'éliminer ce qui est inutile;
- (c) Il verrait à ce que cette copie, avant d'être expédiée à l'imprimerie, et non après, soit rédigée avec soin et définiment.
- (\bar{d}) Il verrait à ce que les statistiques ne soient pas d'une longueur démesurée et qu'elles occupent le moins d'espace possible.
- (e) Il devrait exercer une surveillance spéciale sur les illustrations dispendieuses et inutiles des documents publics.
- (f) Il devrait voir à ce que le même travail ne se fasse pas deux ou plusieurs fois dans les divers départements.

Et le même comité soumettait, entre autres, les instructions suivantes pour la réglementation des publications de toutes catégories:—

(a) Dans la rédaction des rapports annuels, on devrait se borner à un compte rendu concis des travaux exécutés et des dépenses encourues pendant la période sur laquelle porte le rapport, avec des recommandations pour l'avenir, y

compris les projets de travaux à être entrepris.

(b) Les travaux d'érudition, sous forme d'études scientifiques et de dissertations en général, n'ont pas leur raison d'être dans les rapports annuels que l'on imprime actuellement. (Ici, le comité fait observer que les départements sont enclins à faire porter les frais de leurs impressions par d'autres comptes que les crédits qui leur sont votés, ce qui donne plus de force aux observations que nous faisons plus haut au sujet du crédit pour "Impressions diverses").

(c) On devrait éliminer des rapports toute illustration, sauf les cartes et les graphiques indispensables à l'intelligence du texte et les vues des constructions

commencées ou érigées pendant la période que couvre le rapport, etc.

(d) Toute matière écrite ou toute compilation préparée par des personnes ne faisant pas partie du bureau d'où émane le rapport, ainsi que toute biographie ou éloge du personnel ancien ou actuel du bureau, devraient être impitoyablement retranchés.

(e) On ne devrait pas imprimer les rapports de fonctionnaires ne relevant pas directement du chef du département exécutif, mais on peut en inclure

un résumé dans les rapports de leurs chefs, etc., etc.

Les mesures recommandées pour obvier au volume exagéré des documents peuvent en partie s'appliquer avec succès pour faire disparaître le gaspillage occasionné par de

trop considérables éditions.

Il y a fort peu de fonctionnaires qui soient en mesure de nous renseigner à fond et d'une manière autorisée sur le nombre exact d'exemplaires requis, ou dont on a besoin, de chaque publication. Aux diverses commissions du Canada, ainsi que parmi les membres et les fonctionnaires du parlement qui se sont occupés de la question, l'impression générale semble être qu'il se fait un grand gaspillage.

On a affirmé de temps à autre, et on a dit dernièrement, qu'au Parlement un grand nombre d'exemplaires sont refusés par les députés qui ont droit à ces publications. Ces exemplaires s'accumulent dans les magasins du Parlement ou des ministères, pour être

envoyés en dernier lieu chez les regrattiers ou marchands de papier de rebut.

Mais, même en faisant le relevé de tous les documents ainsi accumulés dans les divers ministères, on ne se rendrait qu'incomplètement compte de ce gaspillage, parce qu'un grand nombre de ces publications ont déjà été expédiées chez les regrattiers ou marchands de papier de rebut.

La publication d'éditions trop nombreuses entraîne directement le gaspillage dans la distribution, et les mesures que l'on prendra contre ce gaspillage permettront de contrôler et d'être prémuni contre l'impression d'une quantité inutile de publications,

et vice versa.

Cependant il ne faut pas conclure qu'en diminuant les éditions (nombre d'exemplaires) des publications, on puisse économiser considérablement. Nos officiels ont calculé qu'en diminuant l'édition ou le nombre d'exemplaires de ce que l'on désigne communément sous le nom de Livres bleus, on n'épargnerait au maximum que 25 cents sur chaque unité de 500 pages. Les premiers frais et les plus coûteux de la publication étant ceux de la composition, de la correction des épreuves, de la mise en pages et de la préparation pour la presse, le fait de diminuer ou d'augmenter une édition quelconque ne produira que cette différence de 25 cents par 500 pages. Ce chiffre ne s'applique peut-être pas à tous les cas, mais peut servir comme donnée générale de calcul.

Le fait de retrancher des rapports la matière non indispensable affectera le coût total beaucoup plus sensiblement que la réduction du nombre d'exemplaires à imprimer, sauf dans les cas où il est possible de rogner impitoyablement les tirages excessifs.

II. ELIMINATION DU GASPILLAGE ET RÉDUCTION DES FRAIS DE DISTRIBUTION.

Une foule de personnes, au Sénat et à la Chambre des Communes, ou parmi les membres de ces Chambres, les fonctionnaires des administrations provinciales, les juges, etc., certaines institutions, bibliothèques, établissements d'enseignement, etc., etc., ont droit de recevoir ou reçoivent les publications gouvernementales par l'intermédiaire du Parlement. Tous les ministères distribuent également des exemplaires de leurs propres rapports. Un grand nombre de ces rapports sont reliés dans les documents parlementaires et envoyés de nouveau aux bibliothèques, aux députés, etc., etc. Un fonctionnaire américain, chargé de faire une enquête sur l'itinéraire des documents publics ainsi répandus concurremment (aux Etats-Unis) était en mesure d'écrire, en 1905:-

"Depuis l'organisation de ce bureau, en 1895, 800,000 documents expédiés en double ont été retournés au surintendant des documents par des bibliothèques qui en recevaient plus qu'un exemplaire, et il a dû refuser, faute d'espace pour les loger, plusieurs centaines de mille volumes supplémentaires, qu'on offrait de lui renvoyer."

Et le rapport dont nous extrayons ce passage ajoute:-

"Ces chiffres ne portent que sur la distribution en double faite aux bibliothèques et ne tiennent absolument aucun compte des documents distribués en doubles aux particuliers."

Les méthodes en usage pour la manutention des documents, après l'impression, leur passage successif des mains des emballeurs dans les salles d'expédition, et par les voitures et autres moyens de transport, aux membre du Sénat et de la Chambre des Communes, ou aux ministères, et ensuite des ministères à d'autres services, ou par l'intermédiaire de tous ces expéditeurs, à tous les bureaux de poste et stations de chemins de fer, sont à la fois lentes et dispendieuses. La Commission des Etat-Unis sur l'économie et l'efficacité dans les services publics a calculé que la manutention des publications, de l'Imprimerie de l'Etat aux bureaux de poste et aux stations de chemins de fer de Washington, entraînait chaque année l'énorme dépense de \$327,000.

En partant de ces constatations et d'autres semblables, quelles sont les recommandations faites par ces commissions en vue de faire cesser le gaspillage et de diminuer le frais de la distribution? D'un accord unanime, on recommande la centralisation de

la distribution des publications gouvernementales.

Le rapport de 1911 de la Commission des Etats-Unis fournit à cette question une solution tellement à point et si complète que nous reproduisons ici les conclusions de ce rapport:-

"1. Que la distribution des documents soit centralisée au bureau du surintendant des documents de l'Imprimerie de l'Etat, au lieu de se faire, comme actuellement, par les ministères, établissements et bureaux qui en commandent la publication.

"2. Que chaque ministère ou établissement ne retienne de son organisation actuelle et des moyens dont il dispose pour la distribution des documents, que telle partie nécessaire à la préparation et l'émission des instructions ou listes

pour l'expédition par la poste.

"3. Que l'on cesse de se servir de chevaux et de voitures, ainsi que de leurs conducteurs, pour cette distribution, ainsi que de tout autre outillage servant actuellement au transport des publications de l'Imprimerie de l'Etat aux divers ministères et établissements, et ces derniers au bureau de poste, et du bureau de poste à la gare Union.

"4. Que cette partie du personnel des divers ministères et établissements indépendants actuellement occupée à adresser, envelopper, à cacheter ou à toute autre manutention des publications pour la distribution, soit, au besoin, transférée des ministères et des établissements où ils sont employés actuellement au bureau du surintendant des documents de l'Imprimerie de l'Etat.

"5. Que, si la chose est nécessaire pour le transport direct des publications de l'Imprimerie de l'Etat à la gare Union, on établisse un bureau de poste spécial dans les salles d'expédition des documents ou à sa portée, afin de régler le travail suivant les exigences du service postal.

Quelles mesures législatives faudrait-il adopter à Ottawa pour autoriser la centralisation de la distribution des documents publics? Probablement aucune.

Il importe de noter ici ce que dit l'arrêté en Conseil de 1893 au sujet de la distribution, et d'en faire la comparaison avec la Loi concernant les impressions et la papeterie publiques:—

"Dans un rapport du ministre des Finances, en date du 16 janvier 1893,

le ministre constate que le nombre d'exemplaires requis pour la distribution parlementaire à l'intérieur et à l'extérieur, est de 1,800 chacun, pour la plupart des rapports ministériels, et de 2,500 chacun, pour cinq des plus importants. La quantité commandée par les divers ministères pour leur propre distribution varie de 350 à 10,000, comme on le verra par la liste annexée. De l'avis du ministre, il serait à souhaiter que les divers ministères apportassent plus d'uniformité et d'économie dans leurs commandes, qui devraient être basées strictement sur les seules exigences de la distribution officielle nécessaire de chaque ministère. Le ministre recommande par conséquent que chaque ministère soit autorisé à commander, selon sa propre discrétion, pour sa propre distribution, une quantité d'exemplaires de ses rapports ne devant pas dépasser un maximum de 500 exemplaires de chaque rapport et que l'Imprimeur du Roi soit autorisé à réserver pour la vente tel nombre de rapports ministériels et de les mettre en vente de telle manière, que le secrétaire d'Etat jugera à propos d'édicted."

Maintenant la Loi concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques, se lit comme suit, chap. 80, S.R.C.:—

"(b) L'achat et la distribution de tout le papier, des livres, et autres articles de papeterie de toute espèce, sauf les livres requis pour la bibliothèque du Parlement, etc.

Art. 22, par. 2. Le surintendant de la papeterie est aussi chargé de la vente de toutes les publications officielles du parlement et du gouvernement du Canada, qui sont mises en vente, et de la distribution de tous les documents publics et pièces officielles aux fonctionnaires et autres personnes qui ont le droit de les recevoir gratuitement."

Aux termes de cette loi, il semble que si l'arrêté en Conseil de 1893 et ceux qui le modifient sont valables quant au nombre d'exemplaires à imprimer, on ne saurait les considérer comme établissant légalement un droit à la distribution des publications par les ministères selon la pratique suivie actuellement, ou comme la justifiant.

L'attention n'est attirée sur cet étrange état de choses que dans le but de faire observer que si l'on doit considérer et recommander la centralisation de la distribution comme étant le meilleur et véritable remède pour faire cesser le gaspillage des publications imprimées, et le moyen le plus sûr de diminuer les frais de distribution, il n'est pas besoin de nouvelles mesures législatives pour mettre en pratique la centralisation. Il y est déjà pourvu, et jamais, à aucune époque, depuis la création du département des Impressions et de la Papeterie publiques, il n'a été dans l'esprit de nos lois de faire faire la distribution par les ministères.

En ajoutant sa recommandation à l'étude favorable par le congrès du rapport de ce comité, le président des Etats-Unis y ajoutait également cette explication:—

"Le projet (de centraliser la distribution) n'implique aucun changement dans l'autorité qui détermine le choix des personnes auxquelles on doit expédier les documents, mais exige seulement que le travail physique qui consiste à envelopper, adresser et mettre à la poste les documents sera exécuté à un seul endroit, celui même de leur production."

Respectueusement soumis.

J. de L. TACHE, Imprimeur du Roi.

OTTAWA, 20 mars 1915.

ARRETES EN CONSEIL MODIFIANT L'ARRETE DU 16 JANVIER 1893.

Rapports.		Date.		Modifiant le nombre d'exemplaires destinés à la distribution gratuite par les départe- ments, à	
Rapports des assurances				Variable.	
Auditeur général			1896	2,000	
Commerce		nov.	1912	Portant les diverses parties de 750 à 2,000	
Douanes			1913	835	
Pêcheries	16	sept.	1912	1,000	
Commission des chemins de fer			1913	2,000	
Fermes expérimentales	24	sept.	1913	Donnant carte blanche au directeur; en 1914 73,000; en 1915, au-delà de 100,000.	
Chemins de fer et canaux	23	déc.	1913	Diverses parties, de 600 à 1,800.	
Revenu de l'Intérieur, partie II	13	fév.	1914	750	
Marine	16	fév.	1914	750	
Stations biologiques	20	fév.	1914	- 1,000	
Arpentage de la Rivière-Rouge	25	fév.	1914	1,000	
Forces hydr. du Manitoba	25	fév.	1914	6,500 brochés et 500 en toile.	
Forces hydr. de la riv. Winnipeg	25	ſév.	1914	· · · · · ·	
Rivière-à-l'Arc	25	fév.	1914	"	
Forces hydr. de l'Alberta	25	fév.	1914	"	
Levés hydrographiques du Manitoba					
et de la CB	15	mars	1914	2,000 brochés et 500 en toile.	
Jaugeage des cours d'eau		er août		3,500	

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la question,— Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

Et sur l'amendement à icelle:—Que tous les mots après le mot "Que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:—" depuis longtemps la Grande-Bretagne a eu constamment pour politique, lorsqu'un pays passait, par traité ou autrement, sous la souveraineté de la Couronne, de respecter la religion, les usages et la langue de ses habitants ainsi devenus sujets britanniques;

"Que les sujets de Sa Majesté d'origine française dans la province de l'Ontario se plaignent de ce que, par suite d'une législation récente, ils ont été, dans une large mesure, privés du privilège d'enseigner le français à leurs enfants, privilège dont euxmêmes et leurs pères ont toujours joui depuis que le Canada est passé sous la souveraineté de la Couronne britannique.

"Que, surtout à cette époque de sacrifices et d'anxiétés universels, alors que toutes les énergies devraient concourir au succès de nos armes, cette Chambre, tout en reconnaissant pleinement le principe des droits des provinces et la nécessité qu'il y a pour chaque enfant de recevoir une éducation anglaise complète, représente respectueusement à l'assemblée législative qu'il serait judicieux de démontrer qu'il ne doit pas être porté atteinte au privilège que les enfants d'origine française ont de recevoir leur instruction dans leur langue maternelle."

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué à siéger après minuit;

VENDREDI, 12 mai 1916.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Achim,	Delisle,	Lapointe	Nesbitt,
Barrette,	Demers,	(Montreal, St-Jacques	Pacaud,
Bellemare,	Devlin,	Laurier (Sir Wilfrid)	, Papineau,
Boivin,	Ethier,	Lemieux,	Paquet,
Boulay,	Fortier,	Loggie,	Pardee,
Bourassa,	Gauthier	Macdonald;	Proulx,
Boyer,	(St-Hyacinthe),	Maclean (Halifax),	Pugsley,
Brouillard,	Gauvreau,	McCoig,	Rainville,
Bureau,	German,	McCrea,	Robb,
Cardin,	Graham,	McKenzie,	Ross,
Carvell,	Kay,	Marcil (Bonaventure)	,Séguin,
Champagne,	Lachance,	Marcile (Bagot),	Sinclair,
Charlton,	Lafortune,	Martin	Tobin,
Chisholm	Lamarche,	(Montréal, Ste-Marie)	Turgeon,
(Antigonish),	Lanctôt,	Michaud,	Verville,
Chisholm	Lapointe	Mondou,	Wilson (Laval)-60.
(Inverness),	(Kamouraska),		

CONTRE:

Messieurs

Ames (Sir Herbert),	Cruise,	Lewis,	Rogers,
Armstrong (Lambton	Currie,	Macdonell,	Schaffner,
Armstrong (York, O.	Davidson,	Maclean (York, O.),	Scott,
Arthurs,	Descarries,	MacNutt,	Sexsmith.
Ball,	Doherty,	McCraney,	Smith,
Barnard,	Donaldson,	McCurdy,	Smyth,
Bennett (Calgary),	Douglas,	McLean	Steele.
Bennett (Simcoe),	Edwards,	(Queen's, IPE.),	Stevens,
Best,	Elliot,	Marshall,	Stewart (Hamilton),
Blain,	Fisher,	Meighen,	Sutherland,
Blondin,	Forget (Sir Rodolphe)	Merner,	Stewart (Lunenburg),
Borden (Sir Robert)	Foster (Sir George),	Middlebro,	Thoburn,
Bowman,	Fowler,	Morphy,	Thompson (Yukon),
Boys,	Fripp,	Morris,	Thomson
Brabazen,	Girard,	Morrison,	(Qu'Appelle),
Broder,	Glass,	Munson,	Truax,
Buchanan,	Gray,	Nicholson,	Turriff,
Burnham,	Green,	Nickle,	Walker,
Casgrain,	Hanna,	Northrup,	Wallace,
Chabot,	Hartt,	Oliver,	Warnock,
Clark (Bruce),	Hazen,	Patenaude,	Webster,
Clark (Red Deer),	Henderson,	Paul,	Weichel,
			e distant

Clarke (Wellington		Porter,	White (Sir Thomas),
Clements, Cockshutt,	Kemp, Knowles,	Reid, Rhodes.	White (Renfrew), Wilcox.
Cromwell,	Lalor,	Robidoux,	Wilson (Wentworth).
Crothers,	L'Espérance,	Roche,	Wright—107.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement, savoir:-

Bill (No 94) intitulé: "Loi ayant pour objet de pourvoir au paiement de primes sur le zinc provenant des minerais de zinc tirés des mines du Canada"; et

Bill (No 97) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la Défense militaire et navale".

Aussi, le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits par la Chambre des Communes aux amendements faits par le Sénat au bill suivant, savoir:-

Bill (No 31) intitulé: "Loi constituant en corporation The Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists".

Aussi, le Sénat a adopté le bill suivant pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:-

Bill N 2 (No 103) intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Craig".

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat auquel a été soumis le bill en instance de divorce ci-haut mentionné, avec prières qu'elle soit retourné au Sénat.

Avec le consentement de la Chambre,

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel se lit comme suit:-

En conformité de l'article 3 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills

privés a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son quinzième rapport:-

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant du Sénat, et constate que les exigences de la règle 91, concernant la publication des avis, etc., ont été remplies au sujet du dit bill, savoir:-

Bill N 2 (No 103) intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Craig". Avec le consentement de la Chambre,

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, que le bill N 2 (No 103) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Craig" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures et dix minutes vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures p.m.

Vendredi, 12 mai 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 avril 1916,—Copie de toute enquête, lettres, correspondance quelconque au sujet de la destitution de J. B. Deschênes et de Thomas Bernier, employés sur l'Intercolonial, à la Rivière-du-Loup. (Document de la session, No 292.)

Sir Robert Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 avril 1916,—Relevé contenant la liste des déchiffreurs de dépêches et de censeurs employés à Halifax depuis le début de la guerre, avec noms, dates de nomination, somme totale payée, noms des personnes qui ont recommandé ces employés, et l'occupation antérieure de chacun d'eux. (Document de la session, No 293.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 mars 1916,—Etat indiquant si le ministère de la Milice et de la Défense a actuellement une liste des compagnies, firmes ou personnes résidant à Halifax, N.-E., auxquelles sont demandées des soumissions pour fournitures de guerre pour le dit ministère ou la commission des achats de guerre; et dans ce cas, quels sont les noms de ces compagnies, firmes ou personnes; si pendant l'année civile 1915, des soumissions publiques ont été demandées pour des fournitures de guerre à Halifax; et dans ce cas, quelle était la nature des fournitures pour lesquelles des soumissions ont été demandées, à qui ont été adjugés les contrats, et à quels prix pour les diverses fournitures spécifiées. (Document de la session, No 294.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides. Et la Chambre continuant de siéger en comité,

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill M 2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Isabella Kenny".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill N 2 (No 103) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomes Craig".

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit millions de dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—compagnie de chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique—prêt ne devant pas dépasser la somme de \$8,000,000, remboursable à la demande avec intérêt payable tous les six mois au taux de six pour cent (6%) par année; prêt qui servira à défrayer les dépenses encourues ou à faire face aux dettes contractées en payant l'intérêt sur les garanties de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, à combler le déficit de l'exploitation du chemin de fer et à l'achat du matériel roulant; le dit prêt devant être garanti par une hypothèque sur l'entreprise de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique rédigée dans les termes et contenant les conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil. La disposition du dit prêt devant être sujette à la direction du Gouverneur en conseil, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917,

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Arts et Agriculture:—pour le développement de l'industrie du bétail, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Gazette du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat:—réparations et réfection, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat:—installations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la distribution des documents parlementaires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vint mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des impressions diverses, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses occasionnées par la Loi de *Tempérance du Canada*, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses sous la Loi de Naturalisation, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent quatre vingt-sept dollars et cinquante-six sous soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Chambre des Communes—permutation de B. W. Sherwood à la deuxième division, subdivision A, au titre de sous-comptable de la Chambre des Communes, du 1er janvier 1916, au taux de \$1,750 par année, \$437.50; Sergent-d'armes—allocation à L. C. Panet, comme sous-sergent-d'armes, \$250; dépenses casuelles—papeterie, crédit supplémentaire, \$10,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—frais de voyage de sir Charles Fitzpatrick assistant aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—au juge en chef de la cour suprême du Canada, pour couvrir les frais de voyages et autres dépenses que lui occasionnent ses fonctions de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les archives publiques, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à la suppression de la traite des blanches, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation à M. W. J. Stewart, chef hydrographe, pour services rendus, par décret du conseil, 19 octobre 1912, relativement aux questions étudiées par la *International Joint Commission*, durant les années 1915-1916, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour des sommes requises pour couvrir les dépenses de la Commission technique nommée pour étudier les questions relevant du niveau du lac des Bois, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour le traitement de S. Leliève, secrétaire particulier du président du Sénat, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le traitement du secrétaire particulier A. Hinks, \$600, et services d'expéditionnaire pour l'hon. J. A. Lougheed, membre du cabinet, et leader du Sénat, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le traitement du secrétaire particulier de sir George Perley, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions trois cent soixante et douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Douanes:—appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris des suppléments aux fonctionnaires pour travaux de surcroît, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$2,872,000; appointements et frais de voyages des inspecteurs des ports et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes, \$268,000; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messagerie sur les échantillons, papeterie et formules, frais de justice, primes sur cautionnements et uniforme des employés des douanes, \$144,000; pour l'achat de nouveaux croiseurs du revenu et frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif, \$80,000; somme à verser au ministre de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret et auquel il doit en être rendu compte, \$8,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la falsification des substances alimentaires, etc.:—falsification des substances alimentaires et mise à exécution de la loi concernant les engrais, les marques frauduleuses et les produits alimentaires du commerce, \$28,000; médicaments dits "Proprietary" ou brevetés, \$1,600; ministère du Revenu de l'Intérieur—menues dépenses, \$400; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—ministère de la Justice—dépense casuelle—service de commis—crédit supplémentaire, \$1,000; impressions et papeterie—crédit supplémentaire, \$5,000; divers—crédit supplémentaire, \$2,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur—pour la promotion de la deuxième division, subdivision B, à la deuxième division, subdivision A, de cinq analystes, à partir du 1er avril 1915, \$1,500; dépense casuelle—service de commis et frais de voyage—crédit supplémentaire, \$2,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Justice:—cour Suprême du Canada—dépenses

casuelles et déboursés, émoluments des fonctionnaires, etc.,—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—dépenses en vertu de la *Loi de tempérance du Canada*—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le remboursement au crédit "Dépenses imprévues", à raison d'avances faites à mêmes ce crédit pour défrayer les dépenses de la Commission d'économie et de développement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Accise:—service préventif—crédit supplémentaire—allocation provisoire n'excédant pas \$150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et dans les provinces à l'ouest d'icelle, dont les salaires provenant d'un service gouvernemental quelconque n'excédant pas \$2,500 par année—crédit supplémentaire, \$1,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Poids et Mesures, inspection des usines à gaz et à énergie électrique:—allocation provisoire n'excédant pas \$150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et dans les provinces à l'ouest d'icelui, dont les salaires provenant d'un service gouvernemental quelconque n'excédant pas \$2,500 par année—crédit supplémentaire, \$1,000; loyer, combustible, dépenses de voyage, papeterie, etc., pour inspection d'usines à gaz et à énergie électrique, et pour l'achat et la réparation des instruments—crédit supplémentaire, \$20,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:-

Bill (No 90) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada"; et

Bill (No 98) intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider à la construction de certaines lignes de chemins de fer de la Saint John and Quebec Railway Company, et de confirmer une convention entre la compagnie et les gouvernement du Canada et du Nouveau-Brunswick".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 66) intitulé: "Loi pour aider à la législation provinciale prohibant ou restreignant la vente ou l'usage des boissons énivrantes; et

Bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la Loi des petites créances relatives aux chemins de fer de l'Etat".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Samedi, 13 mai 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Schaffner, Résolu, que cette Chambre coucoure dans le second rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

M. Currie propose, secondé par M. Schaffner,—Que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

Et un débat s'ensuivant;

La dite motion, du consentement de la Chambre est retirée.

L'ordre étant lu pour la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au Bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la Loi des petites créances relatives aux chemins de fer de l'Etat";

M. Reid propose, secondé par M. Roche,—Que cette Chambre n'agréé pas le dit amendement pour les raisons suivantes:—

"Que les parties ayant des réclamations légales contre la Couronne en rapport avec le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard ont actuellement leur recours devant les tribunaux, et il n'est pas dans l'intérêt public que le dit bill ait un effet rétroactif".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, qu'une message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'acquiesce pas leur amendement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

Sir Thomas White propose, secondé par M. Roche,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. McKenzie propose, comme amendement, secondé par M. Carvell,—Que tous les mots après "Que" dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants:
—"il ressort, de pièces officielles déposées sur la Table de cette Chambre, que depuis le commencement de la guerre, le ministre de la Milice a, illégalement et sans en avoir le pouvoir et l'autorité, vendu une quantité de cartouches exédant le chiffre de trois millions à J. Wesley Allison qui se donnait comme l'agent de Vickers, Maxim Limited, au prix de vingt piastres par mille cartouches.

"Que la quantité qui devait, en premier lieu, être vendue s'élevait à cinq millions

de cartouches, et que plus de trois millions ont été, de fait, livrées.

Qu'il soit maintenant Résolu,—Que le fait de se départir d'une partie de sa réserve de munitions gardées par le gouvernement pour les fins exclusives de la guerre, et que la vente de ces munitions à tout autre que les autorités impériales, constituait un danger sérieux pour le pays et une offence qui était aggravée par le fait qu'il y a fortement raison de croire que les dites munitions ont été subséquemment vendues aux autorités britanniques à un prix bien plus élevé.

"Que la commission émise le 3 avril à Sir William Meredith et à Son Honneur le juge Duff à l'effet de s'enquérir de certains contrats du comité des obus, leur donne aussi pouvoir d'étendre l'enquête à la vente des cartouches au dit J. Wesley Allison de même qu'à la manière dont il en a disposé; et que, pour les fins de la dite enquête, les dits pouvoirs et autorités dont la dite commission est actuellement revêtue, soient prolongés et étendus autant qu'il peut être nécessaire."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour

Messieurs

Chisholm, (Antigonish), Copp, Fortier, Knowles	Laurier (Sir Wilfrid) Lemieux, Macdonald, Maclean (Halifax),	, Nesbitt, Oliver, Proulx, Pugsley,	Sinclair, Turgeon, Turriff, Warnock-17.
Knowles,	McKenzie.		

CONTRE:

Messieurs

Ball, Barnard,	Currie, Davidson,	McLean (Queens, IPE.),	Schaffner, Scott,
Bennett (Simcoe),	Donaldson,	Marshall,	Sexsmith.
Best,	Fisher,	Meighen,	Stewart
Blain,	Fripp,	Merner,	(Lunenburg).
Borden, (Sir Robert),	Gray,	Morphy,	Sutherland.
Boyce,	Hazen,	Rhodes,	Walker.
Boys,	Henderson,	Robidoux.	Wallace.
Casgrain,	Jameson,	Roche,	White (Sir Thomas),
Clark (Bruce),	Macdonell.	Rogers,	Wright-40.
Clements,	McCurdy,		

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à deux heures p.m.

Lundi, 15 mai 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis des vacances suivantes survenues dans la représentation de la Chambre des Communes:

Puissance du Canada Savoir:

CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Nous soussignés vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, par suite du décès de Bowman Brown Law, son représentant actuel.

Donné sous nos seing et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce onzième jour de mai, 1916.

J. H. SINCLAIR, [L.S.]

Député pour le district électoral de Guysborough.

A. W. CHISHOLM, [L.S.]
Député pour le district électoral de Inverness.

Puissance du Canada Savoir:

CHAMBRE DES COMMUNES,

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Je, Joseph Octave Lavallée, membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Bellechasse, résigne présentement mon siège à la dite Chambre des Communes, pour le district électoral susdit.

Donné sous mes seing et sceau, en la Chambre des Communes, le 12 mai 1916.

J. O. LAVALLEE, M.P. [L.S.]

Témoins:-

J. L. LEDUC, W. J. E. GHAGNON.

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapports des ingénieurs au sujet du chemin de fer Lotbinière et Mégantic; le chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, entre Québec et le Cap-Tourmente,—le chemin de fer Québec et Saguenay entre le Cap-Tourmente et Nairn-Falls, près de la Malbaie. (Document de la Session, No 295).

M. Steele, pour M. Sharpe, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:-

Votre comité a étudié les bills suivants et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir :-

Bill M2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Isabella

Bill N 2 (No 103) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Craig".

M. Blain, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le onzième rapport de ce comité, qui se lit comme suit:-

Les promoteurs du bill C 2 (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Manitoba-Ontario Railway Company", ayant signifié leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure durant la présente session du Parlement, votre comité recommande que le dit bill soit retiré et que les honoraires versés soient remboursés.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Stewart (Hamilton),

Ordonné, que le bill C 2 (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation The Manitoba Ontario Railway", soit retiré et les honoraires remboursés, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Lanctôt, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Relevé faisant connaître, par ministère, les noms de tous les fonctionnaires civils qui ont obtenu congé d'absence en sus du congé statutaire, au cours de chacune des années de la période 1912-1915, inclusivement; la durée de chacun de ces congés et les raisons pour lesquelles ils ont été accordés.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Lanctôt, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, Liste des employés civils promus de la division 3-B à 3-A 1912-13, 13-14, 14-15, spécifiant à quel département attachés, et le salaire de chacun à la date de la promotion.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

Sir Thomas White propose, secondé par M. Casgrain,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze million de dollars—imputable sur le revenu-soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:-compagnie de chemin de fer Canadian Northern-prêt ne devant pas dépasser la somme de \$15,000,000, remboursable à demande, avec intérêt payable tous les six mois au taux de six pour cent (6%) par année; prêt qui servira à défrayer les dépenses encourues ou à faire face aux dettes contractées en payant l'intérêt sur les garanties des compagnies comprises dans le réseau du chemin de fer Canadian-Northern ayant droit de priorité sur les valeurs garanties autorisées par le chapitre 20 des Statuts de 1914, et sur les versements du principal des garanties d'équipement et sur la construction; la totalité du dit prêt devant être garantie par une hypothèque sur l'entreprise de la Compagnie du chemin de fer Canadian-Northern, et toute partie du dit prêt qui sera appliqué au bénéfice de toute compagnie comprise dans le réseau du chemin de fer Canadian-Northern devra être en plus garantie par une hypothèque sur l'entreprise de cette compagnie, les dites hypothèques devant être rédigées dans les termes et renfermer les conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil. La disposition du dit prêt devant être sujette à la direction du Gouverneur en conseil, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire enquête et rapport sur la situation des chemins de fer au

Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais d'une vérification ininterrompue pour le compte du gouvernement du Canada, à partir du premier mai 1916, des revenus et déboursés des réseaux de chemins de fer Canadian-Northern et Grand-Tronc-Pacifique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:— Bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la Cour de l'Echiquier".

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 101) autorisant l'acquisition de lignes de chemins de fer entre la cité de Québec et Nairn-Falls et entre Lyster et Saint-Jean des Chaillons.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie des témoignages entendus devant la Commission royale nommée aux fins de tenir une enquête sur l'origine du feu qui a détruit l'édifice central du Parlement, à Ottawa, le jeudi, 3 février 1916. (Document de la Session, No 72a).

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mardi, 16 mai 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie du rapport de la Commission royale nommée aux fins de tenir une enquête sur l'origine du feu qui a détruit l'édifice central du Parlement, à Ottawa, le jeudi, 3 février 1916. (Document de la Session, No 72a).

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance se rapportant à l'offre de vente au gouvernement du Canada des chemins de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, Québec et Saguenay, et Lotbinière et Mégantic. (Document de la Session, No 295a).

Aussi,-Statistiques des Télégraphes du Canada pour l'année terminée le 30 juin

1915. (Document de la Session, No 20p).

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 101) autorisant l'acquisition des lignes du chemin de fer entre la cité de Québec et Nairn-Falls et entre Lyster et Saint-Jean des Chaillons.

Et la Chambre continuant à siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

.M. Lewis propose, secondé par M. Stewart (Lunenburg),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill M 2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Isabella Kenny".

Bill N 2 (No 103) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Craig"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Lewis, secondé par M. Stewart (Lunenburg).

Ordonné, que le bill N 2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Isabella Kenny", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. MacNutt, secondé par M. Turriff,

Ordonné, que le bill N 2 (No 103) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Craig" soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Lewis, secondé par M. Stewart (Lunenburg),

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat auquel ont été soumis les deux bills en instance de divorce ci-haut mentionnés.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Le comité général reprend alors ses délibérations sur le bill (No 101) autorisant l'acquisition de lignes du chemin de fer entre la cité de Québec et Nairn-Falls et entre Lyster et Saint-Jean des Chaillons et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill tel qu'amendé, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède à la prise en considération du bill.

M. Reid propose, secondé par M. Casgrain,—Que le bill soit maintenant lu la

Sir Wilfrid Laurier propose, en amendement, secondé par M. Pugsley,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec mandat et pouvoir de le modifier en prescrivant que "tout contrat fait par le gouvernement sous le régime de la présente loi ne sera valide et obligatoire qu'en autant qu'il aura été soumis au Parlement et ratifié par lui".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et elle est réso-

lue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill suivant sans amendement, savoir:-

Bill (No 8) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company".

Aussi, le Sénat n'insiste pas sur son amendement au bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la Loi des petites créances relatives aux chemins de fer de l'Etat" que la Chambre n'a pas agréé.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu:

M. Reid, pour Sir Thomas White, propose, secondé par M. Casgrain,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant:

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger après minuit;

MERCREDI, 17 mai 1916.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—département des Impressions et de la papeterie —pour la nomination de Frederick Cook, assistant imprimeur du Roi et contrôleur de la papeterie, à un salaire de \$4,000 par année, à partir du 1er juillet 1915, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation:—en général—dépenses casuelles —au sujet de la liste électorale—crédit supplémentaire, \$25,000; liste électorale provinciale—crédit supplémentaire, \$3,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique:—ministère des Mines—publication des rapports, traduction des rapports en français, achat de livres, papeterie, laboratoires chimiques, appareils, instruments, dépenses imprévues, aide additionnel—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—ministère de la Justice, y compris la division des pénitenciers—pour pourvoir à l'emploi d'un commis dans la 2me division, subdivision A, \$1,600; pour la nomination de W. J. Wright comme commis dans la 2me division, subdivision B, \$1,100; pour l'emploi d'un commis dans la 3me division, subdivision B, \$500; cour Suprême du Canada—pour un commis de la 2me division, subdivision B, \$800, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur—pour sept emplois de commis dans la 2me division subdivision B, \$5.600; division de l'électricité—pour un transfert du service extérieur à la 2me division, subdivision B, \$1,500; division des Poids et Mesures—pour un transfert du service extérieur à la 3me division, subdivision A, \$1,200; pour trois messagers supplémentaires, \$1,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—pour six emplois de commis dans la 3me division, subdivision B, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cent quatre-vingt huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour les bureaux du Haut Commissaires, Londres:—traitement d'un commis, 1re division, subdivision B, \$2,100; dépenses casuelles—loyer et assurances du bureau; taxe sur le revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et la somme de \$2,000 exigée pour les dépenses casuelles (eau, lumière, feu, voitures, chemins de fer) du Haut Commissaire, y compris l'impôt sur le revenu sur les appointements du Haut Commissaire—crédit supplémentaire, \$1,588; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division des Affaires extérieures:—trois commis, 3me division, subdivision B: 2 à \$600, 1 à \$500, pour l'exrcice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent douze dollars et soixante cents soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—frais de déplacement des juges exerçant leurs fonctions de juges du district de la Rivière-La-Pluie, du 28 juillet 1915 au 13 avril 1916, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif:—Sénat—paiement d'une indemnité sessionnelle entière à un sénateur—jours perdus par une absence provenant d'une maladie, au cours de la session actuelle—nonobstant toute disposition contraire dans le chapitre 10 des Statuts Refondus du Canada, Loi concernant le Sénat et la Chambre des Com-

munes, ou toute modification de cette loi—paiement à faire selon le bon plaisir du conseil de la Trésorerie, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement:—pour payer le coût de la réparation et de la reliure des livres endommagés par l'incendie des édifices du parlement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses générales:—listes électorales provinciales—crédit supplé-

mentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Arts et Agriculture:—pour faire une campagne d'annonce en faveur de la "production et de l'épargne" dans la presse et pour tenir des assemblées à ce sujet, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—distribution des documents parlementaires, y compris les frais des salaires et des dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'exercice se

terminant le 31 mars 1917.

- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—service de prévention—dépenses imprévues—crédit supplémentaire, \$2,000; allocation provisoire de pas plus de \$150 aux fonctionnaires dans le Manitoba et dans les provinces à l'ouest de Manitoba, etc,—crédit supplémentaire, \$1,000; pour permettre au ministère de fournir l'alcool méthylique aux manufactures, dont le coût, etc.,—crédit supplémentaire, \$20,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures, inspection du gaz et de la lumière électrique:—loyer, combustible, dépenses de voyage, papeterie, etc., pour poids et mesures, y compris une somme pour l'achat de mesures-étalon du système métrique, salaires et autres dépenses des inspecteurs—crédit supplémentaire, \$10,000; loyer, combustible, frais de voyage, papeterie, etc., pour l'inspection du gaz et de l'électricité, et pour acheter et réparer les instruments—crédit supplémentaire, \$5,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la falsification des substances alimentaires, etc.:—falsification des aliments, et application de la loi relative aux engrais, aux marques de commerce frauduleuses, etc.—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général revêtu de la signature de Son Altesse et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts) et il est comme suit:—

ARTHUR.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expi-

rant le 31 mars 1917, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (Document de la Session, No 5b).

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, 13 mai 1916.

Sur motion de Sir Thomas White, secondé par M. Reid, Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire additionnel soient référés au comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-cinq minutes mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures p.m.

Mercredi, 17 mai 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Statistique des canaux pour la saison de navigation 1915. (Document de la session, No 20a.)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 1er mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, décrets du conseil, etc., se rapportant au transfert par le gouvernement de l'Ontario au gouvernement fédéral des droits appartenant au premier de ces gouvernements dans et sur les lacs, barrages, etc., à proximité ou formant partie du réseau des voies fluviales de la Trent. (Document de la session, No 296.)

Sir George Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre en date du 1er mai 1916,—Copie de tous papiers, télégrammes, lettres et autres documents concernant la décision prise à l'effet d'ériger un élévateur à Calgary, Alta. (Document de la session, No 297.)

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

Sir Thomas White propose, secondé par M. Casgrain,—Que M. l'Orateur quitte mainténant le fauuteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif:-Chambre des Communes—paiement d'une indemnité sessionnelle entière à des députés de la Chambre des Communes-jours perdus par absence provenant de maladie ou de fonctions publiques au cours de la présente session, y compris une somme de \$2,500 à l'honorable H. S. Béland, prisonnier de guerre en Allemagne, nonobstant toute disposition contraire du chapitre 10 des Statuts Refondus, Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, ou toute modification de cette loi-paiement à faire selon le bon plaisir du Conseil de la Trésorerie, \$34,500; allocation de commisération à Mme. Laplante, veuve de J.-B. R. Laplante, qui perdit la vie dans l'exercice de ses fonctions au cours de l'incendie qui détruisit les édifices du Parlement, les 3 et 4 février 1916, \$5,000; allocations de commisération de \$2,000 à chacune des familles d'Alphonse Desjardins, aîné, Alphonse Desjardins, jeune, et Randolph Fanning, qui perdirent la vie dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'incendie qui détruisit les édifices du Parlement les 3 et 4 février 1916-paiement à faire selon le bon plaisir du Conseil de la Trésorerie, \$6,000; nomination de H. Crossley Sherwood à la 2me division, subdivision, A, au titre de sous-greffier des Ordres et Archives de la Chambre des Communes, \$1,600; pour payer la différence entre \$2,800, le salaire de M. Arthur Beauchesne, B.A., C.R., lors de sa nomination comme greffier adjoint de la Chambre des Communes, et \$3,100, le salaire auquel il aurait droit au 1er juillet 1916, s'il était resté au ministère de la Justice, \$275; traduction française (spéciale)—crédit supplémentaire, \$1,000; sergent d'armes:—montant requis pour réparer les pertes causées par l'incendie du 3 février 1916 au restaurant commun du parlement, \$5,000; pour payer une allocation à L. C. Panet comme sous-sergent d'armes, \$500; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre millions de dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—somme qui sera payée pour l'acquisition, sous l'autorité d'un statut passé au cours de la présente session, du chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, du chemin de fer Québec et Saguenay et du chemin de fer Lotbinière et Mégantic, leur équipement, dépendances et propriété, ainsi que pour le coût de l'achèvement, de l'équipement et de l'exploitation de ces chemins de fer—les frais d'exploitation étant imputables sur le revenu, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

- M. Rhodes fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille huit cent soixante ct quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif:-Chambre des Communes—paiement d'une indemnité sessionnelle entière à des députés de la Chambre des Communes—jours perdus par absence provenant de maladie ou de fonctions publiques au cours de la présente session, y compris une somme de \$2,500 à l'honorable H. S. Béland, prisonnier de guerre en Allemagne, nonobstant toute disposition contraire du chapitre 10 des Statuts Refondus, Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, ou toute modification de cette loi-paiement à faire selon le bon plaisir du Conseil de la Trésorerie, \$34,500; allocation de commisération à Mme Laplante, veuve de J.-B. R. Laplante, qui perdit la vie dans l'exercice de ses fonctions au cours de l'incendie qui détruisit les édifices du Parlement, les 3 et 4 février 1916, \$5,000; allocations de commisération de \$2,000 à chacune des familles d'Alphonse Desjardins. aîné, Alphonse Desjardins, jeune, et Randolph Fanning, qui perdirent la vie dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'incendie qui détruisit les édifices du Parlement les 3 et 4 février 1916-paiement à faire selon le bon plaisir du Conseil de la Trésorerie, \$6,000; nomination de H. Crossley Sherwood à la 2me division, subdivision A, au titre de sous-greffier des Ordres et Archives de la Chambre des Communes. \$1,600; pour payer la différence entre \$2,800, le salaire de M. Arthur Beauchesne, B.A., C.R., lors de sa nomination comme greffier adjoint de la Chambre des Communes, et \$3,100, le salaire auquel il aurait droit au 1er juillet 1916, s'il était resté au ministère de la Justice, \$275; traduction française (spéciale)—crédit supplémentaire, \$1,000; sergent d'armes:-montant requis pour réparer les pertes causées par l'incendie du 3 février 1916 au restaurant commun du parlement, \$5,000; pour payer une allocation à L. C. Panet comme sous-sergent d'armes, \$500; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre millions de dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—somme qui sera payée pour l'acquisition, sous l'autorité d'un statut passé au cours de la présente session, du chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, du chemin de fer Qué-

bec et Saguenay et du chemin de fer Lotbinière et Mégantic, leur équipement, dépendances et propriété, ainsi que pour le coût de l'achèvement, de l'équipement et de l'exploitation de ces chemins de fer—les frais d'exploitation étant imputables sur le revenu, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. Rhodes informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:-

Bill (No 24) intitulé: "Loi concernant la Toronto, Niagara and Western Railway Company".

Bill (No 67) intitulé: "Loi relative à la Réserve de Sauvages de St-Peter".

Aussi, le Sénat informe cette Chambre que le quatrième rapport du comité permanent des Débats du Sénat a été adopté, nommant au poste de rédacteur des Débats du Sénat M. Albert Horton, actuellement rédacteur des Débats de la Chambre des Communes, et prie la Chambre des Communes de consentir au transfert du dit M. Horton conformément aux dispositions de la Loi portant modification de la Loi du Service civil.

M. L'ORATEUR:

A l'honorable Chambre des Communes,

J'ai l'honneur de recommander, à la demande du Sénat, le transfert, en conformité de la Loi portant modification de la Loi du Service civil, au personnel du Sénat où il a été nommé au poste de rédacteur des Débats, M. Albert Horton, actuellement rédacteur des Débats de la Chambre des Communes,—et qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur désir.

Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster,—Résolu,— Que la recommandation de Son Honneur l'Orateur au sujet du transfert de M. Albert Horton, rédacteur des Débats de la Chambre des Communes, au personnel du Sénat, soit approuvée.

Ordonné, qu'une message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre consent au dit transfert de M. Albert Horton, au personnel du Sénat. Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Avec le consentement de la Chambre,-

M. Blain, pour M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité a examiné les comptes, pièces justificatives et autres documents se rapportant à un paiement de \$1,003.23 fait à la Ottawa and New York Railway Company, pour le compte du ministère de la Milice et de la Défense, tel qu'inscrit à la page 31-ZZ du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1915. Au sujet de ce paiement, il a entendu des témoins sous serment, et, pour l'information de la Chambre, il soumet avec les présentes les témoignages entendus et les pièces à l'appui produites au cours de cet examen. Votre comité recommande que ces témoignages et pièces soient imprimés comme appendice du Journal, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard. (Appendice No 1 du Journal.)

Avec le consentement de la Chambre,-

M. Morphy, pour M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:—

Votre comité a examiné les comptes, pièces justificatives et autres documents se rapportant à un paiement de \$4,072.80 fait à W. R. McGee, Ottawa, pour le compte du ministère de la Milice et de Défense, tel qu'inscrit à la page 29-ZZ du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1915. Au sujet de ce paiement, il a entendu des témoins sous serment, et, pour l'information de la Chambre, il soumet avec les présentes les témoignages entendus et les pièces à l'appui produites au cours de cet examen. Votre comité recommande que ces témoignages et pièces soient imprimés comme appendice du Journal, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard. (Appendice No 1 du Journal.)

Sur motion de M. Blain, pour M. Middlebro, secondé par M. Morphy,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les cinquième et sixième rapports du comité des Comptes Publics.

Avec le consentement de la Chambre,

M. Casgrain, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre en date du 17 février 1916,—Relevé faisant connaître le montant payé pour impressions faites en dehors du Bureau de l'Imprimerie, dans chaque province, au cours de chacune des années 1912, 1913, 1914 et 1915, et à qui ces deniers ont été payés. (Document de la Session, No 285a).

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre en date du 12 avril 1916,—Etat donnant le plan et la description de la ligne de quais permanents projetés dans le port de Pictou, et copie de tous papiers, lettres, télégrammes et autres documents concernant la construction des dits quais. (Document de la Session, No 298).

La Chambre, en conformité, de l'ordre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 66) intitulé: "Loi pour aider à la législation provinciale prohibant ou restreignant la vente ou l'usage des boissons enivrantes", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 25.—Retrancher tous les mots à partir de "déclaration" jusqu'au mot "déclaration" de la ligne 30.

Page 2, ligne 21 du bill anglais.—Substituer "to" à "shall".

Page 3, ligne 5.—Après "chemin de fer "insérer "ou navire".

Page 3, ligne 18.—Retrancher l'article 5.

Page 3, ligne 43.—Après le mot "contravention" insérer ce qui suit comme clause A:—

" Clause A.

"Le Gouverneur en conseil peut ordonner que le produit de toute amende, condamnation ou confiscation (ou une partie de ce produit) imposée par la présente loi soit versé aux autorités provinciales, municipales ou locales ou à toute personne portant en tout ou partiellement le fardeau de la poursuite à la suite de laquelle a été imposée cette amende, condamnation ou confiscation; ou que ce produit soit appliqué de toute autre manière paraissant la plus propre à satisfaire à l'esprit de la présente loi et à assurer sa bonne opération".

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Ontario:—Secours, soins médicaux et médicaments, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Québec:—Secours, soins médicaux et médicaments, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille trois cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Ontario et Québec:—Réparations de voirie, ponts et drainage, \$9,520; frais généraux, \$40,860, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille neuf cent soixante et neuf dollars et soixante cents soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Nouvelle-Ecosse:—Appointements, \$4,960; secours, \$6,400; encouragement à l'agriculture, \$800; soins médicaux et médicaments, \$4,000; divers et imprévus, \$7,329.60; réparations de voiries et digues, \$480, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille neuf cent vingt-sept dollars et vingt cents soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Nouveau-Brunswick:—Appointements, \$1,587.20; secours, \$6,400; soins médicaux et médicaments, \$3,200; divers et imprévus, \$680; réparations de voirie, \$360; encouragement à l'agriculture, \$800, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Ile-du-Prince-Edouard:—Appointements, \$480; secours et graines de semence, \$900; soins médicaux et médicaments, \$680; divers, \$520, pour l'exercice se-terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante-six mille cinq cent soixante et dix-neuf dollars et vingt cents soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:—Instruments, outils, etc., \$9,574.40; graines de jardin et de champ, \$3,624; bétail, \$3,868; secours aux nécessiteux, \$114,772; hôpital, soins médicaux, médicaments, etc., \$84,028; habillement triennal, \$4,800; arpentages, \$8,800; Sioux, \$5,134.40; meuneries et scieries, \$839.20; frais généraux, \$211,139.20, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Colombie-Britannique:—Appointements, \$38.272; secours aux sauvages nécessiteux, \$17,600; encourager les sauvages à l'agriculture et à la fructiculture, \$3,960; hôpitaux, soins médicaux et médicaments, \$34,560; frais de déplacement, \$16,000; divers pour bureaux et imprévus, \$19,808; arpentages, \$4,000; nettoyer les vergers sauvages, \$2,800; pour les frais de la Commission des terres de la Colombie-Britannique, y compris un paiement de \$1,400 pour les services du docteur J. A. J. McKenna au titre de commissaire, \$9,120, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Yukon:—Secours, soins médicaux et médicaments, \$8,800; arpentages, \$5,600; frais généraux, \$3,200; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages:—Instruction des sauvages, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—en général:—Avances aux sauvages qui remettent leurs terres en vertu de l'article 89 de la *Loi sur les Sauvages*, à rembourser sur les produits de ces terres, \$20,000; secours aux sauvages nécessiteux des régions éloignées, \$48,000; pour prévenir la tuberculose, \$8,000; impressions, pape-

terie, etc., \$4,000; octroi en aide au compte 310 du fonds de fiducie sauvage, suppression du trafic des spiritueux, \$2,400; arpentages—Ontario, Québec et Provinces maritimes, \$2,400; pour les frais relatifs aux épidémies de variole et autres maladies, \$8,000; pour payer les honoraires des agents sauvages quant à la tenue de l'état civil, \$1,200; frais de justice légaux en général, \$4,400, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport d'une résolution laquelle est lue comme suit:-
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize millions neuf cent quatre-vingtneuf mille trois cent quatre-vingt-deux dollars et vingt cents soit accordé à Sa Majesté pour les Postes—service extérieur—service extérieur:—Appointements et salaires, \$6,354,521.80; service des malles, \$6,839,790; divers, \$675,070.40; Territoire du Yukon, \$120,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport d'une résolution laquelle est lue comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre millions cent vingt-huit mille neuf cent trente-huit dollars et quarante cents-imputable sur le capital-soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux-chemins de fer-Intercolonial:-Equerre d'arrêt et selles de rails, \$16,000; embranchement—Sunny-Brae à Mulgrave, \$782,400; ponts-renforcements, \$386,800; Dartmouth à l'embranchement de Deans, \$120,000; Halifax-docks et quais, \$22,400; Halifax-nouvelle installation de têtes de lignes, \$2,400,000; installation du système de sûreté (block system) se rattachant à l'exploitation, \$4,000; Lévis-améliorations, \$104,000; Moncton-ateliers des locomotives et des wagons et outillages, \$40,000; Moncton-suppression des passages à niveau, \$20,000; constructions originales, \$24,000; passages à niveau et ponceaux permanents sur les fermes, \$4,000; stations génératrices—agrandissement des installations, \$800; appareils de sûreté pour l'équipement, \$19,200; Saint-Jean-ligne de raccordement. Courtenav-Bay, \$88,800; arpentages et inspections, \$16,000; pour augmenter les installations et les facilités le long de la ligne, \$68,000; pour réglr la réclamation de M. E. Keefe. remises à locomotives de Halifax, \$8,938.40; service d'eau-agrandissement, \$3,600, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-onze mille six cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—édifices publics:—Ottawa—édifices des archives—agrandissement, \$40,000; Ottawa—édifice administratif de l'Est—agrandissement, \$13,600; Ottawa—nouveaux palais administratifs et emplacements, \$160,000; Toronto—nouvel édifice fédéral, \$168,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-deux mille trois cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordé à Sa Majesté pour les Travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—nouveau bureau de poste, \$20,000; Amherst—salle d'exercices, \$4,800; Bear-River—édifice public, \$3,200; Bridge-town—bureau de poste, \$3,200; Canning—édifice public, \$12,000; Chester—édifice public, \$12,000; Dartmouth—nouvel édifice public, \$6,400; citadelle d'Halifax—nouveaux quartiers pour célibataires et salle de récréation, \$10,400; Halifax—entrepôt de vérification des douanes, \$80,000; Halifax—édifice des douanes—améliorations, \$2,400; Halifax—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$4,000; Halifax—salle d'exer-

cices pour le 63me régiment, \$36,000; Halifax—station postale à l'extrémité nord, \$20,000; Hantsport—édifice public, \$7,200; Mahone-Bay—édifice public, \$1,600; Middleton—édifice public, \$12,000; North-Sydney—édifice public—améliorations, \$4,000; Port-Hawkesbury—édifice public, \$2,400; Shubenacadie—édifice public, \$380; Stewiacke—édifice public, \$400; Sydney—édifice public—améliorations, \$1,600; Truro—nouvel édifice public, \$18,400, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante et un mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Bouctou—édifice public, \$8,000; Chatham—édifice public—addition, \$9,600; Milltown—édifice public, \$2,400; Sackville—édifice public, \$12,000; Shédiac—édifice public, \$14,400; Saint-Jean—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$4,000; Saint-Jean—nouveau bureau de poste, \$75,200; Saint-Georges—édifice public, \$16,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Provinces maritimes en général:—Edifices féléraux—améliorations, réparations, etc., pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trente-cinq mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Beauport—édifice public, \$16,000; Bedford-édifice public, \$8,000; Berthier-nouvel édifice public, \$8,000; D'Israéliédifice public, \$8,000; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$28,000; East-Angus-édifice public, \$4,000; Gaspé-édifice public, \$20,000; Grand'Mère-édifice public, \$15,600; Gross-Ile, station de quarantaine—améliorations et réparations aux édifices, aux meubles, etc., \$12,000; Grosse-Ile, station de quarantaine-nouveaux édifices publics, \$100,000; Hull-bureau de poste-nivelage du terrain, etc., \$800; Jeune-Lorette-édifice public, \$8,000; Joliette-édifice public-addition à, \$8,800; Maisonneuve-station postale "M", Montréal, \$57,600; Mont-Laurier-édifice public, \$4,000; Montréal-bureau de poste général-pour remodeler l'ancien édifice, compris la prime aux arbitres, avec intérêt, etc., \$22,400; Montréal-station postale "A", \$100,000; Montréal-station postale "G", division Saint-Laurent, rues Prince-Arthur et Elgin, \$40,000; Montréal—nouvelle caserne, \$80,000; Montréal—nouvel édifice pour le Revenu de l'Intérieur, \$96,000; Montréal-nouveau dépôt d'intendance, \$40,000; Montréalédifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$24,000; Murray-Bay-édifice public, \$10,400; Québec—bureau de poste—agrandissement et modifications, \$140,000; Québec (parc Savard)—cottages isolés pour maladies contagieuses, et édifices de désinfection, \$14,400; Shawville-édifice public, \$12,800; Sherbrooke-édifice public-addition à, \$8,000; Stanstead-Plain-édifice public, \$8,000; Sainte-Agathe-des-Montsédifice public, \$4,000; Sainte-Anne-de-Beaupré-édifice public, \$8,000; Saint-Jacquesde-l'Achigan-édifice public, \$12,000; Saint-Ours-édifice public, \$11,600; Saint-Romuald-d'Etchemin-édifice public, \$1,600; Sainte-Thérèse-édifice public, \$3,200; Trois-Rivières—nouvel édifice public, \$36,000; Verdun—édifice public, \$28,000; Waterville-édifice public, \$12,000; Westmount-salle d'exercices et arsenal, \$24,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions quatre cent quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Barrie—salle d'exercices, \$12,000; Berlin—édifice public, \$40,000; Brantford—nouvelle salle d'exercices, \$60,000; Brussels—édifice public, \$18,000; Burford—édifice public, \$8,000; Burk's-Falls—édifice public, \$16,000; Campbellford—édifice public, \$12,800; Cannington—édifice public, \$6,400; Cobourg—nouvel édifice public, \$20,000; Copper-Cliff—édifice public, \$12,000; Cornwall—édifice public—améliorations, \$2,400; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$28,000; Dunnville—édifice public, \$16,000; Durham—édifice public, \$19,200; Elmira—édifice public, \$4,000; Exeter—édifice public, \$12,000; Forest—édifice public, \$16,000; Fort-Frances—édifice public, \$20,000; Fort-William—édifice des douanes et entrepôt de vérification, \$12,000; Fort-William—salle d'exercices, \$24,000; Galt—salle d'exercices, \$4,800; Georgetown—édifice public, \$16,000; Gore-Bay—édifice public, \$4,000; Gravenhurst—édifice public, \$16,000; Hamilton—édifice public—agran-

dissement et améliorations, \$37,600; Hamilton-station postale "B", \$28,000; Hespeler-édifice public, \$17,600; Huntsville-édifice public, \$16,000; Ingersoll-salle d'exercices, \$20,000; Kemptville-édifice public-terrain additionnel requis, \$1,200; Kenora—salle d'exercices, \$16,000; Kingston—collège militaire—salle d'exercices avec couverture, \$12,000; Kingston-édifice pour entrepôt d'intendance, \$8,000; Kingsville -édifice public, \$16,000; Lindsay-édifice public-améliorations, \$5,600; Listowelsalle d'exercices, \$2,400; London, arsenal—agrandir l'emplacement, \$40,000; London bureau de poste, \$76,000; London-édifices des douanes-améliorations, \$5,600; Meaford-édifice public, \$8,000; Mill-Brook-édifice public, \$16,000; Milverton-édifice public, \$4,000; Morrisburg-édifice public, \$16,000; Napanee-salle d'exercices, \$8,000; New-Liskeard—édifice public, \$16,000; New-Hamburg—édifice public, \$8,000; Oakville -édifice public, \$4,000; Orangeville-édifice public-modifications, additions, etc., \$7,200; Ottawa—édifices des ministères—fournitures, etc., \$40,000; Ottawa—édifices des douanes, \$424,000; Ottawa-nouvelle salle d'exercices, \$40,000; Ottawa-édifices des ministères du Parlement-nouveau posage de fils, etc., \$36,000; Ottawa-édifice public-conservation des arbres, etc., \$4,000; Owen-Sound-salle d'exercices, \$20,000; Palmerston-édifice public, \$15,200; Parry-Sound-édifice public, \$16,000; Pembrokesalle d'exercices, \$3,200; Penetanguishene—édifice public, \$5,600; Perth—édifice public, \$20,000; Peterborough—nouvel édifice public, \$37,600; Pétrolia—édifice public—améliorations, etc., \$1,600; Picton-bureau de poste-addition, etc., \$8,800; Port-Stanleyédifice public, \$4,000; Prescott-édifice des douanes-nouvelle couverture, etc., \$1,600; Prescott-bureau de poste-nouveau toit, etc., \$1,600; Sault-Sainte-Marie-salle d'exercices, \$20,000; Smith's-Falls-édifice public-agrandissement et améliorations, \$3,200; Southampton-édifice public, \$16,000; Stratford-édifice public-agrandissement et améliorations, \$16,000; Sturgeon-Falls-édifice public, \$5,600; Sainte-Catherine édifice public-réparations du toit, etc., \$2,400; Sydenham-édifice public, \$4,000; Toronto-station postale "A", \$364,000; Toronto-édifice des douanes, \$400,000; Toronto-édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$9,600; Toronto édifices militaires—caserne pour corps permanent pour remplacer propriété vendue à la ville, \$110,400; Toronto-édifice militaires-nouvel édifice pour entrepôt, \$60,000: Toronto—local temporaire re station postale "A", \$20,000; Toronto—station postale "E", angle de l'avenue Spadina et de la rue Oxford, \$59,200; Toronto-station postale "G", rues Queen et Saulter, \$18,400; Walkerville-édifice public, \$4,000; Wallaceburg -édifice public, \$20,000; Watford-édifice public, \$16,000; West-Lorne-édifice public, \$16,000; West-Toronto-station postale dans le district Six, \$40,000; Weston-édifice public, \$8,000; Wiarton-édifice public, \$15,200; Windsor-salle d'exercices-extension, \$20,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent dix-huit mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Altamount—salle d'exercices, \$8,000; Boissevain-édifice public, \$16,000; Brandon-édifice public, \$64,000; Carberry-édifice public, \$21,600; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$14,400; Elkhorn-édifice public, \$15,200; Gretna-Edifice public, \$20,000; Manitou-édifice public, \$16,000; Melina-édifice public, \$7,600; Minitonas-édifice public, \$8,000; Norwood-Grove-édifice public, \$8,000; Oak-Lake-édifice public, \$15,200; Portage-la-Prairie—salle d'exercices, \$16,000; Rivers—édifice public, \$16,000; St-James—salle d'exercices, \$20,000; Souris—salle d'exercices, \$12,000; Winnipeg—caserne, \$120,000; Winnipeg-édifice fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$16,000; Winnipeg-salle d'exercices (nouvelle), \$35,200; Winnipeg-édifice de l'immigration-améliorations, \$2,400; Winnipeg-nouvel édifice d'immigration, \$32,000; Winnipeg-North-salle d'exercices, \$7,200; Winnipeg-station postale "C" (sud), \$48,000; Winnipeg-station postale "D" (ouest), \$60,000; Winnipeg-station postale "E", \$20,000, pour l'exer-

cice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan:-Battleford-édifice public-addition, \$3,600; Canora-édifice public, \$8,000; édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$12,000; Indian-Head—service forestier—ministère de l'Intérieur—édifices, \$13,600; Kindersley—édifices publics, \$16,000; Moosejaw—édifice de vérification des douanes, \$72,000; Moosejaw—salle de l'immigration, \$40,000; Prince-Albert—salle d'exercices, \$12,000; Régina—arsenal et salle d'exercices, \$60,000; Régina—quartiers pour le receveur général adjoint, \$60,000; Régina—entrepôt de vérification des douanes, \$60,000; Rosthern—édifice public, \$8,000; Saskatoon—entrepôt de vérification des douanes, \$40,000; Saskatoon—salle d'exercices, \$24,000; Saskatoon—nouvel édifice public, \$59,200; Swift-Current—salle d'exercices, \$24,000; Swift-Current édifice public, \$40,000; Wadena—édifice public, \$16,000; Wilkie—édifice public, \$12,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et aux paquebots—services locaux:—Service à la vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Froude's-Point et Lockeport, N.-E., pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soiit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Canso, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du Cap-Breton, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, la baie Mahone, l'île Tancook et les ports de la rivière La Have, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay par les ports du Cap-Breton, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, le sud du Cap-Breton et les ports du lac Bras-d'Or, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton, avec arrêts aux ports d'escale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Sherbrooke, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation entre Kenora et Fort-Frances, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, avec arrêts aux ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie Miramichi, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus de l'Inter-

colonial à Mulgrave, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac entre Moncton et les ports d'escale et entre un ou des ports de la côte ouest du comté de Cumberland, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Pictou et Montague, avec arrêts à Murray-Harbour et Georgetown, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service de goélette entre Pictou, New-Glasgow, le port du comté d'Antigonish et Mulgrave, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre Port-Mulgrave, St-Peters', Irish-Cove et la Montagne-de-Marbre et autres ports des lacs Bras-d'Or, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et le Cap-Breton et Terre-Neuve, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1916, entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durat l'année 1916, entre Québec et Harriston, avec arrêts aux ports et aux endroits le long de la côte du Saint-Laurent entre ces deux terminus, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et le bassin de Gaspé, avec arrêts d'escale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et les ports de la côte nord de l'île d'Orléans, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver à la vapeur entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Cumberland, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et St-Andrews, N.-B., avec arrêts aux ports d'escale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver entre Saint-Jean et Bridgetown, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest ou bassin d'Annapolis, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et les ports de la baie de Fundy et le bassin de Minas et Margaretville, N.-E., pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport, Yarmouth et les autres ports d'escale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant l'année 1916, entre Saint-Stephen, N.-B., les ports de la rivière Sainte-Croix, l'île au Cerf, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie Passamaquoddy et l'Etête ou Black-Bay, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1916, entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordéedée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1916, entre Sydney et Whycocomagh, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses relatives à la surveillance des services des vapeurs subventionnés, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Immigration:—Secours, autre que du grain de semence, aux colons sur terres patentées, dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta (mandats du Gouverneur général), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Immigration:—Secours, autre que du grain de semence, aux colons sur terres patentées et non patentées, dans les provinces du Manitoba et de la Colombie-Britannique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Immigration:—Somme requise pour du grain de semence pour colons sur terres patentées et non patentées, dans les provinces du Manitoba et de la Colombie-Britannique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Nouvelle-Ecosse:—Divers et dépenses non prévues—somme supplémentaire requise, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Colombie-Britannique:—Pour encourager les sauvages à la culture de la ferme et des fruits—somme supplémentaire requise, \$4,000; secours aux sauvages indigents—somme supplémentaire requise, \$8,000; dépenses de bureau divers et non prévues—crédit supplémentaire requis, \$6,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille huit cent, vingt-quatre dollars et cinquante et une cent soit accordée à Sa Majesté pour les terres et parcs fédéraux:—Pour défrayer l'achat à réniéré de la propriété voisine de Silver-Falls, sur la rivière Winnipeg, Manitoba, qui commande une force hydraulique de la capacité de 60,000 chevaux-vapeur, y compris un mandat du Gouverneur général de \$100,188.51, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et quatre mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—édifices publics—Alberta:—Athabaska-Landing—nouvel édifice public, \$4,000; Bassano—édifice public, \$8,000; Calgary—quartier du receveur général adjoint, \$20,000; Calgary—salle d'exercices, \$79,200; Calgary—quartiers généraux pour les services forestiers et d'irrigation dans l'édifice du ministère de l'Intérieur, \$40,000; Calgary—nouveau bureau de poste, emplacement et édifice, \$88,000; Calgary—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$2,400; Castor—édifice public, \$12,800; édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$12,000; Edmonton—bureau de poste—addition, \$80,000; Edmontou—entrepôt de vérification des douanes, \$60,000; Edmonton—nouvelle salle d'exercices, \$24,000; Grande-Prairie—salle de l'immigration, \$2,400; High-River—édifice public, \$16,000; Macleod—édifice public, \$20,000; Medicine-Hat—édifice de l'immigration, \$16,000; Red-Deer—édifice public, \$20,000; Vegreville—édifice pu
- 49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:-Ashcroft-édifice public, \$20,000; Courtenay-édifice public, \$16,000; Coquitlam-édifice public, \$16,000; édifices publics fédéraux—amélionations, réparations, etc., \$13,600; Fernie-salle d'exercices, \$16,000; Ganges-Harbour-édifice public, \$4,000; Goldenédifice public, \$16,000; Kamloops-salle d'exerices, \$23,200; Kamloops-nouvel édifice public, \$60,000; Kelowna-édifice public, \$24,000; Merritt-édifice public, \$20,000; Mission-City-édifice public, \$16,000; New-Hazelton-édifice public, \$7,200; New-Westminster-édifice public-fournitures, etc., \$4,800; North-Vancouver-salle d'exercices, \$2,400; Penticton-édifice public, \$12,000; Powell-River-édifice public, \$16,000; Prince-Rupert—salle d'exercices, \$6,320; Prince-Rupert—édifice public, \$117,600; Prince-Rupert-station de quarantaine, \$64,000; Revelstoke-édifice public, \$40,000; Sidney-édifice public, \$13,600; Trail-édifice public, \$16,000; Vancouver-salle d'exercices, \$75,200; Vancouver-nouvel édifice de détention, \$44,000; Vancouver-bureau de poste "B", \$99,200; Vancouver-édifices fédéraux-améliorations, réparations, etc., \$4,000; Vancouver-Sud-bureau de poste "D", \$48,000; Victoria-nouvelle salle d'exercices, \$32,000; Victoria-Saanish-observatoire, \$60,000; William's-Head, station de quarantaine-réparations aux édifices actuels, aménagements, etc., \$16,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les crédits en général:—Fermes expérimentales—nouveaux édifices—améliorations, réparations, etc., des édifices actuels, des clôtures, etc., \$120,000; drapeaux pour édifices fédéraux, \$4,000; édifices fédéraux—général, \$24,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions trois cent vingt-deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:-Ottawa-édifices publics-observatoire astronomique-entretien des terrains, etc., \$4,000; préposés aux élévateurs, \$40,000; gaz et lumière électrique, y compris chemins et ponts, \$60,000; terrains, \$28,000; chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, \$144,000; enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, \$5,600; réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, le mobilier, etc., \$332,000; Rideau-Hall (y compris les terrains)—améliorations, mobilier et entretien, \$52,000; Rideau-Hall-allocation pour le combustible et l'éclairage, \$13,600; service téléphonique, \$33,600; édifices fédéraux-édifices fédéraux de l'immigration-réparations, ameublement, etc., \$20,000; stations de quarantaine-entretien, \$3,200; aménagements, fournitures en général et mobilier, \$128,000; chauffage, \$192,000; éclairage, \$176,000; force électrique et autre pour les ascenseurs, les machines à oblitérer les timbres, etc., \$30,400; loyers, \$560,000; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., \$388,000; fournitures pour les gardiens, etc., \$24,000; eau, \$37,600; édifices publics du Yukon-loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau et salaires des gardiens, \$50,400, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Service Naval:—Service naval—entretien et maintien des navires, école navale et bassins de radoub à Halifax et à Esquimalt, et réserve de marins volontaires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de protection des pêcheries:—Réparation et entretien des steamers de protection des pêcheries, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de protection des pêcheries:—Achat de nouveaux steamers, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents trente-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Service Naval:—Service radiotélégraphique—Construction et entretien de stations radiotélégraphiques pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Service des Marées:—Entretien des steamers d'exploration, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la protection des eaux septentrionales du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour récompenses aux sauveteurs et stations de sauvetage pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la protection des eaux septentrionale du Canada:—Crédit supplémentaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Pêcheries:—Dépenses de l'enquête sur les demandes d'indemnité en vertu du traité relatif à la pêche du phoque à fourrure—Crédit supplémentaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Travail:—Loi de conciliation et du Travail, embrassant publication, impression, reliure et distribution de la Gazette du Travail, et indemnités aux correspondants et aux commis aux écritures dans la préparation des statistiques pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Loi d'enquête sur les conflits industriels pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Arts et Agriculture:—Santé des animaux, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-trois mille, six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour administrer et appliquer la Loi relative à la viande et aux conserves alimentaires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour appliquer la Loi concernant les grains de semences, pour éprouver les grains de semence au profit des cultivateurs et des marchands de grains de semence, pour encourager la production et l'utilité du grain de qualité supérieure et pour encourager la production et la récolte des produits agricoles et potagers, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration et la mise en vigueur des dispositions de la Loi concernant l'Instruction agricole, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Quarantaine:—Appointements et dépense casuelle pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Subventions à l'Association antituberculeuse canadienne, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la Canadian Handicraft's Guild, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour continuer les expériences au sujet des rennes dans le Labrador, sous la direction du Dr W. F. Grenfell, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour venir en aide à la section canadienne de la St. John Ambulance Association, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-neuf dollars et soixante cents soit accordée à Sa Majesté pour le Commerce:—Part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des tarifs douaniers, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Commissaires du commerce, agences commerciales, y compris les

dépenses se rattachant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, et diverses autres dépenses pour la publicité, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des Primes sur le plomb et sur le pétrole brut, pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Traitements et dépense casuelle aux termes de la Loi de l'inspection et de la vente des grains, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Traitements et dépense casuelle aux termes de la Loi concernant les mesureurs de bois, y compris la somme de \$2,000 pour mesureurs de bois à la retraite, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la construction, à l'acquisition, au loyer ou à l'expropriation d'élévateurs de terminus (crédit renouvelé), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les recensement et statistiques pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'annuaire statistique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission impériale du commerce, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Loi concernant le titre de l'or et de l'argent, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille cent quarante-six dollars et soixante-sept cents soit accordée à Sa Majesté pour le câble des Indes occidentales, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport d'une résolution laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre vingt dix mille quatre cent quatre-vingts dollars—imputable sur le capital soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux: Chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Ponts—Renforcement, \$2,880; construction primitive, \$640; levés de plans et inspections, \$800; pour augmenter les installations et les facilités le long de la ligne, \$6,160; établissement d'un bac transbordeur—Construction, inst. de tête de lignes et raccordements nécessaires, \$480,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et aux paquebots—océan Atlantique:—Service postal par paquebots entre le Canada et la Grande-Bretagne, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services locaux:—Service à la vapeur entre Baddeck et Iona, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur depuis l'ouverture jusqu'à la fin de la navigation de 1916, entre le bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de Sydney, N.-E., autour de la côte est du Cap-Breton, Hamilton, et retour à Sydney par les lacs du Bras-d'Or, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce:—Surveillance des taux de fret sur les lacs et l'océan, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des traitements, loyers, salaires et dépenses imprévues en vertu de la Loi sur les Grains du Canada—Crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil—Bureau de l'Auditeur général—Pour la nomination de deux commis de la deuxième division, subdivision B, à partir du 1er juillet 1915, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et Conseil de la Trésorerie—Dépense casuelle—Service et commis—Crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ministères en général—Dépense casuelle—Entretien et nettoyage des édifices publics—Crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour défrayer les dépenses d'une commission chargée de préparer des plans relatifs aux villes d'Ottawa et de Hull—Crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-huit mille cinq cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Frais de Gestion:—Bureaux des sous-receveurs généraux et caisses d'épargnes rurales—Appointements, \$53,480; Dépenses casuelles, \$4,800; Impression des billets du Dominion, \$240,000; Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc., \$33,600; Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, \$64,000; Courtage sur achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, \$4,480; Timbres anglais, frais de port, etc., \$16,000; Pour faire sortir de la circulation les monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, \$12,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante trois mille sept cents trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil—Département des Assurances—Traitements, \$23,330; Dépense casuelle, \$20,400, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour Divers:—Contribution à la publication du catalogue international des publications scientifiques, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au Canadian Mining Institute, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour venir en aide au conseil général canadien de l'Association des Boy Scouts, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la société Royale du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au Conseil médical du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au *Victorian Order of Nurses*, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie Royale des Arts, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à l'université McGill, pour l'entretien d'un bureau régional touchant le catalogue international de la littérature scientifique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour l'érection d'un monument à Samuel de Champlain, à Orillia, Ont. (crédit renouvelé) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté en vue de payer ce qui manquera pour l'érection du monument Champlain, à Ottawa, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Hotel de la Monnaie—Crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-huit mille six cent soixante et quatre dollars et dix-huit cents soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues 1914-15:—Pour défrayer les dépenses imprévues de 1914-15, tel qu'il appert au rapport de l'Auditeur général, pt. B, p. 3, 1914-15, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille trois cent vingt-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Subvention à la Commission Nationale des champs de bataille—(a) Frais d'administration, \$5,760; (b) Entretien du parc National des champs de bataille, \$21,248; (c) Entretien de la tour Martello No 4, \$320, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre vingt-huit mille neuf cent vingt dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—Ports et rivières—Nouvelle-Ecosse—Anderson's Cove—Nouveau briselames, \$4,800; Annapolis Royal—Réparation du quai, \$1,840; Bass-River—Réparation du quai, \$480; Bayswater—Brise-lames, \$3,200; Breen's-Pond—Prolongement du briselames, \$11,200; Broad-Cove—Réparation du quai, \$960; Brooklyn—Amélioration du brise-lames, \$3,840; Canada-Creek—Réparation et amélioration du brise-lames, \$800; Canso,—Extension du quai, \$480; Cap-Dauphin—Port, \$1,200; Caribou-Island—Exhaussement de la chaussée, etc., \$1,920; Cole-Harbour—Quai, \$6,640; Cow-Bay—Réparation du brise-lames, \$1,760; Cribbins-Point—Nouveau quai et enlèvement de l'an-

cien. \$13.600; Digby-Pier-Renouvellements, \$2,400; East-Chezzetcook (Graff-Beach) Prolongement du brise-lames, \$10.800; East-River—Améliorations, \$184.800; Evan's-Point-Brise-lames et approche, \$13,600; Fox-Point-brise-lames, \$3,200; Freeport-Quai du brise-lames, \$10,400; French-River-Prolongement du quai du brise-lames, \$1.600: Glen-Margaret (Mosher's-Cove)—Quai. \$3.200: Goat-Island—Quai. \$7.520: Gulliver's-Cove-Brise-lames, \$4,000: Hall's Harbour-Réparation du brise-lames, \$1.520: Hampton-Prolongement du brise-lames, \$800: Ports et rivières-Réparations et améliorations générales, \$40,000; Inverness-Amélioration du port, \$12,000; Kingsport-Réparation du quai. \$2.000: Litchfield-Prolongement du brise-lames. \$2.000: Little-Harbour-Reconstruction du quai. \$1,120; Little-Brook-Réparation du briselames, \$1,200; Long-Island-Quai, \$2,000; Long-Point (Lunenburg Co.)-Brise-lames, \$3,200; Lower-Argyle-Quai, \$1,600; Meteghan-Réparation du brise-lames, \$5,600; Meteghan-River-Réparation et amélioration du brise-lames, \$1,200; Mill-Cove-Prolongement du brise-lames, \$8,000; Mochelle—Quai, \$7,200; Morden—Réparation du brise-lames, \$800; Mosher's-Bay-Brise-lames, \$2,800; Nauft's (Pleasant-Point)-Port de Musquodoboit-Brise-lames, \$2,400; Necum-Teuch-Réparation du quai, \$2,000; Neil's-Harbour-Réparation du quai, \$480; North-West-Cove (Tancook-Island) Brise-lames, \$33,600; North-West-Harbour-Quai, \$2,080; Plaster-Mines-Quai, \$1,200; Port-Dufferin-East-Réparation du quai, \$800; Porter's-Lake-Chenal jusqu'à Three-Fathom-Harbour, \$8,000; Port-George-Réparation des brise-lames, \$1,600; River-John-Réparation du quai, \$960; Long-Island, Mira-Bay-Brise-lames, \$24,000; Sambro-Achèvement du quai, \$800; Sandy-Cove-Réparation du brise-lames, \$2,400; Saulnierville-Amélioration et réparation du brise-lames, \$2,400; Scott's-Bay-Réparation du brise-lames, \$1,040; Selma-Réparations au quai, \$400; Skinner's-Cove-Réparations aux jetées du canal, \$2,560; Smith-Cove-Quai, \$2,400; South-Wallace-Réparations au quai. \$1,440; Three-Fathom-Harbour-Réparations au quai et protection de la plage, \$480; Toby-Island-Port, \$800; Tracadie-Améliorations au port. \$9.840: Turner's-Island-Réparations au quai, \$480; Vogler's-Cove-Brise-lames et construction de défense pour atterrissage, \$600; West-Chezzetcook-Réparations au brise-lames, \$480; Weymouth-Améliorations au port, \$21,600; White-Point-Achèvement du brise-lames, \$1,200; Windsor-Améliorations au port, \$20,000; Wolfville-Améliorations au port et au quai, \$4,000; Yarmouth-Harbour-Améliorations, \$51,200; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante trois mille cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Île-du-Prince-Edouard:—Belfast—Réparations aux approches du quai, \$2,000; Brudenell—Construction d'un quai neuf, \$100; Chapel-Pier—Réparations aux approches, \$1,120; Cove-Head—Réparations à la chaussée, \$1,600; Grand-River-North—Réparations à la jetée, \$2,800; Ports et rivières en général—Réparations et améliorations, \$11,200; New-London—Réparations sur la plage, \$960; North-Lake—Port, \$19,200; Pownal—Réparations au quai, \$1,600; Summerside—Réparations

au brise-lames, \$11,040; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Bathurst—Améliorations au port, \$68,000; Bouctouche-Beach—Réparations au brise-lames et améliorations, \$2,000; Campbellton—Quai en eau profonde, \$40,000; Cape-Bald—Réparations au brise-lames—Jetée, \$1,200; Dorchester—Achèvement des améliorations au quai, \$2,400; Ferme expérimentale—En aval de Frédéricton—Quai, \$4,000; Frédéricton—Quai, \$4,400; Grande-Anse—Arête de voûte achevée, \$800; Green-Point (Beresford)—Brise-lames, \$8,000; Ports et rivières en général—Réparations et améliorations, \$32,000; Martin's-Head—Parapet, \$1,600; Newcastle—Quai, \$24,000; North-Head—Réparations au quai, brise-lames, \$1,360; Quaco—Reconstruction d'un brise-lames neuf à l'est, \$11,200; Richardson—Réparations au quai, \$1,720; Richibucto-Beach—Agrandissement du brise-lames et améliorations, \$2,400; Rivière Saint-Jean et ses tributaires—Construction de quais dans les eaux de marée, \$8,000; Shippigan-Gully—Réparations et remise à neuf du brise-lames, \$2,800; Port de Saint-Jean—Agrandissement et réparations du

brise-lames de Negro-Point et du parapet de Fort-Dufferin, \$80,000; Saint-Jean—Quai à eau profonde à l'Île-aux-Perdrix, \$40,000; Rivière Saint-Nicholas—Réparations au quai, \$720; Stonehaven—Réparations au brise-lames, \$600; Tracadie—Construction d'un brise-lames et de parapet, \$2,800, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Provinces maritimes en général:—Achat de bois créosoté pour travaux généraux dans les provinces maritimes, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre vingt-deux mille cinq cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Anse-à-Blondel—Brise-lames, \$8,000; Anse-à-l'Eau, Tadoussac-Réparations au quai, \$1,440; Baie Saint-Paul-Réparations au quai et au mur de soutènement, \$5,200; Barachois de Malbaie-Réparations au môle de dérivation, \$1,120; Cap-Chat-Agrandissement de la jetée de dérivation, \$6,000; Cap-Cove-réparations à la jetée, \$1,000; Cap-Rosier-môle brise-lames, \$8,000; Chandler — quai, \$20,000; Chicoutimi — améliorations au quai, \$2,400; Chicoutimi — agrandissement du quai, \$12,000; Father-Point — améliorations quai, \$2,000; Grand-Métis — Quai, \$4,000; Grande-Rivière — réparations au quai, \$3,600; Grosse-Ile - Ile de la Madeleine - Brise-lames, \$3,600; Grosse-Ile - Section de quarantaine - Prolongement des quais, \$40,000; Ports et rivières en général - Réparations et améliorations, \$60,000; Baie-de-l'Hôpital — Iles de la Madeleine — Brise-lames, \$1,600; Iberville — Réparations au quai, \$720; Ile-Perrot-sud—Quai, \$1,200; Ile-Perrot-nord—Réparations au quai, \$800; Isle-Verte-Réparations au quai, \$3,600; Kamouraska-Prolongement du quai, \$5,600; Lachine—Quai, \$8,800; Lanoraie—Réparations au quai, \$480; Laprairie—Travaux de protection, \$64,000; Lavaltrie-Réparations au quai, \$1,040; Les Eboulements-Réparations au quai, \$880; Iles de la Madeleine-Brise-lames et jetées, \$6,800; Matane-Témiscamingue-Nord-Quai, \$8,000; Petite-Rivière-Est - Brise-lames, Pointe-Piché—réparations au quai, \$1,040; Repentigny—réparations au quai, \$1,120; Rigaud-réparations au quai, \$960; Rimouski-améliorations au port, \$120,000; Rimouski—quai neuf et réparations, \$2,400; Rivière-du-Loup—Fraserville—améliorations au quai, \$40,000; Rivièfe-du-Loup-en haut-écluse et chaussée, \$8,000; Rivière Laguerre-améliorations, \$12,000; Rivière Ouelle-réparations et améliorations au quai \$3,840; Rivière Verte-réparations à la digue, \$1,200; Saint-Alphonse-prolongement quai, \$40,000; Rivière-du-Loup-en haut-Ecluse et chaussée, \$8,000; Rivière Laguerre -Améliorations, \$12,000; Rivière Ouelle-Réparations et améliorations au quai, \$3,840; Rivière Verte-Réparations à la digue, \$1,200; Saint-Alphonse-Prolongement du quai, \$20,000; Sainte-Anne des Monts-Jetée d'atterrissage, \$28,000; Sainte-Anne de la Pocatière—Prolongement du quai, \$5,360; Sainte-Anne de la Pocatière—Réparations au quai, \$1,200; Sainte-Anne du Saguenay-Prolongement du quai, \$8,000; Sainte-Cécile du Bic-Prolongement du quai et améliorations du port, \$10,400; Sainte-Croix-Prolongement du quai, \$4,000; Sainte-Félicité-Réparations au quai, \$480; Saint-Germain de Kamouraska—Quai, \$8,000; Saint-Ignace de Loyola—Réparations à la jetée, \$1,040; Saint-Irénée-Prolongement du quai; \$8,000; Saint-Jean, Ile d'Orléans-Prolongement du quai, \$18,720; Saint-Mathias-Réparations au quai, \$1,600; Saint-Paul, Ile aux Noix-Réparations au quai, \$560; Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans -Quai, \$16,000; Saint-Roch de Richelieu-Quai, \$1,600; Saint-Siméon-Réparations au quai, \$800; Saint-Valier-Prolongement du quai, \$8,000; Trois-Rivières-Réparations au quai, \$16,000; Trois-Saumons-Quai, \$3,840; Valleyfield-Quai, \$4,000; Verdun-Réparations au quai, \$1,120; Ville-Marie-Réparations, \$640; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante et un mille quatre cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ontario:—Allandale—Réparations au quai, \$760; Bowmanville—Réparations au quai, \$8,000; Brighton—Quai, \$19,600; Burlington—Mur de revêtement, \$9,600; Cockburn-Island—Réparations et prolongement au quai, \$4,000; Collingwood—Améliorations au port, \$60,000; Dépôt-Harbour—Reconstruction du quai, \$4,000; Fighting-Island (rivière Détroit)—Amélioration du

chenal, \$45,600; Fort-Frances—Quai, \$4,000; Digue de la rivière des Français—Réparations et entretien, \$2,400; Goderich-Améliorations au port, \$72,000; Griffith's-Island -Réparations au quai, \$640; Hamilton-Améliorations au port, \$200,000; Ports et rivières en général—Améliorations et réparations, \$52,000; Kagawong—Quai, \$12,000; Kensington—quai et entrepôt, \$8,000; Kingston—Améliorations au port, \$96,000; Kingston—Collège Militaire Royal—Réparations au quai, \$1,600; Leamington—Réparations au quai, \$1,200; Leamington-Brise-lames, \$8,000; Leith-Reconctruction du quai, \$8,000; Little-Castor, rivière-Améliorations, \$4,000; Rivière de la Nation-Améliorations, \$8,000; Newcastle—Réparations à la jetée de l'est, \$14,000; Oliphant— Réparations au quai, \$640; Oshawa—Améliorations du port, \$40,000; Ile Pelée—Réparations des bassins, \$520; Peterborough-Bassin de radoub, \$20,000; Port-Bruce-Réparations des jetées, \$1,440; Port-Crédit—Améliorations au port, \$32,000; Port-Dover-Améliorations au port, \$40,000; Port-Elgin-Autre brise-lames, \$8,400; Port-Hope—Améliorations au port, \$5,600; Rondeau, port—Réparation des jetées, \$800; Sarnia-Quai et bassin d'abri, \$40,000; Saut Sainte-Marie-Réparations au quai, \$4,000; South-Raymouth-Quai et entrepôt, \$4,000; Stanley-Island-Réparations au quai, \$640; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Ports et rivières—Réparations et améliorations générales, \$12,000; Hnausa—Réparations au quai, \$1,040; Sortie du lac François—Réparations aux môles de protection, \$640; Le-Pas—Quai, \$12,000; Rivière-Rouge—Améliorations, \$8,800; Rivière-Rouge—Ecluse et digue Saint-André—Améliorations, \$12,000; Port de Winnipeg—Quai, \$28,000; pour l'exer-

cice se terminant le 31 mars 1917.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et Alberta:—Ports et rivières—Réparations et améliorations générale, \$16,000; Rivière-à-l'Esturgeon—Améliorations, \$7,600;

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-six mille neuf cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Arrowhead—Quai, \$12,000; Cowan's-Cove—Réparations au quai, \$600; Rivière Fraser—Améliorations, \$360,000; Ports et rivières en général—Réparations et améliorations, \$40,000; Metchosin—Réparations au quai, \$560; Nanaïmo—Réparations au quai, \$960; Rivière North-Thompson à Kamloops—Mur de revêtement, \$12,000; Port-Essington—Réparations à la passerelle d'atterrissage, \$1,600; Queenston (Port-Clements)—Réparations au quai, \$6,800; Refuge-Bay—Réparations au quai, \$3,680; Smith's-Landing, Howe-Sound—Réparations au quai, \$2,000; Sooke-Harbour—Améliorations, \$4,000; Stewart—Réparations au quai, \$1,360; Rivière Stickine—Améliorations, \$8,000; Baie Tucker—Réparations au quai, \$1,000; Williams-Head (station de la quarantaine)—Améliorations et réparations, \$2,400; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Yukon:—Rivière du Yukon—Améliorations, mesurage et arpentage,

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des Travaux généraux:—Ports et rivières—Travaux généraux, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trois cent quatre vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Dragage:—Nouvel outillage du dragage —Ontario et Québec y compris le chantier de construction de l'île Victoria, \$28,000; Dragage—Provinces maritimes, \$400,000; Dragage—Ontario et Québec, \$400,000; Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, \$76,000; Dragage—Colombie-Britannique, \$480,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et estacades.—District de Sait-Maurice—Améliorations aux travaux des glissoirs et des estacades pour faciliter le flottage et l'emmaga-

sinage des billots, \$24,000; glissoirs et estacades en général, \$4,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et onze mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins et ponts:—Banff—Nouveau pont, \$16,000; Ponts de trafic fédéral, y compris les abords, \$4,000; Pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements d'Ontario et de Québec devant chacun contribuer \$15,000, \$64,000; Pont international sur la rivière Saint-Jean, entre Clair, N.-B., et Fort-Kent, Maine, l'Etat du Maine devant contribuer \$15,000 le comté d'Aroostook \$10,000 et la ville de Fort-Kent \$5,000, \$23,200; Miniota—Pont à la réserve des sauvages, \$6,400; Témiscamingue-nord—Pont sur la rivière Quinze; le gouvernement de Québec devant contribuer \$15,000, \$44,000; Ottawa, cité—Pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords—Réparations ordinaires, réfections et entretien, \$13,600; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques et téléphoniques:—Ile du Prince-Edouard —La moitié des frais de reconstruction des lignes télégraphiques propriété commune de la Compagnie télégraphique Anglo-Américaine du gouvernement fédéral, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport d'une résolution laquelle est lue comme suit:-
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Commerce:—traitements, loyers, gages et dépenses casuelles aux termes de la Loi sur les céréales au Capada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—lignes télégraphiques et téléphoniques—Québec—améliorations au service de réparations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre vingt dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—lignes télégraphiques et téléphoniques—Saskatchewan et Alberta—Réparations et travaux d'améliorations aux bureaux, \$2,480; Ligne de la rivière de la Paix—Bureaux et logement à Grande-Prairie, \$2,800; Ligne de la rivière de la Paix—Bureaux et logement à Dunvegan, \$2,800, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille neuf cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—lignes de télégraphe et de téléphone de la terre ferme—réparations générales et améliorations, \$11,200; lignes de télégraphe et de téléphone de l'île Vancouver—Réparations générales et améliorations, \$9,080; Service de télégraphe du Yukon—Réparations et améliorations, \$10,640; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante cinq mille trois cent treize dollars et vingt cents soit accordée à Sa Majesté pour Divers:—Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, \$48,000; division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, employés et messagers du service extérieur, \$348,000; monument à feu Sa Majesté le roi Edouard VII, \$8,000; construction et opération de digues d'emmagasinage d'eau et d'ouvrages et réglementation du niveau d'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires et règlement de dom-

mages, \$92,000; bassin de radoub—En général—Inspection, etc., \$8,000; commission internationale, rivière Saint-Jean, N.-B., \$5,600; sondage des rivières, \$20,000; galerie nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil consultant des Arts, \$20,000; relevés des inspections, \$144,000; pour couvrir solde de dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants pourvu que la somme requise pour l'un quelconque des ouvrages ne dépasse pas \$200, \$800; monument à madame Latour à Saint-Jean—contribution, \$4,000; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, \$6,400; division de la comptabilité—appointements des agents et des commis, frais de voyage et dépense imprévue pour service extérieur, \$16,000; bassin de remplissage d'Esquimalt—chèvre mobile et pompe électrique, \$8,000; Commission Royale du Canal de la Baie Georgienne, \$20,000; argents versés à la Western Dry Dock and Shipbuilding Co., Limited, de Port-Arthur, et qui constituent une partie du troisième paiement de la subvention qui lui est due au moment de l'achèvement des travaux compris dans l'arrangement ratifié par le chapitre 57, 3-4, George V, 1913, bien que les travaux ne soient pas terminés, \$28,513.20; service et entretien des vaisseaux d'inspection, \$40,000; Prince-Rupert-remorqueurs d'inspection, \$20,800; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante neuf mille huit cent quarante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—glissoirs et estacades, bassins de radoub, écluses et barrages—frais d'exploitation, etc.—glissoirs et estacades, \$75,520; bassin de radoub, \$31,600; ports et rivières, travaux, etc., \$39,520; perception du revenu des travaux publics, \$3,200; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre vingt-six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques et téléphoniques:
—Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, \$5,600; lignes télégraphiques sur terre et sousmer dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles, \$158,400; Saskatchewan, \$35,200; Alberta, \$59,200; Colombie-Britannique—continent, \$41,600; Colombie-Britannique—district de l'île Vancouver, \$74,400; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), \$204,000; service télégraphique et téléphonique en général, \$8,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions quatre cent mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Cremins de fer et Canaux: chemin de fer de la Baie-d'Hudson—construction d'installation de tête de lignes et d'élévateurs, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Transcontinental-National:—construction, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille quatre cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—canal Saint-Pierre:—améliorations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Trent:—améliorations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre vingt-deux mille deux cent quatre vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour Divers:—arbitrage et sen-

tences arbitrales, \$3,200; commissaires des chemins de fer de l'Etat—entretien et exploitation, y compris \$800 pour Clyde Leavitt, en sa qualité d'inspecteur en chef des incendies, \$142,680; commissaires des chemins de fer de l'Etat—pour payer les dépenses relativs aux causes qui lui ont été soumises, \$20,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Université McGill, pour la fondation d'une école de construction des chemins de fer et du transport en général affilié à la faculté des sciences appliquées, \$2,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Ecole Polytechnique de Montréal, pour améliorer l'enseignement dans la construction des chemins de fer et le transport en général, \$2,000; frais de litige, \$4,800; wagons du Gouverneur général—service, réparations et changements, \$4,000; chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique—rémunération au directeur nommé par le Gouvernement, \$1,600; divers travaux non prévus, \$4,000; levés de plans et inspections—canaux, \$20,000; levés de plans et inspections—chemins de fer, \$40,000; pour payer les dépenses relatives à la refonte de la loi des chemins de fer, \$1,600, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions sept cent soixante mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—pont de Québec—construction, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial—service d'hiver de la poste, pour l'exerice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—construction de phares et aide de la navigation, appareils, signaux sous-marins, vaisseaux pour travaux de construction, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre vingt-deux dollars et quatre vingt dix-huit cents soit accordée à Sa Majesté pour le Service Maritime et fluvial:—Entretien et réparations des vaisseaux du gouvernement et des brise-glace—montant requis pour payer à J. W. Speers, de Sault-Ste-Marie, 75% de la réclamation de \$100.64 contre E. Argue, ancien commis aux vivres du vaisseau Lambton, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—ministère de la Marine—chenal de navigation—fleuve Saint-Laurent—montant requis pour terminer un vaisseau spécialement fait et qui servira exclusivement à éprouver et à balayer le chenal de navigation du fleuve Saint-Laurent, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour Phares et Service de la côte:—montant requis pour payer au taux de \$300 par année, des pensions à partir de la date de retraite, aux pilotes suivants: Elzéar Godbout, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Emilio Couillard, Trefflé Delisle et Pierre Pépin, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Service Maritime et Fluvial:—pour la construction de deux vapeurs afin de remplacer le navire du gouvernement canadien le *Quadra*, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars—imputablé sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics: Ministère de la Marine—chenal de haute navigation—fleuve Saint-Laurent—somme requise pour payer une allocation de commisération à Mme I. Pinard, veuve de feu Isidore Pinard, ancien premier lieutenant sur la drague n° 1, noyé dans l'accomplissement de ses fonctions, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Phares et Service côtier:—pour payer un fonds de retraite de \$300 à chacun des pilotes suivants:—Elzéar Godbout, Théophile Corriveau, Alphonse

Pouliot, Emilio Couillard, Trefflé Délisle, Pierre Pépin, David Dumas et Alfred Gandreau, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Hôpitaux de la Marine:—fonds des hôpitaux pour les marins, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Pêcheries:—inspections du poisson fumé et en conserves, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction de bateaux de patrouille des pêcheries (crédit partiel), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la commission biologique maritime du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Service naval:—allocation de commisération à Mme James Murray, veuve de James Murray, ancien océanographe de l'expédition canadienne arctique, \$1,000; allocation de commisération à Mme veuve Beuchat, mère de Henry Beuchat, ancien anthropologiste de l'expédition canadienne arctique, \$1,000; allocation de commisération à Mme A. E. Matthews, veuve de A. E. Matthews, ancien gardien de pêcheries, \$1,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—ministère du service naval—pour un emploi de commis dans la 1re division, subdivision B, \$2,100; pour un emploi de commis dans la 2me division, subdivision B, \$800; pour un emploi de commis dans la 3me division, subdivision B, \$2,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent sept mille deux cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—chemins de fer—subventions—au chemin de fer Edmonton, Dunvegan et British Columbia, subvention aux fins de construction d'un embranchement depuis un endroit sur sa ligne située près de l'établissement de la rivière Esprit jusqu'à et à travers la région des terres de Grande-Prairie, Alberta, sur une distance de pas plus de soixante milles; aux mêmes termes et conditions auxquels on a octroyé des subventions afin de venir en aide à la construction de certains chemins de fer compris dans la loi 3-4 George V, chapitre 46, 1913, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions six cents mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de navigation de Welland:—construction, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze millions quatre vingt mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—chemins de fer—Intercolonial—frais d'exploitation, \$10,400,000; chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, \$500,000; International—frais d'exploitation, \$120,000; chemin de fer du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard—frais d'exploitation, \$60,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million soixante et quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Canaux:—personnel et réparations, \$1,040,000; employés à la statistique, \$34,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour Divers:—chemins de fer—allocation de commisération à la veuve de feu S. Harbatink, tué accidentellement en travaillant comme journalier au terminus de Port-Nelson du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Canaux:—allocation de commisération à Hector McLachlan, gardien et administrateur des biens des 5 enfants mineurs de feu Thos.

Strachan, ingénieur résident, canal Trent, noyé accidentellement à Port-Severn, le 17 avril 1914, \$1,200; allocation de commisération à la veuve de feu Ernest Gauthier, tué accidentellement en travaillant comme manœuvre sur le canal Chambly, \$800; allocation de commisération à la veuve de feu Fabien Lapointe, tué accidentellement en travaillant comme manœuvre sur le canal Chambly, \$320, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

25 · Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cent dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—Divers—wagons du Gouverneur général—service, réparations et réfections—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—chemin de fer Intercolonial—frais d'exploitation—crédit supplémentaire, \$1,500,000; chemin de fer Intercolonial—frais d'exploitation—crédit supplémentaire, \$50,000; chemin de fer du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard—frais d'exploitation—crédit supplémentaire, \$25,000; chemin de fer Saint-Jean et Québec—frais d'exploitation—crédit supplémentaire, \$35,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 19166.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Bataillons scolaires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Habillement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Dépenses casuelles, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Droits de douane, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Bibliothèque du ministère, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Service et ouvrages de génie, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Subventions à des sociétés et corps de musique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quatre mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Quartiers généraux, états-majors de division et districts, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Entretien des propriétés militaires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million huit cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Troupe permanente, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milicé et Défense:—Impressions et papeterie, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Collège militaire royal, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Salaires et gages, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas ceut vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Ecoles d'instruction, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Matériel, pour l'exerçice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Levées de plans, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Transport et fret, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Zone d'instruction et terrains servant aux fins militaires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Pensions—pensions des incursions féniennes, 1860-1870—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Habillement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux meille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Services d'ingénieurs et travaux—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Allocation à Ronald Morrison, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Ecoles d'instruction—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—Terrains d'entraînement et pour fins militaires—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de la Milice et de la Défense—pour un emploi de commis dans la 2me division, subdivision A, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et douze dollars et soixante et quatre cents soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes:—divers —pour payer les commis de malles sur chemin de fer pour travail supplémentaire aux ports de Québec et d'Halifax pour le contrôle des matières postales venant d'Angleterre, nonobstant toute disposition de la Loi du Service civil, \$372.64; pour permettre de payer le salaire d'une année à la veuve de John Linahen, commis de malles sur chemin de fer, district de Montréal, mort le 22 mars 1914, d'une pneumonie contractée dans l'accomplissement de son devoir, \$800, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Commerce—pour seize emplois de commis dans la 3me division, subdivision B, division du recensement et des statistiques, à \$600 chacun, \$9,600, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—service à la vapeur entre Halifax, le Cap-Breton-sud et les ports du lac Bras-d'Or—crédit supplémentaire, pour l'exercice

se terminant le 31 mars 1917.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service ou des services à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports intermédiaires—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce:—pour assurer le développement et l'expansion du commerce canadien, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation de commisération à la veuve de feu James Barr, sous-inspecteur du grain, tué dans l'accomplissement de son devoir à l'élévateur "D" du Pacifique Canadien, à Fort-William, Ont., pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Travail:—loi des enquêtes sur les différends industriels—crédit supplémentaire, \$5,000; inspection de la construction des voies ferrées, etc.--crédit supplémen-

taire, \$5,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq millions neuf cent quatre vingt-seize mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—ports et rivières—Halifax—cale sèche, \$200,000; port de Saint-Jean—améliorations, \$800,000; port de Québec—cale sèche à Lauzon, \$396,000; port de Québec—améliorations, \$1,200,000; port de Québec—rivière Saint-Charles—améliorations de la navigation, \$560,000; port de Toronto—améliorations, \$480,000; Rivière-des-Français,—améliorations du cours d'eau, \$320,000; Port-Arthur et Fort-William—améliorations aux ports et rivières, \$800,000; port de Vancouver—améliorations, \$280,000; port de Victoria—améliorations, \$800,000; Esquimalt—cale sèche, \$160,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille cinq cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—ministère de la Milice et de la Défense—traitements, \$144,960; dépense casuelle, \$15,600, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense:—arsenal fédéral, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—ministère de la Milice et de la Défense—dépense casuelle—impressions et papeterie—crédit supplémentaire, \$7,500; divers—crédit supplémentaire, \$1,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—chemins de fer—Intercolonial—Saint-Jean—installation de tête de ligne—reconstruction d'un élévateur à grain, \$500,000; pour acheter le vapeur Northumberland et lui faire faire le service entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, \$55,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Transcontinental:—élévateur à grain aux terminus de Winnipeg, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Canaux:—canal de Chambly—pont entre Iberville et Saint-Jean—montant périmé à voter de nouveau, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille vingt-huit dollars et vingtcinq cents soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops:—pour solder les réclamations non payées des entrepreneurs Murray et Cleveland, relativement à la construction de l'entrée d'amont, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille neuf cent cinquante cinq dollars et trente et une cents soit accordée à Sa Majesté pour le chenal-nord:—pour règlement final et entier de toutes les réclamations pendantes de l'entrepreneur M. A. Cleveland, relativement au creusage et à l'élargissement du chenal nord, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—chemin de fer Intercolonial—allocation de commisération à la veuve de feu John Casey, tué accidentellement dans l'accomplissement de son devoir de serre-frein sur l'Intercolonial, \$1,000; allocation de commisération à la veuve de feu Howard McDonald, mortellement subséquemment, \$1,000; allocation de commisération à la veuve de feu James Jamieson, subséquemment, \$1,000; allocation de commisération à la veuve de James Jamieson, tué accidentellement dans l'accomplissement de son devoir de chauffeur sur l'Intercolonial, \$1,000; allocation de commisération à la veuve de feu Edward Johnson, sué accidentellement dans l'accomplissement de son devoir de mécanicien sur l'Intercolonial, \$1,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent quarante dollars—impurable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—édifices publics—édifice parlementaire (de l'est)—nouveau toit à l'épreuve du feu, etc., \$240,000; édifice parlementaire (central)—restauration—les plans du dit édifice et le mode de reconstruction devant être sujets à l'approbation du comité conjoint nomme par le premier ministre et le chef de l'opposition, \$1,500,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:—améliorations dans le port de Vancouver—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—édifices publics—Nouveau-Brunswick—Saint-Jean-Ouest—édifice d'inspection médicale, emplacement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—vieil édifice des douanes à Montréal—réparations et améliorations, \$5,000; entrepôt d'examen à Montréal—à voter de nouveau, \$50,000; édifice de l'immigration à Québec, sur le bord du bassin Louise, y compris l'addition d'un autre étage à l'édifice actuel pour fins de détention—achèvement, \$8,500; édifice public à Roberval—drainage, etc., \$1,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatorze mille neuf cent vingt-six dollars et quarante-deux cents soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—édifice public à Cayuga—améliorations du système de chauffage et de plomberie, \$3,500; bureau de poste d'Hamilton—posage des fils électrique et des suspensions, etc., \$3,100; collège militaire Royal de Kingston—salle d'exercice couverte—crédit supplémentaire, \$55,000; imprimerie à Ottawa—réparations au toit, \$1,000; édifices publics à Ottawa—appareils de sauvetage,\$15,000; la Monnaie à Ottawa—réparations et améliorations, \$10,000; bureau de poste de Fort-William—part de l'Etat sur le coût d'un pavé en blocs devant

l'édifice, \$2,326.42; Port-Arthur—entrepôt des douanes et d'examen—à voter de nouveau, \$25,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—bureau de poste de Winnipeg—receveur des sacs dans le trottoir, \$6,200; Winnipeg—aménager l'ancien édifice de l'immigration pour en faire une station postale, \$50,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille neuf cent quatre vingt-sept dollars et deux cents soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan:—édifices publics de Régina—part de l'Etat sur le coût des améliorations locales, \$4,600; ancien bureau de poste de Saskatoon—pour couvrir la part de l'Etat sur le coût du posage, pour la 1re avenue et la 21me rue, des trottoirs, du pavage de rue, des égouts et des principales conduites de raccordements d'eau de même que l'éclairage à giorno des rues, etc., \$4,387.42; Sutherland—bâtiment relevant de la station de Forest-Nursery, \$5,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Calgary—salle d'exercices—crédit supplémentaire, \$100,000; traverse de la rivière La-Paix—bâtiment d'immigration, \$5,000; rivière de l'Esprit—bâtiment d'immigration, \$5,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent quarante-cinq dollars et deux cents soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Vancouver—station postale "C" (Mount Pleasant)—à voter de nouveau, \$5,000; Vancouver —édifices publics—améliorations, réparations, etc.—crédit supplémentaire, \$2,000; bâtiment d'immigration de Victoria—pour couvrir la part de l'Etat dans le coût du posage d'un pavage permanent en asphalte sur le chemin Dallas et la rue Simcoe, \$1,345.02, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Crédits généraux:—édifices publics fédéraux—échelles de sauvetage, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-neuf mille quatre cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:-Nouvelle-Ecosse-Cap Sainte-Marie—réparations au brise-lames, \$3,000; Chipman-Brook—réparations au briselames, \$1,000; Church-Point-réparations au brise-lames et au quai, \$4,000; Chris-Cove—achèvement du brise-lames \$600; Cottage-Cove—achèvement du brise-lames, \$1,500; Culloden réparations au brise-lames et enlèvement de roc, \$4,000; Devil's-Island—réparations au brise-lames, \$1,900; East-Chezzetcook (Red-Island)—réparations au brise-lames, \$1,200; East-River—améliorations—crédit supplémentaire, \$60,000; Eel-Brook—reconstruction des môles du chenal, \$1,600; Fox-Island—réparations aux approches du brise-lames, \$1,000; Hampton-réparations et améliorations au brise-lames—crédit supplémentaire, \$1,200; ports et rivières en général—réparations et améliorations-crédit supplémentaire, \$10,000; Jamesville-achèvement du briselames, \$1,000; L'Ardoise-réparations au brise-lames, \$500; Little-Tancook-enlèvement du roc et prolongement du brise-lames-à voter de nouveau, \$2,600; North-Sydney -réparations au quai de ballast, \$2,300; Parker's-Cove-réparations au brise-lames, \$1,100; Pictou-Island-réparations au quai, \$500; Maitland-réparations du briselamés, \$3,000; Poulemond-pour réparer le mur de pierre aux approches du quai, \$500; Seaforth—ouvrages de protection de la route et réparation du brise-lames, \$1,700; Short-Beach—prolongement du brise-lames, \$6,000; South-Side (Donald's-Head) réparations du brise-lames, \$800; Trout-Cove-enlèvement de roc et gravier et réparations au nouveau brise-lames, \$3,000; Port Upper-Woods-reconstruction du quai et de la chaussée, \$3,000; Wedge-Point-réparations au brise-lames, \$900; Whycocomagh—pour reconstruire le quai sur pilotis, \$1,500, pour l'exercice se terminant le 31

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cent dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—havres et rivières—Ile-du-Prince-Edouard—Baie-Fortune—prolongement du brise-lames, \$5,000; Cranberry—réparation de la jetée, \$750; Etant de Graham, port Murray-North—réparations au brise-lames, \$1,500; quai de Hickey—réparations, \$950, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Kouchibouguac—réparation et construction de barrages et de parapets, \$10,500; Gagetown—quai, \$11,000; Neguac—réparations au quai, \$9.500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille cent quarante-trois dollars et soixante et trois cents soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Anse-à-Beaufils—pour réparer le brise-lames, \$1,450; Anse-à-Saint-Jean—pour compléter le prolongement du quai, \$3,500; Bic—réparations au quai, \$1,000; Cap-Chat—réparations à la jetée, \$3,000; Cap-de-la-Madeleine—réparations aux approches du quai, \$2,750; Escoumains—réparations au quai, \$2,500; Gaspé—améliorations au quai, \$5,500; Grand-Méchins—largissement du quai, \$7,200; L'Islet—réparations au quai, \$1,800; Pointe-Pizeau—réparations au quai, \$11,100; Port-Lewis—réparations au quai, \$1,600; Quyon—comme règlement entier et final de la réclamation de T. et J. Moran, relativement à leur contrat pour la construction du quai, \$843.63; quai de Rimouski—approvisionnement d'eau, \$6,000; Ruisseau à Sem—pour terminer le quai, \$2,000; Sainte-Emélic—réparations au quai, \$2,400; Sainte-Fulgence—réparations au quai, \$2,500; Sainte-Grégoire—pour terminer le quai, \$2,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excé l'unt pas deux cent six mille et soixante et dix dollars soit accordée à Sa Mæjesté pour Ontario:—Belleville—améliorations au quai—à voter de nouveau, \$4,700; Bracebridge—réparations au quai, \$4,800; Bruce-Mines—réparations au quai et reconstruction, \$12,750; Burlington-Beach—enlèvement du vieux quai, \$5,000; Cobourg—réparations à la jetée de l'est, \$15,000; Grand-Bend—réparations à la jetée, \$820; Kingston, cale sèche—réfection des murs de soutènement, \$15,000; Parry-Sound—en règlement final de la réclamation de Robinson Walton et White, relativement à leur entreprise de quai, \$1,500; Pembroke—réparations au quai, \$10,000; Port-Burwell—réparations aux jetées, \$32,000; Port-Stanley—reconstruction de la jetée, \$100,000; Rosseau—réparations au quai, \$1,000; Rivière Saugeen à Southampton—réparations aux jetées, \$3,000; Southampton—réparations au brise-lames, \$500; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et neuf mille trois cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Burton—ouvrages de protection, \$8,800; fleuve Fraser (inférieur)—améliorations, \$20,000; fleuve Fraser—améliorations—crédit supplémentaire, \$200,000; ports et rivières en général—réparations et améliorations—crédit supplémentaire, \$25,000; Royston (Roy's-Beach)—réparations au quai, \$2,000; Sidney—réparations au quai, \$2,100; Tofino—réparations au quai, \$1,400; pour acheter un approvisionnement de bois créosoté destiné à la réparations des quais, \$10,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—dragage—Ontario et Québec—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts:—Chapeau-Bridge—améliorations, \$850; pont international entre Saint-Léonard, N.-B., et Van-Buren, Maine—réparations, \$2,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille sept cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques et téléphoniques:—Athabaska

—ligne télégraphique du Fort-McMurray—réparations et améliorations à l'édifice des bureaux à House-River, \$500; Moosejaw—ligne télégraphique de Wood-Mountain—renouvellement de poteaux, \$5,000; ligne de la rivière La-Paix—bureaux au lac Saskatoon—à voter de nouveau, \$400; ligne de la rivière La-Paix—réfections, réparations et améliorations, \$11,000; lignes télégraphiques et téléphoniques de l'île Vancouver—prolongement, \$9,000; service télégraphique du Yukon—embranchement reliant Houston à l'extrémité ouest du lac Ootsa, \$6,300; lignes téléphoniques de la terre ferme de la Colombie-Britannique—prolongement, \$32,500; ligne téléphonique allant d'Ashcroft vers Highland-Valley, \$3,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—gratification à la veuve de feu J. J. Brennan, tué accidentellement par l'élévateur à la station postale "H" à Montréal, \$1,000; gratification à la veuve de feu H. Bélanger, tué alors qu'il travaillait au barrage du lac Témiscaming, \$1,000; gratification à John Sloan, sérieusement blessé alors qu'il travaillait au barrage du lac Témiscaming, \$1,000; gratification à Onésime Chayer, sérieusement blessé alors qu'il travaillait au barrage du lac Témiscaming, \$500; gratification à la veuve de feu William Dunmore, mécanicien à l'entrepôt d'examen de Vancouver, tué accidentellement par l'ascenseur le 3 septembre 1915, \$1,000; gratification à la veuve de feu J. E. Bussière, tué accidentellement par l'ascenseur, à la douane, Québec, \$1,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—bassin de radoub de Lévis—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent soixante et dix dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:
—édifices publics—Nouvelle-Ecosse—bureau des douanes d'Halifax—améliorations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Saint-Jean—nouveau bureau de poste, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent quarante neuf dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—bureau de poste de Lachine—agrandissement et améliorations—pour payer la solde due à l'entrepreneur, \$2,445; station postale "C" à Montréal—pour solder la réclamation de Séguin et Guindon, relativement à leur contrat, \$2,404.50; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent quinze dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour l'Ontario:—édifices publics de Kemptville—crédit supplémentaire, \$700; édifice public de Waterloo—pour payer à Charles Moogk ses services à titre de commis pour les travaux à partir de novembre 1911 jusqu'à l'achèvement de l'édifice en 1914, \$1,915.50; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt deux mille sept cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Calgary—entrepôt d'examen des articles de douanes—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les loyers, réparations, ameublements, chauffage, etc:—édifices publics fédéraux—chauffage—crédit supplémentaire, \$30,000; loyers—crédit supplémentaire, \$100,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante deux mille sep⁺ cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:—Nouveau-Brunswick—Bathurst—améliorations au port—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cent quarante-huit dollars et cinquante et une cents soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Batiscan—quai—crédit supplémentaire, \$3,700; Cap de la Madeleine—élargissement du quai—crédit supplémentaire, \$7,448.51; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille trois cent soixante et six dollars et quatre-vingt-quatorze cents soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Honey-Harbour—pour le paiement entier et final de la réclamation de Wm McClinchey, relativement au contrat qu'il détient pour le creusage, \$854,44; Providence-Bay—pour le paiement entier et final de la réclamation de Chas. H. Sherwood, relativement à l'élargissement du quai, \$10,072.50; Wellington—améliorations au quai et au port—crédit supplémentaire, \$8,440; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—améliorations de la rivière Athabaska—pour le paiement entier et final de la réclamation de John Lucy pour blessures reçues alors qu'il était

en service, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—l'Hotel Royal de la monnaie—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission Nationale des Champs de bataille—pour augmenter le crédit actuellement disponible pour l'achat de terrains, dont l'acquisition a été approuvée par le Parlement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'achat de 600 copies du Parliamentary Guide, pour l'ex-

ercice se terminant le 31 mars 1916.

- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cent dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics:—lignes télégraphiques et téléphoniques—Saskatchewan et Alberta—crédit supplémentaire, \$17,500; Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, \$20,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Presse associée canadienne, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.
- 26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Loi concernant la taxe de guerre sur les profits du commerce, 1916; les nominations à cet effet pouvant se faire sans tenir compte des stipulations de la loi sur le service civil, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—pensions payables par suite de l'invasion fénienne, 1866-

1870, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—guerre européenne, pour l'exercice se ter-

minant le 31 mars 1917.

- 30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—pour payer l'impression et la distribution de 4,000 exemplaires du rapport de la Commission sur le district fédéral d'Ottawa et Hull, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses de la Commission d'Economie et de Développement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 350 autres exemplaires de la nouvelle édition de

- "Procédure Parlementaire" de Bourinot, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—bureau de l'Auditeur général—pour les appointements de deux commis de la 2me division, subdivision B, à \$850 chacun, \$1,700; pour cinq emplois de commis dans la 3me division, subdivision B, \$2,500; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Haut Commissaire, Londres—pour la permutation de Edwin McLeod, agent d'immigration, à la deuxième division, subdivision A, dans le bureau du Haut Commissaire, à Londres, à partir du 17 septembre 1915, à un salaire de \$1,800 par année, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit millions de dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—compagnie de chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique—prêt ne devant pas dépasser la somme de \$8,000,000, remboursable à la demande avec intérêt payable tous les six mois au taux de six pour cent (66%) par année; prêt qui servira à défrayer les dépenses encourues ou à faire face aux dettes contractées en payant l'intérêt sur les garanties de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, à combler le déficit de l'exploitation du chemin de fer et à l'achat du matériel roulant; le dit prêt devant être garanti par une hypothèque sur l'entreprise de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique rédigée dans les termes et contenant les conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil. La disposition du dit prêt devant être sujette à la direction du Gouverneur en conseil, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Arts et Agriculture:—pour le développement de l'industrie du bétail, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Gazette du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat:—réparations et réfection, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat:—installations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la distribution des documents parlementaires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des impressions diverses, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses occasionnées par la Loi de *Tempérance du Canada*, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses sous la *Loi de Naturalisation*, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent quatre vingt-sept dollars et cinquante-six sous soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Chambre des Communes—permutation de B. W. Sherwood à la deuxième division, subdivision A, au titre de sous-comptable de la Chambre des Communes, du 1er janvier 1916, au

taux de \$1,750 par année, \$437.50; Sergent-d'armes—allocation à L. C. Panet, comme sous-sergent-d'armes, \$250; dépenses casuelles—papeterie, crédit supplémentaire, \$10,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—frais de voyage de sir Charles Fitzpatrick assistant aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—au juge en chef de la cour suprême du Canada, pour couvrir les frais de voyages et autres dépenses que lui occasionnent ses fonctions de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à à Sa Majesté pour les archives publiques, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à la suppression de la traite des blanches, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation à M. W. J. Stewart, chef hydrographe, pour services rendus, par décret du conseil, 19 octobre 1912, relativement aux questions étudiées par la *International Joint Commission*, durant les années 1915-1916, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des sommes requises pour couvrir les dépenses de la Commission technique nommée pour étudier les questions relevant du niveau du lac des Bois, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour le traitement de S. Leliève, secrétaire particulier du président du Sénat, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le traitement du secrétaire particulier A. Hinks, \$600, et services d'expéditionnaire pour l'hon. J. A. Lougheed, membre du cabinet, et leader du Sénat, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le traitement du secrétaire particulier de sir George Perley, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions trois cent soixante et douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Douanes:—appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris des suppléments aux fonctionnaires pour travaux de surcroît, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$2,872,000; appointements et frais de voyages des inspecteurs des ports et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes, \$268,000; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messagerie sur les échautillons, papeterie et formules, frais de justice, primes sur cautionnements et uniforme des employés des douanes, \$144,000; pour l'achat de nouveaux croiseurs du revenu et frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif, \$80,000; somme à verser au ministre de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret et auquel il doit en être rendu compte, \$8,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la falsification des substances alimentaires, etc.:—falsification des substances alimentaires et mise à exécution de la loi concernant les engrais, les marques frauduleuses et les produits alimentaires du commerce, \$28,000; médicaments dits "Proprietary" ou brevetés, \$1,600; ministère du Revenu de l'Intérieur—menues dépenses, \$400; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—ministère de la Justice—dépense casuelle—service de commis—crédit supplémentaire, \$1,000; impressions et papeterie—crédit supplémentaire, \$5,000; divers—crédit supplémentaire, \$2,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

455

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur—pour la promotion de la deuxième division, subdivision B, à la deuxième division, subdivision A, de cinq analystes, à partir du 1er avril 1915, \$1,500; dépense casuelle—service de commis et frais de voyage—crédit supplémentaire, \$2,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Justice:—cour Suprême du Canada—dépenses casuelles et déboursés, émoluments des fonctionnaires, etc.,—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—dépenses en vertu de la Loi de tempérance du Canada—crédit

supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le remboursement au crédit "Dépenses imprévues", à raison d'avances faites à mêmes ce crédit pour défrayer les dépenses de la Commission d'économie et de développement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Accise:—service préventif—crédit supplémentaire—allocation provisoire n'excédant pas \$150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et dans les provinces à l'ouest d'icelle, dont les salaires provenant d'un service—gouvernemental quelconque n'excédant pas \$2,500 par année—crédit supplémentaire, \$1,000, pour l'expercice se terminant le 31 mars 1916.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Poids et Mesures, inspection des usines à gaz et à énergie électrique:—allocation provisoire n'excédant pas \$150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et dans les provinces à l'ouest d'icelui, dont les salaires provenant d'un service gouvernemental quelconque n'excédant pas \$2,500 par année—crédit supplémentaire, \$1,000; loyer, combustible, dépenses de voyage, papeterie, etc., pour inspection d'usines à gaz et à énergie électrique, et pour l'achat et la réparation des instruments—crédit supplémentaire, \$20,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

- M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze millions de dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux:—compagnie de chemin de fer Canadian Northern—prêt ne devant pas dépasser la somme de \$15,000,000, remboursable à demande, avec intérêt payable tous les six mois au taux de six pour cent (6%) par année; prêt qui servira à défrayer les dépenses encourues ou à faire face aux dettes contractées en payant l'intérêt sur les garanties des compagnies comprises dans le réseau du chemin de fer Canadian-Northern ayant droit de priorité sur les valeurs garanties autorisées par le chapitre 20 des Statuts de 1914, et sur les versements du principal des garanties d'équipement et sur la construction; la totalité du dit prêt devant être garantie par une hypothèque sur l'entreprise de la Compagnie du chemin de fer Canadian-Northern, et toute partie du dit prêt qui sera appliqué au bénéfice de toute compagnie comprise dans le réseau du chemin de fer Canadian-Northern devra être en plus garantie par une hypothèque sur l'entreprise de cette compagnie, les dites hypothèques devant être rédigées dans les termes et renfermer les

conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil. La disposition du dit prêt devant être sujette à la direction du Gouverneur en conseil, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire enquête et rapport sur la situation des chemins de fer au

Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais d'une vérification ininterrompue pour le compte du gouvernement du Canada, à partir du premier mai 1916, des revenus et déboursés des réseaux de chemins de fer *Canadian-Northern* et Grand-Tronc-Pacifique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Rhodes du comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—département des Impressions et de la papeterie—pour la nomination de Frederick Cook, assistant imprimeur du Roi et contrôleur de la papeterie, à un salaire de \$4,000 par année, à partir du 1er juillet 1915, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation:—en général—dépenses casuelles —au sujet de la liste électorale—crédit supplémentaire, \$25,000; liste électorale provinciale—

crédit supplémentaire, \$3,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique:—ministère des Mines—publication des rapports, traduction des rapports en français, achat de livres, papeterie, laboratoires chimiques, appareils, instruments, dépenses imprévues, aide additionnel—crédit supplé-

mentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Gouvernement civil:—ministère de la Justice, y compris la division des pénitenciers—pour pourvoir à l'emploi d'un commis dans la 2me division, subdivision A, \$1,600; pour la nomination de W. J. Wright comme commis dans la 2me division, subdivision B, \$1,100; pour l'emploi d'un commis dans la 3me division, subdivision B, \$500; cour Suprême du Canada—pour un commis de la 2me division, subdivision B, \$800, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur—pour sept emplois de commis dans la 2me division, subdivision B, \$5,600; division de l'électricité—pour un transfert du service extérieur à la 2me division, subdivision B, \$1,500; division des Poids et Mesures—pour un transfert du service extérieur à la 3me division, subdivision A, \$1,200; pour trois messagers supplémentaires, \$1,500, pour l'exercice se terminant le

31 mars 1917.

- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—pour six emplois de commis dans la 3me division, subdivision B, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cent quatre-vingt-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour les bureaux du Haut Commissaire, Londres:—traitement d'un commis, 1re division, subdivision B, \$2,100; dépenses casuelles—loyer et assurances du bureau; taxe sur le revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et la somme de \$2,000 exigée pour les dépenses casuelles (eau, lumière, feu, voitures, chemins de fer) du Haut Commissaire, y compris l'impôt sur le revenu sur les appointements du Haut Commissaire—crédit supplémentaire, \$1,588; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cents dollars soiti accordée à Sa Majesté pour la division des Affaires extérieures:—trois commis, 3me division, subdivision B: 2 à \$600, 1 à \$500, pour l'exrcice se terminant le 31 mars 1917.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent douze dollars et soixante cents soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—frais de déplacement des juges exerçant leurs fonctions de juges du district de la Rivière-La-Pluie, du 28 vision B, 2 à \$600, 1 à \$500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif:—Sénat—paiement d'une indemnité sessionnelle entière à un sénateur—jours perdus par une absence provenant d'une maladie, au cours de la session actuelle—nonobstant toute disposition contraire dans le chapitre 10 des Statuts Refondus du Canada, Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, ou toute modification de cette loi—paiement à faire selon le bon plaisir du conseil de la Trésorerie, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement:—pour payer le coût de la réparation et de la reliure des livres endommagés par l'incendie des édifices du parlement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses générales:—listes électorales provinciales—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Arts et Agriculture:—pour faire une campagne d'annonce en faveur de la "production et de l'épargne" dans la presse et pour tenir des assemblées à ce sujet, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—distribution des documents parlementaires, y compris les frais des salaires et des dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—service de prévention—dépenses imprévues—crédit supplémentaire, \$2,000; allocation provisoire de pas plus de \$150 aux fonctionnaires dans le Manitoba et dans les provinces à l'ouest de Manitoba, etc.—crédit supplémentaire, \$1,000; pour permettre au ministère de fournir l'alcool méthylique aux manufactures, dont le coût, etc.,—crédit supplémentaire, \$20,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures, inspection du gaz et de la lumière électrique:—loyer, combustible, dépenses de voyage, papeterie, etc., pour poids et mesures, y compris une somme pour l'achat de mesures-étalon du système métrique, salaires et autres dépenses des inspecteurs—crédit supplémentaire, \$10,000; loyer, combustible, frais de voyage, papeterie, etc., pour l'inspection du gaz et de l'électricité, et pour acheter et réparer les instruments—crédit supplémentaire, \$5,000; pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la falsification des substances alimentaires, etc.:—falsification des aliments, et application de la loi relative aux engrais, aux marques de commerce frauduleuses, etc.—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu,—Que, pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'exercice terminé le 31 mars 1916, la somme de \$4,485,537.26 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'exercice financier expirant le 31 mars 1917, la somme de \$115,077,465.72 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Rhodes fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Que, pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'exercice terminé le 31 mars 1916, la somme de \$4,485,537.26 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'exercice financier expirant le 31 mars 1917, la somme de \$115,077,465.72 soit accordée à même le fonds du revenu du Canada.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. Rhodes informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Ordonné, que Sir Thomas White ait la permission de présenter un bill (No 104) allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant respectivement le 31 mars 1916 et le 31 mars 1917.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

'Avec le consentement de la Chambre,

M. Hazen propose, secondé par M. Roger,—Que l'ordre No 26 des Bills et Ordres Publics soit lu maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé et il est comme suit:-

Ordre No 26.

"La Chambre en comité sur le bill (No 21) Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada. (Tel qu'amendé.)—M. Sinclair".

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Rhodes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Jeudi, 18 mai 1916.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné au greffier de la Chambre instruction de déposer sur la Table de la Chambre son rapport et sa recommandation en ce qui concerne la promotion de M. T. P. Owens au poste de rédacteur des Débats et chef du service des reporters sténographes de la Chambre et la ratification du titre de M. W. H. Dickson comme reporter en chef des comités de la Chambre.

18 mai 1916.

Monsieur,—Le transfert de M. Albert Horton au personnel des Débats du Sénat crée une vacance dans le poste de rédacteur et chef du service des reporters de la Chambre des Communes.

Je dois vous faire rapport que M. T. P. Owens, rédacteur adjoint, a la compétence voulue pour être promu au poste de rédacteur des Débats et chef du service des reporters de la Chambre des Communes.

Je désire également recommander que M. W. H. Dickson, qui a rempli les fonctions de chef reporter des comités de la Chambre, avec l'assentiment de l'Orateur, depuis 1906, ait ce titre officiellement confirmé.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

THOS. B. FLINT, Greffier de la Chambre des Communes.

L'honorable Orateur, Chambre des Communes, Ottawa.

A l'honorable Chambre des Communes.

Le rapport du greffier de la Chambre déposé sur la Table ce jour m'informe que, par suite du transfert, au poste de rédacteur des Débats et chef du service des reporters du Sénat, de M. Albert Horton, occupant jusqu'ici un poste similaire dans la Chambre des Communes, une vaçance se trouve créée dans ce service, et que M. T. P. Owens, rédacteur adjoint, est bien la personne qu'il convient de promouvoir à ce poste.

Je recommande donc que M. Owens soit nommé rédacteur des Débats et chef du service des reporters de la Chambre des Communes.

Le greffier m'a également fait rapport recommandant la confirmation officielle du titre de reporter en chef des comités de la Chambre en faveur de M. W. H. Dickson qui a rempli ces fonctions depuis 1906, avec l'assentiment de l'Orateur.

Je recommande la promotion de M. Owens ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, et la confirmation du titre de M. Dickson comme reporter en chef des comités de la Chambre.

ALBERT SEVIGNY, Orateur.

Chambre des Communes, 18 mai 1916. Sur motion de Sir Robert Borden, secondé par Sir George Foster,—Résolu,—Que la recommandation de Son Honneur l'Orateur de la Chambre des Communes au sujet de la promotion de M. T. P. Owens au poste de rédacteur des Débats et chef du service des reporters sténographes de la Chambre, et du titre de M. W. H. Dickson comme reporter en chef des comités de la Chambre, soit ratifiée.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février 1916,—Copie de tous télégrammes, soumissions, offres, lettres et autres documents concernant les arrangements pour la manutention des marchandises et du charbon à Pictou en ce qui concerne les bateaux faisant le service d'hiver entre Pictou et l'Ile-du-Prince-Edouard pendant la saison de 1914-15 et la présente saison. (Document de la Session, No 299).

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. McDonald,—Résolu,—Que le rapport du comité spécial chargé, le 14 mars dernier, d'étudier la question des taux de pensions à accorder aux soldats invalides, de l'établissement d'une commission des pensions, et de faire une enquête sur toutes autres matières s'y rattachant, présenté à la Chambre le 10 mai courant, soit reçu; et que les taux de pensions, et le mode d'action et d'administration recommandés dans le rapport soient soumis au gouvernement pour son approbation.

L'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:-

Bureau du secrétaire du Gouverneur général, Ottawa, 18 mai 1916.

Monsieur,—J'ai ordre du Gouverneur général de vous informer que le Très Honorable Sir Charles Fitzpatrick, agissant à titre de député de Son Altesse Royale, se iendra à la salle des séances du Sénat, cet après-midi à 4.30 p.m., pour proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY.

Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:-

Bill (No 21 intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada"; Bill (No 104) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant respectivement le 31 mars 1916 et le 31 mars 1917"; et

Bill (No 101) intitulé: "Loi autorisant l'acquisition de lignes de chemin de fer entre la cité de Québec et Nairn-Falls et entre Lyster et Saint-Jean-des-Chaillons".

Aussi, le Sénat informe cette Chambre qu'il acquiesce à la nomination de M. A. M. W. Carter, comme comptable de la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de M. Clark (Bruce), pour M. Currie, secondé par M. Wright,—Résolu,—Que le troisième rapport du comité conjoint des deux Chambres chargé des Impressions du Parlement soit soumis à une étude attentive de la part du gouvernement, avec recommandation que l'attention de chaque ministère de l'administration soit attirée sur ce rapport en vue de donner effet aux recommandations qui y sont contenues autant

que la chose pourra se faire pratiquement, dans le but de réaliser toute l'économie possible en ce qui concerne les impressions publiques, ct que chaque ministère de l'administration prépare un rapport qui devra être soumis à cette Chambre à sa prochaine session et faire connaître jusqu'à quel point ces recommandations ont été réalisées, et les raisons, s'il y a, pour lesquelles il est impossible ou non judicieux, dans quelque ministère en particulier, de ne pas donner effet à ces recommandations.

Un message recu du Très Honorable Sir Charles Fitzpatrick, agissant à titre de député de Son Altesse Royale, le Gouverneur général, par le Lieut.-colonel Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire, comme suit:-

M. l'Orateur.

Son Honneur, le Très Honorable Sir Charles Fitzpatrick agissant comme député de Son Altesse Royale, le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la Salle des séance du Sénat.

En conséquence. M. l'Orateur et la Chambre se rendent au Sénat; et alors il plaît à Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:-

Loi concernant les Cours supérieures de la Saskatchewan et modifiant la Loi des

Loi concernant la Colonial Bank (Canada).

Loi concernant la British Trust Company.

Loi concernant The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company.

Loi concernant la Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company. Loi modifiant la Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux.

Loi modifiant la Loi des Banques.

Loi pour faire droit à Christopher Sinclair. Loi pour faire droit à Hope Fothergill Baily.

Loi pour faire droit à Robert Charles Vondrau. Loi pour faire droit à Percy Lynn Woods.

Loi concernant certains brevets de The Pedlar People, Limited.

Loi constituant en corporation The Fire Insurance Company of Canada.

Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada et à l'effet de changer son nom en "Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-

Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut. Canada-Ouest.

Loi concernant les Placements des compagnies d'assurances sur la vie.

Loi à l'effet d'autoriser certaines terres d'écoles et terres fédérales à être comprises dans la région d'irrigation de Taber, dans la province de l'Alberta.

Loi modifiant la Loi des Prisons publiques et Maisons de réforme.

Loi constituant en corporation The Manitoba and Saskatchewan Bible Society.

Loi concernant les loyers payables à la Mount Royal Tunnel and Terminal Company, Limited.

Loi portant prélèvement d'une taxe sur les Profits d'affaires.

Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.

Loi pour faire droit à David Whimster Rhodes.

Loi ayant pour objet de pourvoir au paiement de primes sur le zinc provenant des minerais de zinc tirés des mines du Canada.

Loi constituant en corporation The Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists.

Loi modifiant la Loi de Tempérance du Canada.

Loi ayant pour objet d'aider à la construction de certaines lignes de chemins de fer de la Saint-John and Quèbec Railway Company, et de ratifier une convention faite entre la Compagnie et les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick.

Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier. Loi pour faire droit à Martha Isabella Kenny. Loi pour faire droit à William Thomas Craig.

Loi concernant la compagnie dite The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company.

Loi concernant la Toronto, Niagara and Western Railway Company.

Loi modifiant la Loi des petites créances relatives aux chemins de fer de l'Etat.

Loi relative à la Réserve des sauvages de St. Peter.

Loi autorisant l'acquisition de lignes de chemin de fer entre la cité de Québec et Nairn-Falls et entre Lyster et Saint-Jean-des-Chaillons.

Loi pour aider à la législation provinciale prohibant ou restreignant la vente ou l'usage des boissons enivrantes.

Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.

A ces bills la sanction royale est donnée dans les termes suivants:-

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:-

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant respectivement le 31 mars 1916 et le 31 mars 1917.

"Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense militaire et navale",—que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

A ces bills la sanction royale est donnée dans les termes suivants:-

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bille"

Après quoi, il plaît à Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général de clore la sixième session du douzième Parlement du Canada par le discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Durant la crise actuelle de notre existence nationale, votre attention s'est portée sur des affaires d'une extrême importance, et c'est avec reconnaissance que je me rappelle le soin et le dévouement avec lesquels vous avez étudié et approuvé toutes les mesures nécessaires pour la poursuite efficace de la guerre.

Notre empire, avec une unité de dessein sans exemple dans l'histoire, défend non seulement son intégrité et ses institutions mais aussi les droits de l'humanité. Je suis sincèrement convaincu que vos efforts contribueront matériellement à nous procurer cette victoire certaine que nous ne cesserons de poursuivre tant que nous ne l'aurons pas remportée.

Cette lutte, qui se poursuit sur plusieurs vastes théâtres, est devenue dernièrement plus intense sur le front occidental, où, depuis plus d'un an, les troupes du Canada prennent part à la bataille. On a confié au Corps d'armée canadien une position importante, et le peuple de notre pays nourrit justement le ferme espoir qu'il saura continuer les exploits honorables et remarquables dont la Première Division a donné l'exemple.

Dans tout le pays la réponse aux besoins urgents de l'empire a été partout favorable; et des fardeaux inconnus jusqu'ici ont été acceptés sans hésitation. Près de 170,000 soldats ont traversé la mer, et plus de 140,000 sont à s'entraîner au Canada. Pour fournir aux demandes de renfort, des hommes se sont offerts, durant les quatre premiers mois de cette année, en plus grand nombre que dans toute autre période de même durée de la guerre.

Je suis persuadé que les lois importantes que vous avez adoptées pour le bien-être économique du Canada, pour faire face aux exigences de la situation, favoriseront,

d'une façon remarquable, les intérêts publics.

Les superbes moissons de l'automne dernier ont grandement contribué à assurer la stabilité de la fortune nationale. Vous apprendrez avec plaisir que le volume énormément accru des exportations du Canada, se maintient encore, et que la prospérité générale du pays n'a pas souffert de diminution perceptible à cause de la guerre.

En vous occupant du problème national du développement de nos chemins de fer, vous avez pourvu aux besoins présents. Mes conseillers vont prendre sans délai des mesures pour faire une étude efficace des conditions de ce problème et des moyens les

plus propres à le résoudre.

Les mesures prises pour compléter, au moyen de l'aide nécessaire que peut donner le pouvoir fédéral, l'action de la législation provinciale restreignant la vente ou l'usage des boissons enivrantes, sont conformes aux progrès marqués de l'opinion publique qui ont amené les lois locales sur ce sujet.

Je déplore avec vous la destruction partielle de l'édifice historique dans lequel ont eu lieu les délibérations du Parlement depuis la fondation de notre Dominion. Il est à espérer que, dans la restauration de cet édifice, on conservera les traits distinctifs de son architecture, tout en donnant en même temps un local plus vaste et plus convenable.

Honorables Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, des généreux crédit que vous avez votés pour les besoins publics, et pour les nécessités plus grandes de la guerre.

Honorables Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

Il est maintenant de mon privilège de mettre fin, pour le présent, à vos travaux ardus, et je prends cette décision avec un espoir de plus en plus fort que, nonobstant tout revers temporaire, la victoire viendra couronner notre belle cause; je fais aussi une fervente prière, avec une humble confiance, que notre pays sortira de ce temps d'épreuves et de souffrances pour marcher avec assurance vers un plus grand et plus noble avenir.

L'Orateur du Sénat alors dit:-

Honorables Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est le plaisir de Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé jusqu'à mardi, le 27me jour de juin prochain pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à mardi, le 27me jour de juin prochain.

INDEX

DI

CINQUANTE-DEUXIÈME VOLUME

6-7 GEORGE V

A

Acadia:

Copie de lettres, etc., concernant la nomination d'un bureau de conciliation touchant les employés de la Compagnie houillère; doc. demandé, 49. Déposé, 103.

Achat de chevaux et prohibition de l'exportation:

Copie de correspondance avec les autorités impériales au sujet de l'; demandé, 58. Déposé, 201.

Achats d'obus ou autres munitions ou articles quelconques par la commission des munitions:

Motion Sir Wilfrid Laurier pour qu'un comité soit nommé aux fins de faire une enquête sur tous les, 132. Débat, 133, 136, 148, 149, 207, 208, 227. Motion rejetée, 228-29.

Copie du décret autorisant la création d'une commission royale aux fins de tenir une enquête sur les, 309.

Achat de pelles d'un modèle spécial:

Voir Milice.

Acquisition de lignes de chemins de fer entre la cité de Québec et Nairn's-Falls et entre Lyster et Saint-Jean-des-Chaillons:

Bill (No 101) autorisant l'; présenté et 1re lecture, 374. 2e lecture, 415. En comité général, 416. Amendé, considéré, 417. Motion pour 3e lecture; amendement proposé et rejeté; 3e lecture et passé, 417. Par le Sénat, 461. S.R., 463.

Affaires des Sauvages:

Rapport du département des, 17.

Agriculture du Canada:

Rapport du ministre de l', 19.

Agriculture et de la Colonisation:

Comité des, 25.

1er rapport: Témoignage de M. Nunnick de la Commission de Conservation, et celui de M. John Bright, commissaire du bétail, 168. Adopté, 178.

2e rapport:—Témoignage de M. Blake Robertson sur la question de l'immigration, 223.

Aikins, J. A. M., M.P.:

Résigne son siège, 4.

Alberta:

Copie de lettres, etc., signalant la nécessité de donner de l'aide aux colons qui souffrent de la sécheresse dans la région de l': doc. demandé, 46. Déposé, 281.

Alberta, Cour Suprême de l':

Copie des nouvelles règles adoptées par les juges de la, 19.

Algoma (The) Central and Hudson Bay Railway Company:

Bill (No 46) concernant la compagnie; déposé et 1re lecture, 112. 2e lecture et renvoyé au comité des C. de f., C. et T., 124. Amendé, 147. En comité général, 161. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 162. Par le Sénat, amendé, 235. Amendement adopté, 240. S.R., 291.

Allumettes à phosphore blanc:

Bill (No 37) modifiant la Loi des: présenté et 1re lecture, 95. 2e lecture: eu comité: progrès, 132. Rapporté sans amendement: 3e lecture et passé, 140. Par le Sénat. 179. S.R., 183.

Alward. M.:

Copie de l'enquête tenue dans la cause de MM. Morin et Hébert, par; doc. demandé, 49. Déposé, 115.

Amalgamated Dry Dock and Engineering Company:

Copie du contrat conclu pour la construction d'une cale sèche à Vancouver; demandé, 110. Déposé, 287.

Ametvst:

Correspondance au sujet d'une subvention accordée au steamer; demandé, 226, Déposé, 284.

Amherst. N.-E.:

Copie de lettres, etc., concernant le casernement des troupes à demandé, 117.

Arisaïg, N.-E.:

Correspondance se rapportant à la nomination d'un gardien de phare à; demandé, 166. Déposé, 238.

Armée du Salut au Canada et à l'effet de changer son nom en Conseil de direction

de l'Armée du Salut, Canada-Est:

Bill A (No 39) du Sénat: Loi concernant le Conseil de direction de l', 111. 1re lecture, 113. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 124. Amendé, 238. En comité général, 303. Amendé; considéré, 304. 3e lecture, 305. Passé. 306. Sénat acquiesce, 354. S.R., 462.

Armée du Salut, Canada-Ouest:

Bill B (No 40) du Sénat: Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l', 111. 1re lecture, 113. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 124. Amendé, 238. En comité général, 303. Amendé, 304. Considéré, 306. 3e lecture et passé, 307. Sénat acquiesce, 354. S.R., 462.

Arrondissements du scrutin au Manitoba:

Rapport indiquant la répartition des; demandé, 58. Déposé, 232.

Association des manufacturiers canadiens:

Correspondance échangée avec le premier ministre, 54.

Association protectrice contre le feu:

Copie de mémoires, etc., échangée avec le ministère des Ch. de f. et C., au sujet de la protection contre le feu sur le Transcontinental à la jonction Harvey; demandé, 145. Déposé, 342.

Assurances, 1910:

Bill (No 54) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 135.

Atlin (The) Railway Company:

Bill L (No 70) du Sénat: Loi concernant, 199. 1re lecture, 201. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 207. Rapporté sans amendement, 214. En comité général, 223. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 224. S.R., 291.

Auditeur général, Rapport de l':

Vol. I, 53.

Vol. II, 69.

Vol. III, 53.

Vol. IV, 76.

Référés au comité des Comptes Publics, 72.

Avocats de la province de Québec:

Etat indiquant les noms, etc., des avocats, à qui le gouvernement a confié certaines causes, etc.; demandé, 135.

Aylmer, Qué.:

Correspondance au sujet des plaintes, accusations, etc., contre le maître de poste de; demandé, 339.

B

Baily, Hope Fothergill:

Bill G 2 (No 79) du Sénat: Loi pour faire droit à, 226. 1re lecture, 227. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 241. Rapporté sans amendement, 324. En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 332. S.R., 462.

Bill (No 83) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 236.

Banques:

La Chambre en comité sur une résolution à l'effet de modifier la Loi des. 69.

Adoptée, 70.

Bill (No 33) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 70. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 88. Amendé, 117. 3e lecture et passé, 148. Par le Sénat, amendé, 301. Amendements considérés et adoptés, 325. S.R., 462.

Banques chartées du Canada:

Liste des actionnaires des, 40.

Rapport sur les dividendes et balances non réclamées, 40.

Banques et du Commerce:

Comité des, 25. 1er rapport, 99. 2e rapport, 117. 3e rapport, 209. 4e rapport, 295. 5e rapport, 324.

Barker, Hon. Samuel, M.P.:

Avis du décès de, 3.

Bâtisses louées partiellement par le gouvernement:

Etat indiquant le nombre, prix du loyer, etc.; demandé, 110.

Battleford:

Etat donnant noms, adresses, etc., de tous les fonctionnaires du gouvernement à; demandé, 179.

Bayfield, M.:

Documents concernant son renvoi; demandé, 58. Déposé, 143.

Beauchesne, B.A., K.C., M. Arthur:

Recommandation de l'Orateur le nommant greffier-adjoint de la Chambre des Communes, 79. Adoptée, 85.

Bear-Cove-Beach, N .- E .:

Copie de correspondance concernant la construction d'un hangar à chaloupes et d'un plan incliné à ; demandé, 128. Déposé, 210.

Bear-River, N.-E.:

Copie de documents concernant l'acquisition d'un site pour le bureau de poste à; demanndé, 51. Déposé, 116.

Belleville, N.-E. (Jetée de) :

Voir Shelburne, comté de.

Belzile, Louis de Gonzague:

Copie de l'enquête au sujet d'un cheval tué à Amqui lui appartenant; doc. demandé, 50. Déposé, 115.

Bergeron, M. J. G. H.:

Copie des enquêtes tenues par lui à la suite desquelles certaines personnes ont été destituées; demandé, 83. Déposé, 154.

Bernier, Thomas:

Voir Chemin de fer Intercolonial.

Bibliothécaires du Parlement:

Rapport des, 9.

Bibliothèque:

Comité de la, 28. Message au Sénat pour informer Leurs Honneurs, 28. Membres du Sénat, 29.

Bills Privés:

Comité des, 23. Premier rapport, 87. 2e rapport, 102. 3e rapport, 150. 4e rapport, 178. 5e rapport, 209. Autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre, 211. 6e rapport, 232. 7e rapport, 238. 8e rapport, 324. 9e rapport, 362. 10e rapport, 414.

Blé expédié de Winnipeg, etc.: Voir Expédition du blé.

Blé réquisitionné:

Copie de tous décrets, etc., concernant le; doc. demandé, 47. Déposé, 127. Supplémentaire, 138.

Boissons enivrantes:

Bill (No 66) pour aider à la législation provinciale prohibant ou restreignant la vente ou l'usage des; présenté et 1re lecture, 161. 2e lecture; en comité général; progrès, 226, 233, 282, 285. Amendé; considéré et remis pour 3e lecture, 302. Amendement proposé à l'effet d'annuler les licences de distillateur, brasseur, etc.; rejeté, 311. Disposition ajoutée au bill, à l'effet que si la transgression d'aucune loi a été commise en dehors des limites d'une province où existe la prohibition, le ministère pourra intenter une poursuite, 312. Les mots "Chemins de fer" et "Steamers" ajoutés dans le 1er article, 312. 3e lecture et passé, 312. Par le Sénat, amendé, 410. Amendements adoptés, 424. S.R., 463.

Boyce, M. C. W .:

Recommandation de M. l'Orateur le nommant greffier des Procès-Verbaux, 39. Adoptée, 76.

Brander, Clifford G .:

Documents concernant son renvoi d'office; demandés, 56. Déposé, 196.

Brandon:

Avis de vacance dans le comté de, 2.

British America Nickel Corporation, Limited:

Bill (No 11) concernant la compagnie dite; déposé et 1re lecture, 33. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 37. Rapporté sans amendement, 87. En comité général; progrès, 91. Rapporté sans amendement, 96. 3e lecture et passé, 96. Par le Sénat, amendé, 203. Amendement considéré et renvoyé au comité des Bills Privés, 207. Recommande qu'il soit adopté, 209. Adopté, 225. S.R., 291.

British Trust Company:

Bill F 2 (No 78) du Sénat: Loi concernant la, 221. 1re lecture, 223. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 241. Rapporté sans amendement, 295. En comité général, 304. Progrès, 305. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 309. S.R., 462.

Buchanan, Daniel:

Documents concernant son renvoi; demandé, 59. Déposé, 104.

Budget:

Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre le budget pour 1917, 44. Supplémentaire pour 1917, 238.

Supplémentaire pour 1916, 288.

Supplémentaire additionnel pour 1917, 343.

Autre supplémentaire additionnel pour 1917, 419.

Bureaux de travail nationaux:

Résolution Lemieux au sujet de la création d'un système de; approuvée, 60.

Burleigh-Falls:

Copie d'un bail consenti par le gouvernement à J. A. Culverwell pour une certaine force hydraulique à ; demandé, 282. Déposé, 342.

Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company:

Bill (No 3) concernant la; déposé et 1re lecture, 21. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 36. Amendé, 81. En comité général, 89. Rapporté sans amendement et remis pour 3e lecture, 90. 3e lecture et passé, 96. Par le Sénat, 166. S.R., 182.

Bushby, M .:

Copie de l'enquête tenue par lui sur la conduite de certains fonctionnaires du service des douanes à Halifax; demandé, 57. Déposé, 106.

C

Calgary, Alta:

Correspondance au sujet de l'érection d'un élévateur régional à; demandé, 339. Déposé, 421.

Calgary and Edmonton Railway Company:

Bill (No 12) concernant la; présenté et 1re lecture, 33. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 37. Amendé, 81. En comité général; progrès, 90. Rapporté sans amendement, 96. 3e lecture et passé, 97. Par le Sénat, 126. S.R., 132.

Canadian Car and Foundry Company à Amherst:

Etat indiquant le coût, au gouvernement, pour les casernes établies dans les bâtiments de la ; demandé, 210.

Canadian (The) Indemnity Company:

Bill (No 17) constituant en corporation; déposé et 1re lecture, 39. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 55. Rapporté sans amendement, 99. En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 108. Par le Sénat, 159. S.R., 182.

Canadian Northern:

Etats financiers du réseau du chemin de fer, 347. Ordre d'imprimer, 347. Copie d'un acte de fiducie concernant une émission de \$45,000,000 d'obligations garanties par le gouvernement fédéral, 362.

Canadian Northern Railway Company:

Bill (No 4) concernant la; déposé et 1re lecture, 21. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 36. Rapporté sans amendement, 85. En comité général; rapporté sans amendement et remis pour 3e lecture, 90. 3e lecture et passé, 96. Par le Sénat, 126. S.R., 132.

Canadian Northern Ontario Railway Company:

Bill (No 5) concernant la; déposé et Îre lecture, 21. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 36. Amendé, 85. En comité général, progrès, 91. Rapporté sans amendement, 96. 3e lecture et passé, 97. Par le Sénat, 167. S.R., 182.

Canadian Northern Ontario, la compagnie du chemin de fer Canadian Northern et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique:

Bill (No 6) ayant pour objet de ratifier certains contrats faits entre la Compagnie du chemin de fer; déposé et 1re lecture, 21. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 36. Rapporté sans amendement, 130. En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 141. Par le Sénat, 237. S.R., 291.

Canadian Red Cross Society:

Bill (No 48) modifiant la Loi constituant en corporation la; présenté et 1re lecture, 120. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 131. Amendé, 150. En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 179. Par le Sénat, 217. S.R., 291.

Canadian Stewart Company:

Copie de lettres, etc., au sujet des enquêtes sur les travaux faits au havre de Toronto par la ; demandé, 128.

Canadien du Pacifique:

Bill (No 13) concernant la Compangnie du chemin de fer; déposé et 1re lecture, 33. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de fer., C. et T., 37. Amendé, 8i. En comité général; progrès, 91. Rapporté sans amendement, 96. 3e lecture et passé, 97. Par le Sénat, 167. S.R., 182.

Canadien du Pacifique, Compagnie du chemin de fer: Relevé des terres vendues par la, 32.

Canal de la Baie-Georgienne:

Rapport intérimaire de la Commission chargée d'étudier le problème économique du, 308. Ordre d'imprimer, 346.

Canal Soulanges:

Liste des employés, salaires, etc., des personnes travaillant au; demandé, 83. Déposé, 123.

Canany

Statistiques des, 421.

Canso, N .- E .:

Etat donnant le nom, le tounage, etc., de tous les chalutiers à vapeur partis du port de; demandé, 64. Déposé, 319.

Cap-Jourmain, Co. Westmorland:

Copie de lettres touchant la démission projetée du gardien actuel du phare à; demandé, 83. Déposé, 116.

Carleton, Ont .:

Avis de vacance dans le comté de, 2.

Carrière de Saint-Nicolas:

Copie de correspondance entre la Commission du havre de Québec et Benjamin Demers, concernant l'achat de la ; demandé, 166. Déposé, 336.

Carter, A.:

Recommandation de M. l'Orateur, concernant l'augmentation du salaire de, 330.

Approuvée, 347. Par le Sénat, 461.

Cautionnements donnés pour les grains de semence distribués:

Copie de décrets, etc., concernant la décision prise d'exiger le paiement de la moitié des; doc. demandé, 47. Déposé, 314.

1916

Central Western Canada Railway Company:

Bill (No 14) concernant la; déposé et 1re lecture, 34. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 37. Amendé, 81. En comité général, 89. Rapporté sans amendement et remis pour 3e lecture, 89. 3e lecture et passé, 96. Par le Sénat, 126. S.R., 132.

Chambre des Communes:

Membres de la Commission de l'Economie interne, 13.

La Chambre se réunit dans l'Auditorium du Musée commémoratif Victoria, après l'incendie du Parlement, 51.

Sir Robert Borden déplore la perte des personnes qui ont péri, 51.

La Chambre s'ajourne pour le Mercredi des Cendres, 120.

Etat indiquant le nombre d'employés inscrits sur le bordereau de paye à la session de 1910-11 et le nombre en 1916; demandé, 178.

Recommandations de M. l'Orateur concernant l'augmentation statutaire de tous les employés, 200. Approuvée, 214.

Changements dans le personnel des sténographes officiels des Débats, 218.

Ajournement pour les vacances de Pâques, 310.

Se réunira à deux heures de l'après-midi tous les jours, 343.

Prorogation de la Chambre, 463-4.

Chasseurs de phoques à fourrure de la Colombie-Britannique:

Copie de correspondance au sujet des réclamations des; demandé, 57. Déposé, 63.

Chemins de fer:

Bill (No 47) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 112. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 119. Par le Sénat, 131. S.R., 132.

Chemins de fer:

Bill (No 87) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 282. 2e lecture; en comité général; amendé; considéré et remis pour 3e lecture, 285. 3e lecture et passé, 289.

Chemins de fer du Canada:

Rapport du Bureau des commissaires des, 42. Statistiques des, 227.

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, Comité des:

Membres composant le, 47.

1er rapport, 97. 2e rapport, 85. 3e rapport, 112. 4e rapport, 130. 5e rapport, 138. 6e rapport, 147. 7e rapport, 168. 8e rapport, 206. 9e rapport, 214. 10e rapport, 316. 11e rapport, 414.

Chemins de fer et Canaux:

Rapport annuel du département des, 42.

Chemins de fer de l'Etat:

Nomination de M. Price en qualité de surintendant adjoint de la division Oxford et New-Glasgow, sa démission et la nomination de M. Rufus Martin pour le remplacer; doc. demandé, 49.

Etat indiquant le nombre de chefs de train, serre-freins, etc., employés entre Moncton et Campbellton sur les; demandé, 178.

Chevaux de remonte:

Etat indiquant le nombre, prix, vendeurs, etc., de, achetés dans l'Alberta; demandé, 166. Déposé, 236.

Code criminel:

Bill (No 2) modifiant le ; présenté et 1re lecture, 16. Motion pour 2e lecture rejetée, 167.

Code criminel:

Bill (No 38) modifiant le; présenté et 1re lecture, 99.

Coderre, Hon. Louis, M.P.:

Avis de la résignation de son siège, 4.

Collège militaire royal et à Fort-Henry:

Etat indiquant les sommes payées pour nouveaux édifices au; demandé, 99. Déposé, 347.

Sommaire faisant connaître si le gouvernement a reçu des plaintes quant à la fourniture d'uniformes au; demandé, 155. Déposé, 214.

Colonial Bank (Canada):

Bill E 2 (No 77) du Sénat: Loi concernant la, 331. 1re lecture, 223. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 241. Rapporté sans amendement, 295. En comité général, 303. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 303. S.R., 462.

Comités permanents:

Comité spécial pour préparer les listes des membres devant faire partie des, 9. Rapport du comité, 21. Adopté, 28.

Commerce:

Rapport du département du,: Commerce canadien, 11. Commerce avec les pays étrangers, partie III, 85.

Commissaires du havre de Vancouver:

Avis de motion d'une résolution à l'effet de modifier la Loi des, 118. La Chambre en comité, résolution adoptée, 139.

Bill (No 59) modifiant la Loi des, 139. Présenté et 1re lecture, 140. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement, 183. 3e lecture et passé, 184. Par le Sénat, 226. S.R., 291.

Commission des achats de guerre:

Etat donnant les dates, quantités, valeurs, etc., de tous contrats conclus par la; demandé, 166.

Copie de tout décret du conseil, concernant la nomination, constitution et opérations de la; demandé, 289.

Commission des champs de bataille nationaux:

Relevé des recettes et dépenses de la, 41.

Commission de conservation sur les systèmes d'aqueducs et de drainage du Canada: Rapport de la, 368.

Commission d'embellissement d'Ottawa:

Relevé des recettes et dépenses de la, 41.

Commission Internationale concernant la rivière Saint-Jean: Rapport de la, 142.

Commissions nommées par le gouvernement depuis 1911:

Etat indiquant nombre, coût, etc.; demandé, 58. Déposé, 201.

Commission royale aux fins de faire une enquête sur les contrats conclus par le comité des obus:

Copie certifiée d'un rapport du Conseil privé, concernant la nomination d'une, 222. Motion pour étendre la sphère d'action de la, 362. Rejetée, 363.

Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse:

Liste des inspecteurs pour la fabrication d'obus, employés par la; demandé, 100. Déposé, 123.

Compagnies d'assurance:

474

Avis d'une résolution concernant les, 64. La Chambre en comité; résolution adoptée, 70.

Bill (No 34) autorisant certaines extensions de temps aux; présenté et 1re lecture, 70. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 88. Rapporté sans amendement, 117. En comité général; rapporté sans amendement et remis pour 3e lecture, 140. 3e lecture et passé, 148. Par le Sénat, amendé, 217. Adopté, 233. S.R., 291.

Compagnies d'assurance du Canada:

Sommaire des rapports pour 1915, 281.

Compagnie de navigation Trans-Saint-Laurent:

Copie de correspondance concernant la cancellation du contrat de subside à la; demandé, 64. Déposé, 222.

Compagnie des tramways de Montréal:

Copie des commandes de guerre données à la ; demandé, 92. Déposé, 139.

Comptes publics, Comité des:

Formation, 24.

1er rapport: Impression des témoignages en rapport d'un paiement de \$4,072.80 fait à W. R. McGee, etc., 150.

2e rapport: Impression des pièces justificatives, etc., pour paiements faits à Kirk & Company, 151.

3e rapport: Permission de siéger pendant les séances de la Chambre, 194.

MM. Molloy et Tobin ajoutés au comité, 314.

4e rapport se rapportant à certains paiements faits à Grant, Smith and Company, et à Macdonell, Limited, 343.

5e rapport se rapportant à un paiement de \$1,003.23 à la Ottawa and New York Railway Company, 423.

6e rapport relativement à un paiement de \$4,072.80 à W. R. McGee, 424.

5e et 6e rapports adoptés, 424.

Comptes publics du Canada:

Comptes publics pour l'année 1915, 40.

Conférence des gouvernements locaux à Ottawa:

Copie des décrets du conseil qui ont conduit à la convocation de la ; demandé, 57. Déposé, 85.

1.

Congés des fonctionnaires:

Relevé faisant connaître ceux qui ont obtenu des congés d'absence en sus des congés statutaires; demandé, 414.

Conseil de la Milice:

Rapport du, 89.

Conseil de la Trésorerie:

Sommaire des décisions du, 41.

Construction de certaines lignes de chemins de fer de la Saint-John and Quebec Railway Company, et de ratifier une convention faite entre la compagnie et les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick:

Avis de motion de résolutions à l'effet d'accorder de l'aide pour la, 343. En comité,

349. Adoptées, 353.

Bill (No 98) ayant pour objet d'aider à la; présenté et 1re lecture, 353. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 363. Par le Sénat, 410. S.R., 463.

Construction de navires dans la Colombie-Britannique:

Copie de lettres, etc., se rapportant à la question d'octroi pour les fins de ; demandé, 145. Déposé, 180.

Construction et réparations de quais:

Copie de lettres, etc., concernant la construction et réparations de quais à l'Ile-Perrot et différents endroits du comté de Vaudreuil; demandé, 83.

Corporation de la cité de Brantford:

Bill (No 26) concernant la; déposé et 1re lecture, 68. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 90. Amendé; recommande que le titre soit changé en "Loi ayant pour objet de permettre à la Corporation de la cité de Brantford de posséder et exploiter le Grand Valley Railway", 130. En comité général; progrès, 141. Rapporté sans amendement et remis pour 3e lecture, 144. 3e lecture, 148. Titre changé et passé, 149. Par le Sénat, amendé, 237. Adopté, 240. S.R., 291.

Courage et héroïsme des forces expéditionnaires sur le théâtre de la guerre:

Motion de la Chambre pour exprimer son admiration et son orgueil au sujet du, 317.

Cour de l'Echiquier:

Bill (No 99) modifiant la Loi de la, présenté et 1re lecture, 358. 2e lecture; en comité général; 3e lecture et passé, 364. Par le Sénat, 415. S.R., 463.

Cours Supérieures de la Saskatchewan, et modifiant la Loi des Juges: Voir Bill (No 68) modifiant la Loi des Juges.

Coût de la vie en Canada:

Rapport de la Commission chargée de faire une enquête sur l'augmentation du, 82.

Craig, William Thomas:

Bill N 2 (No 103) du Sénat: Loi pour faire droit à, 406. 1re lecture, 406. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 407. Rapporté sans amendement, 414. En comité général; rapporté sans amendement, 416. 3e lecture et passé, 417. S.R., 463.

Cuisines de campagne:

Etat faisant connaître combien le département en a fournies aux armées canadiennes d'outre-mer, etc.; demandé, 69.

Culture du lin en Canada:

Motion Glass à l'effet d'encourager la ; adoptée, 118.

Cumberland, Comté de:

Etat des sommes dépensées par tous les départements pour travaux, etc., dans le, 109.

Cumming, James W .:

Copie de lettres, etc., au sujet de poursuite contre la firme; demandé, 145. Déposé, 222.

Cunningham, Harry Lorne White:

Bill N (No 51) du Sénat: Loi pour faire droit à, 126. 1re lecture, 127. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 133. Rapporté sans amendement, 150. En comité général; rapporté sans amendement, 162. 3e lecture et passé, 163. S.R., 182.

Curran, John W .:

Documents concernant son renvoi; demandé, 64. Déposé, 107.

D

Débats:

Comité des, 27. 1er rapport du comité des, 324. Adopté, 324. 2e rapport, 331.

Déchiffreurs de dépêches et de censeurs employés à Halifax:

Relevé contenant la liste des; demandé, 316. Déposé, 407.

Décorations et médailles accordées aux membres de la force expéditionnaire canadienne:

Liste des, compilée d'après la London Gazette, 342.

Défense militaire et navale:

Avis de motions de résolutions concernant l'octroi d'une somme d'argent pour aider

à la, 226. En comité, 340. Adoptées, 341.

Bill (No 97) ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la; présenté et 1re lecture, 343. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 366. Par le Sénat, 406. S.R., 463.

Dent, Lilian May:

Bill I (No 49) du Sénat: Loi pour faire droit à, 121. 1re lecture, 123. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 127. Rapporté sans amendement, 150. En comité général; rapporté sans amendement, 162. 3e lecture et passé, 163. S.R., 182.

Dépenses imprévues:

Relevé des, 40.

Désaveu de l'Acte de la législature de la province de l'Ontario, concernant la Commission scolaire des écoles catholiques de la cité d'Ottawa:

Copie de toutes les requêtes qui ont été reçues par le Gouverneur général en conseil demandant le ; demandé, 210. Déposé, 336.

Désaveu d'une loi de la législature de l'Ontario:

Décret du conseil transmettant au lieutenant-gouverneur d'Ontario copie de la pétition de Samuel Genest et autres, demandant le, 348.

Décret du conseil sur les lois de la législature de l'Ontario, 348.

Deschènes, J. B.:

Voir Chemin de fer Intercolonial.

Desjardins, Auguste:

Documents concernant sa nomination dans le département des Douanes, 45.

Destitution et réintégration de fonctionnaires du gouvernement:

Copie de correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux et J. C. Douglas, M.P.P., au sujet de la ; déposé, 103.

Détresse résultant de la guerre peu appréciable en Angleterre:

Etat indiquant si le gouvernement a pris connaissance d'un article de journal à ce sujet; demandé, 165. Déposé, 166.

Deux-Montagnes, Comté des:

Noms des soumissionnaires pour les différents contrats de transport des malles rurales dans le ; demandé, 338.

Dickson, M. W. H.:

M. l'Orateur recommande qu'il soit nommé chef reporter des comités de la Chambre, 460. Adopté, 461.

Différends industriels, 1907:

Rapport du régistraire des Conseils de conciliation et d'enquête en matière de, 32.

Dionne, J. P. vs le Roi:

Production de tout compte, etc., concernant la cause de ; demandé, 110. Déposé, 201. Copie de lettre de Léo Bérubé, s'opposant à la production de documents demandés par C. A. Gauvreau, M.P., dans la cause de ; demandé, 233. Déposé, 282.

Divorces au Canada:

Motion Northrup pour diminuer le coût excessif des procédures pour obtenir des; débat; rejetée, 77.

Dominion Steel Corporation:

Etat détaillé des commandes de guerre obtenues par la ; demandé, 92. Déposé, 139.

Don de farine du Canada pour les pauvres de l'Angleterre:

Etat indiquant si le gouvernement a pris connaissance d'un article de journal concernant un; demandé, 164. Déposé, 164.

Dorchester, Co. de:

Contrats pour le transport des malles dans le ; demandé, 202.

Douanes:

Rapport du ministère des, 16.

Douanes, Ministère des:

Etat indiquant les noms et le nombre de fonctionnaires dans le service extérieur, payés par ce service et qui font partie du service intérieur des; demandé, 288. Déposé, 380.

Dragage:

Copie de documents concernant des travaux de dragage faits au quai de l'He-Perrot et autres endroits du comté de Vaudreuil; demandé, 83.

Droit aux législatures de prohiber l'importation des boissons enivrantes dans leurs provinces:

Motion Hughes (King) à l'effet d'accorder le; débat, 167.

Droits de quaiage:

Etat indiquant les montants perçus en différents endroits de la Nouvelle-Ecosse pour; demandé, 135. Déposé, 200.

Droits de squatters sur les sources chaudes de Banff:

Etat indiquant toutes les transactions opérées par le gouvernement pour acquitter les; demandé, 339.

Droit de vote aux femmes:

Motion Pugsley à l'effet d'accorder le ; débat ; rejetée, 111.

E

Eastern (The) Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists:

Bill (No 31) constituant en corporation la conférence dite; déposé et 1re lecture,
68. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 90. Amendé et comité
recommande le remboursement des frais, 178. Frais remboursés, 196. En
comité général, 196. Progrès, 197. Rapporté sans amendement, 201. 3e lecture et passé, 202. Par le Sénat, amendé, 335. Amendements considérés, 337.
Renvoyés au comité des Bills Privés, 338. Recommande qu'ils soient agréées
avec des modifications, 362. Amendements considérés, 368. 1er amendement
modifié, 370. 2e amendement modifié, 371. Sénat acquiesce, 406. S.R., 462.

Eastern-Harbour et Pleasant-Bay:

Copie de lettres au sujet du contrat pour le transport des malles entre; demandé, 83. Déposé, 139.

East-River:

Contrats pour fourniture de viande, etc., destinées aux dragues du ministère des Travaux Publics à ; demandé, 62. Déposé, 116.

Edifice militaire à Rigaud:

Correspondance entre le gouvernement et la Rigaud Granite Company, au sujet de la construction d'un; demandé, 211. Déposé, 284.

Edmonton and Southwestern Railway Company:

Bill (No 22) constituant en corporation la; déposé et 1re lecture, 63. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 73. Amendé, 112. En comité général, 122. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 123. Par le Sénat, amendé, 203. Amendement considéré et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 207. Recommande qu'il soit agréé, 214. Adopté, 225. S.R., 291.

Education technique:

Motion Lemieux à l'effet que le gouvernement devrait prendre des mesures pour mettre à exécution le rapport sur l', 202. Débat et motion retirée, 203.

Edwards, W. C. & Co., Limited:

Bill (No 18) concernant; déposé et 1re lecture, 39. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 55. Rapporté sans amendement, 102. En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 108. Par le Sénat, 179. S.R., 182.

Eglise mennonite:

Correspondance entre le ministre de l'Agriculture et les représentants de l'église au sujet d'une certaine lettre concernant l'; demandé, 55. Déposé, 169.

Elliott, Aimée Rita:

Bill A 2 (No 73) du Sénat: Loi pour fair droit à, 203. 1re lecture, 206. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 225. Rapporté sans amendement, 232. En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 240. S.R., 291.

Embargo sur l'exportation des écorces employées dans les tannages:

Copie des décrets du conseil au sujet de l', du Canada aux Etats-Unis; demandé, 339.

Embellissement des cités d'Ottawa et Hull:

Rapport de la Commission fédérale chargée de préparer un plan général d', 138.

Empire Life Insurance Company of Canada:

Bill (No 27) concernant la; déposé et 1re lecture, 68. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 76. Les promoteurs décident de ne pas procéder ultérieurement, 117. Frais remboursés, 117.

Emprunt de certaines sommes d'argent pour le service public:

Avis d'une résolution à l'effet d'effectuer un, 152. En comité, 155. Adoptée, 156. Bill (No 60) autorisant le prélèvement par voie d'; présenté et 1re lecture, 156. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 170. Motion pour rescinder l'ordre de la 3e lecture, 176. Adoptée; de nouveau en comité général; amendé; considéré; 3e lecture et passé, 177. Par le Sénat, 182. S.R., 183.

Emprunt domestique:

Copie du prospectus concernant l'; demandé, 56. Déposé, 95. Etat faisant connaître le nombre de souscripteurs, etc.; demandé, 57. Déposé, 95.

Emprunts temporaires de l'Etat:

Relevé des emprunts non soldés, 41.

Enrôlement pour le service d'outre-mer:

Copie des règlements, etc., concernant l'; demanndé, 59.

Enseignement du français dans la province de l'Ontario:

Motion Lapointe (Kamouraska) à l'effet qu'aucune mesure de la législature ne devrait être préjudiciable à l', 375.

Question d'ordre soulevée par M. Knowles à l'effet que la question soulevée ne tombe pas sous la juridiction de la Chambre, 375.

1

M. l'Orateur décide d'étudier la question d'ordre avant de donner sa décision, 375. Décision en faveur de la motion, 381. Décision de l'Orateur mise aux voix, 382. Maintenue par la Chambre, 383.

Débat sur la motion principale, 383, 404. La Chambre se divise, 405. Motion rejetée, 406.

Equipements d'Oliver:

État indiquant la quantité achetés depuis 1914, 44.

Eureka et Sunnybrae:

Copie de documents concernant l'établissement d'une route postale rurale entre; doc. demandé, 50. Déposé, 107.

Examens du Service civil:

Relevé faisant connaître, pour la province de Québec, le nombre de personnes qui les ont passées depuis l'établissement de la Commission du Service civil; déposé, 103.

Examens du service civil intérieur:

Copie de toutes les questions posées aux candidats depuis 1912; demandé, 233. Déposé, 281.

Expédition du blé:

Etat indiquant la quantité expédiée chaque mois, de Winnipeg à Fort-William, etc.; demandé, 58. Déposé, 319.

Expressions non parlementaires dans le débat:

M. l'Orateur mentionne les remarques faites par deux députés, 17.

Extensions de temps aux compagnies d'assurance:

Voir Bill (No 34) Compagnies d'assurance.

T

Farera, Cecily Ethel Maud:

Bill K (No 45) du Sénat: Loi pour faire droit à, 111. 1re lecture, 113. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 125. Rapporté sans amendement, 150. En comité général; rapporté sans amendement, 162. 3e lecture et passé, 163. S.R., 182.

Farnham and Granby Railway Company of Canada:

Bill (No 7) concernant la; déposé et 1re lecture, 21. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 37. Amendé, 81. En comité général, 89. Rapporté sans amendement et remis pour 3e lecture, 90. 3e lecture et passé, 96. Par le Sénat, 167. S.R., 182.

Fermes expérimentales:

Rapport du directeur et des officiers de, vol. I, 38.

Fermiers de l'Ouest:

Motion d'ajournement, par M. Knowles, concernant des ordres donnés pour la perception de certaines dettes dues au gouvernement par certains, 42. Rejetée, 43. Finances. Ministère des:

Etat indiquant noms et nombre des fonctionnaires du service extérieur, payés à même ce crédit et qui appartiennent au service intérieur du; demandé, 289. Déposé, 321.

Fire Insurance Company of Canada:

Voir Premier Insurance Company of Canada.

Fisher, Ward:

Relevé donnant les détails des débours de ; doc. demandé, 51.

Fitzpatrick, Très honorable Sir Charles:

Agissant comme député du Gouverneur général, demande la présence de la Chambre au Sénat, 1.

Se rendra au Sénat pour sanctionner des bills, 130, 287, 461.

Donné la sanction royale à des bills, 132, 291, 462.

Se rendra au Sénat pour proroger la session, 461.

Proroge la session, 463-4.

Fleming, Joseph:

Documents concernant sa destitution; demandés, 92. Déposé, 154.

Fonctionnaires du gouvernement enrôlés pour servir au delà des mers:

Etat donnant le nombre dans le service extérieur et intérieur; doc. demandé, 46. Déposé, 380.

Forêts, Cours d'eau et Forces hydrauliques: Comité des, 27.

Foster, Arthur DeWitt, M.P.:

Résigne son siège, 2.

Fournitures de guerre:

Etat indiquant si le ministre de la Milice a une liste des compagnies, firmes, etc., à Halifax, qui ont soumissionné pour des; demandé, 179.

G

Garage McQueen:

Copie de lettres, etc., au sujet de son installation et de son enlèvement subséquent; doc. demandé, 48. Déposé, 115. Supplémentaire, 180.

Garland, Wm. F., M.P.:

Résigne son siège, 3.

Gauvreau Yard:

Voir Chemin de fer Intercolonial.

Gazette du Canada:

Décrets du conseil publiés dans la, 31.

Glace-Bay:

Copie de soumission pour le transport des malles entre le tramway et le bureau de poste de; doc. demandé, 46. Déposé, 138.

Gouverneur général:

Demande la présence de la Chambre au Sénat pour ouvrir la session, 7. Message de Son Altesse Royale pour remercier la Chambre, 106.

Grains du Canada:

Bill (No 58) modifiant la; présenté et 1re lecture, 139. 2e lecture; en comité; amendé; délibéré et remis pour 3e lecture, 148. 3e lecture rescindée; de nouveau en comité général; amendé; 3e lecture et passé, 169. Par le Sénat, 220. S.R., 291.

Grand-Tronc-Pacifique et la compagnie des lignes subsidiaires du Grand-Tronc-Pacifique:

Copie des listes d'obligations, débentures, effets payables, etc., 347. Ordre d'imprimer, 347.

Copie d'un acte de fiducie couvrant une émission de \$16,000,000 d'obligations garanties par le gouvernement fédéral, 362.

Grand Valley Railway:

Voir Corporation de la cité de Brantford.

Gravel, M. Alfred:

Correspondance concernant sa nomination comme commissaire du havre de Québec; demandé, 167.

Grey-Est:

Avis de vacance dans le comté de, 2.

Griffin, Joseph:

Copie de correspondance concernant l'expropriation de terrain de, à Valcartier; demandé, 60.

Guerre Européenne:

Copie des proclamations et documents se rapportant à la, 16.

Guysborough, N.-E.:

Noms des personnes qui ont demandé des primes en vertu de la Loi des pêcheries en eau profonde dans le comté de; demandé, 60. Déposé, 95.

H

Halifax:

Documents concernant le renvoi d'office de A. J. Crosbie, Thomas Lynch et J. B. Naylor; demandés, 57. Déposé, 107.

Etat indiquant la superficie et le coût de terrains achetés pour l'établissement des termini entre Bedford-Bassin et Point-Pleasant à; demandé, 310.

Hall, James:

Documents concernant sa destitution; demandé, 202. Déposé, 232.

Hallamore, John E .:

Documents concernant son renvoi; demandé, 58. Déposé, 138.

Hamilton-Est:

Avis de vacance dans le comté de, 2.

Hanlover:

Voir Comté de Shelburne.

Haut-Commissaire du Canada à Londres:

Etat indiquant les noms du personnel du bureau du; demandé, 225.

Hawkes, M. Arthur:

Correspondance échangée avec le premier ministre concernant le rapport spécial sur l'immigration; demandé, 118.

High (The) River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company:

Bill H 2 (No 89) du Sénat: Loi concernant, 283. 1re lecture, 285. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 310. Rapporté sans amendement, 316. En comité général, 319. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 320. S.R., 462.

Hill, Sherwood Norman:

Bill H (No 43) du Sénat: Loi pour faire droit à, 111. 1re lecture, 113. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 124. Rapporté sans amendement, 150. En comité général; rapporté sans amendement, 162. 3e lecture et passé, 163. S.R., 182.

Hochelaga:

Avis de vacance dans le comté de, 2.

Hodson et Toney-Mills:

Copie de pétitions, etc., concernant l'établissement d'une route postale rurale pour desservir les districts de, 104.

Homesteads:

Etat faisant connaître la superficie, nom de l'acheteur, prix, etc., de parcelles de homesteads vendues dans la province de la Saskatchewan; demandé, 51. Déposé, 95.

Hôpital Canadien à Dinard:

Rapport du Dr Rallier du Baty, chirurgien en chef de l', 53.

Horton, M. Albert:

Sénat demande le consentement de la Chambre, afin de le nommer rédacteur des Débats du Sénat, 423. La Chambre consent, 423.

Hubbell, Incorporated (Harvy):

Bill E (No 62) du Sénat: Loi concernant un certain brevet de, 159. 1re lecture, 161. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 170. Rapporté sans amendement, 209. En comité général, 223. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 224. S.R., 291.

I

Idington, Honorable Juge:

Fait savoir à la Chambre qu'il se rendra au Sénat pour sanctionner des bills, 180. Sanctionne des bills, 182.

Ile McNab et l'Ile Lawlor:

Voir Milice.

Ile Perrot et Sainte-Anne et Ile Perrot et Vaudreuil:

Copie de lettres, requêtes, etc., pour la construction d'un pont à l'; demandé, 82. Déposé, 131.

Immigration:

Relevé donnant les noms de tous les médecins employés dans le service d'immigration à Halifax, Saint-Jean, etc.; demandé, 57. Déposé, 117.

Immigration et colonisation:

Copie de correspondance en vue de coopérer plus efficacement à l'encouragement de l'; demandé, 152.

Impressions faites en dehors du Bureau de l'imprimerie;

Relevé montrant le montant payé pour chaque province pour des; demandé, 86. Déposé, 362. Supplémentaire, 424.

Impressions du Parlement:

Comité des, 24. Message au Sénat pour informer Leurs Honneurs, 28. Membres du Sénat, 29.

1er rapport du comité, 185-195. Adopté, 321. 2e rapport, 388-395. 3e rapport, 396-404. 2e rapport adopté, 411. Motion pour faire adopter le 3e rapport; débat, 411. 4e rapport soumis à l'étude de chaque ministère qui devra donner son avis. 461.

Imprimerie Nationale:

Etat indiquant combien de jours de travail supplémentaire ont été payés de janvier à avril 1916 dans le bureau de l'; demandé et déposé, 310.

Imprimerie et de la Papeterie publiques pour l'exercice expiré le 31 mars 1915: Rapport annuel du département de l', 161..

Incendie des édifices parlementaires:

Copie du rapport du Conseil privé nommant Robert A. Pringle et le juge D. B. MacTavish, commissaires enquêteurs pour déterminer l'origine de l', 53.

Copie des témoignages entendus devant la Commission royale aux fins de tenir une enquête sur l', 415.

Insectes destructeurs et autres fléaux:

Règlements édictés sous l'empire de la Loi des, 30.

Instruction agricole:

Rapport sur les opérations de la Loi d'. 30.

Intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, aussi bien durant la guerre qu'après la guerre:

Sénat nomme un comité et demande à la Chambre de lui en adjoindre un semblable aux fins de promouvoir en ce pays les, 237.

Intercolonial, Chemin de fer:

Copie de documents concernant la vente par la succession Fraser, d'un terrain connu sous le nom de Gauvreau Yard, pour le ; demandé, 51. Déposé, 131.

Noms et adresses des ingénieurs qui ont travaillé au tracé de l'embranchement de Guysborough; demandé, 55. Déposé, 115.

Demande d'indemnité par Alexandre D. Doucet pour des animaux tués; demandé, 55. Déposé, 115.

Etat donnant les noms de tous les employés à Moncton; demandé, 59. Déposé, 115. Copie de plans, etc., concernant la construction d'un viaduc à Amqui, appelé Traverse Dubé; demandé, 100. Déposé, 232.

Motion Boulay, à l'effet que le français devrait être parlé par tous les employés de; débat. 110.

Documents concernant la démission de J. B. Deschesne et Thomas Bernier; demandé, 225. Déposé, 407.

Copie de l'enquête pour la perte d'un cheval au Lac-au-Saumon, par J. A. Théberge; doc. demandé, 47. Déposé, 115.

Intérieur. Ministère de l':

Etat indiquant les noms et le nombre de fonctionnaires dans le service extérieur, payés par ce service et qui appartiennent au service intérieur du ; demandé, 288. Rapport annuel du Service des arpentages topographiques du, 336.

International Nickel Company:

Correspondance avec le premier ministre, 54.

Invasion fénienne:

Copie de lettres, etc., se rattachant à la demande de Æneas McKinnon pour la récompense aux vétérans de l'; doc. demandé, 48. Déposé, 103.

Copie de requêtes, etc., concernant une demande faite par Anes McKinnon pour la récompense accordée aux vétérans de l'; demandé, 77. Déposé, 122.

Etat donnant noms, etc., dans les comtés d'Annapolis et Digby, à qui des gratifications ont été accordées pour services lors de l', 122.

Mêmes renseignements pour les personnes de Cap-Breton-Sud, 122.

Mêmes renseignements pour les personnes du comté de Halifax, 122.

Mêmes renseignements pour les personnes du comté de Hants, 122.

Mêmes renseignements pour les personnes du comté de Richmond, N.-E., 122.

Copie de lettres concernant la réclamation de Mme Flora McIntyre, de River-Dennis, pour la gratuité en faveur de son mari défunt; demandé, 128. Déposé, 160.

Copie de l'affidavit de David W. McLean à qui un mandat pour gratification a été émis; demandé, 145. Déposé, 180.

Inverness:

Etat indiquant la quantité de dragage fait dans le comté de, 44.

Etat donnant le nombre de milles de lignes télégraphiques établies dans le comté de, 103.

Inverness et Margaree-Harbour:

Copie de lettres, etc., concernant le transport des malles entre; demandé, 84. Déposé, 138.

Irrigation:

Décrets du conseil approuvant les règlements de la Loi de l', 31.

J

Jackson, Nora Louise:

Bill O (No 57) du Sénat: Loi pour faire droit à, 136. 1re lecture, 151. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 163. Rapporté sans amendement, 178. En comité général, 196. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 197. S.R., 291.

Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company:

Bill (No 36) concernant la; déposé et 1re lecture, 87. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 98. Rapporté sans amendement, 112. En comité général, 123. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 123. Par le Sénat, 203. S.R., 291.

Juges:

Avis d'une résolution à l'effet de modifier la Loi des, 147. En comité; adoptée, 183. Bill (No 68) concernant les Cours supérieures de la Saskatchewan, et modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 183. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 212. Par le Sénat, 283. S.R., 462.

K

Kastella, A .:

Copie de lettres, etc., au sujet de la nomination de; demandé, 166. Déposé, 230.

Kenny, Martha Isabella:

Bill M2 (No 102) du Sénat: Loi pour faire droit à, 379. 1re lecture, 380. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 407. Rapporté sans amendement, 414. En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 416. S.R., 463.

Kettle Valley Railway Company et la Vancouver, Victoria and Eastern Railway

and Navigation Company:

Bill (No 28) concernant la; déposé et 1re lecture, 68. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 98. Amendé, 130. En comité général, progrès, 141, 144. Rapporté sans amendement et remis pour 3e lecture, 149. 3e lecture et passé, 158. Par le Sénat, 226. S.R., 291.

King, N.-E.;

Avis de vacance dans le comté de, 2.

L

Laiterie et de l'emmagasinage à froid: Rapport du Commissaire de la, 41.

Lancaster, Edward Arthur, M.P.:

Avis de décès de, 5.

Lanteigne, Augustin:

Documents concernant sa destitution; demandés, 371.

Lasher, Mary Phyllis:

Bill T (No 63) du Sénat: Loi pour faire droit à, 159. 1re lecture, 161. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 170. Rapporté sans amendement, 209. En comité général, 223. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 224. S.R., 291.

Laurentide, Co., Limited:

Copie de lettres, etc., concernant la construction de la digue à Grand'Mère par la; demandé, 91. Déposé, 231.

- 7

Lavallée, J. O.:

Résigne son siège en Chambre, 413.

Lavoie, Georges:

Copie de l'enquête relativement à l'incendie de sa grange au Bic; doc. demandé, 48. Déposé, 115.

Law, A. Bonar:

Communication en vue de donner plus de force à la détermination des alliés dans la poursuite de la guerre, etc., 53.

Law, Bowman B., M.P.:

Tribut de regrets de la Chambre, 54. Avis officiel de son décès, 413.

Lemon, Comté de Richmond:

Correspondance concernant le transport de la malle à, 104.

Lennox-Ferry:

Copie de correspondance, etc., pour le transport de la malle à ; doc. demandé, 48.

Lévesque, Antoine:

Correspondance entre le ministère de la Justice, le maire de la ville d'Edmundston, N.-B., et le magistrat de police de la dite ville, au sujet d'un nommé; demandé, 339.

Lévesque, J. B.:

Documents concernant son renvoi; demandé, 100. Déposé, 342.

Lincoln

Avis de vacance dans le comté de, 2.

Liquidations:

Bill (No 55) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 135. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 140. Par le Sénat, 179. S.R., 183.

Lisgar:

Avis de vacance dans le comté de, 2.

Livraison des articles et approvisionnements de guerre:

Décret du conseil No 680, touchant l'application de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, en ce qui concerne la, 236.

Lotbinière et Mégantic, Chemin de fer:

Rapport des ingénieurs au sujet du, 413.

Correspondance au sujet de l'offre de vente, 416.

Louiseville:

Correspondance entre M. Bellemare, M.P., et le gouvernement en rapport à la construction d'un bureau de poste à demandé, 91. Déposé, 131.

Mac et Mc

MacGregor, Révérend Dr James:

Voir Société historique de la Nouvelle-Ecosse.

McCarthy, Charles:

Documents concernant son renvoi; demandé, 57. Déposé, 107.

McLean, Arthur:

Documents concernant sa destitution; doc. demandé, 48. Déposé, 116.

McNairs-Cove, N.-E.:

Relevé des dépenses faites à ; demandé, 129. Déposé, 210.

McRitchie:

Documents concernant la destitution de ; demanndé, 152. Déposé, 232.

M

Mandats du gouverneur général:

Relevé des, 41.

Manitoba-Ontario (The) Railway Company:

Bill C 2 (No 100) du Sénat: Loi constituant en corporation, 361. 1re lecture, 362. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 371. Les promoteurs du bill ayant décidé de ne pas procéder davantage, le comité recommande le remboursement des frais, 414. Adopté, 414.

Manitoba (The) and Saskatchewan Bible Society:

Bill X (No 88) du Sénat: Loi constituant en corporation, 283. 1re lecture, 285. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 320. Amendé et recommande le remboursement des frais, 324. Frais remboursés, 324. En comité général; amendé, 332. Considéré; 3e lecture et passé, 333. Sénat acquiesce, 361. S.R., 462.

Marché américain et ses avantages pour les produits de la ferme canadiens:

Motion Turriff pour l'admission en franchise de certains produits de la ferme; débat, 78, 84. Rejetée, 100-101.

Margaree-Forks à Chapel-Bridge:

Copie des requêtes, etc., se rapportant au changement, de l'ouest à l'est de la rivière Margaree, de ; demandé, 128.

Margaree-Harbour:

Correspondance concernant le dragage à ; demandé, 202.

Margaree-Harbour et Chéticamp:

Copie de lettres, etc., concernant le contrat pour le transport des malles entre; demandé, 84. Déposé, 107.

Marine:

Copie des décrets du conseil autorisant des règlements pour le département du Service de la, 13.

Etat indiquant combien d'hommes ont été recrutés pour service actif de la ; demandé, 104.

Marine marchande au Canada:

Bill (No 21) modifiant la Loi de la; présenté et 1re lecture, 54. 2e lecture, 118. Comité; progrès, 119. Renvoyé au comité de la Marine et des Pêcheries, 227. Amendé, 238. En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 459. Par le Sénat, 461. S.R., 463.

Marine marchande au Canada:

Bill (No 75) modifiant la Loi de la; présenté et 1re lecture, 214. 2e lecture; en comité général; progrès, 290. Fusionné avec le bill (No 81) portant le même titre, 302.

Marine marchande au Canada:

Bill (No 81) modifiant la Loi de la; présenté et 1re lecture, 233. 2e lecture; en comité général; progrès, 290. Bill (No 75) portant le même titre fusionné avec ce dernier, 302. Amendé en comité général; considéré ct remis pour 3e lecture, 302. 3e lecture et passé, 312. Par le Sénat, 379. S.R., 462.

Marine et des Pêcheries:

Rapport du département de la ; Pêcheries, 10. Marine, 11.

Marine et des Pêcheries:

Comité de la, 26. 1er rapport, 89. Adopté, 89. 2e rapport, 238. 3e rapport, 356. Adopté, 375.

Martin, M. Rufus:

Voir Chemins de fer de l'Etat.

Matapédia:

Copie de rapports concernant des relevés faits à partir du lac jusqu'au village d'Amqui; demandé, 100. Déposé, 143.

Medicine-Hat:

Routes postales rurales établies dans le district électoral de ; demandé, 128. Déposé, 151.

Sommes contribuées pour mitrailleuses dans le district électoral de; demandé, 128. Déposé, 169.

Etat indiquant la raison du délai touchant l'établissement de routes postales projetées à demandé, 166. Déposé, 201.

Medicine-Hat et la Butte-à-l'Aigle:

Copie de soumission pour le transport des malles entre; doc. demandé, 46. Déposé, 104.

Médecins examinateurs de recrues:

Liste de tous les noms, depuis le commencement de la guerre; demandé, 145. Déposé, 295.

Membres de la Chambre des Communes et des législatures provinciales:

Etat donnant le nombre, les noms et la solde qu'ils reçoivent, de ceux qui se sont enrôlés pour le service actif; doc. demandé, 46. Déposé, 284.

Membres des forces expéditionnaires canadiennes qui ont reçu des décorations, etc.: Liste des, telles qu'énumérées dans les dépêches, 288.

Messageries du Canada:

Statistiques des, 295.

Milice:

Copie des Ordres généraux de la, 33.

Etat détaillé montrant combien d'officiers, sous-officiers, soldats, leur nationalité, religion, etc., ont été enrôlés depuis 1914; Doc. demandé, 45.

Etat, avec les mêmes détails du nombre qui ont quitté pour le service d'outre-mer; doc. demandé, 45.

Copie des décrets concernant les pensions, etc.; doc. demandé, 47. Déposé, 122. Copie de correspondance au sujet de l'occupation des édifices de l'émigration à l'île McNab pour des fins militaires; demandé, 56. Déposé, 117.

Etat indiquant combien de personnes ont été employées pour examiner des articles achetés pour fins militaires; demandé, 91. Déposé, 160.

Etat donnant les noms de toutes personnes ou firmes qui ont fait des soumissions pour la fourniture d'effets pour; demandé, 92. Déposé, 407.

Noms des firmes à qui des commandes pour culottes, caleçons et pantalons ont été données; déposé. 102.

Etat indiquant noms, grade, aptitudes militaires des officiers d'état-major dans districts militaires, 1, 2 et 3, etc.; demandé, 109. Déposé, 160.

Etat indiquant le nombre d'employés au département de la ; demandé, 109.

Relevé faisant connaître combien de personnes se sont enrôlées depuis août 1914, nationalités, etc.; demandé, 109.

Noms, adresses et profession antérieure des censeurs employés par la milice à Louisbourg et Sydney-Nord; demandé, 144. Déposé, 160.

Noms des officiers canadiens employés en Angleterre qui ne sont attachés à aucune unité en particulier, etc.; demandé, 144.

Copie de la preuve faite devant la commission, au sujet de demandes d'indemnité pour dommages à des terrains à Sydney-Mines; demandé, 145. Déposé, 238.

Etat indiquant qui a fourni les provisions, effets d'habillement, etc., aux troupes à North-Sydney; demandé, 151. Déposé, 236.

Etat faisant connaître combien il y a de médecins examinateurs employés à Halifax; demandé, 154. Déposé, 287.

Relevé donnant une liste de tous les médecins militaires et des aumôniers nommés dans la division militaire de la Nouvelle-Ecosse; demandé, 316.

Achat de 25,000 pelles d'un modèle spécial, 336.

Copie d'un bail conclu entre le ministère et Lindsay and McCluskey pour un édifice à North-Bay; demandé, 339.

Milice et de la Défense:

Mémorandum No 2, touchant le Travail du ministère de la; Guerre européenne, 1914-15, 232.

Mills, Mabel:

Bill U (No 64) du Sénat: Loi pour faire droit à, 159. 1re lecture, 161. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 170. Rapporté sans amendement, 209. En comité général, 223. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 224. S.R., 291.

Mills, W. P.:

Documents concernant sa destitution; doc. demandé, 49. Déposé, 115.

Mines et Minéraux:

Comité des, 27.

Mount Royal Tunnel and Terminal Company, Limited:

Bill I 2 (No 95) du Sénat: Loi concernant les loyers payables à la, 335. 1re lecture, 336. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 353. S.R., 462.

Munitions d'armes portatives:

Correspondance concernant la vente, etc., de; demandé, 233. Déposé, 336. Supplémentaire, 342.

N

Napper, Robert:

Bill G (No 42) du Sénat: Loi pour faire droit à, 111. 1re lecture, 113. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 124. Rapporté sans amendement, 150.
En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 162. S.R., 182.

Naufrages sur le fleuve Saint-Laurent:

Relevé détaillé depuis 1867 à 1916; demandé, 92. Déposé, 143.

New-Glasgow:

Copie de télégrammes, etc., concernant la visite d'un officier "des gages raisonnables" à ; demandé, 117. Déposé, 206.

Niagara (The), St. Catharines and Toronto Railway Company:

Bill (No 8) concernant la compagnie dite; déposé et 1re lecture, 21. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 37. Amendé, 206. En comité général; progrès, 220, 224. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 303. Par le Sénat, 417. S.R., 463.

Nickel, minerai de nickel et matte de nickel;

Copie du décret du conseil au sujet de la prohibition de l'exportation du, 206.

Noël et Maitland:

Copie de soumissions au sujet d'un service postal entre; doc. demandé, 50. Déposé, 103.

North-Lake, I.-P.-E.:

Copie de correspondance au sujet de la construction d'un brise-lames à; demandé, 57. Déposé, 131.

North-Sydney:

Copie des télégrammes, etc., au sujet de la location d'une chambre pour des firs de douane à ; demandé, 59. Déposé, 106.

Nouvelle-Ecosse:

Noms et adresses de toutes personnes au service des divers ministères du gouvernement fédéral dans différents comtés de la ; demandé, 202. Déposé, 357-8. Nova Scotia Steel Company:

Copie de lettres, etc., concernant la création d'un bureau de conciliation en ce qui regarde les employés de la ; doc. demandé, 49. Déposé, 161.

0

Officiers recruteurs:

Etat indiquant le nombre, etc., dans les comtés de Lunenburug, Queen, Shelburne et Yarmouth; doc. demandé, 45. Déposé, 281.

Officiers de la réserve navale royale:

Copie du décret du conseil autorisant le paiement de l'allocation pour le Mess des, 210.

Ontario (The) Niagara Connecting Bridge Company:

Bill (No 23) constituant en corporation; déposé et 1re lecture, 63. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 73. Amendé, 130. En comité général; progrès, 141, 144, 149. Amendé; considéré, 158. Passé, 159. Par le Sénat, 226. S.R., 291.

Ordres Permanents:

Comité des, 23.

Owen, James W .:

Bill (No 19) concernant un brevet de; déposé et 1re lecture, 39. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 55. Amendé, 102. En comité général; progrès, 108, 109. Rapporté sans amendement, 113. 3e lecture et passé, 114. Par le Sénat, 179. S.R., 182.

Owens, M. T. P.:

M. l'Orateur recommande qu'il soit nommé rédacteur des Débats de la Chambre, à la place de M. Horton, transféré au Sénat, 460. Adopté, 461.

P

Pacific (The) Northern and Omineca Railway Company:

Bill (No 15) concernant la compagnie dite; déposé et 1re lecture, 34. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 37. Amendé, 81. En comité général; progrès, 91. Amendé, 97. Considéré et remis pour 3e lecture, 98. 3e lecture et passé, 108. Par le Sénat, 167. S.R., 182.

Panet, Louis Charles:

Nommé assistant sergent d'armes pour la présente session, 17.

Paquin, M. Hubert:

Documents concernant sa destitution; déposés, 154.

Patenaude, Hon. Esioff Léon:

Avis de son élection; prend son siège en Chambre, 6.

Etat indiquant somme dépensée pour l'ameublement du bureau de ; demandé, 91. Déposé, 131.

Patton, Docteur W. T .:

Documents concernant sa destitution; demandé, 128. Déposé, 201. Autre demande, 225. Déposé, 380.

Peace River Tramway and Navigation Company:

Bill (No 9) concernant la; déposé et 1re lecture, 21. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 37. Amendé, 81. En comité général; progrès, 90. Rapporté sans amendement, 96. 3e lecture et passé, 97. Par le Sénat, 167. S.R., 182.

Pedlar (The) People, Limited:

Bill (No 29) concernant certains brevets de; déposé et 1re lecture, 68. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 76. Rapporté sans amendement, 150. En comité général; progrès, 162. Rapporté sans amendement et remis pour 3e lecture, 170. 3e lecture et passé, 196. Par le Sénat; amendé, 301. Amendement considéré et renvoyé au comité des Bills Privés, 309. Recommande qu'il soit adopté, 324. Adopté, 334. S.R., 462.

Pension aux soldats invalides:

Copie de la liste actuelle des pensions accordées par l'Etat; demandé, 145. Déposé, 147. Référé à un comité spécial, 147. 1er rapport du comité, 168. Adopté, 169. MM. Nickle et Nesbitt ajoutés au comité, 177. 2e rapport, 185. Autorisation de faire imprimer la preuve, 196. 3e rapport, 383. Ordre d'imprimer, 387. Soumis au gouvernement pour approbation, 461.

Petites créances relatives aux chemins de fer de l'Etat:

Bill (No 91) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 309.

Petites créances relatives aux chemins de fer de l'Etat et les lois modificatrices de la dite loi:

Bill (No 65) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 161. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement; motion pour 3e lecture; amendement proposé et rejeté, 344. 3e lecture et passé, 345. Par le Sénat, amendé, 410. La Chambre n'acquiesce pas, 411. Sénat n'insiste pas, 417. S.R., 463.

Pictou:

Relevé des profondeurs d'eau dans la branche est de la rivière à; doc. demandé, 48. Déposé, 103. Supplémentaire 143.

Relevé des noms des médecins pour l'examen des recrues dans le comté de; doc. demandé, 48. Déposé, 122.

Copie du plan et description de la ligne du quai projeté dans le port de; demandé, 289. Déposé, 424.

Copie de lettres, etc., concernant la construction d'un nouveau pont dans le port de ; demandé, 91. Déposé, 285.

Pictou et l'Ile-du-Prince-Edouard:

Copie de correspondance concernant la manutention des marchandises et le service d'hiver par bateau entre; demandé, 92. Déposé, 461.

Pictou et West-River:

Copie de soumissions concernant l'établissement d'une route postale rurale entre; doc. demandé, 50. Déposé, 107.

Pinianski, Wasyl:

Copie de lettres, etc., concernant sa demande pour lettres patentes du 4 S.-O., 4-25-4 du dossier officiel No. 1,752, 484; Demandé, 62. Déposé, 81.

Placements des compagnies d'assurance sur la vie:

Bill (No 35) concernant les; présenté et 1re lecture, 86. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 140. Amendé, 209. En comité général; rapporté sans amendement et remis pour 3e lecture, 219. 3me lecture et passé, 289. Par le Sénat, 361. S.R., 462.

Poisson comme article d'alimentation:

Motion Jameson, pour encourager la vente et la demande du; débat interrompu par l'incendie qui a détruit les édifices du Parlement, 51. Motion adoptée, 52.

Police fédérale:

Tableau indiquant la moyenne des hommes employés chaque mois de l'année 1915, 19.

Liste des hommes, salaires, etc., employés dans la ; demandé, 129. Déposé, 161.

Port-Morien:

Copie de bordereaux de paie, etc., concernant le prolongement du brise-lames à; doc. demandé, 46. Déposé, 116.

Postes:

Rapport du ministre des, 10.

Relevé des sommes dépensées sous différentes rubriques dans le; demandé, 56. Déposé, 222.

Etat démontrant s'il y a quelques Allemands ou Autrichiens de naissance employés dans le ministère des ; demandé, 77.

Relevé faisant connaître le nombre d'employés qui se trouvaient dans le ministère des, le 11 octobre 1911; demandé, 105.

Etat indiquant le nombre et noms de fonctionnaires dans le service extérieur, payés par le service et qui appartiennent au service intérieur du ministère des; demandé, 288.

Potter, Lena Pearl:

Bill F (No 41) du Sénat: Loi pour faire droit à, 111. 1re lecture, 117. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 125. Rapporté sans amendement, 150. En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 162. S.R., 182.

Premier (The) Insurance Company:

Bill R (No 82) du Sénat: Loi constituant en corporation, 235. 1re lecture, 236. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 241. Amendé, 324. En comité général; amendé, 332. Considéré, 333. 3e lecture; titre changé en "Fire Insurance Company of Canada" et passé, 334. Sénat acquiesce, 354. S.R., 462.

Price, M.:

Voir Chemins de fer de l'Etat.

Prince, I.-P.-E.:

Avis de vacance dans le comté de, 2.

Prince-Rupert:

Copie de lettres, etc., concernant l'érection d'un édifice public, pour bureau de poste à ; doc. demandé, 47. Déposé, 143.

Prisons publiques et Maisons de réforme:

Bill (No 86) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 282. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 296. Par le Sénat, 361. S.R., 462.

Privilèges et Elections:

Comité des, 21.

Prohibition de la manufacture, de l'importation et de la vente des boissons eni-

Motion Stevens à l'effet de faire adopter la ; débat, 129. Amendement Bennett (Calgary), 203. Adopté, 204. Décision de M. l'Orateur à l'effet que la motion telle qu'amendée devrait être replacée sur le feuilleton des ordres, 205. Motion telle qu'amendée adoptée, 215-216.

Prolongation du terme du Parlement:

Adresse à Sa Majesté le Roi à l'effet de sanctionner la, 61. Le Sénat s'unit à la Chambre, 74.

Promotion de fonctionnaires:

Liste de ceux qui ont été promus de la division 3a à 3b; demandé, 414.

Q

Qu'Appelle:

Relevé des routes postales rurales établies dans le distict électoral de ; demandé, 77. Déposé, 107.

Quarantaine de Lévis:

Copie de documents se rapportant à l'achat du terrain de la, 45.

Québec, Montmorency et Charlevoix, Chemin de fer:

Rapport des ingénieurs au sujet du, 413.

Correspondance au sujet de l'offre de vente, 416.

Quebec (The), Montreal and Southern Railway Company:

Bill (No 16) concernant la compagnie dite, 34. 2è lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 37. Amendé, 85. En comité général; rapporté sans amendement et remis pour 3e lecture, 90. 3e lecture et passé, 96. Par le Sénat, 126. S.R., 132.

Québec. Province de:

Relevé faisant connaître les noms d'avocats qui ont eu des causes pour le gouvernement dans la ; demandé, 128.

Québec et Saguenay, Chemin de fer:

Rapport des ingénieurs au sujet de, 413.

Correspondance au sujet de l'offre de vente, 416.

Queen's University à Kingston, et pour fusionner avec elle l'école dite The School of Mining and Agriculture:

Bill (No 20) concernant la; déposé et 1re lecture, 39. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 55. Rapporté sans amendement, 88. En comité géné-

....

ral; progrès, 91. Rapporté sans amendement, 96. 3e lecture et passé, 96. Comité recommande que les frais soient remboursés, 102. Adopté, 104. Par le Sénat, 159. S.R., 182.

R

Rabais de droits:

Etat indiquant le montant accordé; demandé, 60. Déposé, 106.

Recrutement pour le service d'outre-mer:

Etat indiquant si le ministre de la Milice a employé d'autres personnes que des militaires pour le ; demandé, 82. Déposé, 284.

Régiment Patricia:

Etat indiquant combien de soldats d'origine canadienne française, etc., en faisaient partie; demandé, 90.

Régina:

Etat indiquant les différentes routes postales dans le district électoral de ; demandé, 91. Déposé, 130.

"Regina Province" et "Standard"; "Moosejaw News" et "Saskatoon Star":

Etat donnant les sommes d'argent payées à ces journaux; demandé, 91. Déposé, 281.

Reid, James, M.P.:

Avis du décès de. 5.

Reinhardt, Arthur Alexander:

Bill W (No 71) du Sénat: Loi pour faire droit à, 199. 1re lecture, 201. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 207. Rapporté sans amendement, 232. En comité général, 239. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 240. S.R., 291.

Remises et déboursements de droits:

Etat détaillé des, 42.

Réserves forestières et des Parcs fédéraux:

Bill (No 80) modifiant la Loi des; présentée et 1re lecture, 227. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 239. Par le Sénat, 335. S.R., 462.

Réserve des sauvages de St. Peter:

Avis d'une résolution concernant la, 105. En comité; adoptée, 181.

Bill (No 67) Loi relative à la réserve des; présenté et 1re lecture, 182. M. l'Orateur décide que le consentement de la Couronne peut être donné à n'importe quelle phase du bill, 211. 2e lecture; en comité général, rapporté sans amendement et remis pour 3e lecture, 212. Amendement proposé et rejeté; 3e lecture et passé, 310. Par le Sénat, 423. S.R., 463.

Restaurant de la Chambre:

Membres du comité et message au Sénat pour informer Leurs Honneurs, 28. Membres du Sénat, 29.

Revenu de l'Intérieur:

Liste des noms et salaires de tous les employés de ce département depuis 1911; doc. demandé, 47.

Etat indiquant combien il y avait d'employés permanents en 1915-16 et combien il y en aura en 1916-17; demandé, 99. Déposé, 321.

Revenu de l'Intérieur du Canada:

Rapports, relevés et statistiques; parties I, II et III, 88.

" Rhoda "

Copie de la réclamation du capitaine Stephen Paul à la suite de la destruction du vapeur; déposé, 103.

Rhodes, M. Edgar N.:

Nommé président des comités généraux de la Chambre, 44.

Rhodes, David Whinster:

Bill L2 (No 96) du Sénat: Loi pour faire droit à, 335. 1re lecture, 337. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 345. Rapporté sans amendement, 362. En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 368. S.R., 462.

Richards, James William, M.P.:

Avis du décès de, 4.

Rigaud:

Copie de lettres, etc., concernant la constuction d'un bureau de poste à; demandé, 82. Déposé, 151.

Correspondance concernant la construction, réparations ou achats de quais en différents endroits du comté de; demandé, 317.

Correspondance au sujet de dragage fait en différents endroits du comté de; demandé, 317.

Ristigouche:

Avis de vacance dans le comté de, 2.

Rivière-Ouelle:

Liste des noms de ceux qui ont travaillé aux réparations du quai à la; demandé, 100. Déposé, 131.

Roberta:

Copie de correspondance pour le transport de la malle entre cet endroit et West-Bay; doc. demandé, 48. Déposé, 104.

Roseberg, Alta:

Correspondance concernant le changement de l'emplacement du bureau de poste à; demandé, 339.

Rosthern, Saskatchewan:

Achats de lots de terre pour la ferme expérimentale de; doc. demandé, 46. Déposé, 95.

Routes postales rurales:

Etat indiquant le nombre, lieux, etc., où elles ont été établies; demandé, 59. Déposé, 104.

Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1915:

Rapport de la, 17.

Copie d'un rapport autorisant le renouvellement de la convention entre le gouvernement et la province de l'Alberta pour services rendus à la dite province par la. 69.

Mêmes renseignements concernant la province de la Saskatchewan, 69.

Roy, Léon:

Documents concernant sa nomination et son renvoi d'office; demandé, 59.

2

Saint-Eleuthère:

Copie de correspondance au sujet du changement du nom de la station de; demandé, 100.

Saint-Esprit, Co. Montcalm:

Copie de lettres, etc., concernant le bureau de poste de la paroisse de ; doc. demandé, 49. Déposé, 138.

Saint-François de Montmagny:

Copie de correspondance pour le transport de la malle entre le bureau de poste de et la station de l'Intercolonial, 104.

Saint-Jean, Qué.:

Copie de lettres, etc., pour le transport des malles entre le bureau de poste et les gares des chemins de fer; doc. demandé, 47. Déposé, 107.

Sanfaçon, L. F.:

Copie des requêtes des citoyens de Louiseville demandant qu'il ne soit pas destitué, etc., demandé, 92. Déposé, 222.

Savage, Raymond Conliffe:

Bill M (No 50) du Sénat: Loi pour faire droit à, 126. 1re lecture, 127. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 133. Rapporté sans amendement, 178. En comité général, 196. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 197. S.R., 291.

Scotsburn, N .- E .:

Copie de requêtes, etc., se rapportant à l'établissement d'une route postale rurale à ; demandé, 145.

Scotsburn à North-Scotsburn, etc.:

Copie de documents concernant l'établissement d'une route postale rurale de; doc. demandé, 49. Déposé, 219.

Seaport Trusts Corporation:

Bill (No 30) constituant en corporation la ; déposé et 1re lecture, 68. 2e lecture et rénvoyé au comité des Banques et du Commerce, 77. Amendé, 117. En comité général ; rapporté sans amendement et passé, 124. Par le Sénat, 203. S.R., 291

Secrétaire d'Etat du Canada:

Etat détaillé des obligations et cautionnements enregistrés au département du, 45. Rapport sur les affaires extérieures, 99. Rapport du, 109.

Sénat:

Copie de correspondance avec les autorités impériales concernant une législation au sujet du ; demandé, 58. Déposé, 281.

Serments d'office:

Bill (No 1) concernant la prestation des; présenté et 1re lecture, 7.

Service civil:

Relevé des allocations de pension et de retraite, 40.

Motion Middlebro à l'effet de donner la préférence à ceux qui ont été au front pour remplir des positions dans le ; débat, 64.

Service d'Hygiène public:

Motion Steel à l'effet d'organiser un; débat, 110.

Service intérieur:

Relevé donnant le nombre total de tous les employés de chaque département dans le ; demandé, 82.

Service de l'Immigration dans la cité de Montréal:

Etat donnant les noms des personnes nommées à quelques fonctions dans le; demandé. 202.

Service naval:

Rapport du département du, 11.

Service de recrutement:

Etat indiquant s'il y a en Angleterre un directeur du ; demandé, 316. Déposé, 331.

Service Royal canadien de la marine:

Règlements déteminant le paiement d'un supplément de solde aux officiers du, 53. Création d'un poste d'opérateur de télégraphie sans fils dans la réserve volontaire du, 53.

Service transatlantique des malles:

Copie de décrets, etc., au sujet du ; demandé, 59. Déposé, 281.

Sévigny, Hon. Albert:

Elu Orateur de la Chambre, 6.

Fait part de sa nomination à Son Altesse Royale, 7.

Shad-Bay, N.-E.:

Copie de correspondance concernant la construction d'un quai à; demandé, 128. Déposé, 210.

Autres informations demandées, 348.

Shag-Harbour:

Voir Comté de Shelburne.

Sharpe, W. H., M.P.:

Résigne son siège, 3,

Shefford:

Copie de correspondance concernant l'établissement d'une route postale rurale dans le comté de, 103.

Shelburne, N .- E .:

Copie de documents se rapportant au bateau de patrouille "A" (capitaine Blackford); doc. demandé, 50. Déposé, 127.

Copie de documents se rapportant aux réparations du quai de Shag-Harbour; doc. demandé, 50. Déposé, 116.

Copie de documents concernant la construction d'un quai à Belleville; doc. demandé, 50. Déposé, 131.

Copie de lettres concernant les réparations au Hanlover; doc. demandé, 50. Déposé, 131.

Copie des frais et déboursés de Joseph W. V. Wilson, de Barrington, comme gardien des pêcheries à ; demandé, 50. Déposé, 127.

Sherwood, M. H. Crossby:

Copie de lettres, etc., au sujet de la nomination projetée de ; demandé, 118. Déposé, 238. Supplémentaire, 281.

Sinclair, Christopher:

Bill D 2 (No 76) du Sénat: Loi pour faire droit à, 221. 1re lecture, 223. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 228. Rapporté sans amendement, 324. En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 332. S.R., 462.

Smith, Clarice:

Bill V (No 69) du Sénat: Loi pour faire droit à, 184. 1re lecture, 196. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 202. Rapporté sans amendement, 209. En comité général, 223. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 224. S.R., 291.

Société historique de la Nouvelle-Ecosse:

Copie de lettres, etc., concernant une demande de placer une tablette commémorative à la mémoire de feu le révérend Dr James MacGregor sur les murs du bureau de poste de New-Glasgow; demandé, 55. Déposé, 116.

Société Royale du Canada:

Rapport des transactions de la, 41.

Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge:

Bill (No 10) constituant en corporation Les; déposé et 1re lecture, 21. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 37. Amendé, 88. Frais remboursés, 88. En comité général; progrès, 91. Rapporté sans amendement, 96. 3e lecture et passé, 98. Par le Sénat, 179. S.R., 182.

Solde et des Archives à Londres:

Etat indiquant les noms des 54 officiers canadiens employés dans le bureau de la; demandé, 165. Déposé, 200.

Sommes d'argent payées à des journaux:

Etat donnant les sommes payées aux journaux Le Canada, La Presse, La Patrie, Le Pays, La Vigie, Le Soleil; demandé, 202.

Sommes d'argent pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1917:

Bill (No 85) allouant à Sa Majesté certaines; présenté et 1re lecture, 278. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 279. Par le Sénat, 290. S.R., 292.

Sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant respectiment le 31 mars 1916 et le 31 mars 1917:

Bill (No 104) allouant à Sa Majesté certaines; présenté; 1re et 2e lectures; en comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 458. Par le Sénat, 461. S.R., 463.

Spiritueux retirés d'entrepôts:

Relevé faisant connaître les sommes perçues en vertu de la loi imposant un droit de 50 cents par gallon de preuve sur tous les; demandé, 129. Déposé, 380.

Sproule, Hon. Thomas Simpson, M.P.:
Avis qu'il a résigné son siège, 5.

"Starling":
Copie de correspondance concernant l'affrètement du steamer; demandé, 610. Déposé, 169.

Station expérimentale à l'Île-Verte:
Copie de correspondance avec M. Antime Roy, au sujet d'une ferme offerte en vente pour une; demandé, 226. Déposé, 287.

Stoddart, P. A.:
Relevé détaillé de la somme de \$647.50 à lui payée comme gardien de pêcheries du comté de Shelburne; demandé, 110. Déposé, 169.

Stone, Limited:
Bill D (No 56) du Sénat: Loi concernant certains brevets de, 136. 1re lecture, 139. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 144. Rapporté sans amendement, 209. En comité général, 223. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 224. S.R., 291.

Strathcona, District électoral de:

Etat indiquant les différentes routes postales rurales dans le; demandé, 63. Déposé, 103.

Strubell, Frank:
Copie de lettres, etc., se rapportant au 1 S.-E. de 7-1-13, actuellement son homestear; doc. demandé, 46. Déposé, 81.

Subsides:
Motion pour que la Chambre se forme en comité des, 43.

Motion pour réduire les crédits de \$1,000,000, 285. M. l'Orateur déclare la motion hors d'ordre, 286.

La Chambre en comité des, 64, 70, 72, 73, 88, 93, 119, 121, 123, 125, 142, 184, 198, 212, 216, 219, 229, 234, 279, 282, 286, 293, 296, 302, 307, 313, 314, 320, 321, 325, 334, 345, 354, 358, 364, 366, 371, 376, 408, 414, 418, 421.

La Chambre vote un cinquième du budget, 241-264.

Le comité rapporte progrès, 80, 136, 179.

La Chambre concoure, 264-278, 425-457.

Subventions à des chemins de fer:

Etat indiquant les montants, noms, etc., de sommes accordées pour; demandé, 82. Déposé, 284.

Sunny-brae:

Copie de pétitions, etc., concernant un projet de voie ferrée à l'est et à l'ouest de; doc. demandé, 49. Déposé, 201.

Sylvester et Loch-Broom:

Copie de lettres concernant l'établissement d'une route postale-rurale à partir d'Alma et passant par; demandé, 92. Déposé, 218-19.

T

Tarif des Douanes, 1907:

Bill (No 61) modifiant le; présenté et 1re lecture, 156. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement et remis pour 3e lecture, 211. 3e lecture et passé, 216. Par le Sénat, 283. S.R., 291.

Tarif général, de préférence et de surtaxe:

Relevé faisant connaître le revenu perçu sur des importations sous les rubriques de; demandé, 60. Déposé, 106.

Tatamagouche à New-Annan et Tatamagouche-Mountain:

Copie de lettres, etc., pour le transport de la malle de; doc. demandé, 50.

Taxe sur les Profits d'affaires:

Bill (No 74) portant prélèvement d'une; présenté et 1re lecture, 210. 2e lecture; en comité général; progrès, 237. Amendé; considéré et remis pour 3e lecture, 239. 3e lecture et passé, 289. Par le Sénat, 363. S.R., 462.

Téléphone du Canada:

Statistiques des, 295.

Tempérance du Canada:

Bill (No 90) modifiant la Loi de; présenté et 1re lecture, 302. 2e lecture; en comité général; amendé; considéré, 343. 3e lecture et passé, 344. Par le Sénat, 410. S.R., 462.

Terres d'écoles et terres fédérales à être comprises dans la région d'irrigation de Taber, dans la province de l'Alberta:

Bill (No 84) à l'effet d'autoriser certaines; présenté et 1re lecture, 236. 2e lecture; en comité général; rapporté sans amendement et remis pour 3e lecture, 290. 3e lecture et passé, 296. Par le Sénat, 361. S.R., 462.

Territoires du Nord-Ouest:

Rapport du Commissaire, relatif à la boisson entrée dans les, 32.

Territoire du Yukon:

Décrets du conseil concernant la Loi prévoyant à l'administration du, 31.

Thetford:

Copie de toutes lettres, etc., entre le département du Travail et les ouvriers des mines de; demandé, 92. Déposé, 120.

Thompson, Robert William:

Bill Q (No 53) du Sénat: Loi pour faire droit à, 133. 1re lecture, 135. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Pivés, 141. Rapporté sans amendement, 178. En comité général, 196. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 197. S.R., 291.

Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company:

Bill (No 32) concernant la; déposé et 1re lecture, 68. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 76. Amendé, 168. En comité général, 196. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 197. Par le Sénat, amendé, 301. Amendement renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 309. Recommande qu'il soit agréé, 316. Adopté, 320. S.R., 462.

Toronto, Niagara and Western Railway Company:

Bill (No 24) concernant la; déposé et 1re lecture, 63. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 73. Amendé, 206. En comité général, 223. Progrès, 224. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 303. Par le Sénat, 423. S.R., 463.

Transcontinental:

Rapport annuel des Commissaires du chemin de fer, 42.

Transcontinental-National:

Copie de rapports au sujet du changement de la station de Saint-Eleuthère sur le chemin de fer, 222.

Transport des malles:

Etat indiquant les noms des soumissionnaires pour le, dans les comtés de L'Assomption et de Montcalm; doc. demandé, 45. Déposé, 120.

Travail:

Rapport du département du, 32.

Rapport du ministère du, sur le coût de la vie, 112.

Travail, Ministère du:

Etat indiquant noms et nombre de fonctionnaires dans le service extérieur, payés à même ce crédit et qui appartiennent au service intérieur; demandé, 289.

Travaux Publics:

Rapport du ministre des, 10.

Relevé par province des sommes dépensées pour travaux publics de toutes sortes, imputables sur le revenu; demandé, 56. Déposé, 116.

Mêmes renseignements pour les sommes imputables sur le capital; demandé, 56. Déposé, 116.

Traverse Dubé:

Voir Chemin de fer Intercolonial.

Trône. Discours du:

M. l'Oateur en fait part à la Chambre, 8.

Motion pour sa prise en considéation, 9.

Prise en considération, 12, 16, 18, 19, 29, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 41. Adopté, 43.

Tupper, baronnet, C.P., G.C.M.G., Très Honorable Sir Charles:

Comité nommé afin de préparer une résolution de condoléances à l'occasion du décès de, 16. Résolution approuvée et transmise à la famille, 54.

U

Unions ouvrières:

Rapport annuel concernant les, 45.

Upper-Margaree à Gillies:

Copie de pétitions, etc., concernant le contrat pour le transport des malles de; demandé, 84. Déposé, 107.

V

Vaisseaux du gouvernement canadien:

Liste des vaisseaux qui sont en service en vertu des dispositions de la Loi du Servic de la Marine, et aussi, ceux qui ne le sont pas; demandé, 146. Déposé, 336.

Valcartier:

Copie de corespondance concernant les expropriations à; demandé, 118.

Vale Railway:

Copie de documents, etc., concernant le projet d'acheter le chemin de fer; demandé, 91. Déposé, 201.

Vallée de la Trent:

Copie de lettres, etc., se rapportant au transfert des droits dans et sur les lacs, etc., formant partie du réseau des voies fluviales de la ; demandé, 118. Déposé, 421.

Valley Railway:

Correspondance au sujet de l'exploitation de la voie ferrée dite; demandé, 166. Déposé, 342.

Vente de cartouches:

Motion McKenzie à l'effet que la commission royale devrait s'enquérir des faits relativement à une vente de cartouches faite à J. Wesley Allison, 411. Rejetée, 412.

Voies et Moyens:

Motion pour que la Chambre se forme en comité des, 43, 80, 86, 98, 105, 108, 114. Progrès, 120, 123, 154, 159. En comité, 152, 170-176.

Sommes d'argent pour le service public, 278, 458.

Vondrau, Robert Charles:

Bill J 2 (No 92) du Sénat: Loi pour faire droit à, 310. 1re lecture, 314. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 320. Rapporté sans amendement, 324. En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 332. S.R., 462.

W

Wardlaw, Henry John Thomas:

Bill P (No 52) du Sénat: Loi pour faire droit à, 133. 1re lecture, 135. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Pivés, 141. Rapporté sans amendement, 150. En comité général; rapporté sans amendement, 162. 3e lecture et passé, 163. S.R., 182.

Western (The) Canada Telephone Company:

Bill (No 25) constituant en corporation; déposé et 1re lecture, 63. 2e lecture et renvoyé au comité des Ch. de f., C. et T., 73. Amendé, 138. En comité général; progrès, 144, 149. Amendé, 158. Considéré; 3e lecture et passé, 159. Par le Sénat, 226. S.R., 291.

West-Roachdale, N.-E.:

Copie de lettres, etc., concernant la nomination du maître de poste en remplacement de J. H. McGuire, décédé; demandé, 145. Déposé, 169.

White-Head, N.-E.:

Correspondance et rapport de Charles Bruce au sujet de la construction d'un dépôt frigorifique pour la boitte à ; demandé, 211. Déposé, 336.

Wilson, Charles William:

Bill Z (No 72) du Sénat: Loi pour faire droit à, 203. 1re lecture, 206. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Pivés, 225. Rapporté sans amendement, 232. En comité général, 239. Rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 240. S.R., 291.

Wilson, Joseph W. V.:

Copie de documents donnant les détails des dépenses, frais de déplacements, etc., en sa qualité de gardien des pêcheries dans Shelburne; doc. demandé, 50.

Woltz, Ida May:

Bill J (No 44) du Sénat: Loi pour faire droit à, 111. 1re lecture, 113. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 125. Rapporté sans amendement, 150. En comité général; rapporté sans amendement, 162. 3e lecture et passé, 163. S.R., 182.

Woods, Percy Lynn:

Bill K 2 (No 93) du Sénat: Loi pour faire droit à, 310. 1re lecture, 314. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Pivés, 320. Rapporté sans amendement, 324. En comité général; rapporté sans amendement, 332. 3e lecture et passé, 333. S.R., 462.

World's Purity Federation à San-Francisco:

Rapport de la délégation représentant le gouvernement du Canada au congrès de la, 84.

Wright, Comté de:

Etat indiquant le nombre de personnes nommées dans le service extérieur et intérieur depuis 1911; déposé, 102.

 \mathbf{z}

Zinc provenant des minerais de zinc des mines du Canada:

Avis de motion de résolutions concernant le paiement de primes sur le, 296. En

comité, 317. Adoptées, 318.

Bill (No 94) ayant pour objet de pourvoir au paiement de primes sur le; présenté et 1re lecture, 318. 2e lecture; en comité général; amendé; considéré et remis pour 3e lecture, 325. 3e lecture et passé, 348. Par le Sénat, 406. S.R., 462.